This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

FROM THE LIBRARY OF

Professor Karl Heinrich Rau

OF THE UNIVERSITY OF HEIDELBERG

PRESENTED TO THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
BY

Mr. Philo Parsons

OF DETROIT

1871

AP
20
.B8

15016
5, 3, 3, 5,

PARSONS LIBRARY
University of
MICHIGAN

BULLETIN

DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES,

ÉCONOMIE PUBLIQUE, VOYAGES.

TOME XVIII.

LISTE

DE MM. LES COLLABORATEURS

DE LA VIe SECTION

DU BULLETIN UNIVERSEL DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE (1).

Rédacteur principal, M. Aubert de Vitry.

Géographie physique et politique. *Collab.* : MM. Augoyat, Bottin, Coquebert de Montbret (C. M.), Denaix (Den.), Depping (D-c.), de Férussac (F.), L. de Freycinet, Dezos de la Roquette, Larenaudière, Levillain, Lourmand, Peuchet, de Rossel, Sueur-Merlin, Walckenaër, Warden.

Géographie ancienne et comparée. MM. Barbié du Boccage, Bottin, Champollion-Figeac, Depping (D-c.), Alexandre de Laborde, Letronne, Abel Rémusat, Walckenaër (W-r.).

Topographie, Géodésie, Plans, Cartes de toute nature. MM. Augoyat, Benoît, Brué, Denaix (Den.), de Férussac (F.), Francœur, L. de Freycinet, Levillain, de Rossel, Sueur-Merlin, Walckenaër (W-r.).

Statistique, Arithmétique politique, Économie publique, et Commerce. MM. Azévédo, Benoiston de Châteauneuf, Berthevin, Bottin, Comté, Coquebert de Montbret (C. M), Delambre, Depping (D-c.), Baron Ch. Dupin, de Férussac (F.), Baron Fourier, Guillemot, E. Héreau, Jolivot, Alexandre de Laborde, Lassale, Levillain, Lourmand, Ch. Lucas, Mauroy, de Montvéran, de Pétigny, Peuchet, Rey, Rodet, Riva, Tardif, Villard, Villermé, Villot, Warden.

Voyages. MM. Coquebert de Montbret (C. M.), Depping (D—c.), Dezos de la Roquette, de Férussac (F.), L. de Freycinet, E. Héreau, Larenaudière, Lesson, Albert-Montémont, Peuchet, Riva, de Rossel, Roulin, Sueur-Merlin, Walckenaër, Warden.

(1) Ce Recueil, composé de huit sections, auxquelles on peut s'abonner séparément, fait suite au *Bulletin général et universel des annonces et des nouvelles scientifiques*, qui forme la première année de ce journal. Le prix de cette première année (1823) est de 40 fr. pour 4 vol. in-8°, ou 12 numéros, composés de 10 feuilles d'impression chacun.

PARIS. — IMPRIMERIE DE A. FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.

BULLETIN

DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES, etc.;

ÉCONOMIE PUBLIQUE, VOYAGES,

RÉDIGÉ PAR M. AUBERT DE VITRY.

6e SECTION DU BULLETIN UNIVERSEL,

PUBLIÉ

SOUS LES AUSPICES

de Monseigneur le Dauphin,

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR LA

PROPAGATION DES CONNAISSANCES

SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES,

ET SOUS LA DIRECTION

DE M. LE BARON DE FÉRUSSAC.

TOME DIX-HUITIÈME.

A PARIS,

Au Bureau central du Bulletin, rue de l'Abbaye, n° 3;
Et chez Arthus Bertrand, rue Hautefeuille, n° 23.
Paris, Strasbourg et Londres, chez MM. Treuttel et Wurtz.
1829.

BULLETIN
DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES,
ÉCONOMIE PUBLIQUE; VOYAGES.

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

1. HANDBOK I PHYSISKA OCH POLITISKA, AELDRE OCH NYARE GEOGRAPHIEN. — Manuel de la géographie physique et politique, ancienne et moderne, publié, conjointement avec plusieurs amis de la géographie; par W. Fréd. PALMBLAD. Vol. I, part. 1, 300 p., in-8°. Upsal, 1826; Palmblad et comp. (*Svea;* 1827, cah. 11, n° 1).

Cette 1re partie promet un ouvrage entièrement neuf. Elle contient une introduction à la description de l'Asie, et le tableau de la Haute-Asie. L'auteur fait connaître le système des montagnes et des fleuves de cette partie du monde; il établit une nouvelle classification des races et des langues qui y existent ou y ont existé. Il admet 4 races principales, la Caucasienne, la Mongole, la Tschoude et la Malaie. Son tableau des races asiatiques a déjà été traduit en allemand et inséré dans les *Éphémérides géographiques* de Weimar. M. Palmblad retrace aussi les principaux événemens de l'histoire de l'Asie; il avertit qu'il donnera moins de développement à la description historique des autres parties du monde. D—G.

2. GEOGRAFIA UNIVERSALE, etc. — Géographie universelle, ou Description de toutes les parties du monde, par MALTE-BRUN, abrégée par BELLONI, à l'usage des enfans, des dames et de toutes les personnes qui aiment à s'instruire sans de longues et fatigantes études. In-24°; Milan, 1828; Sonsogno. (*Annali univ. di statist.*, etc.; vol. XV, n° 44, fév. 1828, p. 218).

M. Belloni a cru devoir réduire en abrégé le volumineux ouvrage de Malte-Brun pour le mettre à la portée des enfans, des dames et des gens du monde. Le nombre des volumes petit format, qui composeront cet abrégé, ne doit pas s'élever à

plus de dix: ce nombre doit suffire et au-delà pour le but qu'on propose. C. R.

3. Dictionnaire géographique universel de Voscien, totalement refondu et mis au niveau de la science moderne, purgé de 500 doubles emplois, articles imaginaires, etc., et augmenté d'environ 10,000 articles; par V. Parisot. 1re livraison (A—BOU). In-8° de 7 feuilles $\frac{3}{4}$, plus 2 cartes; 2e livr. (ENF)—(KHO) *id.* Prix de chaque livr., 1 fr. 25 c.; cartes color., 1 fr. 40 c. Paris, 1828-1829; Baudouin.

4. Recherches statistiques sur la prédominance relative des sexes, dans les divers départemens de la France; par M. Girou de Buzareingues. — Rapport verbal fait à l'Académie des Sciences dans sa séance du 24 novembre 1828; par M. le baron Fourier.

M. Serres avait été chargé, conjointement avec M. Fourier, de faire un rapport sur un mémoire lu par M. Girou de Buzareingues à l'Académie, lequel ne renfermait qu'une partie des recherches de l'auteur. Plus tard, M. Serres fut seul chargé de faire le rapport verbal sur l'ouvrage entier. « M. Serres m'a fait, dit M. Fourier, l'honneur de me demander mon avis sur la partie de ce travail qui concerne les Recherches statistiques, et il désire que je présente dans cette séance son propre rapport sur l'ensemble de l'ouvrage. »

Les expériences faites sur la prédominance relative des sexes ont été faites sur les animaux et chez les hommes.

Expériences sur les animaux. Les expériences de M. de Buzareingues sur le mouton, le cheval et les oiseaux, sont très-multipliées. Elles sont faites avec beaucoup de sagacité, et les conditions où se trouvaient les animaux avant l'accouplement sont déterminées avec une grande précision. Il en résulte que si on accouple des mâles trop jeunes avec des femelles dans l'âge de la force, il naît plus de femelles que de mâles. On observe le contraire si l'accouplement a lieu dans des conditions opposées. M. Girou en conclut que, dans les troupeaux de moutons, dans les haras, ou dans nos basses-cours, on peut à volonté faire prédominer les naissances des mâles sur celles des femelles, ou réciproquement.

Pour comprendre ces résultats des expériences dans une expression générale, on peut dire que, lorsque les forces actives prédominent chez les animaux accouplés, cette condition favorise la procréation des mâles; la diminution des forces actives ou motrices produit un effet opposé.

Recherches sur l'homme. C'est d'après ces vues que l'auteur considère, en cherchant à en découvrir les causes, la prédominance des sexes dans nos divers départemens. Pour cela, il distingue plusieurs classes dans les départemens.

La première comprend ceux où les travaux des habitans tendent à développer les forces motrices, parce qu'ils en nécessitent l'emploi habituel.

L'auteur range dans la seconde classe ceux où les occupations communes des habitans tendent à énerver les forces actives.

Enfin la troisième classe comprend ceux où les diverses professions exercent presque également la faculté d'agir et la faculté de sentir.

Dans les premiers départemens, l'auteur trouve que le rapport des naissances de garçons aux naissances de filles surpasse la valeur moyenne annuelle que l'on observe dans la généralité de la France.

Dans la seconde classe, le rapport des naissances des deux sexes est au-dessous de sa valeur moyenne.

Et il est égal à cette valeur moyenne, ou il en diffère très-peu, dans la troisième classe.

Ces résultats ont été puisés par M. Girou dans les tableaux du mouvement de la population envoyés au ministère de l'intérieur par les autorités administratives des départemens, et cette comparaison fournit d'abord une conséquence remarquable : elle montre que le rapport des naissances n'a point la même valeur dans les différentes parties du territoire; il s'écarte sensiblement au-dessus ou au-dessous du rapport moyen, et ces différences paraissent trop grandes pour qu'on puisse les attribuer entièrement à l'incertitude inévitable des documens. Une étude des causes qui déterminent ces variations exigerait sans doute des descriptions statistiques détaillées et spéciales, que nous ne possédons point encore; mais on peut jusqu'à un

certain point suppléer à ces documens par des considérations générales propres à indiquer ces causes.

L'auteur trouve la solution de cette question en examinant l'état agricole et commercial des différentes parties du territoire de la France. Il considère que les travaux de l'agriculture, exercent et développent les forces actives, tandis que l'industrie commerciale et manufacturière, n'exerçant point ces forces au même degré, occasione une diminution relative. Il explique par cette différence l'augmentation du rapport des naissances des deux sexes dans les départemens agricoles, et la diminution de ce rapport dans les départemens commerciaux et manufacturiers.

On se borne ici à exposer brièvement les vues principales de l'auteur, et les conséquences les plus remarquables auxquelles il est parvenu. L'examen approfondi d'une question de ce genre exigerait des documens nombreux et des observations continuées pendant un laps de temps considérable.

Mais, dit en terminant M. le Rapporteur, on peut au moins assurer que l'auteur suit une excellente méthode d'investigation, qu'il observe avec sagacité et persévérance, qu'il s'attache à réunir un très-grand nombre de faits authentiques, et ne fonde ses conclusions que sur la comparaison attentive de ces faits. Les questions importantes que M. Girou de Buzareingues a traitées, ne peuvent être résolues que par la méthode expérimentale qu'il s'est prescrite. Les résultats de son travail sont présentés d'une manière ingénieuse et avec un vrai talent. Son ouvrage mérite sous tous les rapports l'attention et les suffrages des personnes qui s'intéressent aux progrès des sciences naturelles et des connaissances économiques.

5. De la proportion des naissances masculines et féminines en France, et circonstances singulières qui la font varier. (*Annal. de Chimie et de Phys.*; janv. 1829, p. 39).

Depuis long-temps, dit l'auteur, on sait que dans nos climats, sur un nombre donné d'enfans, il naît plus de garçons que de filles, et l'on supposait communément que le rapport du nombre des naissances masculines aux naissances féminines était égal à 22/21. En 1822 le ministre de l'intérieur fit dresser un tableau très-étendu du mouvement de la population en

France. Il résultait de ce tableau, inséré dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* (1825), que le rapport des naissances masculines aux naissances féminines était plus considérable encore, et qu'on devait le représenter par 16/15. Ce dernier nombre, qui diffère, comme on voit, très-sensiblement du premier, se présentait comme le plus digne de confiance. Il était, en effet, conclu de près de 6 millions de naissances des deux sexes, nombre bien supérieur à ceux qu'on avait employés jusque-là à la détermination des mêmes élémens.

Une circonstance remarquable, c'est que les naissances des enfans naturels des deux sexes paraissent s'écarter très-sensiblement du rapport de 16 à 15. De 1817 à 1822, ces naissances avaient été, dans toute la France, de 198,995 garçons et 189,282 filles, nombres qui sont à très-peu près dans le rapport de 20 et 1/2 à 19 1/2. Ce qui semblait indiquer que, dans la classe d'enfans en question, le nombre des filles se rapproche plus de celui des garçons que dans les naissances ordinaires.

Depuis l'année 1825, on a continué à mettre dans l'*Annuaire* l'état détaillé du mouvement de la population, tant pour la France entière que pour chaque département. Le résultat général de ces recherches a toujours été le même relativement au rapport des naissances masculines et féminines. Constamment les nombres qui expriment les naissances des garçons et des filles ont été entre eux comme 16 est à 15 pour les naissances légitimes (les limites extrêmes ont été 15 : 14 et 17 : 16). Pour les naissances hors mariage, le rapport des garçons aux filles n'est plus le même; il se trouve, terme moyen, pour une période de dix ans, et sur environ 700,000 naissances, égal à 21/20. Il était intéressant de voir si l'on trouverait constamment les mêmes résultats pour chaque département de la France pris en particulier. Dans cette vue, on a considéré séparément une trentaine de départemens les plus méridionaux de la France. Les naissances, dans ces départemens, depuis 1817 jusqu'à 1826, ont été dans le rapport de 16 à 15, comme pour la France entière, et en le calculant en particulier pour chacune des dix années, on trouve aussi qu'il n'a pas beaucoup varié, ses limites extrêmes étant 14/12 et 17/16. Ce résultat porte à conclure que la supériorité des naissances des garçons sur celles des filles ne dépend pas du climat d'une manière sensible (au

moins dans les limites de température du territoire français). La seule circonstance qui semble influer sur la proportion des naissances masculines, outre la circonstance de la légitimité, est le séjour dans les grandes villes; et cette circonstance, comme celle de l'illégitimité, a pour résultat de la diminuer; c'est ce qui résulte du mouvement de la population pour la ville de Paris.

Les résultats, constamment dans le même sens, obtenus depuis dix ans, s'accordent à établir que des causes inconnues, mais constantes, agissent pour diminuer l'excédant du nombre des naissances des garçons, soit dans les naissances hors mariage, soit dans les grandes villes.

Ces faits étant connus, on peut dans chaque circonstance apprécier, par le calcul des probabilités, la chance qui existe pour la naissance d'un garçon ou d'une fille.

Cette recherche n'offrirait aucune difficulté si la proportion entre le nombre des garçons et celui des filles était absolument invariable; mais comme elle varie d'une année à l'autre, quoique dans des limites très-restreintes, le calcul offre des difficultés qui, jusque-là, ne permettaient pas d'apprécier d'une manière exacte dans quelles limites d'erreur on peut rester dans l'appréciation de la probabilité pour la naissance d'un garçon ou d'une fille. Le mémoire de M. Poisson a pour but de perfectionner sous ce rapport le calcul des probabilités. (*Le Globe*; 21 fév. 1829).

6. Statistique comparée de l'état de l'instruction et du nombre des crimes dans les divers arrondissemens des Académies et des Cours royales de France; par A. Balbi et A. M. Guerry; dédiée à S. E. le Comte de Portalis, pair de France, ministre de la justice. Un tableau in-fol.; prix, 3 fr. Paris, 1829; J. Renouard.

Ce tableau statistique est divisé en 3 cartes. Les 2 premières présentent, d'après le *Compte général de l'administration de la justice criminelle* pour les années 1825, 1826 et 1827, et d'après le dernier recensement, le rapport moyen du nombre des condamnés à la population dans les départemens qui forment l'arrondissement de chaque cour royale. Les diverses dégradations des teintes correspondent au nombre des crimes; mais

elles ne sont comparables que dans la même carte. Les chiffres indiquent sur combien de mille habitans se rencontre un condamné. La 3e carte du tableau est divisée par académies, dont les arrondissemens sont les mêmes que ceux des cours royales. Elle offre le rapport du nombre des étudians mâles à la population du royaume en 1822; l'obscurité des teintes correspond sur cette 3e carte à l'ignorance, et les chiffres indiquent sur quel nombre d'habitans il y a un écolier.

Le nom de M. Guerry fils ne nous était pas connu jusqu'ici; on sait que c'est à M. Guerry père que la France est redevable de l'excellent travail que le ministère de la justice publie tous les ans, depuis 1825, sous le titre de *Compte général de la justice criminelle*, et qui a servi de base principale au tableau que nous annonçons ici. Quant à M. Balbi, d'honorables antécédens et des travaux de statistique fort remarquables, et qui l'ont placé au premier rang de ceux qui s'occupent de cette science, nous l'ont fait connaître depuis long-temps, comme il l'était déjà du monde savant (1). Nous devons avouer cependant que la carte que nous avons en ce moment sous les yeux ne nous a paru d'abord, au premier aperçu, qu'un jeu d'enfant, qu'une espèce de délassement pour lui de travaux plus importans. Et sans doute il ne la considère pas autrement lui-même.

Aucune instruction, aucune utilité réelle ne ressortiraient à nos yeux d'un pareil travail, si les auteurs n'avaient placé dans le coin de leur carte un tableau, sur 4 colonnes, montrant le rapport de la criminalité de chaque département avec son degré d'instruction. Dans la colonne des *crimes contre les personnes*, Bastia se trouve placé au plus haut point de l'échelle, et Amiens au plus bas, c'est-à-dire que la première de ces villes compte 1 condamné sur 2,968 habitans, et la dernière 1 également sur 72,466: la moyenne du royaume pour ce genre de crimes est

(1) Nous ne rappellerons ici que sa *Statistique du Portugal* (Voy. *Bulletin*, ann. 1823, Tome Ier, n° 498, et l'excellent article de M. Malte-Brun dans le *Journal des Débats* du 21 juillet 1823); l'*Atlas ethnographique du Globe* (Voy. *Bulletin des sciences géographiques*, Tome II, n° 132, Tome VIII, n° 160 et *Bulletin des sciences philologiques*, Tome VII, n°s 124, 328 et 444), et le *Tableau de la monarchie française*. (Voyez *Bullet. des sc. géogr.* Tom. XVII, n° 9.)

de 1 sur 32,411 (1). Dans la colonne des *crimes contre les propriétés*, c'est Paris qui est au haut de l'échelle, avec le chiffre de 1 condamné sur 4,075, et Riom au bas, avec celui de 1 sur 38,214; la moyenne est de 9,392. Dans la colonne des *crimes contre les personnes et contre les propriétés*, supputés ensemble, Bastia occupe toujours le haut de l'échelle, avec le chiffre de 1 condamné sur 2,237, et Limoges le bas, avec celui de 1 sur 15,654. La 4e colonne, qui est consacrée à constater le *degré d'instruction* de chaque arrondissement académique en rapport avec la population, nous montre Besançon ayant 1 écolier sur 11,6, et Rennes sur 96,8: la moyenne pour tout le royaume est de 23.

La conclusion à tirer de ces chiffres, si toutefois on ne peut révoquer en doute leur exactitude, et s'il faut s'en rapporter à la source officielle où les auteurs ont puisé (2), c'est que le rapport des crimes avec l'instruction ne présente pas toujours le résultat auquel on serait en droit de s'attendre, et qui serait si fort à désirer dans l'intérêt des études et de la morale. Ainsi Limoges, par exemple, qui n'a, selon le tableau de MM. Balbi et Guerry, que 1 écolier sur 88,7, n'aurait que 1 condamné sur 15,654 habitans, tandis que Paris, qui possède 1 écolier sur 15,0 compterait 1 condamné sur 3,563 habitans. Un journal, qui se distingue par les connaissances scientifiques et littéraires que possèdent quelques-uns de ses rédacteurs anonymes, défenseurs

(1) Une faute que l'on ne peut attribuer qu'au graveur, et qu'il est facile d'ailleurs de reconnaître, se trouve ici à l'article *Orléans*, où l'on a mis le chiffre 83,000 au lieu de 33,000.

(2) MM. Guerry et Balbi, qui se sont servi pour leur tableau d'un état officiel dressé en 1822 au ministère de l'instruction publique, comptait 1 écolier sur 16 habitans dans l'académie de Clermont; tandis que M. Ch. Dupin, qui a fait usage de documens antérieurs de deux années seulement, c'est-à-dire qui remontent à 1820, trouve le rapport de 1 écolier sur 268 habitants dans la Haute-Loire, sur 180 dans le Puy-de-Dôme et sur 120 dans l'Allier, départemens qui, avec le Cantal, forment le ressort de cette académie. L'auteur d'une brochure publiée en 1827, par la Société d'enseignement élémentaire, sous le titre suivant: *Du nombre des délits criminels comparé à l'instruction primaire*, donne à son tour pour l'académie de Clermont le chiffre de 1 écolier sur 188 habitans. Or, un intervalle si rapproché ne peut donner lieu à des différences aussi notables, et il faut qu'il y ait erreur d'un côté ou de l'autre.

des saines doctrines en matière de goût, mais qui en même temps se montre quelquefois entaché d'un esprit de parti bien déplorable, l'*Universel*, en rendant compte de la carte de MM. Guerry et Balbi, et, par occasion, d'une autre brochure publiée en 1827 par un membre de la Société élémentaire de Paris (1), semble se complaire à tirer de ces rapprochemens, ou de ce qu'il appelle « une *impertinente* révolte des réalités contre les théories » des argumens qu'il s'efforce de rendre concluans contre les bienfaits de l'instruction, et s'attache avec une sorte d'acharnement barbare à renverser cet axiôme consolant, que « *la somme des vertus d'un peuple est toujours en raison directe de son instruction* (2). » Il cherche à s'appuyer de l'ouvrage de M. Benoiston de Châteauneuf sur la *Colonisation des condamnés* (3), et des *Comptes rendus* du ministre de la justice en France (4), pour prouver un résultat directement opposé; et, repoussant les généreux efforts des Jomard, des Ch. Dupin, des Ch. Lucas, et d'autres défenseurs de l'instruction, il arrive à des points de doctrine (doctrine la plus affligeante et la plus décourageante que l'on puisse admettre pour l'humanité) que personne, selon lui, « ne s'avisera désormais de combattre, » et dont les résultats, assure-t-il, consignés dans un savant ouvrage que M. le Dr Julius vient de publier à Berlin sous le titre de *Vorlesungen über die Gefaengniss-kunde* (Leçons sur la connaissance des prisons), sont : « 1° que le nombre des délits s'accroît constamment en raison directe des progrès des lumières, de l'industrie, des richesses et de l'agglomération de la population; 2° que le rapport du nombre des délits à la population est toujours plus élevé dans les villes que dans les campagnes; 3° que toutes les fois que le nombre total des délits augmente, la proportion des délits contre les propriétés devient plus forte relativement aux délits contre les personnes. » Nous venons de recevoir cet ouvrage de M. Julius, et nous attendons avec impatience que celui de nos collaborateurs qui est chargé de son examen nous apprenne ce que nous devons croire de ces assertions. Ce n'est qu'avec le sentiment de la plus juste et de la

(1) La brochure que nous venons de citer dans la note ci-contre. (Voy. l'*Universel* du 19 mars.)

(2) Voy. *Ibid.* p. 9.

(3) Voy. *Bulletin*, Tom. XI, n° 13.

(4) *Ibid.* Tom. XV, n° 7.

plus profonde douleur que nous verrions se confirmer des faits qui, s'ils étaient bien avérés, et s'ils reposaient sur des données bien certaines, tendraient à faire préférer les siècles d'ignorance et de barbarie aux siècles d'instruction et de lumière. Mais on ne nous convaincra pas aisément sur ce point, et nous aurions bien des raisonnemens, bien des faits à citer à notre tour pour la défense de la cause que nous avons embrassée, si nous n'avions déjà que trop peut-être insisté sur la partie morale de cette question à l'occasion d'un travail où MM. Guerry et Balbi n'ont prétendu apporter que des chiffres, dont ils ne prétendent même point sans doute prendre la responsabilité aux yeux de leurs lecteurs. E. H.

7. I. Session de 1829. — Comptes des Ministres pour 1827. Ministères de la *justice*, des *affaires étrangères*, des *affaires ecclésiastiques*, de l'*instruction publique*, de l'*intérieur*, du *commerce*, des *finances*. In-4°. Paris, février 1829; Imp. royale. (Voir le *Bulletin* de 1828, oct., Tom. XV, p. 201).

8. II. Compte général de l'administration des finances, rendu pour l'année 1828, par le Ministre secrétaire d'état des finances. In-4° de 312 p. Paris, mars 1829; Imp. royale. (Voir le *Bulletin*, à la date ci-dessus).

I. Le résultat du compte général pour 1827 (Voir le *Bulletin*, loco citato), était un excédant en dépenses, de 14,697,754 f. 32 c.

Les comptes définitifs se bornant à 7 départemens ministériels, non compris les ministères de la guerre et de la marine, on ne peut, en ce moment, comparer les résultats généraux.

Voici ceux que présentent les comptes que nous signalons.

Justice. — Crédits définitifs, 19,742,494 fr. 80 c. — Dépenses effectuées, 19,727,399 fr. 56 c. — Excédant des crédits, 15,095 fr. 24 c.

Affaires étrangères. — Crédits définitifs, 8,989,117 fr. 05 c. — Dépenses effectuées, *id.*

Affaires ecclésiastiques, et instruction publique.

	f. c.		f. c.
Crédits accordés.....	34,500,000 00	—Payemens effectués.....	33,745,384 17
		—Excédant des crédits sur les dé-	f. c.
Droits constatés.....	33,813,095 63	penses.....	696,904 37
Ordonnances expédiées....	33,772,210 19	— Id. sur les payemens....	764,615 83

Intérieur. — Crédits accordés, 112,488,530 fr. 26 c. — Dépenses, 114,079,641 fr. 77 c. — Excédant des dépenses, 1,970,229 fr. 85 c., réduits à une demande de crédits complémentaires pour 1,469,710 fr. 84 c., puis définitivement et net, pour 1,312,953 fr. 26 c., ainsi qu'il est expliqué p. 6 et 7 de ce compte.

Finances. Crédits accordés, 502,902,671 fr. — Dépenses, ou droits constatés, 509,016,061 fr. 50 c. Cependant, d'après les explications données, p. 8 et 9 du compte, l'excédant effectif des dépenses sur les crédits s'élève à 11,160,273 fr.

Commerce. — Ce ministère ne datant que du 4 janvier 1828, sa comptabilité ne peut partir que de cette époque.

II. On a vu au *Bulletin*, loco citato, p. 203, que le total des dépenses à porter au budget de 1828 avait été évalué à 939,343,700 fr.; augmentation, 23,613,958, proposée pour satisfaire à tous les besoins, mais sous la condition de ne plus demander de crédits supplémentaires, sauf les cas extraordinaires et entièrement imprévus. Les recettes totales avaient été évaluées à 939,591,361 fr., d'où l'on présumait un excédant de 247,661 fr. Voici les résultats généraux que présente le compte général de l'administration des finances pour cette même année 1828.

	fr.	c.
Les crédits accordés se sont élevés à.....	964,233,651	00
Les dépenses à.....	1,035,620,970	08
Excédant des dépenses sur les crédits....	71,387,319	08
Les recettes effectuées au 1er janvier 1829 montaient à.....	945,073,385	81
Excédant des dépenses.....	90,547,584	27
Les recettes, y compris les recouvremens restant à faire, étaient évaluées à.....	1,037,309,912	00
Excédant présumé sur les dépenses.....	1,688,941	92

A. D. V.

9. Un mot sur les Censes en 1827. In-8° de 2 feuil. 3/4. Aix, 1827; impr. de Guigue.

10. Notes relatives a la consommation annuelle en viandes, tant pour la France entière, que pour la ville de Paris

distinctement; communiquées par MM. Villot et Benoiston de Châteauneuf.

D'après Lavoisier, 25 millions d'habitans consommaient, en 1789, 1,008,650,000 livres de viande (les porcs non compris), ou 40 livres par an chacun.

Sauvegrain établissait, en 1806, cette même consommation à 558,372,000, ou 5 gros de viande par jour pour chaque habitant, au lieu de 2 onces que lui passait Lavoisier. Il portait la population à 32,691,000 habitans.

M. Chaptal, estimant la population à 29 millions d'individus au moment où il écrivait, croit que chacun n'en consomme par an que 11 livres $\frac{1}{3}$, ce qui représente 332,070,000 livres pour la totalité de la population.

Ainsi la consommation de la viande en France peut être exprimée à trois époques différentes par les trois moyennes.

1° En 1789, 25,000,000 d'habitans, 1,008,650,000 livres, ou 40 livres pour chacun par an.

2° En 1806, 32,691,000 habitans, 558,372,000 livres, ou 14 liv. $\frac{3}{4}$ par habitant.

3° En 1822, 29,327,000 habitans, 332,070,000 livres ou 11 liv. $\frac{1}{3}$ par habitant.

On voit que, d'après les écrivains, la consommation de viande a toujours été en diminuant. Il est inutile de faire observer que les quantités ne sont qu'approximatives et que l'on ne saurait connaître exactement à cet égard que la consommation des villes où il y a un octroi.

Quant à Paris, sa consommation annuelle était, en 1817, de 55,913,000 livres pour 677,920 habitans, ou de 3 onces 5 gros par jour. On ne comprend pas ici dans la population les casernes, prisons, hôpitaux, montant à 36,000 individus dont la consommation n'est pas prise sur celle qui est destinée aux habitans de Paris.

FRANCE.	ÉVALUATION EN POIDS d'après le produit moyen des Bestiaux abattus à Paris.	
Suivant M. Chaptal, en 1822, il a été livré à la boucherie pour toute la France, Savoir :	POIDS MOYEN par tête.	POIDS TOTAL. en kilogrammes.
	kil.	
375,000 Bœufs.	330	123,750,000 kil.
482,000 Vaches.	260	125,320,000
2,082,000 Veaux.	66	137,412,000
5,575,000 Moutons.	21	117,075,000
3,525,000 Porcs.	75	264,375,000
	Total...	767,932,000 kil.

Soit à raison de 29,300,000 habitans, 26 kil. par tête d'habitans.

D'après l'augmentation de population, si la consommation s'est accrue proportionnellement, aujourd'hui, pour 31,800,000 habitans, elle doit s'élever à 833,455,000 kil.

Il faut ajouter à cette quantité de viande, 30 à 36 millions de têtes de volailles de toute espèce, gibier non compris.

Nota. On fera remarquer qu'en adoptant le poids moyen trouvé à Paris dans les abattoirs pour les bestiaux, on peut forcer un peu les quantités de viande, parce qu'on conduit généralement à Paris de beaux animaux au-dessus de la grosseur moyenne de l'espèce en France.

Consommation a Paris en 1826.

81,433	Bœufs	évalués à	26,872,890 kil.
10,237	Vaches	id.	3,441,620
74,430	Veaux	id.	4,912,380
403,583	Moutons	id.	8,475,243
90,830	Porcs	id.	6,812,250
	Viande à la main..		2,210,059
	Abats et issues....		805,079
	Charcuterie.....		707,297
	Total.....		54,236,818 kil.

ou, à raison de 875,000 habitans, 52 kil. par tête représentent aussi par tête une dépense de 78 fr. 31 c.

A cette quantité de viande, il convient d'ajouter

240	cochons de lait.....	vendus sur les marchés.	dont le montant de la vente s'élève à 9,179,603 francs; soit 18 fr. 50 c. par tête d'habitant.
11,086	agneaux...		
1,392	moutons de Prévalés...		
1,626,380	poulets....	volailles, id.	
301,509	chapons et poulardes..		
551,457	dindes.....		
183,310	canards....		
986,104	pigeons....		
394,694	oies.....		
179	chevreuils et daims.....	gibier, id..	On n'a aucun moyen d'évaluer les volailles et gibier à *destination*, c'est-à-dire, qui n'ont pas été vendus sur les marchés.
17,103	lièvres.....		
310,228	lapins.....		
151,904	perdrix....		
17,326	bécasses....		
11,954	bécassines..		
34,092	cailles.....		
1,289	faisans.....		
13,455	grives et merles....		
744,776	alouettes...		
20,760	pluvions, pilots rouges, sarcelles, vanneaux..		

11. I. Rapport sur les produits de l'industrie française, présenté au nom du jury central au ministre du commerce, etc., et rédigé par M. le Vicomte Héricart de Thuay et par M. Migneron. In-8° de xvi-573 p. Paris, 1828; Imp. royale.

12. II. Histoire de l'exposition des produits de l'industrie française en 1827; par M. Ad. Blanqui. In-8° de viii-334 p. Paris, 1827; Renard.

Ces ouvrages, que la surabondance de nos matériaux ne nous a pas permis de signaler plutôt, sont entre les mains de tout le monde. L'un porte un caractère officiel, et contient sur notre dernière exposition tous les renseignemens que l'on peut désirer; l'autre, composé par un jeune professeur d'un talent facile et brillant, réunit assez de notions pour donner une idée des résultats de cette lutte industrielle. Ces deux tableaux ayant circulé en France et au dehors, nous nous bornons à en indiquer le plan et le contenu à ceux de nos lecteurs nationaux et surtout étrangers qui ne les connaîtraient point encore.

On sait depuis long-temps comment est conçu le rapport très-détaillé du jury central. Un avant-propos fait connaître les mesures préparatoires à l'exposition, la compositon du jury, le discours du Roi, en lui présentant les résultats, et la réponse de S. M. Suit une description exacte des objets exposés par ordre de matières, divisées en 42 chapitres. Le 43e énumère les récompenses accordées aux artistes et manufacturiers dont les produits n'étaient pas susceptibles d'être exposés séparément. On trouve ensuite un tableau chronologique des expositions depuis l'origine de l'institution, au nombre de 7, y compris la dernière, puis les ordonnances et instructions relatives à ces concours solennels. Une liste alphabétique des fabricans et des artistes qui ont obtenu des médailles ou autres distinctions à l'exposition de 1827, termine le volume.

II. L'ouvrage de M. Blanqui débute par une allocution, sous le titre d'avant-propos, aux industriels français. Dans une introduction, l'auteur examine rapidement l'utilité des expositions, plaide en faveur de la liberté d'industrie contre les tarifs restrictifs ou prohibitifs, en insistant sur la nécessité de l'instruction populaire, comme cause la plus efficace de progrès; une esquisse de ceux qu'a fait remarquer ce dernier concours, en précède immédiatement l'histoire. Celle-ci, divisée en xx chapitres, présente successivement le tableau des efforts et des perfectionnemens attestés par les produits exposés dans les diverses branches de notre industrie. C'est encore une esquisse crayonnée à grands traits. L'auteur s'est proposé de dérouler promptement sous les yeux du public qui lit, et qui n'a pas vu les objets signalés à son attention, la série de ces objets, pour lui donner une idée suffisante de leur nombre et de leur degré d'importance respective. Il a atteint son but par ce résumé historique. S'il eût voulu composer une histoire complète de l'exposition, il eût suivi dans la distribution de ses matières un ordre plus méthodique: il eût recherché et montré d'une manière plus distincte les causes qui ont donné à quelques industries une fausse direction, celles qui ont favorisé les progrès déjà faits dans d'autres branches, les améliorations dont ces branches sont encore susceptibles, les espérances que font naître les résultats obtenus, les moyens de réaliser cet espoir, les lacunes trop nombreuses encore de l'industrie française, ce que l'on doit faire pour les remplir, les obstacles qui nuisent

au développement de plusieurs arts industriels, les mesures à l'aide desquelles on peut parvenir à les surmonter, etc., etc.; mais il ne faut pas demander à un auteur ce qu'il n'a pas eu intention de faire, et le livre de M. Blanqui, agréable à lire, contient assez d'instruction et d'intérêt pour mettre le lecteur au courant de nos travaux industriels. Ceux qui désireraient des détails plus étendus, les trouveront dans le rapport du jury.

N'oublions pas d'indiquer la nomenclature de produits industriels placée à la suite de cet ouvrage, sous le titre d'*Indications utiles*, et la *Liste des exposans couronnés*, qui le termine.

13. I. Arts et Manufactures en France.

14. II. Discours prononcé a la 4e séance annuelle du Conseil de perfectionnement de l'École spéciale de Commerce; par M. A. Blanqui.

15. III. Histoire de l'exposition des produits de l'industrie française, en 1827; par le même. (Voy. ci-dessus, n° 12.)

16. IV. Discours de S. Ex. le Ministre du Commerce et des Manufactures sur le budget de son Département. Séance du 16 juillet 1828. (*Foreign quarterly Review;* janv. 1829.) (Voy. le *Bullet.;* Tom. XV, n° 113.)

Les écrits qui servent de texte à l'article anglais que nous analysons sont connus de nos lecteurs, et il en a été rendu compte dans la 5e sect. du *Bulletin*. Ce n'est donc point de ces ouvrages et des faits qu'ils contiennent que nous avons à nous occuper, mais des réflexions qu'ils suggèrent au journaliste anglais, et du parallèle qu'ils lui donnent occasion d'établir entre l'industrie française et celle de la Grande-Bretagne. Au moment où des enquêtes sont ouvertes sur tous les points de la France pour constater l'état de notre commerce et de nos manufactures, nous devons attacher quelque prix à connaître sur un sujet aussi important l'opinion des étrangers qui, du point de vue où ils se trouvent placés, sont peut-être plus à même que nous d'apprécier nos progrès et nos ressources.

Le rédacteur de la *Revue étrangère*, connaissant les rapports intimes qui unissent l'agriculture à l'industrie, commence par jetter un coup-d'œil sur la situation de la France agricole, et nous devons convenir que ce premier examen est loin de nous être favorable.

M. Jacob, chargé dernièrement par le gouvernement anglais d'une mission spéciale pour observer sur le continent l'état de l'agriculture, a trouvé la France inférieure, sous ce rapport, à toutes les nations du nord de l'Europe, aux Pays-Bas, au Hanovre, à la Prusse, à la Saxe, au Danemark, à la Pologne et même à l'Autriche. D'après l'opinion généralement répandue en Angleterre, cette infériorité est attribuée à deux causes, l'ignorance des cultivateurs et la division des propriétés. L'auteur de l'article annonce, quoiqu'avec beaucoup de réserve, qu'il ne partage pas entièrement sur ce dernier point les préjugés de ses compatriotes. Mais il observe avec raison que la division des propriétés rend encore plus nécessaire la propagation de l'instruction dans toutes les classes de la société.

En Angleterre, 32,000 grands propriétaires, possesseurs exclusifs du sol en dirigent la culture suivant les procédés de la science et les résultats de l'observation, en se servant des bras d'une masse de prolétaires qui travaillent sous leurs ordres et sont nourris par eux. En France, 5 millions de petits propriétaires dont les familles forment au moins 15 millions d'ames ou la moitié de la population, exploitent leurs propres fonds avec de très-faibles ressources et une intelligence encore plus bornée; car il est probable que près de la moitié de ces propriétaires ne sait pas lire, puisque, sur 40,000 communes, on en compte 15,000 entièrement dépourvues d'écoles. Il n'est pas étonnant qu'une culture ainsi dirigée ne tire point d'un sol fécond tout ce qu'on pourrait en obtenir.

Une troisième cause qui retarde le développement de l'agriculture et nuit également à celui de l'industrie en France, c'est la difficulté des communications intérieures. Il y a maintenant dans toute l'étendue du royaume 200 et quelques lieues de canaux exécutés et 250 à 300 lieues de canaux commencés, 38 lieues de chemins de fer achevés ou en exécution, 8,000 lieues de routes royales et 7,000 de routes départementales. L'Angleterre, dont la surface égale à peine les deux-cinquièmes de celle de la France, possède 9,800 lieues de routes à barrières, une grande quantité de rivières rendues navigables, 12 à 1500 lieues de canaux intérieurs et plus de 100 lieues de chemins de fer, sans compter les facilités que donnent les transports par mer dans un pays que l'Océan environne de toutes parts.

Ainsi, loin de s'étonner de l'état peu avancé de notre agriculture au milieu de ces circonstances défavorables, on doit voir avec surprise les progrès qu'elle a faits depuis quinze ans. En effet, les nouvelles méthodes d'assolement commencent à triompher des anciennes routines; les prés artificiels, presque inconnus il y a trente ans, s'étendent peu à peu jusques dans les provinces les plus reculées; l'exemple des fermes modèles et particulièrement de celle de Roville, les encouragemens de l'administration, les travaux des Sociétés savantes amènent chaque jour de nouvelles améliorations.

La culture de la vigne surtout a pris depuis la révolution un immense accroissement, soit que la division des propriétés ait favorisé la plantation des vignobles, soit que la consommation des armées ait rendu pendant long-temps le commerce des vins très-lucratif. En 1789, la vigne occupait 1,200,000 hect. sur la totalité du territoire français; en 1808, 1,600,000; en 1824, 1,728,000; d'où il suit que la quantité de terrain planté en vignes s'est accrue en trente ans dans la proportion de 1 à 1 et $\frac{1}{2}$ (1). Aujourd'hui les bras de deux millions d'habitans ou d'un quinzième de la population sont employés à ce genre de culture dont le produit annuel est de 40 millions d'hectolitres qui, estimés au prix moyen de 15 fr., donnent une valeur de 600 millions.

Cette excessive production est sans doute la première cause du malaise dont se plaignent les propriétaires de vignes; mais l'exagération des droits intérieurs sur les liquides et surtout des droits d'octroi contribue beaucoup à aggraver leur gène en restreignant la consommation. L'état prélève sur les produits des vignobles 100 millions par les droits réunis et 20 millions par les octrois ou un cinquième de la valeur totale, ce qui, ajouté à la contribution foncière, fait supporter à ce genre de culture un impôt égal aux deux-cinquièmes du revenu. Le rédacteur de la *Revue étrangère* pense, ainsi que l'a fort bien démontré M. le Ministre du Commerce, que la véritable source du mal est dans

(1) Cette extension donnée à la culture est encore loin de représenter exactement l'accroissement réel de la production, attendu que la plupart des propriétaires, sacrifiant la qualité au desir d'augmenter les produits, font donner à un hectare de terrain le double de ce qu'il rendait il y a 30 ans.

ces deux causes plutôt que dans les lois de douanes et dans l'élévation des tarifs étrangers. Cependant il admet qu'une réduction des droits à l'importation des vins français en Angleterre serait également avantageuse aux deux pays.

S'il paraît évident que la culture de la vigne a été trop étendue dans ces dernières années, l'expérience a prouvé au contraire que les récoltes du pays en céréales n'excèdent pas, comme on l'a cru quelquefois, les besoins de la consommation. Quant aux cultures secondaires, qui fournissent des matières premières à l'industrie, et qui, en variant les produits du sol, deviennent une source de bénéfices assurés pour le cultivateur, elles sont connues seulement dans quelques départemens, et les préjugés de l'ignorance retardent encore leur introduction dans la plupart de nos provinces.

La France passe avec raison pour être très-pauvre en bestiaux; 2 millions et demi de chevaux, 7 millions de bêtes à cornes, et 32 millions de moutons et chèvres qui composent tout notre avoir, ne sont pas une grande richesse pour une population de 32 millions d'ames et un territoire de 53 millions d'hectares. Nous sommes même forcés de reconnaître que nos produits en chevaux et en bêtes à cornes, malgré les droits prohibitifs établis sur les bestiaux étrangers pour encourager les cultivateurs, ne peuvent suffire à nos besoins et sont tout-à-fait hors d'état de soutenir la concurrence avec les races de l'Allemagne et de l'Angleterre (1).

Les moutons sont la seule espèce d'animaux domestiques qui ait été notablement améliorée et multipliée depuis trente ans. On a réussi à acclimater sur notre sol les mérinos d'Espagne, les moutons de la Saxe électorale, les moutons anglais à longue laine et même les chèvres du Tibet. Des croisemens successifs ont doublé la valeur des toisons indigènes et pourraient la doubler encore. Aujourd'hui le nombre des moutons en France est

(1) Nous ne pouvons passer également condamnation sur nos Porcs, que le journaliste anglais compare à de petits chiens. Nous ne savons où il en a pris une si mauvaise idée; le fait est que ces animaux sont pour nos cultivateurs l'objet de soins particuliers, surtout dans les provinces de l'ouest et du midi; l'importance qu'ils y attachent est justifiée par l'étendue de la consommation, qui s'élève annuellement à 4 millions de têtes.

de 29,504,000, dont 4,000 de la race Électorale, 5,500,000 mérinos et 24 millions d'indigènes. La valeur de leurs toisons s'élève annuellement à plus de 100 millions, et les quatre-cinquième de la laine consommée dans nos fabriques provient de notre sol. Il est vrai que ces avantages ont été achetés par des droits prohibitifs sur les laines étrangères dont nous apprécierons les fâcheux effets lorsque nous aurons à parler des manufactures de draps. La grande question de l'influence des prohibitions reparaîtra plus d'une fois dans le cours de cet article, et l'industrie des fers nous en offre un premier exemple.

Les progrès de cette industrie ont été si rapides depuis quelques années, qu'il n'est pas étonnant qu'on en ait été ébloui, et qu'on les ait présentés comme un argument sans réplique en faveur du système des droits protecteurs; néanmoins cette opinion n'a point encore l'assentiment général et nous la croyons susceptible de très-fortes objections. Il est certain que la grande consommation de fer, de cuivre et de plomb qui s'est faite pendant les guerres de la Révolution n'avait donné que peu d'activité aux forges françaises et n'avait amené aucun perfectionnement dans les procédés d'exploitation. Ce n'est que depuis la paix et le rétablissement des libres communications avec l'Angleterre, que nos maîtres de forges, excités par la concurrence et éclairés par l'exemple de leurs rivaux, ont commencé à substituer le laminoir au marteau et à employer comme combustible la houille au lieu du bois dont l'usage est encore malheureusement trop général. Pour protéger ces tentatives d'amélioration, on demanda en 1814 l'établissement d'un droit à l'importation des fers étrangers, et ce droit fut considérablement augmenté en 1822. Les résultats ont répondu aux espérances qu'on avait conçues. La France ne produisait en 1814 que 100,000 tonnes de fonte; elle en a produit en 1825 160,000, et plus de 200,000 en 1827; ainsi la production a doublé dans l'espace de 12 ans. Aujourd'hui 400 hauts fourneaux sont en activité sur les divers points de notre territoire et occupent les bras de 80,000 ouvriers dont le travail crée annullement une valeur de 75 millions de francs. Cependant quelle que soit la rapidité de ces progrès, ceux des forges anglaises, dans le même espace de temps, les surpassent encore. La Grande-Bretagne avait produit 400,000 tonnes de fonte en 1820; elle en a produit en 1827

lions de francs. D'un autre côté, sous le poids d'un droit exorbitant on a encore importé en France, en 1826, 28 millions de kilogr. de fer tant brut qu'en barres ou travaillé. Nos forges ont donc beaucoup à faire, non-seulement pour égaler celles de la Grande-Bretagne, mais pour répondre aux besoins de notre consommation intérieure, et pour appaiser les justes plaintes que les agriculteurs et les manufacturiers élèvent contre l'espèce de monopole établi par nos lois de douanes. Les auteurs qui ont écrit le plus récemment sur cette matière ne sont point tout-à-fait d'accord sur le prix des fers étrangers rendus dans nos ports, comparé à celui des fers français; mais il paraît certain que la différence en faveur des premiers est d'environ 50 pour %, et c'est ce que prouve l'importation qui continue d'avoir lieu malgré l'élévation des droits. Est-il permis de s'applaudir de la prospérité d'une seule branche d'industrie lorsque nos fabriques et notre agriculture la paient si cher?

La rareté du combustible est la véritable cause qui ne permet point que les fers français puissent soutenir pour le prix la concurrence des fers étrangers, et ce mal est d'autant plus fâcheux qu'il s'aggravera nécessairement par les progrès même de la fabrication. La plupart de nos forges n'emploient encore aujourd'hui que du bois; elles consomment annuellement le produit de 400,000 hectares ou le quart des coupes du royaume; il est évident que si elles prenaient un développement égal à celui des forges anglaises, c'est-à-dire si leur production était triplée, le sol ne pourrait suffire à une consommation aussi effrayante, et le prix du combustible dépasserait toutes les bornes. Ainsi, lorsque les propriétaires de forêts s'opposent à la diminution des droits sur les fers étrangers dans le but avoué de maintenir la cherté des bois, c'est comme s'ils demandaient que toutes les branches de notre industrie, à commencer par celles des fers, fussent condamnées à rester éternellement stationnaires. Car nos forges elles-mêmes ne pourront faire de progrès ultérieurs que par la baisse du prix des bois ou l'extension donnée à l'emploi de la houille. Malheureusement l'usage de ce combustible ne s'introduit que lentement, parce que les bancs de houille que renferme notre territoire sont en général éloignés des lieux où se trouve le minerai et que la difficulté

690,000, représentant une valeur de 6 millions st. ou 150 mil- des communications rend les transports très-coûteux. Si l'industrie anglaise a sur la nôtre une supériorité réelle, elle la doit à la facilité des communications et à l'abondance du combustible; ce sont deux grands avantages qu'elle tient en partie de la nature et que nous ne pourrons jamais espérer de posséder au même degré (1).

La cherté de nos fers influe défavorablement sur toutes les industries dont ce métal est la matière première. La fabrication des aciers, dans laquelle la France excellait autrefois, a été transportée en Angleterre par les protestans expatriés après la révocation de l'édit de Nantes, et ne s'est relevée que très-récemment dans les départemens de l'Est et spécialement à St.-Étienne. Nos fabriques de quincailleries se servent encore en grande partie d'acier étranger, quoique nous commencions à fabriquer nous-mêmes les instrumens aratoires que nous tirions entièrement de l'Allemagne, il y a peu d'années. Nous avons fait aussi quelques progrès dans l'exploitation du cuivre, du plomb, de l'étain et du zinc. Mais pour se convaincre que, dans cette partie, au lieu de rivaliser avec nos voisins, nous sommes encore loin de nous suffire à nous-mêmes, il ne faut que jeter les yeux sur les états des douanes en 1826; on y verra que dans le cours de cette année, il a été importé en France 52,091,398 kil. de métaux de toute espèce, tandis qu'il n'en a été exporté que 6,643,763 kilogrammes.

L'industrie française se présente avec plus d'avantage dans la fabrication des tissus, qu'on peut diviser en quatre grandes classes, savoir : les tissus de laines, de chanvre ou de lin, de coton et de soie.

Les fabriques d'étoffes de laines sont les plus anciennement établies en France. Dès le 14e siècle, plusieurs provinces faisaient un assez grand commerce de draps; mais, à raison de la

(1) Ce n'est qu'à l'emploi de la houille que les forges anglaises doivent leurs progrès; en 1788, la moitié de ces forges se servait encore de charbon de bois; alors elles ne produisaient que 68,000 tonnes de fonte par an, et à un prix plus élevé que ne l'est aujourd'hui celui des fers français; maintenant qu'elles n'emploient que la houille, elles produisent cent fois plus et à meilleur marché.

690,000, représentant une valeur de 6 millions st. ou 150 millions de francs. D'un autre côté, sous le poids d'un droit exorbitant on a encore importé en France, en 1826, 28 millions de kilogr. de fer, tant brut qu'en barres ou travaillé. Nos forges ont donc beaucoup à faire, non-seulement pour égaler celles de la Grande-Bretagne, mais pour répondre aux besoins de notre consommation intérieure, et pour appaiser les justes plaintes que les agriculteurs et les manufacturiers élèvent contre l'espèce de monopole établi par nos lois de douanes. Les auteurs qui ont écrit le plus récemment sur cette matière ne sont point tout-à-fait d'accord sur le prix des fers étrangers rendus dans nos ports, comparé à celui des fers français; mais il paraît certain que la différence en faveur des premiers est d'environ 50 pour °/₀, et c'est ce que prouve l'importation, qui continue d'avoir lieu malgré l'élévation des droits. Est-il permis de s'applaudir de la prospérité d'une seule branche d'industrie lorsque nos fabriques et notre agriculture la paient si cher?

La rareté du combustible est la véritable cause qui ne permet point que les fers français puissent soutenir pour le prix la concurrence des fers étrangers, et ce mal est d'autant plus fâcheux qu'il s'aggravera nécessairement par les progrès même de la fabrication. La plupart de nos forges n'emploient encore aujourd'hui que du bois; elles consomment annuellement le produit de 400,000 hectares ou le quart des coupes du royaume; il est évident que, si elles prenaient un développement égal à celui des forges anglaises, c'est-à-dire si leur production était triplée, le sol ne pourrait suffire à une consommation aussi effrayante, et que le prix du combustible dépasserait toutes les bornes. Ainsi, lorsque les propriétaires de forêts s'opposent à la diminution des droits sur les fers étrangers dans le but avoué de maintenir la cherté des bois, c'est comme s'ils demandaient que toutes les branches de notre industrie, à commencer par celle des fers, fussent condamnées à rester éternellement stationnaires. Car nos forges elles-mêmes ne pourront faire de progrès ultérieurs que par la baisse du prix des bois ou l'extension donnée à l'emploi de la houille. Malheureusement, l'usage de ce combustible ne s'introduit que lentement, parce que les bancs de houille que renferme notre territoire sont en général

éloignés des lieux où se trouve le minerai et que la difficulté des communications rend les transports très-coûteux. Si l'industrie anglaise a sur la nôtre une supériorité réelle, elle la doit à la facilité des communications et à l'abondance du combustible; ce sont deux grands avantages qu'elle tient en partie de la nature et que nous ne pourrons jamais espérer de posséder au même degré (1).

La cherté de nos fers influe défavorablement sur toutes les industries dont ce métal est la matière première. La fabrication des aciers, dans laquelle la France excellait autrefois, a été transportée en Angleterre par les protestans expatriés après la révocation de l'édit de Nantes, et ne s'est relevée que très-récemment dans les départemens de l'Est, et spécialement à St-Étienne. Nos fabriques de quincaillerie se servent encore en grande partie d'acier étranger, quoique nous commencions à fabriquer nous-mêmes les instrumens aratoires que nous tirions entièrement de l'Allemagne, il y a peu d'années. Nous avons fait aussi quelques progrès dans l'exploitation du cuivre, du plomb, de l'étain et du zinc. Mais, pour se convaincre que, dans cette partie, au lieu de rivaliser avec nos voisins, nous sommes encore loin de nous suffire à nous mêmes, il ne faut que jeter les yeux sur les états des douanes en 1826; on y verra que dans le cours de cette année, il a été importé en France 52,091,398 kil. de métaux de toute espèce, tandis qu'il n'en a été exporté que 6,643,763 kilogrammes.

L'industrie française se présente avec plus d'avantage dans la fabrication des tissus, qu'on peut diviser en quatre grandes classes, savoir : les tissus de laines, de chanvre ou de lin, de coton et de soie.

Les fabriques d'étoffes de laines sont les plus anciennement établies en France. Dès le 14e siècle, plusieurs provinces faisaient un assez grand commerce de draps; mais, à raison de la

(1) Ce n'est qu'à l'emploi de la houille que les forges anglaises doivent leurs progrès; en 1788, la moitié de ces forges se servait encore de charbon de bois; alors elles ne produisaient que 68,000 tonnes de fonte par an, et à un prix plus élevé que ne l'est aujourd'hui celui des fers français; maintenant qu'elles n'emploient que la houille, elles produisent cent fois plus et à meilleur marché.

1812 à 1826, la quantité de coton brut qu'elles employaient a été triplée. Les départemens qui se sont livrés à cette industrie, et spécialement ceux du Haut-Rhin, de la Loire et de la Seine-Inférieure, ont vu croître chaque année leur population et leur richesse. Tarare, qui n'était qu'un village, est maintenant une ville importante; Rouen possède plus de 200 manufactures, sa population excède 100,000 ames, et cette grande ville est devenue le Manchester de la France, comme le Hâvre en est le Liverpool. Cette étonnante prospérité pourra-t-elle se maintenir? doit-elle s'accroître encore? Tout porte à l'espérer. Nos cotonnades ne sont nullement inférieures pour la qualité aux produits des fabriques anglaises, et n'en diffèrent pas beaucoup pour le prix. La main-d'œuvre est même moins chère en France qu'en Angleterre; les fileurs de Rouen ne gagnent que 16 à 18 fr. par semaine, tandis que ceux de Manchester gagnent 36 fr. et travaillent une heure de moins par jour (1). Il est à remarquer que la plus grande dépense des ouvriers comme des fabricans français est celle du chauffage, et que la rareté du charbon de terre s'oppose dans beaucoup d'endroits à l'établissement des machines à vapeur. Ainsi, l'on rencontre encore ici les déplorables résultats de la cherté du combustible en faveur de laquelle on présente des pétitions aux Chambres. Bien que le salaire des ouvriers anglais soit plus que double de celui des ouvriers français, le rédacteur de la *Revue étrangère* pense que la main d'œuvre n'est pas réellement plus chère dans la Grande-Bretagne, parce que les artisans y sont plus habiles et font plus d'ouvrage en moins de temps. Mais cet avantage diminue tous les jours; nos procédés se perfectionnent, notre population industrielle s'éclaire, et, avec ses habitudes de sobriété et le bas prix des vivres, elle ne peut tarder à produire à meilleur marché que ses rivaux. Rien n'est plus propre à marquer la rapidité de ces progrès que le tableau comparatif des quantités de coton brut importées annuellement en France et dans la Grande-Bretagne et des quantités de coton manufacturés, qui ont été exportées de 1812 à 1826

(1) Il serait à souhaiter qu'on adoptât dans nos villes manufacturières des règlemens semblables à ceux qui, en Angleterre, limitent la durée du travail des enfans au-dessous de 15 ans; la prospérité de l'industrie ne doit pas s'acheter aux dépens de l'humanité.

Consommation du coton brut.

	Grande-Bretagne.	France.
1812.....	62,285,024 liv.....	25,191,189 l.
1820.....	137,407,498.....	48,461,390
1826.....	162,889,112.....	83,993,210

Exportation de coton manufacturé.

	Grande-Bretagne.		France.
	(1) Valeur officielle.	Valeur réelle.	
1820...	20,704,600 l. st.	13,843,569 liv st..	1,091,300 l. st.
1823...	24,117,549.....	13,751,415.....	1,037,115
1826...	21,445,565.....	10,522,357.....	1,457,855

On voit par ce tableau qu'en quatorze ans l'activité de l'industrie française s'est accrue dans la proportion de 310 pour 100, et celle de l'industrie anglaise dans la proportion seulement de 270 pour 100. En 1812, nous étions arriérés de vingt ans; en 1826, nos voisins n'avaient plus que dix ans d'avance sur nous, et nous fabriquions autant que la Grande-Bretagne en 1816 (2). Si quelque circonstance extraordinaire ne vient pas déranger la marche naturelle des choses, il est facile de prévoir l'époque à laquelle toute inégalité aura disparu. Au reste, l'industrie des autres nations de l'Europe fait aussi des progrès qui ne laissent plus à aucun peuple l'espoir de conserver une prééminence exclusive. Les Anglais peuvent juger du développement que prennent les fabriques de coton sur le continent et notamment dans les Pays-Bas et les provinces prussiennes du Rhin, par l'accroissement qui se manifeste depuis dix ans dans l'exportation du coton filé de la Grande-Bretagne. Cette exportation, qui n'était en 1818 que de 14 millions de livres poids, s'est élevée en 1822 à 26 millions de livres, et en 1826 à 42 millions.

(1) On sait que les douanes anglaises établissent la valeur officielle des marchandises d'après d'anciens tarifs qui remontent au 17e siècle, en sorte que cette valeur, n'ayant plus de rapport avec les prix courans, n'exprime aujourd'hui que des quantités. Il est à remarquer que, tandis que cette valeur augmentait de 1820 à 1826, la valeur réelle des exportations diminuait, ce qui prouve la baisse considérable qui est survenue dans les prix. C'est toujours avec les valeurs réelles qu'il faut comparer les exportations françaises.

(2) La quantité de coton brut consommé par les fabriques anglaises, en 1816, n'a pas dépassé 86,815,021 liv.

mauvaise qualité des laines indigènes, ces étoffes ne purent soutenir la concurrence des draps fins de l'Espagne et de la Flandre; et plus tard de ceux de l'Angleterre, lorsque les Anglais commencèrent à travailler eux-mêmes les toisons de leurs troupeaux, au lieu de les vendre aux Flamands. Louis XIV, d'après les conseils de Colbert, entreprit de tirer l'industrie française de cet état de langueur et d'infériorité. Il accorda des primes aux fabricans; il permit à la noblesse de s'appliquer à ce genre de travail sans déroger; il fonda la manufacture des Gobelins; enfin, il réussit à exciter une telle émulation, que, dès 1669, on comptait 44,000 métiers dans les villes de Louviers, Elbeuf, Abbeville et Rouen. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, cette industrie resta à peu près stationnaire; elle était arrêtée dans ses progrès par la nécessité d'employer des laines étrangères, ce qui mettait nos manufacturiers à la merci des douanes anglaises et espagnoles. Le seul moyen de lever cet obstacle était de naturaliser sur notre sol les troupeaux qui faisaient la richesse de nos voisins; mais l'exportation des béliers était sévèrement défendue par des gouvernemens jaloux de se réserver un monopole lucratif. Louis XVI, le premier, essaya d'acclimater à Rambouillet quelques mérinos qu'il avait obtenus du roi d'Espagne.

Ces premiers essais répandirent le goût de ce genre d'amélioration, et lorsque la victoire eut mis le gouvernement espagnol dans notre dépendance, on eut soin de stipuler pour condition de tous les traités qui lui furent imposés, la libre introduction d'un certain nombre de mérinos. En même temps, l'administration française prit les mesures les plus efficaces pour encourager les propriétaires à se livrer à l'éducation de cette race précieuse, et à perfectionner les espèces indigènes par des croisemens multipliés. Ces tentatives eurent un plein succès; les mérinos se naturalisèrent sur notre sol avec une facilité inespérée; et ils forment aujourd'hui, comme nous l'avons dit, près du cinquième du nombre total de nos troupeaux.

Trouvant enfin dans l'intérieur du pays la matière première indispensable à leurs travaux, nos manufactures de draps prirent un développement rapide. Leur prospérité s'accrut encore, lorsque les événemens de 1814 les eurent mises à l'abri de la

concurrence des fabriques belges. Mais comment parler des progrès de cette industrie, sans qu'aussitôt s'offre à la mémoire le nom de M. Ternaux qui en est, comme l'a dit fort bien M. Blanqui, le grand représentant. Tout à la fois agriculteur et fabricant, M. Ternaux a créé en même temps la matière première et les moyens de la mettre en œuvre. C'est à lui qu'on doit l'invention des tissus connus sous le nom de *mérinos* et de *cachemires français*, et cette branche de fabrication, dans laquelle la France ne connaît point de rivaux, est devenue si active, qu'on a exporté, en 1826, 3,000 kil. de châles cachemires et 41,000 kil. de châles de laine. C'est lui qui a naturalisé sur notre sol les chèvres du Tibet, qui a opéré les croisemens les plus heureux des mérinos avec les moutons de Saxe, qui a été un des premiers à importer les moutons anglais à longue laine. Des propriétaires riches et éclairés ont suivi ces exemples, et maintenant la France possède toutes les qualités de laines nécessaires au tissage des draps les plus fins. D'un autre côté, les perfectionnemens introduits dans les procédés de fabrication ont rendu la main-d'œuvre moins coûteuse et les tissus égaux, sinon supérieurs en beauté à ceux de toutes les manufactures de l'Europe (1). Malheureusement les efforts de nos fabricans n'ont pu encore les amener à produire aux mêmes prix que les manufacturiers anglais. Nous avons réussi à naturaliser sur notre sol les troupeaux étrangers dont la laine nous était indispensable; mais nous avons acheté cet avantage par des droits prohibitifs sur les laines étrangères, dont les cultivateurs réclament aujourd'hui le maintien comme récompense des améliorations effectuées, et sous le poids desquels l'industrie s'efforce en vain de soutenir une lutte inégale. On s'applaudit de voir diminuer de plus en plus l'importation des laines étrangères, et l'on oublie de remarquer que l'exportation des produits de nos manufactures diminue exactement dans la même proportion. D'après une moyenne prise sur les années 1822 et 1823, l'importation des laines brutes était alors de 7,309,266 kil., et

(1) La fabrication des tapis nous paraît seule être restée fort en arrière; nous ne parlons pas de ces magnifiques tapisseries des Gobelins qui sont des objets d'art plutôt que des articles de commerce, mais de ces tapis simples et élégans qu'on trouve en Angleterre dans toutes les maisons, et dont l'usage est à peine connu en France hors de la capitale.

l'exportation des laines manufacturées de 1,047,560 kil. En 1826, on n'a plus importé que 3,787,579 kil. de laines brutes; mais l'exportation des laines manufacturées a été en même temps réduite à 710,845 kil.

En Angleterre, des mesures en sens opposé ont produit des effets contraires. Une réduction a été opérée sur les droits à l'importation des laines brutes. En 1826, cette importation n'avait été que de 17,868,561 livres poids; en 1827, elle s'est élevée à 28,111,196 livres; dans le même intervalle, l'exportation des laines manufacturées, qui n'était évaluée en 1826 qu'à 4,410,276 liv. st., s'est élevée en 1827 à 5,024,546 liv. st., valeur six fois plus forte que celle de l'exportation française à la même époque. Nous livrons ces faits sans commentaires aux méditations de nos lecteurs.

La fabrication des tissus de lins et de chanvre, loin de faire des progrès dans ces derniers temps, a perdu beaucoup, au contraire, de l'importance qu'elle avait autrefois dans nos provinces de l'ouest et du nord. Ce n'est point que la qualité de ses produits soit dégénérée. Les toiles de Laval et de Cambray n'ont rien perdu de leur renommée pour la finesse et la blancheur; le linge de table damassé, que la Saxe et la Silésie étaient encore naguère en possession de fournir à toute l'Europe, se fabrique à Saint-Quentin avec la même perfection qu'en Allemagne. Les bas de Paris sont toujours très-estimés, et on en a vu à la dernière exposition qui coûtaient jusqu'à 100 fr. la paire. Mais des produits d'une qualité supérieure et d'un prix auquel la richesse peut seule atteindre, ne donnent lieu qu'à un commerce très-restreint. C'est sur les articles qui sont à la portée de la grande masse des consommateurs que se fonde réellement la prospérité de l'industrie. Or, nos toiles ordinaires ne peuvent rivaliser pour le bon marché avec celles de la Bavière, des Pays-Bas et de l'Irlande. Nos tisserands, protégés contre la concurrence étrangère par des droits prohibitifs très-élevés, en réclament encore l'augmentation, et se plaignent de voir diminuer leurs débouchés. Nulle part ne se montre mieux la fâcheuse influence qu'exercent sur notre industrie l'état arriéré de l'agriculture et l'ignorance du peuple des campagnes. Nos cultivateurs ne peuvent produire le chanvre et le lin pour le prix auquel on les obtient dans le nord de l'Europe. En ou-

tre, les provinces qui s'adonnent à la fabrication des toiles, sont les moins éclairées du royaume; les artisans sont peu habiles, les procédés de filature et de tissage encore grossiers, et il en résulte un renchérissement effectif dans la main-d'œuvre, quoique l'ouvrier ne gagne pas au-delà de ce qui est absolument nécessaire à sa subsistance. L'introduction des nouvelles méthodes de culture et la propagation de l'instruction primaire pourront seules remédier à cet état de choses.

Nos fabriques de coton, au contraire, présentent l'intéressant spectacle des prodiges que peut enfanter l'esprit d'invention et de perfectionnement. Cette industrie, que les Anglais regardent, depuis un siècle, comme la principale source de leur prospérité commerciale, était à peine connue en France il y a trente ans, et c'est aujourd'hui celle qui nous offre le plus de chances pour égaler ou même surpasser nos rivaux. Avant 1786, on ne se servait guère en France que des cotonnades suisses. Le traité de commerce conclu, à cette époque, avec la Grande-Bretagne, inonda le royaume de cotonnades anglaises, et, d'après le calcul de M. Chaptal, on en introduisit dans les années 1787-88 et 89 pour une valeur de 25 millions. Les guerres de la Révolution et surtout le système du blocus continental ayant arrêté tout-à-fait ce commerce, l'industrie française fut forcée de se suffire à elle-même, et aussitôt que l'ordre se rétablit dans l'intérieur, des manufactures de coton commencèrent à s'élever dans plusieurs départemens. Leurs progrès furent si rapides, que dès 1812 la quantité de coton brut employé en France égalait celle que l'on a consommée annuellement en Angleterre de 1787 à 1797, en sorte que nous avions déjà atteint le degré d'activité auquel l'industrie anglaise était parvenue 20 ans auparavant, après un demi-siècle de tâtonnemens et d'efforts. Mais il faut considérer que les Anglais avaient eu à inventer et à perfectionner ces machines admirables qui augmentent presqu'à l'infini la force productive du travail de l'homme, tandis que nos manufactures ayant réussi promptement à se procurer les modèles des mécaniques anglaises, avaient pris l'industrie au point de perfection où le génie des Watt et des Arkwright l'avaient élevée. La guerre et le blocus continental avaient créé nos fabriques. La paix, au lieu de retarder leur développement, sembla leur donner un nouvel essor. De

1812 à 1826, la quantité de coton brut qu'elles employaient a été triplée. Les départemens qui se sont livrés à cette industrie, et spécialement ceux du Haut-Rhin, de la Loire et de la Seine-Inférieure, ont vu croître chaque année leur population et leur richesse. Tarare, qui n'était qu'un village, est maintenant une ville importante; Rouen possède plus de 200 manufactures, sa population excède 100,000 ames, et cette grande ville est devenue le Manchester de la France, comme le Hâvre en est le Liverpool. Cette étonnante prospérité pourra-t-elle se maintenir, doit-elle s'accroître encore? Tout porte à l'espérer. Nos cotonnades ne sont nullement inférieures pour la qualité aux produits des fabriques anglaises, et n'en diffèrent pas beaucoup pour le prix. La main-d'œuvre est même moins chère en France qu'en Angleterre; les fileurs de Rouen ne gagnent que 16 à 18 fr. par semaine, tandis que ceux de Manchester gagnent 36 fr. et travaillent une heure de moins par jour (1). Il est à remarquer que la plus grande dépense des ouvriers comme des fabricans français est celle du chauffage, et que la rareté du charbon de terre s'oppose dans beaucoup d'endroits à l'établissement des machines à vapeur. Ainsi l'on rencontre encore ici les déplorables résultats de la cherté du combustible en faveur de laquelle on présente des pétitions aux Chambres. Bien que le salaire des ouvriers anglais soit plus que double de celui des ouvriers français, le rédacteur de la *Revue étrangère* pense que la main-d'œuvre n'est pas réellement plus chère dans la Grande-Bretagne, parce que les artisans y sont plus habiles et font plus d'ouvrage en moins de temps. Mais cet avantage diminue tous les jours; nos procédés se perfectionnent, notre population industrielle s'éclaire, et avec ses habitudes de sobriété et le bas prix des vivres, elle ne peut tarder à produire à meilleur marché que ses rivaux. Rien n'est plus propre à marquer la rapidité de ces progrès que le tableau comparatif des quantités de coton brut importées annuellement en France et dans la Grande-Bretagne et des quantités de coton manufacturés, qui ont été exportées de 1812 à 1826.

(1) Il serait à souhaiter qu'on adoptât dans nos villes manufacturières des réglemens semblables à ceux qui, en Angleterre, limitent la durée du travail des enfans au-dessous de 15 ans; la prospérité de l'industrie ne doit pas s'acheter aux dépens de l'humanité.

Consommation du coton brut.

	Grande-Bretagne.	France.
1812.....	61,285,024 liv.....	25,191,189 l.
1820.....	137,407,498.....	48,461,390
1826.....	162,889,112.....	83,993,210.

Exportation de coton manufacturé.

	Grande-Bretagne.		France.
	(1). Valeur officielle.	Valeur réelle.	
1820...	20,704,600 l. st....	13,843,569 l. st.....	1,091,300 l. st.
1823...	24,117,549.....	13,751,415.....	1,037,115
1826...	21,445,565.....	10,522,357	1,457,855.

On voit par ce tableau qu'en quatorze ans l'activité de l'industrie française s'est accrue dans la proportion de 310 pour 100, et celle de l'industrie anglaise dans la proportion seulement de 270 pour 100. En 1812, nous étions arriérés de vingt ans; en 1826, nos voisins n'avaient plus que dix ans d'avance sur nous, et nous fabriquions autant que la Grande-Bretagne en 1816 (2). Si quelque circonstance extraordinaire ne vient pas déranger la marche naturelle des choses, il est facile de prévoir l'époque à laquelle toute inégalité aura disparu. Au reste, l'industrie des autres nations de l'Europe fait aussi des progrès qui ne laissent plus à aucun peuple l'espoir de conserver une prééminence exclusive. Les Anglais peuvent juger du développement que prennent les fabriques de coton sur le continent et notamment dans les Pays-Bas et les provinces prussiennes du Rhin, par l'accroissement qui se manifeste depuis dix ans dans l'exportation du coton filé de la Grande-Bretagne. Cette exportation, qui n'était en 1818 que de 14 millions de livres poids, s'est élevée en 1822 à 26 millions de livres, et en 1826 à 42 millions.

(1) On sait que les douanes anglaises établissent la valeur officielle des marchandises d'après d'anciens tarifs qui remontent au 17e siècle, en sorte que cette valeur n'ayant plus de rapport avec les prix courans, n'exprime aujourd'hui que des quantités. Il est à remarquer que, tandis que cette valeur augmentait de 1820 à 1826, la valeur réelle des exportations diminuait, ce qui prouve la baisse considérable qui est survenue dans les prix. C'est toujours avec les valeurs réelles qu'il faut comparer les exportations françaises.

(2) La quantité de coton brut consommé par les fabriques anglaises, en 1816, n'a pas dépassé 86,815,021 liv.

Tandis que nous menaçons l'Angleterre d'une concurrence dangereuse dans le commerce des cotons qu'elle a considéré long-temps comme un monopole qui ne pouvait lui être enlevé, de leur côté les Anglais commencent à nous disputer la supériorité jusqu'à présent non contestée de nos fabriques de soieries. Cependant cette industrie n'a point dégénéré en France; elle a fait au contraire depuis quinze ans des progrès non moins remarquables que ceux des autres sources de notre richesse commerciale. La population de Lyon, qui n'était avant la Révolution que de 100,000 ames et qui avait été réduite à près de moitié par les désastres du siége en 1793, est aujourd'hui de 150,000 ames; on n'y comptait encore, il y a quelques années, que 10,000 métiers; il y en a, dit-on, maintenant 26,000 en activité. La valeur de la soie brute consommée annuellement en France est estimée à 75 millions de francs, et notre sol en fournit la moitié. Le travail, qui double au moins cette valeur, a donné lieu, en 1826, à une exportation de soies manufacturées pour environ 80 millions de francs. En même temps, les dernières expositions du Louvre ont prouvé combien les procédés de nos fabriques se sont perfectionnés, et, dans le monde entier, aucun peuple ne prétend encore les égaler pour le goût et l'élégance des dessins.

Mais cet état florissant ne doit pas nous endormir dans une fausse sécurité, et ce n'est que par des efforts soutenus que nos manufacturiers pourront conserver leur supériorité actuelle. Le gouvernement anglais semblait avoir adopté autrefois pour principe d'interdire à ses sujets l'usage des soieries en prohibant l'importation des soies manufacturées et en chargeant de droits très-élevés celle des soies brutes. Revenu à des idées plus sages, il a commencé par réduire les droits à l'importation sur les soies brutes de l'Inde de 4 sh. à 3 d. et ensuite à un penny pour livre, et celui sur les soies brutes d'Europe de 5 sh. 6 d. à un penny. Ensuite il a permis l'introduction des soieries étrangères sous la protection d'un droit de 30 pour 100. Ces mesures, qui avaient tout à la fois pour objet d'exciter l'émulation des fabriques nationales et d'abaisser le prix des matières premières, ont produit les plus heureux effets. La fabrication des soieries était jadis presqu'entièrement concentrée à Spitalfields, où les protestans français expatriés après la révocation de l'édit de

Nantes avaient formé leurs premiers établissemens. Depuis la réduction des droits, de nouvelles manufactures se sont élevées en Angleterre et en Écosse; elles ont fait les plus grands efforts pour imiter les étoffes de l'Inde et de la France, et elles y ont déjà si bien réussi, qu'elles commencent à faire dans ces deux contrées des importations considérables dont voici l'état détaillé pour l'année 1827.

TABLEAU *de l'exportation des soies manufacturées de l'Angleterre en France, et dans les Indes orientales, pour l'année finissant au 5 janvier 1828.*

FRANCE.			INDES ORIENTALES.		
	Quantités.	Valeurs déclarées.		Quantités.	Valeurs déclarées.
		l. st.			l. st.
Étoffes de soie en pièces.	515 pièces...	1643	Rubans de soie.....	50 pièces..	120
Soie tordue et fil.....	4090 livres...	2290	Étoffes en pièces.....	385 dito...	864
Étoffes de soie et laine.	94 pièces,...	728	Schals.....	130	128
			Bas.....	16047 douzaines	4554
			Gazes et crêpes.....	50 pièces..	170
			Étoffes de soie et coton.	793 dito...	1146
			Bas dito	170 douzain.	230
			Étoffes de soie et laine.	281 pièces..	1320
			Schals dito	290	407
			Galons.....	248 yards...	60
		l. st.			l. st.
VALEUR TOTALE...		4661	VALEUR TOTALE...		8999

Nous devons observer que la moitié des achats faits par la France se compose de soies tordues qui sont une matière première pour nos fabriques; l'importation des soies manufacturières anglaises se réduit donc en réalité à 600 pièces d'une valeur de 237 liv. st., ou 60,000 fr.; un commerce aussi restreint ne peut avoir quelque importance que pour l'orgueil national.

La quantité totale des soies brutes importées en Angleterre en 1826 a été estimée en valeur officielle à 1, 276, 398 liv. st. Nous avons vu que la consommation de la soie brute en France devait être évaluée au moins à 75 millions de France ou 3 millions st., et, comme la valeur officielle est toujours beaucoup au-dessus de la valeur réelle, on peut en conclure que la consommation des fabriques anglaises n'excède pas le tiers de celle des

fabriques françaises. Il en résulte que nous avons jusqu'à présent sur les Anglais, dans la fabrication des soieries, une supériorité plus marquée que celle qu'ils conservent encore sur nous dans la fabrication des cotons; car notre consommation en coton brut égale la moitié de celle des manufactures de la Grande-Bretagne. Néanmoins, il n'y a pas de doute qu'avec le temps la nation anglaise, qui se procure les soies brutes dans l'Inde et dans la Chine à meilleur compte que nous ne pouvons le faire en Europe, finira par nous opposer sur tous les marchés du globe une concurrence redoutable. Le seul avantage que nous puissions espérer de garder est celui qu'un goût plus délicat nous assure dans tous les genres d'industrie qui exigent autre chose qu'un travail purement mécanique. Cette supériorité est inhérente au caractère même de notre population, et il sera difficile de nous la ravir.

C'est aussi en partie à cette raison qu'est dû le développement prodigieux qu'ont pris depuis vingt ans nos manufactures de porcelaine, de glaces et de cristaux. En 1807, les exportations de la France en glaces et cristaux ne dépassaient point 160,000; fr. en 1826, il a été exporté de ces deux articles pour une valeur de 5 millions. Nos manufactures de glaces sont uniques en Europe; on sait que les premiers miroirs de verre ont été faits à Venise; mais l'art de fondre des glaces d'une grande dimension a été inventé en France sous le règne de Louis XIV, et porté successivement au plus haut degré de perfection. Les étrangers, sous ce rapport, n'ont rien à nous opposer, et les glaces qui décorent jusqu'aux maisons les plus modestes de nos petites villes sont encore en Angleterre un objet de luxe réservé aux somptueux hôtels de la capitale et aux châteaux de l'aristocratie.

La manufacture des porcelaines de Sèvres continue à produire des chefs-d'œuvre et des modèles, tandis que de nombreuses fabriques établies à Paris, dans le Limousin et dans les provinces de l'Est mettent à la portée de toutes les fortunes des vases de formes aussi élégantes que variées et bien préférables aux poteries anglaises qu'on imite d'ailleurs avec succès. En général, la porcelaine et les cristaux sont devenus d'un usage aussi commun en France que la faïence et le verre l'étaient il y a dix ans.

Nous donnerions à cet article une étendue démesurée si nous voulions passer en revue toutes les branches d'industrie secondaires dans lesquelles les Français ont toujours particulièrement excellé. Il suffit de nommer les broderies, les plumes artificielles, les modes, les chapeaux de paille dont le monopole a été récemment enlevé à l'Italie, les instrumens de chirurgie et de physique, les bronzes dorés, la joaillerie qui, à Paris seul, produit une valeur de 30 millions, l'horlogerie dans laquelle nous commençons à surpasser la Suisse, les instrumens de musique que nous avons perfectionnés, quoiqu'en dise le rédacteur de la *Revue étrangère*, qui prétend bien à tort qu'on ne se sert à Paris que de pianos anglais, enfin les produits de la chimie, science toute française, dont l'immortel Lavoisier a été le créateur et dont ses dignes successeurs ont multiplié à l'infini les applications pratiques. Chacun de ces objets, considéré isolément, paraît peu important sans doute à côté du commerce colossal de Manchester et de Birmingham; mais, par leur nombre et leur diversité, ils soutiennent l'activité de nos exportations et compensent, jusqu'à un certain point, notre infériorité relative dans la fabrication des fers et des tissus, ces deux grandes branches d'industrie qui dominent toutes les autres, parcequ'elles satisfont aux besoins les plus étendus.

Pour résumer en quelque sorte les faits que nous venons d'exposer, et mettre nos lecteurs à même d'apprécier l'ensemble de notre situation industrielle comparée à celle de la Grande-Bretagne, nous avons extrait de la *Revue étrangère* le tableau suivant de l'exportation des produits des industries anglaise et française en 1826. Nous le donnons tel que nous l'avons trouvé dans le recueil auquel nous l'empruntons, bien qu'il ne soit pas très-exact en ce qui concerne la France; les erreurs de détail ont peu d'importance, là où il ne s'agit que d'établir un parallèle entre deux masses.

TABLEAU *des exportations des produits de l'industrie française et anglaise en* 1826.

Exportations Françaises.	Valeurs.	Exportations Anglaises.	Valeurs
	l. st.		l. st.
Fer, acier, cuivre, plomb et autres métaux travaillés ou bruts	500,000	Fer, acier, cuivre et autres métaux	1,962,158
Machines	54,038	Tissus de laines	4,410,276
Tissus de laines	1,065,562	Toiles	2,230,442
Cotons	1,398,773	Cotons	25,395,286
Soieries	3,008,840	Soieries	107,022
Chapeaux de paille	64,322	Chapeaux	154,169
Meubles, lampes, etc	58,311	Mercerie	406,599
Glaces et cristaux	196,995	Verrerie	121,248
Porcelaine et poteries	132,927	Poterie	79,976
Cuirs et peaux	245,219	Cuir et sellerie	205,205
Quincaillerie et coutellerie	213,005	Quincaillerie et coutellerie	563,706
Horlogerie	163,430	Savon et chandelle	153,936
Instrumens de mathématique	69,936	Beurre et fromage	147,777
Joaillerie et orfévrerie	340,409	Sucre raffiné	924,718
Instrumens de musique	34,626		
Produits chimiques	227,821		
Sucre raffiné	159,683		
Imprimerie et lithographie	64,762		
Livres	182,580		
Papier	197,573		
	l. st.		l. st.
Valeur totale	8,378,312	Valeur totale	36,862,520

D'après ce tableau, le commerce d'exportation de la France serait à celui de l'Angleterre dans le rapport d'un à 4. Mais, comme les exportations anglaises sont estimées en valeurs officielles qui excèdent les valeurs réelles de moitié pour certains objets, tels que les cotons, et d'un tiers au moins pour tous les articles pris en masse, il faut commencer par rabattre le tiers de la somme totale, ce qui la réduit à 24 millions. Dans cette hypothèse, le commerce extérieur de la Grande-Bretagne serait encore trois fois plus considérable que celui de la France.

Mais en admettant même ces chiffres comme exacts, une considération très-essentielle affaiblit beaucoup les conséquences qu'on pourrait en tirer.

Les exportations mentionnées dans ce tableau représentent réellement toute la richesse de la Grande-Bretagne. Les deux tiers de la population anglaise sont employés aux travaux des fabriques; la subsistance de cette masse de prolétaires dépend de la prospérité de l'industrie, et cette prospérité elle-même repose entièrement sur le commerce extérieur. Car la consom-

mation du pays est trop restreinte pour offrir un débouché tant soit peu sensible à ces manufactures qui inondent de leurs produits tous les marchés de l'univers. En France, au contraire, l'agriculture occupe les deux tiers de la population; un tiers seulement s'adonne aux travaux industriels qui doivent fournir d'abord dans le sein même du royaume à la consommation de trente millions d'hommes. Les marchandises exportées n'entrent donc que pour une proportion très-faible dans l'estimation totale des valeurs créées par l'industrie française; il nous suffira d'en citer un exemple : la quantité de coton brut employée en France n'est inférieure que de moitié à celle que consomment les fabriques anglaises, et les exportations de l'Angleterre en cotons manufacturés sont sept fois plus considérables que celles de la France. On se ferait donc une idée très-fausse des richesses industrielles de notre patrie, si on en jugeait seulement d'après son commerce extérieur. On ne saurait trop le répéter; c'est du marché intérieur, c'est de la consommation de la France elle-même que l'agriculture et l'industrie françaises doivent attendre leur prospérité; et dans l'état actuel du monde civilisé, lorsque tous les peuples tendent de plus en plus à se suffire à eux-mêmes, la richesse nationale qui repose sur de telles bases est sans doute la mieux assurée.

Nos progrès sont d'ailleurs assez constatés par la situation même de notre commerce actuel avec la Grande-Bretagne comparé à ce qu'il était il y a trente ans. En 1789, la France recevait pour 2,538,000 st. de marchandises anglaises, et l'exportation des marchandises françaises en Angleterre ne dépassait point 1,462,666 st. En 1826, l'exportation anglaise était réduite à 1,171,470 st. et l'exportation française s'était élevée à 1,805,002 sterl.

Mais une circonstance très-remarquable doit fixer particulièrement l'attention de nos hommes d'état. Il résulte de l'examen rapide que nous avons fait des différentes branches de l'industrie française, que les fabriques qui prospèrent le plus sont celles qui ne tirent point leurs matières premières de notre sol, telles que les manufactures de cotons et de soieries. Toutes celles au contraire qui emploient des produits indigènes, ou qui font une grande consommation de combustible, ne peuvent soutenir pour le prix la concurrence des étrangers. Ainsi, comme nous

l'avons dit plus haut, l'imperfection des méthodes de culture et la cherté du combustible sont les deux grandes causes qui retiennent l'industrie française dans un état d'infériorité relative; ces deux causes-elles-mêmes ont leur principe dans la difficulté des communications extérieures et dans l'ignorance du peuple des campagnes. Ouvrir des routes et des canaux, répandre l'instruction primaire, voilà en définitive les moyens les plus efficaces qui puissent être employés pour accroître la prospérité industrielle du royaume. De pareilles mesures seraient peut-être d'une exécution difficile; mais leurs résultats seraient bien différens de ceux qu'on s'obstine à chercher dans une guerre de douanes, qui n'a d'autre effet que de déranger la marche naturelle du commerce et de priver les peuples des avantages qu'ils trouveraient dans la liberté réciproque des échanges. Pour prouver qu'en mettant en présence l'industrie française et celle de l'Angleterre nous n'avons point eu pour but d'encourager ce système de rivalités et de haines nationales, nous terminerons notre article en rapportant les paroles mémorables prononcées dans le Parlement par le célèbre Pitt à l'occasion du traité de commerce de 1787 : « Je suis surpris, disait ce grand ministre, d'entendre répéter par des hommes éclairés que la France et l'Angleterre sont naturellement ennemies. Mon opinion est que la vérité se trouverait bien plutôt dans l'assertion contraire. Quels que soient les différends que l'ambition, ou les circonstances politiques aient fait naître entre les deux nations, les individus se sont toujours montrés de part et d'autre disposés à entretenir des relations amicales. Dire que deux peuples sont nécessairement ennemis, c'est calomnier l'organisation des sociétés humaines, c'est supposer l'intervention du génie du mal dans la constitution primitive de l'homme. »

J. DE P.

17. SUR LA LIBERTÉ INDUSTRIELLE DE DROIT et le Monopole de fait dans certaines villes de France. (*Allg. deutsche Justiz, Kamer. und Polizey Fama;* nov. 1824, n°s 126 et 127.)

Le journal allemand fait sentir les inconvéniens du monopole qui existe encore en France pour l'exercice de divers états, surtout sur celui de boulanger : il ajoute que ces restrictions de l'industrie ne sont pas légales; cet article est probablement

emprunté à un journal indépendant français. Au reste, la force des choses tend à détruire le monopole des boulangers; dans la disette de l'hiver 1828-29, la police de Paris et de Lyon a jugé prudent de permettre aux boulangers du dehors de vendre du pain concurremment avec les boulangers de ces villes. A Paris, on a, de plus, autorisé une boulangerie à pétrin mécanique.

D.

18. Grand et petit Cabotage en France.

Le *Moniteur* du 18 septembre 1828 contient une ordonnance du 31 août, relative à la fixation définitive du grand et du petit cabotage pour chacune de nos colonies, et aux règles uniformes de réception, dans les mêmes établissemens, des capitaines, maîtres et patrons destinés à commander les bâtimens employés à ces deux espèces de navigation. D'après cette ordonnance, nul ne sera admis désormais à commander au grand cabotage, s'il n'est âgé de 24 ans révolus, s'il n'a précédemment navigué pendant 60 mois sur les bâtimens de la marine royale ou du commerce français, et s'il n'a satisfait à un examen sur la théorie et la pratique de la navigation. Il n'est rien changé au mode adopté dans chaque colonie relativement à l'examen théorique des maîtres ou patrons destinés à commander au petit cabotage. Cette ordonnance, si elle est sévèrement exécutée, aura le grand avantage pour les chargeurs et les passagers de ne confier leurs biens et leur vie qu'à des individus d'une certaine responsabilité et d'une instruction relative à la difficulté ou à la longueur des voyages qu'ils entreprendront. (*Nouv. Journ. de Paris*; 19 septemb. 1828.)

19. Sur la durée des générations virales dans la ville de Paris, pendant le 18e siècle; par M. Villot. (*Mémoire lu à l'Acad. des Sciences, dans sa séance* du 28 juillet 1828.)

Après avoir rappelé que la durée des générations humaines a été long-temps confondue avec la durée moyenne de la vie, et que M. Fourier est le seul qui ait défini la durée des générations d'une manière claire et précise, M. Villot fait voir que dans cette question, qui intéresse l'histoire naturelle et la chronologie, on peut considérer, *pour les deux sexes*, la durée des générations des premiers nés et la durée commune des généra-

tions. La durée des générations des premiers nés n'offre d'intérêt que quant à ce qui regarde les races royales, et la durée commune des générations est celle qu'il importe de déterminer. Il montre ensuite que le seul mode praticable pour faire utilement cette recherche sur pièces légales et authentiques, est de recourir aux documens qui servent à constater différens actes de l'état civil, mais que l'exactitude dans la tenue des registres de cette nature ne datant que du 18e siècle, ce n'est que depuis cette époque que l'on peut en France s'occuper des recherches dont il s'agit.

M. Villot expose la méthode qu'il a suivie pour rechercher quelle a été à Paris, dans le 18e siècle, la durée moyenne des générations viriles; c'est-à-dire quelle a été la valeur moyenne de l'intervalle de temps écoulé depuis la naissance d'un père jusqu'à la naissance d'un de ses fils, sans avoir égard à l'ordre de leur naissance. Cette méthode a l'inconvénient de ne supposer qu'une génération par famille; mais cet inconvénient disparaît quand il s'agit d'un très-grand nombre de familles prises sans choix dans chacune des paroisses de Paris, et sur tous les registres du siècle.

Pour établir la génération d'une famille, M. Villot a pris sur les registres la date de la naissance d'un enfant quelconque nouveau-né du sexe masculin, et a suivi, en remontant, la suite de ses parens jusqu'au commencement du siècle. Par cette méthode, qui embrassait tout le siècle, et qui évitait la spécialité dans le lieu de résidence des habitans, dans leurs conditions sociales, et dans l'ordre de naissance de leurs enfans, l'auteur a réuni, 1° 482 observations, desquelles il résulte qu'à Paris, pendant le 18e siècle, au moment du mariage, l'âge moyen d'un homme a été de 29 ans 68 centièmes, et celui d'une femme 24 ans 72 centièmes, et qu'ainsi la différence d'âge entre les deux contractans a été, terme moyen, de 4 ans 96 centièmes.

2° Quant à l'âge des parens au moment de la naissance d'un fils, M. Villot s'est procuré 505 observations pour le sexe masculin, et 486 pour le sexe féminin. Ces dernières font connaître qu'à Paris, pendant le 18e siècle, au moment de la naissance d'un fils, l'âge moyen d'une mère a été 28 ans 17 centièmes, tandis que des 505 observations relatives au sexe masculin, il résulte qu'à Paris, pendant le même siècle, l'âge moyen d'un

père, au moment de la naissance d'un fils, a été de 33 ans 31 centièmes. Cet intervalle représentant la durée d'une génération virile, il s'ensuit qu'il y a eu, à très-peu près, trois générations à Paris dans le 18e siècle.

M. Villot fait remarquer que cette durée coïncide avec celle qui avait été adoptée par les Grecs dans leurs calculs chronologiques; résultat remarquable, si on considère la différence de mœurs des deux peuples et du climat des deux pays.

Afin de déterminer le degré de confiance que méritent les nombres moyens obtenus par ses observations, M. Villot a fait à son travail l'application d'une règle due à M. Fourier, et propre à faire connaître la limite de l'erreur que peut présenter une valeur moyenne fournie par un certain nombre d'observations (1), et il résulte de cette application que les limites de l'erreur moyenne de ces nombres n'excèdent guère deux mois en plus ou moins, et dès-lors que ces nombres sont bien l'expression de la valeur moyenne cherchée, puisqu'il y a certitude qu'en renouvelant cette opération un grand nombre de fois, et en comparant entre eux les nombres que l'on obtiendrait par de nouvelles opérations, il arriverait que le nombre qui exprimerait la réunion de tous ceux qui surpassaient la valeur moyenne dont il est question, divisé par le nombre exprimant la réunion de ceux qui seraient au-dessous de cette même valeur, donnerait pour quotient l'unité ou une fraction très-rapprochée de l'unité, ou, en d'autres termes, que la probabilité des limites de cette erreur est représentée par la fraction $\frac{1}{2}$, puisqu'il y a un contre un ou un sur deux à parier que l'erreur qui a pu être commise ne surpassera pas la limite de deux mois et une fraction, et autant à parier qu'elle surpassera cette même limite.

20. I. Rapport général sur la marche et sur le développement de l'Institution royale agronomique, et sur la situation de la Ferme de Grignon au 1er janv. 1828. In-8° de 83 p., Paris, 1828; madame Huzard.

(1) La règle due à M. Fourier, et dont il est parlé ici, a été insérée dans le Mémoire placé en tête du 3e volume des *Recherches statistiques sur la ville de Paris*, publié en 1826, et aussi dans le premier volume supplémentaire du *Bulletin*, p. 1.

21. II. Rapport fait, le 30 mai 1828, à la Société royale et centrale d'agriculture, sur l'état actuel de l'exploitation du domaine royal et rural de Grignon, au nom d'une Commission composée de MM. Dailly, Darblay, Bouvié, Bottin, Caffin, Sainte-Colombe, Hachette, le Vicomte d'Harcourt, le Vicomte Héricart de Thury, Huzard fils, le Baron de Mortemart-Boisse, le Baron Ternaux, et le Baron de Sylvestre, rapporteur. (*Mémoir. de la Soc. roy. et centr. d'agricult.*; 1827, Tom. 1er, p. 364.)

Nous signalons ces deux rapports, dont la spécialité ne nous permet pas de donner une analyse, aux lecteurs qui voudraient connaître l'état successif où est arrivé cet établissement important. Le rapport fait à la Société d'agriculture indique que la Commission a reconnu qu'avec de la persévérance, du temps et des capitaux, on parviendra à surmonter les obstacles qui s'opposent à des progrès sensibles.

Le premier rapport paraît être l'ouvrage du directeur; le rapport annuel adressé aux actionnaires, offre une description complète de l'établissement, l'exposé des travaux et des améliorations exécutés depuis l'entrée en possession de la Société jusqu'à la fin de 1827, l'exposé des travaux de 1828, un coup d'œil général sur l'état actuel du domaine de Grignon, et les résultats obtenus jusqu'à ce jour, le détail de la comptabilité et le bilan ou état de situation.

22. Pétitions sur de graves intérêts a la Chambre des députés, présentées au nom de l'auteur, l'une par M. Benjamin Constant, sur la nécessité et les moyens de répandre les lumières dans la Basse-Bretagne, d'interdire aux curés de brûler le prince d'Orange en effigie, et l'autre par M. Dupin aîné, sur la nécessité d'abolir la marque ou flétrissure; par Pierre Grand, avocat à la Cour royale de Paris. In-8° d'une feuille ½; prix, 1 fr. Paris, 1828; Delaforest.

23. Notes statistiques sur les cinq départemens qui composent l'ancienne Bretagne, extraites du *Breton*, années 1826 à 1828. 1) *Recherches statistiques sur la Bretagne.* (*Le Breton*; 7 décemb. 1826, et 4 janv. 1827.)

Ces recherches et les tableaux qui les accompagnent sont ti-

rés de l'ouvrage de M. Chaptal et de la *Revue encyclopédique*. On y voit que les produits agricoles sont à peu près égaux dans les 3 départemens du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, que le plus riche est celui d'Ille-et-Vilaine, et le moins productif celui de la Loire-Inférieure. Si le produit général des terres labourées en France est de 163,847,874 hectolitres, la Bretagne fournit à peu près le 17e de toute la récolte; les 3 départemens de Loire-Inférieure, d'Ile-et-Vilaine et du Morbihan ont la 27e partie des vignobles de la France, et ne rendent en hectolitres que la 56e partie. La Bretagne fournit la 52e partie de la récolte générale de la France en laine; enfin, cette province représente la 17e partie de toutes les richesses territoriales de la France.

24. 2) *Quelques aperçus sur les départemens qui composent l'ancienne Bretagne*, par M. D***. (*Ibid.*; 6 févr. 1827.)

En venant du Calvados, on trouve un beau pays, de bonnes cultures, une population fraîche, saine et contente. « Mais, dit l'auteur, à peine s'est-on avancé de quelques lieues dans l'intérieur des terres, que tout change; hommes, animaux, tout paraît dégénéré, les productions même de la terre semblent participer à ce dépérissement. » Sur le bord de la mer, les eaux et les sables ont envahi les terres, ou bien les eaux se sont retirées, en formant des plaines de terre glaise qui se sont consolidées depuis. Le sol de ces départemens est presque partout composé d'une terre argileuse, schisteuse ou graveleuse, recouverte d'une couche végétale de peu d'épaisseur. Beaucoup de hauteurs sont recouvertes de granite, principalement sur les côtes; le grain en est fin et la couleur agréable. Dans l'intérieur, on voit plus communément des carrières de grès, des schistes. Ailleurs, il y a des mines de fer très-abondantes, des puisards d'où l'on tire du plomb, des tourbières fort riches, dont quelques-unes sont fouillées vers Nantes jusqu'à Montrelais. Le climat est humide; pendant une grande partie de l'année, le ciel est brumeux et couvert de nuages; il pleut fréquemment. Le paysan, invinciblement attaché au sol qui l'a vu naître, tient aussi opiniâtrement à la routine, et il est insouciant pour tout ce qui dépasse les besoins ordinaires de son existence. On pourrait tirer meilleur parti des landes, planter des châtaigniers, multi-

plier les arbres résineux; enfin, on pourrait former des colonies agricoles.

25. 3) *Population des cinq départemens de la Bretagne.* (*Ibid.*; 20 janvier 1827.

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	NAISSANCES annuelles sur 1000 de population.	DÉCÈS annuels sur 1000 de population.	MARIAGES annuels sur 1000 de population.	NAISSANCES illégitimes sur 1000 de population.
CÔTES-DU-NORD.....	549,575	34,22	28,58	7,04	0,95
FINISTÈRE.....	479,787	35,25	36,22	7,29	1,27
ILLE-ET-VILAINE....	531,480	30,63	28,18	7,33	0,67
MORBIHAN.....	415,299	34,82	30,75	6,81	1,06
LOIRE-INFÉRIEURE...	428,296	31,35	22,14	6,29	2,02

Le journal le *Breton*, d'où nous tirons ces données, ne nous apprend point d'après quels élémens ces calculs ont été établis; c'était pourtant une chose essentielle à dire. Nous ignorons aussi si le nombre annuel des naissances, décès et mariages a été calculé sur les relevés d'une seule année, ce qui ne serait pas suffisant, ou sur ceux d'une série de plusieurs années.

26. 4) *Langue bretonne et chants populaires.* (*Ibid.*; 23 et 25 janv.; 1er févr. et 5 avril 1827.)

La langue bretonne, que l'on appelle aussi *celtique*, est répandue dans le Finistère, le Morbihan et une partie des Côtes-du-Nord; elle a 4 dialectes principaux, savoir : ceux de Léon, Tréguier, Cornouailles et Vannes. Les 2 premiers ont beaucoup de rapports entr'eux; mais les 2 autres en ont si peu, qu'un Léonnais ou un Trécorvois ne saurait se faire entendre qu'avec peine dans la Cornouaille, et n'est pas du tout compris dans le Morbihan. Le Léonnais passe pour le meilleur dialecte; la prononciation en est moins rude, et il s'y trouve moins de mots français bretonisés. Avant la Révolution, on avait quelquefois de la difficulté à trouver dans une paroisse 4 ou 5 personnes qui sussent le français; aujourd'hui, il n'y a pas de maison de cultivateur aisé, où quelqu'un ne le parle ou ne l'entende. Cette langue est pauvre, et n'a d'expressions abondantes que pour le labourage. Elle est tout-à-fait insuffisante pour exprimer des idées métaphysiques. La grammaire bretonne n'a qu'un petit

nombre de règles; il n'y a qu'un genre de substantifs, les adjectifs ne changent pas, etc. La littérature bretonne est presque nulle, si l'on en excepte la chanson; un chant vraiment populaire est celui qui commence par les mots *an ini coz*. Le *Breton* assure que ce chant a souvent produit sur les soldats originaires de la Basse-Bretagne l'effet que produit le ranz des vaches sur les Suisses. Ce journal donne la traduction de deux vieilles chansons en dialogue : les *Reproches* et le *Clerc d'Alambol*. Ce ne sont pas des modèles de poésie; mais elles peuvent au moins servir à faire connaître le goût breton. D.

27. 5) *Éducation des classes inférieures en France, et particulièment en Bretagne.* (*Ibid.*; 14 et 17 avril 1827.)

28. 6) *Instruction populaire en Bretagne.* (*Ibid.*; 1er nov. 1827.)

« Le Bas-Breton, dit l'auteur du 1er article, vit isolé. Jeté au milieu de la campagne, souvent des landes, une case et quelques édifices de service, mal bâtis et mal éclairés, sont le lieu qu'il habite. Sa famille et ses animaux domestiques sont le cercle où il vit. Travailler avec peine et presque sans moyens, une terre souvent ingrate, est le lot qui lui est échu : tel est son avenir. » L'auteur fait un triste tableau de la nonchalance des paysans bretons et de cette foule de mendians qui, sur les routes publiques, guettent l'arrivée des diligences, et accablent les voyageurs de leurs demandes et de leurs cris. Il faudrait que leurs concitoyens contribuassent davantage à faire donner quelque éducation aux classes pauvres, afin de leur inspirer le goût du travail.

Aussi, dans le 2e article, on entrevoit pour la Bretagne un avenir semblable à l'état de l'Écosse. L'auteur trouve une grande ardeur dans la jeunesse pour l'instruction : il cite des Bretons contemporains qui se distinguent. Il voudrait seulement que l'on eût en Bretagne plus d'industrie manufacturière. D.

29. 7) *Mœurs de la Bretagne.* (*Ibid.*; 5 et 12 déc. 1826; 28 avril, 1er mai, 30 oct. et 6 déc. 1827).

Habitué à vivre dans des hameaux épars, le paysan armoricain, dit le *Breton*, est peu communicatif; son humeur est brusque, et sa franchise tient plus à la grossièreté naturelle qu'à l'intention de se montrer tel qu'il est. Moins gai

que mélancolique, il manifeste rarement sa satisfaction; toujours dissimulé avec les citadins, il ne développe sa franchise qu'avec ses égaux; naturellement avare, il est souple et suppliant lorsqu'il demande; soigneux de cacher ses facultés pécuniaires, il se fait toujours plus pauvre qu'il n'est, à moins qu'un intérêt majeur ne le porte à exagérer ses ressources; dur envers lui-même comme envers les siens, il se condamne dans son intérieur à des privations continuelles, souvent au milieu de l'aisance. Comme chez tous les anciens peuples, le mari est le maître absolu chez lui : sa compagne ne fait rien, ne dispose de rien qu'en sous-ordre... Les Armoricains ne sont pas, en général, d'une haute stature; le terme moyen de leur taille est de 4 pieds 11 po. Plus des 2 tiers de la population masculine sont au-dessous de 5 pieds; mais ils sont généralement robustes, durs à la fatigue, fidèles à leurs engagemens, au point d'y sacrifier leur fortune et leur vie... Malgré leur lenteur habituelle, il est un exercice que les paysans armoricains aiment avec une véritable passion, c'est la danse. Ils font souvent une lieue ou 2, quelquefois davantage, pour se rendre à l'aire neuve où le *biniou* (musette) les attend. Les femmes partagent avec les hommes ce goût vif pour la danse, si même elles ne le portent pas plus loin. Les costumes sont, dans l'Armorique, aussi variés que les dialectes; chaque commune présente ordinairement quelque chose de particulier dans les vêtemens comme dans le langage. A Rumingol, chapelle située à ½ lieue du Faou, rien n'est plus bizarre, les jours de fête, comme la diversité des costumes; on y voit réunis tous ceux du Finistère : l'habitant des montagnes avec son habit de berlinge; les demi-messieurs des environs de Brest, portant l'habit à poche ou la veste ronde du matelot; le paysan de Plougastel avec sa culotte longue et son bonnet de laine; celui de Landivisiau, couvert d'un énorme chapeau, d'une redingotte large, les cuisses enfermées dans l'ample *bragou-bras* noué au genou, et les jambes couvertes de guêtres de cuir; le Roscovite se rapprochant de Plougastel; le paysan d'Audierne, avec son habillement de grosse toile, et l'espèce de capuchon de camelot qui couvre son feutre et ses épaules. Le costume des femmes n'est pas moins diversifié : on y remarque la paysanne de Lambézelleo, dont l'habillement se rapproche de celui des riches artisans de

nos villes; les femmes de Pleyben, fraîches et sveltes, habillées d'étoffes de coton rayé; celles de Fouesnant, qui passent pour les plus jolies femmes du Finistère; celles de Morlaix, dont la coiffure, enrichie de dentelles, rehausse encore l'élégance; les paysannes des environs de Douarnenez et de Quimper, qui portent des jupons d'étoffes de diverses couleurs, étagés, et dont les bords sont recouverts d'un galon d'or ou d'argent; ces dernières portent une camisole ouverte, et une guimpe d'une blancheur éclatante.

Les fêtes patronales appelées *pardons*, attirent toujours beaucoup de monde. On assiste à ces fêtes avec beaucoup de recueillement; puis on va remplir les cabarets, l'on boit copieusement, et on danse au son du *biniou*.

Dans les campagnes règnent des usages absurdes: on comprime la tête des nouveau-nés; on les emmaillotte fortement.

Le *Breton* décrit une noce vendéenne, d'après un ouvrage inédit, intitulé la *Vendée poétique et pittoresque*.

30. 8) *Essai sur quelques causes qui s'opposent au succès des améliorations projetées en Bretagne.* (*Ibid.*; 28 juin, 21 juill., 21 août et 20 nov. 1827.)

La première de ces causes, c'est l'attachement des Bretons pour les usages et pratiques anciennes. La seconde, c'est le défaut d'industrie. Autrefois, la Bretagne excellait au moins dans la fabrication des toiles; aujourd'hui, les fabriques de toiles sont dans un état très-languissant. Il faudrait un esprit d'association comme celui qui existe en Angleterre.

31. 9) *Commerce intérieur de la Bretagne.* (*Ibid.*, 21 déc. 1826, 7 août et 23 août 1827.)

Au sujet de ce commerce, le *Breton* adresse de bons conseils à ses compatriotes. Il dit aux habitans des départemens qui s'occupent de la fabrication des toiles: songez avant tout à multiplier les plantations de lin, à établir et à perfectionner les blanchîmens, à réunir les métiers, afin de pouvoir, en diminuant le prix des toiles que nous fabriquons, soutenir la concurrence avec les toiles de Flandres, et faire employer plus avantageusement les toiles à voile d'Ille-et-Vilaine pour l'armement et l'exportation; que toutes les grandes villes suivent l'exemple de Nantes,

qu'une halle soit destinée à la vente des toiles, du coton filé, du fil; que les deux départemens du Finistère et du Nord, ainsi que celui d'Ille-et-Vilaine, s'appliquent à améliorer la fabrication de leur cidre. Le *Breton* recommande encore l'éducation des chevaux et la propagation des taureaux, la fabrication perfectionnée du papier, les améliorations nouvelles introduites dans les fonderies de fer.

A l'égard du commerce du Morbihan, et surtout de Vannes, ce journal entre dans de grands détails. Nous allons en extraire une partie.

On exporte de Vannes, du sel, du miel, de la cire, du chanvre, du fer, des grains, du beurre, du suif; et cette ville, en temps de guerre, devient un entrepôt précieux pour les autres départemens de la Bretagne, et même pour la Normandie.

Les droits énormes imposés sur les sels nuisent beaucoup à l'étendue de ce commerce, qui pourrait devenir considérable dans l'arrondissement de Vannes, où l'on trouve beaucoup de marais salans. Cependant on en expédie une grande partie pour les ports de la Manche et la Norvége, et nos muletiers, peuple actif, entreprenant et nombreux, approvisionnent les bourgs et les villes éloignés.

La renommée des huîtres morbihannaises est loin d'égaler celles de Cancale; cependant, tel était l'empressement des habitans de la Grande-Bretagne à en dépeupler nos côtes, que redoutant une émigration générale, les sollicitations des gastronomes bretons ont fait défendre ces exportations, et les nombreux habitans des départemens voisins s'approprient avec empressement cet excellent coquillage aux dépens des consommateurs d'outre-mer. Le beurre est très recherché pour les armemens; par malheur, il ne saurait rivaliser avec les excellens produits de la Prévalaye et des autres cantons de Rennes. Le peu de soin apporté dans la fabrication empêchera long-temps que l'on arrive à cette perfection. C'est cette même négligence qui nuit au commmerce de miel que l'on récolte en assez grande quantité dans les communes situées au nord de Vannes; les ruches, au lieu d'être pyramidales, sont cylindriques, et nos paysans ont la mauvaise habitude de faire périr les abeilles. Les produits obtenus par ce procédé sont plus abondans peut-être, mais moins beaux aussi que ceux de la Touraine. On peut porter la récolte

par an à 2500 barriques; chaque barrique pèse 600 livres, ce qui fait, à 30 fr. le cent, 450,000 fr. Cette branche de commerce était autrefois très-considérable; cependant elle ne manque pas encore aujourd'hui d'une certaine importance, et s'il ne sort du port de Vannes que 5 à 600 barriques, c'est que le reste des produits est dirigé sur Auray et Redon. La cire jaune de Bretagne est très estimée; elle doit cette faveur à la facilité que l'on a à la blanchir; cependant, depuis plusieurs années, les expéditions qui s'en faisaient semblent être moins importantes. Ce ralentissement peut être attribué à plusieurs causes; 1° le blanc de baleine entre pour beaucoup dans la confection de la bougie; ensuite, le gaz hydrogène est un rival dangereux; enfin, comme on blanchit beaucoup de bougies à Rennes, il est possible que l'on envoie dans cette dernière ville la bougie de Vannes, ce qui diminue d'autant sa consommation. On a vainement tenté de blanchir en grand la cire; le voisinage de la mer s'oppose, dit-on, à ce qu'on ait pu obtenir un beau blanc. Cet obstacle ne paraît pas insurmontable; une température douce et modérée pourrait faire arriver à ce résultat désiré. Chaque barrique de miel donne 40 livres de cire. Les 2500 barriques que l'on suppose devoir être récoltées dans le département, donnent par conséquent 100 milliers qui, à 2 fr. 50 c. la livre, font 250,000 fr. par an. Les chargemens d'ardoises qui se faisaient en grande quantité à Vannes, se font maintenant à Auray et Redon, qui paraissent plus près des carrières exploitées.

Le lin que l'on cultive et qu'on prépare dans le voisinage de Vannes, est entièrement employé à faire des toiles dans le pays; le reste, qui est exporté, se réduit à très peu de chose. Il n'en est pas ainsi du chanvre; apporté à Vannes en grande quantité, il y est en partie employé dans la confection des cables; une partie plus considérable est exportée et dirigée sur Lorient, Nantes, Rochefort, Bordeaux, Bayonne, etc. Sa bonne qualité et sa force le font rechercher. On lui accorderait une préférence encore plus marquée, si ceux qui le livrent à Vannes mettaient à le préparer plus de propreté et de bonne foi. On dit que les fabricans de Nantes, qui le reçoivent de Vannes, l'arrangent et le nettoient de telle sorte, qu'ils le vendent alors le même prix que le chanvre d'Anjou. Il serait à désirer qu'on établît à Vannes une corderie couverte : le chanvre et les cordages étant à

l'abri de l'humidité, pourraient acquérir une meilleure qualité. Cet établissement, en offrant un travail assuré aux ouvriers, ferait baisser la main-d'œuvre et favoriserait par là l'exportation des cordages.

Le fer est toujours, pour le port de Vannes, un objet important de commerce. Autrefois, on n'y trouvait que des fers grossiers pour la clouterie; mais depuis l'établissement des laminoirs, on en trouve dans toutes les dimensions. Cette branche intéressante d'industrie est encore susceptible de beaucoup d'accroissement. Les usines qui sont en activité exigent de plus grands perfectionnemens et l'emploi de nouveaux procédés.

Les vignobles de Sarzeau, de l'île d'Ars et des communes voisines, produisent chaque année environ 3,000 barriques de vin blanc de petite qualité; ce vin se consomme dans le pays, ensorte qu'il ne donne lieu qu'à un commerce légal. Il existe entre Vannes et Locminé, ainsi qu'auprès de Josselin, des montagnes sur lesquelles il serait difficile ou pour mieux dire impossible de semer des grains avec succès. Les marchés de Vannes sont toujours bien approvisionnés de grains. Depuis la Révolution, le commerce de cette denrée est devenu considérable. Le seigle est d'excellente qualité dans l'arrondissement; on en expédie une assez grande quantité à la Roche-Bernard, pour les commissionnaires de Guérande, du Croisic, etc. Le froment que l'on récolte dans les communes de Vannes en assez grande quantité, principalement sur les côtes et dans la presqu'île de Rhuis, est plein et lourd; on en fait des chargemens pour Bordeaux, Bayonne, Marseille et Toulon.

On construit à Vannes beaucoup de navires remarquables par leur solidité et par l'élégance de leurs formes. On en compte dans le quartier de Vannes 378, dont la capacité en masse donne 17,168 tonneaux. Ces navires sont employés au petit cabotage. Les négocians de la ville et beaucoup de particuliers de Vannes et des petites villes voisines, prennent des intérêts dans ces bâtimens, et trouvent ainsi moyen de placer leurs fonds avantageusement, en les divisant sur un grand nombre de navires.

Aux foires de Vannes, on fait beaucoup d'affaires en chevaux, bœufs et vaches; on achète les petits chevaux au prix de 40 à 50 écus pour l'Espagne. Le Morbihan fournit beaucoup de bœufs et de vaches; Lorient et Belle-Ile s'approvisionnent de bestiaux

dans le voisinage de Vannes. Le suif passe à Nantes et à Bordeaux; les peaux sont employées par les tanneurs de Vannes et de Nantes.

Plusieurs cantons des arrondissemens de Vannes et de Ploermel fournissent la laine que l'on emploie dans les fabriques de bure du département. Il se fait à Vannes 4 à 500 pièces de bure par an, du prix de 7 à 11 fr. l'aune; elle est noire ou blanche. Dans la maison de charité, on fait des dentelles et des tissus de coton. Depuis peu la ville a une fabrique de chapeaux; elle possède 2 imprimeries.

32. 10) *Pêche de la Sardine en Bretagne.* (*Ibid.*; 2 janv. et 1 fév. 1827.)

En 1826 on a introduit à Nantes, 30,196,000 de sardines en vert, depuis mai jusqu'à novembre suivant, sur 702 barques, formant ensemble 3580 tonneaux, et présentant un équipage de 2982 hommes. On sait combien la vente en détail de ce poisson, que l'on transporte journellement dans les rues, répand d'argent parmi le peuple. La seule ville de Port-Louis fait, dit-on, annuellement 4000 barriques de sardines; Belle-Ile, 1200, et ainsi des autres ports. On évalue à 2,000,000 fr. de bénéfice annuel la pêche qu'on fait sur les parages seuls de la Bretagne; on en prend quelquefois d'un seul coup de filet de quoi remplir 40 tonneaux. Le nombre de chaloupes employées à cette pêche est évalué à 1400, ayant chacune 5 hommes d'équipage. Elle commence en mai et finit en octobre ou novembre. A Douarnenez elle se prolonge quelquefois jusqu'en décembre. On peut évaluer à 7000 le nombre d'hommes qui font la pêche, et à 250 les ateliers de salaisons ou presses à sardines sur la côte de Bretagne, auxquelles sont attachés autant de tonneliers et 14 à 1500 femmes de presse ou arrimeuses. On apporte du nord quelques milliers de barils de rogue de morue qui sert d'appât pour prendre la sardine. La dépense annuelle de chaque atelier de salaisons est de 3,500 à 4000 fr.

Le mode de la pêche pour les sardines est le même que pour les harengs; seulement on emploie des filets à mailles plus étroites. Les pêcheurs bretons ont trouvé le moyen de retenir les sardines pendant long-temps, en répandant dans la mer, comme amorce, l'espèce de caviar qu'on prépare dans le nord avec des œufs de morues et autres poissons, et qu'on appelle rogue.

Le nombre total de sardines qui ont été portées aux presses en 1826, a été évalué à 320,000,000, et le nombre de barils qu'on y a confectionnés à 80,000.

33. I. Grande-Bretagne.— An essay on the physiognomy and physiology of the present inhabitants of Britain.— Essai sur la physionomie et la physiologie des habitans de la Bretagne; relativement à leur origine comme Goths et comme Celtes, avec des remarques sur les caractères physionomiques des Irlandais et des nations continentales voisines; par le rév. T. Price. 121 p. in-8°. Londres, 1829; Rodwel. (*Athæneum;* 25 févr. 1829.)

L'auteur de cet essai prétend avoir fait une singulière découverte à l'égard des nuances qui distinguent le caractère physique des habitans des diverses parties de l'Angleterre. Selon lui, c'est le charbon de terre qui influe sur la couleur des yeux. Dans les contrées où il y a des mines de houille, et où la houille est le principal combustible, dit-il, on trouve toujours comme caractère dominant la couleur foncée des yeux, tandis que les yeux bleus ou d'une teinte claire, dominent dans les districts qui manquent de houille. Il ne se croit pas appelé à examiner jusqu'à quel point l'hydrogène sulfuré des houillères influe sur la couleur de l'œil; il lui suffit d'avoir constaté le fait. Ce n'est donc point parce que les habitans du nord de la principauté de Galles descendent des Goths ou des Celtes, comme on l'a prétendu, qu'ils ont les yeux bleus ou clairs, c'est parce qu'ils se chauffent avec du bois ou de la tourbe; dès que vous pénétrez dans les vallées du pays de Galles, où l'on brûle de la houille, vous verrez la couleur des yeux des habitans devenir plus foncée. Par ce système, M. Price veut réfuter celui que d'autres auteurs ont mis en avant sur la migration des peuples. D.

34. Du caractère anglais.—Le général Foy, dans ses *Notices sur le caractère anglais*, observe que ce fut long temps la coutume en France, de faire très peu de cas du soldat anglais, et que lorsqu'on objectait à cet égard les victoires d'Azincourt, de Poitiers et de Crécy, la réponse était toujours que les armées d'Édouard III et de Henry V étaient composées de Normands, de Poitevins et de Gascons. Le fait est que, dans le rôle des pairs, des chevaliers et des gens d'armes qui se trouvaient à l'affaire

d'Azincourt, extrait du manuscrit Harleien et récemment publié dans l'ouvrage de M. Nicolas, à peine trouve-t-on un nom d'origine française ou normande. La liste suivante, formée de noms pris au hasard dans celle des gens d'armes qui accompagnèrent Henry V, lors de son expédition sur le continent, prouve assez qu'ils étaient tous, presque sans exception, soit Anglo-Saxons, soit Anglais: *Alderton, Armstrong, Baker, Barns, Bland, Bald, Banke, Cole, Cliff, Chaucer, Deal, Dodd, Edwards, Field, Griffiths, Glen, Grey, Gill, Johnson, Lowther, Middleton, Parker, Reid, Ryder, Spencer, Strange, Standish, Sterling, Sutton, Salmon, Strickland, Smith, Thomson, Walker, Wells, West, Wilson, Wood, Wynn, Wing, Young, York.* (*Lond. and Paris observ.*; 9 sept. 1827.) L.

35. Essais sur les monnaies et la circulation, et de l'influence qu'exerce le papier-monnaie sur l'industrie et les revenus de la Grande-Bretagne; par John Ashton Yates. In-8° de 188 p. Liverpool, 1827; Harris.

L'auteur s'est fait connaître avantageusement, dès 1827, par un écrit sur la *détresse du pays*. Il ne prévoyait guère alors, sans doute, que 9 années s'écouleraient à peine, que son pays serait témoin d'une détresse nouvelle bien plus triste encore, et qu'il reprendrait la plume pour en rechercher les causes et en prévenir le retour; retour contre lequel l'Angleterre n'a point encore de garanties dans l'état actuel de sa législation. L'ouvrage que nous annonçons se compose de quatre *essais* détachés; ils ne sont liés que parce qu'ils roulent tous sur le sujet des monnaies ou de leurs supplémens, et sur l'influence que ces agens de la circulation (*circulating medium*) exercent sur l'industrie d'une nation.

Le premier essai est intitulé: *Des changemens qui surviennent dans la quantité des monnaies, et de la rapidité de la circulation.* L'auteur s'y montre au niveau des derniers progrès de l'économie politique: la monnaie, soit en métal, soit en papier, est un objet d'échange, pareil à tous les autres; sa valeur décline en proportion de son abondance relativement aux autres marchandises; la rapidité de la circulation et les transactions qui suppléent à l'échange exécuté au moyen de la monnaie, la remplacent, et équivalent, par conséquent, à une augmentation de

monnaie. L'auteur tire avec sagacité de ces principes des conclusions applicables à toutes les crises commerciales, et particulièrement à celle que vient d'éprouver l'Angleterre.

Dans le second essai, M. Yates examine l'usage qu'on peut faire des billets-monnaie, tels que Ricardo les a proposés, c'est-à-dire de billets dont le remboursement en lingots peut être exigé à toute heure. Il combat le plan de Ricardo, peut-être parce qu'il n'a pas fait assez d'attention à la qualité essentielle de ces billets, d'avoir une valeur qui ne peut tomber au-dessous du lingot d'or ou d'argent qu'ils représentent, en même temps que leur forme les rend, pour la circulation, préférables au lingot. Il en résulte que leur valeur ne saurait subir d'autres variations que celle du lingot, et que leur quantité ne saurait excéder les besoins de la circulation.

Le troisième essai est destiné à rechercher la liaison qui se trouve entre la quantité des monnaies et les derniers événemens arrivés en Angleterre. L'auteur y traite des opérations de commerce exagérées qui en ont été la suite, de la dépréciation des billets de confiance, et du système des banques d'Écosse. Il a principalement pour objet, dans ce dernier article, de critiquer le petit ouvrage de M. *Parnell* dont nous avions rendu compte avec éloges. (Voy. *Rev. enc.*, T. XXXIV, p. 141.)

Enfin, l'auteur consacre son quatrième essai à réfuter l'opinion des écrivains qui soutiennent que l'Angleterre ne peut se passer d'un supplément considérable à sa monnaie métallique, c'est-à-dire de billets de confiance, et il regarde leur suppression non seulement comme possible, mais comme aisée; il fait voir que la nation ne serait plus alors exposée à ces fluctuations dans les prix, qui résultent du pouvoir qu'ont les banquiers de province, et surtout les directeurs de la banque d'Angleterre, de mettre à leur gré dans la circulation une plus ou moins grande quantité de billets valant de la monnaie: la dépréciation des monnaies suit la dépréciation des billets.

Dans une *appendice*, l'auteur donne à l'appui de ses opinions des tableaux statistiques intéressans. On y voit la quantité des billets en circulation, soit de la banque d'Angleterre, soit des banquiers de province, dans les années qui se sont écoulées depuis 1792; de même que les variations survenues aux mêmes époques dans les prix des principales marchandises et dans le

cours du change avec la France. Les quantités exportées d'or et d'argent s'y trouvent aussi; mais nous ne savons pas quelle confiance on peut avoir dans ces nombres. (*Revue encyclop.*; septembre 1827, p. 659.)

36. Dépenses du bureau des affaires étrangères dans la Grande-Bretagne *depuis le* 5 *janvier* 1817 *jusqu'au* 5 *janvier* 1827.

1817	294,726	1822	306,440
1818	308,300	1823	343,017
1819	300,869	1824	360,331
1820	326,915	1825	405,213
1821	305,285	1826	435,363

La différence entre les dépenses de la dernière année et celles des années antérieures, a été occasionée; 1° par le paiement effectué au trésor public, des traitemens des consuls du Levant; ces traitemens étaient auparavant à la charge de la Compagnie du Levant; 2° par le remplacement des salaires accordés autrefois pour la presse, et supprimés par l'acte de la 6e année du règne de George IV, chap. 87.

Compte général de toutes les sommes qui ont été émises par l'échiquier, pour des services secrets, depuis le mois de janvier 1817 jusqu'au mois correspondant de 1827 (1):

ANNÉES.	DÉPARTEMENS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			DÉPARTEMENS DE L'INTÉRIEUR.			TOTAL.		
	£			£			£		
1817	40,000	»	»	3,000	»	»	43,000	»	»
1818	40,000	»	»	3,000	»	»	43,000	»	»
1819	35,000	»	»	6,000	»	»	46,000	»	»
1820	50,000	»	»	2,000	»	»	62,000	»	»
1821	30,000	»	»	3,000	»	»	36,000	»	»
1822	30,000	»	»	1,000	»	»	34.000	»	»
1823	54,836	10	3	.....			57,836	10	3
1824	45,000	»	»	1,000	»	»	52,000	»	»
1825	45,000	»	»	1,000	»	»	50,000	»	»
1826	58,883	2	3	1,000	»	»	63,883	2	3

(*Observer.* — *Galign. Messeng.* Paris, 8 juin 1827.)

(1) On remarquera qu'à l'exception des deux premiers articles de ce compte, les sommes partielles ne correspondent pas aux totaux, sans doute, parce que les sommes allouées n'ont pas été dépensées en entier, ou parce que l'on n'a porté en dépense que les services secrets de deux départemens ministériels.

37. Instruction publique. — *Id.* — M. Hume, en sa qualité de lord recteur du collége Marischal d'Aberdeen, a proposé un prix d'une médaille d'or et de 5 souverains, pour le meilleur essai anglais « *Sur les maux résultant de l'intolérance en matières de religion* »; et un semblable prix pour le meilleur essai anglais « *Sur l'importance comparative de l'instruction scientifique et classique*, considérée sous le rapport du système de l'éducation générale du genre humain; et sur la question de savoir *Jusqu'à quel point les études, telles qu'elles sont instituées dans les universités du Royaume Uni, sont dirigées vers ce but.* (*Sun.* — *Galign. Messeng.*; 13 mars 1829.)

38. Condamnés déportés de l'Angleterre a la Nouvelle-Galles et a la terre de Van-Diémen.

Le nombre des déportés en 1826, était de 2,097; et en 1827 de 3393; le total de la dépense s'élevait à 135,032 liv. sterl. 2 s. 6 d. (*Times.* — *Galignani's Messenger*; 3 avril 1829.)

39. Leigh's new picture of London etc. — Nouveau tableau de Londres; par Leigh. In-18 de 496 pag., avec un plan de la ville, une carte des environs et 105 grav.; prix 9 sh.; Londres, 1827; Leigh.

40. Muséum britannique a Londres. — La bibliothèque présentement ouverte au public, se compose de 165,000 volumes imprimés, et de 20,000 manuscrits. On fait nombre de 65,000 volumes dans la bibliothèque du Roi, qui y a été ajoutée, et de 16,000 volumes dans celle de Sir J. Banks, éventuellement acquise au muséum : ce qui forme un total de 246,000 volumes, indépendamment des manuscrits. (*Liter. chronicle*, 28 juillet 1827.)

41. Population. — Naissances et décès a Londres en 1826, depuis le 12 déc. 1825, jusqu'au 12 déc. 1826.

Naissances.

Garçons, 11,178. Filles, 11,066

Total 22,244

Décès.

Mâles, 10,454. Femelles, 10,304.

Total, 20,758, savoir :

5952 au-dessous de 2 ans
1982 entre 2 et 5
768 entre 5 et 10
808 entre 10 et 20

1472 entre 20 et 30
724 entre 30 et 40
1994 entre 40 et 50
1926 entre 50 et 60
1882 entre 60 et 70
1569 entre 70 et 80
634 entre 80 et 90
90 entre 90 et 100
1 de 100
3 de 103 et 3 de 105.

(*London litter. Gaz.*; 1er juill. 1826.— *Hertha*; 1827, 3e année, vol. 9, cah. 2. Gazette géograph. p. 49.)

D'après un autre état des naissances et des décès à Londres, depuis le 13 décembre 1826 jusqu'au 12 décembre 1827, il y a eu :

	Naissances.	Décès.
Dans 97 paroisses intra muros	1,022	1,065
— 17 dito extra muros	4,768	3,646
— 29 dito extérieures de Middlesex et de Surrey	19,847	13 512
— 19 dito de la cité et des franchises de Westminster	4,288	4,069
Totaux	29,925	22,292
Dont du sexe masculin	15,205	11,296
Dont du sexe féminin	14,720	10,996

Sur ce nombre de 22,292 individus, on en remarque des différens âges suivans; savoir :

au-dessous de l'âge de deux ans		6,580
de l'âge de	2 à 5 dito	1,875
—	5 à 10 dito	850
—	10 à 20 dito	862
—	20 à 30 dito	1,565
—	30 à 40 dito	1,831
—	40 à 50 dito	2,134
—	50 à 60 dito	2,128
—	60 à 70 dito	2,044
—	70 à 80 dito	1,680
—	80 à 90 dito	666
—	90 à 100 dito	74
—	100	1
—	101	1
—	102	1
Total égal		22,292

L'état des décès présente, relativement à l'année précédente, une augmentation de 1534 individus, qui provient principalement de ce que celui de la paroisse de Saint-Léonard (*Shoreditch*) contient les relevés de deux années. (*Morn. Chronicle.* — *Galign. Messeng.* Paris, 1 janv. 1828.)

42. Mortalité en Angleterre.—Suivant un recensement récent la mortalité, dans le comté de Middlesex (dans lequel Londres se trouve situé), était de 1 sur 36; dans le comté de Cardigan, le plus sain de tous, la proportion n'était que de 1 sur 73. Le terme moyen de la mortalité dans tous les comtés d'Angleterre, était de 1 sur 49, et celui de tous les comtés du pays de Galles, de 1 sur 60. (*New-Times.— Galign. Messeng.*; 20 fév. 1828.)

43. Répartition par professions de la population de Londres. Suivant les recensemens les plus récens, il existe à Londres 4,092 auberges, tavernes et cabarets; 2211 tailleurs; 1759 épiciers; 1715 boulangers; 1568 bottiers et cordonniers; 1426 négocians; 1343 bouchers; 1318 médecins, chirurgiens, apothicaires, etc.; 1212 charpentiers; 1008 marchands de fromages; 3105 hommes de lois, etc. (*Times. — Galignani's Messenger*; Paris, 17 déc. 1828.)

44. Mendicité.—*Id.*—On fait compte d'environ 7,000 mendians, qui, chaque jour, exploitent la ville; et accrochent chacun, l'un portant l'autre, 2 schell., ce qui fait en tout une somme de 700 liv. st. par jour. Chacun de ces fainéans a son asile favori pour la nuit. Dans quelques-uns de ces repaires, on paie, comme au théâtre, en entrant. Le prix du coucher est de 3 sols pour de la paille propre, mais qui a déjà servi; de 4 sols pour de la paille fraîche, et de 6 sols pour un matelas. Avant l'heure du repas, les domestiques de la maison font leur ronde pour s'assurer si dans le nombre de leurs hôtes, il ne se trouve point de malfaiteurs, et si tout est dans l'ordre. A l'ouverture des portes, on fait déguerpir ces mendians, et ils rentrent à la nuit tombante. Ils ont annuellement une assemblée générale où ils discutent leurs intérêts. Chaque jour ils se divisent par bandes plus ou moins nombreuses, et chacune de ces compagnies a sa promenade particulière, qui dure d'une demie-heure à 3 ou 4 heures, suivant que le conseil l'a déterminé. On estime que chacun de ces industrieux individus dépense par jour 2 schell. pour sa nourriture et son entretien, plus 6 pence pour son gîte. Leurs bénéfices varient beaucoup. Il en est qui gagnent 5 schell. par jour. La plupart sont de faux mendians. Peu de ceux d'entr'eux qui se disent estropiés, le sont en effet. Un certain James Turner, mendiant bien connu, dépense 50 schellings par semaine, seulement pour sa table, et il évalue à 1 sch. par heure le prix de son temps. Sa femme tient académie pour les jeunes personnes

de son sexe, à l'effet de les initier dans l'art de la mendicité. (*Herald.* — *Galignani's Messeng.*; 24 déc. 1828.)

45. Résultats du défaut d'une instruction publique suffisante. — *Ibid.*

On dit qu'il existe à Londres de 120 à 130,000 enfans de l'âge de 8 à 16 ans, dépourvus de tous moyens d'éducation; et que sur ce nombre d'individus, de 2,000 à 4,000 sont pris à gage par des mendians, et employés à faire le métier de voleur. (*Morn.-Chronicle.* — *Galignani's Messenger*; Paris, 17 décembre 1828.)

46. Prisons de Londres.

Suivant l'extrait d'un état des débiteurs écroués dans les 5 principales prisons de Londres, pendant l'année 1827, soumis au Parlement, il paraît que 5,969 individus furent mis en prison, dont 4170 en vertu d'actions intentées par des seigneurs de fiefs servants, et seulement 1799 d'après un jugement préalable. Dans les prisons du Banc du roi, de Fleet et de White Cross-street, 3503 individus furent écroués avant preuves acquises, 664 après preuves, et 4,150 pour dettes au-dessous de 50 liv. st.

Mandats de prise de corps pour dettes, décernés en l'année 1827, suivant le n° 149 de l'état parlementaire de 1828:

NOMBRE DE MANDATS ÉMIS:			NOMBRE D'INDIVIDUS ÉCROUÉS.
Par le bureau du sous-sheriff de Londres		3,979	2,362
Par le sheriff de Middlesex		16,258	7,264
Par celui de Surrey		3,278	1,691
Nombre total des mandats émis dans le courant de l'année 1828		23,515	11,317 écroués dans la même année.
Indépendamment des mandats émis dans la même année (Voy. le n° 117 de l'état de 1828) savoir:			
Par la cour du lord maire	854	1,489	
Par les agens du sheriff	635		
TOTAL		25,004 writs émis dans une année à Londres et à Middlesex, indépendamment de toutes les cours de requêtes. — (*Atlas.* — *Galign. Messeng.*, Paris, 26 févr. 1829.)	

L.

47. ÉTABLISSEMENT DE BIENFAISANCE.

Pour avoir une idée de l'étendue, de la population et de la richesse de la paroisse de Mary-le-Bone, à Londres il faut savoir que le revenu annuel de cette paroisse, revenu sur le produit duquel elle paie une taxe au comté, a été fixé ces jours derniers à la somme de 692,082 *livr. sterl.*, et que ses inspecteurs ont à pourvoir, chaque semaine, à l'entretien d'environ 7,000 indigens. (*Globe.* — *Galign. Messeng.*; Paris, 31 oct. 1827.)

48. PRIX MOYEN ANNUEL DU FROMENT vendu sur les marchés publics de Londres, depuis l'année 1792 jusqu'à celle de 1826; tiré de documens officiels :

	s.	d.		s.	d.		s.	d.
1792	42	11	1804	60	1	1816	76	2
1793	48	11	1805	87	10	1817	94	»
1794	51	8	1806	79	»	1818	83	8
1795	74	2	1807	73	3	1819	72	3
1796	77	2	1808	79	8	1820	65	10
1797	53	1	1809	95	7	1821	54	5
1798	50	3	1810	106	2	1822	43	3
1799	67	6	1811	94	6	1823	57	9
1800	113	7	1812	125	5	1824	62	»
1801	118	3	1813	106	6	1825	66	6
1802	67	5	1814	72	1	1826	56	11
1803	56	6	1815	63	8			

(*Atlas.* — *Galign. Messeng.*; 18 sept. 1828.)

49. ARRIVAGES DES GRAINS qui ont eu lieu dans le port de Londres, dans les deux dernières années. (*Galign. Messeng.*; 10 janv. 1828.)

Il résulte d'un état publié par ordre du Parlement, qu'il s'est vendu au marché dit Mark-Lane, dans les 4 dernières années, les quantités suivantes de blés anglais, savoir : en 1824, 1,274, 284 q^rs^; en 1825, 1,262,683 q^rs^; en 1826, 863,498 q^rs^; et depuis le 23 décembre de cette dernière année jusqu'au 14 décembre 1827, inclusivement, 718,046 q^rs^.

Le terme moyen du quarter de blé, mesuré au boisseau de Winchester, a été, dans les districts maritimes, pour les années finissant en novembre; savoir :

		s.	d.		s.	d.		s.	d.
En 1826	Froment	57	9 ½	Orge	33	9 ½	Avoine	25	9 ½
1827	dito	55	8 ¼	dito	36	2	dito	27	6

Pour le trimestre finissant en novembre, dans chacune de ces années, respectivement, savoir :

		s.	d.		s.	d.		s.	d.
En 1826	Froment	54	6	Orge	36	3	Avoine	27	9
1827	dito	53	10	dito	31	7	dito	23	6

Et pour les cinq semaines comprises entre la fin du trimestre de novembre et la Noël, des mêmes années ; savoir :

		s.	d.		s.	d.		s.	d.
En 1826	Froment	56	2	Orge	37	2	Avoine	30	5
1827	dito	50	11	dito	30	4 ½	dito	21	8 ½

État de l'approvisionnement du marché de Smithfield, pendant les années 1826 et 1827 ; savoir :

En 1826	Bêtes à corne	159,822	Moutons	1,486,559
1827	dito	150,686	dito	1,524,460

État du prix de la viande de bœuf et de mouton pendant les mêmes années ; savoir :

		s. d.		s. d.
En 1826	Viande de bœuf	3 8 à 4s. 10 ½d. par stone(1).	Viande de mouton	3 9 ½ à 4s. 7d. par stone.
1827	dito	3s. 5d. à 5s. 1d. par stone.	dito	3s. 8d. à 4s. 9d. par stone.

Il est à remarquer que les importations et les ventes qui se font à Mark-Lane ne comprennent pas la totalité de l'approvisionnement de Londres, attendu que les boulangers reçoivent toujours directement d'Uxbridge et autres marchés considérables des environs, une certaine quantité indéterminée et variables des grains, en nature de farine.

50. Remarques sur la température et le climat des îles Shetland ; par Will. Scott. (*Edinburgh new philosoph. Journal ;* avril-juin 1827, p. 118.)

Il résulte des observations thermométriques faites pendant une année à 7 ½ heures du matin et 8 ½ du soir, que la température moyenne de juin 1824 à juin 1825 a été, dans cet archipel, de 44°7′. La proximité de la mer fait que les Shetland ont des hivers moins froids que des contrées situées 10° plus près de l'équateur. A la même cause il faut attribuer l'humidité

(1) Poids de 8 livres, à Londres.

de l'atmosphère, les nuages qui couvrent presque continuellement le ciel, et les fréquens brouillards. Le tonnerre se fait entendre rarement; il tonne plus dans les tempêtes d'hiver qu'en été. On prétend que l'aurore boréale a diminué depuis une vingtaine d'années.

Un phénomène particulier observé par l'auteur dans cet archipel, c'est un tintement des verres placés sur une planche dans une chambre. Ce tintement se fait entendre bien clairement avant les bourasques et les tempêtes; l'intensité de ce son est proportionnée à la violence de la tempête future; on l'entend pendant quelques heures, sans que les verres remuent. Les habitans sont très-familiarisés avec ce prognostic. D.

51. Pays-Bas. — État actuel de l'instruction publique.
Universités.

Il existe dans le royaume des Pays-Bas 6 universités; la plus ancienne est celle de Louvain. Voici l'état des sommes qui ont été allouées pour leur entretien pendant l'année 1828-1829: Louvain, 120,000 florins; Liège, 70,000 fl.; Gand, 70,000 fl.; Leyde, 80,000 fl.; Utrecht, 70,000; Groningue, 70,000 fl.; total 480,000 fl. ou 39,980. liv. st. Chacune de ces universités possède une bibliothèque, un jardin botanique, un cabinet d'histoire naturelle, un laboratoire de chimie, un hôpital, un amphithéâtre anatomique et des salles de dissection. Le nombre des étudians à l'université de Louvain, était, l'année dernière, de 691. (*Times.* — *Galign. Messeng.*; Paris, 31 janv. 1829.)

52. I. Recherches sur la population, les naissances, les décès, les prisons, les dépôts de mendicité, etc., dans le royaume des Pays-Bas; par M. Quetelet. (Avec des notes; par le Baron de Keverberg, conseiller d'état, etc.) In-4° de 78 p. avec 1 pl. (*Extr. des Mémoir. de l'Acad. de Bruxelles*; 1827; Tom. IV.)

53. II. Aperçu sur l'état des prisons en Belgique en 1821, extrait du mémoire précédent. (*Corresp. Mathém. et Phys.*; IIIe livr., 1827, p. 158.)

54. III. Mouvement de la population dans le royaume des Pays-Bas, pendant les années 1815 à 1821 inclus; Recueil de

tableaux publiés par la Commission de statistique, créée par l'arrêté de sa Majesté, en date du 3 juillet 1826, n° 52. Petit in-4° de 21 p. et 31 tabl. (en hollandais et en français.) La Haye, 1827; imprim. de l'État.

55. IV. Statistique nationale. Développement des 31 tableaux publiés par la Commission de statistique, et relatifs aux mouvemens de la population dans les Pays-Bas, depuis la création du royaume jusqu'à 1824 inclus. Mémoire par Édouard Smits, secrétaire de la Commission, membre et corresp. de plus. Soc. sav. nation. et étrangères. In-8° de xix et 85 pag. compris deux grands tableaux. Bruxelles, 1827; Tarlier.

56. V. Sur la population du royaume des Pays-Bas. (*Correspond. Mathém. et Phys. des Pays-Bas;* V^e livr., p. 246.)

57. VI. Jaarboekje over 1828. — Annuaire pour 1828; par M. Lobatto. In-12; prix, 80 cents. La Haye, 1827; imprim. de l'État.

58. VII. Mouvement de la population dans le royaume, pendant l'année 1826; par M. Quetelet. Extr. de l'Annuaire de M. Lobato pour 1827. (*Corresp. Mathém. et Phys.;* IIIe livr.; Tom. IV, 1828, p. 194.)

59. VIII. Statistique nationale, etc. (*Ibid.;* V^e livr.; Tom. III, p. 262.)

60. IX. Rapport sur les institutions de bienfaisance du royaume. In-8°. La Haye, 1828; imprim. de l'État. (*Ibid.;* IVe livr., 1828, p. 283.)

Nous réunissons dans un seul article l'analyse de tous ces documens, particulièrement consacrés à faire connaître l'état de la population dans le royaume des Pays-Bas. Nos lecteurs y trouveront avec intérêt les principaux résultats des premiers travaux de la Commission de statistique créée près du département de l'intérieur, par une ordonnance spéciale du monarque qui gouverne ce royaume. Ce souverain a senti qu'une des premières conditions du mode de gouvernement qui régit ses états, était de connaître parfaitement la situation du pays, en rassemblant tous les faits qui peuvent faire apprécier cette si-

tuation avec exactitude; car, dans ce mode de gouvernement, on ne peut administrer que conséquemment aux faits constatés (1).

I. Dans le premier travail que nous signalons, M. Quetelet a présenté sous un nouveau jour et dans leur ensemble les résultats qu'il avait déjà fait connaître par divers écrits antérieurement publiés, en y ajoutant sur les *prisons*, les *dépôts de mendicité* et autres *établissemens de bienfaisance*, ainsi que sur les *enfans trouvés et abandonnés*, des renseignemens précieux dont nous donnerons connaissance plus bas à nos lecteurs.

Ce mémoire est suivi de notes savantes sur plusieurs des objets qui y sont traités, dues au Baron de Keverberg; nous en donnerons également la substance.

III. L'ouvrage publié par la Commission de statistique est composé : 1° de l'ordonnance du Roi portant création de cette Commission, et d'un court avertissement; 2° de 10 tableaux généraux de la population, des naissances, mariages, divorces, décès, changemens de domicile, et rapports entre ces données, dans le royaume des Pays-Bas, pour chacune des années 1815 à 1824 inclus; 3° d'un tableau offrant la récapitulation générale, par provinces, des dix années; 4° de 19 tableaux généraux, pour chaque province, du mouvement de la population, des naissances, mariages, divorces, décès et changement de domicile, pendant les années 1815 à 1821; 5° d'un tableau offrant la récapitulation générale par année des résultats précédens pour les dix ans formant les deux séries d'observations.

Dans l'avertissement, la Commission annonce qu'elle publiera successivement de nouvelles collections de tableaux à mesure qu'elle en aura réuni les élémens. Elle fait observer, pour ceux

(1) *Prenant*, dit cette ordonnance, *en considération que la formation d'une statistique détaillée est importante pour le service de l'état en général, et pour les sciences en particulier*, Nous, etc.

Cette Commission est composée des administrateurs de l'intérieur, de l'instruction publique, des arts, des sciences et de l'industrie, sous la présidence du ministre de l'intérieur.

Tous les six mois, ce ministre doit faire au roi un rapport sur les travaux de la Commission.

Tous les chefs des divers départemens sont *expressément chargés par la présente ordonnance de répondre avec toute l'exactitude et la célérité possibles aux questions de la Commission.*

qu'elle publie aujourd'hui, diverses causes de modifications dans son travail ; nous nous bornerons à en faire connaître les résultats définitifs.

IV. Le travail de M. Smits est, comme il l'annonce, le développement de celui de la Commission ; il lui emprunte les résultats, et ceux-ci lui servent à déterminer tous les rapports et à tirer toutes les conséquences morales dont ces sortes de matériaux fournissent les élémens.

Dans une *introduction* très-concise, il considère successivement la statistique en général, et la nécessité de cette science, aujourd'hui généralement reconnue ; il nous apprend que la Commission en a adopté la définition et les limites, telles qu'elles ont été tracées par M. Fourier ; il reconnaît que la statistique fournit à l'administration publique des documens exacts sans lesquels toute administration est impossible. Examinant ensuite si les résultats des recherches statistiques doivent être publiés, il ne lui est pas difficile d'établir les avantages de cette publicité. La Commission, entrant dans les vues éclairées du monarque, n'a pas craint de produire des publications officielles sur des objets qui intéressent au plus haut point toutes les classes de citoyens.

Après avoir cité les travaux statistiques connus sur les diverses provinces du royaume, M. Smits parle de la 1re publication de la Commission, et en fait connaître l'esprit. En signalant les principaux résultats des documens que nous analysons, nous rapporterons les faits principaux contenus dans l'ouvrage du savant secrétaire de cette Commission.

Cet ouvrage a été l'objet d'un article de M. Quetelet, signalé sous le n° VIII, que l'on devra consulter à cause des observations critiques qui y sont contenues.

V. L'article sur la *population du royaume des Pays-Bas* n'est que l'extrait de l'ouvrage de la Commission.

VI et VII. Nous ne connaissons l'*Annuaire* de M. Lobato que par les recueils belges ou hollandais auxquels nous emprunterons quelques données qu'ils en tirent, entr'autres l'état de la population du royaume pour 1826. Afin de mettre de l'ordre dans notre travail, nous suivrons celui des matières, en nous occupant dabord de la population.

Population. Le mémoire de M. Quetelet, n'est, comme nous

venons de le dire, sauf les objets ci-dessus indiqués, que l'ensemble des résultats déjà publiés par lui dans les mémoires ou les notes que nous avons analysés (*Voy. le Bulletin;* Tom. XI, n°s 53 à 60; et Tom. XIII, n° 247). Il examine successivement la *population* sous le rapport de son accroissement dans les diverses provinces du royaume, les *décès*, les *naissances*, les *mariages*, la *fécondité*, les *causes de mortalité*, la *loi des décès* et des *naissances pendant l'année et pendant le jour*, etc. Comme ces divers sujets sont également traités dans l'intéressant travail de M. Smits, qui, écrivant après M. Quetelet, a dû profiter des observations de ce dernier, nous comparerons entr'elles les conclusions auxquelles arrivent ces deux savans, en mentionnant les observations du Baron de Keverberg.

Population générale. D'après des renseignemens officiels, on estimait, suivant M. Quetelet, que la population du royaume, y compris le grand duché de Luxembourg, s'élevait au 1er janvier 1825, à 5,992,666 âmes. Cette estimation était fondée sur deux recensemens partiels, faits antérieurement, l'un sous le gouvernement impérial, l'autre dans les premiers temps du gouvernement actuel. On s'est borné depuis, dit-il, pour avoir la population au commencement de chacune des années suivantes, à ajouter à la population de l'année qui précédait, l'excès des naissances sur les décès. Mais il fait remarquer que, outre les inexactitudes que peuvent présenter ces deux recensemens, beaucoup d'étrangers qui sont venus se fixer dans le royaume ont été une cause d'accroissement assez considérable, dont on n'a pas tenu compte dans les travaux postérieurs aux recensement dont il s'agit.

La Commission rend aussi dans son avertissement témoignage à l'exactitude de ces observations. C'est au moyen de ces documens qu'elle a obtenu les données qu'elle publie; mais, à partir de 1820, elle a eu égard aux changemens de domicile qui, pour les états par province, pouvaient avoir une certaine influence.

M. Quetelet arrive par le calcul des rapports entre la population, les naissances et les décès connus, à une moyenne de 6,138,026, laquelle excède de 145,360 âmes le chiffre des recensemens indiqués plus haut. Ce savant émet le vœu que son gouvernement fasse faire un nouveau dénombrement d'après la méthode proposée par Laplace. Nous regrettons de ne pou-

voir reproduire ici les raisonnemens très-justes par lesquels M. de Keverberg combat l'emploi de cette méthode lorsque l'on veut arriver à un résultat rigoureux. Nous partageons entièrement sa manière de voir à cet égard, et nous pensons que le seul moyen certain à employer pour parvenir à une connaissance exacte de la population et des élémens dont elle se compose, c'est celle d'un dénombrement effectif et détaillé. On lira avec fruit les observations de M. de Keverberg sur la manière d'exécuter ce recensement.

Le résultat de la Commission sur le chiffre total de la population au 31 décembre 1824, ou au 1er janvier 1825, donne 6,013,478 âmes, c'est-à-dire 20,812 de plus que le chiffre donné par M. Quetelet pour la même époque. Nous ignorons la cause de cette différence.

Nous emprunterons à M. Quetelet le tableau suivant, qu'il rapporte dans l'article cité n° V. C'est un état comparatif entre la population de chaque province et son étendue, d'après le tableau officiel présenté aux États-généraux le 20 décembre 1826. (Nous ferons observer que la province de Gueldre n'est pas indiquée dans cet état, et que cependant le total de la population est celui que donne la Commission pour la même époque, ce qui prouve que cette province est comprise avec une autre dans le présent état.)

PROVINCES.	POPULATION PAR CENT HECTARES.		NOMBRE D'INDIVIDUS PAR 100 HECTARES
	Population au 1er janv. 1824.	Étendue de la province en hectares.	
Flandre orientale	681,489	298,370	228,40
Flandre occidentale	557,871	317,422	175,75
Hollande septentrionale	388,425	229,200	165.48
Brabant meridional	489,602	307,733	159,10
Hollande méridionale	432,054	277,830	159,50
Hainaut	538,050	377,390	142,57
Liège	327,161	282,593	115,77
Anvers	318,893	282,293	112,98
Utrecht	115,642	127,617	90,63
Zelande	127,659	158,036	80,81
Frise	199,335	260,732	76 45
Groningue	153,860	205,059	75,04
Limbourg	317,387	455,316	69,70
Brabant septentrional	321,917	484,896	66 39
Namur	187,411	345,610	54,23
Overyssel	158,399	329,961	48.00
Luxembourg	287,786	626,343	45,95
Drenthe	52,383	223,852	23,40
	5,934,550	6,107,351	moy. 97,17,

Ce tableau, assez curieux, nous montre que la population moyenne de la Belgique au 1er janvier 1824, était telle qu'il fallait compter à-peu-près exactement un individu par hectare ou bonnier. Or, si l'on considère que notre royaume est un des plus peuplés du globe, on sera moins porté à partager les craintes des personnes qui se laissent effrayer par l'accroissement de la population. La Flandre, orientale qui était considérée ci-devant comme l'un des départemens les plus populeux de l'empire français, est aussi la province la plus peuplée du royaume, relativement à son étendue: cependant on n'y compte que deux individus par hectare. On voit, d'une autre part, que la province de Drenthe est, relativement à son étendue, neuf fois moins peuplée que la Flandre orientale. Nous n'insisterons pas sur les valeurs de ces rapports; le tableau que nous présentons les mettra suffisamment en évidence: nous avons eu d'ailleurs la précaution de classer les provinces d'après leur grandeur relative.

Nous empruntons aux tableaux de la Commission la population par provinces, au 31 décembre 1824.

NOMS DES PROVINCES.	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1824.		
	Villes.	Communes rurales.	TOTAL.
Brabant septentrional	59,516	267,101	326,617
Brabant méridional	139,991	355,464	495,455
Limbourg	64,176	257,070	321,246
Gueldre	71,683	212,680	284,363
Liège	77,804	253,297	331,101
Flandre orientale	159,269	527,998	687,267
Flandre occidentale	148,127	415,699	563,826
Hainaut	116,980	429,210	546,190
Hollande septentrionale	259,763	134,153	393,916
Hollande méridionale	222,980	215,222	438,202
Zeelande	39,924	89.405	129,329
Namur	30,315	159,078	189,393
Anvers	109,961	213,717	323,678
Utrecht	54,226	63,179	117,405
Frise	51,629	150,901	202,530
Overyssel	43,276	117,661	160,937
Groningue	70,151	125,894	156,045
Drenthe	9,058	44.310	53,368
Luxembourg	45,889	248,721	292,610
TOTAUX	1,732,718	4,280.760	6,013,478

M. Quetelet emprunte à l'Annuaire de M. Lobato, pour 1826, un état de la population comparée en 1820 et en 1825, offrant

le rapport d'accroissement. Les chiffres de la colonne de la population, en 1825, montrent que cette population est calculée fin de 1825; car ils offrent tous une augmentation notable sur les valeurs données ci-dessus au premier janvier de cette même année.

D'après M. Quetelet (Mémoire n° I), l'accroissement moyen de la population serait, dans les Pays-Bas, à-peu-près double de ce qu'il est en France. Il le porte pour notre pays à 6,36 sur 1000 par an, et à 12,4 dans les pays-Bas.

Dans son travail M. Smits montre cet accroissement à diverses époques, et conclut, sur les dix années d'observation, que la population s'est accrue d'un peu plus que le dixième en dix ans. On doit consulter à ce sujet les observations de M. de Keverberg. Nous empruntons à M. Quetelet, pour cette matière et pour les autres objets du recueil publié par la Commission, la partie suivante du compte qu'il en a rendu dans la *Correspondance mathématique, etc., de Bruxelles*, indiqué sous le n° V. Cet exposé nous tiendra lieu de l'analyse partielle du mémoire n° 1 du même auteur, mémoire que nous engageons cependant nos lecteurs à consulter ainsi que les notes de M. de Keverberg. Nous leur signalerons aussi les importantes considérations que le travail de la Commission a fournies à M. Smits, et sur lesquelles il nous serait impossible de nous étendre, sans dépasser les bornes de cet article. Ce travail est trop riche de faits pour qu'il soit possible d'en présenter ici la substance. Il nous suffira de dire qu'il compare entr'eux tous les élémens que fournit la population considérée sous les rapports du sexe, de l'âge, les naissances, les décès, les mariages, le divorce, l'instruction, etc. Il offre une suite de tableaux où les provinces sont classées entr'elles d'après les rapports divers que fournissent ces élémens, etc.

Nous allons laisser parler M. Quetelet.

TABLEAU *du mouvement de la population, des naissances et des décès dans les Pays-Bas.*

ANNÉES.	POPULATION 1er janvier.	NAISSANCES.	DÉCÈS.
1815	5,424,502	195,360	137,599
1816	5,482,263	196,602	136,123
1817	5,542,742	177,555	152,608
1818	5,567,689	183,706	140,416
1819	5,610,979	205,292	140,397
1820 (1)	5,665,576	194,948	145,177
1821	5,715,347	210,359	138,120
1822	5,790,062	219,541	147,553
1823	5,861,147	213,617	140,692
1824	5,934,550	218,666	134,915
		2,013,646	1,421,600

(1) En comparant ces nombres à ceux que M. Lobatto a donnés dans son *Annuaire* pour 1826, on trouve une légère différence, qu'il faut attribuer, sans doute, aux changemens de domicile, dont on a tenu compte ici.

Ainsi, pendant l'espace de 9 ans, la population a augmenté de 510,048 âmes, c'est-à-dire de 9/106 de sa valeur, ou bien de 1/106 par an; si l'on ne tenait compte que des années depuis 1820, l'accroissement serait plus considérable, comme nous l'avons fait voir ailleurs (1). On trouve, du reste, que le nombre moyen des naissances a été annuellement de 201,365 âmes, et le nombre de décès de 142,160. Le rapport de ces nombres est à-peu-près de 10 à 7: ainsi pour 10 naissances on comptait 7 décès. Il est à remarquer que l'année 1817 présente le *minimum* des naissances et le *maximum* des décès; c'est l'année qui a suivi la disette que le peuple a éprouvée: on trouve des résultats semblables dans les relevés des hospices et des dépôts de mendicité, que nous avons donnés ailleurs. Il est remarquable encore que les mariages ont été moins nombreux vers cette époque. C'est un nouvel exemple que l'on peut trouver dans des tableaux statistiques, dont les nombres sont recueillis avec soin, les traces des grands événemens: il ne s'agit que de savoir les mettre en évidence. L'accroissement ou la diminution de population, selon l'état d'aisance et la quantité de choses produites, se fait remarquer partout, et devrait donner de nouveaux motifs de moins redouter une population trop disproportionnée

(1) *Recherches sur la population*, etc., in-8°, chez Tarlier, à Bruxelles.

pour le sol qui doit la nourrir; avant d'en venir à ces extrémités, on verrait sans doute un ralentissement dans la fécondité, amené par la force même des choses.

Années.	Une Naissance pour	Un Décès pour	Un Mariage pour	Enfans par mariage, fécondité
1815	27,82	39,42	111,00	4,00
1816	27,88	40,27	134,30	4,42 (1)
1817	31,21	36.32	159,09	5.24
1818	30,30	39,58	142,00	4,68
1819	27,33	37,81	132,30	4,84
1820	29,06	39,02	131,10	4,49
1821	27,12	41,38	127,07	4,70
1822	26.37	39,24	123,03	4,68
1823	27.44	41,66	129,00	4,70
1824	27,13	43,98	132,90	4,90
moyennes..	28,17	39,86	132,17	4,66

(1) Il se trouve une erreur de nombre dans le tableau, ce qui établit une légère différence dans la moyenne.

Il est remarquable que les naissances sont plus nombreuses dans les villes que dans les communes rurales; peut-être parce que la facilité de se procurer des secours, détermine à choisir les villes pour lieux des couches. On compte d'une part une naissance sur 26,07 individus, et de l'autre une sur 29,14; et cette différence ne s'est pas démentie une seule fois pendant dix années. La disproportion pour les décès est plus prononcée encore; car on compte annuellement dans les villes un décès par 32,61 habitans, et un seulement par 43,83, dans les communes rurales. Ainsi les générations se succèdent plus rapidement dans les villes que dans les campagnes. Quant à la différence entre les naissances masculines et féminines, le rapport est de 1 à 0,9375 dans les communes rurales. Il est à regretter que nous ne puissions pas présenter de la même manière la différence de fécondité; nous ferons la même observation à l'égard des mariages; nous aurions aussi désiré trouver dans les tableaux une colonne pour les nombres de ces unions, que l'on ne peut obtenir maintenant qu'en calculant le terme moyen de leurs rapports à la population.

Nous examinerons maintenant les provinces en particulier, en prenant les résultats pour la durée de dix ans; car les résultats isolés pour chaque année, par leurs écarts de la moyenne

générale, ne pourraient nous fournir que des observations moins intéressantes.

PROVINCES.	Une Naissance pour	Un Décès pour
Zélande	21,87	28,54
Hollande septentrionale	25,72	31,60
Hollande méridionale	25,23	33,06
Utrecht	27,78	37,53
Flandre occidentale	28,13	38,04
Brabant méridional	27,45	38,99
Overyssel	29,43	39,59
Flandre orientale	29,60	39,71
Liége	30.10	42.41
Limbourg	29,73	42,87
Hainaut	27,85	43,17
Luxembourg	27,09	43,30
Anvers	30,13	43,35
Brabant septentrional	30.08	44,51
Gueldre	30,10	45,53
Groningue	28,10	49,23
Frise	28,59	49,30
Drenthe	30,52	50,40
Namur	30,07	51,78
Moyenne	28,17	39 86

Ce tableau, à-peu-près le même que celui que j'ai donné ailleurs, pour cinq années seulement, montre encore ce singulier résultat, que les naissances sont plus nombreuses là où la mortalité est plus forte, et que les générations se succèdent plus rapidement. On reconnaîtra que le voisinage de la mer, l'abaissement du terrain et la grandeur de la population ont une influence marquée. Quant à la fécondité, on pourra la déduire du tableau suivant, dans lequel les provinces sont classées d'après la grandeur des nombres, comme elles le sont dans le précédent par rapport aux décès.

PROVINCES.	Enfans par mariage.	Un Mariage sur
Zélande	5,23	113,16
Flandre orientale	5,11	151,20
Flandre occidentale	5,09	143,51
Brabant septentrional	5,03	124,66
Luxembourg	4,99	135,98
Hollande méridionale	4,78	118,29
Gueldre	4,72	141,61
Liége	4,69	141,14
Namur	4,68	141,33
Hainaut	4,67	131,46
Brabant méridional	4,66	127,94
Utrecht	4,57	124,45
Groningue	4,55	127,33
Anvers	4,54	137,41
Limbourg	4,53	135,40
Overyssel	4,49	129,19
Hollande septentrionale	4,33	110,38
Frise	4,29	122,77
Drenthe	4,25	125,24
Moyennes	4,60	132,17

Nous répétons encore ici que les mariages sont moins nombreux dans les provinces catholiques, et surtout dans les plus populeuses, que dans les provinces protestantes. Quant à ce qui concerne la fécondité, il paraît qu'elle est plus grande généralement dans les provinces méridionales. Il est assez remarquable qu'elle semble être en raison inverse du nombre des mariages.

Le mois de janvier a présenté, dans l'espace de dix ans, cinq fois le *maximum* des naissances, mars trois fois, et avril et décembre chacun une fois : il eût été à désirer qu'on eût indiqué les naissances pour chaque mois de l'année, puisqu'on avait les élémens nécessaires, et qu'on eût rendu les termes comparables en faisant tous les mois d'une égale durée, de trente jours par exemple ; il est très-probable que le *maximum* des naissances serait retombé alors sur le mois de février, qui se trouve entre les deux mois les plus chargés. Juin a présenté six fois le *minimum* des naissances ; juillet trois fois et avril une fois. Ces résultats s'accordent fort bien avec ceux que j'avais indiqués précédemment. J'aurais désiré pouvoir vérifier la loi de décroissement des naissances pendant le cours d'une année ; mais les données manquent ici ; cette loi paraît du reste suffisamment constatée par la multitude des observations recueillies par M. Villermé, qui, tout récemment encore, a exposé ses recherches à cet égard à l'Académie royale des sciences de Paris.

Janvier a présenté six fois le maximum des décès, décembre deux fois et mars également deux fois ; août a présenté quatre fois le *minimum* des décès, juin et juillet chacun deux fois, octobre et novembre une fois. Il paraît d'après cela, très-probable que, si l'on avait eu égard à l'inégale longueur des mois, les *maximum* et *minimum* auraient eu lieu en janvier et vers la fin de juin, comme on l'a généralement trouvé par toutes les recherches qui ont été faites depuis quelque temps.

Mouvement de la Population dans le royaume des Pays-Bas, *pendant l'année* 1826.

	VILLES		CAMPAGNES	
	hommes.	femmes.	hommes.	femmes.
Naissances	34,825	33,090	79,078	76,002
Décès	29,510	29,389	57,057	53,096
Décès par 100 naissances	847	848	722	708

On avait compté, pendant la même année, 48,054 mariages, et l'on estimait la population au 1er janvier à 6,116,935 âmes; ces nombres donnent les rapports suivans :

Pour 1000 naissances masc.	949	naissances fém.
1000 décès masc....	953	décès fém.
10 naissances.....	271	habitans.
10 décès.....	358	»
10 mariages.....	1261	»
10 mariages.....	46	naissances.

Nous lisons dans l'Annuaire de M. Lobatto, auquel nous empruntons les nombres précédens, quelques détails relatifs à la discordance que présentent l'estimation de la population qu'il a donnée précédemment, et celle qui a été publiée par la Commission de statistique. Il paraît que cette discordance tient à ce que d'un côté on n'a pas eu égard aux changemens de domicile qui ont eu lieu, et qu'on s'est borné, pour avoir l'accroissement de population dans les provinces, à ajouter aux nombres qu'on avait déjà, l'excès des naissances sur les décès. Dans les documens de M. Lobatto, on a eu égard aux changemens de domicile. (*Correspondance mathématique et physique*, Bruxelles 1828, pag. 194.)

MOUVEMENT *de l'état civil pendant l'année* 1827.

	Amsterdam.	Bruxelles.	Gand.	Groningue.	Utrecht.	Ostende.	Delft.	Harling.
Naissances	6890	3861	2280	598	1558	327	527	745
Mariages..	1761	878	?	284	341	77	100	145
Décès....	8240	3022	1897	1318	1166	463	415	790
Divorces...	14	3	?	?	0	1	1	0

Dépôts de mendicité. — M. Quetelet, dans son mémoire n° I, p. 29, après avoir montré l'état de la population libre, le suit dans les diverses situations où elle n'est plus abandonnée à elle-même, et d'abord dans les hospices ouverts aux mendians, soit que l'on y renferme les individus qui font profession de mendicité, soit que l'on y reçoive les indigens qui demandent un asyle. M. Quetelet donne d'abord la population des dépôts de mendicité, au 31 décembre 1821. Ce tableau est divisé par

âge, par sexe et par dépôt. La population moyenne de l'année est ainsi qu'il suit :

Dépôts.	*Pop. moyenne.*	*Dépôts.*	*Pop. moyenne.*
La Cambre.....	547	Namur.....	187
Hoorn.....	480	Mons.....	195
Hoogstraeten....	265	Reckheim.....	123
Bruges.....	225	.....	
		Total.....	2,022

Age. Au-dessous de 6 ans, ou au-dessus de 65 :	De 6 à 12 ans, ou de 50 à 65 :	Individus valides de 12 ans à 50.
447 individus.	445	1,063

Le nombre des femmes était à peu près égal à celui des hommes. Le nombre des enfans ne formait que les 0,026 du total. On trouvait donc 447 individus inhabiles au travail, 445 peu en état de pourvoir à leur subsistance; et dont la moitié n'aurait dû coûter que la moitié de leur subsistance, enfin 1,063, dans la force de l'âge, pouvant vivre de leur travail, et qui n'auraient rien dû coûter aux communes.

M. Quetelet donne ensuite le relevé de l'état de la population dans les dépôts de mendicité, depuis la fondation, en indiquant les décès annuels et le rapport de la population moyenne aux décès. Les 3 dernières colonnes servent à indiquer les journées d'entretien dans les divers établissemens, en même temps que les journées de maladie et les rapports de ces nombres. Nous transcrivons ici ce tableau.

Tableau de la population, décès, journées d'entretien, etc. dans les dépôts de mendicité des Pays-Bas.

Années.	Population moyenne.	Décès.	Rapport de la Population aux Décès.	Journées d'Entretien.	Journées de Maladies.	Rapport des journées d'Entretien à celles de Maladie.
1811	514	58	8.862	187,610	11,724	16,00
1812	717	97	7,392	262,422	18,801	13,96
1813	777	93	8,355	283,605	22,418	12,65
1814	518	68	6,618	188,350	11,308	16,65
1815	940	114	8,246	343,100	23,931	14,34
1816	1,066	115	10,152	390,056	23,507	16,59
1817	1,805	329	5,486	658,835	26,910	11,58
1818	2,588	381	6,793	954,620	97,635	9,78
1819	2,546	274	9,292	929,290	82,775	11,09
1820	2,376	195	12 182	869,816	43,595	19,95
1821	2,022	136	14,867	739,310	36,706	20,14
1822	1.843	127	14,512	673,295	35,096	19,19
Total.	17,712	1987	8,914	6,480,309	464,406	13,95

Nous donnons aussi le tableau suivant, dans le même but.

TABLEAU *duodécennal de la population, des décès*, etc., *pour chaque Dépôt de mendicité.*

Dépôts.	Population	Décès.	Rapport.	Jours d'entretien.	Jours de maladie.	Rapport.
Mons.....	3,681	551	6,681	1,344,490	21,595	62,26
Hoogstraeten...	3,389	423	8,012	1,237,620	150,881	22,29
Namur.....	2,118	241	8,788	773,508	77,223	8,20
La Cambre....	4,342	320	13,568	1,586,497	147,199	10,78
Bruges.....	1,165	52	22,404	436,028		
Hoorn.....	2,677	391	6,847	977,984	59,302 (1)	16,49
Reckheim.....	340	9	37,778	124,182	8,206	15,14
	17,712	1967	8,914	6,480,309	464,406	13,95

(1) Ces nombres ne sont pas très-exacts parce que les données pour Bruges et Hoorn étaient defectueuses pour ce qui concernait les jours de maladie.

Maximum du rapport moyen de la population aux décès, d'après les résultats précédens pour 12 années; — 14,867. — Moyenne de tous les résultats; — 8,914; Rapport pour toute la Belgique: — environ 43,8. A nombres égaux, il est donc mort, dans les dépôts de mendicité, 4 ½ fois autant d'individus que dans le reste du royaume. Résultat confirmatif des observations de M. *Villermé* sur la grande influence qu'exerce, quant à la mortalité, le degré plus ou moins élevé d'aisance. La plupart des individus entrent dans les dépôts avec des maladiés qui les ont déjà mis hors d'état de pourvoir à leurs besoins. La mortalité n'a cependant pas été la même dans tous les dépôts. Elle paraît avoir été moindre qu'ailleurs dans ceux de *Reckheim* et de *Bruges*, à la vérité d'après des observations insuffisantes. A *La Cambre*, près Bruxelles, des observations portant sur un plus grand nombre d'individus, donnent pour le rapport de la population aux décès une valeur moyenne de 13,568. Ce rapport à *Hoorn* et à *Mons* ne s'élève pas au-delà de 6,85. Il y a eu cependant amélioration graduelle, ainsi que pour le rapport des jours d'entretien à ceux de maladie. La valeur moyenne, dans les derniers temps, était de 13,95, c'est-à-dire que sur environ 14 jours d'entretien, on en comptait 1 de maladie.

Le séjour des détenus dans les dépôts est de 7 à 8 mois, et le séjour moyen des hommes valides, au plus de 6 mois, temps bien insuffisant, observe avec raison M. *De Keverberg*, pour

contracter le goût et l'aptitude pour le travail, et des habitudes honnêtes. En 1821, les termes moyens du séjour ont été à

Mons de ...	301 à 302 jours.	Hoogstraeten de..	225 à 226
Namur.....	281 à 282	Bruges.....	221 à 222
Reckheim...	275 à 276	Hoorn.....	210 à 211
La Cambre..	247 à 248		

Dans les notes déjà citées de M. de Keverberg sur le précédent mémoire de M. Quetelet, notes imprimées à la suite de celui que nous analysons, le premier (note D, p. 73) attribue surtout à l'état d'exténuation, lorsqu'ils entrent dans les dépôts, de la grande quantité de vieillards et d'infirmes qui y arrivent, et à la transition subite des privations les plus affreuses à une alimentation comparativement surabondante, la mortalité effrayante de ces dépôts. M. de K. fait observer en outre que pour trouver les lois de la mortalité dans des établissemens dont la population est mobile, il ne suffit pas de comparer les décès au nombre de journées d'entretien, mais qu'il faut aussi faire attention au nombre d'individus sur lesquels ce nombre de journées doit être réparti. Plus ce dernier nombre est grand, surtout dans les asyles de la misère et des infirmités humaines, plus les chances de mortalité semblent devoir se multiplier.

Nous donnons ici le tableau des revenus et des dépenses dans les dépôts de mendicité. Les revenus se forment, 1° du produit du travail des reclus; 2° du montant des pensions annuellement réglé par le ministre de l'intérieur, sur la proposition des conseils généraux d'inspection et de surveillance des dépôts, et sur les avis des états députés des provinces; 3° et enfin de différentes rentrées provenant de biens fonciers.

Tableau de la valeur moyenne, par jour, des revenus et des dépenses des dépôts de mendicité belges, en 1821.

	La Cambre.	Mons.	Hoogstraeten.	Namur.	Bruges.	Hoorn.	Reckheim	Moyenne.
	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
Produit du travail.....	6,592	2,018	9,980	3,387	13,934	11,300	5,174	7,488
Montant des pensions....	22,000	11.000	26,000	23,000	18.000	25,000	26,000	23,160
Revenus divers.	0,101	0,305	1,794	0,228	0,000	0,217	13,898	2,363
	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
Totaux...	28,693	24,323	37,774	26,615	31,934	36,517	45,072	32,961

Dépenses des dépôts.

Nous ferons succéder à ce tableau, celui qui comprend les dépenses estimées également par journées et pour l'exercice de 1821.

	La Cambre.	Mons.	Hoog-straeten.	Namur.	Bruges.	Hoorn.	Reckheim	Moyenne.
	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
Entretien des bâtimens....	0,264	0,465	2,428	0,620	0,468	0,735	0,710	0,804
Frais des ateliers..	5.444	0,775	3,635	1,577	5,437	4,489	4,069	3 622
Nourriture....	9,536	12,182	12,762	13,420	9,378	20,000	18,614	13,699
Vêtemens.....	2,913	2,532	1,855	2,776	2,639	1,608	3,202	2,503
Casernement...	0,700	0,368	0.120	0,728	0,719	0,164	0,296	0,442
Mobilier.....	0,170	0,000	0,126	0,218	0,331	0,150	0,930	0,274
Chauffage	0,500	1,031	1,027	0,796	0,886	0,230	0,000	0,679
Eclairage.....	0,157	0,294	0,212	0,384	0,325	60,000 (1)	0,000(2)	0,196
Infirmerie.....	0,375	0,484	0,730	2,038	2,915	2,839	1,464	0,692
Culte et Instruction.....	0,410	0,265	0,258	0,491	0,242	0 423	1,001	0,442
Administration	3,398	7,675	3,556	2,588	3,660	2,506	4,694	4,011
Dépenses diverses.....	0.000	0,000	0.621	2,131	0,000	0 653	13,372(3)	3,397
	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
TOTAUX...	25,353	26,244	27,230	27,762	27,838	33,373	48,499	30,914

(1) Dépense extraordinaire pour une nouvelle grange construite en 1821.
(2) Cette dépense et celle de l'éclairage sont comprises dans le prix de la nourriture.
(3) Un emprunt de 6000 francs fait à la ville de Maestricht.

Il est à remarquer que c'est dans les 2 dépôts administrés par la voie de l'*entreprise*, que les prix d'entretien se sont élevés le plus haut.

Prisons. — Au premier mars 1821, il existait en Belgique 117 établissemens destinés, soit à la garde des prévenus, soit à la punition des condamnés, savoir :

96 prisons civiles, soit:

54 maisons d'arrêt.
9 ..... de justice.
3 ..... de correction.
26 ..... de force.

4 de dépôt, servant quelquefois de maisons de punitions.

et 21 prisons militaires, soit : 17 maisons prévôtales, et 4 de détention militaire.

Le nombre des détenus dans toute l'étendue du royaume s'élevait, en 1821, à 10,557 âmes; en comparant ce nombre à ce-

lui des années précédentes, on trouve une diminution sensible dans la population des prisons civiles. Voici les résultats obtenus à trois époques différentes.

Années		1817	1819	1821
Prisonniers	civils	9,791	8,939	8,618
	militaires	1,938	2,414	1,939
	Totaux	11,729	11,353	10,557

En 1821, on comptait, parmi les prisonniers civils, 6,337 hommes, 2,030 femmes, et 231 enfans des 2 sexes; en tout, 8,618. Le nombre des hommes était donc plus que triple de celui des femmes, et égalait environ 23 fois celui des enfans. La population de tout le royaume était estimée de près de 5,700,000 âmes. Le nombre des détenus formait donc les 0,00185 de la population totale, ou 1 détenu par 540 âmes. La population des dépôts de mendicité étant de 2,022 âmes, soit, les 0,000355 de la population totale, les 0,0022 de cette population étaient renfermés dans les dépôts et les prisons.

Récidives. — Condamnés civils, 1,539, dont 212 déjà graciés. Condamnés militaires, 793, dont 11 seulement graciés. En tout, sur 9,182 condamnés, dont 223 graciés, 2,332 récidives; ainsi, 1 récidive pour 4 condamnés, et 1 gracié en récidive sur 41 condamnés.

En comparant le nombre des individus non jugés à celui des condamnés, on trouve à peu près le rapport 10 à 67, un peu moins du 7e de la population des prisons, ce qui donne une idée assez juste du degré d'activité des tribunaux.

Le tableau suivant fera connaître les crimes ou délits les plus fréquens, en indiquant la sévérité de la peine pour chaque nature de crime ou délit.

Nombre des crimes et délits dans la Belgique.

DÉLITS OU CRIMES.	DÉTENUS		DURÉE DE LA PEINE.		
	Civils.	Militaires.	Moins d'1 an.	De 1 à 5 ans.	Plus de 5 ans.
Vol	5304	386	484	2493	2713
Désertion	226	999	25	1045	155
Sévices	498	20	251	173	94
Mendicité et Vagabondage	279	1	191	86	3
Rixes et voies de fait	170	23	83	85	25
Escroquerie et filouterie	166	4	19	114	37
Recèlement d'effets volés	157	»	20	32	105
Homicide	132	7	2	21	116
Insubordination	27	100	5	78	44
Viol et outrage à la pudeur	97	13	17	35	58
Faux	99	4	»	43	60
Abus de confiance	39	8	14	32	1
Débauche	38	»	6	32	»
Incendie et lettres incendiaires	37	»	»	11	26
Faux témoignage	31	2	2	16	15
Contrav. à des réglem. d'ord	29	1	17	9	4
Menaces	19	»	1	5	13
Rebellion contre la force publ	11	7	10	7	1
Embauchage	12	5	2	11	4
Délits forestiers	16	»	13	3	»
Achats et vente d'effets milit	1	10	6	5	»
Calomnie	10	»	2	4	4
Destruction de propriété	13	»	6	5	2
Enlèvement	11	»	1	8	2
Fausse monnaie	10	1	»	2	9
Infanticide	13	»	»	3	10
Insolvabilité (pour amendes)	10	»	6	6	»
Concussion	2	6	»	3	5
Adultère et bigamie	3	»	1	2	»
Injures et outrages	5	»	5	»	»
Menées séditieuses	7	»	1	4	2
Mise en surveillance violée	7	»	7	»	»
Empoisonnement	1	»	»	»	1
Délits non suffisamment spéc	58	»	25	29	4

Le relevé général de ces documens donne 1,226 détenus pour moins d'un an, 2,306 pour 1 à 3 ans, 2,114 pour 3 à 5, 2,381 pour 5 à 10, et 1,131 pour plus de 10 ans. Ce sont donc les crimes punis de 5 à 10 ans de détention, qui sont les plus fréquens; et ceux qui sont punis de plus de 10 ans, qui le sont le moins. Dans le nombre des 9,144 prisonniers, il y en avait en 1821, 176 condamnés à perpétuité.

M. Quetelet exprime le regret de ne pouvoir donner les élémens concernant la mortalité dans les prisons, comme il l'a fait pour les dépôts de mendicité.

Prix de l'entretien dans les prisons. — En 1817, le prix moyen, à l'*entreprise*, s'élevait en effet à près de 30,90. En 1821, il était de 27 cents, 072, pour la totalité des prisons. A

Gand et à Leuwarden, le système de la *régie* donnait alors les prix moyens de 15 c., 655, et de 23 c., 675. On évalua à 12 cents la valeur moyenne de la journée de travail du prisonnier, dans la maison centrale de Gand, et elle pourrait s'élever plus haut. En 1819, on comptait en totalité 4,000,000 de journées de détention, sur quoi seulement moins de 900,000 journées de travail.

M. de Keverberg (note E, p. 77), pense aussi que le système de la régie est plus paternel et moins dispendieux que celui des entreprises. On lira avec beaucoup d'intérêt (note D, p. 74 et 5), les observations de cet estimable administrateur sur les divers genres de pénalités, ainsi que sur la nécessité de constater le degré d'influence de l'emprisonnement sur la mortalité, d'où naît l'obligation d'une grande réserve dans l'application de cette peine, même en travaillant constamment à l'amélioration des prisons et de leur régime.

Nous terminons cet article par les résultats des recherches de ce magistrat sur la mortalité dans les 3 grandes prisons de la Belgique. Il en résulte que la mortalité a été, dans ces 3 prisons, de

Vilvorde....	en 1824	de	47	sur une popul.	moyenne de	1170 = 4,01 :	100 soit de	1/25
—	1825	—	38	—	—	1094 = 3,47 :	—	1/29
—	1826	—	39	—	—	1027 = 3,80 :	—	1/29
St.-Bernard..	1826	—	64	—	—	1383 = 4,63 :	—	1/22
Gand.....	1826	—	26	—	—	1144 = 2,27 :	—	1/44
	Total...		214		Total...	5818	3,68	1/27

61. Rapport du nombre des divorces a la population, dans les Pays-Bas.

La question du divorce a été récemment agitée par les États-Généraux des Pays-Bas. Dans le cours de la discussion, on a posé en fait que, pendant les dix années de 1815 à 1825, sur 430,000 mariages, il y avait eu 605 divorces, ce qui est dans la proportion d'un divorce sur 711 mariages. Les provinces du nord et celles du midi, prises séparément, suivant le mode de leur culte, on trouve dans les premières un divorce sur 327 mariages, et dans les secondes, seulement un divorce sur 3,317. Le Brabant septentrional est, après la Flandre occidentale, la province où on remarque le plus grand degré d'affection conjugale; car, pendant les dix années dont il s'agit, on n'y compte

qu'un divorce; tandis que, dans le pays de Liége et le Hainaut, 78 mariages furent légalement dissous. (*Galign. Messeng.*; 28 févr. 1829.)

62. ÉTABLISSEMENS DE BIENFAISANCE, HOSPICES, SECOURS A DOMICILE, ENTRETIEN DES ENFANS-TROUVÉS, dans le royaume des Pays-Bas. État et mouvemens de cette partie de la population.

I. *Recherches sur la population*, etc. (Voy. p. 59.)

II. *Notes* par M. le Baron DE KEVERBERG, impr. à la suite du Mémoire n° I.

III. *Rapport sur les institutions de bienfaisance pour l'année* 1826. In-8°. Lahaye, 1828; Imprim. de l'État. (*Correspond. math., etc.*; par A. QUETELET. Tom. IX, IVe livr., pag. 283, et *Suppl. à la Gaz. des Pays-Bas*, n° 88, lundi 14 juillet 1828.)

IV. *Sur les Institutions pour les secours dans le même royaume en* 1826. (*Ibid.*; V^e livr., pag. 341.) (Voy. les articles précédens).

Dans les articles auxquels nous renvoyons le lecteur, nous avons signalé, d'après les documens cités, l'état et les mouvemens de la population libre en général, et de la partie renfermée dans les dépôts de mendicité et dans les prisons. Nous allons indiquer, toujours d'après les mêmes documens, la situation et les mouvemens du nombre d'habitans que contiennent les divers établissemens de bienfaisance, y compris les Enfans-Trouvés et les personnes secourues à domicile.

D'après un rapport fait aux États-Généraux et mentionné par M. Quetelet, la population des hospices de la Belgique, en 1822, se divisait de la manière suivante :

Malades,	7,988	Infirmes,	4,345
Vieillards,	9,463	Enfans,	8,893
		En tout,	30,689 âmes.
Enfans trouvés,	10,720	Enfans abandonnés,	2,500
		Total...	13,220.

Les frais d'entretien se composaient principalement des pensions que l'on paie aux artisans ou aux habitans des campagnes chez qui les enfans sont placés.

Personnes secourues à domicile, pourvoyant à leurs besoins,

pour plus de moitié,	332,623
Id.. pour moins de moitié,	178,338
Id., hors d'état d'y pourvoir,	125,030
Total.	635,991

Tableau détaillé de tous les établissemens de bienfaisance.

ÉTABLISSEMENS.	NOMBRE.	DÉPENSES.	POPULATION.	DÉPENSES par individu.
		fl.	âmes.	fl.
Hospices	710	3,805,422	230,689	124 00
Enfans trouvés	19	760,233	13,220	57 50
Secours à domicile	5336	5,095,962	635,991 (1)	8 01
Écoles pour les pauvres	316	238,804	52,622	4 54
Ateliers de charité	39	392,285	6,063	64 49
Dépôts de mendicité	8	223,227	2,285	97 69
		fl. 10,515,933	âmes. 682,185	fl. 15 41

(1) Nombres non compris dans le total, pour ne pas les compter deux fois.

La population du royaume étant alors de 5,721,714 âmes; les 0,12 environ vivaient aux dépens du reste, en retranchant de ce reste près de 10,000 individus enfermés dans les prisons.

Quelque surprenant que paraisse ce résultat, dans un pays réputé riche, cette aisance présumée et constatée par l'accroissement rapide de la population, n'en est pas moins réelle, puisque l'artisan belge peut gagner le triple du nécessaire pour son entretien. Le prix moyen de la main-d'œuvre dans 10 provinces, en 1816, était de 75 cents, et n'a fait qu'augmenter depuis.

M. de Keverberg estime les besoins de l'homme par jour à 17 cents, au prix du commerce, et en ajoutant le loyer à 20 cents par jour, ou 73 florins par an. La facilité que le Belge trouve à vivre, confirme de plus en plus, dit M. Quetelet, cette vérité importante « que le moyen le plus sûr de multiplier la population d'un État, c'est de faciliter les moyens de multiplier les produits de l'agriculture et de l'industrie, et de lui assurer une sage liberté, qui soit un garant pour la confiance publique; encourager la reproduction, sans assurer au

peuple les moyens d'augmenter sa subsistance, c'est appauvrir l'État et favoriser la mortalité. »

Tableau du mouvement de la population pour les Enfans trouvés et abandonnés, pour les 8 années de 1815 à 1822.

HOSPICES.	Population au 1er janvier.	Entrés.	SORTIS				Population moyenne pendant l'année.	Rapport de la population moyenne aux décès.	Rapport des Décès à 100 entrées.
			Par décès.	Réclamés.	à cause de l'âge ou pour d'autres motifs.	TOTAL.			
Bruxelles	1793	470	312	42	161	515	1771	5,68	66,38
Louvain	597	121	63	9	49	121	603	9 57	52,07
Maestricht	278	85	33	23	9	65	292	8,85	38,82
Liége	235	49	12	2	28	42	236	19,67	24,49
Gand	643	168	102	14	45	161	650	6,37	60,71
Audenarde	50	17	4	1	1	6	55	13 75	23.53
Termonde	40	5	1	1	»	2	42	42,00	20.00
Bruges	151	55	6	24	5	35	161	26,83	10 91
Ypres	43	13	1	»	2	3	48	48,00	7.69
Courtrai	135	37	1	1	9	11	148	148,00	2,70
Furnes	13	3	1	»	1	2	14	14,00	3,33
Mons	938	255	148	18	30	196	969	6,55	58,04
Tournai	410	134	62	28	18	108	424	6,84	46.27
Amsterdam	3855	713	356	236	268	860	3782	10,62	49,93
Namur	941	484	119	7	326	452	957	8,04	24.59
Anvers	1651	326	131	51	36	218	1707	13.03	40,18
Malines	481	93	29	10	20	59	499	17.21	31,19
Lierre	69	24	2	4	5	11	75	37,50	8,33
Luxembourg	101	28	5	»	11	16	105	21,00	17,86
TOTAL	12424	3080	1388	471	1024	2883	125,38	9,03	45,07

Tableau id. *divisé par années.*

ANNÉES.	Population au 1er janvier.	Entrés.	SORTIS			TOTAL	Population moyenne.	Rapport de la population moyenne aux décès.	Rapport de la population moyenne à 100 entrées.
			Par décès.	Réclamés.	Par l'âge ou d'autres motifs				
1815	10,739	2,918	1,597	235	649	2,481	10,953	6,88	54,73
1816	11,176	3,075	1,459	262	701	2,422	11,497	7,88	47,45
1817	11,829	3,943 (1)	1,793	271	895	2,959	12,315	6,87	45,47
1818	12,813	3,241	1,290	549	967	2,806	13,026	10,10	39,80
1819	13,248	3,148	1,346	583	1023	2,952	13,342	9,91	42,76
1820	13,444	3,001	1,200	749	1194	3,143	13.366	11,14	39.99
1821	13,302	2,636	1,200	584	1317	3,101	13.065	10.89	45,52
1822	12,837	2,688	1,160	467	1305	2,932	12,700	10,95	43,15
TOTAL...	99,388	24,650	11,045	3700	8051	22,796	100,264	9,03	45,07

(1) Le nombre des entrées en 1817, n'a pas été en rapport avec celui des autres années; mais on se rappellera aussi que la disette s'est fait ressentir plus vivement pendant cette année.

Le résultat est, qu'à la 1re époque (1815), la mortalité des enfans était de 1 sur 7, tandis que plus tard elle n'était que de 1 sur 11. Le rapport était à peu près le même que pour les dépôts de mendicité, celui-ci étant de 8,91, et l'autre de 9,03. Le rapport est double de celui des hospices, pour les enfans au-dessous de 12 ans, soit 44,340 décès sur 805,488 enfans; ou 18,39, est à 1, proportion moins forte que dans les autres pays.

Tableau des frais d'entretien pour 12 ans.

HOSPICES.	TOTAL par tête.	PRIX MOYEN par année.
	fl.	fl.
Bruxelles	343,87	28,65
Louvain	457,44	35,18
Maestricht	245,40	13,63
Liège	571,36	43,95
Gand	391,46	32,62
Audenarde	405,20	33,76
Termonde	680,40	56,70
Bruges	490,42	40,86
Ypres	639,33	53,27
Coutrai	963,25	53,51
Furnes	804,59	53,64
Mons	547,29	30,40
Tournai	522,23	34,81
Namur	473,93	39,49
Anvers	393,90	21,88
Malines	443,88	27,74
Lierre	455,73	32,55
Luxembourg	612,36	51,03
PRIX MOYEN	524,66	37,98

M. de Keverberg (dans sa note F. p. 77, à la suite des *Recherches* de M. Quetelet) n'admet point le résultat présenté pour les dépenses relatives aux personnes secourues à domicile (voyez ci-dessus, pag. 80 et 81). Ses raisons sont que l'entretien d'une personne adulte exige, dans les Pays-Bas, au moins 72 florins. En effet, en réduisant ce taux, même à moitié, à cause des enfans, soit 36 fl., la dépense pour les 125,030 personnes secourues complètement, serait toujours

de..... 4,501,080 fl.
Le prix d'entretien plus qu'à demi, réduit à 20 fl.
par tête, donnerait encore, pour 178,338 indiv. 3,566,760 fl.

Ensemble... 8,067,840
La totalité des dépenses n'est que de..... 5,095,962

Il y aurait donc insuffisance de..... 2,971,878 fl.
pour les 2 premières classes secourues, et la dernière, montant à 332,623 malheureux, n'aurait pu recevoir aucun secours.

Le rapport n° III, a été fait, en 3 chapitres, aux États-Généraux, par le ministre de l'intérieur, pour 1826. Le 1er chapitre comprend les *institutions de secours*. Elles se composent 1° des *Administrations pour les secours à domicile*, au nombre de 5,129; 2° des *Commissions* ou *Sociétés*, *qui distribuent des alimens, du chauffage*, au nombre de 36, et comptant 5,581 souscripteurs; 3° des *Sociétés qui fournissent des secours aux pauvres honteux*, sur les ressources et les bienfaits desquelles on n'a pas de renseignemens; 4° des *Sociétés de charité maternelle*, au nombre de 4; 5° des *Hospices*, au nombre de 724; 6° des *fonds d'encouragement pour le service militaire*; 7° de l'*Hospice royal de Messines*, pour les filles de militaires invalides ou morts au service.

Au § 1°, on remarque, comparativement à 1825, une augmentation de plus de 42,000 individus secourus, sur un accroissement de 60,000 pour la population totale du royaume, c. à d. que l'augmentation est de plus des $\frac{2}{3}$ de la nouvelle population, ce qui, d'après le rapport, indique à la fois des causes nouvelles de pauvreté et de l'inexactitude dans les documens des années précédentes. On observe que les ressources se sont accrues, dans une proportion supérieure à l'augmentation des dépenses.

§ 7°. Il y avait, en 1826, 156 filles de militaires à l'Hospice royal de Messines. La dépense, y compris les frais d'administration, avait été de 23,390 fl., et la recette de 24,220.

812,761 personnes, c. à d. 135 environ sur 1,000, ont été secourues, pour 9,770,046 fl. sur une recette totale de 9,900,465.

Le 2e chapitre comprend les *institutions ayant pour but de diminuer le nombre des pauvres*.

Ces institutions se composent 1° des *écoles pour les pauvres*,

au nombre de 285, dont 237 dans dans les villes et 48 dans les campagnes. On y a compté en tout 56,617 enfans : plus de 90 mille autres ont été reçus *gratis* aux écoles ordinaires. Le nombre des enfans instruits *gratis* est à la population générale, comme 24 $\frac{31}{100}$ est à 1,000, et à celui des pauvres secourus à domicile, comme 197 $\frac{54}{100}$ est à 1,000. 2° Des *ateliers de charité*, au nombre de 34, ayant occupé, en 1826, 6,169 individus, dont 950 ont été logés et nourris. 3° Des *dépôts de mendicité*. Population moyenne des 8 dépôts en 1826, 2,598 âmes; au 31 décembre, pour les 7 dépôts conservés, 2,804, dont 271 valides et 2,533 invalides. Il ne restait plus de mendians valides qu'au dépôt de *Hoogstraeten*, où ils continuaient avec succès le défrichement des terrains incultes. Dépenses de culture et de fabrication, salaire compris, fl. 35,829 52. Valeur totale des produits consommés, vendus, ou en magasin, 58,189 fl. 05 c. $\frac{1}{2}$, dont fl. 23,721,99 $\frac{1}{2}$ pour produits consommés, et pour bénéfices sur le travail, fl. 22,359 53 $\frac{1}{2}$. Total des dépenses de toute espèce, fl. 193,757 30 $\frac{1}{2}$, dont, en frais d'entretien et nourriture, fl. 137,533 30 $\frac{1}{2}$. Frais d'entretien par jour, 14 $\frac{74}{100}$ cents par tête. Ressources, fl. 182,033 63 $\frac{1}{2}$. 4° Des *colonies des Sociétés de bienfaisance*. Membres des *Sociétés du Nord;* 13,949. Colonies, 8 libres; 3 avec 416 habitations. Les 5 autres comprennent 6 établissemens pour enfans ou mendians, et 41 grandes fermes avec leurs dépendances. Membres des *Sociétés du Midi*, 11,000. Colonies; 3 libres, 2 avec 133 habitations; la 3e, un établissement pour mendians et 4 fermes. Population totale des colonies, au 31 décembre 1826, 8,553 âmes; vivant en famille, 3,800; orphelins et enfans trouvés ou abandonnés, 2,247; mendians, 2,506. Terres défrichées; 3,602 $\frac{71}{100}$ bonniers (3 arpens environ le bonnier). A l'exception des invalides, tous les colons pourvoient à leurs besoins par le travail. L'argent payé aux Sociétés par les Communes ou le Gouvernement, étant, en grande partie, destiné au remboursement des frais de 1er établissement, pour lesquels les Sociétés ont fait des emprunts, dès que ce remboursement sera effectué, le Gouvernement et les Communes n'auront plus à payer que pour les invalides. Au 1er janvier 1826 : nombre des mendians dans les dépôts ou établissemens des colonies nouvelles, 4,258; mendians arrêtés et placés en 1826, 2,910. Naissances dans les établissemens, 44;

décès, 739. Sorties, 1,163. Au 1er janvier 1827 : mendians placés, 5,310. Rapport du nombre des mendians reclus au 1er janvier 1826, à la population du royaume, $\frac{73}{100}$ à 1,000. Rapport de la mortalité à la population moyenne de tous les établissemens, 14 $\frac{74}{100}$ à 100. 5° Des *établissemens pour les sourds-muets*, au nombre de 4, dont 2 à Gand, pour chaque sexe, sans souscripteurs, 1 à Liège, et 1 à Groningue, soutenus en partie par des associations philantropiques, au nombre de 4,164 souscripteurs annuels, à la fin de 1826. Au 1er janvier *id.*, population des 4 maisons, 227 élèves, dont 20 sortis pendant l'année, et 158 à Groningue, maison la plus ancienne. Dépenses de tout genre, fl. 41,994; par tête, fl. 185; revenus, fl. 41,855 35 $\frac{1}{2}$. 6° De l'*établissement pour les aveugles*, à Amsterdam, soutenu par une Société philantropique, dont les souscriptions annuelles couvrent à peu près les dépenses. Population, de 30 à 40 élèves des 2 sexes. 7° Et enfin, de la *Société pour l'amélioration morale des détenus.* Direction à Amsterdam, sous-directions dans presque toutes les villes à prisons du Nord; correspondans dans beaucoup d'autres communes. A la fin de 1826, 4,880 sociétaires, pourvoyant aux frais par souscriptions, visites et distributions de livres aux détenus. Travail fourni par la Société là où il n'y pas d'ateliers. Instruction donnée, soit par l'Administration, soit par des maîtres que paie la Société. Distribution de secours aux détenus sortans, assistance pour leur procurer du travail, surveillance de leur conduite.

En résumé, 333 institutions pour diminuer le nombre des pauvres; instruits ou travaillant par leur assistance, 164,855 âmes. Rapport de ce nombre à celui des secourus à domicile, 221 $\frac{8}{100}$ à 1,000. Dépense totale, fl. 1,255,267 05 $\frac{1}{2}$. Ressources, fl. 1,233,495 33; le tout, déduction faite de la valeur des produits de culture et de fabrication dans les dépôts.

Le 3e chapitre a pour objet les *institutions tendant à prévenir l'indigence.*

Elles se composent 1° des *Mont-de-Piété*, au nombre de 124, fin de 1826. Capitaux prêtés, fl. 4,208,068 43 $\frac{1}{2}$; diminution sur l'an 1825, plus de 600,000 fl.; bénéfices nets, fl. 238,632 13. On croit que les capitaux prêtés excèdent de beaucoup la somme indiquée. 2° Des *caisses d'épargnes;* fin de 1826, 50; participans, 18,035; capitaux, fl. 2,771,608 30 $\frac{1}{2}$; augmentation de

2,585 participans, sur 1825. Sur *id.*, accroissement des capitaux, fl. 345,131. 3° Des *caisses de secours mutuels.* Renvoi au prochain rapport, pour renseignemens précis.

En résumé, nombre total, fin de 1826, des institutions (3e chap.), non compris le § 3°, 174: montant total de leurs capitaux, fl. 6,979,676 74.

Résumé général. Nombre total des institutions de bienfaisance, 6,402, sans compter les *caisses de secours mutuels; id.* des individus secourus de toute manière, 977,616. Total des dépenses, (chap. 3 non compris), fl. 10,983,169 58 $\frac{1}{4}$. Total des ressources, fl. 11,091,816 89 $\frac{1}{4}$.

L'article n° IV donne, pour les secours à domicile et les hospices dans les Pays-Bas en 1826, les rapports suivans :

PROVINCES.	SECOURS A DOMICILE.		HOSPICES.	
	A	B	A'	B'
Brabant septentrional	68,21	fl. 10,64	1,85	fl. 120,26
Brabant méridional	229,86	3,33	9,77	110,67
Limbourg	126,27	3,75	5.77	55,55
Gueldres	67,16	12,62	4,78	136,87
Liège	176,39	2,44	3,73	124,30
Flandre orientale	96,74	5 50	4,38	95,19
Flandre occidentale	146,94	4,70	4,10	110,18
Hainaut	188,30	3,26	6,37	78 08
Hollande septentrionale	210,62	8,09	19,72	95,72
Hollande méridionale	93,08	23 01	10,12	132.51
Zélande	62,41	27,71	5,32	127,21
Namur	136.39	1,86	7.08	61.67
Anvers	68 57	11,16	12. 0	70,82
Utrecht	118,90	16,40	7.92	143,42
Frise	113,06	20,06	5,56	101,37
Overyssel	40,42	17,03	5,39	101,95
Groningue	47,96	25,24	4,48	82,34
Drenthe	36,04	15,40	2,55	62.49
Luxembourg	7,88	7,98	0,92	73,04
Le Royaume	123,05	7,31	6,79	99,37

A et A' désignent les rapports entre les nombres des individus secourus et la population, calculée sur 1,000 âmes.

B et B', le montant proportionnel du total des dépenses par individu et par an.

Si l'on compare, dit l'auteur, les nombres précédens à ceux que nous avons donnés dans le vol. précédent, on verra sans peine que les provinces populeuses, et particulièrement celles qui passent pour être les plus riches, sont celles qui comptent le plus d'indigens; ce sont aussi celles où la mortalité et la reproduction se

font le plus remarquer. Nous ne confondrons pas les provinces riches avec celles où règne une aisance générale; cette distinction se fait sentir de la manière la plus pénible dans les résultats statistiques.

Les institutions pour les secours sont locales ou pour tout le royaume; voici les nombres relatifs aux premières :

	ADMINISTRATIONS ET SOCIÉTÉS.			
	Pour Secours à domicile	Pour Distribution d'alimens.	De Charité maternelle.	Hospices.
Nombre des institutions	5,129	36	4	724
Individus secourus	745,652	22,056	1,448	41,172
Frais d'administration	656,483	.....	.....	932,407
Secours de toute espèce	4,792,256	82,421	13,493	3,158,749
Revenus de propriétés	2,841,670	.....	1,628	2,869,917
Souscriptions et dons	.....	59,843	7,756	
Collectes	1,297,280	.....	550	368,559
Subsides des communes	1,397,051	21,481	3,600	810,895
Subsides des provinces et de l'état	10,146	.....	.....	86,735

Les institutions pour tout le royaume se composent principalement de l'hospice militaire de Leyde et de l'hospice de Messines, ouvert aux filles des militaires devenus invalides ou morts au service de l'État. Le nombre des individus secourus a été de 2,433; le total des dépenses de 1,134,232 fl.

63. I. Deutschland, oder Briefe eines in Deutschland reisenden Deutschen. — L'Allemagne, ou Lettres sur l'Allemagne par un voyageur allemand. Ier vol., gr. in-8°, xxiv et 594 p.; pr., 3 rthlr. 2e vol. de 668 p. Stuttgart, 1826; Franckh. (*Allgem. Repertor.* de Beck; 1826, vol. IV, cah. 1 et 2, p. 65; et *Leipzig. Liter. Zeitung*; 1828, juin, n° 139, p. 1105).

L'auteur prétend avoir parcouru l'Allemagne à différentes époques, et l'avoir traversée dans tous les sens, à pied et à cheval, par eau et par terre, en chaise de poste et en diligence. Il croit pouvoir assurer, sans choquer la modestie, que sa description mérite d'être préférée à toutes celles qui ont paru sur ce pays. Les journaux allemands, sans être précisément de son avis, signalent ce travail comme une production assez intéressante, surtout sous le rapport des anecdotes curieuses que l'on y rencontre.

Des 36 lettres qui composent le 1er volume, les 9 premières sont relatives à l'Allemagne en général. Elles s'étendent sur sa situation géographique, ses frontières, les propriétés du sol, le climat, les productions naturelles, l'industrie, le commerce, les sciences, la religion, les constitutions, le caractère des Allemands, principalement celui des habitans du sud et du nord de ce pays.

Les lettres 10 à 20 sont consacrées, 1° au royaume de Wurtemberg; elles parlent de Stuttgart, Tubingen, des principautés souveraines de Hohenzollern-Hechingen et Sigmaringen, d'Ulm, de la Forêt-Noire, etc.; 2° les lettres 20 à 29 ont pour objet, 1° le grand-duché de Bade : elles traitent de Heidelberg, Mannheim, Carlsruhe, Rastadt, Baden, du lac de Constance, etc.; 2° le royaume de Bavière : Augsbourg, Munich, Friesingen, Landshut, Eichstaedt, Nuremberg.

Le 2e vol. offre également 36 lettres consacrées à la Franconie et à l'empire d'Autriche, non compris les provinces hors des limites de l'Allemagne. D'après le plan de l'auteur, il paraîtrait encore 2 volumes qui auront pour objet les autres États germaniques. L. D. L.

64. II. Deutschland, oder Briefe eines in Deutschland reisenden Deutschen (Même ouvrage que le précédent). 3e vol., gr. in-8° de 770 p. *Ibid.*, 1828. (*Leipzig. Liter. Zeitung;* juillet 1828, p. 1506).

Le 3e volume contient la description de la Saxe et de la Prusse, des autres petits états souverains du nord, et des villes anséatiques. L'auteur a réservé pour le dernier volume la description du Hanovre, du pays de Hesse, et des provinces rhénanes.

Pour apprendre à connaître la vie domestique du peuple, qui ne se manifeste pas uniquement dans les capitales, auprès des cours, et parmi les classes privilégiées, l'auteur a observé les classes inférieures. Il ne s'est cependant pas affranchi de tout préjugé, ce qui n'empêche pas que son ouvrage ne fournisse un grand nombre de matériaux très-utiles pour la géographie, l'histoire et la statistique.

L'auteur ne parle point favorablement du commerce de librairie que fait Leipzig; mais les préjugés l'ont empêché d'en

juger impartialement; ce qu'il dit des universités fait voir qu'il en connaît très-bien l'organisation. Il présente les réflexions suivantes sur la Prusse : « Déjà au sortir de Leipzig, la nature se montre marâtre. Elle ne nous abandonne qu'aux portes de Hambourg et aux rives de la Baltique. La Prusse, qui est le second membre de la confédération germanique, et après l'Autriche, la deuxième puissance dans l'Europe centrale, est notre gardien contre des voisins redoutables. Les glorieuses années 1813 et 1815 ont fait recouvrer à la Prusse le rang qu'elle avait mérité par ses efforts surnaturels. Autrefois les Prussiens n'avaient combattu que comme soldats; alors ils combattaient comme citoyens pour une cause sacrée. La Prusse était dans la catégorie du petit nombre d'états qui, au lieu de dettes, ont un trésor. La dette de 200 millions que les frais de la guerre ont forcé de contracter, se paie au moyen d'une économie bien réglée. Ce qui prouve que dans ce pays le crédit est parfaitement établi, c'est que les bons du trésor sont au pair.

Les intérêts de la dette d'état et une armée de 250,000 hommes, coûtant 22 millions de thalers, absorbent une grande partie du revenu public; mais la situation du pays rend cette armée plus nécessaire que partout ailleurs. En Prusse, l'agriculture est la première source du revenu national, ainsi que les bestiaux. Mais quoique l'esprit d'industrie fasse des prodiges, ce n'est qu'en Saxe, en Silésie et en Westphalie que l'on peut trouver des fabriques et des manufactures.

L'Anglais Russel a parfaitement raison. Sur le continent, aucun peuple n'est plus digne de la liberté que le peuple allemand; car aucun peuple ne l'attend plus patiemment, ne la reçoit avec plus de reconnaissance, n'en use avec plus de modération. Aucun peuple allemand n'est plus en état que le peuple prussien de recevoir la liberté légale. L'Allemand regarde avec plaisir la Prusse, parce que ce pays est plus allemand que l'Autriche. C'est en Prusse qu'il y a le plus de lumières et le plus de prudence politique. Les Prussiens sont aussi dignes de remarque par leur amour du travail.

Les observations de l'auteur sur la ligue anséatique ne sont pas moins intéressantes.

En Allemagne, le droit du plus fort ou l'absence de toute espèce de règles légales rendit nécessaire des alliances plus

étroites, et comme la noblesse et le clergé s'étaient depuis long-temps unis, les villes en firent autant; mais leur influence sur la civilisation du pays fut plus bienfaisante. Il paraît que la ligue anséatique ne songea jamais à former un État commerçant, en permanence et indépendant, encore moins à se détacher de l'ensemble dont elle faisait partie, ou à des plans d'attaque. Elle voulait protection réciproque et liberté pour son commerce. La ligue ne pouvait pas non plus songer à des colonies; car l'époque des colonies n'était pas encore venue. Mais, comme l'association n'était pas fortement nouée, plusieurs villes s'en étaient déjà séparées, même avant la guerre de trente ans, et finalement il n'y eut que Hambourg, Lubeck, Brème et Brunswic qui tinrent ensemble. La Hanse paraît avoir eu les mêmes destinées que les Compagnies de commerce récentes. On connaît la réponse de La Bourdonnais au reproche qu'on lui faisait d'avoir songé davantage à ses affaires particulières qu'aux intérêts de la Compagnie. Là, répondit-il, je pouvais agir d'après mes propres vues; ici j'étais obligé de me soumettre à vos instructions. Mais on ne peut s'empêcher de respecter la ligue lorsqu'elle brillait de tout son éclat. Le bourguemestre de Lubeck, le doge de la Hanse, reçut des ambassades de rois. La Hanse dominait sur la mer Baltique, envoya des flottes à Lisbonne, fit la conquête de la Livonie, et prescrivit des conditions de paix, non-seulement à la Suède et au Danemark, mais même à la Hollande et à l'Angleterre.

L'auteur mérite des remerciemens pour avoir donné des renseignemens nouveaux et curieux sur des contrées que, jusqu'à ce moment, les voyageurs avaient cru indignes de leur attention.

L'auteur fait, sur la politique commerciale, des réflexions judicieuses; il s'élève avec force contre le système de douanes en vigueur dans son pays, et fait voir qu'il est très-préjudiciable aux intérêts du commerce.

La dernière lettre est consacrée à des observations sur la langue appelée *plattdeutsch*, qu'on parle dans la basse Saxe. L'auteur se plaint de ce que cette langue, bannie des relations sociales, est dans une décadence visible; on ne peut prouver historiquement que cette langue est celle que parlaient dans l'origine les peuples de la Germanie. R.

65. Des causes qui portent préjudice au commerce d'exportation de l'Allemagne. (*Allgem. Handlungszeitung;* octobre 1828, p. 501.)

Le traité de commerce, dit le Recueil cité, que les villes anséatiques de Brême et de Hambourg viennent de conclure avec l'Amérique septentrionale, aura sans doute produit une sensation agréable en Allemagne; le commerce de cette région du globe est, en en effet, le plus important après celui de la Grande-Bretagne. Mais comme l'exportation des productions de l'industrie allemande ne peut offrir des résultats favorables qu'autant qu'elles peuvent être échangées en partie contre des productions d'outre-mer, et que ces dernières seraient importées en Allemagne sans être assujéties à des droits d'entrée, la classe industrielle et les gouvernemens allemands tomberaient dans une grande erreur, s'ils attendaient de ce nouveau traité de commerce la renaissance de l'industrie, tout en laissant subsister le déplorable système prohibitif, tel qu'il se trouve aujourd'hui établi dans tous les états du continent. L'expérience n'a que trop démontré que le bénéfice des marchandises exportées ne consiste point dans la vente, mais bien dans l'échange contre des marchandises; or, cet échange se trouve entravé par le tarif exorbitant de la douane, cause de l'introduction frauduleuse d'une quantité considérable de denrées : le spéculateur, après avoir payé 50, 40, 30, 20 thal. p. % de droit d'entrée, se voit souvent encombré de marchandises, à moins qu'il ne veuille les vendre au-dessous du prix coûtant; cet encombrement vient de ce que les contrebandiers peuvent laisser les mêmes objets à 50 p. % meilleur marché.

66. Quantité de Bois exportée de l'Allemagne pendant 5 années, par le flottage sur le Rhin, le Necker, le Mein, la Moselle et la Lippe (*Allgem. Forst und Jagd-Zeitung;* déc. 1827, pag. 620).

	DE 1819 A 1823 INCL. — MÈTRES CUBIQUES.			MOYENNE D'UNE ANNÉE. — MÈTRES CUBIQUES.		
	Chêne.	Sapin.	Somme.	Chêne.	Sapin.	Somme.
Arrivé à Mannheim,						
Sur le Haut-Rhin..	47,896	286,719	334,615	9,579	57,343	66,923
Sur le Necker.....	17,788	148,917	166,705	3,557	29.783	33,341
Parti de Mannheim...	65,685	435,636	501,321	13,137	87,127	100.264
Arrivé sur le Mein à Mayence.....	167,943	414,807	582,751	33,668	82,961	116,550
Parti de Mayence....	233,629	850,544	1,084,073	46,725	170,088	216,814
Flotté sur la Moselle..	7,636	.....	7,636	1,525	.....	1,527
Id. sur la Lippe...	56,267	.....	56,267	11,253	.....	11,253
Total.....	297,532,31	850,544,52	1,147,976,83	59,506,46	170,088,90	229,595,36

Ce tableau est tiré d'un ouvrage publié en 1827 par M. Rudhard *sur l'état du royaume de Bavière.* La Gazette forestière n'a indiqué les décimales que pour les totaux.

67. Vollstændiger Umriss einer statistischen Topographie des Konigreichs Boehmen.—Esquisse complète d'une Topographie statistique du Royaume de Bohême; par Joseph Édouard Ponfikl. (*Monatschrift der Gesellschaft des Vaterlaend. Museums in Boehmen;* 1827, nov., p. 60.)

Depuis 1790, on ne pouvait trouver de renseignemens sur ce pays que dans l'ouvrage de *Schaller,* qui, quoique volumineux, contenait cependant peu de faits. En 1821, M. Ponfikl prit la résolution de combler cette lacune, en donnant au public un ouvrage complet et non pas une nouvelle édition de la Topographie de Schaller. Il a déjà paru 2 volumes de celui de M Ponfikl et 3 cahiers du 3e. Les 2 1ers vol. contiennent la description de la Bohême en général; les 3 cahiers du 3e offrent la to-

pographie particulière du *Beraun* (cercle de la Bohême); on la vend aussi comme ouvrage séparé. Une carte du royaume est jointe au 1er volume. L'auteur étant mort bientôt après avoir mis la main à son ouvrage, d'autres l'ont continué. La description du règne végétal est de M. Opitz; la description particulière du Beraun est l'ouvrage du naturaliste de ce cercle, le docteur Streinz. Plusieurs chapitres sont très-bien traités; tels sont ceux qui sont relatifs à la division du royaume en cercles, à l'agriculture, à l'état des lumières. La partie de l'ouvrage qui traite du Beraun est surtout digne d'éloges; les habitans en sont considérés non-seulement sous le point de vue de leurs occupations, de leur genre de vie, de leur culture intellectuelle, mais aussi comme individus. Ce sujet est si important pour la statistique et l'ethnographie, qu'il serait à désirer que l'on fît également connaître tous les traits caractéristiques moraux et politiques des habitans des autres cercles. Nulle part peut-être les indigènes ne diffèrent plus les uns des autres; il ne saurait y avoir moins de rapports entre un Catalan et un Andaloux, entre un Napolitain et un Suisse, qu'il n'y en a en Bohême entre l'habitant du *Kaursin* et celui de l'*Egerland*. La partie minéralogique de la description du Beraun, très-approfondie et très-intéressante, est, dit-on, de M. *Zippe*, à qui est confiée la garde des collections de minéraux du Musée national de Bohême. Nous ferons remarquer que toutes les autorités du pays se sont empressées d'ouvrir aux auteurs leurs archives et leurs registres, afin de leur faciliter leurs travaux.

Nous finirons en faisant observer que l'on ne pourra faire un ouvrage complet et satisfaisant sur la matière, qu'alors que chacun des cercles du royaume aura été traité avec toute l'étendue dont il est susceptible. Le style des deux premiers volumes, souvent négligé, nous paraît aussi devoir être châtié. On désirerait en outre une meilleure carte au 1er volume. R.

68. II. Mémoire pour servir a la statistique de la Bohême; par Ch. Joseph Czoernig. (*Archiv für Geschichte, Statistik, Litteratur und Kunst*; juillet 1827, p. 477.)

Industrie principale. Draperie. — La corporation des drapiers a la plus grande part à la fabrication des draps; par contre, les produits des fabriques n'occupent, sous le rapport de

leur nombre, qu'un rang subordonné. En général, cette corporation s'est développée, dans les dernières années, avec une force telle, tant sous le rapport de la multiplication de ses membres que relativement à l'amélioration de la fabrication, que l'on doit lui assigner une des places les plus importantes et les plus distinguées dans le système industriel de la monarchie. Vers la fin de l'année 1826, le nombre des maîtres admis dans la corporation s'élevait à 1150, celui des ouvriers à 650. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'apprécier l'importance de la corporation sous le rapport de la production, le nombre des maîtres ne saurait être une mesure certaine; car, en même temps que beaucoup de maîtres n'ont pas de métiers, d'autres exercent leur industrie avec 15 ou 20 métiers à la fois, en y joignant tous les appareils accessoires, ensorte qu'il n'y a entr'eux et les fabricans privilégiés aucune différence réelle quant à l'étendue de leur industrie. L'exposé suivant, puisé dans une source dont l'authenticité ne saurait être révoquée en doute, donnera une idée plus claire de la sphère d'activité de cette corporation durant les années qui viennent de s'écouler.

Années.	Nombre des maîtres.	Métiers.	Consommation en laine.	Draps.	Prix ou Valeur.
			quint.	pièces.	flor.
1820	1017	445	14,143	56,572	2,828,600
1821	1020	449	14,937	54,352	2,717,600
1822	1029	598	13,430	49,790	2,479,500
1823	1032	479	13,192	43,976	2,198,800
1824	1022	490	15,280	50,932	3,437,920
1825	1068	655	16,798	47,996	3,601,700
1826	1150	585	16,886	42,554	3,545,705

Relativement à l'appréciation en argent, il importe de remarquer que le calcul n'a pas été fait d'après une mesure égale, ce qui vient d'un grand changement qui a eu lieu dans les draps, tant sous le rapport de la longueur des pièces que de leur degré de finesse. L'expression ordinaire *pièce* ne désignant aucune grandeur déterminée et fixe, il est arrivé que cette mesure, qui, au commencement de cette période de temps, était de 22 à 26 aunes de Bohême, monta, dans les dernières années, jusqu'à 30 aunes. De même la fabrication de Reichenberg est devenue en général beaucoup plus fine.

Dans l'année 1826, les fabriques ont produit 4628 pièces de la valeur de 381,710 florins. D'après cela, le prix de tout le drap fabriqué en 1826 à Reichenberg (47,582 pièces), s'élevait à 3,927,415 florins. La plupart des manufactures de draps ne s'occupent ordinairement que de la fabrication d'une certaine espèce; Reichenberg, au contraire, fabrique toute sorte de draps ordinaires mi-fins, fins et superfins, de toutes les couleurs, depuis 1 florin $\frac{1}{4}$ jusqu'à 9 fl. l'aune de Bohême.

Industries secondaires. Filature de la laine.—L'introduction des machines a opéré un changement notable dans cette branche d'industrie. Il y a environ 15 ans, on ne filait la laine qu'à la main; maintenant, on emploie les machines. Les fabriques possèdent 27 mécaniques à carder le drap, et 56 pour le filer.

Ateliers de teinture.— La corporation des fabricans de draps possède 1 atelier de teinture avec 6 cuves et 7 chaudières. *Foulleries.*—Il y en a 8, dont 6 appartiennent à la corporation et 2 aux fabriques. *De l'art d'apprêter les Draps.*—Depuis que l'usage des machines rend possible un travail plus parfait, les fabricans de Reichenberg ont aussi fait des progrès notables dans cette branche, à l'égard de laquelle les manufactures étrangères avaient autrefois une grande supériorité sur eux. Les draps sont apprêtés par deux corporations, celle des *tondeurs* et celle des *éplaigueurs*, dont cependant la sphère d'activité ne diffère pas essentiellement. Chacune possède un grand nombre de machines.

Construction des machines.—C'est à Reichenberg que l'on fabrique toutes les machines nécessaires pour la confection du drap; comme, par exemple, celles qui sont nécessaires pour le tondre. La fabrique de Berger construit elle-même les machines dont elle a besoin.

Commerce. Mouvement des marchandises. — Quelqu'importante que soit la fabrication des draps à Reichenberg, le commerce qui en résulte est encore plus étendu; car les fabricans de Reichenberg ne se contentent pas du débit de leurs propres draps; ils vendent encore les produits du pays d'alentour.

Dans ce moment, le commerce des draps est en grande partie borné à l'intérieur, soit parce que les états voisins les ont frappés de droits d'entrée plus élevés, soit à cause d'autres cir-

constances politiques. Toutefois, ces conjonctures défavorables n'ont point arrêté l'essor de la fabrication, et même les envois à l'étranger ne sont pas sans quelque importance. Maintenant encore, plusieurs milliers de pièces de drap vont, soit par suite de commandes directes, soit par les marchés, à Pilsen et Vienne, puis par les foires à Vérone et Bergame, par Milan et Trieste, en Bavière, en Turquie, en Piémont, en Toscane, à Parme, à Modène, et dans les États du Pape.

Fabrication du coton.—Après le commerce des draps, le commerce des cotons est celui qui a le plus d'importance. A Reichenberg et aux environs, 32,000 pièces de coton ont été confectionnées dans l'année 1826, sur près de 2,000 métiers. La valeur totale des tissus de coton livrés au commerce en 1826 fut d'environ 1,600,000 fl. 6 filatures de coton se sont occupées de produire le fil nécessaire pour la confection de ces marchandises. Elles fournissent annuellement 1,400 quintaux de filage de coton d'Amérique et des Indes orientales, au moyen de 80 machines.

Cependant, ces produits ne satisfont qu'en partie aux besoins des consommateurs.

Fabrication de la toile.—Cette branche d'industrie, autrefois très-florissante, est singulièrement déchue de ce qu'elle était il y a 30 ans, quoiqu'elle exige encore l'emploi d'un capital considérable, et qu'elle soit toujours une des sources de lucre les plus importantes pour un grand nombre d'habitans; beaucoup de tisserands, qui ne trouvaient plus d'avantage à exercer leur industrie, se sont appliqués à la filature du coton, et leur concurrence a augmenté la production et la consommation de ce produit, par l'influence qu'elle a exercée sur les prix. Cependant, Reichenberg expédia, dans l'année 1826, pour 737,500 fl. de toiles. Ces marchandises sont en partie consommées dans le pays même et en partie expédiées en Saxe. Les marchés de Pilsen sont très-importans pour cette branche d'industrie.

Fabrication des tissus de coton. La fabrication de ces marchandises était aussi plus étendue autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui, car le commerce avec la Turquie et le Levant, jadis très-considérable, est aujourd'hui complètement tombé. En 1826, la corporation des chaussetiers comptait 380 maîtres et 240 ouvriers, qui confectionnaient, sur 700 métiers, 54,600

douzaines de paires de bas de laine, des habillemens de femmes, des vestes de matelot de différentes sortes et de diverses couleurs. La plupart des provinces de la monarchie, comme la Bohême, la Moravie, la Lombardie, le Tyrol, l'Illyrie, la Hongrie, la Transylvanie, consomment de ces marchandises pour 436,800 fl.

Fabrication du cuir.—En 1826, le commerce des cuirs a employé un capital de 52,401 flor.

Pour que les lecteurs puissent saisir d'un seul coup-d'œil l'étendue du commerce de Reichenberg, nous leur indiquerons le capital que ce commerce met en circulation.

En 1826,	la valeur du drap fabriqué s'élevait à	3,927,415 fl.
	Id. des cotons expédiés.....	1,600,000
	Id. des toiles.....	737,300
	Id. des tissus de coton.....	436,800
	Id. du cuir.....	52,401

Si l'on ne calcule que ces articles, on trouve que les produits d'une année sont dans un seul endroit de la valeur importante de 6,754,116 flor., sans compter la valeur des draps étrangers achetés à Reichenberg et expédiés de là, des machines que l'on est obligé de construire chaque année, et d'autres objets; en sorte que le commerce de cette seule ville met en circulation un capital d'environ sept millions. C. R.

69. III. Boehmens Heilquellen.—Eaux médicinales de la Bohême. Manuel à l'usage des personnes qui visitent les bains de Franzensbrunn, Carlsbad, Marienbad et Tœplitz; par W. A. Gerle. In-8° de xii et 406 p., avec une carte. Prague, 1829; Borrosch. (*Monatschrift der Gesells. d. vaterl. Museums;* oct. 1828, p. 370.)

Cet ouvrage est le guide le plus complet et le plus intéressant qui ait été donné, jusqu'à présent, aux personnes qui visitent les bains de la Bohême. La description de chaque lieu est précédée d'une notice géographique et historique. Viennent ensuite l'indication des diverses sources, leurs effets, la topographie du lieu, la manière de prendre les eaux, le régime à suivre, la description des environs, des promenades par terre et par eau, et de tout ce qui peut contribuer aux plaisirs de la saison des bains. La carte qui accompagne ce livre est de la plus grande exactitude, même dans les plus petits détails. G.

70. IV. Toeplitz et ses environs pittoresques. Guide à l'usage des étrangers (*en français*); par J. M. Svab. In-12 de 44 p. Leitmeriz, 1828; Medau. (*Monats. d. Gesell. d. vaterl. Mus. in Boehmen;* oct. 1828, p. 370.)

Ce petit ouvrage est écrit pour les étrangers qui ne savent pas la langue allemande. C'est une miniature de Tœplitz et de ses environs, présentant tout ce qui peut intéresser les étrangers qui visitent les bains de cette ville. G.

71. I. Essais tentés pour monter sur le Toedi, et de l'influence que l'air exerce sur l'homme dans les régions élevées. (*Hertha,* 1826, 2e année, vol. VII, cah. 2, p. 67.)

Le Dr Hegetschweiler, de Zurich, pendant ses voyages dans les Alpes de Glaris, effectués en 1819 et 1820, essaya deux fois de monter sur le *Toedi,* point le plus élevé des montagnes entre Glaris et le pays des Grisons, et qui, jusqu'à présent, n'a encore été visité par aucun voyageur. Accompagné de MM. *Schindler,* de Mollis, *St.-Hilaire,* de Paris, et du peintre *Wüst,* de Zurich, il fit un 3e essai, le 12 août 1822, mais qui ne fut pas plus heureux que les autres. Parvenu à une hauteur de 9,202 pieds au-dessus du niveau de la mer, les voyageurs auraient peut-être pu atteindre leur but, si le jour n'eut pas été trop avancé. Il paraît que l'ascension fut très-pénible, et qu'à leur retour ils furent exposés à de très-grands dangers. A la fin de la description de ce voyage, l'auteur examine l'influence que l'air exerce sur l'homme dans les régions élevées. Ce traité a principalement été provoqué par le professeur *Meyer,* d'Arau, qui, dans ses voyages aux glaciers du canton de Berne, etc., prétend s'être convaincu que ce n'est point l'air qui gêne la respiration dans les régions élevées. Il attribue cet accident à la crainte et à la fatigue qu'éprouvent certaines personnes lorsque l'ascension est considérable et accompagnée de danger. M. Hegetschweiler combat cette opinion, en citant les rapports des voyageurs les plus véridiques. L. D. L.

72. II. Sur la limite des arbres des Alpes de Glaris. (*Ibid.,* p. 77.)

Les observations du Dr Hegetschweiler sur les limites des arbres des Alpes de Glaris, offrent les résultats suivans : le Sa-

PARSONS LIBRARY University of MICHIGAN

pin rouge (*Pinus abies*, L.) se rencontre rarement à une élévation de 5,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, même sur les montagnes qui ne sont point dominées par des glaciers ou par de hautes montagnes voisines, tels que le *Schaennis* et *Speer*, et les montagnes de *ob Bilten*. La limite de cet arbre est de beaucoup plus bornée sur toutes les autres Alpes que M. Hegetschweiler a visitées, et qui se trouvent plus à la proximité de hautes montagnes, ou qui sont couvertes de glaciers. Dans le *Waeggithal* et le *Kloenthal*, la limite de cet arbre ne va pas au-delà de 4,000 pieds, bien que ces vallées soient des moins rudes. Le Bouleau vert (*Betula viridis*) ne se rencontre jamais au-delà de 6,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, et il trouve même la limite à une élévation de 5,800 pieds sur le *Roethe*, le *Altenahren* et le *Baumgarten*. L. D. L.

73. III. Sur la ligne des neiges des Alpes de Glaris. (*Ibid.*, p. 76.)

En parlant de la ligne des neiges des Alpes de Glaris (dans son Voyage au Toedi, en 1819, 1820, 1822), M. *Hegetschweiler* fait l'observation qu'il est impossible d'établir d'une manière exacte la même ligne des neiges pour la Suisse septentrionale et la partie méridionale de ce pays, et que, indépendamment de cela, il fallait admettre 3 lignes différentes, savoir : la ligne des neiges proprement dite, la ligne des neiges abritées, et la ligne des glaciers. Voici comme il détermine ces trois lignes pour le canton de Glaris : il donne à la première, la ligne des neiges proprement dite, une élévation de 8,000 pieds, plutôt moins que plus ; à la seconde, la ligne des glaciers, 8,600 pieds, et à la troisième, des neiges abritées, 7,000 au-dessus du niveau de la mer.

74. IV. Déterminations barométriques de hauteur des Alpes des cantons de Schwitz et de Glaris ; par le même. (*Ibid.*, p. 78.)

1. Canton de Schwitz.

	Hauteur absolue en pieds de Paris.
Vorderwaeggithal.....	2,305
Hinterwaeggithal.....	2,700
Limite la plus élevée du sapin	

dans le Waeggithal de l'Oberalp.. 4,409
Brueschalp, Scheideck, entre le Waeggithal et le Kloenthal..... 5,000

2. Canton de Glaris.

Lintthal, dans le Lintthal supérieur..... 2,000
Panten Bruecke..... 3,000
Oberstaffel..... 5,591
Sandfirn..... 8,699
Sandfirn du petit Toedi vers le Katscherrauls et Hufistock..... 9,000
Klaridenfirn, entre..... 6,000 et 7,000
Klaridenfirn, entre le Spitzalpeli et Schneehorn, plus de..... 9,000
Klaridenfirn, entre le Zutreibestock et Geisbugsstock..... 7,600
Limite du Sapin rouge dans les endroits abrités, à peine..... 5,000
Le Ruchistock s'élève au-dessus de la Nüschenalp..... 8,000
Muttenalp, entre..... 7,000 et 8,000
Kistenfirn, le point le plus élevé du passage à Briegel, sur la limite entre Glaris et le pays des Grisons..... 8,650
Limite du Sapin sur la pente méridionale du Kistenfirn, environ... 5,000
Le village de Briegel..... 4,050
Hausstock..... 9,600
Elm, endroit le plus élevé dans le canton de Glaris, à peu près..... 3,000
Matt..... 2,037

3. Sur le Toedi.

Le Toedi même..... 12,000
Le Pitz Urlaun..... 10,000
Katscharrauls..... 8,756
Le grüne Horn..... 7,746

I. D. L.

75. Observations sur Lausanne. (*Revue Encyclop.*; dec. 1827, p. 806, et mars 1828, p. 828.)

Après un éloge mérité du recueil auquel il adresse sa lettre, et quelques mots sur l'*Histoire de la Révolution helvétique*, par M. R. R., qu'il qualifie de libelle, le correspondant de la *Revue Encyclopédique* entre dans quelques détails sur les Journaux et les Sociétés scientifiques et littéraires de la Suisse, dont il donne une énumération, sans doute bien incomplète, comme il l'avoue lui-même, et qui n'apprendrait rien à nos lecteurs. Voici ce qu'il dit, à l'occasion de la censure : « ... Depuis l'année 1822, nous avons une mauvaise loi sur la presse, qui cependant n'a pas suffi; il a fallu accorder au gouvernement des pouvoirs extraordinaires, qui se renouvellent chaque année, et nous avons été heureux de nous réserver le droit de publier, sans que la censure puisse l'empêcher, tout ce qui tient à nos affaires intérieures, législatives, administratives et judiciaires. Pour tout le reste, nous subissons un joug qui nous empêche de toucher librement à ce qui se passe dans les autres cantons, qui fourniraient matière à de nombreux et intéressans articles..... C'est probablement ce qui a forcé le rédacteur de la Feuille argovienne, intitulée : *Unterhaltungs Blætter* (Feuilles pour la conversation), à la faire paraître hors de la Suisse; le jurisconsulte qui a critiqué sévèrement l'ordre judiciaire, dans sa brochure allemande : *Aphorismen über die Justiz-Einrichtungen des K. Aarau* (Aphorismes sur l'ordre judiciaire du canton d'Argovie, 1821), a dû aussi recourir aux presses étrangères...

« On commence dans plusieurs cantons à s'occuper de la révision des lois civiles et pénales. Les Bernois ont suivi les premiers l'exemple du canton de Vaud, et dans un bon esprit; c'est le professeur Schuell qui a été chargé par eux des rédactions. Le scandale donné par la procédure dirigée contre la bande Wendel, fera sentir l'urgence de réformer la procédure criminelle : vous ignorez peut-être qu'il existe des cantons où, lors de la restauration du fédéralisme, on s'empressa de remettre en honneur la torture, pour mieux prouver l'excellence des anciens temps. Le grand conseil du canton de Vaud exprima, en 1826, son vœu en faveur du jury; cette année (1827), il s'est prononcé en sens inverse.... »

L'auteur de cette lettre affirmait encore que les paragrêles

avaient perdu leur crédit en Suisse depuis l'année 1826; il signalait l'établissement de 4 bateaux à vapeur sur le lac de Genève, d'un sur le lac de Neuchâtel et sur le lac Majeur, et de 2 sur le lac de Constance; enfin il assurait que l'établissement de M. de Fellenberg continuait à prospérer, et parlait de la création de 2 écoles de pauvres dans les cantons de Genève et de Zurich, et de l'organisation de la nouvelle maison de force de Lausanne, établissement remarquable par l'ordre et la bonne tenue, et vraiment digne d'être visité, disait-il, par les voyageurs qui cherchent à bien voir. E. H.

Quant au second article de la *Revue Encyclopédique*, emprunté au *Nouvelliste Vaudois*, et qui concerne l'établissement des *écoles de charité* de Lausanne, soutenues depuis plus d'un siècle par une association particulière et par des dons volontaires, nous ne pouvons que le transcrire ici dans son intégralité, pour bien faire connaître une institution qui nous semble mériter de servir de modèle à toutes celles du même genre. « Il se compose aujourd'hui, 1° de trois écoles *externes* destinées à l'instruction des enfans de la classe indigente; 2° d'un institut en faveur d'orphelins pauvres; 3° d'un séminaire pour des élèves régens.

Pour être admis dans les écoles dites *externes*, il faut que l'enfant habite Lausanne ou sa banlieue, qu'il appartienne à la classe indigente, qu'il ait au moins huit ans et au plus quatorze; enfin qu'il soit présenté à la direction par l'un des souscripteurs de l'établissement. Les enfans admis dans les écoles *externes* y reçoivent gratis, jusqu'à leur réception à la sainte-cène, outre l'instruction morale et religieuse, des leçons d'écriture, d'orthographe, d'arithmétique et de grammaire française. Dans certains cas, la direction accorde quelques livres de pain par semaine aux plus nécessiteux, lorsqu'ils se distinguent pa bonne conduite. Pour être admis dans l'institut des orphelins, il faut que l'enfant soit de la religion réformée, orphelin de père au moins, qu'il ait neuf ans et pas plus de treize, et que sa commune ou quelques personnes charitables s'engagent à fournir pendant tout le temps de son séjour dans l'établissement, une rétribution annuelle qui ne peut pas être au dessous de 50 fr. Il y a deux époques fixes pour la réception des orphelins : celle de Pâques et celle de la Saint-Martin. Les

orphelins sont logés, nourris, vêtus, instruits et élevés dans l'enceinte et aux frais de l'établissement. Entre l'âge de treize et celui de quinze, ils peuvent faire choix de la profession qu'ils désirent embrasser. Si l'enfant se décide pour un métier, la direction lui procure un maître dont la moralité soit bien reconnue, et paie son apprentissage; mais il demeure sous la surveillance paternelle de la direction, quoique logé et nourri chez son maître. Le nombre des orphelins qu'on peut recevoir n'est point limité et dépend entièrement des revenus de l'établissement. Ce ne sera donc qu'à l'aide de nouveaux dons ou legs que la direction pourra, au gré de ses désirs, faire élever et établir un plus grand nombre d'enfans infortunés, si dignes de la charité publique. Enfin, pour entrer au séminaire des élèves régens, il faut que l'individu ait reçu son instruction dans les écoles externes ou dans l'institut des orphelins de l'établissement, et se soit rendu recommandable par son application, ses talens, sa conduite et qu'il ait atteint l'âge de 14 ans. On admet aussi des élèves étrangers à l'établissement; mais ceux-ci doivent avoir 18 ans, être recommandés par les préposés et le pasteur de leur commune, et subir un examen qui prouve un degré suffisant de capacité dans les diverses parties de leur instruction. Le nombre de ces élèves régens n'est point limité; mais il ne doit dans aucun cas nuire à la réception des orphelins, auxquels les bienfaits de cet établissement sont spécialement destinés. Ces élèves régens sont logés, nourris et instruits de la même manière que les orphelins; mais ils paient pour cela une somme fixée par la direction, qui couvre les frais de leur entretien, en sorte qu'ils ne sont point à charge à l'établissement.

Telles sont les trois branches distinctes d'utilité que présente l'établissement des écoles de charité de Lausanne, qui est géré par une administration dont tous les offices sont gratuits. Cette administration se compose : 1° d'une *direction* de vingt membres, dont la moitié sont ecclésiastiques et la moitié laïques. 2° D'*une assemblée générale*, formée de la totalité des contribuans, c'est-à-dire de toutes les personnes qui ont demandé à concourir au bienfait de cette pieuse association en payant une cotisation annuelle qui ne peut pas être moindre de six fr., et par laquelle on acquiert le droit de faire entrer un enfant dans l'une des écoles externes.

La *direction* s'assemble régulièrement tous les vendredis, excepté pendant les vacances des moissons et des vendanges, pour entendre un rapport sur l'état des écoles et pour s'occuper des divers besoins de l'établissement. Les membres de la direction sont choisis parmi les contribuans et par eux, au scrutin secret et à la majorité des suffrages. L'assemblée générale se réunit une fois par an, à l'époque de la Saint-Jean, pour entendre un rapport écrit sur ce qui s'est passé de plus intéressant dans le courant de l'année et pour prendre connaissance de l'état des finances, et des dons ou legs faits depuis la dernière réunion. Il convient d'ajouter que les ressources pécuniaires de l'établissement se composent : 1° de la cotisation annuelle payée par chaque contribuant, laquelle n'est point capitalisée, mais employée à fournir au paiement des pensions des divers maîtres; 2° des intérêts des sommes qui ont été capitalisées; 3° enfin, des donations gratuites faites par dons entre-vifs ou par testament.

76. Russie. — Population. — Extrait d'une lettre adressée à M. le Baron de Férussac; par M. Ad. Balbi, relative à la population que ce géographe a accordée à la Russie, dans son tableau de l'*Empire Russe, comparé aux principaux états du monde*, etc. In-folio. (Sous presse.)

Les recherches auxquelles je me suis livré, et dont j'ai consigné les résultats dans le *Compendio di Geografia universale*, en 1817 et 1819, dans l'*Essai statistique sur le royaume de Portugal et d'Algarve, comparé aux autres États de l'Europe*, en 1822, ainsi que celles que j'ai faites dernièrement pour la rédaction de la *Balance politique du Globe*, m'ont confirmé dans l'opinion que l'empire russe ne pouvait avoir, à la fin de 1826, moins de 60 millions d'habitans. Sans répéter ici les faits et les raisonnemens que j'ai publiés dans les ouvrages sus-mentionnés; sans reproduire les observations aussi justes que lumineuses de notre célèbre ami Malte-Brun (voy. *Précis de la Géographie universelle*, vol. VI, pag. 683-684), je me bornerai à faire quelques remarques, parce que je les crois indispensables pour éviter le reproche qu'on pourrait m'adresser d'être en contradiction avec moi-même.

D'après des faits incontestables et des discusions sévères, j'avais estimé la population de l'empire russe au moins à 54 mil-

lions, pour la fin de 1821. Mais ce nombre doit être augmenté de 6 millions pour avoir le nombre de ses habitans à la fin de 1826. Voici les élémens de mon calcul.

Les classes qui ne figurent pas dans les tableaux de la dernière révision ont été évaluées trop bas, dans la crainte où j'étais d'être accusé d'exagération. Cette différence seule peut aller, comme je le disais en 1822, à bien au-delà d'un million. C'est aussi le même motif qui m'a engagé à n'accorder à la région du Caucase, en 1817, que 1,300,000 âmes. Mais les recherches qu'a nécessitées la rédaction de l'*Atlas ethnographique du Globe* m'ont convaincu que ce nombre est inférieur de près de la moitié au nombre réel. J'invoquerai, à l'appui de mon assertion, le savant *tableau du Caucase*, par M. Klaproth, où ce célèbre orientaliste, qui est en même temps un statisticien distingué, évalue à 2,375,000 âmes la population de cette contrée. Les 100,000 habitans qui, dans son calcul, appartiennent à la Géorgie turque sont largement compensés par le ci-devant gouvernement de Géorgievsk, qu'il n'y comprend pas. Nous devons aussi ajouter un million pour la grande augmentation qu'a éprouvée la population du royaume de Pologne et celle de la Bessarabie; cette dernière, que, d'après les meilleures autorités, j'avais estimée à 280,000 âmes, en contenait, dès la fin de 1826, plus de 800,000, suivant un recensement fait par ordre du comte de Worontzov; et le premier, auquel j'avais accordé, d'après un tableau officiel 3,439,000 habitans, en comptait 3,900,000 à la même époque. Enfin, on doit tenir compte de l'augmentation naturelle de la population dans tout le reste de l'empire, depuis 1821 jusques et y compris 1826. Je crois me tenir beaucoup au-dessous de la vérité, en la portant à 500,000 âmes par an, ce qui, en cinq ans, donne la somme de 2,500,000 habitans. Permettez-moi, Monsieur, de vous renvoyer aux pag. 185-231 du Ier vol. de l'*Essai statistique sur le royaume de Portugal et d'Algarve*, où j'ai consigné les résultats des longues recherches que j'ai faites pendant 15 ans sur le mouvement de la population de presque tous les états de l'Europe; résultats qui ont servi à bien des auteurs, dans plusieurs pays, pour faire de l'érudition à peu de frais, en s'appropriant mon travail sans jamais me citer. C'est dans ces mêmes pages et aux pages 251-255 du IIe vol. de ce même ouvrage, que l'on trouve les faits et

les raisonnemens qui prouveront combien mon évaluation approche de la vérité.

Mais, afin de ne vous laisser aucun doute sur la modération de mon estimation, permettez-moi de vous tracer le tableau de l'augmentation annuelle de la population qui professe la religion grecque orthodoxe. Que serait-ce, si j'avais les moyens de vous présenter un semblable tableau pour tous les autres religionnaires de l'empire? On aurait sûrement plusieurs autres millions à ajouter à ceux que nous offre le tableau ci-dessous; car cette partie de la population de l'empire russe peut, sans aucune exagération, être estimée au quart de sa totalité, c'est-à-dire à 15,000,000.

TABLEAU DE L'ACCROISSEMENT ANNUEL DE LA POPULATION DE L'EMPIRE RUSSE QUI PROFESSE LA RELIGION GRECQUE ORTHODOXE, depuis 1796 jusques et y compris 1826.

Année.	*Excédent des naissances sur les décès.*
1796	461,521
1797	461,525
1798	428,248
1799	432,418
1800	440,000 (1)
1801	453,205
1802	616,097
1803	475,372
1804	568,469
1805	542,701
1806	500,662
1807	468,508
1808	462,478
1809	466,712
1810	471,546
1811	369,779
1812	293,033

(1) Il m'a été impossible de trouver dans mes cahiers, et dans les ouvrages qui traitent de l'empire russe, le mouvement de la population pendant cette année. On ne le trouve pas non plus dans la *statistique* du savant Zablovsky, quoiqu'il donne le mouvement de la population des années avant et après celle dont il est question. Je crois cependant qu'on pourrait estimer à 440,000 âmes l'augmentation qui doit avoir eu lieu pendant cette année.

1813	»	(1)
1814	389,255	
1815	407,473	
1816	637,247	
1817	670,045	
1818	556,441	
1819	603,025	
1820	662,719	
1821	600,591	
1822	562,735	
1823	663,345	
1824	713,285	
1825	633,405	
1826	450,386	
Somme	15,359,496	
Ou en nombres ronds.	15,360,000	

Sur la base de ce tableau, rédigé d'après des documens officiels publiés à différentes époques, et que j'extrais de mes cartons, je reprends et modifie de la sorte les calculs que j'ai faits dans mon Essai statistique sur le roy. de Portugal et d'Algarve (voy. vol. II, pag. 253.)

Les personnes comprises dans les listes de la cinquième révision, qui a eu lieu depuis 1793 jusqu'à 1797, montèrent à 35,166,369, ou en nombres ronds..... 35,166,000

Les personnes qui ne sont pas comprises dans la révision (2) peuvent être estimées au moins à.... 3,000,000

La Finlande, cédée par la Suède en 1809..... 1,000,000

La province de Byalistok, cédée par la Prusse en 1807..... 225,000

La province de Bessarabie, cédée par la Turquie en 1812..... 800,000

Le royaume de Pologne actuel, acquis en 1814. 3,000,000

(1) Cette année les décès dépassèrent les naissances de 2740.

(2) Les classes exemptes du recensement, ou, comme on dit en Russie, de la *Révision* sont: tous les militaires de terre et de mer, tout le clergé, tous les employés publics, toute la noblesse, toutes les personnes employées dans l'instruction ou attachées à la cour et à l'académie des sciences, tous les négocians et toutes les familles de ces différentes classes; ensuite toutes les nations nomades et celles qui ne sont que simplement tributaires ou vassales.

La région du Causase et l'Arménie persane, acquisitions faites à différentes époques, entre 1800 et 1828	2,775,000
Les Khirguiz Kasak de la moyenne et de la petite Horde, et une partie de la grande	450,000
L'augmentation annuelle de la population, ou l'excédant des naissances sur les décès, que nous avons vu monter dans le tableau à	15,360,000
Total pour la fin de 1826	62,676,000

Cette somme, à laquelle manque toute l'augmentation que devrait produire la population qui ne professe pas la religion grecque, offre déjà 2,676,000 âmes de plus, que je n'ai accordé à cet empire pour la fin de 1826.

Vous voyez donc, Monsieur, que quelque imparfaites qu'on veuille supposer les opérations de la révision dernièrement publiée, ainsi que la tenue des registres des naissances et des décès, les erreurs dont elles pourraient être affectées ne sauraient jamais dépasser la somme énorme de plus de 7,676,000. Cette dernière somme serait le résultat de 5,000,000, qu'on pourrait adopter pour l'augmentation de la population hors de l'église grecque orthodoxe, et des 2,676,000 habitans au-dessus des 60,000,000 que j'accorde à cet empire.

Maintenant permettez-moi de vous dire un mot sur ce qui concerne les populations des différentes divisions administratives de l'empire et de celles de ses villes principales.

La marche inégale de la population dans les différentes parties de l'empire russe; les incertitudes qui accompagnent les évaluations spéciales de chaque gouvernement; et surtout les travaux généraux que j'ai entrepris depuis quelque temps ne me permettant pas de me livrer aux recherches de détails, j'ai adopté provisoirement les évaluations de M. Hassel, qui me paraissent préférables à toutes les autres, étant basées sur l'analyse consciencieuse que ce savant a faite de la population de chaque gouvernement, d'après les meilleurs auteurs, et en tenant toujours compte des progrès de la population.

Les seules modifications que je me suis permises regardent les divisions administratives de la Sibérie, sur lesquelles M. Hassel n'offre que des conjectures, tandis que M. Weydemeyer pa-

rait avoir eu des documens, sinon officiels, du moins assez positifs pour m'engager à préférer ses estimations relatives aux gouvernemens de Tobolsk, de Tomsk, d'Ienisseïsk et d'Irkoutsk. Quant à la population des autres divisions de cette vaste contrée, je n'ai pu que présenter mes conjectures. Mais je remarquerai en passant que la population que M. Weydemeyer assigne au gouvernement d'Irkoutsk me paraît trop forte. J'aurais aussi quelques modifications à proposer à M. Hassel sur le nombre d'individus de certaines peuplades de la région du Caucase et de la Sibérie, ainsi que sur la population que ce savant assigne aux provinces caucasiennes, et même à quelques gouvernemens; mais j'ai cru qu'il valait encore mieux laisser subsister ces petites imperfections pour offrir dans tout son ensemble le travail de ce savant géographe.

La population des villes de l'empire russe de mon tableau, se réfère à différentes époques, et, à mon grand regret, elle est presque toujours approximative. J'ai trouvé la plus grande confusion et les plus grandes contradictions dans cette partie de la statistique de l'empire russe, non-seulement chez tous les auteurs étrangers, mais même parmi les nationaux les plus distingués.

Quant à ce qui concerne le royaume actuel de Pologne, la population que j'offre dans mon tableau se réfère à l'année 1825. J'ai plusieurs motifs pour devoir la porter au moins à 3,900,000 pour la fin de 1826.

Je finirai ces remarques en vous priant d'observer que M. Hassel donnait à tout l'empire russe, pour la fin de 1822, un peu plus de 59,000,000; que Malte-Brun avait adopté 58,000,000 pour la fin de 1825; que le statisticien allemand la portait, dans son *Genealogisch-historisch statistischer Almanach*, pour 1828, à 60,353,600 habitans; tandis que l'auteur de l'*Atlas statistique et historique de la Russie* paraît hésiter à lui en accorder, dans la même année, 53,000,000. Je dois aussi signaler un fait digne de fixer l'attention des géographes et des statisticiens. C'est que la *Gazette Militaire*, publiée à Saint-Pétersbourg, en 1827, ayant reproduit les évaluations relatives à la surface et à la population de l'empire russe, données approximativement, en 1823, par M. Hassel, dans son *Statistischer Umriss*, un grand nombre de savans et de journalistes, étrangers à la statistique, se sont empressés de répéter comme *officiels les calculs approximatifs* du savant statisticien allemand.

77. Tableaux historiques, chronologiques, géographiques et statistiques de l'Empire de Russie, avec une carte généalogique; par Alex. de Weydemeyer. In-fol., composé de XVI tableaux; prix, 50 roubles (environ 17 fr.) St.-Pétersbourg, 1828; Bélizard et compagnie.

L'auteur déplorant les erreurs que contiennent les ouvrages étrangers sur la Russie, a voulu, dit-il, présenter sur ce vaste empire des notions exactes; il a cherché à réunir en un seul corps d'ouvrage les principales notions historiques, statistiques et géographiques sur ce pays; il a tâché d'en faire à la fois un livre élémentaire et un ouvrage de recherches, en se conformant en grande partie pour le plan à l'atlas historique de Lesage. Telle est la substance d'une note de quelques lignes, qui sert de préface, et qui est suivie par le sommaire des tableaux.

Les 5 premiers contiennent un *Précis historique* sur la Russie. Le tableau n° I, offre dans son milieu une carte de la Russie au IXe siècle. L'auteur a indiqué sur cette carte les peuples qui habitaient alors la Russie, ses limites sous Rurik, son 1er souverain, et sous Jaroslaf; c'était, dans ces temps, l'époque de son plus grand accroissement. Ce précis est divisé en cinq périodes historiques, 1° l'établissement du pouvoir monarchique, 2° le partage définitif en apanages après la mort de Jaroslaf, 3° l'invasion des Mogols, 4° l'affranchissement de leur joug, 5° l'avènement au trône de la Maison Romanof.

Les feuilles 6e et 7e offrent un *Tableau chronologique des souverains de Russie, et des principaux faits historiques* des 5 périodes du Précis.

La 8e feuille est un *Tableau généalogique des Maisons qui ont régné en Russie*, avec des observations historiques. Les différentes dynasties sont distinguées par des couleurs diverses; l'auteur s'est attaché à désigner les alliances avec les Maisons étrangères, afin de faire connaître les relations des anciens souverains russes avec les principales puissances de l'Europe.

Nous n'examinerons point toute cette partie historique; cet examen serait d'ailleurs du ressort de la VIIe section du *Bulletin*. Mais nous devons dire que cette partie, le *Précis historique* comme les *tableaux* qui le suivent, doivent être lus avec précaution. Des faits importans y sont présentés sous un faux jour, surtout ce qui est relatif à l'histoire de la Pologne, et de plusieurs des autres provinces conquises par la Russie.

Le tableau n° IX, est une *Carte de la Russie d'Europe*, dans son état actuel, avec l'indication de son accroissement progressif depuis le Tsar Alexis Mikhaïlovitch, duquel datent les agrandissemens successifs de cet empire. Les acquisitions sont distinguées par des couleurs diverses. L'encadrement de cette carte offre une liste chronologique des principaux traités conclus entre la Russie et d'autres puissances depuis la fin du XVIIe siècle.

Le Xe tableau offre également une carte, celle de la *Sibérie*, indiquant l'occupation progressive, et dans l'encadrement l'*histoire* de la conquête de cette contrée. L'auteur y a tracé la route suivie par Iermak, conquérant de ce pays, qui, vers l'an 1586, fournissait, selon l'auteur, au gouvernement russe 200,000 martres zibelines, 10,000 renards noirs et 500,000 écureuils, non compris les hermines et les castors.

Le XIe tableau est consacré à la *Géographie* et à la *Statistique* de l'empire russe. Il indique les limites, l'étendue, la situation, le mode de gouvernement, les revenus et dépenses, les forces militaires, les ordres de chevalerie, les mers, fleuves et rivières, lacs, canaux, les différens peuples qui habitent la Russie, les chaînes de montagnes, et la population. Nous allons en extraire quelques-unes des données les plus importantes.

Le XIIe tableau fait connaître les *principales productions des trois règnes en Russie;* nous en extrairons ce qui a rapport aux produits en grains et à ceux des mines.

Le XIIIe offre des renseignemens généraux sur l'*instruction publique, l'industrie manufacturière et le commerce.* Nous avons donné dans le *Bullet.* les résultats officiels publiés sur l'instruction et le commerce; nous y renvoyons nos lecteurs.

Le XIVe tableau présente, 1° la *division de la Russie par gouvernemens et districts, avec l'indication de l'étendue et de la population* par mille carrés, 2° les divisions de la Sibérie et celles de la Russie par diocèses, 3° une note sur le climat et les qualités du sol de la Russie, en général.

Le XVe tableau est consacré aux pays non compris au nombre des gouvernemens.

Quant aux évaluations des surfaces, l'auteur paraît avoir commis des erreurs; par exemple, pour la Finlande, où il pa-

raît avoir employé le mille carré suédois, tandis qu'il emploie le mille de 15 au degré pour les autres pays.

Le XVIe est un *Tableau comparatif des mesures, poids et monnaies.*

L'exposé précédent montre assez l'intérêt de cet ouvrage, d'autant plus important à consulter, que, par l'état de la presse en Russie, on peut considérer que les résultats qu'il présente, quelle que soit d'ailleurs leur exactitude, sont au moins avoués par le gouvernement russe.

Étendue. — La Russie, depuis le milieu du 15e siècle jusqu'à nos jours, a fait des acquisitions incroyables relativement à son étendue.

Au commencement du règne du grand prince Jean III Vassiliévith-le-Grand, en 1462, la Russie ne comptait, en milles carrés géogr., que..... 18,200

A l'avénement au trône de Jean Vassiliévitch-le-Terrible, c'est-à-dire en 1535, 37,200 milles carrés, et à sa mort..... 144,000

A l'avénement de Michel Romanof..... 148,000

Il laissa à son fils..... 258,000

A la mort de Pierre-le-Grand, en 1725..... 280,000

L'Impératrice Élisabeth hérita, en 1741, d'un empire ayant..... 325,000

A la mort de Catherine II, en 1796, la Russie avait 336,000

Son étendue actuelle est évaluée à..... 340,000

Revenus et dépenses. — On peut évaluer les premiers à 450 millions de roubles en assignats. Quant aux dépenses, elles varient selon les circonstances.

Forces militaires.

En 1724, l'armée était de.	115,000
» 1740.....	125,000
» 1750.....	162,000
» 1771.....	240,000
» 1786.....	263,000
» 1794.....	312,000
» 1800.....	268,000
» 1805.....	543,000
» 1808.....	700,000
» 1812.....	1,300,000
» 1818.....	1,000,000

Quant à la flotte, on compte environ 25 vaisseaux de ligne et autant de fregates, 900 petits bâtimens, plus de 6000 bouches à feu de différens calibres, et 80 000 marins de tout grade.

L'empereur *Nicolas* donne des soins particuliers à la marine russe, créée par l'immortel Pierre Ier.

Aucune armée de l'Europe, proportion gardée en nombre, n'est entretenue à moins de frais que l'armée russe. Son entretien, en 1818, ne se montait qu'à 150 millions de roubles. Comme elle se trouve maintenant diminuée au moins d'un tiers, les dépenses sont proportionnellement réduites. L'entretien de la flotte se monte à 24 millions.

Population. — D'après le dernier recensement, en 1817, la classe des paysans ou cultivateurs, en Russie, se montait à 36 millions d'individus des deux sexes; celle des marchands à environ 120 mille; celle des bourgeois à 1,800,000, celle des *rasnotchintsi*, ou classe roturière, ne payant aucun impôt, ainsi que les *yemstchiks*, ou rouliers, et les ouvriers affectés aux fabriques, forges, etc., à 1,500,000. En ajoutant 225,000 nobles, 216,000 ecclésiastiques, 590,000 employés dans les grades subalternes, au service ou en retraite, 1 million de troupes, 1,500,000 de peuples nomades, la population se montait, en 1817, à environ 42 millions. En considérant le minimum de la mortalité, comme on pourra le voir plus bas; en se rappelant que le nombre des naissances, seulement pour la religion grecque, dans l'espace des dix dernières années, surpasse annuellement celui des morts de 600,000 âmes, et en y ajoutant les 1,300,000 habitans de la Finlande, 800,000 en Bessarabie, 3,700,000 dans le nouveau royaume de Pologne, sans compter les provinces conquises sur la Perse en 1813, on peut estimer la population totale à plus de 53 millions d'individus des deux sexes.

Voici cette population selon les différens cultes : Grecs orthodoxes, 37 millions; Catholiques-romains et Grecs-unis, 9,500,000; Protestans, 3 millions; Mahométans, 2 millions; Juifs, 800,000; Payens, 1,500,000.

D'après les relevés des registres concernant la population, l'on trouve : 1° Que la proportion du sexe masculin au féminin est comme de 44 à 40. 2° Celle des naissances, relativement à la population générale, de 1 à 25. 3° Celle des morts, relativement aux vivans, de 1 à 40. 4° Les mariages, relativement au nombre des habitans, sont de 1 à 100. 5° Les naissances relativement aux morts, de 16 à 10.

Il résulte de ces proportions, comparées à celles de quelques autres états, que, 1° en Russie, le nombre des hommes est plus

considérable que celui des femmes; notre proportion est de 44 à 40; en France, au contraire, le sexe féminin est plus nombreux que le masculin; car la proportion des hommes, relativement aux femmes, y est de 33 à 34. 2° En Russie, sur 25 âmes, on compte un nouveau-né. Dans les autres pays, un nouveau-né ne se compte que sur 28 âmes. 3° La mortalité, en Russie, est moindre que dans les autres pays de l'Europe; sur 40 il en meurt un. Cette proportion, en Allemagne, est de 32 à 1, et en France, de 30 à 1. 4° Sur cent habitans des deux sexes, on suppose, en Russie, un mariage; dans les autres pays, cette proportion est comme de 1 à 130.

Règne végétal. — *Grains. Seigle, orge, avoine, froment, sarrasin, pois, millet*, croissent le long du Volga, du Don, du Dnièper et des rivières qui s'y jettent, en Crimée, et, en général, jusqu'au 63e degré. En Sibérie, jusqu'au 56°. Ces grains, et particulièrement les 4 1res espèces, forment la partie principale de l'agriculture, du commerce et de la richesse de la Russie. Le seigle peut rendre, en certains endroits, 20 et même 30 pour 1; l'orge et l'avoine, de 5 à 15; le froment, de 5 à 30. A l'Est des monts Ourals, dans les pays méridionaux jusqu'au Baïkal, on cultive avec beaucoup de succès. Sur 405,000,000 de dessiatines formant la surface de la Russie européenne, on en suppose 62,000,000 de terres labourables. Plus de 18,000,000 de paysans s'occupent de cette culture. On estime à plus de 60,000,000 de tchetverts les grains ensemencés annuellement, et la récolte au-delà de 300,000,000 de tchetverts.

Métaux. — En 1825, les lavoirs pour l'or, tant ceux de la Couronne que des particuliers, avec les morceaux d'or natif, ont rendu 237 pouds 17 livres 22 $\frac{48}{100}$ zolotniks; sur cette quantité, 171 pouds 27 livr. 56 zolot. ont été pour les particuliers; en outre, on a exploité 11 pouds 24 liv. 35 $\frac{48}{100}$ zol. de platine. En 1826, on a exploité 231 pouds 25 liv. 35 $\frac{5}{8}$ zol. d'or, et 13 pouds 20 liv. 31 $\frac{3}{4}$ zolot. de platine. Les mines d'argent, dans les arrondissemens de *Kolyvanovoskresensk* et de Nertchinsk, appartiennent à la Couronne, et donnent annuellement plus de 1,200 pouds d'argent, et jusqu'à 38,000 pouds de plomb. Les mines de cuivre se trouvent dans les monts Ourals et Altaï. La Couronne en retire annuellement 52,000 pouds de cuivre, et les particuliers, de 127 à 159,000 pouds de métal, dont la Cou-

ronne reçoit en nature, de 16,311 à 20,801 pouds à titre d'impôt. Les mines de fer, tant dans l'Oural qu'ailleurs, appartenant à la Couronne, donnent annuellement 1,300,000 pouds de fonte; sans compter les pièces d'artillerie et leurs munitions, on y fabrique 500,000 pouds de fer, 12,000 pouds en ancres, et 32 milliers en armes blanches. Les particuliers retirent de leurs établissemens, chaque année, de 7,453,999 à 8,622,396 pouds de fonte, dont on forge de 5,142,921 à 6,120,997 pouds de fer, 23,579 à 70,244 pouds d'acier, et 234,873 en faulx. La Couronne reçoit de 802,220 roubles 96 $\frac{1}{2}$ copeks à 1,268,365 roubles 95 $\frac{1}{4}$ copeks d'impôts sur la fonte. On peut, par approximation, estimer le produit annuel des mines à 50 millions de roubles; le nombre des individus employés à l'exploitation est de 154,000. F.

78. Péninsule hispanique.—Industrie espagnole.

Nous réunissons ici des documens nouveaux sur quelques branches de cette industrie, dont on s'occupe trop peu.

I. *Culture de la Cochenille.* (*Gaceta de Bayona*; 1829, n° 47).

Malgré quelques heureux essais tentés dans les provinces méridionales d'Espagne, pour acclimater le précieux insecte de la cochenille, cette branche d'industrie a fait, jusqu'à présent, peu de progrès dans la péninsule. Il paraît que les connaissances nécessaires pour établir des plantations méthodiques de nopals, et pour les cultiver d'une manière appropriée à l'éducation de la cochenille, ont manqué à tous ceux qui se sont occupés de cette entreprise vraiment nationale. Les divers mémoires et instructions publiés jusqu'à ce jour sur cette branche importante de l'industrie agricole, paraissent peu propres à encourager les agriculteurs; car la plupart n'ont pu encore se décider à s'y livrer. Nous pensons donc qu'on n'apprendra pas sans un vif intérêt, que toutes les difficultés pourront, sous peu, être levées par la publication prochaine d'un petit ouvrage mis à la portée de l'intelligence de tous les agriculteurs. L'auteur, M. Ortigosa, y expose les résultats de ses propres observations pendant un long séjour en Amérique: il y a réuni toutes les connaissances pratiques indispensables à ceux qui ont l'intention de s'occuper de l'éducation de la cochenille. Ce manuel est divisé comme il suit: *Art.* 1er. Du nopal et de ses

diverses espèces; du climat qui convient à sa culture; des préparations qu'exige le sol, et des maladies auxquelles cette plante est exposée. *Art.* 2. De la cochenille; formation des nids; manière de la récolter; des diverses méthodes usitées pour la tuer et la sécher; des maladies de cet insecte; des animaux qui lui sont nuisibles; des méthodes usitées pour conserver la semence pendant les saisons pluvieuses et pendant les froids; des moyens de distinguer la bonne graine de la mauvaise. *Art.* 3. Du climat qui convient le mieux; provinces d'Espagne où la cochenille peut être cultivée avec le plus d'avantages; époques auxquelles on doit la semer.

II. *De la culture du Riz dans les terrains secs.*

Parmi les végétaux qui servent de nourriture à l'homme, le riz doit être placé immédiatement après le blé, et dans beaucoup de pays, il occupe même le premier rang. Il sert presque exclusivement d'aliment aux habitans de la zône torride, où les substances animales et les boissons spiritueuses sont si pernicieuses. Sous la zône tempérée, jusqu'au 40° de latitude, il est utile sous beaucoup de rapports, bien qu'il ne soit pas de première nécessité, mais parcequ'il offre une nourriture saine et substantielle, et qu'il est très-facile à apprêter. Les terrains où on le sème, rendent à l'infini et peuvent encore être semés, la même année, de froment ou de toute autre céréale.

Mais tous ces avantages ne compensent pas, il s'en faut, les effets pernicieux de cette culture sur l'état sanitaire des cantons où elle est exploitée; car la corruption des eaux stagnantes des rivières et l'infinité de végétaux et d'insectes qui y périssent, occasionent des épidémies, qui détruisent des populations entières. La Ribera del Jucar, dans le royaume de Valence, offre un bien triste exemple de l'influence funeste des rizières. Lorsqu'on visite, dit Cavanilles, les villages de ce canton, pendant le mois d'août et les mois suivans, on y trouve tous les habitans gissans sur leurs lits, ou traînant avec peine ci et là leurs corps épuisés par les maladies. On dirait plutôt des cadavres que des êtres vivans. Que l'on accorde des primes pour encourager cette culture dans des terrains vaseux et humides, tels qu'à l'embouchure de l'Albuféra, et autres localités semblables, rien de mieux; mais qu'on cesse enfin de convertir en marais des terrains naturellement secs!

Depuis longtemps les amis de l'humanité réclament contre cet abus qui, jusqu'à présent, n'a été aboli que dans deux petits villages, Ribarroja et Villamarchante, situés dans la *Huerta* de Valence. En comparant 6 années antérieures à la prohibition de la culture du riz dans ces deux villages, avec 6 années postérieures à cette prohibition, on trouve les résultats suivans :

	1764-1769		1781-1786	
	Naissances.	Mortalités.	Naissances.	Mortalités
Ribarroja.....	81	111	216	147
Villamarchante....	149	181	188	127
	230	292	404	274

Dans les 6 premières années, il y a un excédant de 62 mortalités sur les naissances, et dans les 6 dernières, un excédant de 130 naissances sur les mortalités.

Les cultures qui ont remplacé celle du riz présentent aussi un accroissement de valeur très-grand. Celle-ci offrait par an un produit de 57,960 pesos, tandis que les premières rapportent par an 106,548 pesos, valeur presque double, sans compter les fruits secs, les plantes potagères, le chanvre, etc., qui produisent plusieurs milliers de pesos. En comparant les résultats satisfaisans que la prohibition de la culture du riz présente pour ces deux petits villages, à ceux qu'elle offrirait dans la Ribera del Jucar, où la culture est bien plus étendue et occupe un grand nombre de communes, on ne peut que déplorer l'indifférence avec laquelle cette fertile contrée est administrée. Le produit annuel du riz qui s'y récolte est estimé à 43,755,000 réaux de Vellon, somme énorme, à la vérité, mais qui n'est acquise qu'aux dépens de l'existence d'un grand nombre d'individus. (*Gaceta de Bayona ;* 1829, n° 38).

III. *Mines.* (*Gaceta de Bayona ;* 1829, n°s 46 et 47).

Les mines d'Espagne furent connues dès la plus haute antiquité, et sous ce rapport, les Romains regardaient cette contrée comme la plus riche province de leur empire. Elle conserva longtemps cette réputation, et ce ne fut qu'après la découverte du Nouveau-Monde, que l'exploitation de ses mines d'or, d'argent et de cuivre, fut totalement abandonnée. Mais depuis que l'Espagne a perdu ses possessions d'Amérique, son gouvernement a de nouveau fixé son attention sur la richesse

minérale du sol national. Il a publié, en 1825, une loi sur les mines, et a établi une direction générale pour régler les entreprises et prélever le faible droit d'exploitation déterminé par cette loi. Comme ces mesures du gouvernement espagnol n'intéressent pas seulement les nationaux, et que la loi sur les mines présente toutes les garanties desirables aux étrangers qui veulent se livrer en Espagne à ce genre d'industrie, il peut être utile à beaucoup de personnes de connaître les principaux établissemens qui ont été formés, et les principales mines qui sont actuellement en état d'exploitation.

Le gouvernement ne s'est réservé que les mines de mercure d'Almaden, celles de cuivre de Rio-Tinto, celles de plomb de Linares et de Falset, la mine de calamine d'Alcaraz, les soufrières d'Hellin et de Benamaurel, et enfin les mines de graphite de Marbella.

Parmi les mines d'argent exploitées par les particuliers, celles de Guadalcanal tiennent le premier rang. La principale est celle de Santa-Victoria, située à 328 vares à l'E. de Pozo Rico, dont la riche mine est inondée, sans qu'on soit encore parvenu à en opérer le desséchement. La veine consiste en spath calcaire, et se dirige du N. E. à l'O. S. O., avec une inclinaison de 60° vers l'O. La roche est formée de chaux et de schiste talqueux. Sa direction est du N. au S., et son inclinaison de 60° à l'O. comme celle de la veine. Cette dernière a un pied d'épaisseur, et contient de l'arseniure et du sulfure d'argent, de l'antimoine et de l'arsenic testacé. Quelquefois on rencontre des morceaux d'argent massif très-pur, et même de l'argent natif. Ces deux mines sont concédées à don Gaspar Remisa, pour le compte duquel elles sont exploitées aujourd'hui. Le même particulier a aussi l'exploitation de la mine de Santa-Casilda, près de Santa-Victoria, et celle de los Cervigueros sur le territoire de Constantina, province de Séville. Il se propose, en outre, de faire opérer le desséchement de la mine de Cazalla. Le minerai de celle-ci est le même que celui de Santa-Victoria et de Pozo Rico. Celui de los Cervigueros est une pyrite argentifère très-abondante. Il existe encore beaucoup d'autres mines d'argent; mais celles de M. Remisa doivent être regardées comme offrant les plus belles espérances, et toute la sécurité que de telles entreprises peuvent promettre.

L'Espagne possède un grand nombre de mines de cuivre: l'on trouve des indices de ce métal dans plusieurs de ses provinces. Les principales sont celles de Rio Tinto, et bien que, jusqu'à présent, leur exploitation n'ait pas encore été conduite avec tous les soins qu'elle réclame, elles ont, toutefois, produit des quantités considérables de cuivre, leur revenu actuel étant de 4,000 à 4,500 arrobes par an. Le minerai est une pyrite de cuivre, dans laquelle domine la pyrite de fer qui lui donne une dureté extraordinaire. La qualité du métal est inférieure; mais il est si abondant qu'il serait impossible de calculer tout ce qu'il peut produire. Le gouvernement a aussi concédé ces mines à M. Remisa, entre les mains duquel elles ne peuvent manquer d'acquérir un haut degré d'importance. Le même possède en propriété, avec d'autres associés, la mine de la Cruz à Linares. Elle renferme en abondance des oxides, des carbonates, des hydrates et des pyrites. La masse du minerai est d'une fusion très-facile, et rend 35 p. %. Il existe aussi au Collado de la Plata, une autre mine de cuivre concédée à la Société ibérique, qui est formée d'Espagnols et d'Anglais. Le minerai est une pyrite de cuivre mêlée de pyrite martiale. Il est de très-bonne qualité et d'un grand produit.

Les mines de zinc d'Alcaraz appartiennent au gouvernement. La Calamine est si abondante que ces mines peuvent suffire aux besoins de tous les états de l'Europe.

Quant aux mines de plomb, l'Espagne en a une si grande quantité qu'il serait difficile de les énumérer. Il y a plus de 2000 puits ouverts dans les Alpujarras seules, dont on exporte tous les ans 400 à 500,000 quintaux de plomb de première qualité. Après celles-ci, viennent les mines de Linares qui suffisent à la consommation intérieure du royaume. Celles de Falset et de Barambio sont aussi d'un rapport important. Enfin, dans presque toutes les provinces d'Espagne, il existe des mines de plomb, qui peuvent être exploitées avec de grands avantages.

Il paraît que l'on n'exploite pas encore les mines d'étain de Monterey, en Gallicie. Les capitaux manquent en Espagne pour les entreprises de cette nature; il est réservé aux étrangers de recueillir les avantages qu'elles présentent.

Il serait également difficile d'énumérer les mines de fer qui abondent en Biscaye, dans les montagnes de Cuença et de Ronda,

et particulièrement dans la Sierra Morena, où la nature se montre si prodigue en productions minérales.

IV. *Fonte des fers.*

La forge qu'établit, à Rioverde, qui se trouve à l'extrémité de la ville de Marbella, une Compagnie de négocians, sous le titre de *Nostra Señora de la Concepcion*, a pour objet d'exploiter le minéral magnétique qui a été découvert aux environs, et qu'il est impossible de fondre, en suivant le procédé usité jusqu'à présent en Espagne par les habitans de la Catalogne et de la Biscaye. Pour réaliser ce projet, on a fait venir des fondeurs de la vallée d'Aoste, en Piémont, et l'on attend aussi des affineurs et des ouvriers intelligens pour monter les machines et les mettre en œuvre.

On a construit un vaste bâtiment, dans lequel on a établi quatre enclumes pour l'affinage. Ce nombre sera augmenté plus tard. Un grand magasin est attenant à ce bâtiment, ainsi qu'une maison pour les chefs de l'établissement, et une autre qui servira de dépôt pour les machines. En ce moment on construit aussi un fourneau de fonte qui a 32 pieds de haut. On y a joint un petit bâtiment où sera placée la machine à vent destinée à alimenter le fourneau, ainsi que d'autres fourneaux du même genre qu'on a le projet d'établir dans la proximité. On construit également un fourneau pour calciner le minéral, opération préparatoire et indispensable; un bâtiment contenant un petit marteau pour broyer le minéral, lequel est mis en mouvement par une roue hydraulique; deux grandes charbonnières placées à une certaine distance du grand four, pour éviter les incendies; une autre plus petite et plus voisine du four, où sera placé le charbon consommé journellement; six maisons pour loger les ouvriers étrangers; le nombre devra être porté jusqu'à douze; un autre bâtiment pour les machines à cylindres qui arriveront prochainement d'Angleterre, et qui ont coûté 2000 liv. sterl., pour fabriquer d'une manière aussi parfaite qu'ailleurs, des barres carrées et rondes, qui, par leur flexibilité, pourront servir à garnir toute espèce de tonneaux. Ces machines seront mises en mouvement par une excellente roue hydraulique de 26 pieds de diamètre, dont le modèle a été tiré du Hanovre; une autre roue semblable fera mouvoir la machine à vent. Elles ont été faites l'une et l'autre à Malaga.

Le travail des machines peut produire 400 quintaux par semaine. Deux vastes fours peuvent donner le fer fondu nécessaire pour produire annuellement 20,000 quintaux affinés en barres ou cercles. Pour faire mouvoir toutes les roues hydrauliques qu'on possède déjà, et celles qu'on emploiera plus tard, on a creusé un canal de plus d'un quart de lieue d'étendue, et qui contient un volume d'eau équivalent à la force de quarante chevaux. La Compagnie a eu et aura encore de grands obstacles à vaincre. Afin de réunir les connaissances nécessaires à l'exploitation de son industrie, elle a chargé un homme intelligent de parcourir l'Italie, la France, l'Allemagne et l'Angleterre, d'en visiter les principales fabriques, et d'y prendre des modèles.

Pour achever les hauts fourneaux et faire ceux de réverbération, il faut absolument que l'on ait des briques réfractaires qu'il est impossible de faire ici. On a demandé au Roi la permission d'en faire venir d'Angleterre; et l'on peut espérer qu'elle sera accordée, puisqu'elle l'a été à la maison Rein et Ce, pour les fabriques de plomb d'Adra. (*Gaceta de Bayona*; 6 février 1829).

V. *Mines de charbon.*

Le Roi d'Espagne ayant ordonné que l'on vérifiât si les propriétaires des mines de charbon de pierre, de la principauté des Asturies, pourraient livrer annuellement 200,000 à 400,000 quintaux de ce minéral pour l'entreprise de la navigation du fleuve du Tage, l'intendant de cette province a fait, le 2 février, un rapport, dont voici un extrait.

L'exploitation des mines de charbon de terre est abandonnée à de simples journaliers, parce que ce minéral abonde dans la province. On m'a assuré que le transport des 9,400,000 quintaux, et même d'un plus grand nombre, dans les ports de Pison et d'Aviles, ne souffrirait aucune difficulté. Le quintal rendu à bord, coûtera trois réaux et demi. Les commerçans s'obligent à le livrer à ce prix. Un propriétaire qui exploite une mine, offre de livrer, pour le même prix, 5,000 quintaux, marchandise rendue à bord.

Il est si abondant, qu'on en trouve partout. Dans certaines parties, la base de la montagne est uniquement composée de charbon, sans mélange d'aucune autre matière. La plus grande partie est extraite de terrains communs. Lorsque les gens de la

campagne ne sont point occupés à des travaux agricoles, ils vont extraire du charbon de terre pour gagner leur journée, et voici comment ils procèdent. Ils font une ouverture dans la terre, et lorsqu'elle est assez profonde, ils l'abandonnent et s'éloignent de quinze ou vingt pas, pour recommencer la même opération. Ce mode d'extraire le minéral est très-préjudiciable pour la mine, qui est exploitée en tous sens d'après une fausse méthode. Comme jusqu'à présent le charbon de pierre n'a pas été un produit exploitable, les capitalistes n'ont pas consacré de capitaux à cette branche d'industrie; maintenant qu'il en est autrement, il y a lieu de présumer que des capitaux se dirigeront de ce côté : alors, les Asturies pourront fournir du charbon de pierre à toute l'Europe, en aussi grande quantité qu'il le faudra, et de meilleure qualité que le charbon de pierre étranger, sans qu'il y ait à craindre que ce minéral devienne rare; car on m'a assuré qu'il existe des filons qui ont plus de vingt et trente pieds de large, et des districts qu'on pourrait appeler des charbonnières.

Aujourd'hui les personnes qui extraient le charbon de pierre, vendent sur les lieux, huit ou dix arrobas, à raison de 6 *cuartos*, et de quarante à cinquante *arrobas* pour 4 réaux, et même pour trois. Au printemps dernier, le quintal a été vendu dix-huit cuartos, à Gijon; aujourd'hui le prix du quintal est de 20 cuartos. Mais en cela, on profite de l'état misérable des habitans; car le prix régulier et courant est de trois réaux à trois réaux et demi. J'ai déjà présenté à la direction générale de l'industrie un tableau plus étendu de l'état de ses mines, et je lui ai fait sentir la nécessité de les soutenir.

Le Roi a ordonné qu'il serait donné connaissance du rapport de l'intendant des Asturies à tous les intendans et consuls du royaume, afin qu'ils le publiassent dans leurs provinces et districts respectifs, et qu'ils invitassent les fabricans et les commerçans à tirer de cette principauté toute la quantité de charbon nécessaire, ce qui leur vaudra de grands bénéfices, vu le bas prix auquel ils acquerront ce minéral si abondant. (*Ibid.*; 2 février 1829).

VI. *Fabriques de verre et de porcelaine.*

Il n'y a guère qu'une année que l'on ne connaissait à Mur-

cie et dans la province de ce nom, d'autre verre ordinaire ou de cristal que celui que l'on tirait des environs de Valence et de Sainte-Marie. Ces deux points étaient très-éloignés de Murcie, où il se fait une grande consommation de verre. Le prix de cet objet devait par conséquent être proportionné aux risques des transports et à leur volume plus ou moins considérable. Un ami de la prospérité publique et des progrès des arts a indiqué à des citoyens pleins d'activité et portés aux spéculations les moyens d'établir une verrerie, en employant d'excellens matériaux qui se trouvent à une faible distance de Murcie. La manufacture fut bientôt établie dans une des rues *extrà muros* de cette ville : elle donna promptement d'heureux résultats. Non-seulement elle facilita à la classe pauvre l'acquisition d'ustensiles de verre, d'une forme élégante et d'un prix très-modéré; mais elle fabriqua aussi un grand nombre de bouteilles propres à recevoir du vin et des liqueurs, et dont la qualité ne le cède point à celle des fabriques étrangères. Les botanistes, les liquoristes, les débitans de vin et d'huiles, les chimistes et toute la province tirent de grands avantages de cet établissement, qui est déjà parvenu à fabriquer des verres plats de toutes les dimensions, ainsi que des cloches pour couvrir les fleurs, les pendules, etc.

C'est dans le même but qu'a été établie dans la ville de Lorca une fabrique de porcelaine et de (*losetas*) faïence. Cette fabrique peut compter sur des progrès rapides, vu les matières premières d'une qualité excellente qui se trouvent dans ses environs, et bientôt elle pourra rivaliser avec celle d'Alcara qui, jusqu'à présent, a fourni à cette province tout ce qu'il lui fallait dans ces articles. Mais les produits de la fabrique de Lorca ne pourront suffire à la consommation qui se fait en porcelaine. On connaîtra plus tard les qualités de ses produits et leurs prix au pied de fabrique.

Les voituriers qui conduisaient les transports de verres et de porcelaine, soit pour leur compte, soit pour celui des fabricans, seront quelquefois obligés de se diriger vers d'autres points, vu l'urgence; mais les produits demeureront dans l'étendue du même district, et les ouvriers, les conducteurs de matières premières, ainsi qu'un grand nombre de familles trouveront dans l'établissement de cette fabrique des moyens d'existence, en sorte

que la richesse de leurs districts respectifs s'en trouvera augmentée. (*Ibid.* ; 31 octobre 1828.)

VII. *Fabrique de Cigarres à Valence.*

La fabrique de cigarres établie à Valence occupe déja plus de 700 femmes, qui font les cigarres d'un manière aussi parfaite que les meilleures fabriques de la Havane, et si le local était plus vaste, on en pourrait employer plus de 4 ou 5000. Cette augmentation offrirait le double avantage de procurer un revenu abondant au trésor public, et de secourir indirectement l'indigence des artisans et ouvriers de cette ville, qui provient de l'augmentation de sa population, de la rareté des grains et de la stagnation des tissus de soie. (*Ibid.*; 31 octobre 1828.)

79. Description économique d'une partie du district de Thomar en Portugal. (*Memor. da Acad. R. das scienc. de Lisboa*; vol. VIII, part 2.)

Après Lisbonne, le district de Thomar est le plus considérable de l'Estramadure portugaise sous le rapport de la population. L'auteur de la description se borne à la partie située sur la rive droite du Tage, entre Berquinha et Abrantes. Il commence par des plaintes contre l'armée française, qui, pendant la guerre d'invasion , a, dit-il, incendié des archives, des bibliothèques, des cartulaires etc., en sorte que beaucoup d'anciens titres des communes sont actuellement perdus. Heureusement on a conservé des chartes relatives à Thomar ; l'auteur les donne comme supplément à sa description.

Le canton dont il s'agit comprend les communes de Punhete, Montalvo, Rio-de-Moinhos, Martinxel, Paio de Pelle, Tancos, Aceiceira et Atalaia. Punhete a 1610 habitans, Montalvo 519, Rio-de-Moinhos 1170, Martinxel 211, Paio de Pelle 658, Tancos 220, Aceiceira 1132, et Atalaia 2196. Une grande partie de la population s'adonne à la marine. Voici le produit ordinaire de leur récolte en oranges, vins et huile d'olive.

	Oranges.	Vins.	Huile d'olive.
	Caisses.	Pipes.	Alqueires.
Punhete et Montalvo.....	200	700	4,000
Rio-de-Mainhos et Ancoreira..	400	200	3,000
Martinxel.....		20	1,000
Paio de Pelle.....	150	60	2,000
Tancos.....		4	120
Aceiceira.....		190	4,370
Atalaia.....		50	3,000. D.

80. Mémoire historique sur le bourg de Céa en Portugal; par August. de Mendoca Falcao. (*Memor. da Acad. R. das scienc. de Lisboa;* Tom. VIII, partie 2.)

L'existence de Cea n'est avérée que depuis le 12e siècle; dans les chartes du moyen âge ce lieu est quelquefois appelé *Sena*. La commune de Cea est située sur la Sierra de Estrella, où naissent les rivières de Mondego, Zezere et Alva; le sol de la commune est couvert de vignobles; elle pourrait faire un commerce de vin considérable par les petits ports de Mondego, Fozdao et Raiva, dont elle est éloignée d'environ 7 lieues, si les vignerons mettaient plus de soin à la vinification. Cea récolte aussi beaucoup d'huile d'olive; parmi les céréales, le gros millet est celui que les habitans cultivent le plus pour leur nourriture. La commune a pour chef un *Juiz da fora;* il y a un juge vigneron (*Juiz vintaneiro*). L'auteur a annexé à son mémoire les chartes de priviléges accordés à la commune de Cea par les rois de Portugal : elles sont curieuses à cause des coutumes anciennes qui y sont mentionnées. D.

81. Population de la Turquie d'Europe.

Il résulte des dernières évaluations faites que la population de la Turquie européenne s'élève à 9 millions 890,000 ames. En divisant cette population par races, on trouve environ 3 millions de Grecs, 2 millions et demi d'Esclavons, 2 millions de Turcs, 2 millions d'Albanais et 1 million et demi de Valaques ou Rum-Rumniati. Si nous classons cette population par sectes religieuses, nous trouvons 3 millions de Mahométans, 6 millions de Chrétiens de l'église grecque, un demi-million de Catholiques et le reste Juifs. (*Courrier français;* 25 novembre 1828.)

82. Constantinople et le Bosphore de Thrace, pendant les années 1812, 1813 et 1814, et pendant l'année 1826; par le comte Andréossy, Lieut.-Génér. d'Artillerie, ancien Ambassadeur, etc. In 8° de xliv et 525 p., av. un atlas de 6 pl. grav., et de 4 paysages lithogr.; prix, 15 fr. Paris, 1828; Théophile Barrois. (*Voy. le Bullet.* de 1828, Tom. XIV, n° 79; *id.* Tom. XV, n° 199, *id.* Tom. XVII, n° 409.)

Le général Andréossy, dont la science déplore la perte récente et inattendue, avait rassemblé pendant un séjour de deux

années à Constantinople, où il remplissait le poste d'ambassadeur de France, les élémens de l'ouvrage qu'il venait de publier lorsque la mort l'a surpris.

Dans un *Mémoire sur l'irruption du Pont-Euxin dans la Méditerranée* envoyé à l'Institut, en 1813, l'habile voyageur avait déjà fixé la lithologie de l'embouchure de la première de ces mers, et il avait fait connaître dans un second Mémoire, lu postérieurement à l'Académie des sciences, le système des eaux qui abreuvent la capitale de l'empire ottoman. Ces deux Mémoires, et le *Voyage à l'embouchure de la mer Noire*, publié, en 1818, par le même écrivain, ont été fondus avec d'autres documens non moins précieux dans l'ouvrage important qui nous occupe.

L'auteur trace à grands traits, dans l'introduction, les vicissitudes éprouvées par l'ancienne Byzance qui, fondée, suivant Denys d'Halicarnasse, par le navigateur Byzas, originaire de Mégare, 667 ans avant J.-C., passa successivement au pouvoir des Perses, des Grecs et des Romains. Détruite sous Septime-Sévère, rebâtie par Caracalla, prodigieusement augmentée et embellie, on pourrait presque dire reconstruite par Constantin qui lui donna son nom, et y fixa sa résidence, elle était depuis 1123 ans la capitale d'un empire chrétien et le centre des lumières, lorsqu'en 1453 elle tomba au pouvoir des Turcs, commandés par Mahomet II : catastrophe qui exerça dans deux sens opposés une prodigieuse influence sur la civilisation de l'Orient et de l'Occident.

A la description historique de Constantinople, succède un court aperçu de la conduite politique et privée du sultan régnant Mahmoud II, auquel le général Andréossy paie un tribut d'éloges pour l'habileté et la fermeté qu'il a déployées depuis son avénement au trône, en lui reprochant une seule faute, le traité de Bucharest signé le 28 mai 1812, traité qui a placé en effet la Turquie dans une fausse position à l'égard de l'empire russe son redoutable adversaire. « Sultan Mahmoud, dit le général, jaloux de ses droits, doué d'un grand caractère, actif, laborieux, d'un secret impénétrable, observateur zélé de sa religion, fidèle à sa parole, sobre et respectant les mœurs, peut être regardé à juste titre comme un phénomène pour la Turquie.... » Les actes de vigueur par lesquels il a forcé à la soumission ou châtié les pachas rebelles, dont les gouvernemens

ont cessé d'être héréditaires, sa conduite à la fois pleine de prudence et d'énergie à l'égard des janissaires qu'il est parvenu à détruire, après avoir séparé si habilement leur cause de celle des oulema qui, dans les révolutions du sérail, faisaient cause commune avec eux; et surtout les événemens récens qui l'ont élevé si haut dans l'opinion du monde, justifient les éloges du général Andréossy: ils prouvent que celui qui les distribue était un excellent observateur, et qu'il avait apprécié avec sagacité le caractère du successeur de Mahomet II. A la tête d'un peuple arriéré, il est vrai, sous beaucoup de rapports, mais robuste, infatigable, ardent, fanatique et possédant d'autres qualités éminentes, Sultan-Mahmoud est peut-être destiné, dans un avenir plus ou moins rapproché, à opérer la régénération complète de son empire, en le faisant sortir de l'état stationnaire dans lequel il végète depuis si long-temps.

Le corps de l'ouvrage du général Andréossy est divisé en trois livres.

Il décrit, dans le 1er, la situation de l'empire ottoman, dont il donne les divisions politiques anciennes et nouvelles, fait connaître l'intérieur du sérail, les charges de la maison du Grand-Seigneur, les divers ordres religieux, la police qui régit la capitale, compare la législation des Turcs sur l'esclavage et l'affranchissement, à la législation adoptée à cet égard par les Romains, en donnant la préférence à celle des premiers; il considère enfin sous tous les aspects Constantinople et ses habitans.

Le second livre est consacré au Bosphore de Thrace et à ses environs. L'auteur expose d'abord les opinions des anciens et des modernes sur la formation de ce canal, qui réunit la mer Noire à la mer de Marmara, question si souvent débattue, et qui intéresse à la fois la fable, l'histoire et la géographie physique. Il présente ensuite la sienne avec cette réserve et cette modestie qui sied si bien au vrai talent. C'est par l'examen de la topographie des deux côtes qui longent le Bosphore et les rivages de la mer Noire à l'entrée de cette mer, qu'il a cherché à résoudre la question. Suivant lui, les côtes d'Europe et d'Asie, qui déterminent ce canal, ont existé primitivement dans leurs formes générales comme on les voit aujourd'hui, et leur configuration ne dérive pas de circonstances particulières:

mais elle est aussi ancienne que le détroit et les deux mers dont il fait la communication. La configuration du port de Constantinople, et les causes auxquelles on doit l'attribuer, le relevé des principales hauteurs des deux rives déterminées à l'aide du baromètre et du thermomètre, les courans du Bosphore, la description de la capitale, les Cyanées, écueil de 450 à 500 mètres dans le prolongement et à peu de distance de Fanaraki, et la colonne de Pompée que Gyllius, Spon et Wheler placent au-dessus de l'écueil, et qui pourrait bien être l'autel érigé dans le même lieu par les Romains, en l'honneur d'Apollon, dont parle Denys de Byzance, fixent tour à tour l'attention du savant dimoplate. Il nous entretient aussi de la Flore byzantine, des animaux et des poissons qui habitent la région qu'il décrit: il termine son second livre par une vue générale de la Propontide et du Bosphore. Nous en extrairons le passage suivant dans lequel sont comparées les sensations différentes que l'on éprouve, lorsque l'on voit Constantinople par terre, et lorsque cette capitale se présente à vos yeux, en y arrivant par mer. Il suffira pour donner une idée du style de l'auteur.

« Les bords de la Propontide presque en plaine, offrent l'aspect d'un terrain légèrement mamelonné. Cette partie de la Thrace a très-peu d'eaux courantes; on n'y trouve que quelques faibles ruisseaux. La culture y est négligée, et la population se ressent du peu de soins qu'on y donne. En approchant ensuite d'une capitale qui jouit d'un si grand renom, le voyageur est frappé de surprise, lorsqu'il aperçoit des campagnes présentant l'aspect d'un pays qu'on dirait abandonné; l'on se croirait au milieu des déserts, et l'on touche à une ville immense, que sa situation rend l'entrepôt du commerce de l'Europe et de l'Asie.

« Mais quand on arrive par mer, quand on a doublé la pointe de San Stephano, et qu'on découvre la tour de Marmara, placée à l'un des angles du château des Sept-Tours; que l'enceinte de Constantinople commence à se développer; qu'une nouvelle architecture, de nouveaux édifices, de nouveaux costumes se montrent aux regards; que l'on approche du sérail, de cet endroit mystérieux qu'on croirait un palais de délices, et qui paraît être le séjour de l'envie, des intrigues et de l'ennui; que l'on aperçoit sur la droite, près de la côte d'Asie, le petit Ar-

chipel, que les anciens appelaient *Démonèse*, île des Génies, aujourd'hui connu sous le nom d'île des Princes; qu'on se trouve enfin à l'entrée du Bosphore, là où l'Europe et l'Asie semblent se rapprocher pour se confondre, ou, du moins, pour n'être plus séparées que par ce canal de peu de largeur qui reçoit, par l'intermédiaire des mers opposées, les productions des pays les plus lointains; on s'arrête pour contempler le magnifique tableau que l'on a devant les yeux. On en jouit, et l'on ne saurait s'en rendre compte. Revenu de ce premier étonnement, on remarque sur la côte d'Europe la reine des mers, s'élevant en amphitéâtre sur le littoral d'un port couvert d'un nombre considérable de vaisseaux. En face, sur la côte d'Asie, Scutari, l'ancienne Chrysopolis, aujourd'hui le marché de Bagdad, de la Syrie, de la Perse, de l'Asie Mineure; et dans l'intervalle, mais plus rapproché de la côté d'Asie, un rocher isolé sur lequel est bâti le phare qu'on appelle *Kyz-Koullèçi* (la Tour de la Fille), et qu'il a plu aux Européens d'appeler la Tour de Léandre.

« En portant les regards dans la direction du Bosphore, ce beau canal paraît, à une certaine distance, comme un golfe fermé; il s'ouvre ensuite, se développe, se referme, se rouvre encore, et présente successivement, à raison des sites et des sinuosités qu'on rencontre, des tableaux aussi nombreux qu'enchanteurs. Ces tableaux sont ornés d'une foule d'objets dont la plupart s'offrent aux yeux pour la première fois; c'est de tous côtés un mélange de dômes, de minarets, de cyprès, de platanes, de tours défensives, de colonnes et de palais, de maisons et de kiosks ayant un genre d'architecture particulier. On voit sur tous les points une population nombreuse et active, une multitude de bateaux dans un mouvement continuel, les uns à la rame, les autres à la voile, descendant, remontant ou traversant le Bosphore; des vaisseaux arrivant de plages étrangères, ou partant pour des destinations lointaines: ces objets, animés par un ciel brillant, par une température agréable, par la présence de belles eaux, qui ajoutent un si grand intérêt à la richesse d'un paysage, et où ils se multiplient en s'y reflétant, viennent à la fois parler aux yeux, saisir les sens, et s'emparer de l'imagination; mais ces objets muets plaisent encore par les souvenirs et par les contrastes qu'ils présentent. »

Le système des eaux qui servent à abreuver Constantinople et ses environs, composé de conduites à aqueducs sur arcades et de conduites à *souterazi*, système que le général Andréossy trouve infiniment supérieur à celui qui est assez généralement adopté dans les autres parties de l'Europe, occupe tout le troisième livre.

Ce système aussi recommandable, comme offrant un bel ensemble, que par des ouvrages d'art d'une application peu connue, est dû aux empereurs grecs, qui sont parvenus à l'établir en appliquant en grand, pour la conduite des eaux, cette loi des fluides qui les ramène constamment à la même hauteur dans divers tuyaux communiquant entr'eux. L'auteur fait connaître ces magnifiques travaux dans toutes leurs parties, et s'étend particulièrement sur la description du *souterazi* ou pyramide hydraulique, massif de maçonnerie ayant ordinairement la forme d'une pyramide tronquée, ou d'un obélisque égyptien, qui sert à faire circuler les eaux depuis leur source jusqu'au réservoir de distribution. Il décrit aussi le *terazi*, instrument d'une simplicité antique, ressemblant au niveau de maçon renversé, employé à l'exécution des grands travaux des empereurs grecs, dont les *sou-yoldji* ou fontainiers turcs font encore usage, et qui paraît préférable au niveau d'eau qu'ils ne connaissent pas.

C'est en comparant la consommation totale d'eau de Constantinople pour 24 heures, avec la quotité journalière nécessaire à chaque individu en particulier, qu'il évalue la population de cette capitale à environ 600,000 âmes, évaluation dont il confirme l'exactitude, en faisant une comparaison semblable pour la consommation de blé pendant le même espace de temps.

Outre les conduites à aqueducs sur arcades et les conduites à souterazi, les empereurs grecs avaient fait construire, pour les besoins de leur capitale, de vastes citernes; les unes voûtées, les autres à ciel ouvert. Mais le fond de ces dernières, qui ont dû nécessairement être alimentées à la fois par les eaux de pluie et par des eaux courantes, a été converti en jardins, à l'exception de celle d'*Yéré-Batan-Sérai* ou le palais souterrain, la seule qui ait conservé sa destination primitive.

Tels sont les résultats des principales observations faites par le général Andréossy, et que je n'ai fait qu'indiquer sommaire-

ment, parce que j'ai pensé que c'était dans l'ouvrage seul qu'on devait en suivre le développement. Elles annoncent un esprit judicieux et observateur, qui envisage un sujet sous tous ses rapports avant de le traiter, et qui le traite ensuite consciencieusement. On trouve dans *Constantinople et le Bosphore de Thrace* des faits intéressans et curieux, et beaucoup de choses neuves et piquantes. Quoique rédigé en partie depuis plus de dix ans, cet ouvrage est, au moment où nous écrivons, presque un ouvrage de circonstance, par les détails positifs qu'il renferme sur l'empire ottoman et sur sa capitale.

Quelques-unes des opinions embrassées par l'auteur offriront peut-être matière à la critique, et tous les gens du métier ne partageront sans doute pas complètement les idées qu'il a émises; mais nous pensons qu'il n'est aucun lecteur instruit qui ne rende justice au profond savoir du général Andréossy, et qui ne reconnaisse qu'il a rendu service à la Géographie, en publiant le fruit de ses investigations.

Plusieurs des notes qui terminent chacun des livres peuvent être considérées comme de vrais mémoires; on en doit quelques-unes à MM. Jouanin, Bianchi, à feu M. Ruffin, etc. Une carte topographique du Bosphore de Thrace et des environs de Constantinople, levée par MM. Thomassin et Vincent, capitaines du génie, et de Moreton-Chabrillant, capitaine d'artillerie, sous la direction du général Andréossy, travail déjà apprécié par les savans, sert à l'intelligence du texte (*Voy.* sur cette Carte le *Bullet.* de 1828, Tom. XV, n° 213), avec un atlas où elle est reproduite en petit, et qui est composé de plans, de vues et de coupes de monumens. DE LA ROQUETTE.

83. STAMBUL *oder Constantinopel wie es ist.* — Stamboul, ou Constantinople tel qu'il est; par M. de LÜDEMANN. In-8° de 288 pp. Dresde, 1827; Hilscher. (*Wegweiser im Gebiete d. Künste u. Wissensch.*; févr. 1827, n° 15, p. 57.)

L'auteur est déjà connu par son voyage dans les Pyrénées. Guidé par le prétendu musulman *Kadir*, le lecteur fait des excursions dans les environs de Constantinople et dans la ville même; il fréquente tous les lieux remarquables, visite les habitations des pauvres et des riches, et s'instruit de tout ce qui peut contribuer à la connaissance des mœurs, des usages

et des habitudes des Turcs. L'auteur y a ajouté un dictionnaire du langage au moyen des fleurs, et une explication du plan de Constantinople dont l'ouvrage est accompagné.

L. D. L.

84. Sur les frontières septentrionales de la Turquie. (*London Magazine. — London and Paris Observ.*; 18 mai 1828.)

Les diverses nations qui composent la Turquie d'Europe peuvent se classer en cinq races différentes : les Turcs, les Grecs, les Albanais, les Sclavons et les Valaques. Les deux premières sont suffisamment connues. Il n'en est pas de même de celles qui occupent les provinces septentrionales de l'empire, depuis l'Adriatique jusqu'au Pont-Euxin. Toute cette vaste partie, qui s'étend le long de la Save et du Danube, et la partie nord de la grande chaîne des montagnes du Balkan, sont peu visitées des voyageurs : aussi la topographie de cette contrée n'est-elle encore que vaguement déterminée. C'est un pays dont les noms sont barbares, dont les habitans sont à demi-sauvages et dont le gouvernement est plus barbare encore ; nous ne connaissons guère de la Bosnie, de la Croatie, de la Bulgarie et de la Servie, que leurs noms. Dans la lutte actuelle, qui doit finir tôt ou tard par le démembrement des possessions de la Turquie, ces provinces deviendront nécessairement le théâtre de la guerre, et comme leur population ne peut demeurer neutre dans ces sanglans démêlés, il conviendrait de porter la lumière dans cette partie obscure des statistiques de l'Europe.

L'auteur anglais ne croit point comme Valentini qu'on puisse finir avec les Turcs en 2 campagnes, ni que la prise de leur capitale décide du sort de leur empire. Quand les conquérans n'auront plus affaire au Sultan, dit-il, ils auront affaire au peuple, qui pourra bien n'être pas aussi aisé à subjuguer. L'auteur se demande encore : que feront les peuples belliqueux de la Turquie en cas d'une invasion des Russes et de leur marche sur Constantinople ? Les hordes turques de l'Asie, répond-il, continueront d'inonder la Turquie pour molester les Russes; les Albanais, les Bosniaques, et les Macédoniens musulmans en feront probablement autant pour leur propre compte; une anarchie terrible et une guerre de dévastation désoleront ces contrées pendant des années.

85. Population et commerce de la ville de Bareilly, dans le Rohilkhand, et anc. capitale des Rohillas, dans l'Inde; par Rob. Thom. John Glyn. (*Transact. of the roy. asiatic Society of Great-Britain;* Vol. I, p. 467.)

Ayant occupé pendant quelques années un emploi à Bareilly pour le compte de la Compagnie anglaise de l'Inde; l'auteur a été à même de se procurer un relevé exact de la population de cette ville. En 1822, elle avait 65,795 habitans, savoir: 40,205 Hindous, Mahométans 25,585, et 5 Chrétiens. On y comptait 12,263 maisons et cabanes, et 1,663 boutiques et échoppes. L'auteur a dressé un tableau des professions et occupations des habitans, avec l'indication de leurs gains habituels, et des notes sur les diverses classes de la société. On trouve dans cette liste 637 familles de Brahmes, tant prêtres que laïcs, 200 fam. de *Bakkals*, Hindous qui se livrent au commerce et aux affaires de banque, 65 boutiques de *Sarrefs* ou changeurs-courtiers (Hindous), 48 mais. et 39 bout. de *basatis* ou marchands de soieries et de tapis, 707 maisons de merbafs ou tisserands (Musulmans) de cotonnades, 32 maisons de raffineurs de sucre, 369 boutiques de marchands de farines, 136 de marchands de grains, 200 maisons et 90 boutiques d'orfèvres, 103 maisons de forgerons, 44 maisons de fabricans de verroterie, 698 mais. de *kabars* ou porteurs de palanquins, 145 mais. de jardiniers, 28 *id.* de chameliers, 408 *id.* de *lodas* ou laboureurs, 118 *id.* de selliers, 59 d'imprimeurs sur calicot, 120 boutiques de pâtissiers, 193 de blanchisseurs, 268 mais. de barbiers, 15 *id.* de marchands de bambous, etc. M. Glyn fait mention aussi de 41 mais. de *mirasis* ou musiciens, de 36 *id.* de *bhaats*- ou chanteurs d'hymnes, de 139 maisons de courtisanes mahométanes, et de 18 mais. de courtisanes hindoues, enfin de 6 mais. d'eunuques. L'auteur fait remarquer la grande disproportion entre le nombre des femmes publiques hindoues et celui des courtisanes mahométanes, ce qui lui paraît établir une supériorité morale en faveur des Hindous. Il y a peu d'aisance et de richesses dans Bareilly; selon M. Glyn, les Européens jugent trop de l'Inde d'après la cour fastueuse des anciens princes mahométans, et n'ont pas d'idée de la misère qui règne chez le peuple. Au reste, les Hindous surpassent les Musulmans en industrie; près des $\frac{4}{5}$ de la population hindoue de Bareilly sont

employés aux manufactures et au commerce de détail, tandis que, dans la population musulmane, on ne compte guère qu'environ les $\frac{3}{5}$ occupés de cette manière. Sous le régime musulman, les hommes de cette religion se livraient à la banque, à la guerre; aujourd'hui la plupart des fabricans musulmans de Bareilly fournissent des armes, de la coutellerie, de la sellerie, des chevaux, éléphans, chameaux et buffles, ou bien les tissus de luxe, tels que les tapis fins, les étoffes brodées et d'autres, dont la fabrication a été introduite par leurs ancêtres de l'Arabie ou de la Perse.

M. Glyn fait remarquer encore que les Musulmans sont actuellement mécontens, parce qu'ils ne peuvent plus opprimer la population indigène, et, par la même raison, les Hindous sont contens du gouvernement anglais qui les protège à l'égal des Musulmans. D—G.

86. Mémoire sur le pays de Sirmor dans l'Inde; par le cap. G. Rodney Blane. (*Transact. of the roy. asiat. Society of Great-Britain;* vol. I, p. 56.)

Le Sirmor est borné au nord par la rivière de Paber qui le sépare du pays de Biser, à l'ouest par Hindur et le Barah Tukraï ou les 12 districts, au sud par les possessions des Sikhs, enfin à l'est par le pays de Gerhwal et la rivière de Jumna. C'est un pays très-montagneux; à peine voit-on d'autres plaines que celles qui se trouvent sur les bords du Giri, du Tans et du Jumna, et dont l'étendue est peu considérable. Les montagnes forment plusieurs chaînes hérissées de rochers et de pics très-élevés. Une grande chaîne centrale part des montagnes neigeuses, se divise à la source de l'Umlo, et forme le bassin d'un des affluens du Jumna. On aperçoit 2 pics couverts de neige, dont l'un, haut de 17,574 pieds, donne naissance, dit-on, au Tans, à quelques affluens du Jumna, ainsi qu'au Bhagirathi, une des principales branches du Gange. L'autre pic, situé à 10 milles de là, vers l'est, a une élévation de 18,775 p. Une autre chaîne commençant entre les sources du Setleï et du Tans, et traverversant le pays de Biser, se divise au mont Cupar, à la source du Giri, en 2 branches, l'une se ramifie à l'infini, entre le Jumna et le Setleï; l'autre forme le partage des eaux entre le Tans et le Giri, et s'élève, au pic de Chur, jusqu'à 10,588 p. Ce pic

est à 60 milles des sommets les plus proches de l'Himalaya, et il n'y a point de pic aussi élevé dans l'intervalle qui les sépare.

Sur les bords des rivières, le sol est très-fertile; il l'est moins sur les pentes où l'on forme des terrasses pour mieux les cultiver. Le peuple se nourrit de froment, d'orge, et d'un petit grain noir appelé *marwa* (*Eleusine Coracana*), ainsi que de riz et de légumes. On voit des aqueducs rustiques traverser les petites vallées pour l'irrigation des champs. Dans le bas pays, on cultive du tabac d'une qualité inférieure et de l'opium. On récolte assez de coton pour la consommation très-bornée du pays. On apporte des hauteurs dans les plaines du miel et des noix. Dans les bas-fonds, la chaleur est malsaine : à Sanghak-ghat, sur le Tans, le thermomètre marquait, le 27 mai, 102°. Sur les hautes montagnes, au contraire, la couche de neige est, en hiver, de 2 à 3 pieds, et séjourne jusqu'au mois de mars; le pic de Chur reste même enveloppé de neige jusqu'au mois de juin. De beaux bois de pins ombragent les hautes régions; M R. Blane en compte 7 espèces. Faute de bonnes routes, ces beaux bois ont peu de valeur. Dans une région moins élevée, on trouve des chênes et un bel arbre appelé *Boras* (*Rhododendron puniceum*). Auprès des villages, on voit des abricotiers, poiriers, pommiers et pêchers; cependant les poires et les pêches n'arrivent point à parfaite maturité.

Jusqu'à présent on a peu examiné les mines du Sirmor : on tire des montagnes du fer, du grès et des pierres calcaires.

Avant d'être soumis par les Anglais, le Sirmor avait ses rajahs particuliers, qui étaient souvent en guerre contre les Gorkhas, peuple qui habite la contrée voisine, le Gerhwal; aujourd'hui encore il règne beaucoup d'inimitié entre les deux pays. Dans les montagnes, on voit beaucoup de châteaux forts destinés à la défense de la contrée; cependant, manquant d'eau, ils ne pourraient soutenir des sièges. Les habitans de Sirmor sont malpropres; leurs villages ou hameaux, composés ordinairement de 5 à 14 maisons, sont suspendus sur les pentes des montagnes. Il y a 3 petites villes : ce sont celles de Nahen, Kalsi et Keardah. Les Sirmoris, peu flexibles au joug des Européens, sont inhospitaliers envers eux; ils ont beaucoup de ruse et de superstition. D-G.

87. Notice sur les frontières des empires birman et chinois; par John Francis Davis, avec une carte. (*Transact. of the roy. asiatic Society*; vol. II, part. 1, pag. 90. Londres, 1829.)

C'est d'après une carte chinoise appartenant au dépôt de la Compagnie des Indes à Canton, que M. Davis détermine la limite qui sépare l'empire birman et la Chine; il a ajouté une copie de la Carte, en traduisant ou transcrivant seulement en anglais les dénominations chinoises.

La grande rivière de Loukiang forme la limite de la Chine, depuis 27° de lat. jusqu'à 26; là elle entre dans la province d'Yunnan, en sort vers 24° de lat., et coule presque entièrement dans la direction du S., sert, pendant une partie de son cours, de limite aux pays d'Ava et de Siam, et se décharge dans la mer, au-dessous de Martaban, après un cours de plus de 660 milles géograph. Le long de la frontière de Chine il y a plusieurs *Tou-sze*, ou stations, dont les indigènes vivent d'une manière indépendante et n'obéissent guère qu'à leurs chefs; du nombre de ces tribus sont surtout les *Meaou-tsze* et les *Lolos*. Tsanta est une de ces stations des frontières; le P. du Halde prétend que c'est une ville de guerre pour servir de défense à la frontière; mais ce n'est pas ainsi qu'elle est figurée sur la carte chinoise. En partant de cette station pour longer la frontière du Nord au Sud, on arrive successivement au Pin-Lang-Kiang qui s'unit à l'Irawaddy à Bhanmo, sur le territoire birman, et au Lung-Chuen-Kiang qui pareillement se jette dans l'Irawaddy. Sur le bord du Lung-Chuen-Kiang, la carte chinoise indique la station de Mengmo ou Mengmaou, c'est probablement le Bhan-mo, Pan-mo ou Bamou du royaume d'Ava, que le voyageur anglais Symes décrit comme le principal entrepôt du commerce mutuel des deux contrées; l'esprit usurpateur des Chinois aura trouvé commode d'enclaver ce lieu dans les limites de leur empire. On traverse ensuite les rivières de Lou, Nanting-ho, Meng-len-ho et Man-lou-ho qui paraît être le commencement du fleuve de Siam lequel se jette dans la mer à Bankok. La dernière rivière de la frontière, enfin, est le Keu-Lung-Kiang, ou rivière des 9 dragons, qui reçoit un grand nombre d'affluens de la province d'Yunnan, arrose une contrée immense, et débouche dans la mer à l'extrémité méridionale du Camboge: ce fleuve, un des plus grands du globe,

ne le cède même pas au Yang-tsze-Kiang, pour la longueur de son cours.

M. Davis termine par une note que lui a communiquée, sur la province limitrophe de Yunnan, le P. Amiot, missionnaire français qui, dans les dernières années, a été obligé de quitter la Chine. « La province de Yun-nan, dit ce missionnaire, est régie par un Tsung-too ou vice roi, qui gouverne aussi la province de Kwei-chow. Il y a de plus un gouverneur particulier, appelé Seun-foo... Terres cultivées du peuple, 83,603 *tsing* (1), fermes du gouvernement 9,288 tsing, terres d'étrangers non réputés Chinois, 824 *tuon*, terme dont on ne connaît pas la valeur précise... Cette province, continue le P. Amiot, n'a été soumise aux Chinois que dans les derniers temps, après la résistance la plus opiniâtre et des efforts prodigieux. L'intempérie du climat, si funeste aux Chinois, la difficulté de pénétrer dans ces affreuses montagnes, et peut-être aussi le caractère des habitans ont produit une lutte longue et terrible... La ville de Pou-eul a 4 lee de circuit. La population n'en est pas connue; la montagne nommée Pou-eul est renommée pour une espèce de thé, qui est portée à Pékin, et offerte à l'empereur en boules ou en tablettes, qui sont des extraits de ce même thé : à Pékin on se le procure facilement... Le district de Yung-Tschang-fou renferme une ville et un district du 2e ordre, une du 3e ordre, et quelques petits districts séparés qui paraissent habités par les indigènes du pays. Les mandarinats de quelques districts sont héréditaires parmi eux. On parle de divers peuples situés à la distance de 20 à 30 journées sud-ouest de Yunnan-fou. On dit que c'est l'ancienne patrie des naturels du Yunnan. Ils reconnaissent l'empereur et lui paient une redevance; leur chef est choisi parmi les descendans d'une seule famille. Ils ont une mine d'or. Déjà sous les *Han* les Chinois avaient des colonies dans la province de Yunnan; mais ils n'en sont devenus paisibles possesseurs que dans les derniers temps. Quant aux naturels, on voit que ce sont des peuplades de diverses races : ils sont peu connus, et mériteraient peut-être un examen particulier. Pendant bien des siècles ils se sont vigoureusement défendus contre les Chinois; peut-être sont-ils encore en force, quoi-

(1) Le *Tsing* est une mesure agraire, équivalant à 900 *mow* ou arpens chinois.

qu'ils ne se battent plus que très-rarement. La province de Yunnan est très-riche en mines, et le gouvernement chinois en tire grand parti. » D—G.

88. Mémoire concernant les Chinois; par John Franc. Davis. (*Transact. of. the roy. asiatic Society of Great Britain;* Vol. I, part. I.)

M. Davis pense qu'on ne saurait remonter au-delà de deux siècles avant notre ère pour trouver l'origine de l'empire chinois; c'est à la dynastie de Chow, qui régna depuis 1100 jusqu'en 240 avant J.-C., que commence l'histoire authentique de la Chine. A cette époque, la moitié septentrionale de ce pays était divisée en un grand nombre de petits États indépendans, qui cherchaient à dominer les uns sur les autres; la province de Pecheli était occupée par une nation appelée Yen: Chantong obéissait aux rois de Lou et Tsi, et Kiang nan au souverain de Woo, tandis que la moitié méridionale de l'empire, au sud du Yang-tsé-kiang, ainsi que la province de Szechven, était habitée par des Barbares, dont l'histoire du temps fait rarement mention, excepté lorsqu'il est question de repousser leurs invasions.

La période de Chow devint remarquable par la naissance de Confucius et de Laou-Keun, fondateurs des deux sectes chinoises, tandis que Fo ou Bouddha, fondateur de la 3e, naquit dans l'Inde, au commencement de la même époque. Les doctrines de Confucius ont prévalu jusqu'à nos jours; les deux autres sectes ne sont que tolérées sous le régime tatare. Après la mort de Confucius, la dynastie de Chow déchut, et les rois de Tin parvinrent à la suzeraineté sur les États voisins. Le 1er empereur de cette dynastie bâtit le fameux mur contre les Tartares, et on prétend qu'il envoya des colonies au Japon. Sous la dynastie des Han, on commença à écrire, au lieu de graver des lettres sur l'écorce, comme on avait fait jusqu'alors. A la fin de cette dynastie, l'empire fut divisé entre 3 nations, les Whei dans le Nord, les Who, dont la capitale était Nankin, et les Sho ou habitans de la province actuelle de Szechven. Ce règne des trois nations est un thème favori des poètes historiques et dramatiques de la Chine; au théâtre, les Chinois aiment à reproduire les costumes nationaux de ce temps. Après les Han, vient l'épo-

que des Woutae, ou 5 courtes dynasties : pendant cette époque, la Chine fut divisée en 2 empires, savoir : celui du Midi et celui du Nord. Sous la dynastie de Tang, qui succéda, et qui dura près de 3 siècles, s'introduisit, dit-on, la coutume d'estropier les pieds des femmes. Il y eut ensuite 4 autres dynasties, savoir : les Sung, les Yuen ou Mongoles, les Ming ou Chinois rétablis, enfin les Tatsing ou les Mantchoux, qui règnent encore.

M. Davis convient que les Chinois ont perfectionné de bonne heure les arts qui contribuent aux jouissances de la vie; mais, quant aux sciences, ils les ont peu cultivées, et ils ont emprunté peu aux Indiens, leurs voisins. Ce qui le prouve c'est l'empressement avec lequel ils accueillirent la science des missionnaires d'Europe. On ne peut s'empêcher de sourire, dit M. Davis, lorsqu'on entend attribuer quelque science à un peuple dont les livres savans sont remplis des diagrammes de Fo-hi et de cent autres puérilités du même genre.

L'auteur examine ensuite les diverses assertions qui ont été avancées relativement à la population de la Chine; lord Macartney, qui porte cette population à 333 millions, n'a d'autres garans que les mandarins, très-enclins à l'exagération; le Dr Morrison la réduit à 143 millions, d'après le livre Yetungchy, qui assure, de plus, qu'en 1644, la Chine était peuplée de 22 ½ millions; mais comment pourrait-il y avoir un accroissement aussi prodigieux depuis l'an 1644 jusqu'en 1790? Cependant, on ne peut supposer qu'un livre chinois, tel que le Yetungchy, destiné à exposer les ressources de l'empire, en ait évalué trop bas la population; aussi M. Davis est porté à croire que la Chine a maintenant 150,000,000 d'âmes. Probablement, elle est susceptible d'accroissement; sous le despotisme des empereurs chinois, rien n'encourage les Regnicoles à cultiver les terres en grand, et, quoique le commerce intérieur soit favorisé, celui du dehors est languissant. M. Davis arrive ensuite, par une transition qui paraît adroitement préparée, au monopole de la Compagnie des Indes, et cherche à prouver que, bien que tout monopole soit un mal, le privilége de la Compagnie est pourtant nécessaire, parce qu'il faut, dit-il, toute la force, toute l'autorité, toute la fermeté d'une puissante coopération, pour résister avec succès aux ruses et aux actes arbitraires auxquels les Chinois ont recours dans leurs relations avec le dehors.

D-G.

89. Extraits des gazettes de Pékin; trad. par M. Davis. (*Transact. of. the roy. asiatic Society of Great-Britain*; Vol. I, pag. 383, et Vol. II, p. 86.)

M. Davis continue sa tâche utile, en publiant des extraits des gazettes chinoises (Voy. le *Bulletin*, 1829, Tom. XVII, n° 75). Ces extraits ne peuvent qu'ajouter aux renseignemens que nous avons sur la Chine, ou les rectifier. Dans plusieurs de ces extraits, il est question de famines, de révoltes que l'on craint ou que l'on veut punir, de concussions des fonctionnaires publics, de dénis de justice, etc. Dans un rapport dressé par un censeur, en août 1824, on parle d'un culte superstitieux auquel le peuple se livre à Lunkeachan, à 3 milles de Sou-chou-fou. L'empereur ordonne, en conséquence, de supprimer ces superstitions, attendu que le seul culte permis est celui que prescrivent les livres sacrés de l'empire. On voit, par d'autres extraits, que les seules communications entre les diverses provinces de l'empire chinois sont celles qui ont lieu par le moyen des canaux. Le traducteur pense même que c'est la politique du gouvernement chinois, de ne favoriser exclusivement que les communications par eau. D-G.

90. Fables sénégalaises, recueillies de l'Ouolof, et mises en vers français; avec des notes destinées à faire connaître la Sénégambie, son climat, ses principales productions, la civilisation et les mœurs de ses habitans; par M. le baron Roger, ex-commandant et administrateur du Sénégal et dépendances. In-18 de 288 pages; prix, 4 fr. Paris, 1828; F. Didot.

Cet ouvrage appartient plus spécialement, par sa nature et par sa forme littéraire, à notre 7e *section du Bulletin*, où je me propose de donner un résumé de l'analyse que j'en ai faite dans un autre recueil (*Revue Encyclop.*, oct. 1828, p. 110-124). Cependant, les développemens de son titre, et la destination que l'auteur a donnée aux notes dont il a cru nécessaire d'accompagner ce recueil de fables, motivent suffisamment la mention que j'en fais ici pour les lecteurs de notre 6e *section*, auxquels j'en avais d'ailleurs annoncé la prochaine publication, en rendant compte, dans notre 1er *Volume supplémentaire* de 1828 (Tom. XIV, p. 270-277), du premier ouvrage publié par l'auteur, sous le titre de *Kélédor* (1).

(1) Nous avons sous les yeux le prospectus d'une 2e édition de cet

Je ne saurais assurer, du reste, que les notes dont je parle, et qui peuvent intéresser plus spécialement les lecteurs de cette section, ne soient pas empruntées à l'ouvrage dont je viens de rappeler le titre, et dont j'ai rendu compte dans le temps, non pas d'après un exemplaire du livre même, mais d'après l'analyse très-détaillée qu'en avait donnée M. Jomard d'abord dans le *Bulletin de la Société de géographie* (févr. 1828), puis dans le Tom. XXXVII (mars 1828, p. 673-687) de la *Revue encyclopédique*; mais, outre les détails curieux d'histoire naturelle dont les notes abondent, j'en ai trouvé plusieurs sur les mœurs, l'histoire et le degré de civilisation des Wolofs, qui ont bien quelque rapport avec ceux que j'ai donnés dans mes extraits de *Kélédor*, mais qui en diffèrent cependant assez pour mériter l'attention des personnes qui ont lu ce dernier ouvrage. E. H.

91. A SUMMARY VIEW OF AMERICA. — Coup d'œil sommaire sur l'Amérique, contenant une description de l'ensemble de ce pays et de quelques-unes de ses principales villes, etc.; par un Anglais. 500 p. in-8°. Londres, 1824, Cadell. (*Univers. Review*, juillet 1824, p. 471, et *Monthly Review*; mai 1825, p. 34.)

On attribue cet ouvrage sur les États-Unis d'Amérique, à un Anglais, nommé M. Candler, qui, après avoir visité cette grande république, a rédigé ses observations, en les classant par ordre de matières. Les chapitres sur les sectes religieuses des États-Unis sont curieux; l'auteur prétend qu'on a beaucoup exagéré les singuliers statuts de la communauté des Shakers. Cette communauté observe le célibat; M. Candler pense qu'elle est fidèle à cette loi, et que, s'il existe des relations entre les deux sexes, elles sont *purement mentales et platoniques*. Il y a aussi des remarques pleines d'intérêt dans les chapitres concernant la traite des Noirs et l'esclavage. L'auteur flétrit avec raison les Gouvernemens des États-Unis, pour avoir conservé l'odieux esclavage; on fait un trafic annuel de milliers de ces malheureux dans le Maryland et la Virginie, pour les vendre en Géorgie, dans la Louisiane et dans d'autres États. Ce crime porte son fruit avec lui. Dans les pays où les hommes se font servir par les esclaves,

ouvrage, qui aura 2 vol. in-12, du prix de 6 fr. Les *Recherches sur la langue wolofe*, dont nous avions aussi annoncé que l'auteur s'occupait, ont paru récemment, et seront l'objet d'un examen spécial dans notre 7e section du *Bulletin*.

ils deviennent indolens et contractent un orgueil intolérable : ils se croient des êtres d'une autre espèce que les Nègres; la malpropreté accompagne la paresse, etc. L'auteur juge très-défavorablement de la Société américaine de colonisation; il prétend qu'elle n'a voulu que débarrasser les États-Unis des Noirs affranchis, que les Américains haïssent, on ne sait trop pourquoi, et qu'ils devraient plaindre, secourir et éclairer. D-G.

92. I. Expédition envoyée, en nov. 1824, aux sources de l'Oyapock et du Maroni, deux des plus grands fleuves de la Guiane; son objet. (*Annal. marit. et colon.*; janv. 1825, p. 29.)

93. II. Notice sur l'Oyapock; succès de l'expédition envoyée aux sources de ce fleuve, etc. (*Ibid.*; août 1825, p. 227.)

Le premier de ces deux articles indique seulement les projets de l'expédition; le second en présente le résultat. Après avoir décrit les divers sauts de l'Oyapock jusqu'aux limites de l'expédition, l'auteur de l'article tire les conclusions suivantes : 1° qu'il y a probabilité que, quand les Européens ont envahi les côtes de la Guiane, les indigènes n'ont pas tous été massacrés, comme le disent tant d'auteurs, mais qu'ils se sont réfugiés dans l'intérieur, où ils vivent loin du commerce des Blancs; que toutes les plantes nourricières, qui y ont été trouvées, sont originaires du pays; qu'ainsi, leur coton, qui est le plus beau qu'on ait vu à Cayenne, est indigène de la Guiane; 2° que les montagnes d'où sortent les rivières de la Guiane, c. à d. le point culminant de ce littoral, sont à peu près sous la ligne, et que le cours de l'Oyapock, qui est notre grand fleuve, s'y dirige au Sud : il en est de même du Maroni; 3° que les sources de l'Oyapock se trouvent dans les montagnes qui les séparent des affluens de l'Amazone, et que ces sources ne sont autre chose qu'une infinité de petites criques alimentées dans l'hiver par les avalasses; 4° qu'à douze lieues de son embonchure, l'Oyapock n'est ni habitable ni navigable; que ces terres sont les mêmes que celles du reste de la Guiane; que tout le reste de son embouchure n'est qu'une longue cataracte; 5° que le caractère doux et sociable des Oyampis rend possible leur émigration dans le voisinage de nos établissemens; d'autant que ce peuple, demi-nomade, ne peut vivre long-temps dans le même lieu, où il a bientôt détruit le gibier et le poisson; 6° qu'il est faux que les Nègres marrons aient jamais inquiété les peuplades qui habitent les bords de

l'Oyapock; 7° que ces expéditions ne peuvent être faites qu'avec des hommes de couleur de Cayenne; que le caprice des Indiens les fera toujours échouer sur quelques points; 8° que ces peuples ne demandent pas mieux que d'être instruits de notre religion et de vivre sous ses saintes lois; 9° que les 5e et 8e conclusions donnent tout lieu de croire qu'il sera possible de les engager à cultiver en grand le coton et le café, sous notre protection. A. M.

94. Budget de l'Empire du Brésil, pour l'année 1829, calculé sur les quatre années antérieures; extrait du dernier rapport du ministre des finances, et communiqué par M. Ad. Balbi.

I. *Budget de la dépense pour l'entretien de la flotte, considérée dans son armement complet.* (1829).

	Équipages.	Dépenses par mois.	Dépenses par année.
Vaisseaux de ligne.		reis.	reis.
Náo Pedro Primeiro	600	17,016,000	204,192,000
Frégates.			
Principe Imperial	520	14,747,200	176,966,400
Isabel	520	14,747 200	176,966,400
Imperatrix	400	11,344,000	136,128,000
Pirauga	400	11,344,000	136,128,000
Paraguassu	350	9,926,000	119,112,000
Thetis	320	9,075,200	108,902,400
Nictheroy	280	7,940,800	95,289,600
Da Francisca	280	7,940,800	95,289,600
Corvettes.			
Carioca	210	5,955,600	71,467,200
Maria Isabel	210	5,955,600	71,467,200
Bestioga	150	4,254,000	51 048,000
Liberal	160	4,557,600	54,451,200
Bricks.			
Duqueza de Goyaz	135	3,828,600	45.945,200
Maranhão	135	3,828,600	45,943, 00
Pirajá	135	3,828,600	45,943,200
Beaurepaire	135	3,828,600	45,943,200
Quinze d'Agosto	135	3,828,600	45,943,200
Vinte e nove d'Agosto	135	3,828,600	45,943,200
Caboclo	120	3,403,200	40,838,400
Pampeiro	120	3,403,200	40,838,400
Niger	100	2,836,000	34,032 000
Constança	100	2,836,000	34,032,000
Schooners et Cutters.			
Ismenia	90	2,552,400	30,628,800
Nove de Janeiro	65	1,843,400	22,120,800
Dous de Julho	50	1,418,000	17,016,000
Bella Maria	60	1,701 600	20,419,200
Paula	60	1,701,600	20,419,200
Duas Estrellas	50	1,418,000	17,016,000
Providencia	45	1,276,200	15,314,400
Primeiro de Dezembro	40	1,134,400	13,612.800
Itaparica	35	992,600	11,911,200
Principe Imperial	80	2,268,880	27,225,600
Meruhy	20	570,200	6,806,400

	Équipages.	Dépenses par mois.	Dépenses par année.
Chaloupes canonnières.		reis.	reis.
Greenfell	75	2,127,000	25,524,000
Despique Paulistano	75	2,127,000	25,524,000
Jacuipe	40	1,134,400	13,612,800
Jaguaripe	40	1,134,400	13,612,800
Dous de Março	35	992,600	11,911,200
Jacuipe	35	992,600	11,911,200
Vinte e seis de Fevereiro	35	992,600	11,911,200
Bem Vinda	30	850,800	10,209,600
Esperada	30	850,800	10,209,600
Transports et Paquebots.			
Animo Grande	130	3,686,800	44,241,600
Jurujuba	120	3,403 200	40,838,400
Harmonia	80	2,260.200	27,225,600
Bom Fim	30	850,800	10,209,600
Alcides	25	709,000	8,508,000
Independencia Felix	20	567,200	6,806,400
Justina	15	425.400	5,104,800
Corréio Brasileiro	29	822,440	9,869,280
Paquete da Bahia	30	850,800	10,209,600
General Lecor	30	850.800	10,209,600
Camarão	25	709.000	8,508,000
Náo, Principe Imperial e Real.	220	3,911,820	46,941,840

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Engagement des matelots	1,622,000	19,464.000
Nolisation de bâtimens	4,750,000	57,000,000
Gratifications	486,460	5,837,520
Rations à 689 prisonniers, à 100 reis par jour.	2,067,000	24,804,000
Dépenses diverses pour affûts, façons, et autres emplois	120,000	1,440,000

TOTAL de la Dépense de la Marine, pour le personnel... 3,483,554,840 reis.

II. BUDGET DE LA RECETTE GÉNÉRALE DE L'EMPIRE DU BRÉSIL POUR L'ANNÉE 1829.

PROVINCES.	Douanes et Consulats.	Dîmes, Subsides, et autres menus droits.	Impôt foncier, Droits de mutation et Demi-droits de mutation.	Impôts divers.	Diamans et Bois du Brésil.	Cinquième de l'or et Produit des hôtels de monnaie.	Perception des sommes dues au gouvernement.	Revenus extraordinaires, Dépôts et Domaines.	TOTAL.
	reis.	reis.	reis.	reis.	reis.	reis.	reis	reis.	reis.
Rio de Janeiro	3,100,000,000	655,968,000	337,120,000	555,063,000	80,000,000	1,660,436,000	20,820,000	276,253,000	6,685.665,000
Espirito Santo	217,000	9,040,000	19,188,000	25,611,000	.....	.....	1,090,000	12,000	55,158,000
Bahia	987,538,000	454.280,000	8[illegible]369,000	205,907,000	.....	43,568,000	30,297,000	1,485,000	1,803,944,000
Sergipe	.....	60,692,000	3,886,000	11,533,000	.....	.....	.....	1,000,000	77,111,000
Alagôas	5,235,000	74,963,000	4.174,000	6,983 000	.....	.....	.....	12,696,000	104.051,000
Pernambuco	554,366,000	395,895,000	50,522,000	158 551,000	52,160,000	.....	29,772,000	75.479,000	1,316,745,000
Rio Grande do Norte	600,000	25,314,000	1,268,000	2,632,000	52,160 000	.....	4.568,000	13,314,000	99,796,000
Parahiba	3,900,000	106 107,000	3,200,000	10,522,000	156,480,000	.....	5,224,000	3,000,000	288,433,000
Piauhy	1,358,000	87,624,000	3,060,000	12590,000	.....	.....	7,948,000	13,2[illegible]3 000	125.793,000
Ceará	25,146,000	36.556,000	3,353,000	25,806,000	.....	.....	11,156,000	2,000,000	104.017,000
Maranhão	254,624,000	308,979,000	33.823,000	38,457,000	.....	.....	60,000,000	3,500,000	699,383,000
Pará	81,200,000	119,009,000	13,000,000	62,049.000	.....	.....	11,174,000	8,200,000	294,632,000
Minas Geraes	105,000,000	125,000,000	46,200,000	108,340,000	.....	106,000,000	133.441,000	19,500.000	643,481,000
Goyaz	1,800,000	10,200,000	3,610,000	6 235,000	.....	30.000,000	7,501,000	220,000	59,566,000
Matto Grosso	66,000	6 500,000	2.564,000	9,343,000	.....	7,000,000	1,362,000	3,576 000	30,411,000
S. Paulo	21,829,000	78.698,000	27.059,000	238,741,000	.....	25,000,000	4,412,000	7,925.000	403,664,000
S. Catharina	5,120,000	10,000,000	6,333,000	11,517,000	.....	.....	.....	329,000	33,299,000
Rio Grande	120,000,000	88,000,000	48,000,000	254.800,000	.....	.....	9,235,000	.....	520,035,000
Cisplatina	459,200,000	.....	.....	3,850,000	.....	.....	44,000	650,000	463,744,000
	reis	reis.	reis	reis	reis	reis.	reis	reis	reis
	5,727,199,000	2,652,825,000	687,174,000	1,748,530,000	340,800.000	1,872,004,000	338,044,000	442,352,000	13,808,928,000

III. BUDGET DE LA DÉPENSE GÉNÉRALE DE L'EMPIRE POUR LA MÊME ANNÉE.

PROVINCES.	MINISTÈRES DE L'EMPIRE.	DE LA JUSTICE.	DE LA MARINE.	DE LA GUERRE.	DES FINANCES.	TOTAL.	TOTAL DE LA RECETTE.	SOLDE.	DÉFICIT.
	reis	reis.	reis.	reis	reis.	reis.	reis	reis.	reis
Rio de Janeiro	361,293.000	168.948,000	3,323,365,000	2,019,218,000	4,716,845,000	10,589,669,000	6,685.665,000	.....	3,904,004.000
Espirito Santo	13,992,000	4.576,000	4,671,000	33.872,000	2,910,000	60,021.000	55,158,000	.....	4,863,000
Bahia	91.099,000	67,370,000	425,850,000	496,301,000	[illegible],494,000	1,561,114,000	1,803,944,000	239.830.000	
Sergipe	16.565,000	2,331,000	.....	33,003,000	[illegible] 797.000	58.696.000	77,111,000	18,415,000	
Alagôas	5,000,000	4,978,000	32.050,000	65,966.000	6,623,000	114,617,000	104.051,000	.....	10,566,000
Pernambuco	92,240,000	26.284 000	133,291,000	342.639,000	539,939,000	1,134,393,000	1,316.745,000	182,352 000	
Rio Grande do Norte	11,733,000	2,647,000	2,070,000	66.200,000	7,610,000	90,260,000	99,796,000	9,536,000	
Parahiba	31,109,000	3,503 000	244,000	118,926,000	7,762,000	161,544.000	288,433,000	126.889,000	
Piauhy	9.740.000	2,434,000	.....	64,615,000	11,188,000	87,977.000	125,793,000	37,816,000	
Ceará	37,497,000	5.759,000	7,170,000	80,107,000	27,796.000	158,329 000	104,017,000	.....	54,312,000
Maranhão	25.986,000	36.217,000	50,715,000	206,933,000	318 648,000	638,499,000	699,383,000	60,884,000	
Pará	16,842,000	34.053,000	91,801,000	210,738,000	29,913,000	383,347.000	294.632,00	.....	88,715,000
Minas Geraes	98.373,000	40.983,000	.....	181.428 000	115,591,000	436,375,000	643,481.000	207,106,000	
Goyaz	16,777,000	10,665.000	.....	41,553.000	19 501,000	88,496.000	59,566,000	.....	28,930,000
Matto Grosso	12.000,000	5.455.000	.....	81,056.000	10,965.000	109,476 000	30,411,000	.....	79,065,000
S. Paulo	50.000,000	34,724,000	29,869 000	222,282,000	73,749,000	410.624.000	403.664,000	.....	6,960,000
S. Catharina	10,340.000	3.564,000	16,866.000	92,600,000	15,545,000	138,915 000	33 299.000	.....	105,616.000
Rio Grande do Sul	15,832.000	7.673,000	30,800,000	1,661,600,000	103,902,000	1,819 807,000	520,035,000	.....	1,299.772.000
Cisplatina	9,168,000	26,493,000	3,160,000	1,139.863,000	47,802,000	1,226,486,000	463,744,000	.....	762,742,000
	reis	reis.	reis.	reis.	reis	reis.	reis.	reis,	reis.
SOMME	925,586,000	488,657,000	4,151,922,000	7,158,900,000	6,546,580, 00	19,271,645,000	13,808,928,000	882,828,000	6,345,545,000

PLANS ET CARTES.

95. Extrait d'un mémoire sur la question de savoir si la lithographie peut être appliquée avec avantage a la publication des cartes géographiques, et jusqu'à quel point elle peut remplacer pour cet objet la gravure sur cuivre; par M. Jomard. (*Bull. de la Soc. d'encour.*; oct. 1826, p. 316.)

L'auteur, après avoir comparé, avec toute l'exactitude qu'il lui a été possible d'employer, les produits de la gravure sur cuivre avec ceux de la lithographie, sur cinq cartes exécutées de part et d'autre par les meilleurs artistes, a divisé son travail en 3 paragraphes. Dans le 1er, il examine toutes les difficultés que présentent les dessins des plans et des cartes sur les pierres. Dans le second, il considère la dépense que causent le tirage et l'impression lithographiques, comparée à celle que nécessite le tirage sur cuivre. Dans le 3e, il présente divers rapprochemens entre la gravure sur cuivre et la lithographie.

Ses conclusions sont : 1° que, sous le rapport de l'économie, la lithographie présente des avantages; mais que cependant la gravure sur cuivre conservera pendant leng-temps sa supériorité pour les chefs-d'œuvre de l'art topographique, qui font tant d'honneur aux artistes français. Il fait des vœux pour que la lithographie puisse parvenir à fournir d'excellens modèles pour l'enseignement de la géographie.

2° Tout dessinateur peut exercer tout de suite l'art lithographique, ce que ne peut faire le graveur sur cuivre qu'après de longues et de pénibles études.

3° La lithographie permet une grande liberté à la main, et présente, sous ce rapport, la facilité de la gravure à l'eau forte.

4° La lithographie conserve tous les avantages attachés à l'*autographie*, qu'on a appliquée à l'impression des *cartes coloriées*. Ainsi les deux arts ne s'excluent pas; chacun a sa destination. Le plus ancien et le plus parfait continuera de s'appliquer aux cartes géographiques, aux ouvrages de grande dimension, aux collections et atlas qui exigent beaucoup d'uniformité, enfin aux ouvrages dont l'impression doit se faire à de longs intervalles, tandis que la lithographie s'appliquera aux

études topographiques, aux cartes isolées, aux besoins des voyageurs et à ceux du commerce. Ces avantages répondent aux besoins les plus pressans.

5° Toutefois, la calcographie aura toujours sur la lithographie deux très-grands avantages : l'un, de pouvoir conserver les planches gravées pendant un temps indéfini sans aucune altération; l'autre, de pouvoir à tout moment y faire les corrections que l'on veut exécuter et celles que nécessite le perfectionnement des connaissances.

Observations. L'auteur écrivait en 1826 : on ne connaissait pas encore les découvertes précieuses que M. A. Chevallier a communiquées, en 1828, avec ce désintéressement qui caractérise le vrai savant. Ses procédés sont décrits dans ce même volume, p. 196; dès-lors les difficultés que présentaient l'*effaçage* et la *retouche* sont aplanies.

Un autre procédé, qu'on vient de reproduire comme nouveau, et que nous connaissons depuis plus de dix ans, fera disparaître une double difficulté que l'auteur avait signalée, et qui consiste : 1° en ce que les dessins lithographiques se dégradent par la vétusté, inconvénient que n'a pas la gravure sur cuivre; 2° que les dessins lithographiques ne peuvent pas être tirés à un très-grand nombre, les traits fins se grossissant par le tirage. Pour remédier à ces deux inconvéniens, la gravure sur cuivre vient prêter son secours à la lithographie, et celle-ci réciproquement à la gravure. Lorsqu'on veut avoir une planche qui tire à un grand nombre d'exemplaires, architecture, machines, etc., on fait graver la planche sur cuivre, et lorsqu'elle est terminée, on tire une épreuve avec de l'encre lithographique, et l'on porte de suite cette épreuve sur une pierre : c'est avec cette pierre qu'on tire les exemplaires. Lorsque le dessin commence à se gâter, on l'efface en entier par le procédé de M. Chevallier, et on y transporte ensuite une autre bonne épreuve tirée sur la planche en cuivre, qui, dans ce cas, ne sert que pour la rapporter sur la pierre, et l'on peut tirer ainsi une quantité innombrable d'épreuves avant que la planche en cuivre soit usée.

L.

96. Nouvelle Carte topographique et statistique du territoire et de l'arrondissement de Marseille, dressée sur celle de Cassini, à l'échelle de $\frac{1}{44329}$ $\frac{6}{10}$ (1 ligne pour 100 mètres

ou 51 toises 507 millièmes), et corrigée sur les lieux, d'après les observations de quelques-uns des membres de l'Académie de Marseille et de l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées; par J. B. Noellat, géographe; prix, sur une seule feuille grand-monde, papier collé, 8 fr., en noir; 9 fr., coloriée; et 10 fr., lav. et color. Pour les souscripteurs, 8 fr. seulement, 1res épreuves lavées et coloriées. On souscrit aux cabinets littéraires et chez les principaux libraires.

97. Carte de la Scandinavie. (*Leipzig. Liter. Zeitung;* août 1828, p. 1571.)

En 1826, a paru à Stockholm une grande carte de la Scandinavie, d'après une échelle de 25,000 aunes, sur un demi-millionième de la grandeur naturelle. Elle s'étend à quelques milles au nord au-dessus de Trondhjem et d'Umea, et contient, outre plusieurs additions, rectifications et améliorations, tout ce que l'on trouve sur les cartes provinciales de Suède, d'Hermelin, sur la carte de Norvége, de Pontoppidan, et sur les cartes maritimes de Klint. Pour rendre la carte encore plus utile, on y a ajouté : 1° une carte générale plus petite de la presqu'île septentrionale, qui indique les divisions territoriales, ainsi que celle des fonctions publiques, ce qui fait voir le plan de la plus grande carte; 2° sur 20 pages in-4°, quelques renseignemens sur la composition de la carte, et sur les sources dont on s'est servi pour la faire; 3° 16 tableaux statistiques nouveaux. La carte se vend, avec ses accessoires, au Comptoir général d'agronomie et à la librairie d'Utter, à Stockholm, pour 25 thalers de banque, sur papier hollandais, et 30 thalers de banque, sur papier vélin.

98. Naagra underrættelser hoerande till Kartan oefver sondra delen af Sverige och Norrige eller Scandinavien. — Quelques notices relatives à la carte de la partie méridionale de la Suède et de Norvége; par le colonel de Forsell. In-4° de 20 pp. Stockholm, 1826. (*Éphémérides géogr. de Weimar;* 1827, Vol. XXIII, cah. II, p. 341.)

Cet opuscule accompagne la carte de la partie méridionale de la Suède et de la Norvége, que le colonel de Forsell a publiée en 8 feuilles, en 1826. Il présente quelques notices historiques

sur les cartes qui ont paru en Suède, depuis le 14e siècle jusqu'à nos jours, et quelques explications sur son propre travail.

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

99. De l'ordre et de la liberté, et de leurs rapports essentiels, appliqués à la morale, à la politique, à la législation, aux sciences, aux lettres, aux arts, et à l'organisation communale, départementale, administrative et judiciaire; par G. B. Butlar. In-8° de viii, 268. Paris, 1829; Beuf.

Ce livre, écrit avec une élégance remarquable, est un hymne à la liberté et à l'ordre, sous une forme didactique, bien plutôt qu'un traité philosophique.

Le but de l'auteur a été d'éclairer et de répandre le langage d'une monarchie constitutionnelle. Son livre est fait d'abord pour plaire, mais aussi pour instruire.

J'ai défini ce livre un *hymne* plutôt qu'un traité. En effet, l'auteur ne s'est pas piqué de n'employer les mots que dans leur expression la plus exacte. Ainsi, ce qu'il affirme de la liberté comme cause des grands traits qui ont signalé les nations à différentes époques, pourrait aussi bien se dire de la *civilisation*; fait supérieur ou plus complet, qui comprend les sciences, les religions, les lois, les mœurs, les lumières, en un mot.

Le livre de M. Battur n'en est pas moins à la fois agréable et utile. On rend toujours service à son pays en ornant des vérités naturellement arides et graves.

Cet avocat distingué prépare en ce moment un *Traité de la communauté de biens entre époux*, où il donne des développemens nouveaux à cette matière importante. C.

100. Histoire de Michel Lambert, ou De l'influence de l'économie domestique; précédée d'un Essai sur la nature des ouvrages utiles aux mœurs et sur les jugemens académiques; par M. ***. Un vol. in-8° de 412 p.; prix, 6 fr. Paris, 1828; Sautelet et Mesnier.

Cet ouvrage, dont tous les journaux ont parlé avec de grands éloges, est attribué par quelques-uns d'entr'eux « à l'un de nos meilleurs écrivains, à une tête occupée, dit M. J. B. Say (*Revue encyclopédique*, févr. 1828), de hautes méditations. » Le nom de son auteur étant resté jusqu'à présent une énigme pour nous, malgré tous les efforts que nous avons faits pour le connaître,

nous ne pouvons être soupçonnés de prévention à son égard, et nous dirons, en pleine liberté, tout ce que nous pensons de ce livre.

Nous devons commencer par parler de l'*Essai sur la nature des écrits utiles aux mœurs, et sur les jugemens académiques*, excellent morceau de critique et de raisonnement dont il est précédé. On devait s'attendre à ce que l'auteur se montrât juge passionné dans une pareille cause, qui est la sienne, puisque son livre a été présenté au concours, et n'a pas même obtenu la faveur d'une mention. Néanmoins, il n'en est rien; il discute la question qu'il a choisie, avec un sangfroid, une impartialité et des lumières peu communes, preuve certaine d'un esprit supérieur et qui mérite d'attirer l'attention sur son livre. Tout ce qu'il dit des concours académiques est parfaitement juste et parfaitement senti; ses observations à cet égard avaient déjà frappé tous les bons esprits; mais personne ne les avait résumées encore, du moins à notre connaissance, avec autant de force, d'indépendance et en même temps de mesure. En parlant du prix annuel de 10,000 fr., fondé par M. de Montyon en faveur de l'ouvrage le plus utile aux mœurs, il se demande quelles sont les causes qui, jusqu'ici, ont concouru à paralyser les intentions éclairées de cet homme généreux. « La nation la plus lettrée de l'Europe manquerait-elle donc, dit-il, de moralistes? Le prix qui leur est offert serait-il insuffisant pour exciter leur zèle? Les écrivains n'auraient-ils point confiance dans les lumières ou dans l'impartialité des juges? La manière dont les ouvrages sont jugés n'offrirait-elle pas des garanties suffisantes à la rectitude des jugemens? » A toutes ces questions, l'auteur anonyme répond d'abord par cette observation pleine de justesse, et malheureusement trop vraie, c'est que nous avons des établissemens pour les progrès de toutes les branches des connaissances humaines, et que nous n'en possédons pas un seul pour la conservation ou la diffusion des sciences morales. « Il semble, dit-il, que nos devoirs et nos droits soient les seules choses dont nous n'ayons point à nous informer. » Partant de cette observation, il n'a pas de peine à prouver que, lorsque le concours de M. de Montyon fut ouvert pour la première fois, il y avait bien peu d'écrivains préparés à faire de bons ouvrages de morale. « D'ailleurs, ajoute-t-il, l'espérance d'obtenir un prix peut faire composer un livre

là où se trouvent des hommes capables de le faire; mais on ne forme pas un homme pour lui faire remporter un prix. Concourir, dans l'espérance d'obtenir des récompenses académiques, n'est pas une profession.....; et il serait difficile de dire à quoi pourrait aspirer, dans l'état actuel de nos institutions, celui qui aurait remporté vingt prix de morale: nulle part il n'y aurait de place pour lui. » A toutes ces causes, bien capables d'éloigner des concours ceux que le défaut de fortune force impérieusement à chercher un but de bien-être personnel dans leurs travaux, et qui ne laissent l'honneur de disputer la palme qu'à ces esprits éclairés et généreux que leur position sociale appelle à être les protecteurs des intérêts de tous, l'auteur ajoute les causes trop réelles de la dépendance dans laquelle nos corps académiques sont placés depuis long-temps, et qui doivent influer sur leurs jugemens, surtout à une époque où les opinions politiques ont divisé la société. Tout ce qu'il dit à ce sujet est d'une grande et tout à la fois d'une triste vérité; mais, si nous ne craignions d'ajouter encore au tableau, nous parlerions aussi de cette indifférence, de cet esprit d'insouciance trop commun chez nous, et auquel nous devons de voir les meilleures choses, les institutions les plus utiles, manquer trop souvent leur but et récompenser à peine ceux qui les ont formées.

Une dernière cause du peu de satisfaction que l'on a éprouvé généralement jusqu'ici des jugemens académiques, dans la question qui nous occupe, et celle que nous voulons bien consentir à regarder comme la principale, c'est la difficulté de s'accorder sur ce que l'on doit entendre par ouvrage utile aux mœurs; car, comme le dit fort bien l'auteur anonyme, tous les ouvrages de l'esprit concourent d'une manière plus ou moins directe au perfectionnement moral de l'homme. Il est une science, selon lui, qui influe sur les mœurs d'une manière plus générale et plus efficace qu'aucune autre, c'est celle des lois ou des institutions; aussi l'Académie semble-t-elle l'avoir reconnu, en couronnant, au dernier concours, le *Traité de législation* de M. Comte. Cependant, ce jugement a trouvé quelques contradicteurs; mais quels étaient-ils? Ceux qui pensaient qu'il ne fallait, dans l'esprit du concours, que des contes d'enfans, et non des leçons et des ouvrages dignes de devenir véritablement populaires. Une autre science, l'histoire, semblerait aussi émi-

nemment propre à fournir des compositions utiles aux mœurs, et, par conséquent, dignes du prix, et cependant aucun livre sur cette science n'a encore été admis au concours; il en est de même des voyages, de l'économie domestique, et, enfin, de l'art dramatique, dont on pourrait faire l'auxiliaire le plus puissant de la morale publique, si on le faisait servir à présenter d'utiles leçons au peuple, au lieu de ces spectacles monstrueux pour lesquels la censure devrait réserver toute sa sévérité... Toutes ces raisons et beaucoup d'autres encore que nous pourrions énumérer, et que l'on peut déduire, du reste, de ce que nous avons déjà avancé, seront des obstacles long-temps insurmontables à ce que les intentions généreuses de M. de Montyon soient exécutées sans doute comme il l'aurait voulu. On obtiendra des choix plus ou moins éclairés et indépendans, des résultats plus ou moins satisfaisans; mais comment espérer des corps académiques, soumis à tant d'influences, dans une question de morale et, il faut bien le dire, de politique, ce qu'on obtient à peine dans les questions purement littéraires? L'*Essai sur les concours*, que nous venons d'analyser, n'eût-il servi qu'à détruire quelques illusions à cet égard, nous pensons qu'il aurait rendu un véritable service. Il est temps que les bons esprits suivent une direction plus vaste et plus juste à la fois; il est temps de préférer l'utilité générale à une vaine satisfaction d'amour-propre, et le suffrage des gens de bien à celui des gens d'esprit. Écrivons et agissons tous dans l'intérêt du bien public, et non pas seulement dans l'intérêt privé de notre gloire, et peut-être obtiendrons-nous l'une en cherchant l'autre.

Nous reviendrons, dans un second article, sur l'*Histoire de Michel Lambert*, dont nous n'avons fait qu'analyser aujourd'hui l'introduction, qui nous a paru mériter un examen particulier.

E. Héreau.

101. Essay on contracts.—Essai sur la doctrine des conventions, ou Recherches sur l'influence des réticences, de l'erreur, ou du trop bas prix à l'égard des conventions, sous les rapports de la législation et de la morale; par Julien C. Verplanck. In-8° de 234 p. New-York, 1825. (*North-Americ. Review*, avril 1826, p. 253.)

Cet écrit est conçu dans la pensée sage d'améliorer les diverses transactions de la vie civile, en les rendant plus conformes

Ce que l'auteur dit des contrats aléatoires, notamment des contrats d'assurance, pour lesquels le législateur a laissé une grande latitude, ne saurait être trop apprécié.

L'auteur termine par l'examen des lois civiles; ici l'acheteur a quelquefois, pour les bâtimens, pour les chevaux, un temps donné pour exercer l'action redhibitoire et pour invoquer les règles de la bonne foi.

C'est aux maximes *du for intérieur*, à celles de l'équité, qu'il faut laisser décider la foule de cas particuliers que les lois n'ont pu prévoir. L'auteur conclut en demandant que les codes soient rédigés d'après les principes qu'il expose, et sur le modèle de ceux qui ont été adoptés en Europe. BERTHEVIN.

102. 1° QUELQUES REMARQUES SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES DANS LEURS RAPPORTS AVEC L'AGRICULTURE.

103. 2° CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DU BAS PRIX DES PRODUITS BRUTS, ET SUR LES MOYENS DE REMÉDIER AU MAL QUI EN RÉSULTE.

104. 3° CONSIDÉRATIONS SUR LE MÊME SUJET.

105. 4° ESSAI DE RÉPONSE A LA QUESTION SUR LES SUITES PROBABLES DES CIRCONSTANCES ACTUELLES POUR L'AGRICULTURE, ET SUR LES AVANTAGES QUE L'ON PEUT EN TIRER.

106. 5° SUR L'ÉTAT FACHEUX DE L'AGRICULTURE. (*Verhandl. und Arbeiten* etc. Mémoir. de la Société écon. et patriot. de la princip. de Schweidnitz etc.; publ. par C. G. JGLER. Breslau 1821, p. 181 et 217; 1825, p. 160; 1826, p. 123 et 229.)

107. 6° UEBER DIE HERRSCHENDE NOTH DES LANDWIRTHSCHAFTLICHEN STANDES. — Sur la détresse de la classe agricole; par M. G. H. HOUMANN. Illmenau, 1826; Voigt. (Voir le *Bullet.* T. XIV, p. 318, et *passim.*)

La notice n° 1 contient sur le sujet des observations dont la plupart ont déjà été signalées par nous, dans d'autres écrits de même nature. Le directeur du recueil y a joint quelques notes utiles. Entr'autres opinions sur les causes du mal, l'auteur de la notice partage celle de quelques autres écrivains sur l'influence de la rareté du numéraire. L'auteur des notes ne la reconnaît que comme partielle; il pense que la rareté des espèces contribue à la baisse des prix, en rendant l'offre supérieure à la demande.

Ces écrivains insistent principalement sur les moyens d'amélioration pour l'augmentation des produits agricoles en quantité et en qualité.

La notice n° 2 examine méthodiquement les causes et les remèdes de la dépréciation des produits agricoles. Les causes assignées à ce phénomène se retrouvent aussi pour la plupart dans les analyses que nous avons données de quelques écrits capitaux, et particulièrement dans celle des articles de l'*Hermès* consacrés à l'examen des opinions émises par les auteurs de ces écrits, et à la discussion approfondie de la question. L'auteur divise les causes du mal en causes internes et en causes externes. Les 1res sont, comme ailleurs, 1° une abondance de plusieurs années consécutives; 2° le manque d'argent en circulation sur les marchés, malgré la surabondance relative, suivant lui, du numéraire sans emploi entre les mains des banquiers, des commerçans et des capitalistes des villes, simultanéité de rareté et d'abondance qui eût dû faire voir à l'auteur que ce qu'il appelle rareté du numéraire en circulation, était non pas une cause, mais un effet de la dépréciation; 3° l'augmentation des impôts et des dépenses des états; 4° les dettes particulières et publiques, résultats des charges de longues guerres, accablantes pour les propriétaires fonciers; 5° l'excès de l'offre sur la demande diminuée par l'effet des pertes du commerce. Pour causes extérieures l'auteur indique 1° la révolution qui s'est faite sur tous les marchés d'argent, depuis les années 1818-19, révolution causée par la grande diminution des produits des mines d'Amérique, par la substitution subite et mal calculée des paiemens en numéraire, aussitôt après la guerre, au cours forcé des papiers-monnaie, qui suppléaient les espèces, par l'épuisement des caisses publiques et la multiplication des emprunts, sortes d'éponges politiques, qui ont pompé l'argent des capitalistes. Toutes ces causes retirant l'argent de la circulation, en ont diminué considérablement la quantité sur les marchés, et l'ont rendu plus cher. Il a donc fallu donner beaucoup plus de marchandises pour une bien moindre quantité d'espèces. De là, la baisse des prix en numéraire; 2° les mesures prises par les états voisins; 3° les lois céréales anglaises, non moins nuisibles au peuple anglais qu'aux étrangers.

Quant aux remèdes à ces maux, l'auteur les divise également

en 2 classes : 1° les ressources que l'agriculture peut tirer d'elle même; 2° les moyens qui dépendent de l'état.

Pour ce qui regarde les efforts à faire par l'agriculture elle-même, l'auteur commence par dissiper les craintes trop vives que pourraient inspirer la surabondance des grains et l'insuffisance du numéraire. Ces deux maux trouvent peu à peu leurs remèdes en eux-mêmes, et dans le cours ordinaire des choses, qui fait succéder des années de stérilité à des années d'abondance, comme en Égypte du temps de Joseph, et qui ramène par l'effet des besoins et de la liberté du commerce, la monnaie dans la circulation. Il indique ensuite comme la meilleure ressource propre à l'agriculture, les efforts des cultivateurs intelligens pour substituer par des améliorations sagement combinées, à la production surabondante des céréales, un système qui favorise la multiplication des bestiaux et surtout des bêtes à laine, en perfectionnant les races et les laines. Il cite à cet égard, en grand, l'exemple de l'Angleterre, et, en petit, son propre exemple. Ces efforts suivis avec persévérance doivent assez promptement dédommager, et beaucoup au-delà, les agriculteurs des pertes qu'auront pu leur causer la surabondance et la dépréciation des grains.

A l'égard des mesures par lesquelles l'état peut venir au secours de l'agriculture, l'auteur applaudit 1° aux achats de grains faits pour les magasins militaires, mais en blâmant l'idée d'un minimum fixe de prix, et l'établissement de nouveaux magasins; 2° à la suppression des impôts sur les produits indigènes et sur leur exportation, en même temps qu'à la taxation plus ou moins forte des produits étrangers; 3° aux moyens que l'on peut opposer à la diminution de la circulation de la monnaie, recommandant de différer le retrait de la vieille monnaie de billon; 4° à ceux qui diminueraient autant que possible l'intérêt élevé des capitaux; 4° à l'enseignement théorique et pratique des meilleurs procédés d'agriculture, surtout pour l'engrais des terres.

Pour celles des idées de l'auteur, qui s'écartent des vrais principes de l'économie publique, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs aux analyses que nous avons données des articles de l'*Hermès*.

L'objet principal de la dissertation n° 3, est, quant aux cau-

ses de l'état de gêne actuel, de prouver qu'il doit surtout être attribué à la rareté de l'argent en circulation, quoiqu'il ne manque point de capitaux sans emploi. L'auteur pose en fait que, pour la 1re fois depuis la découverte de l'Amérique, le prix de l'argent, considéré comme marchandise, s'est élevé au lieu de baisser, en 1818, et il attribue ce phénomène à la dévastation des mines du nouveau continent. Il a manqué tout à coup à la circulation 23 millions de piastres qu'elles ont cessé de fournir, et quelque espoir que l'on ait de rendre à ces sources du numéraire au-delà même de leur ancienne fertilité, on est encore loin de le voir s'accomplir. Le déficit se fera sentir longtemps; il continuera de renchérir l'argent, et la masse en circulation restera au-dessous des besoins. Il est impossible, suivant l'auteur, de méconnaître les conséquences d'un fait aussi important.

Quant aux remèdes, l'auteur en propose de particuliers et de généraux. Dans la 1re classe, il range d'abord l'établissement d'un institut d'assurance générale des biens pour la Silésie; 2° un projet de M. C. C. Becher d'Eberfeld pour une Société d'exportation de farines indigènes au-delà des mers, projet qui a été réalisé avec succès, puisqu'il est de fait aujourd'hui que les farines de l'Allemagne l'emportent, dans les marchés de l'Amérique, sur les farines des États-Unis. Ce plan était lié à celui de l'établissement de dépôts ou magasins de farine, et d'une Société qui ferait des avances en billets garantis par la caisse, et en argent garanti par les farines en magasin.

Comme remèdes généraux, l'auteur indique la réexploitation des mines de métaux précieux, abandonnées, mais susceptibles d'être encore travaillées avec profit, et la formation de Sociétés pour ces réexploitations; 2° un papier monnaie territorial.

La notice n° 4, et l'ouvrage n° 5, reproduisent à peu près les idées et les projets dont nous avons eu occasion d'entretenir nos lecteurs.

108. 1° Causes du bas prix des blés. (*Archiv der Teutsch. Landwirth.* de Fr. Pohl; mars 1825, p. 308.)

109. 2° Sur les prix actuels des grains. (*Id.* août 1825, p. 159.)

110. 3°. Origine du bas prix des blés. (*Id.* janv. 1826, p. 29.)

111. 4° Des moyens proposés par M. Zimmermann, pour établir un prix moyen des grains; par M. Karbe de Blankenbourg. (*Landwirth. Zeitung de* Schnee; janv. 1825, p. 1.)

112. 5° Sur la possibilité de relever le prix des grains. (*Landwirth. Zeit.*; pub. par G. H. Schnée, Halle, juillet 1825, pag. 288.)

113. 6° Conséquences de la faculté probable pour l'avenir, d'importer des grains en Angleterre, moyennant de fortes taxes; par F. A. Rüder. (*OEkonomische Neuigkeit.*, etc. de C. C. André, 1827, n°s 15 et 16, p. p. 113 et 123.)

114. 7° Nouveau moyen de faire de l'argent a l'aide de magasins de grains; par le Dr B. C. Faust. (*Archiv der Teutsch. Landwirth*; janv. 1825, p. 64.)

Nous nous bornons à signaler ces notices très courtes, comme rentrant plus ou moins dans le sens et dans les vues des divers auteurs dont nous avons eu à extraire les écrits plus importans. Notre devoir est d'indiquer tout ce qui a trait à une matière aussi intéressante; ceux qui s'en occupent sérieusement aimeront encore à consulter les articles ci-dessus notés, quelle qu'en soit la brièveté. L'article n° 3 est extrait du recueil danois qui paraît à Copenhague, sous le titre de *Skilderie*. Cet article, comme les autres, reproduit les causes du phénomène déjà énumérées dans une foule d'écrits, de mémoires ou de notices, par exemple dans l'écrit de M. Stelzner, lequel en compte 16 (V. le *Bulletin*, Tom. XIV, p. 318). Ici l'on n'en compte que 8, savoir : 1° *les céréales de l'Amérique septentrionale*. Elle en expédie deux millions de tonneaux par an; elle approvisionne en blés les Indes occidentales et l'Amérique du sud. Elle fait même des envois dans la Méditerranée, en Angleterre et en Norvége. On fait un très grand usage à Copenhague de ses farines de sarrasin, bien supérieures aux farines danoises, que l'on prépare encore suivant les vieilles routines; 2° les terrains nouvellement cultivés en Pologne, en Russie, en Crimée et dans d'autres provinces russes; 3° les améliorations de la culture. Depuis 20 ans, les progrès sont tels en Prusse, en Danemark, en Suède, en Pologne, et peut-être même, dit l'auteur, en France, qu'on récolte aujourd'hui dans ces pays deux fois plus de blé que l'on n'en

récoltait au commencement du siècle; 4° la pomme de terre, qui remplace en partie les céréales. Dans le Danemark seul, l'usage de la pomme de terre économise, par an, près de 500 mille tonneaux de grains de toute espèce. On exporte maintenant de ce royaume un million et demi de tonneaux de grains, de plus qu'autrefois; 5° la paix générale; 6° le système prohibitif, qui exclut aujourd'hui les grains étrangers de l'Angleterre, de la France, et de la Péninsule Hispanique. Ces prohibitions portent beaucoup de préjudice aux Danois; elles contribuent fortement à entretenir la dépréciation des céréales sur le littoral de la Baltique, ainsi que les énormes taxes auxquelles les vaisseaux danois sont assujettis dans les ports de la Norvége; 7° le déficit des métaux précieux, qui, suivant l'auteur, a nécessité la création d'impôts très onéreux pour les peuples; 8° et enfin, une fertilité de plusieurs années consécutives, à partir de la disette de 1816.

Dans l'article n° 6, M. Rüder commence par établir les causes physiques et locales qui ne permettent pas au cultivateur anglais de produire à bon marché les fruits divers de l'agriculture et de l'économie rurale. Il explique aussi comment de mauvaises terres sont mises en rapport dans la Grande-Bretagne. Il s'attache ensuite à prouver que, naturellement, ce pays sera toujours plus ou moins dépendant de l'Allemagne, pour les produits bruts, parce que dans cette contrée, on peut produire mieux à meilleur marché. Examinant ensuite en détail les effets probables pour l'Angleterre, de la faculté d'y importer du grain, il trouve que cette importation y favorisera tous les produits de l'éducation des bestiaux, en les rendant moins chers. L'importation, telle qu'on la conçoit maintenant en Angleterre, n'y tuera pas l'agriculture; car, assujettie à de fortes taxes, elle sera plutôt apparente que réelle. Les Anglais n'en auront que l'idéal, tandis que les Pays-Bas en ont la réalité. Ce royaume a porté la perfection de l'agriculture, même sur des terres infertiles, bien plus loin que l'Angleterre. Pourquoi? parce que c'est la petite culture qui prévaut dans les Pays-Bas, tandis que la grande culture domine dans la Grande-Bretagne. Là gît toute la différence. Aussi les produits sont-ils à bien meilleur marché dans le 1er que dans le 2e des deux pays, parce que, dans la Belgique, la législation est d'accord avec les lois de la nature. Une

importation réellement favorisée en Angleterre, peut seule être utile à l'Allemagne et au continent, mais surtout aux produits de l'industrie anglaise, dont seule aussi, elle peut favoriser l'écoulement.

Il n'est pas difficile ensuite à l'auteur de montrer les avantages qui résulteraient pour l'Allemagne et pour les autres pays à grains, d'une réforme dans les lois anglaises, qui en permettrait effectivement l'introduction, en ne la soumettant qu'à des taxes légères.

Le mémoire dn Dr Faust, n° 7, rentre dans la catégorie des autres projets du même genre. C'est toujours l'idée d'un papier monnaie garanti par des magasins de grains et des associations entre les agriculteurs.

VOYAGES.

115. Voyage dans les cinq parties du monde, etc.; par M. Albert-Montémont. Tom. Ve, Amérique. In-18 de 483 p., avec 9 cartes grav. et color.; pr. 5 fr. Tom. VI, Océanie. In-8° de 403 p., avec 4 cartes *id.*; prix, 5 fr. Paris, 1828; (Voir le *Bulletin*, Tom XVII, janv. 1829, p. 160.)

Ces deux volumes terminent la description du globe, que M. Albert-Montémont a publiée sous le titre de voyage; ils méritent les éloges que nous avons donnés aux précédens. Le but de l'auteur n'a point été de composer une description savante, à la manière du *Précis de géographie universelle* de Malte-Brun. Il s'est borné à recueillir aux meilleures sources et dans les relations les plus récentes, toutes les notions qui pouvaient procurer à la masse des lecteurs des deux sexes une connaissance exacte et suffisante de tous les pays et de tous les peuples du monde. Une exposition nette des faits, un style clair et facile, rendent agréable la lecture de son livre, où l'on trouvera l'instruction que l'auteur s'est proposé de donner. On aura du moins, avec l'ouvrage de M. A. Montémont, un avantage qui manque encore trop souvent à beaucoup de geographies nouvelles, celui de se trouver complètement au courant de l'état actuel du globe dans toutes ses parties, d'après les documens les plus rapprochés de nous par leur date. C'est ce dont on peut se

convaincre en examinant les 2 volumes que nous avons sous les yeux. Le Ve, consacré à l'Amérique, résume tout ce que l'on peut savoir maintenant, quant aux faits essentiels, sur les États-Unis anglo-américains, et les nouvelles républiques formées aux dépens des anciennes possessions espagnoles. Le VIe, où l'auteur décrit l'Océanie, ne laisse non plus rien ignorer d'important sur les continens et les îles de cette 5e partie du monde, dans ses trois divisions, l'Australie, la Notasie, ou Archipel asiatique, et la Polynésie. Le Ve volume est dédié à M. le baron Fourier, et le VIe à M. le contre-amiral de Rossel; nouveaux hommages rendus par l'auteur à la science.

Un supplément au Tom. VI, contient sous le titre *Fleuves*, un tableau comparatif des longueurs des principaux fleuves et des principales rivières du globe, emprunté par M. A. Montémont au *Bulletin* d'août 1824; 2° sous le titre *Vents*, une note communiquée à l'auteur par M. Bouvard, sur l'*influence des vents* manifestée par le baromètre.

116. Histoire générale des Voyages, ou Nouvelle collection des Relations de Voyages par mer et par terre, mise en ordre et complétée jusqu'à nos jours; par C. A. Walckenaer, membre de l'Institut. Tom. XIII, XIV et XV. Paris, 1828; Lefèvre. (*Voy. le Bullet.*, Tom. XIII, n° 191.)

Ces 3 nouveaux volumes continuent les relations des voyages en Afrique. Le livre XIVe, qui ouvre le Tom XIII, comprend *les premiers voyages dans l'Océan Atlantique méridional, sur toute la côte occidentale d'Afrique, depuis le cap Lopez-Gonzalvo jusqu'au cap Negro.*

Le voyage au Congo d'Édouard Lopez, en 1578, rédigé en 1589, par Pigafetta; les voyages et aventures d'André Battel dans le royaume d'Angola, en 1589 et 1603; celui de Samuel Braun, ceux de Michael Angelo de Guattina et de Denis Carli de Placenza au Congo, de 1666 à 1668, commencent cette collection. La relation de Cavazzi et l'histoire des 1ers établissemens des Portugais dans cette contrée, comprenant l'histoire des huit missions des capucins portugais dans cette partie de l'Afrique, précèdent le voyage de Jérôme Merolla au royaume d'Angola, à Soquo et au royaume de Cacongo. Le voyage curieux d'Antoine Zucchelli, missionnaire capucin, de 1696 à 1704, suit les relations précédentes. Vient ensuite celui de Jacques Barbot le

jeune et de Jean Caseneuve à la rivière de Congo et de Cabinde, qui terminent le livre XIV.

Dans le XVe livre, M. Walckenaer offre un résumé des observations des premiers voyageurs, dont il vient de rassembler les relations, sur les royaumes de Loango, de Congo, d'Angola, de Benguella et des pays voisins. Nous voudrions pouvoir donner une idée de ce résumé, qui contient l'exposé méthodique des faits connus jusqu'alors sur le pays dont il s'agit; mais le temps et l'espace nous manquent également, et d'ailleurs il s'agit d'en signaler l'esprit pour en faire apprécier l'intérêt. Ce résumé, qui occupe la fin du Tom. XIII et une grande partie du Tom. XIV, est divisé en 10 chapitres. Le 10e est consacré à l'histoire naturelle du Congo, d'Angola et de Benguella.

Le livre XVIe est consacré aux *Nouveaux Voyages* dans la même partie de l'Afrique. Les premières relations sont celles des missionnaires français dans le Loango et le Cacongo, de 1766 à 1776. Vient ensuite le voyage de M. de Granpré sur les côtes d'Angola, en 1786 et 1787; puis celui du capitaine Tuckey, pour reconnaître le Zaïre, en 1816.

L'analyse méthodique des matériaux géographiques portugais recueillis par Bowdich commence le volume XV; cette relation est suivie par le voyage de M. Feo-Cardozo dans les royaumes d'Angola et de Benguella, depuis 1816 jusqu'à 1819, voyage que nous avons fait connaître à nos lecteurs. (*Voy. le Bullet.*, Tom. VII, n° 122.)

Un *Résumé des observations faites par les nouveaux voyageurs sur l'histoire naturelle de Loango, du Congo, d'Angola et de Benguella*, termine le livre XVI.

Le XVIIe livre comprend les *Voyages au cap de Bonne-Espérance et le long des côtes occidentales et méridionales d'Afrique, depuis le cap Negro jusqu'au cap Corrientes.* Le premier chapitre de ce livre offre une foule de petites relations des premiers voyageurs au Cap; le voyage de Kolbe, celui de l'abbé de La Caille, ceux de Henri Hop et de Frédéric Brink, et enfin celui de Bernardin de Saint-Pierre, terminent ce volume.

117. Voyage autour du monde, fait, par ordre du Roi, sur les corvettes de S. M. l'*Uranie* et la *Physicienne*, pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820; par M. Louis de Freyc-

CINET, capit. de vaisseau. XIe et XIIe livr. (*Voy. le Bullet.*, Tom. XVII, n° 150.)

Le texte de ces 2 livraisons continue le récit du voyage du Brésil à Timor.

Les planches représentent, savoir : XIe livraison, les portraits de deux habitans des îles des Papous, d'Abas, frère du Kimalaha de l'île Quelée, et Aas, chef d'un village; des idoles en bois sculpté, trouvées sur l'île Rawak; des maisons construites sur pilotis, des îles des Papous; le plan et les détails d'une pirogue des îles Carolines; la vue du jardin et d'une partie du palais du gouverneur de l'île Guam.

Dans la XIIe, on trouve la figure d'un Papou couvert d'une sorte de lèpre appelée *ichtyose;* une vue des tombeaux des Papous, dans l'île Rawak; enfin, la vue d'une pêche dans les îles Mariannes par les anciens habitans de l'île.

118. ALBUM PITTORESQUE DE LA FRÉGATTE LA THÉTIS ET DE LA CORVETTE L'ESPÉRANCE. Collection de dessins relatifs à leur voyage autour du monde en 1824, 1825 et 1826, sous les ordres de M. le baron de Bougainville, capit. de vaisseau; recueillis et publiés par M. le vicomte de LA TOUANNE, lieut. de vaisseau de la Thétis. VIe et VIIe livraisons. Paris, 1828; Bulla. (*Voy.* le *Bullet.*, Tom. XVII, n° 151.)

Le texte des nouvelles livraisons que nous annonçons de ce charmant ouvrage, sans contredit l'un des mieux exécutés que l'on ait en France et ailleurs sous le rapport de la lithographie, se rapporte d'abord à la Nouvelle-Galles; c'est la fin du tableau tracé à grands traits de cette terre immense où dominent les Anglais à l'autre extrémité du monde. Une charmante vignette, qui termine ce récit, représente la vue du Port Macquarie sur la pointe Est de l'anse Sidney. Un aperçu sur le Chili, la relation sommaire de la route du Chili à Buénos-Ayres, et un coup d'œil sur cette ville, destinée à devenir une des cités les plus importantes de l'Amérique méridionale, un aperçu sur Rio- Janeiro, tel est l'ensemble du texte de ces deux livraisons.

Deux autres jolies vignettes ornent la dernière feuille de ce texte; l'une représente un relais de poste dans les Pampas, sur la route de Mendoza à Buénos-Ayres; l'autre, la presqu'île et

la chapelle de N. D. de Bon Voyage, à l'entrée de la baie de Rio-Janeiro.

Les planches, dignes, sous le rapport de l'exécution et par l'intérêt des sujets, de tous les éloges qu'ont reçus les premières livraisons de cet ouvrage, représentent : 1° *La vue du bassin de Norton, sur le cours de la rivière Nepean*, dans la Nouvelle-Galles méridionale. 2° *Une vue prise au confluent de cette rivière* et au torrent appelé *Glen-brook-creek*. 3° *Une vue prise sur le cours de cette même rivière*. 4° *Le vallon du Rio-Quile*, à 8 li. N. de Valparaiso au Chili. 5° *Le pont de l'Iuca sur le passage de Santiago à Mendoza*, Chili, dans les Andes. 6° *La place publique de Mendoza*, dans la province de Rio de la Plata. 7° Enfin la *cascade de la grande Tejuca près Rio-Janeiro*.

Toutes ces planches sont de MM. Richebois, Sabatié, Deroy et Adam, avec les figures par Adam d'après les dessins de M. de La Touanne.

On ne saurait trop louer les soins soutenus des éditeurs, et cet ouvrage prouverait, s'il en était besoin, combien les voyages pittoresques sont utiles pour faire connaître la physionomie, l'aspect des diverses contrées, dont les meilleures descriptions ne peuvent vous présenter qu'un faible aperçu. Les voyages pittoresques bien conçus et bien exécutés sont indispensables aux progrès des sciences géographiques, et lorsque, comme dans celui-ci, le texte a de l'intérêt et apprend quelque chose, ils méritent d'occuper une place dans la bibliothèque des savans comme dans celles des amateurs des beaux-arts et de l'homme de goût. D.

119. Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises et les départemens adjacens; par M. Melling. IXe livr. Paris, 1828; F. Didot. (*Voy.* le *Bullet.*, Tom. XIII, n° 263.)

Les auteurs reprennent dans cette nouvelle livraison leur voyage à St.-Gaudens, et le lecteur entre avec eux dans le département de l'Ariège, non moins riche que ceux des Hautes et Basses Pyrénées en scènes imposantes ou pittoresques. Des vues générales bien exposées et pleines de chaleur sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées, une description intéressante du territoire de l'ancien évêché de St.-Lizier, ouvrent ce récit. Une planche représente cette petite ville dominée par l'ancien palais épiscopal; elle offre le tableau le plus gracieux.

La grotte du Maz-d'Azil, dans la vallée de l'Arise, est digne de la curiosité des voyageurs; l'Arise s'y enfonce brusquement pour ne reparaître qu'à 1000 toises de distance. Une belle vue accompagne la description des auteurs. Vient ensuite celle de la ville de Foix, notice curieuse, et qui fait connaître tout ce que cette ville doit à l'administration de M. de Mortarieu, préfet du département, et qu'accompagne une planche d'un très-bon effet, offrant la vue la plus pittoresque par les hautes tours et le château de cette ville perchés sur un rocher isolé, qui la domine.

La peinture des pays environnans, les courses des voyageurs aux forges de Foix, et surtout à la fabrique de faulx de M. Ruffié, méritent tout l'intérêt du lecteur. Cette fabrique est l'objet de la 3e planche de cette livraison. Les rives de l'Ariège, au sud de Tarascon, sont le sujet de la planche suivante et d'une description animée et pleine d'intérêt. Des rives riantes et fleuries de cette charmante rivière, le lecteur est transporté dans la vallée de Saurat, bordée de monts chauves et arides, pour pénétrer dans l'immense grotte de Bédeilhac, dont l'énorme portail et la prodigieuse hauteur de la voûte étonnent le voyageur le plus familiarisé avec ce genre de spectacle. C'est dans cette grotte, si l'on en croit la tradition locale, que sont le tombeau du paladin Roland, et même *l'église* qui possède ce monument.

Nous renvoyons à l'ouvrage pour de plus amples détails. Cette nouvelle livraison soutient la réputation de ce bel ouvrage, qui mérite de trouver sa place dans la bibliothèque de tous les amateurs de beaux et bons livres. D.

120. Voyage pittoresque en Espagne, en Portugal et sur la côte d'Afrique, de Tanger à Tétuan; par J. Taylor, chev. de la Lég.-d'Hon., etc. Par livraison. Petit in-4° de 5 pl. grav. et accomp. de leur description sur un feuillet séparé. Prix de ch. livr., 12 fr. (On a annoncé 22 livr., promises de 2 mois en 2 mois). Paris, 1826 à 1828; Gide fils. Livraisons I à VII.

Voici un voyage pittoresque exécuté à la manière anglaise et par des artistes anglais. Ce sont des vues, des scènes diverses sur une petite échelle, composant par conséquent un ouvrage

que l'on peut facilement emporter en voyage, tandis que l'in-folio n'est qu'un livre de bibliothèque. Mais ces vues, ces scènes sont gravées avec beaucoup d'art, avec beaucoup d'esprit surtout; elles rendent parfaitement la nature, et c'est cet effet que nos artistes français, qui du reste n'ont reçu aucun encouragement sous ce rapport, ne savent pas obtenir de leur burin dans un cadre resserré. C'est le manque d'artistes habiles dans ce genre qui a porté M. Taylor à recourir aux talens de nos voisins d'outre-mer, et nous avons, grâce à cet amateur habile et si zélé, à offrir à l'émulation de nos graveurs de paysages un exemple frappant des avantages du burin hardi et spirituel des *Cook*, des *Lequeux*, des *Pye*, des *Smith*, des *Goodall*, etc.

M. Taylor nous apprend par sa préface qu'il a parcouru la péninsule depuis les Pyrénées jusqu'au Tage, de la Corogne jusqu'à Grenade; que son intention était de présenter un tableau complet de l'Espagne et du Portugal; que tous les matériaux qu'il a rapportés de son voyage avaient été relevés au pied et à la ligne pour édifier un ouvrage sur une échelle colossale; mais il n'a pu exécuter un aussi vaste projet, et il s'est déterminé à nous donner seulement une idée de ses travaux. Il présente, dit-il, l'*Album* d'un voyageur, où, sur le *recto* de l'un de ses feuillets, il dessinait un monument, un site ou une scène pittoresque, et où, sur le *verso*, il inscrivait quelques notes. Tel est en effet l'ouvrage que nous annonçons, et le titre d'*Album* semble lui convenir à merveille. En effet, ce délicieux ouvrage ne paraît point conçu et exécuté pour servir de guide, pour accompagner le voyageur; il ne paraît point non plus destiné à retracer, au retour d'un voyage, les aspects divers d'un pays, les monumens, les hommes, les scènes qui peignent leurs mœurs et leurs habitudes, ou pour servir, sous ce rapport, d'auxiliaire indispensable aux descriptions géographiques et statistiques. C'est un simple *Album*, mais le seul peut-être que nous ayons en France dans ce genre, et qui mérite au plus haut point la reconnaissance des amateurs des beaux arts et des voyages pittoresques, bien que, sous le point de vue scientifique, il ne doive peut-être pas présenter un ensemble de tableaux propres à faire connaître complètement aucune des contrées parcourues par M. Taylor. C'était son premier projet; nous devons déplorer qu'il n'ait pu le mettre à exécution.

Il est aujourd'hui indispensable, en effet, pour assurer le succès d'un voyage pittoresque, qu'il soit conçu et exécuté sur un plan rationnel et approprié aux besoins de la science. Si l'auteur ne travaille que pour les amateurs des beaux-arts, il rétrécit singulièrement le cercle des chances favorables à son entreprise; mais alors des scènes disparates, sans suite, les points de vues les plus insignifians, dessinés par un crayon exercé et gravés par un artiste habile, suffisent. Comme imitation, comme thèmes à employer dans des compositions plus étendues, un semblable recueil aura toujours du prix pour le peintre.

Pour livre de voyage, il faut adopter le grand in-8° des Anglais, ou notre petit in-4°, et il faut des gravures comme celles que nous offre aujourd'hui M. Taylor. Pour les voyages pittoresques de bibliothèque, la lithographie, au contraire, doit avoir la préférence, parce qu'elle peut produire à meilleur marché des effets que la gravure ne rendrait peut-être pas toujours, et jamais sans des prix très-élevés. Dans l'un et l'autre cas, il faut combiner les travaux de manière à réunir dans un ordre méthodique et sagement entendu tous les tableaux qui peuvent faire connaître un pays sous tous les rapports, physionomie, aspect divers du sol, sites remarquables ou célèbres, monumens de l'histoire ou des arts, établissemens importans, costumes de toutes les classes, scènes publiques ou privées qui peuvent peindre les mœurs, les usages d'une nation. En un mot, il faut qu'un voyage pittoresque soit pour la science ce que les figures sont pour les ouvrages d'histoire naturelle. Une bonne figure en dit plus et dit mieux que la plus excellente description; le meilleur ouvrage descriptif, géographie ou voyage, ne saurait vous faire apprécier une contrée, comme une collection de dessins bien conçue et bien exécutée. La description statistique, l'atlas, recueil des cartes, et le voyage pittoresque, voilà les trois genres d'ouvrages qui composent le cadre des sciences géographiques. Le texte du voyage pittoresque doit avoir un autre genre de mérite que le texte des ouvrages purement scientifiques; il doit participer de la poésie des sujets, il doit faire passer dans l'esprit du lecteur les vives et soudaines émotions de la nature, et des souvenirs historiques; il doit être vrai, profond, instructif, sans être lourd. Il doit offrir les grands résultats, sans entrer dans les détails, et peindre à grands traits pour suppléer à ce que le burin ne peut dire.

Un ouvrage conçu d'après ce plan manque encore pour la France; il devrait être divisé par régions; les divisions adoptées devraient, autant que possible, cadrer avec les grandes différences du sol et des peuples.

Revenons à l'ouvrage de M. Taylor; une quantité notable de ses travaux sont choisis dans l'esprit d'un véritable voyage pittoresque; quelques-uns n'offrent qu'un intérêt d'exécution; mais c'est le plus petit nombre, et si, en effet, il possède des matériaux complets, demandons-lui 100 livraisons, sollicitons par tout et de tous les encouragemens qui peuvent seuls le porter à se rendre à nos vœux en complettant son travail. Alors peut-être le texte serait un peu maigre; mais tout indique que M. Taylor a de quoi y suppléer et le refaire. Il serait dommage qu'une semblable entreprise ne devînt pas un monument d'une utilité réelle. Dans l'impossibilité de nous étendre sur chacun des sujets de ce charmant ouvrage, nous nous bornerons à donner la nomenclature des planches des diverses livraisons déjà publiées.

Ire livr. *Vue du palais du roi à Madrid, Port St.-Antoine à la Corogne, dépouilles mortelles du marquis de Pombal* (le cercueil de Pombal, couvert d'un drap mortuaire, attend depuis près d'un siècle une dernière demeure; il est confié à la garde de quelques moines), *moulin des environs de Villanova de Milfontis, murs de l'Alhambra à Grenade.*

IIe livr. *Sanctuaire du Koran* dans la mosquée de Cordoue, *l'Alcazar de Séville, une ferme en Andalousie* près du Port Ste-Marie, *manière de battre le blé* en Andalousie, *ruines du théâtre de Murviedro.*

IIIe livr. *Saint-Sébastien, maison d'un Hidalgo* dans la grande rue de Tolosa, *entrée de la cathédrale de Séville, manière de voyager en Portugal,* vue entre Valencia et Oporto, *tombeau des Scipions,* environs de Taragone.

IV livr. *Château du moyen âge à Pombal,* Portugal; *intérieur d'une maison à Tétuan,* Afrique; *vue de Gibraltar,* prise de la rade, en venant d'Afrique; *Auberge de Gor,* royaume de Grenade; *vue de Barcelone,* prise du mont Joui.

V livr. *Vue de Tolosa* (cette vue ne présente qu'un aspect particulier et limité; elle ne saurait suppléer une vue plus générale et donnant une idée plus complète de cette ville et de ses

rapports de position avec le pays environnant); *vue des Fenêtres* de *l'Alcazar de Séville* (vue de détail d'un charmant effet, et où, heureusement, la trop grande spécialité est rachetée par deux personnages qui offrent le costume des deux sexes); *les Litanies de Coimbre, cour d'une maison juive à Tétouan, pêcheurs de la côte entre Gibraltar à Malaga* (la scène est intéressante; c'est une peinture de mœurs : mais pourquoi n'avoir rien dit de la vue, du paysage? Est-ce une réalité ou une composition de fantaisie? Si c'est un point de vue réel, pourquoi ne pas l'indiquer? il mérite d'être visité).

VI livr. *Port de Tolède, grande cour de l'Alcazar de Séville, ruines d'un château maure à Alcobaca,* ce sont des ruines mauresques, *ouverture de la baie de Tanger, tour de Gomares à l'Alhambra.*

VII livr. *Sierra Morena, ruines de l'Amphithéâtre d'Italica* (le champ de cette vue est trop restreint pour donner l'idée de ces ruines), *église de la Corogne, façade de la cour des bains dans l'Alhambra, vue du Généralif.*

Nous annoncerons successivement les livraisons de cet ouvrage à mesure qu'elles se publieront. F.

121. Rapport sur un voyage dans le pays des Bataks, île de Sumatra, dans l'année 1824; par MM. Burton et Ward, missionnaires baptistes. (*Transact. of the roy. asiatic Society of Great-Britain;* vol. I, p. 485.)

Ce fut à la fin d'avril 1824 que les 2 missionnaires anglais, sur la sollicitation du lieutenant-gouverneur Sir Th. Stamford Raffles, partirent avec une escorte de porteurs, du village de Sibolga pour visiter les districts de l'intérieur de la baie de Tappanouly, qui sont habités par les Bataks. Le pays occupé par cette nation sauvage, dans l'île de Sumatra, s'étend depuis l'équateur jusqu'à 2 ½ degrés de latit. nord; seulement, il y a dans cette espace quelques villages malais aux embouchures des rivières sur les deux côtes. Au nord-ouest, le pays des Bataks est borné par Achin, et au sud-est par les contrées malaies de Rawa et Menangkabou. Il se compose d'un grand nombre de districts dont les principaux sont ceux de Toba, Mandeling, Angkola, Humbang et Si Nambila. Le district de Toba, le plus grand de tous, se subdivise en Toba-Silindung, Toba-

Holbang et Toba-Linton. C'est particulièrement la 1re de ces subdivisions que les 2 missionnaires ont parcourue. Le lac Toba occupe à peu près le centre du pays des Bataks; sur ses bords sont les districts les plus peuplés. On ignore l'origine des Bataks : selon leur tradition, ils sont venus du dehors, dans des temps très-anciens, mais ils ne savent pas d'où. Tous ceux de Silindung, que les 2 missionnaires ont vus, ressemblaient beaucoup aux Hindous : ils sont d'une taille moyenne; leur teint est moins foncé que celui des habitans de la côte; les femmes perdent de bonne heure tous leurs agrémens; il est vrai que les travaux les plus rudes des champs et du ménage les exténuent. Les Bataks se nourrissent de riz et de patates, qu'ils assaisonnent de beaucoup de sel. La nourriture animale n'est pour eux qu'un accessoire : ils préfèrent la chair des chevaux, des buffles, des vaches, des porcs, des volatiles, des chèvres; mais ils mangent aussi des chiens, des chats, des serpens, des singes, des chauve-souris : ils s'embarrassent même peu du genre de mort des animaux qu'ils veulent manger.

On regarde généralement les Bataks comme un peuple féroce et cannibale. MM. Burton et Ward assurent que les habitans du district de Silindung leur ont paru aussi doux que les Hindoux, et plutôt lâches que féroces. Ces deux voyageurs avouent pourtant que les Bataks mangent leurs prisonniers de guerre, et leurs criminels condamnés à mort. Vingt mois avant l'arrivée des 2 Anglais, une vingtaine d'habitans d'un village du district de Silindung furent surpris et mangés en un jour par d'autres Bataks leurs ennemis. Est-ce là cette douceur hindoue dont MM. Burton et Ward ont parlé plus haut?

Ce peuple croit à l'existence d'un Être suprême, créateur du monde, qu'il nomme *Debata hasi asi,* et qui, après la création, selon leur idée, a remis le gouvernement du monde à ses 3 fils, qui, à leur tour, font régir les diverses parties de la terre par des *vakils* ou génies. Les Bataks admettent en outre une divinité gardienne pour chaque village : aussi a-t-il son prêtre; on sacrifie avant toute sorte d'entreprise; mais jamais on n'offre à la Divinité un sacrifice de reconnaissance. Ce peuple n'a point d'idée des récompenses et punitions d'une autre vie; mais il consulte avec soin les sorciers et devins pour savoir si les augures sont favorables.

L'idiôme des Bataks ressemble tellement au malai qu'on ne peut le considérer que comme un dialecte de cette langue; toutefois, le langage de la conversation ordinaire diffère du malai plus que le langage écrit; mais le langage écrit ou le beau langage, appelé *hata haba-i-tan* n'est pas compris par tout le monde. MM. Burton et Ward croient que les Bataks ont emprunté plus que les Malais, de la langue sanscrite; leur idiôme est même harmonieux : on écrit de la gauche à la droite, comme pour le sanscrit. Selon Marsden, auteur d'une description bien connue de Sumatra, la moitié des Bataks savent lire; il s'en faut beaucoup que MM. Burton et Ward aient trouvé chez ce peuple autant d'instruction. Ils ont quelques livres de guerre, d'augures, de fables et de traditions : on y chercherait en vain des renseignemens utiles, ou des pensées morales; ils ont des chansons parfaitement semblables à celles des Malais; le plus souvent ces pièces sont divisées en quatrains.

L'esclavage domestique est dans les mœurs de ce peuple; on vend comme esclaves des prisonniers de guerre : des débiteurs, des familles pauvres se vendent elles-mêmes. Les Bataks sont grands joueurs comme les Malais. Souvent ils mettent au jeu tout ce qu'ils ont, même leur propre personne.

Les Bataks ne cultivent guère que le riz et les patates dont ils font leur nourriture habituelle. Le sol fertile de leur pays pourrait produire du café, du sucre, de l'indigo, des épices; le sol fournit spontanément une herbe qui leur sert de tabac à fumer, les feuilles de *gambir* qu'ils mâchent, et les racines et plantes qu'ils emploient pour teindre le coton dont ils tissent les étoffes de leur habillement. Ce sont les femmes qui confectionnent les tissus. Dans le voisinage du lac de Toba, on fabrique une poterie blanche assez remarquable. Les Bataks travaillent grossièrement le fer; ils construisent leurs maisons solidement, et savent même les orner avec quelque goût.

Chez ce peuple, chaque village forme une communauté presque indépendante, gouvernée par un chef qui consulte les anciens de l'endroit. Tous les villages reconnaissent nominalement la suprématie d'un chef qui demeure au nord-ouest du grand lac de Toba, qui n'a d'autres revenus que les contributions volontaires des Bataks, et qui désigne divers chefs de vil-

lages pour être ses représentans ou ses lieutenans. Leur état social ne fait point de progrès, et ils restent plongés dans la barbarie. D-G.

122. Voyages russes en Sibérie et autour du monde.

Le 10 août 1828, le professeur Hansteen et le lieutenant Duc ont dû se rendre avec le Dr Erman à Tobolsk, en passant par Moscou, Casan, Perm, Ékatérinenbourg; de là à Irkoutzk, pour entreprendre ensuite, au mois de mai de l'année courante, leur voyage intérieur à la mer d'Ochotsck. Le Dr Erman reviendra en Europe par le Kamtschatka et la partie nord-ouest de l'Amérique. Il fera par conséquent le tour du monde. (*Leipzig. Liter. Zeitung;* nov., 1828, n° 254.)

123. Voyage dans la mer du Sud.

Le capitaine de marine russe, M. Litke, déjà connu par son voyage à la Nouvelle-Zemble, est dans ce moment occupé de l'exploration de la mer du Sud. Il vient de visiter l'île d'Oualan ou Teyoa (5° 21′ 30″ lat. nord, et 163° 42″ long. est), retrouvée dernièrement par M. Duperrey. Les habitans paraissaient très-doux et ne montraient aucune inclination au vol. Leur langue diffère tout-à-fait de celles des autres insulaires des Carolines. Le 2 janvier 1828, le même navigateur découvrit un groupe d'îles qui est le plus grand de tout l'archipel ainsi nommé. Les habitans se montrèrent très-hostiles envers les Russes. M. Litke a encore découvert plusieurs autres îles et visité l'archipel de *Monin-Sima* ou *Bonin-Sima*, au sud du Japon, dont il loue beaucoup le climat et la fertilité. On se rappelle que cet archipel, avant d'avoir été visité par aucun voyageur européen, avait été décrit pour la 1re fois, d'après les relations japonaises, dans le Journal des Savans, de juillet 1817. (*L'Universel*, 8 mars 1829.)

124. Mission française aux îles Sandwich. On sait que depuis quelques années, la religion nationale des îles Sandwich a été renversée par le souverain, et que, sur ses ruines, le culte protestant commence à s'établir par les efforts d'une mission envoyée des États-Unis d'Amérique. Les apôtres catholiques, devancés dans cette œuvre, n'ont pas cependant renoncé à faire triompher leurs dogmes dans cet archipel éloigné, et ils ont es-

péré sans doute, que la majesté de leurs cérémonies compenserait facilement leur retard. Un préfet apostolique, M. Bachelot, accompagné de plusieurs missionnaires, a quitté la France, à la fin de 1826, et après avoir touché au Pérou, est arrivé le 7 juillet 1827 à l'île de Wahon. Il écrit le 9 novembre 1827, qu'il a eu le malheur de n'y plus trouver un compatriote influent, sur le crédit duquel il comptait, et qu'ayant été annoncé de Lima, tout déguisement est devenu inutile : il lui a même fallu chercher asyle chez les ministres calvinistes. L'ordre était donné de se rembarquer; mais le navire est parti presque subitement. Il est toujours question de l'expulsion des prêtres français, et leur position actuelle est extrêmement précaire. (*Annales de l'Association pour la propagation de la foi*, n° 16, janvier 1829.)

MÉLANGES.

125. Société de géographie.—*Programme des prix*: 1° médaille d'or de 1000 fr. pour la découverte la plus importante faite en 1828; 2° *prix d'encouragement pour les découvertes en Afrique*, 500 fr., pour servir à former un prix de cette nature, au voyageur qui aura pénétré du Darfour sur les rives du Misselad etc. Un *prix égal* pour un voyage de Misselad, ou de Ouaro au lac Tchâd etc.; 3° 2,500 fr. pour servir à fonder un prix au voyageur parvenu aux lieux dits *Marawi*, crus situés vers 32° long. or. et 10° parallèle sud.—Souscription ouverte au bureau de la Société, pour porter ces 3 prix à la valeur des récompenses réservées aux découvertes les plus importantes; 4° prix pour un voyage dans l'ancienne Babylonie et la Chaldée. Médaille d'or de 2,400 fr. à décerner dans la 1re assemblée générale de 1830; 5° *Océanie. id.* de 1,200 fr. pour la même époque; 6° *antiquités américaines. Id.* de 2,400 f. pour une description complète et exacte des ruines de *Palenque*. Même époque. 7° *Idem* 2,400 fr., pour un voyage dans la partie méridionale de la Caramanie; pour 1831. 8° *Id.* de 7,000 fr. pour un voyage de découvertes dans l'intérieur de la Guyane; en 1832. 9° *Id.* de 800 et 400 fr., pour une description physique d'une partie quelconque du territoire français, formant une région naturelle; en 1830. 10° *Id.* de 100 fr. pour chaque nivellement géométrique d'une

partie notable du cours des fleuves et des principales rivières de la France; en 1830. 11° et enfin, *id.* de 100 fr., fonds faits par M. Perrot, sociétaire, pour chaque nivellement barométrique le plus étendu et le plus exact, fait sur les lignes de partage des eaux des grands bassins de la France; en 1830. Total des prix; 24; de la valeur de 21,400 fr., indépendamment du produit des souscriptions ouvertes. Voir les programmes détaillés, et les conditions dans le programme général de la Société.

126. Prix proposés *par la Société d'émulation, d'agriculture, sciences et arts du département de l'Ain.*

Première question. Enfans trouvés. — Le nombre des enfans trouvés ou abandonnés, qui va toujours croissant, est une des grandes plaies de notre état social, sous le double rapport de la morale et des dépenses publiques; la Société ouvre sur ce sujet un concours dans les termes suivans :

Indiquer les moyens qui, d'accord avec l'équité et nos lois fondamentales, peuvent contribuer à diminuer le nombre des enfans trouvés, et proposer un emploi de leur temps utile surtout à leur avenir, qui offre, s'il est possible, quelques compensations à l'État.

L'intention de la Société est de laisser toute latitude aux concurrens : elle cherche pour cette grande question morale et politique, sinon une solution complète, du moins des vues justes, utiles, applicables à notre position, et en harmonie avec nos mœurs.

Le concours sera fermé le 1er mai 1830, et les prix adjugés le 6 janvier suivant. Le premier prix sera de 600 fr., ou d'une médaille d'or de même valeur, au choix des concurrens; le second sera une médaille d'argent du grand module.

127. Académie du Gard.—Jugement du concours de 1828, et programme des concours de 1829 et 1830.

L'Académie avait remis au concours pour 1829, la question des *avantages et des inconvéniens des banques de prêt*, connues sous le nom de *Monts-de-Piété*. Elle a partagé le prix entre deux mémoires, l'un de M. Arthur Beugnot, avocat à Paris, déjà recommandable par d'autres succès académiques, l'autre de M. Arnould de Namur, secrétaire de la Société pour l'amélioration

de l'instruction élémentaire. Un 3e mémoire a obtenu une mention honorable.

L'Académie propose pour le concours du 1er juillet 1830, *une dissertation sur les affiliations qui, dans le moyen âge, réunirent à la ligue des villes anséatiques plusieurs villes commerçantes de l'Europe, et sur la nature et l'importance des relations qui caractérisèrent cette sorte de confédération du commerce européen.* Le prix sera une *médaille d'or du poids de cent grammes.* Les mémoires doivent être adressés, francs de port, avant le 1er juillet 1830, à M. Alex. Vincens, secrétaire de l'Académie.

128. Voyage scientifique en Morée.

L'occupation d'une partie de la Grèce par nos troupes, a fait naître l'idée d'une expédition scientifique dans cette contrée célèbre. On a confié à des hommes dont les sciences ont signalé les noms, le soin d'aller explorer cette terre classique, et de rattacher à d'antiques souvenirs tout ce qu'elle offre de remarquable dans son état actuel.

Après avoir mis sous les yeux de nos lecteurs, la composition et les divers objets des travaux de la commission, nous nous empressons de leur faire part des premières nouvelles adressées au Directeur du *Bulletin*, par le savant chef de l'expédition.

I. Commission scientifique de la Morée. — Elle est composée des membres dont les noms suivent. 1re section; *Sciences naturelles.*

MM. le Colonel Bory de Saint-Vincent, membre correspondant de l'Institut chef de la commission; Virlet, *Géologie et Lithologie*; Pector, *Zoologie;* Despréaux, *Botanique;* Brulet, *Entomologie;* Boblaye et Pétier, ingénieurs-géographes détachés par le ministre de la guerre; *Topographie*, Bacuet, peintre paysagiste, et de Launay.—2e section: *Archéologie.* MM. Dubois, chef, conservateur du musée égyptien; Quinet, *Histoire et Antiquités;* Schinas, *Histoire de la langue grecque;* de Trézel et Amaury-Duval fils, peintres d'histoire; Lenormand, inspecteur des beaux-arts. 3e section: *Architecture.* MM. Blouet, architecte, ancien pensionnaire du Roi à Rome; Vietti, sculpteur; Poireau et Ravoisier, architectes, tous aussi pensionnaires du Roi, et de Gournay.

On assure que M. Lamartine, auteur des *Méditations poétiques*, se propose de se rendre en Morée, pour se joindre à l'ex-

pédition. Quoique tous les membres de la commission soient appelés à concourir en tous points pour ce qui pourra rendre l'exploration de la Morée utile et complète, nous avons cru devoir indiquer après chaque nom, les parties des sciences dont chaque membre est spécialement chargé. Cette commission est partie de Toulon le 10 du courant, sur la Cybèle, sur laquelle se trouve aussi embarqué M. Théodore Mounier, ancien officier supérieur d'état-major, homme de lettres, qui se rend en Asie. Ce voyageur, qui a déjà parcouru toute l'Égypte et une partie de l'Asie, avait accompagné M. Pacho dans son dernier voyage. (*Courrier Français*, 18 fév. 1829.)

II. Extrait d'une Lettre de M. Bory de Saint Vincent, au Directeur du *Bulletin*.

6 mars, de la rade de Navarrin.

.... La Morée est un pays qui offre du nouveau sous tous les rapports : deux ou trois courses de Navarrin à Modon, pour nous organiser au quartier-général, nous ont déjà donné une idée des plus avantageuses, des productions géologiques, animales et végétales. Tout est en fleur ; il y a déjà des plantes non décrites.... Je compte passer 10 ou 12 jours dans la plaine de Modon, pour y explorer les environs, la baie de Navarrin, les montagnes qui nous entourent, avec les îles de Sphactérie et de Sapience. Après cela, j'irai m'établir à Messène, pour examiner le bassin du Pamisus ; de là, je passerai dans la vallée de l'Eurotas, et j'explorerai le Magne. L'état sanitaire est excellent ; on se porte bien ; le climat est salubre. La misère est grande ; mais avec de l'argent, on trouve de l'huile, du vin, du riz, des oignons, des œufs et d'excellens moutons. Le gibier abonde ; avec cela, on ne meurt pas de faim. Nous mènerons la vie nomade, et coucherons souvent dehors.... Je juge à vue d'œil, qu'en 6 mois nous aurons tout épuisé !... Nous voyons au loin des monts très-élevés, évidemment schisteux, et plus loin encore sont les chaînes neigeuses du mont Cyllène, qui seront notre refuge en été, etc.

III. — Extrait d'une Lettre du même a M. Lesson.

Modon, 24 mars 1829.

... Vous ne pouvez pas vous faire une idée de ce que c'est qu'un pays où les Arabes conduits par Ibrahim-Bey, ont fait des

leurs... Les murs éparpillés sur la terre, les villes composées de ruines roussâtres; les oliviers et les orangers brûlés jusqu'au dernier, les vignes déracinées, en un mot le chaos. C'est au milieu de tout cela qu'on nous a trouvé une masure. L'arme du génie m'y a fait quelques portes, des croisées, des tables et des escabeaux. La guerre nous y distribue quelques vivres, de sorte que nous sommes à couvert et nourris. Pendant que nous explorions les environs de Navarrin et de Modon, j'ai préparé une caravane pour m'interner, ce que je compte faire le 1er avril. Il me faudra porter mes tentes couvertes, vivres, et jusqu'à de l'eau. Dieu veuille que l'histoire naturelle nous console! La botanique et l'entomologie seront, avec les reptiles, ce qui donnera le plus... etc.

129. Expédition scientifique en Égypte. — Voyage de M. Champollion jeune. (Voir le *Bulletin* de janvier 1829, pag. 204, et le *Bulletin des sciences historiques* etc., même année, pag. Tom. XI, nos 111 et 204.)

Nous avons donné, *loco citato*, l'extrait des trois dernières lettres du savant voyageur; les quatre suivantes que nous avons sous les yeux, quoique remplies d'intérêt, ne contenant rien qui ne soit relatif à l'histoire et aux antiquités de l'Égypte, nous sommes à regret obligés de nous borner à peu près à les noter dans ce *Bulletin*.

La 4e lettre, datée de Sakkarah, 5 octobre 1828, nous apprend que les carrières de la montagne arabique entre *Thorrah* et *Massarah* ont été constamment exploitées sous les Pharaons, les Perses, les Lagides, les Romains et les Musulmans, pour les constructions des capitales successives de l'Égypte, *Memphis*, *Fosthath* et le *Kaire*. C'est dans l'enceinte des anciens édifices sacrés de Memphis que le grand colosse exhumé par M. Caviglia, monument qui n'a pas moins de 34 ½ pieds de long, et dont le visage est parfaitement conservé, montre en grand à M. Champollion, le portrait le plus fidèle du beau Sésostris de Turin. On a donc 2 portraits du plus grand des Pharaons.

La 5e lettre, du 8 octobre, *id.*, au pied des Pyramides de Gizeh, annonce l'arrivée de la petite caravane auprès de ces grands monumens, et son prochain départ pour le véritable quartier-général de l'expédition, Thèbes.

La 6e lettre, du 5 novembre, *id.*, à Béni-Hassan, et du 8, à Monfalouth, contient le récit du voyage des Pyramides à Thèbes. Les découvertes que cette lettre signale sont une série de peintures relatives à la vie civile, aux arts et métiers, et, ce qui était neuf, à la *caste militaire*. 2° Dans 2 hypogées, le véritable type du vieux *dorique grec*. Ces hypogées, portant leur date, appartiennent au règne d'*Osortasen*, 2e roi de la 23e dynastie (Tanite), 9 siècles avant J. C. 3° Un tableau du plus haut intérêt, représentant 15 captifs, hommes, femmes ou enfans, qu'à la couleur et au costume, M. Champollion croit être des Grecs Ioniens, ou un peuple voisin. Suit le détail des sujets de plus de 300 dessins parfaitement exacts, et classés par ordre alphabétique de matières.

Enfin, la 7e lettre, du 24 novembre 1828, nous montre les voyageurs arrivés à cettte fameuse ville de Thèbes, l'aînée, comme le dit M. Champollion, de toutes les villes du monde. En s'y rendant, lui et ses compagnons ont exploré les ruines de *Dendera* et de *Coptos*, ainsi que celles de *Qous* (Apollinopolis parva). Les premières courses du voyageur pendant 4 jours, au milieu des plus magnifiques ruines du monde, excitent au plus haut degré son admiration. Sa description rapide et chaleureuse fait passer dans l'âme du lecteur les sentimens dont cet aspect imposant le pénètre. « Ce nom de Thèbes, dit-il, était déjà bien grand dans ma pensée : il est devenu colossal, depuis que j'ai parcouru les ruines de la vieille capitale.... Le prétendu tombeau d'Osymandias, ne porte d'autres légendes que celles de *Rhamsès-le-Grand* (Sésostris), et de 2 de ses descendans... Le prétendu colosse d'Osymandias est un admirable colosse de Rhamsès-le-Grand. » Mais ce qui porte au comble l'enthousiasme bien légitime du voyageur, c'est le palais, ou plutôt la ville des monumens, *Karnac*. » Là, continue-t-il, m'apparut toute la magnificence pharaonique, tout ce que les hommes ont imaginé et exécuté de plus grand. Tout ce que j'avais vu à Thèbes, tout ce que j'avais admiré avec enthousiasme sur la rive gauche, me parut *misérable* en comparaison des conceptions gigantesques dont j'étais entouré. Je me garderai bien de vouloir rien décrire; car, ou mes expressions ne vaudraient que la millième partie de ce qu'on doit dire en parlant de tels objets; ou bien, si j'en traçais une faible esquisse, même fort décolorée, on

me prendrait pour un enthousiaste, peut-être même pour un fou. Il suffira d'ajouter qu'aucun peuple ancien ni moderne n'a conçu l'art de l'architecture sur une échelle aussi sublime, aussi large, aussi grandiose, que le firent les vieux Égyptiens; ils concevaient en hommes de 100 pieds de haut, et l'imagination qui, en Europe, s'élance bien au-dessus de nos portiques, s'arrête et tombe impuissante aux pieds des 140 colonnes de la salle hypostyle de Karnac ».

Ainsi, d'après le témoignage d'un savant que nul ne soupçonnera d'un enthousiasme aveugle, l'art moderne, malgré tant de progrès, n'a rien pu imaginer qui approche de ce qu'a su exécuter un peuple depuis long-temps disparu. Il est pénible, toutefois, et cette réflexion nous ramène au sentiment du vide dans toutes nos grandeurs, de ne pouvoir séparer l'idée de tant de prodiges, de la pensée des trésors et des larmes qu'ils ont dû coûter. A. D. V.

130. I. Notice analytique des voyages de M. Rifaud, en diverses contrées, particulièrement en Égypte, où l'auteur a passé 13 années consécutives, à la recherche des antiquités et à l'étude de l'histoire moderne. In-8° de 11 p. Paris 1829; Coniam.

131. II. —*Id.* sur les travaux et la collection de dessins rapportés à Paris par M. Rifaud, après un voyage de 22 années, en Italie, en Turquie, en Égypte, etc.; par M. Barbié du Bocage; suivie du rapport de la Commission centrale de la Société de géographie, rédigé par M. Coraboeuf. In 8° de 20 p. Paris, 1829; Éverat. (Extrait du *Bulletin de la Soc. de géogr.*)

132. III. Rapport a l'Académie royale des Sciences (Institut de France), sur les collections et les dessins d'histoire naturelle rapportés d'Égypte et de Nubie, par M. Rifaud, fait au nom de la Commission chargée de l'examen de ces collections, etc.; par le Baron Cuvier. In-8° de 6 p. Paris, 1829; Firmin Didot.

Les notices et rapports que nous réunissons ici, attestent ce que peuvent produire un zèle ardent, des lumières naturelles, et une persévérance à toute épreuve. Artiste, voué dès ses plus

jeunes années à la sculpture, élève de M. Chardini, à Marseille, M. Rifaud n'était point un savant de profession. Des études spéciales ne lui avaient point inspiré cette passion pour les recherches et les découvertes scientifiques, source de tant de nobles travaux, mobile de tant de glorieuses entreprises. C'est une autre passion, celle des arts et des voyages, qui l'a entraîné vers des contrées lointaines. Mais, avec un sens droit, un esprit judicieux, et une ardeur infatigable, M. Rifaud a embrassé dans le cours de ses observations, tout ce qui était accessible à ces facultés précieuses. Le champ des connaissances les plus diverses a été l'objet de ses patientes investigations. En Égypte surtout et en Nubie, où il a séjourné 13 années, les arts, les monumens, les antiquités, les différentes branches de l'histoire naturelle, la zoologie, la botanique, l'agriculture, les mœurs, les usages, l'état politique, civil, industriel et domestique de l'Égypte ancienne et nouvelle, le régime médical et l'application des plantes aux moyens de guérir, les coutumes, les superstitions, les fêtes religieuses des tribus arabes, les phénomènes météorologiques, les arts divers de l'industrie; toutes ces études ont occupé tour-à-tour l'attention de ce voyageur courageux et constant. Il a rassemblé les nombreux élémens d'une sorte d'encyclopédie égyptienne. C'est du moins ce qui ressort des rapports que nous citons. – I. M. Rifaud, appliquant son talent pour le dessin à la multitude des objets dont il voulait reproduire l'image fidèle, en a retracé ainsi plus de 6,000. 14 volumes manuscrits renferment ses notes; ses collections contiennent, dit-il, des échantillons en tous genres, sur l'histoire naturelle, les antiquités, les arts et les curiosités des contrées qu'il a parcourues.

Plusieurs Sociétés savantes, l'Académie des sciences, celle des inscriptions et belles-lettres, celle des beaux-arts, la Société de géographie, la Société asiatique, ont vu avec intérêt les travaux et les découvertes de M. Rifaud. Nous signalons ci-après les résultats des rapports faits à deux de ces associations scientifiques; nous ferons connaître les autres, à mesure qu'ils nous parviendront. Un fragment de l'avant-propos que ce voyageur se propose de mettre en tête de son ouvrage, nous apprend que, parti de France, en 1805, il visita successivement l'Italie, Rome, l'Espagne, les îles Baléares, jusqu'en 1809, qu'il se rendit à Smyrne, puis dans la Romélie, la Natolie, etc. Quittant Smyrne en 1812,

il séjourna à Rhodes, dans l'île de Chypre, fut, atteint pendant ces courses, par les deux fléaux de la peste et d'une fièvre endémique, auxquels il eut le bonheur d'échapper, et aborda enfin sur cette terre de l'Égypte, qu'il a fouillée laborieusement pendant 13 ans. C'est au Guirehy en Nubie, à Carnak dans la Thébaïde, à Medineh, à Lavouara, à Banquis, dans le Fayoum, à Tellbastah, (l'ancienne Bubaste) à Mouquedam dans le Charquièh, à Comlarmar enfin dans le Delta, qu'il a successivement déployé ses tentes.

Soixante-dix belles statues, dont quelques-unes embellissent le musée de Turin, les découvertes à Carnak et à Thèbes, de 8 monumens ignorés dans le grand catalogue de l'Institut; d'autres aussi précieux à San, de petits sanctuaires, des péristyles isolés, restes de divers monumens, d'immenses points de vue, le recueil d'une quantité d'inscriptions nouvelles, hiéroglyphiques, grecques, sarrasines, latines, etc., ont été le résultat de ses longs travaux, dans ce genre de recherches. M. Rifaud promet des détails nouveaux, qui ne peuvent manquer d'intéresser vivement, sur le caractère, les plans, l'administration de Mohammed-Aly-Pacha, sur les Fellahs arabes, sur les Bédouins et les Arabes *Avouasem*, les Cheïqs, les Santons, les Cophtes.

II. *Botanique.* — Les botanistes trouveront dans les portefeuilles de M. Rifaud, les dessins de 500 plantes coloriées d'après nature, prises aux deux époques de leur floraison et de leur fructification, en Nubie, dans la Haute et Basse-Égypte, et en grande partie dans le désert, des notes sur les divers usages de ces plantes, des herbiers en nature, des graines, etc. — *Zoologie.* 150 dessins figurent les poissons, les coquillages, les insectes du Nil, avec leurs couleurs naturelles, et à côté, leurs squelettes. Mille dessins représentent des quadrupèdes, des reptiles, des oiseaux; tous ces dessins sont accompagnés de descriptions détaillées et complètes. — *Antiquités, statues, temples,* etc. On a vu plus haut l'indication des travaux de M. Rifaud en ce genre.

Il a déblayé et retracé une portion du grand temple de Thèbes, et plusieurs autres monumens nouveaux pour nous; un grand nombre de plans particuliers ont été levés par lui.—*Géographie, topographie.* On devra à M. Rifaud beaucoup de plans, de cartes, de vues, le tout pris sur les points les plus intéressans; entre autres, le *plan topographique de la province de Fayoum ;*

id. de *San* au Charquièh, et une vue de la 2e cataracte, avec le nom et la description de toutes les îles. M. Barbié du Bocage exprime toutefois le regret qu'il ait manqué au voyageur d'avoir pu, au moyen d'observations astronomiques et de quelques opérations trigonométriques, rattacher par des bases solides, aux travaux de ses devanciers, les divers détails et notices topographiques qu'il rapporte. Le dessin de la province de Fayoum, que M. Rifaud dit avoir levée à la boussole, et rattachée au Nil, par le canal de *Darout-el Chérif*, et par celui de *Bahar-el-Afrit*, passant par Zeïtoun, de la province de Beni-Souef, laisse aussi à désirer pour la position respective de plusieurs lieux, et l'exactitude rigoureuse de leur gisement.

Mœurs, usages, cérémonies, costumes, professions, etc. Un séjour de tant d'années a révélé à M. Rifaud quantité de détails, qui échappent à des voyageurs passagers. Ses explications sont complétées par une suite de *costumes*, jeux, cérémonies, intérieurs d'ateliers, etc.; et par 60 dessins de *bijoux, ornemens* et *parures* de femmes. La chirurgie et la médecine, l'agriculture, la musique, la navigation, la météorologie, n'ont pas été moins enrichies par M. Rifaut dans les immenses recherches qui lui ont servi à préparer cette espèce de statistique de l'Égypte.

Texte. —Quatorze volumes de notes, embrassant tous ces objets de ses travaux, forment un recueil immense des matériaux à l'aide desquels M. Rifaud élève son édifice. Il a recueilli en outre des détails politiques sur le divan du Caire, et sur les intrigues de son administration, sur la police du pays, la justice, la manière de vivre des habitans, les charges et impôts qui pèsent sur eux.

Manuel itinéraire pour les voyageurs qui veulent parcourir l'Égypte, la Nubie, etc. M. Rifaud voulant profiter de sa longue expérience et de son long séjour dans cette partie de l'Afrique, pour être utile aux voyageurs qui lui succéderaient, a rassemblé dans un recueil particulier, pouvant former 1 vol. in-8°, toutes les indications, même les plus minutieuses, pour un pareil voyage. Avec ce guide désormais indispensable, on pourra sillonner en tous sens ces différens pays. Les 1ers des chapitres principaux traitent des moyens de se procurer des provisions, des fonds, des barques, des montures, des escortes, de l'échange des monnaies, des cadeaux à faire, du costume à adopter, des maladies

et des remèdes, et enfin des préparatifs du voyage dans le désert. Les suivans se rattachent plus spécialement à la géographie.—Ce sont des détails sur la partie Est et la partie arabique.; sur la tribu des Arabes Ababdés; des Awouassem; autres sur les nomades pasteurs; moyen de parcourir la partie de l'Yémen et de monter en Nubie par le Nil; caractère des Nubiens ou Barbarins; les Almès ou classe des Ghavazi; des Cophtes; moyens de se rendre de la Nubie à Dongola et dans les pays plus au sud; de parcourir la province de Fayoum; de visiter le Delta et le Charquièh; de se rendre du Fayoum au lac Natroun, ou mer sans eau; précautions à prendre pour conserver les collections d'histoire naturelle et dessins; lieux où l'on peut se procurer des objets d'antiquités, des mains des Fellahs; trajet pour se rendre de Qèné à Cosseir et de Cosseir à Thèbes; antiquités à visiter à Alexandrie, etc.

Les chapitres qui suivent, sont remplis de conseils donnés aux voyageurs, de détails statistiques sur les revenus, la population l'agriculture et l'état militaire du pays; l'ouvrage est terminé par un vocabulaire d'environ 2000 mots en dialecte vulgaire de la Haute-Égypte, accompagné d'observations sur cette langue. Plus un vocabulaire de 150 mots de la Nigritie, et des observations sur les récits faits par les nègres.

L'auteur de la notice exprime avec raison le désir de voir rédiger et imprimer promptement ce Manuel itinéraire; il donnerait une idée du grand ouvrage et du soin que M. Rifaud met dans ses travaux.

Voyage en Toscane. —Arrivé à Livourne, à la fin d'octobre 1826, M. Rifaud, avant de rentrer en France, a parcouru pendant un an les lieux les plus intéressans de la Toscane. Il y a recueilli ce qu'il a rencontré de plus curieux, relevé les antiquités étrusques, visité les fouilles que l'on y faisait, et rapporté une grande quantité de dessins et de vases dits étrusques; il a retracé le plan d'hypogées, dressé les plans topographiques de plusieurs cités anciennes, entr'autres celui de *Volterra*, comparé attentivement les styles étrusque, égyptien, grec et romain.

Né à Marseille, notre voyageur est membre de l'Académie de cette ville, et de la Société de statistique. Il s'y livra dans sa jeunesse aux beaux-arts, et surtout à la sculpture. Il se distingua par ses premières productions, remporta plusieurs prix, et

vint passer trois années à Paris, pour admirer et étudier les beaux modèles, qui s'y trouvaient alors réunis. Ce fut après ces premiers essais qu'il pensa à entreprendre le voyage de Rome, et son goût pour l'antiquité le poussa jusqu'en Grèce et en Égypte, où il a fait tant de fouilles importantes et de découvertes précieuses. Cet intrépide explorateur porte sur le front, aux bras et aux jambes, les cicatrices de plusieurs balles qu'il a reçues en défendant sa vie et ses recherches scientifiques.

On trouve dans le rapport de M. Corabœuf, joint à cette notice, une liste détaillée des principales découvertes de M. Rifaud, en monumens divers, mosaïques, temples, statues etc.

III. — Le savant rapporteur félicite la science, de la multitude des matériaux que M. Rifaud a péniblement amassés, quoique ses goûts et ses connaissances acquises le portassent surtout à la recherche des antiquités et des monumens des arts. Malgré les pertes que le climat brûlant de l'Égypte et d'autres causes ont fait éprouver à ses collections, M. Cuvier signale un grand nombre d'observations, de découvertes et de dessins précieux pour la zoologie, la botanique etc. L'Académie des sciences, sur sa proposition, a témoigné à M. Rifaud sa satisfaction pour l'exemple si rare qu'il a donné d'allier à ses recherches d'antiquités, des recherches d'un ordre plus élevé, et dont tous les hommes éclairés pourront tirer parti. A. D. V.

133. I. Sommaire de la vie de Burckhardt. (*Hertha;* vol. XII, cah. 2, août 1828; Gaz. géogr., p. 42.)

134. II. Notice sur la vie et les travaux du voyageur Burckhardt; par M. Sueur Merlin. Extrait du *Bulletin de la Soc. de géographie;* 1828, n°s 65-66. In-8°; prix 1 fr. 50 c. Paris, 1828; Furnes.

La principale source où ont puisé les auteurs des 2 notices, est une biographie qui a paru en Suisse, après celle du colonel anglais Leake, et dans laquelle on a inséré des extraits des lettres de Burckhardt à ses parens; on avait déjà traduit cette biographie allemande dans la *Bibliothèque universelle* de Genève. L'auteur des *Souvenirs* se borne à la vie de ce voyageur suisse, trop tôt enlevé à la science; M. Sueur Merlin analyse en outre ses relations de voyage, autant qu'elles étaient connues lorsqu'il composait sa notice. On a publié depuis ce

temps à Londres, un nouveau volume contenant le voyage de Burckhardt dans une partie de l'Arabie, et l'on promet encore un volume de ces expéditions scientifiques, étonnantes pour la quantité de renseignemens utiles qu'elles ont fournis.

Peu de voyageurs possèdent comme Burckhardt toutes les qualités nécessaires aux découvertes scientifiques; peu d'entre eux savent se préparer comme lui, à ces missions honorables; peu enfin savent les remplir avec autant de zèle, d'intelligence et d'adresse. Il a fallu une mort prématurée, pour qu'il laissât ses travaux dans un état incomplet. Encore qnand on pense que ses relations si riches de faits et d'observations, ont été écrites au milieu des musulmans ombrageux, dans des pays où l'Européen est exposé à toutes sortes de privations, on est étonné de voir que Burckhardt, souvent obligé d'écrire sous son manteau, dans le désert, pendant que ses compagnons de caravane dormaient, ait pu rassembler cette foule de matériaux intéressans.

A l'égard de la partie biographique, les deux notices que nous annonçons, contiennent les mêmes faits; mais celle de M. Sueur Merlin est préférable, parce que l'auteur suit, comme nous venons de le dire, le voyageur dans une partie de ses excursions au milieu des pays musulmans. D-G.

135. Mort de Hassel. Le célèbre géographe et statisticien, Dr Hassel est mort à Weimar, le 18 janvier 1829. Nous reviendrons sur ses travaux.

136. Progrès des moyens de communication en Angleterre.

Telle est l'activité extraordinaire avec laquelle on augmente les moyens de transport entre Stockport et Manchester, que plus de cent voitures publiques font, chaque jour, le trajet de l'une à l'autre de ces villes allée et retour, et que l'on en compte au-delà de quarante qui traversent journellement la dernière pour se rendre à Londres, Birmingham, Nottingham, Sheffield, Liverpool et Buxton. (*Stockport advert.* — *Galign. Messeng.*; Paris, 16 oct. 1828.)

137. Nouveau musée a Pétersbourg.

Le *Muséum Alexandrinum*, fondé par l'empereur Alexandre, se trouve aujourd'hui organisé dans un vaste et superbe édifice. C'est une institution destinée à recevoir des collections com-

plètes d'objets d'histoire naturelle, d'appareils anatomiques et d'objets d'art remarquables, avec un choix d'ouvrages scientifiques et de recueils périodiques, journaux en différentes langues et de tous les pays. Fondé dans l'intérêt de la propagation des sciences, ce Musée est à la disposition de tous ceux à qui leur culture donne droit à y être admis. (*Leipzig. Liter. Zeitung;* juin 1828, n° 161.)

138. LIBRAIRIE DE LEIPZIG.

Le Catalogue de la foire de pâques annonce pour le dernier semestre 3160 ouvrages publiés chez 366 libr., et 356 écrits qui doivent paraître incessamment. (*Allg. Zeitung* 1829, n° 102.)

139. BIBLIOTHÈQUE D'ARDEBIL. (Voy. le *Bulletin* de janvier 1829, n° 54.)

Parmi les nombreux trophées que les armes russes ont conquis en Perse, on remarque un trésor précieux pour le monde savant, savoir la bibliothèque d'Ardebil ou se fait le couronnement des shahs de Perse Le comte Suchtelen s'en empara lors de la prise d'Ardebil. D'après l'Hedschra, elle fut fondée en l'année 1013. Le shah régnant alors, Abbas Ier, déposa les manuscrits qu'il avait recueillis dans une mosquée qu'il érigea en l'honneur de son aïeul Sheikh Sophi, à l'endroit même où ce fondateur de la dynastie des Sophis est enseveli. L'empereur a ordonné le transport à Pétersbourg des livres de la bibliothèque et les habitans de cette capitale pourront les examiner pendant quelques temps (*Leipzig. Liter. Zeitung;* nov. 1828, n° 284.)

140. NOUVELLES DE PONDICHÉRY.

Nous apprenons de Pondichèry que la corvette de S. M. T. C. *la Chevrette,* commandée par M. Fabre, lieuten. de marine, a mis à la voile dans le dernier jour d'avril, afin de s'établir en croisière. Elle cinglait, dit-on, vers Batavia, et son but était d'en ramener une grande quantité de cannes à sucre, pour les distribuer aux habitans industrieux et instruits de Pondichéry, qui ont témoigné le désir de cultiver cette plante précieuse et d'établir des manufactures de sucre.

M. Belanger, botaniste, attaché aux possessions françaises dans les Indes, accompagne M. Fabre, afin d'examiner les meilleures espèces de cannes à sucre.

Le gouvernement de Pondichéry encourage l'agriculture de tous ses moyens, il distribue des terrains incultes, sur lesquels les cessionnaires ont fondé des espérances très-favorables.

On attend de France des bateaux à vapeur et des machines, et il paraît que des primes d'encouragement seront distribuées aux cultivateurs qui sauront en faire le meilleur usage, et auxquels on avance d'ailleurs l'argent à un taux très-modéré.

Les encouragemens offerts par le gouvernement français ne se bornent pas aux manufactures de sucre seulement; ils s'étendent à ceux qui montrent le désir de cultiver le café et le roucou, etc., et à la production de la soierie.

Des ouvriers du premier mérite ont été envoyés dans l'Inde par le gouvernement français, sur la demande de l'administrateur général de Pondichéry, et on en attend d'autres; ensorte qu'il dépendra entièrement des colons et des indigènes d'apprendre et d'adopter les moyens les plus efficaces pour hater la prospérité de Pondichéry.

De grandes améliorations ont été faites à cette ville et dans les environs depuis 18 mois, en ce qui concerne les établissemens et la salubrité de la ville, dans laquelle on a établi un collége et des écoles pour les deux sexes. (*Gazette de Madras.* — *Moniteur* du 26 oct. 1828.)

141. Kosmologisches Journal. — Journal cosmologique ou Nouvelles mensuelles du domaine de la cosmologie publié par le Dr H. C. Berghaus.

Ce journal paraît à commencer de janv. 1829, par cahiers mensuels de 5 à six feuilles. Prix annuel de l'abonn. 6 thalers. Berlin, Maurer.

Le but de ce recueil est de répaudre la connaissance de tout ce qui se passe d'intéressant dans le monde, en publiant les découvertes et observations les plus nouvelles et les plus importantes faites dans le vaste domaine de la cosmologie, ainsi qu'un aperçu des événemens historiques les plus remarquables.

Le 1er cahier contient : Coup-d'œil sur les provinces du N. du Portugal. Situation de la Russie à l'égard des autres puissances de l'Europe, et État actuel de l'empire ottoman. Scènes tirées de la guerre de l'Amérique du Sud. Statuts de la foi pour la défense de la religion catholique. Du célibat des prêtres. Dé-

sert de Schaschie. Observations relatives à la vitesse du son. Géognosie de la presqu'île de l'Inde. Différence entre les cosaques Kirghis et les vrais Kirghis. Rapport sur le voyage de Caillé à Tombouctou. Voyage du vaisseau le Blossom. Le dernier Concile. Division actuelle de la Grèce. Mélanges. (*Allg. Zeitung*; 1829, mars, n° 82.)

TABLE

DES ARTICLES DE CE CAHIER.

Géographie et Statistique.

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE. — *Handbok i physiska*, etc. Manuel de la géographie physique, etc.; anc. et moderne; W. Fréd. Palmblad... 1
Geographia universale, etc. Géographie universelle de Malte-Brun, abr.; Belloni..... *ib.*
EUROPE. FRANCE. — Recherches statistiques sur la prédominance relative des sexes; Giron de Buzareingues. — Rapport verbal de M. Fourier à l'Académie des sciences..... 2
De la proportion des naissances masculines et féminines en France.. 4
Statistique comparée de l'état de l'instruction et du nombre des crimes en *id.*; Adr. Balbi et A. M. Guerry..... 6
I. Session de 1829. Comptes des Ministres pour 1827. — II. Compte général de l'administration des finances pour 1828..... 10
Notes relatives à la consommation annuelle en viandes, pour la France et Paris; Villot et Benoiston de Châteauneuf..... 12
I. Rapport sur les produits de l'industrie française, au nom du jury central; Héricart de Thury et Migneron. — II. Histoire de l'exposition de *id.* en 1827; Adol. Blanqui..... 14
I. *Arts et manufactures en France.* — II. Discours prononcé à la 4e séance annuelle du conseil de perfectionnement de l'École spéciale de Commerce; Ad. Blanqui. — III. Hist. de l'exposition, etc.; *id.* — IV. Discours du Ministre du commerce sur le budget de son départ. en 1828. — *Foreign quarterly Review*;..... 18
Liberté industrielle de droit, et monopole de fait, en France.... 35
Grand et petit cabotage en *id.*..... 36
Durée des générations viriles, à Paris, au 18e siècle; Villot..... *ib.*
I. Rapport général sur la marche, etc., de l'Institution roy. agronomique, etc., de Grignon, au 1er janvier 1828. — II. Autre sur l'état actuel de l'exploitation de *id.*..... 38
Notes statistiques sur les cinq départemens qui composent l'ancienne Bretagne. — 1) Recherches statist. sur la Bretagne. — 2) Quelques aperçus sur les départ. composant l'ancienne *id.* — 3) Population des 5 départemens. — 4) Langue bretonne et chants populaires. —

5) Éducation des classes inférieures en France, et notamment en Bretagne.— 6) Instruction populaire en *id.*— 7) Mœurs de *id.*— 8) Essai sur les obstacles aux améliorations en *id.*— 9) Commerce intérieur de *id.*— 10) Pêche de la Sardine en *id.* 39
Grande-Bretagne.—I. *An essay on the physiognomy*, etc.—Essai sur la physionomie, etc., des habitans de la Bretagne, etc.; T. Price. 49
II. Du caractère anglais ..... *ib.*
Essais sur les monnaies et la circulation, etc.; J. Ashton Yates.... 50
Dépenses du bureau des affaires étrangères dans la Gr.-Bretagne... 52
Instruction publique en *id.* ..... *ib.*
Condamnés déportés à la Nouvelle-Galles, en 1826 et 1827..... 53
Muséum britannique à Londres.— Population, naissances et décès à *id*, en 1826 ..... *ib.*
Mortalité en Angleterre 54
Répartition de la population par professions.— Mendicité à Londres. 55
Résultats du défaut d'instruction publique.— Prisons à *id.* 56
Établissemens de bienfaisance.— Prix moyen annuel du froment.— Arrivage des grains à *id.* 57
Remarq. sur la température et le climat des îles Shetland; Will. Scott. 58
Pays-Bas.— État actuel de l'instruction publique: *Universités.*— I. Recherches sur la population, les naissances, les décès, les prisons, les dépôts de mendicité dans les Pays-Bas; Quetelet. Notes; Baron de Keverberg.— II. Aperçu sur l'état des prisons en Belgique, en 1821.— III. Mouvement de la population dans le royaume des Pays-Bas, de 1815 à 1821.— IV. Statistique nationale; Édouard Smits.— V. Sur la population du royaume des Pays-Bas.— VI. *Jaarboekje*, etc. Annuaire pour 1828; Lobatto.— VII. Mouvement de la population dans le royaume, en 1826; Quetelet et Lobatto.— VIII. Statistique nationale.— IX. Rapport sur les institutions de bienfaisance du royaume 59
Rapport du nombre des divorces à la population dans les Pays-Bas. 78
Établissemens de bienfaisance, hospices, secours à domicile, entretien des enfans trouvés aux Pays-Bas.—I. Recherches sur la population, etc.— II. Notes de M. De Keverberg.— III. Rapport sur les institutions de bienfaisance, de M. Quetelet.— IV. Sur les institutions pour les secours, même pays 79
Allemagne.—I. *Deutschland*, etc. L'Allemagne, ou Lettres sur l'Allemagne, 1er et 2e vol.—. *Id*, 3e vol ..... 83 et 89
Des causes qui portent préjudice au commerce d'exportation de l'Allemagne 91
Quantité de bois exportée de l'Allemagne en 5 ans 92
Vollstœndiger Umriss, etc. Esquisse complète d'une topographie statistique de la Bohême; Jos. Ed. Ponfikl ..... *ib.*
II. Mémoire pour servir à la statistique de *Id.*; Ch. Jos. Czoernig.. 93
III. *Boehmens Heilquellen.*— Eaux médicinales de la Bohême; W. A. Gerle.—IV. Tœplitz et ses environs 95
Suisse.— I. Essais tentés pour monter sur le Toedi.— II. Sur la limite des arbres des Alpes de Glaris.— III. Sur la ligne des neiges de *id.*— IV. Déterminations barométriques de hauteur des Alpes; de *id.* 98
Observations sur Lausanne 101
Russie.— Population de la Russie; Adr. Balbi 104

Tableaux historiq., chronolog., etc. de l'emp. de Russie; Weydemeyer. 110
Péninsule hispanique.— Industrie Espagnole..... 115
I. Culture de la cochenille..... *ib.*
II. De la culture du riz dans les terrains secs..... 116
III. Mines..... 117
IV. Fonte des fers..... 120
V. Mines de charbon..... 121
VI. Fabriques de verre et de porcelaine..... 122
VII. *Id.* de cigarres à Valence..... 124
Portugal. — Descrip. économ. d'une partie du district de Thomar. *ib.*
Mémoire historique sur le bourg de Céa; Aug. de Mendoça Falcao. 125
Turquie.—Sa population.—Constantinople et le Bosphore de Thrace; Andréossy..... *ib.*
Stambul, etc. Stamboul, ou Constantinople tel qu'il est; De Lüdemann..... 131
Sur les frontières septentrionales de la Turquie..... 132
Asie. Inde.— Population et commerce de la ville de Bareilly; Rob. Th. J. Glyn..... 133
Mémoire sur le pays de Sirmor; G. Rodney Blane..... 134
Chine.— Notice sur les frontières des Empires Birman et chinois; J. Fr. Davis..... 136
Mémoire concernant les Chinois; *id*..... 138
Extrait des Gazettes de Pékin; *id*..... 140
Afrique.— Fables sénégallaises; baron Roger..... *ib.*
Amérique.— *A summary view of America.* Coup-d'œil sommaire de l'Amérique, etc..... 141
I. Expédition aux sources de l'Oyapock et du Maroni.—II. Notice sur l'Oyapock, etc..... 142
Empire du Brélil.—Budget de la dépense pour l'entretien de la flotte..... 143
Budget de la recette générale du même empire pour 1829..... 145
Id. de la dépense générale de *id.*, même année..... 146

Plans et Cartes.

Extrait d'un mémoire sur la question de savoir si la lithographie peut être appliquée avec avantage à la publication des cartes géographiques, etc.; Jomard..... 147
Nouvelle carte topographique, etc., de l'arrondissement et du territoire de Marseille; J. B. Noellat..... 148
Carte de la Scandinavie..... 149
Nagra underrættelser, etc. Quelques notions pour la carte de la Suède méridionale et de la Norvége; De Forsell..... *ib.*

Économie publique.

De l'ordre et de la liberté, etc.; G. B. Battur..... 150
Histoire de Michel Lambert..... *ib.*
Essay on contracts. Essai sur la doctrine des conventions, etc.; Julien C. Verplanck..... 153
Grains.—1° Quelques remarques sur les circonstances actuelles dans leurs rapports avec l'agriculture. 2° Considérations sur les causes du bas prix des produits bruts, etc. 3° Sur le même sujet. 4° Essai de réponse à la question sur les suites probables des circonstances actuelles pour l'agriculture, et sur les avantages que l'on

peut en tirer. 5° Sur l'état fâcheux de l'agriculture. 6° *Ueber die herrschende noth*, etc. Sur la détresse de la classe agricole; G. H. Hommann..... 155
1° Causes du bas prix des blés; Fr. Pohl. 2° Sur les prix actuels des grains. 3° Origine du bas prix des blés. 4° Des moyens proposés par M. Zimmermann pour établir un prix moyen des grains; Karbe. 5° Possibilité de relever le prix des grains; Sehnée. 6° Conséquences de la faculté probable pour l'avenir, d'importer des grains en Angleterre, moyennant de fortes taxes; F. A. Rüder. 7° Nouveau moyen de faire de l'argent à l'aide de magasins de grains; B. C. Faust..... 158

Voyages.

Voyage dans les 5 parties du monde; Albert-Montémont..... 161
Histoire générale des voyages; C. X. Walckenaer..... 162
Voyage autour du monde (l'*Uranie* et la *Physicienne*); L. de Freycinet. 163
Album pittoresque de la frégate la *Thétis*, etc.; de La Touanne.... 164
Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises, etc.; Melling.... 165
Id. en Espagne, en Portugal, etc.; J. Taylor..... 166
Rapport sur un voyage dans le pays des Bataks, à Sumatra; Barton et Ward..... 170
Voyages russes en Sibérie et autour du monde.—*Id.* dans la mer du Sud.—Mission française aux îles Sandwich..... 173

Mélanges.

Société de géographie.—*Programme des prix*..... 174
Prix proposés par la Société d'émulation, etc., de l'Ain..... 175
Académie du Gard.—Jugement du concours de 182 , et prix pour 1829 et 1830..... *ib.*
Voyage scientifique en Morée..... 176
Expédition scientifique en Égypte.—Voyage de M. Champollion j°.
Voyages de M. Rifaud..... 180
I. Sommaire de la vie de Burckhardt..... 183
II. Notice sur la vie et les travaux du même voyageur; Sueur-Merlin. *ib.*
Mort du professeur Hassel..... 186
Moyens de communication en Angleterre..... *ib.*
Nouveau Musée à Pétersbourg..... *ib.*
Foire de Leipzig..... 187
Bibliothèque d'Ardébil..... *ib.*
Nouvelles de Pondichéry..... *ib.*
Journal Cosmologique; H. C. Berghaus..... 188

ERRATA.

Tom. XV, nov. 1828, p. 259, les *Recherches sur la statistique de Liége* doivent être numérotés 151, et non 152.

Tom. XVI, p. 528, table des matières, ligne 7, Considérations, *lisez* Consolidation.

PARIS. — IMPRIMERIE DE A. FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.

BULLETIN
DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES,
ÉCONOMIE PUBLIQUE; VOYAGES.

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

142. Géographie moderne universelle, ou Méthode abrégée et facile pour apprendre la géographie dite de Crozat. Nouv. édit. ornée de 17 cartes géograph. enlum., et de 2 pl. contenant le tableau du système de Copernic, etc.; suivie d'un abrégé de la géographie ancienne, extrait des meilleurs auteurs, Danville, etc.; par J. G. Masselin. In-12 de 22 feuilles ½; prix, 4 fr. Paris, 1828; Delalain.

143. Idée des finances de la France. M.S. in-4° de 217 p.

Ce manuscrit faisait partie des papiers de la famille Colbert; il est formé en partie de documens recueillis sans doute d'abord par ce grand ministre, et augmentés depuis. C'est un tableau resserré, historique et statistique des finances de la France; la partie historique remonte aux temps les plus reculés; la partie statistique embrasse l'intervalle compris entre l'année 1642, sous le ministère du cardinal de Richelieu, et l'année 1751, c'est-à-dire plus d'un siècle. Cette statistique financière est divisée en 2 portions. Un préambule de quelques lignes donne l'idée de ce que contient la 1re. Voici cet avertissement, qui fait connaître en peu de mots l'ancien système des finances françaises : « Les finances sont ordinaires ou extraordinaires. Les ordinaires ne consistent que dans le domaine, qui faisait autrefois tout le revenu de nos rois. Les extraordinaires sont la plupart devenues ordinaires, et sont connues sous le nom de *gabelles*, *traites*, *aides*, *tabac*, *tailles*, *capitations*, *dixième* ou *vingtième*, *emprunts*, *les postes*, etc.; les unes et les autres ont, dans toutes les généralités du royaume, le même objet, et sont administrées par plusieurs personnes à la tête desquelles est le contrôleur-général des finances, 6 intendans des finances à la suite du conseil, par devant lesquels sont renvoyées toutes les affaires de finances, et

un intendant dans chaque généralité, pour connaître de la justice, police des troupes, et finances de leur département. Les finances forment deux objets principaux, en quoi consiste le revenu de la Couronne, savoir la ferme générale et les recettes générales des finances, dont on va donner le détail. »

Telle est la subdivision de cette 1re division du recueil. Voici les titres des sections pour chaque subdivision. 1° *Fermes générales*. Idée de ces fermes, prix des baux, de 1726 à 1750, avec les noms des fermiers-généraux, et des notes historiques et explicatives sur les gabelles, les traites, les fermes particulières qui composaient les 5 grosses fermes, le domaine d'Occident, ou les colonies d'Amérique, les aides, (1), les impôts et *billots* (taxe sur les boissons) de Bretagne, entrant dans les sous-fermes des aides, ainsi que les 6 articles suivans, savoir : inspecteurs aux boucheries, formule (papier-timbré et parchemin), ferme des suifs, marque des fers, *id.* de l'or et l'argent, 4 sols pour livre, avec les prix des baux de ces sous-fermes, de 1726 à 1750 inclus, les domaines ou patrimoine du roi, la ferme de ces domaines, le prix des baux de *id.* (1726-1750), le tabac, les postes, les domaines et bois, ou bois et forêts; les parties casuelles (produit des charges vénales et des mutations), les décimes du clergé et son don gratuit, le produit des monnaies; cette 1re subdivision est terminée par des notes, 1° sur les *revenans-bons au Roi*, qui se composent d'épargnes, des parties non employées de dépenses portées dans les états annuels, du produit de la vente d'anciens meubles, ustensiles, chevaux, etc., le tout provenant de la maison du Roi, ou des divers services publics. « Tous ces articles, est-il dit dans le mémoire, forment

(1) Voici le début curieux de la note historique, qui précède cet article. « On pourrait, dit-on, rapporter beaucoup de choses curieuses pour prouver que l'*aide est de commandement divin*, *que toutes les nations la payent et l'ont toujours payée*, et expliquer par détail ce que c'est que les aides loyaux, dont il est fait mention dans les anciennes coutumes de France, les devoirs, ou aides coutumiers ou raisonnables, les aides *chevels*, les aides de noblesse, les aides gratieuses et pieuses, les aides de lots, ou de chevauchées, et enfin, les aides ecclésiastiques, épiscopales et synodales; mais comme il ne s'agit pas d'avoir toutes ces connaissances inutiles pour se former une idée du droit d'aides, on passera légèrement sur toutes ces choses, etc. »

ensemble chaque année une recette assez considérable, surtout en temps de guerre, qui est remise au trésor-royal par les différens trésoriers des affaires, et qui est nommée par la chambre des comptes, *la recette des revenans-bons au Roi.* La note ajoute que l'on ne porte point ces sommes en recette sur le tableau des revenus du Roi, attendu qu'*elles ne sont point tirées des peuples*, mais sur les dépenses ordonnées, qui n'ont point eu leur exécution en tout ou en partie. Quoique la note ne s'explique point à cet égard, en portant les sommes dont il s'agit à l'article des dépenses *non effectuées*, on entendait sans doute que ces recettes, ou *revenans-bons*, si elles ne figuraient pas au tableau des revenus de l'année, n'en devaient pas moins bonifier les recettes de l'année suivante, à l'exception de ce qui provenait des épargnes et de la vente des objets mobiliers appartenans à ce qu'on appelle aujourd'hui la liste civile, et que l'on pouvait par conséquent regarder comme un revenu dévolu en propre au Roi; car toutes les autres sommes non dépensées étaient bien *tirées des peuples*, puisqu'elles provenaient de contributions destinées à des services publics. 2° Sur le *joyeux avénement à la couronne;* impôt qui produisit environ 15 millions à l'avénement de Louis XV, et dont son généreux et infortuné successeur fit remise aux peuples. 3° Sur la *ceinture de la Reine*, présent, dit la note, dû à la Reine, par l'église du royaume, lors du mariage du Roi. « Ce présent, ajoute-t-on, qui était autrefois arbitraire et à la volonté des prélats, est à présent taxé par forme et comme impôt dû légitimement au Roi, et a été de 2 millions pour la reine régnante. (Marie Leckzinska, épouse de Louis XV).

La 2e division de cette 1re partie a pour objet les *Recettes générales des finances.* — Elle contient des notes historiques sur l'établissement de ces recettes, et la création des offices de receveurs-généraux des finances, avec les dates, sur les attributions et finances de ces charges, les taxations et remises accordées aux receveurs-généraux, un état des émolumens de chacune de ces charges en temps de paix et de guerre, tirées sur les impositions de 1742, la fixation du prix de chacune de ces charges, précédée d'une note explicative, et suivie d'une autre sur la régie de ces recettes et les traités avec les receveurs-généraux.

La 2e partie de ce recueil se compose d'une série d'états de recettes et dépenses, et d'impositions (comptes ou budgets),

savoir : 1° Bref état des recettes et dépenses du Roi, de l'année 1642, sous le ministère du cardinal de Richelieu. Nous le donnons ci-après. On pourra le comparer avec nos budgets. 2° État *détaillé* des revenus et dépenses des années 1712, 1722, 1734, 1739 et 1740, avec des observations. Nous le donnons aussi en abrégeant les notes. 3° État *détaillé* des impositions et des dépenses contenues dans les états du Roi, de l'année 1729. 4° État des revenus du Roi, de l'année 1746. 5° États des impositions et du 10e des exercices 1748 et 1749. 6° États *généraux et spéciaux* des impositions de l'exercice 1750, suivant les traités des receveurs-généraux des finances avec le ministre, et divisées tant en pays d'états et pays d'élections, que d'après la nature des impôts et recettes. 7° Et enfin, pareils états *récapitulatifs*, pour l'exercice 1751. On voit par les nos 6 et 7, que pour 1750, les revenus étaient estimés à un total de 249,352,706 fr. devant produire net, 230,996,735, toutes déductions faites d'après les traités des receveurs-généraux des finances, et qu'en 1751, ces mêmes revenus bruts n'étaient évalués qu'au total de 247,251,124.

Cette statistique *sommaire des anciennes finances de la France*, si elle était publiée, pourrait servir à compléter les ouvrages de Forbonnais et de Necker, et même les suppléer avantageusement jusqu'à l'époque à laquelle elle se termine, à raison de l'étendue et de l'authenticité évidente des documens qu'on y a recueillis, sous la forme la plus claire et la plus concise.

A. D. V.

Dépenses du Roi, de l'année 1642, sous le ministère du cardinal DE RICHELIEU.

RECETTE.

	PRODUITS.
	fr.
Rentes des Biens-fonds ,Terres, Bois et Seigneuries appartenant au Roi	18,700,000
Cens et Rentes	850,000
Lots et Ventes	260,000
Droits d'aubaine, quint et requint	250,000
Droits de Reliefs et Rachats	595,000
Nouveaux aquêts	705,000
Droits de forfaitures	40,000
Droits de Régale	820,000
Paulette	1,540,000
Exploits ou Amendes	143,000
Fermes des Rivières, Pêches et Chasses	348,000
Tailles des Pays d'Élections	26,995,000
Subvention des Pays d'États	3,500,000
Subvention des Pays conquis	1,450,000
Taxes générales	7,560,000
Ustensiles et Fourrages	2,900,000
Taxe pour la subsistance des milices et des troupes de nouvelle création	6,000,000
25e denier des Biens du royaume	8,000,000
Dons gratuits des Pays d'États	1,800,000
Décimes et Dons gratuits du Clergé	8,550,000
Produit des Monnaies	400,000
Produit des Aydes	3,700,000
Produit des Gabelles	2,300,000
Douanes	2,800,000
Entrées de Paris et autres villes du royaume	7,395,000
Péages royaux, Bacs et Bateaux	695,000
Postes et Messageries	2,600,000
Coches et Diligences	1,800,000
Produit des Colonies	1,400,000
Revenus casuels et extraordinaires	1,493,000
	115,729,000 fr.
Emprunt fait par le cardinal de Richelieu, au nom du Roi	8,000,000
TOTAL GÉNÉRAL DE LA RECETTE	123,729,000

DÉPENSE.

	fr.
Pour toutes les Dépenses concernant la maison du Roi et celle de la Reine, les menus plaisirs de leurs majestés, l'argenterie, le comptant ès-mains du Roi, les aumônes et bonnes-œuvres, les Bâtimens, Ecuries, etc.	6,800,000 fr.
Aux Ambassadeurs, Pensions étrangères et affaires secrètes	3,720,000
Pensions des Princes et Princesses	1,830,000
Pour toutes les autres pensions en général sur le Trésor royal	4,200,000
Aux Ligues Suisses et Grisons	280,000
Appointemens du 1er Ministre, des Secrétaires d'état, Conseillers d'état, Conseillers ès-conseils du Roi employés dans le ministère	1,577,000
Solde des Troupes de la Maison du Roi à cheval	3,680,000
Solde des Gardes-Françaises, Suisses et Cent-Suisses	4,120,000
Pour toutes les Dépenses concernant les Troupes en général et la Guerre, l'Artillerie, la Marine, les Galères, les Fortifications, et Appointemens des Maréchaux de France, Officiers-généraux des armées, Gouverneurs des provinces et États-majors des places, Gratifications aux troupes et autres dépenses concernant les troupes des armées	67,565,600
Appointemens des Intendans du commerce et de tous les Employés	1,400,009
Appointemens des Intendans départis dans les provinces, des Trésoriers de France et des finances, des Receveurs-généraux des finances, autres Receveurs et Contrôleurs, et tous les Employés en général pour le recouvrement des finances, compris les frais du 25e denier	6,700,000
Gages des Présidens, Conseillers des parlemens, Cours souveraines du royaume, Officiers des Justices royales, etc.	6,945,000
Dépenses des Prisons royales et affaires de police	2,100,000
Rentes perpétuelles	800,000
Dépenses extraordinaires de la Cour	780,000
Affaires secrètes du Gouvernement dans l'intérieur du royaume	1,600,000
Dépenses extraordinaires et casuelles	3,500,000
	fr.
TOTAL GÉNÉRAL DE LA DÉPENSE	117,597,600

RÉSULTAT.

RECETTE	115,729,000	123,729,000
EMPRUNTS	8,000,000	
DÉPENSE		117,597,600
PARTANT, la Recette excède la Dépense de		6,131,400

ÉTAT *des Revenus du Roi des années* 1712, 1722, 1734, 1739 et 1740.

DÉSIGNATION DES REVENUS DU ROI.	1712.	1722.	1734.	1739.	1740.
Domaine du Roi	3,122,840	3,304,000	uni aux fermes génér.	»	»
Eaux et forêts	2,451,000	2.698,587	2,300,000	2,742,066	3,045,000
Tailles des pays d'élections	46,891,500	42,539,591	47,000,000	47,000,000	47,004,000
Tailles ou subvention des pays d'états	9,998,000	2,800,000	7,200,000	7,000,000	7,000,000
Subvention des pays réunis et conquis	5,990,000	5,798,000	5,400,000	6,900,000	6,900,000
Capitation des pays d'élections	12,580,000	12,539,500	13,680,700	12,600,000	12,600,000
Capitation de la ville de Paris	2,400,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000
Capitation sur les pensions	110,000	80,000	72,000	71,500	66.000
Capitation des maisons du Roi et de la Reine	120,000	95,000	104,000	107,000	112,000
Capitation des troupes de la maison du Roi	90,000	80,000	94,615	82,000	83,800
Capitation des ducs, maréchaux de France et officiers-généraux des armées	105,000	72,000	92,500	68,000	65,761
Capitation de l'extraordinaire des guerres	1,130,000	385,000	720,000	340,000	340,000
Capitation de la marine et des galères	120,000	90,000	85,600	80,000	82,000
Capitation des parlemens	66,000	60,000	66,000	60,500	60,000
Capit. des officiers du commerce et de la finance, etc.	148,000	130,000	142,000	142,666	148,580
Capitation des fermes générales	185,000	192,500	220,000	226,000	228,000
Capitation des officiers de police	81,680	93,800	103,122	98,751	99,000
Capitation des pays d'états	3,660,000	7,542,000	2,212,818	2,200,000	2,200,000
Capitation des pays conquis	4,455,800	4,986,400	5,082,000	6,300,000	6,300,000
Dons gratuits des pays d'états	5,458,800	5,564,500	4,600,000	4,000,000	4,000,000
Subsides du clergé de France	8,000,000	8,000,000	12,000,000	3,500,000	3,500,000
Fermes générales	56,500,000	64,800,000	91,000 000	95,000,000	95,000,900
Ferme du tabac	3,000,000	à la Compe des Indes.	uni à la ferme génére.	»	»
Contrôle de l'or et l'argent	180,000	110,000	idem.	»	»
Marques des fers	150.000	160,000	idem.	»	»
Cuirs	70,000	80,000	idem.	»	»
Manufactures	1,185,000	1,110,000	idem.	»	»
Huiles et savons	180,000	180,000	idem.	»	»
Contrôle des actes	840,000	1,200,000	idem.	»	»
Postes	3,800,000	3,800,000	3,600,000	4,000,000	4,200,000
Coches et péages royaux	2,550,000	2,180,000	2,220,000	2,500,000	2,300,000
Colonies	2,000,000	2,000,000	uni à la ferme génére.	»	»
Monnaies	1,700,000	1,800,000	1,400.000	1,958,548	1,800,000
Droits sur la volaille, gibier, poisson frais et salé.	1,600,000	1,600,000	aliéné.	»	»
Dixième des biens	33,000,000	»	39,000,000	»	»
Dixième sur les charges des états du Roi	1,960,000	1,892,320	1,471,263	1,471,000	1,471,000
Subsides extraordinaires du clergé	3,000,000	»	»	»	»
Taxes extraordinaires sur les commerçans	2,400,000	»	»	»	»
Taxes extraordinaires sur les charges et offices	1,500,000	»	»	»	»
Taxe extraordinaire sur les portes cochères	870,000	»	»	»	»
Taxe sur les bestiaux	1,379.554	»	»	»	»
Emprunts faits par les secrétaires d'etat pour le Roi.	20,000,000	»	»	»	»
Emprunts sur les tontines	»	»	10,000,000	»	»
Parties casuelles	2,000,000	2,000,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000
Revenans bons au Roi	»	»	»	»	»
Joyeux avènement à la couronne	»	»	»	»	»
Ceinture de la Reine	»	»	»	»	»
Affaires secrètes	»	»	»	»	»
TOTAUX	246,974,174	182,463,198	253,794,618	203,448,031	203,601,141

ÉTAT *des Dépenses du Roi, des années* 1712, 1722, 1734, 1739 *et* 1740.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES DU ROI.	1712.	1722.	1734.	1739.	1740.
1 Maison du Roi et de la Reine	7,392,844	4,000,000	6,400,000	6,586,000	6,880,000
2 Menus plaisirs du Roi, comptant ès-mains de S. M., argenterie	3,226,000	1,400,000	2,546,000	1,005,693	1,860,000
3 Menus plaisirs de la Reine	»	»	120,000	120,000	120,000
4 Menus plaisirs de Mr le Dauphin	»	»	60,000	60,000	60,000
5 Offrandes, aumônes, œuvres pieuses et dévotions.	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000
6 Écuries, haras et livrées du Roi	1,766,500	1,200,000	1,500,000	1,853,082	1,490,000
7 Bâtimens du Roi	1,248,733	892,666	2,409,500	4,000,000	4,720,000
8 Vénerie, fauconnerie et louveterie	890,000	415,446	841,582	890,000	1,090,000
9 Appointemens du Ier ministre, secrétaires d'état et autres	1,985,000	2,666,000	2,100,000	2,155,000	2,080,000
10 Pensions ordinaires des Princes et Princesses du sang	3,610,000	3,100,090	1,880,000	1,900,000	1,810,000
11 Pensions sur le trésor royal	5.400,000	3,000,000	2,900,000	2,700,000	2,500,000
12 Pensions à l'ordre du St.-Esprit et à celui de St-Louis	2,200,000	1,600,000	1,234,000	912,000	890,000
13 Appointemens des ambassadeurs et pensions étrangères secrètes	3,392,000	3,800,000	2,740,000	3,850,000	3,300,000
14 Gages des parlemens, cours souveraines et justices royales	6,400,000	5,460,000	5,200,000	5,180,000	5,000,000
15 Chancellerie et librairie	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000
16 Commerce	1,800,000	2,200,000	2,400,000	2,200,000	2,300,000
17 Finances	6,600,000	6,000,000	6,600,000	6,050,000	6,000,000
18 Ponts et chaussées	1,285,000	2,000,000	1,800,000	3,200,000	4,400,000
19 Turcies et levées	400,000	600,000	300,000	600,000	500,000
20 Régie du dixième denier	1,200,000	»	1,400,000	»	»
21 Académies	500,000	500,000	500,000	500 000	500,000
22 Peintures, estampes et médailles	700,000	600,000	600,000	600,000	600,000
23 Bibliothèques, archives et imprimeries royales.	450,000	700,000	700,000	700,000	700,000
24 Guet de Paris et gardes de nuit	300,000	400,000	400,000	400,000	400,000
25 Invalides et St.-Cyr	1,200,000	500,000	800,000	420,000	600,000
26 Opéras et comédies	400,000	200,000	200,000	200,000	200,000
27 Courriers du cabinet	605,000	430,000	682,000	587,000	540,817
28 Prisons	594,000	800,000	600,500	555,000	630,391
29 Affaires d'état, de police et casuelles	1,100,046	1,600,000	1,300,000	1,100,000	1,300,000
30 Récompenses et indemnités	900,500	1,200,000	1,700,000	1,600,000	800,000
31 Dépenses extraordinaires du Roi	2,800,000	2,250,000	1,100,000	3,200,000	1,200,000
32 Rentes perpétuelles	65,400,000	32,700,000	30,500,000	29,184,000	28,525,000
33 Rentes viagères	»	34,080,000	29,000,000	22,148,556	20,402,675
34 Compagnie des Indes	»	10,000,000	8,000,000	8,000,000	8,000,000
35 Prévôté de l'hôtel et gardes de la porte	112,000	100,000	120,000	96,000	109,000
36 Maréchaussées et gardes de la connétablie	800.000	1,600,000	1,200,000	1,200.000	1,900,000
37 Troupes de la maison du roi à cheval	5,805,000	5,400,000	6,020,000	4,480,000	4,844,155
38 Cent-Suisses	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000
39 Gardes françaises et suisses	4.480,000	4.155,000	4,681,000	4.200,000	4,200,000
40 Maréchaux de France, lieuten.-généraux, etc.	6,886,000	4,600,000	5,900,000	4.280,000	4,300,000
41 Extraordinaire des guerres	106,000,000	38,000,000	72,000,000	36.600,000	36,400.000
42 Supplément de paie aux troupes	»	»	»	»	1,800,000
43 Milices	»	2,000,000	compris à l'extraord°. des guerres.	2,000,000	2,000,000
44 Gratifications aux troupes	2,000,000	600,000	1,200,000	500,000	1,200,000
45 Artillerie	5,066,000	1,200.000	5,068,000	1,225,000	2,100,000
46 Fortifications	3,500,000	2,000,000	3,000,000	4,600,000	4,600,000
47 Marine	10,042,000	9.850,000	15.800,000	16,800,000	17.400,000
48 Galères	2,140,000	2,600,000	26,000,000	2,400,000	2,700,000
49 Au roi et à la reine d'Angleterre	300,000	»	»	»	»
50 A l'électeur de Bavière	500,000	»	»	»	»
51 A l'électeur de Cologne	500,000	»	»	»	»
52 Au prince Ragotzzy	150,000	»	»	»	»
53 Aux Cantons suisses	260,000	420,600	340,000	464,000	360,000
54 Au roi Stanislas	»	50.000	3,000,000	2,000,000	2,000,000
55 Au roi d'Espagne	8,000,000	»	»	»	»
56 Au roi de Suède	»	»	»	2,000,000	»
57 Aumônes extraordinaires	»	»	»	»	2,000,000
TOTAUX	281,236,622	197,759,112	240,392,582	196,611,331	197,362,038

BALANCE DES RECETTES ET DÉPENSES.

ANNÉE 1712.	
Recette	246,974,174
Dépense	281,236,622
Partant, la Dépense excède la Recette de	34,262,448
Cette somme fut tirée par anticipation sur les revenus du Roi, des années 1713 et 1714, et en outre plus de 20 millions pour les préparatifs de la campagne suivante.	
ANNÉE 1722.	
Recette	182,463,198
Dépense	197,759,112
Partant, la Dépense excède la Recette de	15,295,914
Il y avait un restant en caisse au trésor royal des épargnes de l'année 1721 d'environ 15 millions qui remplit ce vide.	
ANNÉE 1734.	
Recette	253,794,618
Dépense	240,392,582
Partant, la Recette excède la Dépense de	13,402,036
Cette somme fut employée à faire des préparatifs de guerre pour la campagne suivante.	
ANNÉE 1739.	
Recette	203,448,031
Dépense	196,611,331
Partant, il resta en caisse	6,836,700
ANNÉE 1740.	
Recette	203,661,141
Dépense	197,362,038
Partant, il resta en caisse	6,239,103

Observations pour le tableau n° 11.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans le détail de toutes les explications qu'il donne pour l'objet des diverses dépenses, cet objet étant presque toujours suffisamment indiqué par l'énoncé même de l'article. On sait, par exemple, que par *Maison du Roi et de la Reine*, il faut entendre toutes les dépenses relatives aux différentes branches du service personnel de LL. MM. etc.

§ 5. — Les œuvres pieuses et dévotions comprenaient les sommes envoyées à Jérusalem, aux religieux de Saint-François à la Terre-Sainte, pour le maintien des Lieux-Saints, à de pauvres familles catholiques chez les Infidèles, aux Missions-Étrangères, à de pauvres couvents et hôpitaux, qui auraient souffert des dommages ruineux.

§ 10. — Les pensions ordinaires des princes et princesses du sang, du titre d'altesse royale, y compris le supplément pour l'entretien de leur maison et pour soutenir avec plus de splendeur leur qualité, sont de 540 mille livres par an, outre des gratifications annuelles accordées à ceux et celles que Sa Majesté affectionne plus particulièrement.

Les pensions ordinaires des princes du sang, du titre d'altesse sérénissime, sont de 118 mille livres, de même pour leurs épouses et veuves; celles de tous les autres princes et princesses sont depuis 40 jusqu'à 60 mille livres.

§ 11. — Ce sont les pensions accordées aux officiers de guerre et de marine, retirés du service, et celles de leurs veuves; *celles des religionnaires convertis à la foi catholique*, et celles qu'on accorde aux étrangers retirés en France, qui ont abandonné leurs biens et patrie, pour le service du Roi.

§ 13. — *La depense au sujet des affaires et traités qui s'exécutent en secret et ouvertement chez les puissances étrangères, les présens, les gratifications*, etc, *les pensions que le Roi fait à des seigneurs et particuliers étrangers; qui ont rendu et rendent actuellement service à la France, et la dépense des espions dans les pays étrangers*, sont comprises dans cet article. On peut en comparer les résultats avec ceux que présente le dernier écrit dans lequel M. le comte d'Hauterive a présenté un tableau comparatif des dépenses du ministère des affaires étrangères, sous l'ancien régime, avec les mêmes dépenses sous le régime actuel, et en Angleterre.

§ 17. — Les dépenses du département des finances étaient alors désignées comme suit : « Appointemens du 1er commis des finances et frais de bureaux. Appointemens des intendans des finances, gages des receveurs-généraux, receveurs des tailles, autres receveurs, contrôleurs et employés à la perception des droits du Roi, frais et faux frais des tailles et autres impositions.

§ 19. *Turcies et levées.* — On entendait par *Turcie*, une chaussée de pierre en forme de digue, pour empêcher l'inondation des rivières. On disait anciennement *turgie*, du latin *turgère*, s'enfler, être enflé, parce que l'effet de la turcie est d'arrêter le débordement des eaux enflées. Il y avait des *ingénieurs des turcies* et *levées*. Cette dépense était aussi annuellement ordonnée,

mais pour ce qui concernait seulement la route sur les bords de la rivière de Loire, où l'on avait été, dit-on dans la note, obligé d'élever les chaussées d'une hauteur prodigieuse, qu'il faut entretenir journellement pour garantir le pays des inondations, la dite rivière étant sujète à des crues d'eau.

§ 23. *Bibliothèques, archives et imprimeries royales.* — Appointemens du bibliothécaire et gardes des livres des bibliothèques du Roi, des gardes des archives et autres employés ès dites bibliothèques et archives, achat des livres manuscrits et imprimés dans le pays étranger; les dépenses annuelles au sujet des imprimeries royales et les gages et taxations du trésorier de la bibliothèque du Roi.

§ 29. *Affaires d'état, de police et casuelles.* — On comprenait sous ce titre les appointemens du lieutenant de police de la ville de Paris, les dépenses de la Bastille, Vincennes, Pierre-en-Cize de Lyon, Ste.-Marguerite en Provence, et autres prisons royales, tant pour nourriture des prisonniers d'état, que pour les gages des domestiques de ces châteaux, appointemens des gouverneurs et l'état-major d'iceux, solde d'une compagnie de soldats pour la garde des châteaux, appointemens des inspecteurs de police, exempts, archers, espions, la dépense des lettres-de cachet et emprisonnemens, les récompenses données aux espions et autres personnes, qui découvrent ceux et celles qui fomentent des trahisons contre la personne du Roi, contre l'état et la religion, la dépense des procès criminels sur le compte du Roi.

§ 30. *Récompenses et indemnités.* — C'étaient des récompenses que le Roi accordait à des employés et officiers de sa maison, *pour raisons connues*, et à des particuliers ayant rendu service, ainsi qu'à des entrepreneurs pour pertes souffertes par accidens, ou par le pillage des ennemis.

§ 31. *Dépenses extraordinaires du Roi.* — Ce sont des dépenses faites à l'occasion du sacre et couronnement des rois, du mariage des rois, fils et filles de France, convois et enterremens de rois, reines et enfans de France, les fêtes et repas donnés par le Roi, les feux d'artifice tirés à la Cour, etc.

§ 34. *Compagnie des Indes.* — Sur le produit de la ferme du tabac, il y avait 8 millions destinés pour le paiement des dividendes des actions de la Compagnie des Indes.

§ 35. *Prévôté de l'hôtel et gardes de la porte.* — La prévôté de

l'hôtel était une compagnie qui était toujours à la suite de la Cour, pour veiller à la sûreté de la personne du Roi, et *arrêter sur les simples ordres de S. M., les princes, seigneurs, ou autres, accusés ou soupçonnés du crime de lèze-majesté, d'état ou autre.* Cette dépense comprenait les appointemens du Grand-Prévôt de l'hôtel, de ses officiers et archers, gages et taxations du trésorier.

§ 36. Les gardes de la Connétablie étaient une compagnie aux ordres des maréchaux de France.

§ 41. *Extraordinaire des guerres.* — On comprenait dans cet article les fonds remis aux trésoriers-généraux de l'extraordinaire des guerres pour les appointemens et pensions des régimens, des officiers militaires, des compagnies franches, tant d'infanterie que de cavalerie, dragons, hussards, que le Roi entretenait annuellement sur pied; la solde des soldats, cavaliers, dragons, hussards; l'habillement et armement de toutes ces troupes; la remonte des cavaliers, dragons, hussards; les fonds pour recruter l'infanterie, cavalerie et dragons; la dépense du bois à brûler et des fournitures des lits aux troupes de garnison; celle des hôpitaux militaires; les appointemens des commissaires des guerres et autres; appointemens des intendans des armées, des directeurs et commissaires des vivres, des fourrages, des étapes et des hôpitaux militaires; les appointemens des grands-prévôts des armées et de leurs archers; la dépense des prisonniers de guerre, celle des vivres, étapes, fourrages, etc., aux troupes, convois, journées d'ouvriers, etc.; les gages et taxations des trésoriers-généraux de l'extraordinaire des guerres.

Les autres dépenses sont, comme nous l'avons dit, suffisamment indiquées par les titres des articles sous lesquels elles sont comprises.

144. Histoire de la navigation intérieure de la France, avec une exposition des canaux à entreprendre pour en compléter le système; précédée de considérations générales sur la position géographique de ce royaume, sur la direction de ses fleuves et rivières, et sur son commerce extérieur et intérieur; suivie d'un essai sur les causes qui ont retardé jusqu'à ce jour, l'établissement des canaux dans ce pays, sur les moyens qui peuvent en favoriser l'exécution, ainsi que sur les principes de législation et d'administration auxquels ils

doivent être soumis; et accompagnée d'une carte des canaux à exécuter, et de *ceux à* entreprendre; par J. Dutens, inspecteur divis. au corps-royal des Ponts et Chaussées, etc., auteur des *Mémoires sur les travaux publics de l'Angleterre*, etc. 2 vol. in-4°, ensemble de plus de 1200 p.; prix, 40 fr. Paris, 1829; Sautelet et Mesnier.

Nous nous empressons d'annoncer cet important ouvrage, en attendant que nous le fassions connaître plus amplement à nos lecteurs. Il est le fruit de l'expérience et des travaux d'un savant fonctionnaire connu par des travaux antérieurs du même genre, et à qui ses études et ses occupations habituelles donnent titre pour traiter de pareils sujets.

L'idée-mère de l'ouvrage est de mettre l'industrie commerciale, de niveau, dans ses progrès, avec l'industrie productrice, agricole et manufacturière. Or l'industrie commerciale, qui met en circulation les produits des deux autres, est arrêtée dans son essor par l'insuffisance des moyens de communication. Elle ne peut, en réduisant le surcroît de prix qu'elle leur ajoute, parvenir à mettre ces produits à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs.

Il faut donc que des routes, des canaux permettent de réduire au moindre taux possible le prix des transports, qui figure plus ou moins dans celui de toutes les marchandises; aussi, est-ce pour satisfaire aux besoins et aux vœux du commerce, que M. Dutens présente au gouvernement, aux compagnies et au public, un ouvrage, dans lequel, après avoir constaté les travaux exécutés jusqu'à ce jour, il essaie de signaler ceux qui restent à faire pour compléter le système de notre navigation intérieure. Le titre seul fait assez connaître l'ordre dans lequel l'ouvrage est composé. L'introduction porte un coup-d'œil rapide sur la position géographique de la France, sur les chaînes de montagnes et la direction de ses bassins. La 1re section offre ensuite la description des fleuves et rivières navigables; la 2e, bien plus étendue, présente l'histoire des canaux commencés, et des discussions qui en ont précédé l'exécution. Tels sont les points traités dans le 1er volume.

Dans le 2e, l'auteur calcule la masse totale des produits du royaume; 2° le produit du droit de navigation évalué d'après le transport des marchandises prenant voie par eau, dans l'hypothèse d'un système complet de navigation intérieure, et par

suite la longueur totale des canaux que mettrait à même d'ouvrir un capital correspondant au produit annuel de la taxe; puis il expose le tableau de ces nouvelles lignes de navigation. Enfin il termine cette partie de son travail par un essai sur les différentes causes qui ont retardé jusqu'à ce jour l'établissement des canaux en France, sur les moyens qui peuvent en favoriser l'exécution, sur la taxe de navigation, sa légitimité, ses limites, sur sa liaison avec l'établissement du droit de passe sur les routes, sur les différens modes de concession, et finalement sur l'intervention du gouvernement et de l'administration, ainsi que sur la part de surveillance qui doit leur être attribuée quant aux canaux, tant au moment de leur approbation, qu'avant et après leur exécution. A. D. V.

145. Code de la Pêche fluviale, avec un commentaire des articles de la loi, les motifs de cette loi, la discussion aux deux chambres, des modèles de procès-verbaux pour délits de pêche suivi d'un dictionnaire de la pêche fluviale, contenant; l'histoire naturelle des poissons, etc., avec un atlas de 23 pl.; par M. Baudrillart, chef de division à la Direction générale des Forêts, etc. Paris, 1829; Arth. Bertrand.

L'atlas, composé de 23 planches gravées par Tardieu, représente la figure des poissons, la forme des filets, engins et instrumens employés à la pêche, et les différens genres de pêcheries. Cet ouvrage forme 2 très forts volumes in-12. Le 1er contient le Code avec le Commentaire; le second se compose du Dictionnaire de la pêche fluviale, avec l'Atlas; prix des 2 vol., pour Paris, 10 fr., et 12 fr. 50 c. par la poste. Chaque volume se vend séparément 6 fr.; par la poste 7 fr. 50 c.

146. Nouveau manuel des maires, de leurs adjoints et de leurs secrétaires, conseillers municipaux, percepteurs, commissaires de police, gendarmes, gardes-champêtres et forestiers, etc., ou Traité d'administration communale, contenant l'indication des lois, ordonnances, instructions et décisions ministérielles, arrêts de la cour de cassation, qui régissent la matière, avec les modèles des divers actes qui en dépendent; par M. J. Ch. Paul, sous-chef du Secrétariat de la Préfecture de la Côte-d'Or. In-12, de 388 p.; prix, 4 fr. Dijon et Paris, 1826; Noellat et Lagier.

Quoique la date de ce recueil soit déjà un peu ancienne, nous

croyons devoir le signaler à cause de son utilité, et parce que des administrateurs à portée de l'apprécier lui ont accordé leurs suffrages, que, d'après une inspection rapide, il nous a paru mériter. Les travaux de l'auteur lui ayant rendu familières les matières qu'il a traitées, il a eu soin de faire à son ouvrage tous les changemens et additions nécessitées par les modifications qu'ont subies diverses parties du système administratif. Il a porté spécialement son attention sur les chapitres relatifs à la *police locale et municipale ; à la formation du budget d'une commune ; au nouveau système de vérification des poids et mesures ; aux dernières règles établies pour la confection, la réparation et l'entretien des chemins vicinaux ; à la loi du recrutement ; à l'instruction publique ; aux contributions directes et indirectes*, etc. Ce manuel très-complet, quoique concis, doit donc être plus utile que beaucoup de recueils du même genre, qui n'ont pas été rédigés avec autant d'instruction et de soin, et que leur prix rend moins accessibles à tout le monde. On a témoigné le désir d'une table raisonnée des matières par ordre alphabétique, pour une 2e édition. Toutefois celle des divisions de l'ouvrage avec renvoi aux pages du livre est assez claire et assez étendue pour faciliter les recherches. A. D. V.

147. Instruction théorique et pratique sur les Brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation; par le chef du bureau des manufactures au ministère du commerce. In-8° de 150 p. Paris, 1829; Bachelier.

L'ouvrage que nous annonçons ici est l'exposé de l'état actuel de notre législation sur la partie importante de l'économie publique qui traite des brevets d'invention. L'auteur de cet écrit a pensé qu'il était utile de le publier au moment où le ministre du commerce venait de nommer une Commission spéciale à l'effet de revoir et d'améliorer les lois sur cette matière; nous emprunterons à la préface de cette instruction le passage suivant, qui en fera parfaitement connaître le but.

« Les papiers publics ont invité les fabricans, les artistes inventeurs, les magistrats, les jurisconsultes, etc., à communiquer à la Commission dont nous avons parlé, les vues et les observations qu'ils jugeraient propres à assurer le succès de ses travaux.

« Pour répondre à l'invitation qui leur a été faite, il est nécessaire qu'ils aient une connaissance exacte et précise de nos lois actuelles sur les brevets, du sens attribué à chacune des dispositions qu'elles renferment, et du mode de leur exécution, tant sous le rapport administratif que sous le rapport judiciaire. Il leur faut, à cet effet, un point fixe de départ : comment proposeraient-ils d'améliorer ce qui ne leur serait connu qu'imparfaitement ?

« C'est principalement dans ce but qu'est rendue publique cette instruction. »

Si l'auteur ne se fut pas renfermé dans des limites aussi restreintes, il aurait pu, et les connaissances pratiques qu'il possède lui rendaient cette tâche facile, présenter quelques vues critiques sur la législation des brevets d'invention ; mais l'auteur a parfaitement rempli le cadre qu'il s'était tracé. Son instruction est complète et ne laisse rien à désirer ; elle est, pour ceux qui veulent étudier et juger la matière, l'exposition la plus claire et la plus précise, pour les administrateurs qui concourent à la délivrance des brevets d'invention, et pour les administrés qui en réclament, le guide le plus sûr.

Il serait à désirer que l'exemple donné aujourd'hui par le ministre du commerce, qui a encouragé cette utile publication, fût suivi par toutes les administrations qui se proposent l'amélioration de quelques branches de législation. Faire précéder la révision des lois de l'exposé simple et complet de leur application judiciaire et administrative, en appelant les parties intéressées à aider le gouvernement de leurs lumières, c'est une marche à la fois sage et franche qu'il faut louer et proposer comme exemple. A. D.

148. I. Rapport général sur les travaux du Conseil de salubrité (*Paris*), pendant l'année 1826. In-4° de 30 p. Paris, 1827 ; Bachelier.

149. II. *Id.* pendant l'année 1827. In-4° de 40 p. *Ibid.* (Voir le *Bulletin ;* Tom. IV, n° 141, IX, n° 21).

Nous continuons de puiser dans ces résumés annuels d'une réunion d'hommes dont les lumières égalent le zèle, les renseignemens propres à constater la situation de la capitale, les améliorations opérées, ou à effectuer, et les vues de perfection-

nemens conçues par l'administration, ou qui lui sont suggérées par le Conseil, sous les divers rapports qui intéressent la salubrité publique.

I. *Machines à vapeur.* — L'emploi des rondelles ou disques de métal fusible, avec les précautions convenables, rend désormais impossible l'explosion des chaudières, dans ces machines appliquées à tant d'industries. — *Gaz hydrogène.* De faciles précautions ont été prescrites pour faire cesser la mauvaise odeur et les inconvéniens de la vapeur, dont on se plaignait, quant à l'emploi de l'éclairage au gaz, dans quelques lieux publics. — *Affinage de l'or et de l'argent.* L'appareil de condensation des vapeurs acides, exécuté d'après les prescriptions de M. d'Arcet, à qui les arts industriels avaient déjà tant d'obligations, a remédié complètement aux inconvéniens de ce genre de travaux. — *Constructions.* Le Conseil insiste avec beaucoup de raison sur la nécessité de l'exécution des réglemens concernant la largeur des rues, de la hauteur proportionnelle des maisons, et d'un éloignement suffisant des édifices, quant aux boulevards extérieurs et aux promenades intérieures, non-seulement pour l'agrément, mais encore, et surtout pour la salubrité de l'air. — *Curage des égoûts.* Les ventilations au moyen du feu, les fumigations de chlore, l'emploi du chlorure de chaux en solution, et à l'état sec, en détruisant les gaz délétères, ont permis d'effectuer le curage des égoûts infects et encombrés, dits *Amelot*, du *Chemin-Vert*, de *la Roquette* et du *canal St-Martin*, sans danger pour les ouvriers, dont plusieurs avaient auparavant succombé dans l'essai de ces travaux périlleux. On lira avec intérêt les détails donnés par le Conseil sur l'application de ces moyens préservatifs.

Mortalité. Total des décès pour 1826, 25,898; savoir : dans les 12 arrondissemens, 16,978, y compris 326 cadavres déposés à la morgue; et dans les hôpitaux et hospices, 8,920.

Dans les 12 Arrondissemens.		Dans les Hôpitaux et Hospices.	
Sexe masculin	8,157	Sexe masculin	4,738
Sexe féminin	8,821	Sexe féminin	4,182
Total égal	16,978	Total égal	8,920

Les maladies qui ont été les causes les plus fréquentes de mortalité, sont, 1° la phthisie pulmonaire, qui a enlevé 1,286 hommes et 1,849 femmes; 2° l'entérite, ayant moissonné 1,220

hommes et 995 femmes; 3° le catharre pulmonaire, 912 hommes, 1,093 femmes, le plus grand nombre au-dessus de 40 ans; 4° la gastrite, 883 hommes, 95 femmes; 5° la péripneumonie, 701 hommes, 685 femmes; 6° l'apoplexie, 597 hommes, 382 femmes, depuis l'âge de 20 ans chez les hommes, et après 40 ans chez les femmes, etc. Quant aux fièvres, la fièvre cérébrale est celle qui a enlevé le plus de monde, 280 hommes et 253 femmes. Les convulsions ont exercé le plus de ravages parmi les enfans, en moissonnant 926 garçons et 846 filles. Le fléau de la petite vérole a encore dévoré 102 garçons et 85 filles, de 6 mois à 6 ans. On a compté 1,214 enfans mort-nés ou avant terme, 717 mâles et 497 femelles. La mortalité de 1 jour à 3 mois a ravi 849 enfans, 464 mâles et 385 femelles. Ainsi, la mortalité produite par les affections pulmonaires, phthisie et catarrhe, entre pour 1/5 dans le total des décès. Un second 5e a été causé par l'inflammation des voies digestives. L'apoplexie a été plus fatale aux hommes qu'aux femmes. C'est le contraire pour les maladies organiques du cœur et quelques autres.

On voit par ce relevé que dans les 3e et 4e arrondissemens, les naissances excèdent toujours de beaucoup les décès, et que le contraire a lieu pour les 8e et 9e. Le Conseil demande la cause de cette différence. Cette cause est certainement celle qu'a signalée M. Villermé, l'aisance prédominant d'un côté, la misère de l'autre.

Suicides. — En 1825, 396, c'est-à-dire 25 de plus qu'en 1824, et 6 seulement de plus qu'en 1823. — Pour 1826, le relevé présente le nombre vraiment effrayant de 511, c'est-à-dire beaucoup plus d'un quart au-delà du nombre de 1825. Quelle autre cause pourrait-on trouver à cette déplorable progression qu'un accroissement de misère, de revers de fortune et un défaut également croissant de ressources, en y joignant un redoublement de fureur pour le jeu, la loterie, etc?

Motifs des Suicides.		Motifs des Suicides.	
Passions amoureuses, querelles et chagrins domestiques.	100	Mauvaise conduite, jeu, loterie, craintes de reproches, ou de punition.....	69
Maladies, degoût de la vie, faiblesse ou aliénation d'esprit.....	148	Misère, indigence, perte d'emplois, dérangement d'affaires.....	100

Motifs inconnus, 94. — Sur le total de 511, 154 ont attenté à leurs jours sans succès.

Submersions. — Le nombre total des individus retirés de

l'eau, en 1825, avait été de 315. Ce nombre, en 1826, s'est élevé à 376.

Repêchés vivans.	*Secourus utilement.*	*Noyés volontairement.*	*Noyés accidentellement.*
en 1825,39; en 1826,51	en 1825,37; en 1826,70	en 1825,85; en 1826,151	en 1825,236; en 1826,225

On voit qu'en 1825, 37 individus ont été sauvés sur 75, et en 1826, 70 sur 98. Il y a donc eu à cet égard une amélioration très-notable. Le Conseil croit devoir attribuer le plus grand nombre des submersions en 1826, à la présence du canal St-Martin, dont les approches n'étaient point garanties. Ce défaut de précautions, dont les suites sont si funestes dans une ville telle que Paris, ne saurait être trop déploré.

Maisons de santé. Un réglement a réprimé ou prévenu les abus dont on se plaignait. Le Conseil insiste sur la nécessité d'une pareille mesure pour les maisons de sévrage, comme sur l'utilité des visites annuelles dans les prisons, les bains publics et les dépôts d'eaux minérales.

II. L'industrie s'était ralentie en 1826. Le Conseil signale une atteinte notable portée à ses progrès en 1827 par celui des inquiétudes et du malaise croissant dans toutes les classes de la société. — *Vacheries.* L'altération du lait, devenue de jour en jour plus sensible, suggère au Conseil le projet d'encourager la formation de plus grandes et de plus nombreuses vacheries, ainsi que d'une surveillance sévère sur celles des communes rurales dans le département. -- *Assainissement des boulevards extérieurs.* Proposé au moyen d'un vaste fossé pavé dans son fond, avec des directions variées et des pentes naturelles, pour procurer à toutes les eaux des communes voisines de Paris un écoulement facile vers la Seine. — *Gaz hydrogène employé à l'éclairage.* — De nouvelles précautions ont fait cesser les inconvéniens de la fuite accidentelle et du transport du gaz. Une mesure générale suggérée par le Conseil, et d'après laquelle toute autorisation pour l'exercice d'une industrie sujète à de graves inconvéniens, sera retirée immédiatement, à défaut d'exécution des conditions prescrites, était indispensable pour obliger les fabricans à se soumettre aux procédés exigés par l'intérêt public. — *Moyen de prévenir les effets de la débâcle des glaces.* — Des expériences nouvelles décideront probablement à recourir, pour cet objet, aux marrons d'artifice employés avec succès par M. Gluck de Mulhausen, et qui lui ont mérité, avec les félicitations de cette

ville, une gratification de 1000 fr. et une médaille d'argent de la part de la Société d'encouragement. — *Conservation des viandes fraîches et du poisson par la glace.* — Les résultats des expériences prouvent la facilité d'une conservation parfaite et long-temps prolongée, mais, en même temps, la rapidité extrême de la putréfaction au sortir de la glace, et la nécessité de la cuisson la plus prompte pour les comestibles qu'on en retire.

Mortalité. — Dans le classement des maladies qui la causent, la phthisie pulmonaire, toujours en 1re ligne, a fait périr, en 1827, 1,086 hommes et 1,444 femmes, surtout celles de 15 à 45, et les hommes de 20 à 35; le catarrhe pulmonaire, phthisie des vieillards, 855 hommes et 1,027 femmes, surtout ceux et celles de 40 à 90 ans; la gastrite, 838 hommes, 993 femmes, surtout dans les 3 1ers mois de la vie, et à l'âge de 1 à 2 ans; l'entérite, 1,018 hommes et 1,033 femmes; l'apoplexie, 312 hommes et 403 femmes de 35 à 80 ans; l'anévrisme du cœur, 220 hommes et 393 femmes; la fièvre cérébrale, 293 hommes et 252 femmes, surtout dans l'enfance et la 1re jeunesse. Les maladies les plus mortelles pour les enfans, les convulsions, ont enlevé 756 garçons et 737 filles. La petite vérole a encore moissonné 97 garçons et 63 filles. Enfans mort-nés ou nés avant terme, 799 garçons et 655 filles; morts de faiblesse dans les 3 1ers mois de la vie, 339 garçons et 332 filles. Les 2/5es des décès sont produits par les affections pulmonaires et inflammatoires. Le Conseil est porté à attribuer la fréquence des 1res à des causes locales et surtout au genre d'habitation, ce qu'il croit devoir être éclairci par des observations prolongées pendant une série d'années.

Submersions. — En 1826, on avait retiré de l'eau 376 individus. Le nombre, en 1827, a été de 370. Repêchés vivans en 1826, 51; en 1827, 51; sauvés en 1826, 70 sur 98 secourus; en 1827, 38 sur 66. Noyés volontairement, en 1826, 151; en 1827, 187, c'est-à-dire 36 de plus. Noyés accidentellement, en 1826, 225; en 1827, 223. Les abords du canal St-Martin n'étaient point encore complètement garantis.

L'administration des secours aux noyés a été extrêmement négligée. Sur 94 restés moins de 12 heures dans l'eau, 66 seulement ont été secourus, et les secours n'en ont sauvé que 38.

Le zèle éclairé du préfet de police actuel garantit d'avance un résultat plus heureux pour 1828.

Filles publiques. — En 1814, 1 malade sur 18; en 1822, 1 sur 34; en 1827, 1 sur 32. Grace à M. de Belleyme, la perception sur ces malheureuses, qui les portait à se soustraire aux visites des médecins, a cessé. Le Conseil a proposé pour ces femmes, et surtout pour les plus jeunes, l'établissement d'une maison de refuge; 2° d'employer les moyens nécessaires pour que toutes, et surtout celles qui vivent isolées, soient obligées de se présenter tous les 8 jours au dispensaire.

Maisons de sevrage. — Une note du rapport nous apprend que les vœux du Conseil pour la surveillance exacte de ces maisons, ont été exaucés par une ordonnance de police du 9 août 1828. Il renouvelle celui d'une semblable surveillance pour les maisons de bains et les dépôts d'eaux minérales.

Nettoiement des rues de Paris et enlèvement des boues. — Le Conseil se plaint de la méthode actuelle, comme établissant aux abords de Paris, des foyers d'infection; il propose, en remplacement, l'évacuation des boues au moyen d'embarcadères sur la Seine, comme le système le plus simple, le plus facile, le moins onéreux, le plus utile pour l'agriculture, qu'il ira féconder au loin, et surtout le plus avantageux pour la salubrité publique. Il ne doute pas que par ce moyen, le prix des boues ne solde au moins la dépense de ce service.

Le Conseil termine ce rapport en insistant sur la *nécessité de soumettre la construction des habitations à des réglemens sanitaires.* Il émet un vœu appuyé par tous ceux qui s'intéressent à la salubrité de Paris ainsi qu'au bien-être de la classe la plus nombreuse et la moins fortunée, pour que l'on établisse au centre de chaque quartier une place spacieuse plantée d'arbres et entourée d'une grille, où les enfans de toutes les classes puissent se livrer sans crainte à l'exercice que comporte leur âge, et où les habitans de tous les âges pourraient aller jouir de l'influence solaire, et respirer un air plus pur. Puisse ce vœu être exaucé!

A. D. V.

150. Géographie ancienne. — Statistique du département des Bouches-du-Rhône, avec atlas. Dédiée au Roi par M. le comte de Villeneuve, préfet du département, etc. publiée

d'après le vœu du Conseil-Général. Tom. II. (Voy. le *Bulletin* de 1825, Tom. V, n° 229).

Une des parties de la Gaule dont la connaissance offre le plus d'intérêt, c'est sans contredit la Provence, et dans la Provence, le département des Bouches-du-Rhône. Premier pays que les Romains aient possédé dans cette contrée, la Provence y fut le théâtre de leurs premiers revers comme de leurs premiers succès. S'ils l'ont occupée, ce n'est point sans y laisser dans une multitude de lieux des signes manifestes de leur grandeur et de leur puissance. Toutefois, l'existence de la république de Marseille florissant au milieu de populations sauvages; ses accroissemens, ses expéditions maritimes dont le commerce fut le principe et le but constant, et qui l'ont élevée au plus haut degré de prospérité, lui donnent une importance plus grande encore.

Examinant cette intéressante partie de la Gaule romaine sous ses divers points de vue, M. le comte de *Villeneuve-Bargemont* et M. *Toulouzan* ont mis leurs soins à nous en donner des notions aussi exactes et aussi complètes que possible; tâche qui présentait plus d'un genre de difficulté, et dans laquelle cependant leurs efforts ont été couronnés d'un heureux succès. Sous le point de vue de la géographie, de même que sous le point de vue de l'histoire, ils ont considéré la Provence à diverses époques. Ils ont ainsi pris les choses de haut, et classé les détails géographiques dans sept chapitres distincts, quelquefois subdivisés eux-mêmes, mais rangés sous les titres généraux qui suivent :

1° *Géographie ligurienne;* 2° *Géographie marseillaise;* 3° *Géographie romaine;* 4° *Géographie gothique;* 5° *Géographie francique;* 6° *Géographie provençale;* 7° et enfin *Tables géographiques.*

1. Pour la 1re de ces divisions, on le pense bien, les difficultés étaient grandes; sauf le nom de quelques peuples existans au moment où les Phocéens jetèrent les premiers fondemens de Marseille, l'histoire reste, pour ainsi dire, muette sur ces temps reculés. Les Liguriens n'ont cependant pas laissé d'occuper une étendue de pays considérable; car, si nous en croyons Strabon, il faudrait comprendre dans la Ligurie tout le pays qui de Gibraltar se prolonge sur le rivage de la Méditerranée en Espagne, dans la Gaule et en Italie jusqu'à l'Arno. Néan-

moins, se bornant à la portion de ce pays comprise dans l'ancienne Celtique, les auteurs ne s'occupent que de ce qu'ils nomment la *Ligustique celtique* ou *Celto-Ligye*, et encore n'est-ce que de celle de ses parties qui forme le département actuel des Bouches-du-Rhône, ou autrement la Basse-Provence. Les mots *Ligyes*, *Liguri* ou *Liguriens*, indiquent une dénomination générale appliquée aux peuples de cette côte; c'est ce qu'il nous semble assez naturel de conclure, du dire même de Strabon. Les *Salyes* ou *Saliens* qui figurent dans la Provence, étaient-ils au nombre de ces peuples? Strabon, en parlant des commencemens de Marseille, nous donne lieu de le penser. S'il en était ainsi, il faudrait s'étonner sans doute de voir faire du mot *Ligures* la dénomination spéciale d'un peuple (p. 193), et distinguer ce peuple des *Salyes*, dont le nom, dit-on aussi, est générique, de même qu'on les distingue des *Tricolli*, des *Desuviates*, des *Anatalii*, des *Avatici*, des *Commoni* et des *Albici*, dont la demeure est fixée dans l'enceinte du département.

César cite nommément les *Albici: montes supra Massiliam incolebant*, dit-il (B. Civ. c. 34); s'exprimer de la sorte, c'est fixer leur position, ce semble, d'une manière absolue, et cependant on a cru, jusqu'à présent, devoir les écarter du voisinage de Marseille, au point de les transporter au-delà de la Durance. On reconnaît dans ce nom *Albici*, le nom même des *Alpes*; il signifierait *habitans des Alpes*. Il faut remarquer que ce n'était pas seulement les montagnes élevées situées sur les confins de la France et de l'Italie, qui portaient ce nom, mais aussi bien leurs ramifications. Le voisinage de Riez a jusqu'ici obtenu la préférence, comme s'il ne se trouvait point entre la Durance et la côte, de montagnes auxquelles on pût faire l'application du texte de César. Ces montagnes étaient même désignées sous le nom de *Alpes*, et ici nous nous éclairons du témoignage de Strabon. Ce nom conviendrait donc, s'il en était ainsi, aussi bien aux peuples placés en-deçà qu'aux peuples situés au-delà de la Durance. Strabon cite les Αλβικοι, *Albici*; César les cite également; le premier en parle en termes généraux, le second détermine leur demeure d'une manière positive *dans les montagnes au-dessus de Marseille*. Que l'on considère, en outre, l'étymologie du mot *Albici*, qui évidemment est grecque, et qui a pu n'être donné que par des Grecs, on verra qu'il l'a

été par ceux qui sont venus se fixer sur la côte, c'est-à-dire par les Phocéens; et que ce terme signifiant *habitans des Alpes*, il a été employé par eux d'une manière générale pour désigner les peuples des montagnes avec lesquels ils se trouvaient sans cesse en contact. Nous croyons donc que ce mot *Albici* n'indiqué pas un peuple particulier, comme on l'a cru jusqu'à présent, mais qu'il a un sens général, et qu'il doit s'appliquer, comme le fait César, aux peuples qui demeuraient dans les montagnes au-dessus de Marseille, *in globo*. Les auteurs de la Statistique s'en rapportant au texte de César, les placent dans la vallée de l'Huveaume et dans les montagnes qui la dominent; l'opinion que nous émettons ne s'y oppose point; toutefois il faut observer qu'ils envisagent d'une manière absolue ce que nous considérons dans un sens étendu.

Les habitans de la Provence n'avaient-ils point de *villes* proprement dites, comme l'avancent les auteurs de la Statistique? c'est ce dont il est, nous le croyons, permis de douter, sans cependant vouloir renouveler la discussion élevée entre M. Dulaure et M. de Golbéry, discussion dans laquelle ce dernier rétablit les villes de la Gaule qu'il prétend avoir été rasées par M. Dulaure (Classiq. latins de Lemaire, Cœsar, Tom. IV).

2. L'établissement de Marseille dut grandement modifier l'état de la contrée et exercer une influence marquée sur tout le voisinage de cette ville; c'est en effet ce qui arriva. En reculant ses limites, Marseille s'est bien aggrandie, mais c'est plutôt au-dehors qu'elle a puisé en quelque sorte des forces nouvelles par les colonies nombreuses dont elle a parsemé la côte. Ces établissemens multipliaient ses rapports avec des nations barbares qui s'adoucissaient insensiblement, et aux besoins toujours croissans desquelles il fallait satisfaire, dans le même moment que l'on tirait de chez eux des produits précieux qui étaient transportés sur les marchés les plus éloignés des lieux où Marseille envoyait ses flottes marchandes. Les auteurs de la Statistique examinent d'abord Marseille; ils voient ensuite son territoire, et enfin ses établissemens coloniaux. Le nom de *Marseille*, Μασσαλία, *Massilia*, tire-t-il son origine des mots *Mas Salyorum*, *maison*, ou *habitation des Salyens*, comme on l'a dit généralement? Nous doutons, avec la Statistique, de l'exactitude de cette étymologie; car, comme on l'a très-bien observé, il est

difficile d'admettre que la terminaison σαλία ou *silia* puisse venir du nom des *Salyens*, qui en grec s'écrit Σαλυες; d'un autre côté, pourquoi les Phocéens auraient-ils été donner à leur ville le nom d'un peuple qui leur était tout-à-fait étranger? Le mot ἁλς, *mer*, nous paraît une origine plus heureuse, et sinon exacte, du moins plus probable. Ce mot est la racine du substantif ἁλιευς, *pêcheur*, et de l'adjectif ἁλιος, de *mer, maritime*. Ajouté au mot *mas*, qui, dit-on, est encore usité dans plusieurs parties de la Provence pour désigner une habitation, il aurait pu, dans l'origine, indiquer une *habitation maritime* ou un *port de mer*. Cette conjecture, émise par M. Toulouzan, nous paraît au moins digne d'attention. Interpréter les paroles de Justin, de César et de Strabon, quant à la situation précise de la ville, repousser comme erronée une note de M. Gosselin, insérée dans la traduction française de Strabon (Tom. II, p. 9, note 3), note dans laquelle ce célèbre auteur avance que Marseille n'est plus sur le même emplacement que celui qu'elle occupait jadis, et que l'entrée actuelle du port est toute autre, étant tournée aujourd'hui du côté de l'ouest, tandis qu'autrefois elle faisait face au midi; c'est ce dont s'occupe ensuite M. Toulouzan. Il donne à la ville de Marseille, au temps de César, une lieue de circonférence. Ce qu'il y a au surplus de très-apparent, comme le montre le grand plan en quatre feuilles de M. Desmarest, c'est une partie de l'ancienne Marseille que l'on voit encore sous les eaux, sans que l'on puisse préciser l'époque des empiétemens de la mer, non plus que la manière dont ils se sont opérés. Sous le rapport de l'art, Marseille n'a point renfermé de monumens bien remarquables; aucun débris, du moins, n'en fait foi, quoiqu'elle ait jeté un bien vif éclat, même dans l'étude des lettres. D'autres intérêts l'absorbaient entièrement.

Marseille donna quelqu'extension à son territoire, mais peu cependant; elle jugeait sans doute que plus elle l'accroîtrait, plus la garde de ses possessions lui deviendrait difficile; elle se contentait donc de se ménager l'alliance de quelques peuples de l'intérieur, pour établir chez eux des marchés, de même qu'elle établissait des comptoirs et des colonies sur les côtes. Chacune de ses colonies est successivement passée en revue dans la Statistique, et leur importance justement appréciée.

3. L'amitié des Romains fut de tout temps précieuse aux

Marseillais; aussi fût-ce dans l'espoir de l'obtenir qu'ils la recherchèrent; ils l'entretinrent avec soin dès les premiers momens de leur existence. La politique de ces nobles amis n'eut pas lieu de se repentir non plus de ces relations. Les Romains ne laissèrent passer en effet aucune occasion de s'immiscer dans les affaires que les Marseillais avaient avec les peuples de leur voisinage; et, lorsque Marseille leur demanda leur assistance contre ces peuples, ils se donnèrent bien garde de la leur refuser. Toutefois, loin de devenir préjudiciable aux intérêts des Marseillais, cette amitié leur fut au contraire très-profitable; la prospérité de Marseille se ressentit de son influence. Les Romains dédaignant le commerce, les Marseillais ne rencontrèrent point en eux de rivaux; et purent, à l'ombre de leur protection, se livrer exclusivement et sans crainte à la navigation. Leur prospérité alla donc toujours en croissant. César avait tiré d'eux beaucoup de secours dans sa conquête des Gaules, il voulut les en récompenser; mais bientôt après ils devinrent l'objet de son animadversion. La difficulté de rester impassibles dans les grands démêlés qui s'élevèrent entre César et Pompée, fit adopter à ces républicains, toujours si prudens, le parti de ce dernier; ce fut pour eux l'acte le plus funeste. Assiégée et prise Marseille fut traitée par César avec cette rigueur que pouvait déployer un vainqueur irrité. Arles et Aix, favorisées, recueillirent une partie de ses avantages; Arles surtout, qui avait été au-devant des désirs de César. Mais Marseille ne doit point captiver ici toute l'attention, et dans le chapitre de la *Géographie romaine*, les auteurs l'ont senti. Ils l'ont successivement portée, 1° sur le *passage du Rhône par Annibal*, qu'ils placent vis-à-vis Caderousse; 2° sur l'*établissement d'Aquæ sextiæ, fondé par Sextius Calvinus*, établissement qui nous paraît, comme à eux, n'avoir été primitivement qu'un simple fort destiné à tenir le pays en bride; 3° sur les *opérations militaires de Marius*, opérations fort importantes pour la contrée; puisqu'indépendamment de la défaite des barbares, elles furent la cause de plusieurs travaux du plus grand intérêt pour le pays; 4° sur les *opérations militaires de César*, qui agit plus particulièrement en haine de Marseille, lorsqu'il éleva Arles et donna quelqu'importance à Aix; 5° enfin sur la *topographie de la province romaine depuis Auguste jusqu'à la chute de l'empire d'Occident en* 476.

Marseille, dont la suprématie était passée à Aix, et qui avait ensuite été éclipsée par Arles, ne doit plus être considérée, pendant cette période, que comme une dépendance de l'empire; ainsi l'établit le P. Papon. Sans entrer d'une manière absolue dans son opinion, nous croyons cependant que Marseille en fut dépendante, mais sous le rapport politique seulement; quant à son commerce, à son administration intérieure même, elle resta libre. Le témoignage d'Agathias, cité par les auteurs de la Statistique, n'a rien de contraire à ce que nous avançons. Agathias dit en effet καὶ νυν ἑλληνίδος ἐστι βαρβαρικη. Il n'emploie ces expressions en parlant de Marseille, que pour faire voir l'origine de cette ville, et sans doute aussi pour frapper par la différence qui existait entre les mœurs grecques et celles des Francs qui venaient de s'en emparer. Il ne dit pas autre chose. Suivant la Statistique elle-même, Marseille ne formait-elle point d'ailleurs deux villes distinctes? La ville proprement dite, libre sous protection romaine, et la citadelle dans laquelle les Romains entretenaient une forte garnison. La dépendance politique ne saurait donc être déniée; l'on sait ce que vaut l'amitié de protecteurs armés. Marseille eut son district particulier; Aix, Arles, eurent aussi le leur, et jusqu'à la chute de l'empire, cette dernière conserva sa suprématie. Sous l'administration romaine, des travaux se firent, des monumens s'élevèrent, des canaux furent creusés, des aqueducs dressés, des routes établies dans les différens lieux de la Provence. La Statistique en donne une énumération et une description exacte et précise, tandis que les cartes de l'atlas en présentent à l'œil la fidèle image. Toute la Provence florissait; déjà même au temps de Strabon et Pline, on voit que son état était tel, que les auteurs ne semblent la laisser qu'à regret dans les Gaules; ils en font presque un annexe de l'Italie ou au moins une seconde Italie.

4. La domination des Goths ne dura que 60 ans; il se fit dans cet espace de temps peu de changemens dans la géographie de ces contrées. Les princes de cette nation, Théodoric surtout, avaient à cœur de se modeler sur les Romains, et d'en suivre le régime; aussi, les seuls changemens dignes de quelqu'attention, se bornent-ils à la géographie ecclésiastique.

5. Sous le titre de *Géographie francique* il faut comprendre tout le temps qui s'est écoulé depuis la cession de la Provence

aux enfans de Clovis, en 536, jusqu'au couronnement de Boson en 879. Pendant cette période de 343 années, les Lombards, les Saxons, et ensuite les Sarrasins détruisirent ce que les Goths avaient respecté; tout fut dévasté. Alors périrent les restes de la civilisation romaine, et de longs jours de deuil et d'ignorance couvrirent le sol jadis si fertile et si riant de la Provence.

Aucune époque, au reste, n'est plus stérile pour la géographie. Tout se réduit à quelques passages obscurs de Grégoire de Tours et à des lambeaux extraits des Dyptiques et des Cartulaires, aussi inexacts que diffus. Cependant on voit que deux divisions furent établies dans cet intervalle de temps dans la Basse-Provence, 1° *la province d'Arles;* 2° *la province de Marseille.* L'une et l'autre furent souvent attribuées à des princes différens, quoique de la race mérovingienne. Avec Charlemagne, la Provence, qui avait conservé jusque-là les formes du gouvernement romain, fut assimilée aux autres provinces de la France, et les patrices résidant à Arles furent remplacés par des *comtes*, qui avaient au-dessous d'eux des *vicomtes*, appelés aussi *viguiers* et *vidames*, des *centeniers* et des *échevins*. De cette manière il se forma deux comtés, le *comté d'Arles* et le *comté de Marseille*; et aux lois romaines, ainsi qu'aux coutumes des différens peuples qui avaient tour-à-tour occupé le sol de la Provence, succéda le règne des Capitulaires.

6. Cet état de choses se maintint, et la Provence resta même assez tranquille pendant les troubles qui se manifestèrent sous le règne de Louis-le-Débonnaire, ou qui le suivirent, jusqu'au temps où Boson, beau-frère de Charles-le-Chauve, fut investi par ce prince du gouvernement de la Provence. L'ambitieux Boson, impatient de porter un titre souverain, se fait élire roi en 879, et bientôt après il est couronné par l'archevêque d'Arles. La Provence est alors détachée de la monarchie française et forme un état à part; mais Boson ne peut s'asseoir tranquille sur le trône qu'il vient d'usurper. C'est nécessité pour lui de lutter même contre les seigneurs et les prélats qui l'ont élevé, et qui tous ambitionnent une part de cette dépouille soustraite au souverain de la France; des concessions leur sont faites. Alors le haut pays se hérissa de châteaux et de forteresses, tandis que les plaines restèrent incultes et furent abandonnées. Les monastères et les abbayes se multiplièrent au

moyen des largesses qui leur étaient faites; et des ordres militaires et religieux vinrent même s'établir en Provence; tel fut particulièrement celui des Templiers. Petit à petit, cependant, le bon ordre reprit le dessus, et les plaines abandonnées se couvrirent d'habitations nouvelles; la civilisation enfin commença de renaître. Les souverains des deux maisons d'Anjou mirent de l'unité dans l'administration, et travaillèrent si efficacément à la prospérité du pays, que lors de sa réunion à la France, la Provence ne le cédait en rien aux autres provinces de la monarchie. Cette période est celle que les auteurs ont nommé période de la *Géographie provençale*. Les divisions de cette partie de la Géographie, dans un moment où le régime féodal donne tant de mobilité à l'autorité et à la juridiction, sont difficiles à établir. Aussi, désespérant d'y parvenir, les auteurs ont-ils cru devoir adopter deux divisions seulement, sous les noms de *pays de Provence* et de *terres adjacentes*; dénominations peu claires, mais dont l'explication fait bientôt apercevoir le but.

Par le premier nom, il faut entendre tous les domaines qui relevaient du roi, puis du comte de Provence, et dont la haute justice lui appartenait. Le *pays de Provence* se divisait en *viguerie*, dont deux seulement, celles d'*Aix* et de *Tarascon*, étaient dans le département des Bouches-du-Rhône. Quant aux *terres adjacentes*, elles étaient enclavées dans la Provence, mais elles avaient conservé des relations de vasselage avec les empereurs d'Allemagne. Pendant long-temps ces pays se refusèrent à reconnaître les comtes de Provence; ils étaient nombreux; *Arles* et *Marseille* en étaient les principales. Dans cet état de choses, l'une et l'autre de ces deux villes avaient un gouvernement républicain qu'elles conservèrent jusqu'à leur réunion au comté de Provence, sous le règne de Charles d'Anjou. Cette indépendance venait des concessions que Boson et ses successeurs s'étaient vus contraints de faire aux évêques, qui avaient hérité partout de l'autorité municipale sous le titre de *défenseurs*. Cependant, avant que la Provence redevînt province du royaume sous Louis XI, elle avait changé d'état, et c'était au bon roi Réné qu'elle en était redevable, et aux institutions qu'il lui avait données, institutions qu'elle conserva malgré sa réunion. Depuis lors, ses destinées se trouvèrent cependant liées à celles de la France.

7. A la suite de ces divisions géographiques, les auteurs ont placé des *tables* qui montrent la position des différens lieux situés dans le département, et cités par *Ptolémée*, par l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, et par l'*Itinéraire d'Antonin*, et la *Table corrigée des lieux et des distances dont il est fait mention dans les divers itinéraires.* Ils ont voulu faire en quelque sorte, par là, un résumé de tout ce que les anciens nous ont transmis sur leur département.

8. Une partie de cette importante publication nous reste encore à citer, c'est l'*Atlas* qui l'accompagne, et qui est destiné à reproduire non-seulement la géographie, mais encore divers objets de *géologie*, d'*antiquités* et des *vues*. La moitié de cet atlas a paru; elle forme 15 planches, avec un texte explicatif. Quatre sont consacrées à la géographie physique, ancienne et moderne; elles ont été dressées avec un grand soin par *MM. Toulouzan*, dont on reconnaît partout les connaissances dans la composition de ce grand et superbe ouvrage, et *Negrel-Ferrand. M. Geille* et autres artistes se sont occupés des dessins; à l'exécution de la gravure on reconnaît le talent de *MM. Michel*, l'un de nos meilleurs graveurs en topographie, *Bigand*, *Geille* lui-même, et autres. Rien enfin ne paraît avoir été négligé pour rendre cet ouvrage vraiment digne de son objet. Nous n'énonçons ici qu'un désir, c'est de pouvoir bientôt jouir de sa totalité. Il reste encore à paraître la seconde partie de l'atlas et le IVe volume; mais le zèle éclairé du comte *de Villeneuve Bargemont*, ses hautes connaissances nous sont un sûr garant que rien ne sera épargné pour le compléter bientôt et lui donner toute la perfection désirable.

Nous différons sans doute sous quelques rapports de l'opinion émise par les savans auteurs de ce beau monument; nous avons pu nous permettre la critique; mais cela ne nous empêchera jamais de reconnaître tout le mérite d'une semblable publication, et les grands avantages que la science et l'administration en peuvent retirer. Toutefois, nous ne terminerons point sans faire observer que l'importance de la ville d'Arles pendant tout le cours du moyen-âge ne ressort peut-être pas assez. Il est aussi quelques fautes de style, quelques erreurs d'impression qui ont échappé aux auteurs; il serait à désirer de les voir disparaître. Nous en citerons une entr'autres parmi ces dernières,

p. 183; il s'agit du *golfe de Lion*, que l'on a à tort écrit *Lyon*. Ce n'est assurément point une faute commise par ignorance, puisque l'étymologie du nom est elle-même expliquée par le passage de *Guillaume de Nangis* cité au bas de la page; mais nous saisissons l'occasion de la relever, parce qu'elle est on ne peut plus commune chez les cartographes, qui font, et malheureusement il y en a beaucoup trop, des cartes géographiques, sans connaître suffisamment la géographie. *Malte-Brun* a lui-même par la plus inconcevable inadvertance, commis cette faute, en rapportant (Tom. IV, p. 472 *de son Précis*) à la ville de *Lyon* le nom de l'ancien *Sinus Leonis*. Son autorité pouvait propager l'erreur; c'était donc un fait sur lequel nous devions appuyer. Alex. B. du B.

151. Annuaire du département de la Corse pour l'année 1829. In-12 de 132 p.; prix, 1 fr. 50 c. Ajaccio, 1829; Marchi.

Voici enfin un Annuaire de l'île de Corse, et un Annuaire qui paraît fait avec assez de soin pour que nous puissions y puiser des données statistiques précises sur cette partie de la France.

L'île de Corse est située dans le grand golfe de la Méditerranée, formé par les côtes de France et d'Italie; elle se prolonge entre le 41e et 43e degré de latitude nord et le 8e et le 10e de longitude est; son moindre éloignement des côtes de France (de Calvi à Antibes) est de 31 lieues. Plus voisine de l'Italie, la Corse n'est éloignée de Livourne que de 18 lieues; son extrémité méridionale n'est séparée de la Sardaigne que par un canal de deux lieues, appelé *Bouches de Bonifacio*; on ne compte que 125 lieues du port de Bonifacio situé à l'entrée du canal, aux côtes d'Afrique les plus voisines (la baie de Tunis).

Son étendue dans le plus grand diamètre (du Cap Corse à Bonifacio) est d'environ 45 lieues; sa largeur inégale varie entre les limites de 9 à 23 lieues, et sa surface, d'après le terrier général fait par ordre du Roi, est de 874,741 hectares (2,072,441 arpens).

Une chaîne de montagnes, dont plusieurs sont assez élevées pour conserver de la neige pendant toute l'année, traverse l'île du nord au sud, et la divise en deux parties, qui n'ont de communication entre elles que par des gorges très-élevées et dont la plupart sont d'un accès très-difficile.

C'est dans cette chaîne que se trouvent les hauteurs principales établies par les opérations géodésiques faites pour l'établissement de la grande carte publiée en 1814. Ces hauteurs principales sont au nombre de treize, savoir :

Monte Rotondo...	2,763 mètres.	Monte l'Incudine..	2,055 mètres.
Monte Cinto.....	2,578	Monte Ladroncello.	2,135
Monte Cardo.....	2,499	Monte Patro.....	2,437
Monte Artica.....	2,440	Monte Paglia Orba.	2,640
Monte Grosso.....	1,861	Monte Renoso.....	2,256
Monte Conia.....	1,983	Monte Pertugiato..	2,196
Punta Capella.....	2,489		

De cette chaîne centrale partent un grand nombre de rameaux qui laissent entre eux des vallons étroits, tortueux, d'une médiocre étendue, et dont les flancs ont en général une inclinaison rapide. Ces montagnes secondaires s'abaissent successivement en s'avançant vers la mer. En plusieurs endroits elles se prolongent en forme de promontoires escarpés; mais le plus ordinairement elles se terminent, à une distance plus ou moins grande du rivage, par une suite de collines dont les pentes viennent insensiblement se confondre avec les plaines littorales.

Cette disposition de terrain rend les plaines d'une certaine étendue très-rares dans l'intérieur de l'île; mais vers les bords de la mer il en existe plusieurs d'une vaste superficie.

Les passages ou gorges (*focci*) par lesquels on traverse la chaîne centrale et qui servent de communication aux parties orientale et occidentale de l'île, sont en grand nombre. Les principales sont :

1° *La foce di Gradaccio* ou *Bocca di Palma*, qui s'ouvre à l'ouest vers le commencement de la grande chaîne et conduit de l'ancien arrondissement de Vico à celui de Calvi.

2° Au nord de la précédente se trouve *la foce de Santa Maria della Stella*, qui, des environs de Calvi, se termine près de la commune d'Evisa, arrondissement d'Ajaccio.

3° Plus au nord, le passage appelé *Vergio Soprano*.

4° Parallèlement, et au-dessous du *Vergio Soprano*, la foce du *Vergio Sottano*.

Ces deux défilés conduisent de la forêt d'Aitone dans le canton de Niolo.

5° *La bocca di Campotile* sert de communication entre les environs de Vico et la ville de Corte.

6° *La bocca alla Soglia*, située à l'est de la précédente, au-dessous de la commune de Guagno, conduit à Corte en suivant particulièrement le cours de la Rostonica. Cette gorge, très-élevée, n'est praticable qu'en été.

7° *La bocca d'Orezza*, entre les limites des cantons de Serragio, arrondissement de Corte, et du canton de Salice, arrondissement d'Ajaccio. Ce passage, que l'abondance des neiges rend impraticable en hiver, n'est fréquenté en été que par les habitans des deux cantons indiqués ci-dessus, auxquels il sert de communication.

8° *La foce di Vizzavona*, sur le territoire de la commune de Bocognano, est traversée par la route royale d'Ajaccio à Bastia.

9° *La foce de Verde* s'ouvre entre la commune de Ciamanacce, arrondissement d'Ajaccio, et celle de Ghisoni, arrondissement de Corte.

10° Un autre passage se trouve entre les communes de Ciamanacce et celle de Pianelli.

11° *La bocca d'Asnao*, au sud des précédentes, entre la commune de Quenza, arrondissement de Sartene, et le Solaro de Casinca, arrondissement de Corte.

12° Enfin la *bocca di Bavella*, vers l'extrémité sud de la grande chaîne. Ce passage est très-élevé et d'un accès difficile.

Les cours d'eau de la Corse sont peu considérables, excepté dans la saison pluvieuse et lors de la fonte des neiges.

Quelques-unes de ces rivières sont alimentées par des lacs, dont les plus considérables sont ceux de Creno et d'Ino, situés au-dessus de la commune de Soccia, dans le canton de Niolo.

Les principaux fleuves de la Corse sont les suivans :

1° Le Golo, qui sort du lac d'Ino. Son cours est d'environ 26 lieues communes. Il traverse une partie des arrondissemens de Corte et de Bastia, et se jette dans la mer de Mariana.

2° Le Fiumalto, qui prend sa source dans le canton d'Orezza, et dont l'embouchure est près de St.-Pelegrino.

3° Le Tavignano sort du lac de Creno. Il reçoit au-dessous de la ville de Corte la rivière de Rostonica et se jette dans la mer, près des ruines d'Aleria.

4° Le Fiumorbo, dont les sources sont dans le canton de Vivario, débouche dans la mer, près de l'étang d'Urbino.

Ces quatre rivières descendent du versant oriental des montagnes. Des pentes occidentales sortent trois autres fleuves principaux.

1° Le Liamone, qui sort du lac de Creno et se jette dans le golfe de Sagone.

2° La Gravona, qui a sa source au pied des montagnes de Bocognano et son embouchure au fond du golfe d'Ajaccio.

3° Le Vallinco, dont les sources se trouvent dans le canton de Serra et qui débouche dans le golfe de Vallinco.

Il existe sur la côte orientale plusieurs lacs ou étangs salés dont les principaux sont :

1° L'étang de Biguglia, qui s'étend le long de la côte entre la ville de Bastia, dont il est éloigné d'une lieue, et l'embouchure du Golo.

2° L'étang de St-Pelegrino, qui commence près de la rive droite du Golo, dans le canton de Vescovato, et s'étend jusqu'à la tour de St-Pelegrino.

3° L'étang de Diane, sur la rive gauche du fleuve Tavignano.

4° L'étang del Sale, près de l'embouchure du Tavignano.

5° L'étang d'Orbino, situé entre l'étang del Sale et l'embouchure du Fiumorbo.

6° L'étang du Fiumorbo, à peu de distance de la rive droite de la rivière de ce nom.

7° L'étang de Palo, à la suite et à une petite distance du précédent.

Tous ces étangs sont très-poissonneux.

Les sources d'eaux minérales et thermales sont nombreuses en Corse.

Les principales sont :

Les eaux d'Orezza, près du village de Stazzona, sont acidules, ferrugineuses et gazeuses, froides; ne s'emploient qu'en boisson.

Eaux thermales de Fiumorbo. Les principales sources qui fournissent ces eaux sont désignées sous les noms du Grand bain, Pozzo spiritato, la Lecchia et Locchiarea. La température de chaque source est différente et varie entre 28 et 45 degrés. Ces eaux sont employées en bains et en boissons. Elles sont toniques, vulnéraires et détersives.

Eaux thermales de St-Antoine de Guagno, fréquentées dès 1711, entre 40 et 44 degrés de chaleur.

La Corse a d'excellens *ports*. La rade de Porto-Vecchio peut contenir 40 vaisseaux. Le port de Campomoro, dans le golfe de Vallinco, quinze vaisseaux de guerre; le port d'Ajaccio, spacieux, commode et sûr pour toutes sortes de bâtimens; aux bâtimens de commerce, spécialement, sont ouverts : le port de Centuri, qui pourrait être considérablement élargi; le port de St-Florent, où les bâtimens marchands les plus considérables peuvent être en parfaite sûreté; l'île Rousse, devenue depuis la construction du môle un des ports de commerce les plus importans de l'île; Calvi, nommé par Cluvier *celeberrimus insulæ portus;* le golfe de Sagona, où les gros vaisseaux mouillent en toute sûreté; Bonifacio, défendu par une bonne forteresse, mais où les vaisseaux ne peuvent guère mouiller que par le beau temps, et lorsqu'on a le vent en poupe, attendu que son entrée est très-étroite; Bastia, dont le môle prolongé est infiniment utile aux bâtimens marchands qui y arrivent de plusieurs points et y font un grand commerce; Macinaggio, hâvre petit, mais sûr et commode pour les bâtimens de légère construction.

Quatre *pépinières*, dont celle d'Ajaccio, présentent des mûriers et une collection d'arbres fruitiers, de plantes potagères; un jardin de naturalisation où l'on rencontre la cochenille.

Un dépôt de dix étalons de la plus belle race à Ajaccio.

De 1821 à 1827 inclusivement, la balance du commerce de l'île offre les résultats suivans :

Exportations, année moyenne, pour le continent français.....	848,045 fr.	57 c.
Importation du continent français en Corse.....	2,955,109	14

Population de l'île de Corse.

D'après un dénombrement fait en 1740, la Corse, anciennement très-peuplée, ne contenait alors que 133 paroisses, 427 villages, 26,854 feux, et en tout 120,380 ames.

Cette population s'élevait,

En 1760 à 130,000
En 1790 à 150,638
En 1821 à 180,348

Une ordonnance royale du 25 mars 1827, atteste qu'elle est actuellement de 185,079. Elle se divise ainsi qu'il suit :

Arrondissement d'Ajaccio...	43,882
Idem. de Bastia.....	56,375
Idem. de Calvi.....	19,895
Idem. de Corte.....	43,704
Idem. de Sartene....	21,223
	185,079

Grandes routes. La Corse n'en compte encore que trois :

1° La route royale de Bastia à Ajaccio par Corte, qui traverse diagonalement l'île sur un développement de 34 lieues.

2° La route royale de Bastia à St-Florent, dont la longueur est de 4 lieues.

3° La route de Sagone à la forêt d'Aitone, ouverte pour faciliter l'exploitation des bois de marine. Un embranchement qui, sur cette route, a été prolongé jusqu'à la ville de Vico, et récemment de Vico aux bains de Guagho. Toutes les autres routes ne sont que des sentiers praticables aux mulets seulement. Il paraît que les communes s'occupent sérieusement de l'amélioration de leurs chemins vicinaux.

Monument d'art. — Pont de Vecchio.

Ce monument, commencé en 1823, et auquel le préfet a posé la dernière pierre en oct. 1827, est situé au centre de l'île et dans la partie la plus déserte et la plus escarpée. On y arrive du côté de Vivario comme du côté de Venaco, par une très-belle partie de route. Il consiste en une seule arche en plein cintre de 30 mètres d'ouverture, appuyée sur deux énormes masses de rochers. La largeur du pont entre les têtes est de cinq mètres; il a cinquante mètres de longueur d'une rive à l'autre, et le voyageur qui le traverse se trouve à plus de cent vingt pieds de hauteur au-dessus du torrent.

La voûte extradossée et formant saillie sur le nu des tympans, la plinthe, les bahuts et les pierres d'angles, sont en beau granite proprement taillé. Tout le reste est en maçonnerie d'une construction soignée, mais en pierres irrégulières, ce qui contraste avec la pierre de taille et en fait ressortir l'emploi.

BOTTIN.

152. Pays-Bas. — Navires entrés dans les principaux ports du royaume.

L'état suivant indique une augmentation annuelle dans la navigation :

	En 1824	1825	1826	1827	1828
Anvers.....	681	800	928	822	955
Amsterdam.....	1,729	1,606	1,887	1,982	2,132
Par la Meuse et Goirée.	1,373	1,395	1,587	1,731	2,085
Ostende.....	400	435	482	501	574

Quantités de café entré dans les ports ci-dessous :

	En 1825	1826	1827	1828
Anvers...(Balles).	270,000	341,000	379,000	367,000
Amsterdam.....	102,000	150,000	113,000	169,000
Rotterdam.....	»	134,000	98,000	113,000

(*Courrier français ;* 20 janv. 1829).

153. Importation de céréales a Rotterdam et Amsterdam en 1828.

	Amsterdam.	Rotterdam.
Froment.....	17,261	4,634 lasts.
Seigle.....	15,650	11,665
Orge.....	3,174	2,914

(*Journal du Commerce ;* 9 janv. 1829.

154. Statistique de l'université de Louvain de 1817 à 1827.

Années académiques.	Nombre des élèves qui ont fréquenté les facultés de					Totaux.
	médecine.	sciences.	droit.	lettres.	collége philosophique	
1817—1818	81	7	100	42	»	230
1818—1819	96	32	100	53	»	281
1819—1820	80	49	89	61	»	279
1820—1821	58	42	94	78	»	272
1821—1822	60	44	98	70	»	272
1822—1823	59	44	126	75	»	304
1823—1824	67	52	134	82	»	335
1824—1825	68	56	157	84	»	365
1825—1826	77	68	163	119	193	620
1826—1827	87	79	179	97	249	691
Totaux...	733	437	1240	761	442	3649

(*Revue encyclop. ;* février 1828, p. 568.)

155. Industrie typographique des Pays-Bas, en 1827.

Il a paru dans les Pays-Bas, dans le courant de 1829, 741 ouvrages (compris les journaux et les écrits périodiques) dont 99 consacrés à la théologie, 146 à la jurisprudence, médecine, physique, etc., 96 à l'histoire, 114 à la philologie, à la poésie, etc., et 286 à diverses matières et aux romans. En 1827, il y en avait paru 763, et en 1825, 679. (*Allgem. Handl. Zeitung;* févr. 1828, p. 72).

156. De l'Émigration considérée comme un débouché ouvert aux pauvres. — Documens parlementaires sur l'Émigration en Angleterre. (*Times.— Galign. Messeng.*; oct 1827.)

Le 3e rapport du Comité des communes sur l'émigration, dit le rédacteur du *Times*, vient de paraître. Les deux premiers rapports étaient spéciaux et ne regardaient que les points casuels; celui-ci, qui contient au-delà de 650 pages, se rapporte à tout ce qui est relatif à l'émigration. Le Comité réuni en 1826, recommandait l'émigration en grand, mais n'y employait aucun moyen qui lui fût propre. Le rapport actuel est dirigé vers des résultats pratiques, et chaque proposition qu'il renferme est analysée rigoureusement et discutée avec beaucoup d'habileté.

Le Comité commence par exprimer l'opinion pour laquelle il s'est décidé, « que l'emploi agricole surabondant d'une population pauvre dont le travail ne peut satisfaire les besoins, peut être, sinon annullé, au moins modifié par un système d'émigration conçu sur une vaste échelle. A moins qu'une prompte diversion ne soit amenée par l'émigration pour diminuer la croissante irruption de la population pauvre de l'Irlande qui se jette à présent sur l'Écosse et l'Angleterre avec une alarmante rapidité, on ne peut entrevoir d'autre résultat que la condition moins prospère des laboureurs anglais et écossais.

L'état de la population dans les trois divisions de l'empire, est classé sous leur chapitre respectif.

1° Irlande. Un fait avéré, c'est que dans ce pays il y a un excès de culture, qui, comparé avec tout ce qu'elle exige, a réduit et doit maintenir le cultivateur à la plus grande pénurie de subsistances. Un des moyens les plus populaires d'appliquer cette assertion à l'Irlande, est d'exprimer le vœu pour que des capitaux soient promptement versés dans le pays; mais les

maux qui dérivent d'une population qui fournit un excédant de culture au-delà de ce qui lui est nécessaire, renferment en eux-mêmes un principe qui les prolonge et les aggrave. Aussi long-temps qu'on ne prendra pas de mesures pour y remédier, ils doivent non-seulement ne pas diminuer, mais augmenter; et par leur existence même ils doivent empêcher l'introduction des capitaux qui, si elle avait lieu, en diminuerait l'excès, en établissant plus d'égalité entre l'augmentation de culture et les besoins réels. Dans les circonstances présentes, avec l'opinion qui s'est établie du peu de sûreté des propriétés en Irlande, et qui dérive de l'état de la population, nul ne se hasardera à établir de vastes manufactures, ou ne cherchera à faire faire à l'agriculture de grands progrès dans un pays qui a été et peut être encore le théâtre de mouvemens insurrectionnels.

La question de l'émigration, relativement à l'Irlande, a déjà été décidée par la population elle-même; il ne reste à décider que sur quelle partie on la dirigera: Sera-ce sur les colonies du nord de l'Amérique, ou souffrira-t-on qu'elle accable la Grande-Bretagne de maux et de misère? Il s'est élevé des souscriptions pour favoriser l'émigration vers la Grande-Bretagne; l'accroissement journalier des communications entre les deux pays facilite l'exécution de ce système dont on ne peut envisager les conséquences sans être alarmé; l'émigration d'Irlande en Angleterre a beaucoup augmenté, et le caractère de ce fait a changé. Autrefois les cultivateurs, qui quittaient leurs petites fermes et leurs chaumières, avaient l'habitude d'y retourner après une courte absence; aujourd'hui c'est une émigration de vagabonds, qui ne sont retenus ni par les liens de l'amour du pays, ni par l'espérance d'amasser de quoi pourvoir à leur retour. Leur unique espoir est d'obtenir en Angleterre les moyens d'y vivre, espoir qu'ils ne peuvent réaliser qu'en déplaçant un nombre proportionnel de cultivateurs anglais, en raison de cette concurrence. Le Dr Elmore, médecin anglais estimé, qui a résidé 20 années dans le sud de l'Irlande, démontre « qu'il se forme maintenant des souscriptions pour reporter les pauvres de l'Irlande sur l'Angleterre (surtout sur Manchester), en détachemens de 40 hommes chacun, de manière à ce que leur arrivée ne puisse exciter la jalousie. Entre deux pays qui ont des rapports aussi intimes que la Grande-Bretagne et l'Irlande,

deux différens degrés de salaires, et deux situations différentes de la population des cultivateurs, ne peuvent long-temps exister à la fois. Un des deux résultats suivans semble inévitable. La population de l'Irlande doit s'élever au niveau de celle d'Angleterre, ou celle de l'Angleterre doit descendre au niveau de celle de l'Irlande. » Ce rapport indique comme démonstration de l'état misérable de la population de l'Irlande, que dans la ville de Dublin, dont la population n'est que de 200,000 ames, 60 mille fiévreux furent traités à l'hôpital, l'année dernière. Le Conseil d'État fut convaincu de l'opinion générale des propriétaires irlandais sur l'avantage de diminuer la population dans leurs domaines; on est persuadé que ce sentiment a assez de force pour les exciter en diverses circonstances à établir une contribution pécuniaire en faveur de l'accroissement de l'émigration.

2° Angleterre. Les renseignemens relatifs à ce pays établissent « qu'en tout ce qui regarde la dépense, l'emploi des pauvres sur les vastes possessions du pays natal ne peut s'effectuer à aussi bon marché que sur celles où leur émigration peut avoir lieu. M. Malthus est également persuadé que la culture des mauvaises terres du pays, entreprise dans le but seul d'employer le peuple, finirait nécessairement par un déficit, et augmenterait plutôt qu'elle ne diminuerait les difficultés qui naissent d'un excès de population. Des objections également fortes sont élevées contre l'emploi des pauvres dans les travaux publics, aux dépens du trésor public, dans le cas où l'on n'aurait entrepris ces travaux que dans l'unique but d'employer la population. » Les inspecteurs de plusieurs paroisses d'Angleterre sont d'avis « que l'éloignement d'un nombre surabondant de pauvres familles serait un avantage précieux pour la paroisse, et ne pourrait s'estimer à moins d'une épargne de 25 guinées. Il y a un ensemble remarquable dans les renseignemens anglais quant à l'expédient d'établir un fonds pour assurer le maintien des prix peu élevés (d'après le principe qui permet d'élever le taux de l'argent, conformément à l'acte vulgairement appelé acte de M. Sturges Bourne), dans le but de fournir les fonds nécessaires pour éloigner les pauvres surabondans par la voie de l'émigration. Tous expriment aussi la même opinion, savoir, que les plus grandes améliorations faites dans le système du bas prix

pour les pauvres, amène la discontinuation des secours aux pauvres robustes. Le Comité s'est cru fondé à conclure « qu'un système d'émigration peut être propre à venir au secours des paroisses trop peuplées, et peut offrir quelque remède contre le retour du mal. Ce remède doit se chercher dans l'intérêt bien compris du taux des prix peu élevés dans le plus grand nombre des paroisses agricoles. Mais dans les districts manufacturiers et dans les villes plus importantes, où l'intérêt de la majorité des contribuables est confondu avec celui des propriétaires des classes inférieures et des individus intéressés au bas prix de la culture, on trouve un remède moins sûr, d'après la prévention fondée sur les dangers d'un excès de population, puisque l'émigration tend en ce moment à élever les salaires et à faire baisser la rente.

3° Écosse. Le Comité exprime son opinion qu'un plan général d'émigration ne peut s'appliquer à l'Écosse. Dans les cantons où la population est la plus faible, elle est principalement, sinon entièrement, soumise à l'influence des cultivateurs irlandais, et elle obtiendra un soulagement plus réel par l'application du remède propre à l'Irlande.

Après avoir développé le principe d'après lequel on estime la valeur du travail, le rapport entre les secours et les demandes, le Comité explique le remède qu'il propose : il est fondé sur les expériences déjà faites. En 1823, 120 pauvres familles, composant 568 individus, furent envoyées du nord de l'Irlande, et établies dans le haut Canada, sous la surveillance de M. P. Robinson. Le montant des frais de cette émigration, en y comprenant ceux des dépenses pour une année, loyer et autres charges, se montèrent à 12,500 guinées. En deux ans, les propriétés qui avaient été amassées par ces 120 familles, formaient un capital de 7,600 guinées, et sur le pied de cet accroissement, leur capital devait, en sept années (à partir de la date de leur établissement), se monter à 30,001 guinées. Une expérience plus en grand eut lieu en 1825. 400 chefs de famille furent pris dans une partie de l'Irlande où ils ne pouvaient se procurer de l'ouvrage, et transportés dans le haut Canada. Cette émigration coûta 43,000 guinées; or, d'après une estimation rigoureuse, la valeur des productions de leur première année de travail se monta à 11,000 guinées. Prenant chaque circonstance en consi-

dération, les membres du Comité sont disposés séparément à recommander une avance pécuniaire, en forme de prêt, dans le but de favoriser l'émigration. Afin de montrer matériellement ce que pourrait produire un prêt de ce genre, le Comité établit l'hypothèse d'un prêt de 240,000 guinées, avancé pour 1828 à 1829; d'un prêt de 350,000 guinées pour 1829 à 1830; et d'un prêt de 540,000 guinées pour les années 1830 à 31 : en total, 1,140,000 guinées. Le Comité donne à entendre que cette somme doit favoriser l'émigration de la manière suivante. Dans la 1re période, celle de 1828 à 1829, 400 familles, à 5 personnes chaque, seraient transportées; en évaluant les frais pour chaque famille à 600 guinées, le total serait de 240,000 guinées; dans la 2e période, on transplanterait 6 mille familles, ce qui absorberait la 2e somme et au-delà; 900 familles se transporteraient au moyen de la 3e somme et un peu plus; au moyen de quoi le total des dépenses formerait un total de 1,400,000 guinées, pour la transplantation de 19,000 familles. Le principe d'accroissement dans cette proposition hypothétique est que chaque année augmenterait l'émigration de 4, 6 et 9, en d'autres termes, qu'elle l'accroîtrait dans la proportion d'un et demi, par comparaison avec le nombre de l'année précédente; le Comité, d'après la nécessité de nourrir la population précédente, assure que quelque soit le nombre qu'on ait choisi pour l'expérience de la première année, les émigrations successives doivent être calculées d'après quelque principe de cette nature. Eu égard au nombre d'exportations de la première année, moyennant les mesures convenables pour préparer leur réception, et pourvu que la dépense pour la nourriture, en raison de leur nombre, ne soit pas augmentée au-delà de ce qu'elle avait été évaluée, aucune borne ne serait prescrite. Le prêt suggéré par le Comité se rapporte au nombre qu'évidemment on pourrait loger. La proposition renfermée dans cette supposition hypothétique est ainsi établie : la 1re année 4000 familles; la 2e 6000; la 3e 9000; en tout 19,000. Si, après cette période, le Parlement était disposé à accroître l'émigration dans la même proportion, le nombre des familles à transporter dans les années suivantes se monterait comme suit : la 4e année 13,500; la 5e 20,250; la 6e 30,375; la 7e 45,562; la 8e 68,343; en additionnant ces nombres, on trouverait un total de 197,030

familles qui, multipliées par 5, donneraient 985,150 individus, » près d'un million. L'intérêt à 5 % (4 % avec un fonds décroissant de 1 %) sur 1,140,000 guinées, se monte à 57,000 guinées, en supposant que le fonds consolidé soit grèvé d'une avance de 57,000 guinées pour cette période, ce qui donnera un fonds décroissant de 1 %, pour liquider un prêt de 1,140,000 guinées. D'un autre côté, si l'échelle de la rente progressive et du double paiement, calculé dans le cas d'une seule tête par famille, et s'étendant seulement sur une période de trente ans, se *réalisait*, ou repaierait les 1,140,000 guinées; et les recettes de ces rentes de 30 années, rendraient le capital avancé, ainsi que les 4 % qui augmentaient l'intérêt de ce capital.

D'après cette proportion, un double paiement n'est point présumé de la part de l'émigrant pour les 2 premières années. Passé ce temps, on calcule sur la somme de 10 sh. en argent ou en nature, à recevoir de chaque famille. Cette somme doit s'élever dans la proportion croissante de 10 sh. par an, à 5 guinées. La dette alors diminue par des paiemens annuels de 5 guinées en argent, jusqu'à ce que l'on ait complété la période de trente ans, lorsque l'avance est acquittée. Cependant, pour que l'émigrant ait l'option de racheter de plus fortes portions de sa dette, « le Comité donne bien clairement à entendre qu'il se repose pour la réussite de son plan sur la coopération et les secours présumés des législatures coloniales. S'il ne pouvait les obtenir, il serait convaincu que le paiement double serait impraticable; s'il les obtenait, il conçoit l'espérance qu'il peut être réduit à un système régulier et effectif, et quoiqu'il n'aille pas jusqu'à demander la garantie des législatures coloniales, il attend qu'elles feront des dispositions tendant à augmenter et à assurer la validité des engagemens qui ont été contractés.

Fr. L.

Note. — On aura sûrement remarqué que le Comité des communes, le rédacteur du *Times*, ainsi que l'économiste anglais dont il invoque l'autorité, semblent ne tenir aucun compte des vices du système social, qui, en Angleterre, ainsi qu'en Irlande, et dans ce dernier pays bien plus encore que dans le premier, déshéritent depuis longtemps une multitude de jour en jour plus nombreuse. Ces spéculateurs paraissent oublier complètement que la concentra-

tion tous les jours plus forte des propriétés et des capitaux en Angleterre, que l'absence des propriétaires irlandais, et le funeste système des fermages morcelés à l'infini, suivi par leurs agens, condamnent à la misère, dans ces deux contrées, une population sans propriétés et sans capitaux. C'est après l'avoir mise hors d'état de subsister par son travail, qu'on la juge surabondante; on ne pense plus qu'à s'en débarrasser, en encourageant l'émigration. Mieux vaut, en effet, lui ouvrir hors du pays des chances de sécurité et de bonheur, que de l'y laisser en proie à une détresse menaçante pour ceux qui possèdent. Mais ce remède extérieur n'attaque pas le mal dans sa racine, et tout en continuant de l'employer, une politique sage et humaine, d'accord avec la justice, conseillerait de travailler à améliorer par les lois ce qu'il y a de vicieux dans le système économique des 2 pays. Car tant que le mal subsistera, l'émigration ne sera qu'un palliatif insuffisant : le paupérisme n'en croîtra pas moins en raison directe de la concentration progressive des richesses, et il arriverait un temps où le petit nombre des riches aurait à pourvoir aux frais de la colonisation d'une masse immense de prolétaires sans emploi. Quant à l'objection de M. Malthus contre la mise en culture des terres en friche, par les pauvres, tirée de l'insuffisance des produits, M. William Jacob en a déjà signalé l'erreur. (Voir le *Bull.* de 1829, T. XVII, n° 323). Ce n'est point ainsi que l'on calcule en bonne économie publique : car en s'en tenant à cette manière d'évaluer les hommes, les terres et les produits, on aurait eu tort au 16e siècle de faire défricher par des pauvres le pays de Waës, entre Gand et Anvers, alors un désert de sables, et aujourd'hui, le canton le mieux cultivé, le plus peuplé, et le plus riche de l'Europe. A. D. V.

157. Ideen ueber die Auswanderung nach America, etc. — Idées sur l'Émigration pour l'Amérique; avec des matériaux propres à donner une connaissance plus parfaite des habitans et de l'état actuel de cette partie du globe; par le Dr Brauns. In-8° de 880 p. Gœttingue, 1827. (*Gœtting. Gelehrte Anzeigen*; janv. 1828, p. 37).

M. Brauns ayant passé quelques années dans les régions sur lesquelles il écrit, la franchise et la bonne foi se manifestent à chaque page de son travail; c'est un bon guide pour les famil-

les qui ont l'intention de s'établir dans le Nouveau-Monde. L'auteur ne s'est pas contenté de donner de simples conseils aux émigrans; il a aussi enrichi son travail d'une foule de notions propres à donner une connaissance plus parfaite des habitans et de l'état actuel de l'Amérique septentrionale. Il a divisé son ouvrage en 18 chapitres, dont le premier sert d'introduction. Il y développe ses idées sur l'émigration, les motifs qui peuvent la faire admettre, et qui la rendent même désirable pour certaines contrées de l'Allemagne. Ce n'est que dans le 13e chapitre que l'auteur aborde le principal but de son ouvrage. Il s'y attache à résoudre la question relative aux contrées les plus favorables aux émigrans allemands. Après avoir fait connaître les avantages et les inconvéniens des Amériques méridionale et septentrionale, il se décide pour cette dernière, à cause de la conformité du climat, des productions naturelles, de la manière de vivre, etc. Comme les émigrations se dirigent principalement vers les états occidentaux, sur le Missisippi et le Missouri, l'auteur a donné sur ces contrées des détails plus étendus. Ce n'est qu'à la classe ouvrière et cultivatrice qu'il conseille d'émigrer; toute autre personne, dit-il, née dans une classe plus élevée, ou douée de moyens propres à le distinguer dans l'ordre social, se trouverait trompée dans ses espérances. L. D. L.

158. Universités anglaises.

Le nombre actuel des étudians qui fréquentent celles d'Oxford et de Cambridge, est, pour la première, de 5,000, et pour l'autre de 5,104; ce qui fait une augmentation totale de 114 étudians depuis l'année dernière. (*Atlas.* — *Galign. Messeng.*; 3 avril 1828).

159. Nombre de Voyageurs a Margate, pendant les années antérieures à 1827.

L'extrait suivant des registres du bureau de la Jetée de Margate, indique le nombre des personnes qui ont visité cette ville, par les paquebots à vapeur, dans le cours des six dernières années :

Depuis avril 1821 jusqu'à avril	1822,	41,347.
1822	1823,	44,827.
1823	1824,	44,807.

1824	1825,	57,306.
1825	1826,	62,562.
1826	1827,	64,070.

On s'attendait à ce qu'en 1827, le nombre des voyageurs excéderait 70,000.—(*Herald.—Galign. Messeng.*; 17 juill. 1827.)

160. Population de l'île de Thanet en 1827.

Cette population s'élèvait à plus de 20,000 âmes, dont 12,000 forment celle de la seule ville de Margate. (*Courier. — Galign. Messeng.*; 1 nov. 1827).

161. Projet d'une communication régulière de l'Angleterre avec les Indes-Orientales.

On est sur le point d'adopter le projet d'une communication régulière avec les Indes-Orientales, au moyen des vaisseaux à vapeur, et tout en présage le succès. Depuis l'essai infructueux du Capitaine Johnson, l'idée a généralement prévalu dans ce pays, que ce projet est impraticable, au moins quant à l'épargne du temps; mais on est bien loin d'avoir la même idée dans nos établissemens de l'Orient, où l'importance de la réussite a été tellement prise en considération, qu'on n'a jamais perdu l'espérance du succès. Il est remarquable qu'excepté l'insuccès du voyage du capitaine Johnson, les circonstances ont en quelque sorte concouru à faire atteindre ce but désiré, et que nos importantes possessions dans les Indes-Orientales se rapprocheront de l'Angleterre par le fait que le voyage sera abrégé d'un mois. Le Capitaine Johnson, si notre mémoire est fidèle, mit 114 jours à se rendre au Bengale, ce qui est à peu près le temps que mettent les vaisseaux les meilleurs voiliers employés au commerce de l'Inde. En conséquence, ce projet fut abandonné par ses auteurs, qui eurent à craindre en outre d'éprouver de grandes pertes pécuniaires. Heureusement pour eux, la guerre avec les Birmans commença précisément à cette époque, et l'on caressa l'idée qu'un vaisseau de ce genre serait d'une grande utilité pour l'envoi des troupes et des bagages militaires par eau depuis Rangoun; ce vaisseau fut acheté à un prix élevé pour le compte de la Compagnie des Indes. A bord de ce bâtiment, pendant sa traversée et une partie de son service pénible à Arracan, était un officier très-actif et très-intelligent, nommé Waghorn, attaché au pilo-

tage du Bengale, qui, étant à même d'apprécier les imperfections et les avantages de ces sortes de navires, profita de son expérience pour essayer d'en améliorer la construction et de les rendre beaucoup plus propres à une navigation longue et périlleuse. Aussitôt que M. Waghorn se trouva libre par la paix avec les Birmans, il s'occupa des moyens de donner suite à son projet, qui lui offrit de grandes difficultés à vaincre; une des plus grandes était le manque absolu des capitaux nécessaires. En conséquence, il se rendit en Angleterre le printemps dernier, et mit ses plans sous les yeux des directeurs de la Compagnie des Indes-Orientales; mais il n'en reçut aucun encouragement positif, non plus que du Directeur-général des postes auquel il s'était également adressé. Il retourna donc dans l'Inde, et tous ses efforts furent employés à obtenir un privilége de cette Compagnie, qui avait proposé un prix dans l'Inde pour récompenser celui qui le premier pourrait établir avec l'Angleterre une communication sûre, au moyen de la vapeur; déjà une partie de ce prix avait été accordée, malgré son succès imparfait, au Capitaine Johnson, pour son voyage. La Compagnie décida qu'on n'aurait égard à aucun projet qui promettrait un succès égal ou plus grand avant le 14 janvier 1829, et que la partie du prix dont on n'avait pas encore disposé, serait employée à donner à M. Waghorn les moyens de mettre son plan à exécution. M. Waghorn obtint aussi du Gouverneur-général l'autorisation de charger, dans le premier voyage de ce genre qu'il ferait dans l'Inde, une certaine quantité de lettres, ainsi qu'un fret en marchandises légères et d'un grand prix, qu'il regardait comme devant le dédommager des frais du voyage. Il obtint en outre un congé de deux ans. M. Waghorn mit aussitôt à la voile pour Madras, où le 14 octobre dernier, on tint une autre assemblée, dans le dessein positif de favoriser ses vues. Une souscription fut ouverte le 10; dès le 12, elle avait rendu une somme très-considérable et qui en promettait une beaucoup plus forte. A l'île Maurice, au Cap de Bonne-Espérance, et à Sainte Hélène, où s'arrêta M. Waghorn à son retour en Angleterre, il trouva le même encouragement: il arriva à Londres vers la fin du mois dernier, pour assurer cette coopération qu'il se croyait en droit de réclamer du Gouvernement, de la Compagnie des Indes-Orientales, de tous les négocians qui commercent

avec les Indes, et de tous ceux auxquels il pense que le succès de son plan peut être profitable; ses progrès à cet égard ont été si rapides, que l'on peut assurer que tous les obstables ont disparu. M. Waghorn se croit sûr de pouvoir se rendre à Calcutta et d'en revenir dans six mois, en y comprenant les relâches sur la route pour remettre les lettres, etc., à Madère, Sainte-Hélène, le Cap de Bonne-Espérance, Trinquemale et Madras, toutes places où seront emmagasinés des dépôts de charbon. Nous comprenons que les vaisseaux à vapeur qui serviront à ces voyages ne sont pas disposés en général pour recevoir des passagers, quoiqu'il y ait des exceptions en faveur de tout individu d'un rang élevé, civil ou militaire, attaché à quelque partie de l'administration publique; mais ils seront bornés à l'envoi des dépêches, des lettres, des papiers-nouvelles, de l'argent et autres marchandises ayant peu de poids et beaucoup de valeur. *Times.—Galignani's Messenger;* 16 avril 1829.) Fr. L.

162. Géographie de l'empire de Russie, contenant la Russie d'Europe et la Russie d'Asie; par Alph. Rabbe. Tom. 1er en 2 parties. 2 vol. in-18, ensemble de 19 feuilles et 1/2, plus une carte; prix, 7 fr. 50 c. Paris, 1828; A. Dupont.

Ces 2 volumes, qui ont paru au commencement de l'année dernière, et dont nous avons attendu inutilement la suite jusqu'à présent, étaient destinés à la *Collection de résumés géographiques*, ou *Bibliothèque portative de géographie physique, historique et politique, ancienne et moderne*, entreprise par M. Bory de St-Vincent. L'auteur, qui s'est acquis, à plusieurs titres, la réputation d'habile écrivain, s'était déjà exercé dans ce genre de composition que l'on appelait autrefois des *Abrégés*, et auquel on a donné de nos jours le nom de *Résumés*. La Russie principalement avait occupé sa plume; outre l'*Histoire d'Alexandre*, dont nous avons annoncé la publication en 1826 (voy. *Bullet. des scienc. historiques;* Tom. VI, n° 143), il avait fait paraître précédemment, sous le titre de *Résumé de l'histoire de Russie*, un *gros volume* (comme il le dit lui-même dans l'avertissement de sa *Géographie*), ouvrage qui a essuyé de vives mais justes critiques dans un de nos meilleurs recueils périodiques (*Revue encyclop.*, T. XXVI, p. 531), et qui ne survivra point sans doute, comme il l'espère à tort, « à la condamnation littéraire, peut-

être trop juste, dit-il, qui a frappé de mort cette infortunée collection de *Résumés*. » L'auteur, bien évidemment, avait été égaré par un sentiment louable, celui d'une noble indignation pour les abus du pouvoir, sentiment qu'il étendait, avec raison, à ceux qui louent bassement et servilement les dépositaires des destinées humaines, et qui érigent leurs vices en vertus, au lieu de signaler leurs erreurs. « Je ne conçois pas, disait-il dans sa préface, que l'on veuille réduire la plume de l'historien à n'être qu'un tube de plomb par où tombe une eau froide. » M. Rabbe a péché par l'excès contraire, et son indignation l'a entraîné trop loin; au lieu de nous donner dans son *Résumé* la physionomie morale et les faits capitaux de l'histoire de Russie qu'il devait esquisser à grands traits, il s'est apesanti sur des détails d'intérieur; il s'est attaché surtout à peindre des couleurs les plus odieuses la Cour de Catherine II, et son ouvrage, à quelques pages près, n'a plus été qu'un long factum, pour lequel il s'est inspiré des pamphlets et des mémoires secrets plutôt que des véritables sources historiques. Cette haine contre la grande législatrice du Nord, il l'a poussée si loin qu'il poursuit encore sa mémoire dans la *Vie d'Alexandre*, que nous avons citée plus haut et où ces nouvelles attaques, qui sont au moins de mauvais goût, ont encore le tort d'être un hors d'œuvre.

Une autre cause du non-succès de M. Rabbe auprès des juges éclairés, c'était son ignorance de la langue du peuple dont il s'était chargé de nous donner l'histoire; des fautes tellement graves se sont glissées dans son ouvrage qu'elles auraient suffi seules pour le discréditer, lors même que le plan et l'exécution en eussent été plus satisfaisans. Parmi ces fautes, il en était plusieurs principalement, relatives à la géographie de ce pays, qui ont dû jeter les critiques instruits dans le plus grand étonnement lorsqu'ils ont vu l'auteur annoncer, quelque temps après, qu'il avait conçu le dessein de publier une *Géographie de l'empire de Russie*. La première partie de cette géographie a paru, et, comme il était naturel de s'y attendre, les mêmes défauts, le même vice dans l'orthographe des noms de lieux, vice capital dans une production de ce genre, se sont reproduits à tel point qu'un long *erratum* ne saurait suffire, et que le livre est entièrement à refondre sous ce rapport. Nous ignorons si telle est la cause du silence général que les critiques ont gardé sur cette produc-

tion, ou s'ils ont craint d'irriter, par des vérités toujours si mal reçues, l'amour-propre et la susceptibilité d'un auteur habitué aux éloges, souvent mérités, de ses confrères les journalistes. Quant à nous, nous n'avons pas reculé devant ce devoir, quelque pénible qu'il soit de le remplir, parce que nous pensons que la critique est faite surtout pour ces auteurs qui, comme M. Rabbe, sont en fonds pour bien faire et pour prendre leur revanche avec éclat, et que d'ailleurs il reste assez de bonnes choses dans son livre pour que son travail puisse être utilisé. « J'ai consacré à cet ouvrage, dit-il, quinze mois de lectures et de travaux, et pourtant combien je reste loin du but que je m'étais proposé et qu'il faudrait atteindre! » Un tel aveu, s'il est sincère, doit désarmer la sévérité de la critique; mais nous ne devons point cacher à l'auteur, que la 1re condition, selon nous, pour rendre son ouvrage digne de la confiance des savans serait de se mettre en état, par l'étude de la langue russe, de puiser aux sources originales, quoique nous devions avouer qu'il les trouverait bien insuffisantes et que presque tout est encore à faire en Russie sous le rapport de la géographie et de la statistique. Mais, s'il ne devait consulter que les auteurs allemands ou français qui ont écrit avant lui sur la Russie, nous l'engagerions à se défier encore plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici des matériaux rassemblés par feu Malte-Brun sur ce sujet, quelque méritée d'ailleurs que soit la réputation de cet écrivain en statistique et en géographie générales, et à consulter davantage M. Klaproth, que nous croyons en état de lui être fort utile par ses connaissances spéciales sur un peuple et sur un pays qu'un assez long séjour doit lui avoir appris à bien apprécier. E. Héreau.

163. L'Empire russe comparé aux principaux états du monde, ou Essai sur la statistique de la Russie, considérée sous les rapports géographique moral et politique; précédé de la série chronologique de ses souverains, de ses agrandissemens, et des époques les plus remarquables de son histoire, offrant dans un seul tableau le *maximum*, le *minimum* et le *terme moyen* de sa population, de la richesse, de l'industrie, du commerce, de l'instruction et de la moralité de ses habitans, comparés à leurs corrélatifs dans plusieurs pays de l'Ancien et du Nouveau-Monde; par Adrien Balbi. Tableau in-fol.; prix, 6 fr. Paris, 1829; Rey et Gravier.

Nous nous bornons aujourd'hui à annoncer ce nouvel et important travail de M. Balbi: nous nous empresserons d'en publier l'analyse dans le prochain cahier.

164. I. La Russie et les Polonais en 1829. Tableau historique et statistique de l'empire de toutes les Russies en Europe, en Asie et en Amérique. Paris, 1829; Bénard.

165. II. La Turquie et les Grecs en 1829. Tableau historique et statistique de l'empire ottoman en Europe, en Asie et en Afrique. Paris, 1829; le même.

I. Le milieu du premier de ces tableaux est occupé par le plan colorié de St-Pétersbourg. Au dessus de ce plan on trouve la Statistique comparée des empires russe et ottoman, d'après la *Balance politique du globe*, par A. Balbi. A la gauche est une Esquisse de l'histoire de Russie, suivie d'un Coup-d'œil sur les agrandissemens de cet empire. A la droite sont des Considérations morales et politiques sur les Russes, l'Europe et l'Asie, suivies d'un Coup-d'œil sur les armées russes en 1828. Enfin, au-dessous du plan est un supplément à l'histoire de l'empire russe, sous le titre suivant: *Espoir de la régénération complète de la Pologne.*

II. Le second de ces tableaux offre pareillement, dans son centre, le plan colorié de Constantinople. Au-dessus est la Statistique comparée des empires ottoman et russe, d'après M. Balbi. A la gauche est une Esquisse de l'histoire de Turquie, suivie d'un Coup-d'œil sur la barbarie comparée de la Turquie et de la Russie. A la droite on lit des Considérations morales et politiques sur les Turcs, les Russes et la Grèce, avec une suite du Coup-d'œil sur la barbarie comparée de la Turquie et de la Russie dont nous venons de parler. Au-dessus est un supplément à l'histoire de l'empire ottoman avec ce titre: *Espoir de la régénération complète de la Grèce.*

On voit que ces deux tableaux sont conçus sur le même plan; ils sont rédigés aussi dans le même esprit, et la partie historique, qui nous a paru avoir pour base plutôt des bruits publics que des documens bien avérés, est écrite avec une telle liberté que la police russe a cru devoir les faire saisir en Pologne, où ils avaient commencé à se répandre (1). E. H.

(1) Voir le *Constitutionnel* du 18 et les *Débats* du 19 mai.

166. Longévité dans l'Empire Russe.

L'année dernière, il est mort en Russie 604 individus âgés de 100 à 105 ans; 141, de 105 à 110; 104, de 110 à 115; 46, de 115 à 120; 31, de 120 à 125; 16, de 125 à 130; 4, de 130 à 135; un de 137 et un de 160. (*Galign. Messeng.*; 12 mars 1829.)

167. Mouvement de la population grecque en Russie (1827).

Le tableau suivant vient d'être publié à St-Pétersbourg par le St-Synode en 1827 :

	Hommes.	Femmes.	Totaux.
Naissances.....	992,675.	892,106.	1,844,779.
Décès.....	600,162.	577,889.	1,178,051.
Excédant des naissances..	355,511.	314,207.	666,728.

Le nombre des mariages s'est élevé à 388,377. (*Nouv. Journ. de Paris*; 16 févr. 1829).

168. Catalogus lectionum et exercitationum, in athenæo litterarum Demidoviano Iaroslaviensi a die XVII augusti an. MDCCCXXV ad diem XXX junii an. MDCCCXXVI habendarum. 20 pages in-4°. Moscou, 1825.

Dans le courant de l'année 1825, les cours suivans ont eu lieu dans l'Institut des hautes sciences fondé à Yaroslaf par M. Demidof : Histoire générale d'après *Schrœkh* et *Kaidanof*; Géographie et Statistique, d'après *Heim*; Histoire de Russie, d'après *Constantinof*; Logique et Philosophie, d'après *Baumeister*; Rhétorique, *Eschenburg*; Poésie, *Blair* et *Batteux*; Beaux-arts, *Eschenburg* et *Sulzer*; Économie politique, *Storch* et *Schlœzer*.

A. J.

169. Instruction publique en Russie. — I. Université de Dorpat.

Le nombre d'étudians dans cette université est aujourd'hui de 507, dont 95 suivent le cours de théologie, 84 celui de jurisprudence, 178 le cours de médecine et 150 celui de philosophie. (*Vestnik Yévropui.*—Courrier de l'*Europe*, n° 7, 1828, p. 240.)

E. H.

170. II. Églises et École a Arkhangel. Extrait d'un livre intitulé *Journal du Nord*, ou Annales de voyages, par M. Valérien Ni-

conof. (*Siéverni arkhif.* — Archives du Nord ; n° 23, juillet 1826, pag. 3.)

Depuis l'année 1757, il existait dans cette ville, sur le bord de la mer, un temple pour les réformés-calvinistes; mais en 1803, on en construisit un nouveau en pierre, qui a été la proie des flammes au commencement de l'année 1823. Au bout d'une prairie, au-delà de laquelle se trouve un jardin public, créé par les soins du gouverneur militaire Serge Bekleshof, est un vaste bâtiment en bois, destiné à une école évangélique, où l'on enseigne les sciences physiques et mathématiques, l'éloquence, le dessin, l'histoire et la géographie. Cet établissement est dirigé par M. Zeifert, homme également recommandable par ses vertus et par son savoir. Il est seulement fâcheux qu'on y admette peu d'enfans russes; cela prive l'église et la patrie d'avantages réciproques. Cette école ne renferme ni cabinet de minéralogie, ni cabinet de numismatique; le directeur seul possède une bibliothèque assez riche.

L'opinion que dans le XVIe siècle, il existait à Kholmogori une église allemande est entièrement fausse. L'histoire rejette cette tradition, en nous apprenant qu'à cette époque il était défendu de bâtir en Russie des églises d'un autre culte, malgré le désir qu'en avaient exprimé l'Empereur et la Reine Élisabeth, si intimes alliés des Tsars Jean et Boris; et leur existence même ne saurait être admise, quoique l'on ait trouvé plusieurs pierres couvertes d'inscriptions en langue hollandaise; entr'autres une où on lisait : Rustere..... R. Erhal..... Qer..... Ewesi.... Torce.... Fenuro..... Persia..... Lec....., et plus haut, anno 1046. Nyi..... Sinvi..... N..... A l'appui de l'opinion que les Normands avaient possédé des temples à Kholmogori, on montre encore d'autres inscriptions lapidaires et un grand bois de pins, situé dans l'île de Yourmala, où, dit-on, s'élevait un temple consacré à *Youmala*, dieu des Finois. A. J.

171. Maison pour les invalides à Kostroma. (*Journal tchélovèkolioubivago obstschestva.*— Journal de la Société philantropique; n° V, pag. 160-161, St-Pétersbourg, 1826.)

Pierre Ouglétchaninof, marchand et fabricant de première classe de Kostroma, animé du plus noble sentiment de compas-

sion pour les soldats blessés retirés qui se trouvent sans parens ni protecteurs, a fait construire à ses frais, dans la ville de Kostroma, pour y recueillir 12 de ces infortunés, une maison de pierre à deux étages.

Depuis le mois de juin 1816, douze invalides blessés sont entretenus au compte d'Ouglétchaninof, qui, pour perpétuer son bienfait, a exigé que son fils Serge leur accordât les mêmes avantages; et que cet établissement fondé par lui fût entretenu de père en fils sur le même pied. Chaque invalide reçoit par an 12 roubles de solde, 36 roubles pour sa nourriture, 45 pour son habillement; pour l'éclairage général 25, pour gages d'une cuisinière et d'un homme de peine 184; 60 sagènes de bois de chauffage au prix de 240 roubles. De plus, ces 12 invalides ont pour chef un officier également entretenu aux frais du fondateur, et qui reçoit 200 roubles d'appointemens par an. La somme entière constitue une rente annuelle de 1,765 roubles, sans compter les raccommodages et les réparations de la maison.

A. J.

172. Hospice pour les Pauvres libres dans la ville de Romène (*Ibid.*; n° II, 1826, pag. 193.)

Les propriétaires, officiers tant civils que militaires et les habitans les plus aisés du district de Romène, dans le gouvernement de Poltava, avaient ouvert, à la fin de l'année 1824, une souscription en faveur des malades et des indigens de leur district. Une maison destinée à leur service avait déjà été louée, et sept malades y recevaient aussi tous les soins réclamés par leur malheureuse position. A. J.

173. Commerce de Moscou en 1828.

Ce commerce a éprouvé, l'année dernière, comparativement à l'année 1827, un accroissement très-considérable, qui provient évidemment du redoublement d'activité des fabriques. Il a été importé à Moscou en 1827 pour près de 2 millions de roubles, et en 1828 pour plus de 4 millions. Les principaux articles d'importation sont: le coton filé, les boissons fortes et les pierres précieuses; ceux d'exportation sont: le *youft*, les fourrures, les cotonnades et soieries russes et les étoffes de laine. (*Journal du commerce*; 19 fév. 1829.

174. Commerce des trois ports russes de Théodosie, Eupatorie et Balaklawa.

Premier semestre de l'année 1826.

		Théodosie.	Eupatorie.	Balaklawa.
Vaisseaux	entrés	7	4	»
	sortis	8	5	»

La valeur totale des marchandises importées dans ces 3 ports s'est élevée à 52,186 rbls, 73 cop.

Celle des marchandises exportées à 121, 005 rbls.

Par conséquent, la valeur totale des marchandises exportées a dépassé celle des marchandises importées de 68,818 rbls 27 cop.

Premier semestre de 1827.

		Théodosie.	Eupatorie	Balaklawa.
Vaisseaux	entrés	55	63	»
	sortis	41	61	1

La valeur totale des marchandises importées dans les 3 ports s'est élevée à la somme de 196,136 rbls 80 cop

Celle des marchandises exportées à 629, 240 rbls 40 cop.

Par conséquent, il y a eu un excédant d'exportation pour la valeur de 433,104 rbls 40 cop.

Le rapprochement des deux tableaux ci-dessus sert à prouver,

1° Que la navigation de1827 a été beaucoup plus active que celle de l'année précédente; nommément dans le port de Théodosie, l'on a compté 81, à Eupatorie 117, en somme totale, 198, et par conséquent dix fois plus de bâtimens, durant le premier semestre de 1827 qu'en 1826.

2° Qu'en 1827, on a importé pour 133,950 rbls 7 cop. de plus qu'en 1826, et également exporté pour 508,235 rbls 40 cop. de plus qu'en 1826. Par conséquent, l'exportation a dépassé l'importation de 474,285 rbls 33 cop., résultat qui, comparativement à celui de 1826, se trouve dans la proportion de 6 à 1. (*Journal d'Odessa*; 1827, n° 76.)

175. Foire de Makarieff, a Nijni-Novogorod.

Cette foire est un des spectacles les plus frappans qu'offre la

Russie. Nijni-Novogorod est dans une position ravissante, sur une colline assez élevée, au pied de laquelle se réunissent deux des plus grandes rivières d'un empire où elles sont en général très-larges : ce sont l'Oka et le Volga. Les bâtimens qu'on a construits cette année pour la foire composent une ville à eux seuls, et ils sont nécessaires, car on compte que la population, pendant les deux mois qu'elle dure, est d'environ 300,000 âmes. Une chose remarquable à cette foire, c'est qu'avec cette multitude de peuples divers rassemblés dans un espace très-circonscrit, et où sont étalées d'immenses richesses, il ne se commet pas un vol, et que pas une querelle n'est venu troubler la tranquillité publique : 4 Cosaques suffisent pour faire la police.

Cette foire, commencée le 9 août, s'est prolongée jusqu'au 14 septembre, à cause du retard des caravanes de Sibérie et de Bukharie, qui n'y arrivèrent que le 24 août. Les marchandises qui s'y trouvèrent sont estimées à 107,383,674 roubles. Les marchands occupaient 2107 magasins et 1511 boutiques et hangards. (*Journal des Débats;* 28 octob. 1828; et *Allgem. Handl. Zeitung;* nov. *id.*)

176. Rybinsk, port de l'intérieur de la Russie. (*Otietschestvenniya Zapisski* — Annales patriotiques; oct. et nov. 1826, n°s 26 et 27, p. 3 et 189.)

Rybinsk (1) est une ville de district (*ouïezdni gorod*) du gouvernement d'Yaroslaf, sur la rive droite du Volga, près de l'endroit où la Scheksna se jette dans le fleuve. Elle est située sous le 57°7′ de latitude septentrionale, et renferme près de trois mille habitans, bourgeois et marchands. Au reste, la seule industrie de la ville est le commerce, pour lequel sa situation est du plus grand avantage.

Rybinsk, qui portait anciennement le nom de *Ribnaïa Sloboda*, bourg aux poissons, était peuplé de pêcheurs appartenant à la Couronne, qui pêchaient des esturgeons, des sterlets, et le fameux poisson blanc, destinés pour la table des Tsars, ainsi que le constate un titre qui leur fut accordé par le Tsar Féodor Alexéïévitch, daté de 1679. Des lettres patentes bien plus anciennes encore et qui remontent à l'année 1504, sous le règne de Jean IV, font mention de Rybinsk sous le nom de

(1) Du mot *riba*, poisson.

Ribnaïa Sloboda. Cet écrit servirait à prouver que cette ville compte 320 ans d'existence; et si l'on admet que ce soit d'elle dont il est parlé dans une ordonnance de Sviatoslaf Olgovitch, prince de Novgorod, rendue en 1137, et où l'on remarque les mots *Ribansk*, *Grivna Voljskaïa*, c'est-à-dire Rybansk et la Grivna du Volga, son antiquité remonterait à huit cents ans.

Rybinsk est régulièrement bâtie; elle a deux verstes et demie de long et un peu moins d'une verste de large. Elle est à 664 verstes de St.-Pétersbourg, 278 de Moscou, et 75 d'Yaroslaf. Ses armes sont un port et une rivière avec deux sterlets. On y compte 469 maisons, parmi lesquelles 148 en pierre, 3 églises également en pierre, une maison des enfans trouvés, un hôpital, un tribunal, un bureau de poste, un hôtel de ville, une bourse, et deux bazars, le tout en pierre, à l'exception de l'hôpital, que l'on doit à la générosité de M. Laurent Popof, négociant de Rybinsk.

Il s'y trouve une tannerie, une beurrière, quatre manufactures de chandelles, deux corderies, quatre teintureries, quatre ateliers de briques de Hollande et huit de briques ordinaires.

Le commerce est l'unique occupation à laquelle se livrent les habitans de Rybinsk : mais celui des grains semble avoir absorbé tous les autres. Ils le font à leurs propres risques ou par commission. Un grand nombre achètent leurs grains de première main dans les départemens du Sud, et les font venir par eau à Rybinsk; là, ils le vendent, ou bien le transportent eux-mêmes à St.-Pétersbourg. Il se fait annuellement pour plus de deux millions d'affaires dans cette petite ville. Les objets nécessaires pour couvrir les grains constituent eux-mêmes l'objet d'un commerce très-étendu. Les nattes et sacs s'achètent dans le gouvernement de Kostroma, le bois sur les bords de la Mologa et de la Scheksna, les clous, les pitons, etc., etc., dans le bourg d'Ouloma, dans le district de Bélozersk. Le trafic du poisson y est peu considérable, en raison de la petite quantité qui s'y pêche. On y prend aux filets une innombrable quantité de petits poissons appelés *oukléi*, qui ressemblent assez aux goujons.

Le jour de marché à Rybinsk est le samedi, parce que les paysans de tous les environs s'y rendent avec les produits de leurs terres ou de leur industrie; mais pendant les mois de

mai, de juin et de juillet, chaque jour peut y passer pour un jour de foire, tant est grande l'affluence des mariniers, qui s'y rencontrent quelquefois au nombre de 50,000, et tous d'humeur si douce et si accommodante, qu'il est extrêmement rare de voir s'élever la moindre dispute entr'eux. Il y a deux foires; la première dure depuis le 20 juin jusqu'au 4 juillet; la seconde, depuis le 4 août jusqu'au 10 du même mois.

Le port de Rybinsk n'a acquis quelque célébrité que vers la moitié du siècle dernier, lorsque l'on eut terminé les travaux du canal de Vouichniévolotchok et de celui de Ladoga, commencés sous Pierre Ier, dans le but de faciliter la communication par eau avec St.-Pétersbourg. Toutes les barques chargées de marchandises pour Rybinsk sont toutes de différente construction, en raison de la différente profondeur des rivières qu'elles doivent parcourir. Les unes sont creuses et d'autres entièrement plates. Il en arrive annuellement jusqu'à 2500, dont le chargement s'élève à une valeur de près de vingt millions de roubles. Voici le relevé approximatif des poids des denrées qu'elles portent : farine de froment, 9,000,000 de pouds; farine pétrie, 30,000; blé de Turquie, 150,000; froment, 60,000 tchetverts; sarrasin, 300,000; pois, 50,000; blé, 30,000; avoine, 250,000; orge, 25,000; sel, trois millions de pouds; fer, un million et demi; fonte, 30,000; cuivre, 500,000; potasse, 250,000; suif, 20,000; savon, 50,000; eau-de-vie de grain, un million de seaux ou védro; toutes marchandises dont il se vend pour plus de dix millions à Rybinsk seulement.

Le transport des villes du midi à Rybinsk est payé d'après le tarif suivant par poud : du gouvernement de Saratof, de 40 à 50 kopeks; des gouvernemens de Simbirsk, Viatka, Perme et Kazan, de 25 à 35; de Nijni-Novgorod, de 12 à 20; de Morschansk et d'Orel, de 25 à 30; du gouvernement de Penza, de 20 à 30; de Rybinsk à St.-Pétersbourg, les frais de transport sur les barques (*barki*) s'élèvent de 45 à 60 kopeks par poud; et sur les *lodki*, espèce de barques plus considérables, on paie depuis 80 kopeks jusqu'à un rouble, parce que les marchandises arrivant plus tôt, les négocians courent la chance de les placer plus avantageusement.

Lorsque les bâtimens se trouvent obligés d'hiverner à Rybinsk, on les fait stationner dans la petite rivière de Tchéré-

moukha, où ils se trouvent protégés contre les glaçons qui couvrent le Volga au printemps et en automne. Il serait à désirer, pour le bien de la navigation, que le lit de cette rivière fût approfondi.

On pensait qu'à l'ouverture du canal de Marie (*Mariinski kanal*), les marchands russes s'empresseraient de profiter de cette nouvelle voie de communication, comme étant plus facile et moins dispendieuse; mais l'entêtement et l'espèce de vénération qu'ils conservent pour les vieux usages leur font préférer l'ancienne voie de Vouischnivolotchok. A. J.

177. Sur le village d'Ivanovo, dans le gouvernement de Vladimir; par M. Boïarkine. (*Moskofski télégraph.*—Télégraphe de Moscou; n° 18; sept. 1826, p. 111.)

Le village d'*Ivanovo*, appartenant au comte Schérémétief, mérite d'être connu de tous ceux qui s'occupent de statistique, en raison de l'étendue de son commerce en toiles de coton, et du grand nombre de fabriques qu'il renferme pour la confection de ce genre de produits. Cet endroit est un des points les plus importans du commerce et de l'industrie russes; les toiles de coton qui s'y fabriquent sont non seulement expédiées en grande quantité dans l'empire et dans tout le royaume de Pologne; mais on en fait encore des envois considérables en Perse et dans la Boukharie.

La manufacture impériale de coton d'Alexandrofski fournit annuellement au village d'Ivanovo dix mille pouds de coton filé, c'est-à-dire environ pour un million de roubles. Les divers négocians qui achètent cette marchandise à St.-Pétersbourg ou qui la font venir directement de Manchester, en vendent près de cent mille pouds dans Ivanovo, et cette masse suffit à peine à tous les travaux qui s'exécutent dans ce village.

Les cotons filés et autres marchandises qui y arrivent de St.-Pétersbourg sont expédiés par la Néva, le canal du Ladoga, la Siasse, la Tikhvinka, la Tchagoda, la Mologa et le Volga jusqu'au village de Sidorofsk, situé à 40 verstes au-dessous de Kostroma. En cet endroit, les marchandises sont chargées sur des chariots et arrivent par terre à Ivanovo, après avoir parcouru un espace d'environ 50 verstes.

Les fabriques les plus considérables fournissent annuelle-

ment de 20 à trente mille pièces de toiles de coton ; les autres, de cinq à quinze mille. On compte à peu près 170 établissemens de ce genre dans Ivanovo.

La plus grande masse des produits de ces fabriques se vend à Moscou ; c'est de là qu'ils sont envoyés sur presque tous les points de l'empire. On en vend également beaucoup aux foires de Nijni-Novgorod, Irbite, Rostof, Korénnoï, Kharkof et Romensk. A Nijni, ce sont principalement les marchands arméniens qui en font l'acquisition pour l'expédier de là en Géorgie et en Perse. On n'en envoie qu'une faible partie à St.-Pétersbourg, à Kazan et dans les autres villes. Au reste, un grand nombre de marchands se rendent à Ivanovo pour y acheter sur les lieux mêmes les produits des manufactures.

Les progrès de l'industrie à Ivanovo y rendent la main-d'œuvre très-profitable aux ouvriers ; un bon imprimeur sur toile y est payé 10 et 15 roubles par semaine, et de petits garçons de 8 à 12 ans reçoivent annuellement de 26 à 60 roubles.

L'agriculture est loin d'être aussi florissante à Ivanovo, dont les habitans trouvent bien plus avantageux de s'occuper du travail des fabriques. Le pain y arrive de la ville de Souzdal, éloignée de 76 verstes de ce village, fait qui présente une assez grande singularité.

Le village d'Ivanovo est situé dans une plaine, à trente verstes de Schoui, sur l'Ouvoda, rivière non navigable, mais qui présente les plus grands avantages pour le lavage et la teinture des toiles. Le sol y est fertile et l'air généralement très-sain. Le bazar y est construit en pierre. Les rues sont droites et larges. On y compte 1422 maisons, parmi lesquelles un assez grand nombre en pierre et de belle architecture. La population s'y élève à 3099 âmes, du sexe masculin seulement. A. J.

178. Lettres sur la Sibérie, en 1826 ; par un anonyme. (*Moskofski télégraph.* — Télégraphe de Moscou, n° 17 ; sept. 1826, p.5-28.)

Irkoutsk n'est point une ville dont le climat soit inhabitable. Le thermomètre n'y baisse jamais autant que dans les endroits de la Sibérie occidentale situés au même degré de latitude. Le ciel y est presque toujours pur ; et, à l'époque des équinoxes, lorsque dans d'autres lieux l'atmosphère est chargée de nua-

ges et de vapeurs, on jouit souvent à Irkoustk de la lumière connue sous le nom de Zodiacale. Quant aux plaisirs de l'imagination et à ceux que peuvent exiger les esprits civilisés, on chercherait en vain à les y rencontrer. Il n'y a d'intelligence, suivant l'auteur, qu'autant qu'il en faut pour battre le briquet et trouver assez d'huile pour entretenir le feu d'une lampe.

On ne saurait pourtant passer sous silence la fabrique de Telminsk, appartenant à la Couronne, et où l'on travaille le drap, la toile et le verre. La manufacture de drap a commencé en 1797; tous les travaux s'y faisaient à bras d'homme jusqu'à l'arrivée de M. de Spéransky, dernier gouverneur général de la Sibérie, qui, depuis 1823, y a introduit l'usage des machines artificielles hydrauliques. Cette fabrique, qui occupait autrefois 350 ouvriers, n'en emploie aujourd'hui que 86, dont 30 jeunes garçons. Au moyen du mécanisme hydraulique nouvellement adopté, on y tisse journellement seize pouds de drap de soldat, et elle fournit par année 2000 mesures légales ou 60,000 archines de drap, qui servent à l'habillement des troupes de Sibérie.

Sur la petite rivière de Telma, on trouve la fabrique de Pavlovsk pour le lavage et la teinture des laines. On y travaille aussi la toile de Flandre, grâce aux soins et au zèle de M. Platonof. On ne saurait rendre assez de justice à son activité, lorsqu'on apprendra qu'en 1824 cette manufacture a fourni à l'armée de Sibérie 30,000 archines de toile et 600 morceaux, à la fabrication desquels ont travaillé pendant 10 mois 200 fileuses et 82 tisserands, sans compter nombre d'autres ouvriers. Chaque archine de toile revient à 63 kopeks. La qualité de la toile de Sibérie, de même que celle du drap, ne parviendront peut-être jamais au même degré de perfection qu'en Russie; ceci n'est pas étonnant quand on réfléchit que dans la Sibérie orientale aussi bien que dans les filatures de Chine, on fait peu de cas des produits provenant du chanvre et du lin.

La verrerie de Telminsk n'est pas nouvelle; mais on ne saurait disconvenir qu'elle a éprouvé bien des améliorations. Autrefois, l'on n'y fabriquait que du verre demi-blanc; depuis 1822, on y a introduit le procédé de faire du cristal passablement blanc. Il en est même sorti des ouvrages qui, pour la beauté du dessin et du grain, ne le céderaient en rien aux

meilleures productions russes, si la couleur de glace du verre ne trahissait le nom de la fabrique. L'église de Telminsk possède deux candelabres de cristal, hauts de deux archines. Cette manufacture a un revenu de 25,000 roubles; elle occupe 27 ouvriers et renferme 3 fourneaux à fondre et une machine hydraulique.

L'espace compris entre le Kan et le Yénisseï présente un aspect vraiment enchanteur. Tantôt ce sont des hauteurs couvertes de belles forêts, tantôt de vastes plaines propres à l'agriculture, tantôt de gras pâturages animés par de nombreux troupeaux. Il est fâcheux qu'un pays aussi attrayant soit aussi peu peuplé.

Krasnoyarsk, ville de nouvelle fondation, semble être s'élevée comme par enchantement. En 1822, elle n'offrait encore qu'un amas de misérables cabanes: aujourd'hui, grâce à l'activité et au zèle du gouverneur civil, on y voit de fort jolies maisons en pierre et en bois.

Yénisseïsk et Tobolsk semblent également favorisés par la nature, et les progrès de la civilisation y marchent d'un pas égal. Les bords du Yénisseï sont ravissans pendant la belle saison. On y rencontre à chaque instant l'*Anemone patens*, l'*Adonis vernalis*, *Renonculus cervicornus*; plus loin, le *Leontodon taraxacum*, et la *Viola uniflora*; plus loin encore, *Iris ruthenica*, *Pulmonaria officialis*, *Myosotis arvensis*, *Primula farinosa*, *Trollius asiaticus*, *Polygala vulgaris*, *Orobus vernus*, et le *Geranium pratense*.

Yénisseïsk doit être considéré comme la première des villes du district de Sibérie, tant sous le rapport de sa population que sous celui du nombre des maisons de pierre et de bois, ainsi que des églises qui l'embellissent. Le commerce y a même assez d'activité en raison des relations intimes qu'entretiennent les habitans avec Irkoutsk, Kiakhta et Irbit.

Les monts Kemtchougui se trouvent en regard des monts Saïansk; tout y annonce les effets d'une sage administration, et sur un espace de 135 verstes couvertes de montagnes, on ne voit qu'une ligne non interrompue d'obstacles vaincus par les efforts de l'art. Quelque sauvages que soient les sites des Kemtchougui, on y rencontre cependant assez fréquemment les mêmes fleurs que celles que l'on vient d'énumérer. Au bout des

Kemtchougui, on arrive à la ville d'Atchinsk, qui sert comme d'entrée dans la Sibérie orientale. A. J.

179. Maanedlige Efterretninger fra Bibelselskabet for Danmark. — Rapports mensuels de la Société biblique du Danemark; rédigés par le Dr Moeller. Années 1827 et 1828. 24 feuilles in-4°. Copenhague; imprim. de Schubart.

On voit par ces rapports que la Société biblique de Copenhague et les Sociétés affiliées dans les diverses îles et provinces des états danois continuent de recueillir des dons pour la distribution gratuite des bibles. Dans un rapport envoyé par un missionnaire danois en Groenland, il y a quelques détails de statistique. Egedesminde a une population de 374 indigènes baptisés; les îles du Prince héréditaire et des Chiens, 107; à Godhavn, 163; à Upernivik, 53. Selon ce missionnaire, le christianisme fait beaucoup de progrès dans le Groenland. Un pasteur danois exerçant son ministère à l'île de St.-Croix, dans les Indes occidentales, écrit à la Société biblique de Copenhague qu'il est plus que suffisamment pourvu d'exemplaires du Nouveau Testament en créole, attendu que bien que la langue créole soit employée dans la lithurgie de la communauté danoise, elle se perd pourtant peu à peu, et qu'elle finira par céder entièrement la place à l'anglais. Nous ferons remarquer encore une liste des livres distribués en Islande. Comme cette liste contient la population des districts de l'île, nous allons en faire un extrait, quoique cette population soit celle de 1801.

Nordurmula,	1762 âmes	Vestur Isafiardar,	1850
Sudurmula,	1837	Nordur Isafiardar,	2037
Austur Skaptafells,	911	Stranda,	895
Vestur Skaptafells,	1539	Hunavatns,	2880
Rangervalla,	4187	Skakafiardar,	3141
Arness,	4625	Eyafiardar,	3473
Gullbringu,	4015	Thingeyar,	3002
Borgarfiardar,	1877	Total	47,133.
Myra,	1474		
Schnœfellsness,	3541		
Dala,	1192		
Bardastrandar,	2493		

La population actuelle de l'Islande est d'environ 50,000 âmes. D.

180. I. Mesures comparées des hauteurs les plus remarquables de l'Allemagne. — Comparaison de ces hauteurs d'après *Charpentier*, *de Gersdorf*, *de Lindenau*, *Wild*, *Klinger*, *Hoser*, *Lauckner* et autres (1). (*Oekonom. Neuigk, u. Verhandl.*; 1827, n° 9.)

1. *Les Sudètes* ou le *Riesengebirge.*

Schneekuppe	4950 pieds.
Grosse Sturmhaube	4540
Spieglitzer Schneeberg	4380
Grosse Schneeberg	4300
Tafelfichte	3379
Hohe Meese	3242
Heidelberger Ziegenrücken	3042
Jauersberg	3000
Heuscheuer	2893

2. *Le Fichtelgebirge.*

Ochsenkopf	4920 pieds.
Schneeberg	3214
Fichtelberg	2198
Annaberg	1729

3. *Le Schwarz-Wald* (Forêt Noire.)

Feldberg	4608 pieds.
Belchen	4357
Kandelberg	3901
Blauen	3597

4. *Le Bœhmerwald.*

Le Heidelberg	4203 pieds.
Arber	3840
Rachel	3793

5. *L'Obererzgebirge.*

Le Keilberg en Bohème	3900 pieds.

Dans le Erzgebirge de la Sibérie saxonne.

Les Fichtelsberge, en face du	3870
Keilberg	3795
L'Auersberg	3175
Dans le district forestier d'Eibenstock.	

(1) Ce rapprochement est tiré de l'ouvrage intitulé: *Ueber den Waldbau*, etc. Sur la culture des forêts en général, et particulièrement sur les forêts des montagnes de l'Allemagne par M. *E. Thiersch*, grand-maître des forêts en Saxe; XVIII et 200 pp. pr. 20 gr. Leipzig; 1825; Fleischer.

6. *Le Rauhe Alp* ou *Schwæbische Alp.*

Rossberg	3699 pieds.

7. *Le Harz.*

Brocken	3633 pieds.
Bruchberg	3018
Wurmberg	2880
Kahlenberg	2184
Rammelsberg	1914
Kiffhæuser	1444

8. *Thüringer Wald.*

Schneekopf	3141 pieds.
Inselsberg	2949
Bless	2791
Dolmar	2403
Ettersberg, près Weimar	1551

9. *Le Rœhngebirge.*

Kreuzberg	2641 pieds,
Dammersfeld	2529
Milzeburg	2527

10. *Le Lausitzerzgebirge.*

Dammersberg	2641 pieds.
Lautsche	2407
Schneeberg	2289. L. D. L.

181. II. Hauteur absolue de Gotha et de quelques autres points en Thuringe; par MM. Berghaus et Hoff. (*Hertha*; 1826, vol. 5, cah. 1, p. 5.)

D'après des observations barométriques, la ville de Gotha se trouve à 152,033 toises = 912,2 pieds de Paris au-dessus du niveau de la mer. Les mesures trigonométriques avaient donné 1010,0 pieds, ainsi 97,8 p. de plus; mais il paraît que dans les observations barométriques, on s'est rapporté à une donnée erronée sur la hauteur de Halle et de Jena, et qu'en la rectifiant, on obtient 986,31 p., ce qui réduit la différence à 22, 69 p.

L'ouvrage de M. Hoff, analysé dans l'article suivant, complète et rectifie au besoin le travail que nous venons d'annoter d'après l'*Hertha*.

182. III. — Hoehen Messungen einiger Orte und Berge zwischen Gotha und Coburg. — Mesures barométriques de quelques lieux habités et montagnes entre Gotha et Cobourg; mémoire présenté à la réunion annuelle des naturalistes à Berlin; par K. E. A. de Hoff, curateur de l'Observat. astronom. de Seeberg. 34 p. in-fol., avec 17 tableaux et 1 pl. color. Gotha, 1828.

Pour procéder avec une grande exactitude, M. de Hoff a fait faire par le mécanicien Kleinsteuber, à Gotha, conservateur des instrumens à l'observatoire de Seeberg, 4 beaux baromètres; en les comparant à plusieurs reprises entr'eux et avec d'autres baromètres, M. de Hoff n'a remarqué que de très-légères différences dont il a cru ne devoir pas tenir compte. Il a observé avec beaucoup d'attention la hauteur barométrique de Gotha et de Cobourg, et il a marqué la différence entre cette hauteur, bien constatée, et celle des points auxquels il s'est transporté. Toutes les observations faites par l'auteur ainsi que les calculs des différences sont consignés dans 17 tableaux annexés au mémoire.

Dans une seconde partie, M. de Hoff fait connaître aussi les localités où il fait ses observations; il en a même indiqué le profil de montagnes et la qualité géognostique dans une planche coloriée. Voici la hauteur des principaux points, mesurés par l'auteur.

	Pieds de Paris au-dessus du niveau de la mer.
Gotha, point le plus bas auprès du moulin de Bissing.....	959, 25
Observatoire de Seeberg.....	1192, 25
Schmalkalde, au marché.....	998, 385
Meinungen, au marché.....	977, 550
Hildburghausen, pont sur la Werra.	1231, 745
Mont Stadberg, auprès d'Hildburghausen.....	1539, 5
Cobourg, point le plus bas, au pont des Juifs.....	973, 820
Forteresse de Cobourg, haut bastion.....	1497, 352
Suhl, étage supérieur de l'auberge	

de la Couronne..... 1450, 530

Arnstadt, place devant l'auberge à la Poule..... 955, 305

Ilmenau, étage supérieur de l'auberge au Lion..... 1587, 738

Schwarzbourg, étage supér. de l'auberge..... 1132, 161

Sonneberg, pont..... 1398, 371

Dans le profil des montagnes, M. de Hoff a donné aussi la hauteur de 3 points de la forêt de Thuringe mesurés par d'autres. Ce sont le grand Beerberg, 3150 pieds environ; le Schneekopf, 3113,75; et l'Inselsberg, 2919,65. Tout le travail de M. de Hoff nous paraît avoir été entrepris et exécuté avec une attention scrupuleuse, et nous avons tout lieu de croire que l'on peut se fier en toute sûreté aux résultats de ses observations.

D.

183. Notes statistiques sur la Prusse. — I. *Étendue et population.*

D'après les documens recueillis au bureau statistique, la monarchie prussienne, non compris Neufchâtel, comptait, en 1804, 5679 $\frac{1}{3}$ milles géogr. carrés, et 9,977,497 habitans; par conséquent 1757 âmes par mille carré. Vers la fin de 1825, sa superficie était de 5040 $\frac{3}{4}$ milles géogr. carrés, et sa population de 12,256,031 âmes, ce qui donne 2432 âmes par mille carré. (*Allgem. Handlungs Zeitung;* mars 1828, n° 28, p. 119.)

184. II. — *Soieries en Prusse.*

Les expériences faites en Prusse depuis plusieurs années relativement à la culture de la soie, ont prouvé que les produits de cette nature obtenus dans ce pays ne le cèdent en rien à ceux de l'Italie. Aussi vient-il de se former une Compagnie d'actionnaires dont le but principal est de propager et d'améliorer cette culture dans l'intérêt du pays. (*Ibid.;* janv. 1829, n° 11.)

185. III. — Exploitation des houillières dans les états prussiens. (*Archiv für Bergbau und Hüttenwesen*, de Karsten; 1826, vol. 14, cah. 1, p. 121.)

Les houillières éparses sur les différens points des états de la

Prusse ont produit, dans l'espace de 9 ans, c'est-à-dire depuis 1816 jusqu'à 1824 inclusivement, 176,560,594 boisseaux de houille, savoir :

	Boisseaux.
Dans la Haute-Silésie.....	37,057,322
— Basse-Silésie.....	23,856,223
Dans le cercle de la Saale.....	1,864,867
Dans le Comté de Mark.....	64,248,354
Dans les pays de Teeklembourg et de Lingen.....	3,210,064
Dans le cercle de Saarbruck.....	22,392,558
Dans le district de Duren, sur l'Inde et le Worm.....	23,931,206.

186. IV. — *Compagnie prussienne des Indes orientales.*

Il a été publié à Berlin un avis par lequel on propose de former une Compagnie des Indes orientales dans cette ville. Cet établissement a pour objet de faire de Berlin un grand entrepôt de productions de l'Orient, mesure au moyen de laquelle on espère obtenir des approvisionnemens plus abondans et à des prix moindres. Le capital doit, d'abord, se limiter à 100,000 dollars, constitué en actions de 100 dollars chaque. Les souscripteurs recevront un intérêt légal ou de 5 pour cent sur le montant de leurs actions, payable par semestres. (*Galign. Messeng.*; 11 sept. 1827.)

187. V. — COMPAGNIE RHÉNANE PRUSSIENNE POUR LES INDES OCCIDENTALES.

Cette Compagnie a été jusqu'à présent obligée de faire presque toutes ses expéditions commerciales par Hambourg et par d'autres ports de la mer du Nord. Elle aura désormais la facilité de faire ses envois par les ports libres des Pays-Bas. Comme les marchandises arrivées par mer et destinées à être expédiées sont seules exemptées du droit, on prétend que le gouvernement prussien a fait une convention avec celui des Pays-Bas, en vertu de laquelle la Compagnie rhénane pour les Indes occidentales jouirait des mêmes avantages dans ces ports libres pour ses marchandises destinées à être expédiées en Amérique, s'obligeant toutefois à les faire expédier par la Compagnie néderlandaise pour les Indes occidentales. (*Allgem. Handl. Zeitung*; mai 1828, p. 240.)

188. VI. — Suicides en Prusse, comparativement à d'autres pays.

Le Dr *Heyfelder* vient de faire paraître à Berlin des recherches très curieuses sur le suicide. Il résulte de ces recherches, qu'il faut compter annuellement sur 100,000 individus, 14 suicides dans la province de Brandebourg; 10 en Saxe; 9 Silésie; 7 Prusse orientale; 7 Poméranie; 6 Prusse occidentale; 5 Posen; 4 Clèves et Berg; 3 Westphalie; 2 Bas-Rhin.

A Berlin, on n'a compté de 1788 à 1797 que 62 suicides; 123 de 1797 à 1808; et de 1813 à 1822, on en a compté jusqu'à 546.

Dans le département de la Seine, on a compté de 1817 à 1826, les nombres suivans de suicides : 351, 330, 376, 325, 348, 317, 390, 371, 396 et 511.

A Pétersbourg, où, sur une population de 285,000 âmes, on n'avait compté de 1808 à 1811 que 94 suicides; on en a compté annuellement, de 1823 à 1826, les nombres suivans : 986, 1069, 1066, 966, 1176.

A Hambourg, de 1817 à 1822, les nombres des suicides ont été, 2, 18, 17, 12, 10, 20, 59; en 1827, on en comptait 60.

A Francfort-sur-le-Mein, dont la population est de 56,000 habitans, les suicides ont été au nombre de 100 en 1823.

Il résulte de l'ensemble des recherches de M. *Heyfelder*, que le nombre des suicides va continuellement croissant. (*Correspondance mathém. et physique*, par A. Quetelet; Bruxelles 1828, Tome 4e, p. 399.)

189. VII. — Notes statistiques sur Berlin.

Le nombre des maisons de Berlin, s'est presque doublé dans l'espace de cent ans. Celles que l'on construit aujourd'hui sont en général plus élevées et plus vastes. Grand nombre d'anciennes maisons ont été surmontées d'un ou de 2 étages. En 1722, on comptait 4365, en 1827, 7133, en février 1828, 6544 maisons dans la ville, et 786 hors de la ville; en tout 7330 maisons. On peut admettre que chacune rapporte 6 o/o par an, nombre moyen. En 1726, la population, y compris les militaires, se montait à 94,419 âmes, en 1760 à 140,625, en 1817, avec les militaires, à 188,485, en 1825, sans les militaires, 203,668, et avec les militaires, à 220,277. On peut compter 15 militaires et 6

employés sur 100 habitans des deux sexes, 2 à 3 individus de la colonie française, 2 à 3 catholiques et 2 à 3 juifs. On comptait en 1827, 155 médecins civils et militaires, 33 accoucheurs, 52 sages-femmes, 57 chirurgiens, 12 dentistes et 26 pharmaciens. Le jardin botanique renferme plus de 12,000 plantes exotiques. En janvier 1828, on comptait à Berlin 29 typographies occupant 136 presses et 6 machines à vapeur, 300 imprimeurs et compositeurs et 200 apprentis; 26 librairies d'assortimens et 18 libraires éditeurs. Déjà en 1677, avant la révocation de l'édit de Nantes, on comptait à Berlin jusqu'à 100 familles françaises. Leur nombre augmenta considérablement après la révocation. L'on y compte aujourd'hui plus de 5000 âmes dans la colonie française. L'éclairage au gaz prend tous les jours plus d'extension. (*Allgem. Handl. Zeitung;* oct. 1828, p. 507.)

190. VIII. — Historisch-statistiche Beschreibung des Land-Arbeitshauser zu Brauweiler. — Description historique et statistique de la maison de travail de Brauweiler; par M. le conseiller Ristelhueber, directeur de cet établissement. In-8° de 160 p. avec une vue et 2 plans. Cologne, 1828; imp. de Bachem.

Si tous les directeurs de maisons de correction et de détention publiaient sur les établissemens qu'ils administrent des renseignemens aussi complets que ceux que M. Ristelhueber a rassemblés dans sa brochure, on aurait une masse de faits bien précieux pour guider les gouvernemens dans l'amélioration de leurs systèmes de pénalité, et pour éclairer les savans dans la solution des grands problèmes de la morale publique. Cet ouvrage estimable se fait surtout remarquer par le ton de vérité et de simplicité qui y règne, et par l'exactitude consciencieuse avec laquelle les faits y sont exposés. On pourrait seulement y désirer, comme dans presque tous les écrits allemands, plus de méthode et de clarté dans la rédaction.

La maison de travail de Brauweiler est établie près de Cologne, dans les bâtimens d'une ancienne abbaye de Bénédictins dont l'auteur a cru devoir donner une histoire complète depuis sa fondation par Ezo ou Ehrenfried, comte palatin du Rhin, en 1024, jusqu'à sa suppression en 1802. Ce morceau historique, qui n'est d'un bout à l'autre qu'une analyse fidèle de chartes et

de pièces authentiques, présente à lui seul un grand intérêt Le monastère de Brauweiler était un des plus renommés parmi ceux que possédait l'ordre de St.-Benoît sur les bords du Rhin; plusieurs hommes distingués sont sortis de ses cloîtres; nous citerons seulement Adam Adami, qui a laissé des mémoires fort curieux sur le traité de Westphalie, aux négociations duquel il avait pris une part active, et Franz Cramer, auteur de dissertations estimées sur les antiquités de Cologne et sur les lois Ripuaires.

Après huit siècles d'existence, l'abbaye de Brauweiler partagea le sort de tous les établissemens monastiques dans les pays conquis par les armes de la république française. En 1802 elle fut sécularisée; les religieux qui s'y trouvaient alors furent renvoyés dans leurs familles avec des pensions; on vendit nationalement les biens du monastère; les bâtimens avec les jardins restèrent seuls dans les mains de l'administration des domaines. Peu d'années après, en 1808, un décret impérial décida qu'il serait créé dans tous les départemens de l'empire des dépôts de mendicité, où les mendians valides devaient être écroués et détenus administrativement, au moins l'espace d'une année, pendant laquelle on devait les forcer à apprendre un métier qui les mît à même de vivre de leur travail après leur libération. Par un décret particulier du 16 novembre 1809, les bâtimens de l'ancienne abbaye de Brauweiler furent affectés à l'établissement d'un dépôt de mendicité pour le département de la Roër. En même temps, des mesures furent prises pour organiser l'institution suivant le plan général adopté par le ministère de l'intérieur, et pour assurer les fonds nécessaires à son érection et à son entretien. Néanmoins ce ne fut qu'en 1811 que ces mesures reçurent leur entière exécution, et l'établissement, ouvert au mois de janvier avec 46 détenus, en admit 639 dans le cours de cette première année. Cet état de choses ne dura pas longtemps. En 1814, les armées alliées ayant pris possession du pays, le dépôt de mendicité de Brauweiler passa sous la surveillance des autorités prussiennes. En 1815, la direction en fut confiée à M. Ristelhueber. L'établissement prenant alors le nom de maison de travail, subit des changemens importans dans sa destination et dans ses réglemens intérieurs. Aujourd'hui il renferme de 7 à 800 individus des deux sexes, mendians, vag-

bonds, ou condamnés à la réclusion, et spécialement les condamnés au-dessous de 16 ans; il reçoit aussi des enfans abandonnés, des épileptiques, des sourds-muets et même des fous. Tous ces détenus proviennent des quatre régences prussiennes de Cologne, Dusseldorf, Aix-la-Chapelle et Coblentz, qui paient pour l'entretien de l'établissement une contribution proportionnelle dont les bases ont été fixées par un réglement de 1819.

Les détails circonstanciés, on pourrait dire minutieux, dans lesquels l'auteur est entré sur l'ordre établi dans la maison, sur la nourriture, l'habillement, les occupations des détenus, enfin sur toutes les parties de son administration, sont de nature à en donner l'idée la plus favorable. Tous les détenus sont occupés à un travail quelconque, les adultes pendant douze heures, les enfans pendant huit, neuf ou dix heures de la journée. Ceux qui ne savent aucun métier, sont forcés d'en apprendre un; une portion du produit de leur travail est réservée pour être remise à l'époque de leur libération, non à eux-mêmes, mais aux autorités du lieu où ils doivent résider; on s'assure ainsi qu'ils se rendront au domicile qui leur est assigné, et qu'ils ne dépenseront pas imprudemment toutes leurs ressources, en sortant de prison, comme cela n'arrive que trop souvent; cette mesure d'ordre est depuis long temps réclamée en France; il est étonnant qu'elle n'y ait point encore été adoptée. Une autre portion leur est abandonnée comme salaire journalier; mais elle leur est payée avec une monnaie de convention en cuir, au moyen de laquelle ils se procurent dans l'intérieur de l'établissement des alimens ou autres objets dont les prix sont fixés par la direction. On ne souffre entre leurs mains aucune autre espèce de monnaie, sous peine de confiscation. Les administrateurs, qui ont une connaissance pratique des habitudes des détenus et des causes les plus fréquentes d'évasions et de désordres dans les prisons, apprécieront la sagesse de ce réglement. Les détenus en récidive forment une classe à part, soumise à un régime plus sévère.

Les jeunes prisonniers sont entièrement séparés des autres détenus, on prend un soin paternel de leur éducation : on leur donne avec l'instruction religieuse, des leçons de lecture d'écriture, de calcul, d'histoire nationale, de grammaire, de dessin et de chant. Ils sont soumis à une discipline militaire, exercés

aux manœuvres de l'infanterie, et organisés en compagnies, sous le commandement d'un ancien sergent et de sous-officiers choisis parmi eux; le commandant et les sous-officiers forment une espèce de conseil de guerre, qui applique les peines de discipline avec l'autorisation du directeur. Cette organisation a produit de si heureux résultats, qu'on est parvenu à pouvoir confier aux sous-officiers pris parmi les jeunes détenus les rondes de nuit, que faisaient auparavant les surveillans. L'auteur fait à ce sujet des remarques fort justes sur les avantages du régime militaire pour l'éducation de la jeunesse; nous partageons entièrement cette opinion, quoiqu'elle soit repoussée en France par des préjugés trop généralement répandus; aucun régime n'est plus propre que le régime militaire à créer les habitudes d'ordre et de subordination qui seules font les bons citoyens; aucun ne donne surtout plus de moyens pour dompter les caractères vicieux ou indociles sans les avilir, et sous ce rapport il convient parfaitement à l'éducation des jeunes détenus.

La partie la plus curieuse de l'ouvrage se compose de nombreux tableaux dont nous nous bornerons à donner l'indication sommaire. Le premier tableau fait connaître le mouvement de la population de l'établissement depuis 1811 jusqu'en 1825. Il en résulte que, dans l'espace de ces quinze années, il est entré dans la maison 4,802 détenus, sur lesquels 665 sont morts, 520 se sont évadés, et 3093 ont été libérés; il en restait 524 au 1er janvier 1826. D'après ces chiffres le nombre des évasions aurait été d'1 sur 9 détenus, et le nombre des décès d'un sur 8; cette mortalité est considérable; mais celle des dépôts de mendicité de St.-Denis et Villers-Cotterets, était, je crois, encore plus forte. Il faut d'ailleurs observer qu'une ophthalmie épidémique dont il s'était montré quelques traces dès 1813, a régné à Brauweiler en 1820, avec tant d'intensité, qu'on fut obligé d'évacuer la maison et de transporter les malades dans un village voisin, où l'on forma un établissement de quarantaine. Ce ne fut qu'au bout d'un an que les détenus purent être réintégrés dans les bâtimens de la prison, qu'on avait purifiés avec soin. L'auteur n'indique point les causes de cette épidémie (1). Elle paraît

(1) Il en a été rendu compte dans le journal de chirurgie de Græfe et Walther à Berlin, 1821, 2e cahier.

avoir tout-à-fait disparu ; mais elle a dû influer sensiblement sur la mortalité. Les événemens de 1814 ont exercé une influence non moins fâcheuse sur les évasions. Dans cette seule année, 103 détenus sur 623 se sont évadés, probablement à la faveur du désordre occasioné par la retraite des Français. En 1825 on a compté une évasion sur 35 détenus et 1 décès sur 18 ; c'est sans doute sur cette proportion que doit être jugé l'état ordinaire de l'institution.

Viennent ensuite 1° Un tableau présentant pour 1826, la classification des détenus suivant leur âge, leur sexe et les causes de leur détention. 2° Un tableau des récidives divisé en 2 parties, pour les condamnés au-dessous et les condamnés au-dessus de 16 ans, et indiquant le nombre des récidives pour chaque condamné, avec les causes présumées des nouveaux délits. Il en résulte que la plupart des récidives sont occasionées par la difficulté que trouvent les condamnés à se procurer des moyens de subsistance en sortant de prison ; cependant les autorités prussiennes mettent le zèle le plus louable à placer chez des maîtres d'une probité reconnue, les jeunes condamnés qui donnent des espérances d'amélioration.

3° Un tableau des détenus libérés, indiquant leur position, leur profession et leurs moyens d'existence après leur libération.

4° Un tableau des maladies qui ont régné pendant chaque mois de l'année dans l'établissement en 1826.

5° Un tableau de l'instruction religieuse, ou littéraire donnée aux détenus, avec leur classification par cultes ; on a compté en 1826 dans l'établissement, 772 catholiques, 71 protestans, un memnonite et 2 juifs.

6° Un tableau des différens métiers auxquels les prévenus sont occupés.

7° Un tableau des punitions infligées dans l'établissement, avec les causes qui les ont provoquées.

Enfin une série de tableaux présentant des états détaillés du produit du travail des détenus, des fournitures qui leur sont faites, des recettes, des dépenses et de la situation pécuniaire de la maison.

L'ouvrage se termine par un travail qui, je crois, n'avait encore été fait nulle part, et qui est du plus haut intérêt. C'est un

état nominatif de tous les condamnés au-dessous de 16 ans, depuis 1821, indiquant l'époque de leur naissance, la cause et la durée de leur détention, l'éducation qu'ils avaient reçue chez leurs parens, les principales circonstances de leur vie jusqu'à leur entrée dans la maison de travail, leur conduite pendant tout le temps qu'ils y sont restés, et celle qu'ils ont tenue après en être sortis. Il est impossible d'imaginer une lecture plus attachante que le récit simple et laconique des malheurs de ces pauvres enfans, flétris dès leurs premières annés par la misère, ou par les vices de leurs familles; mais il est triste de penser qu'il a fallu qu'un crime les conduisît dans les prisons, pour leur donner le bienfait d'une éducation, qui a souvent réussi à en faire de bons citoyens et d'honnêtes gens. En résumé, la description de la maison de travail de Brauweiler nous paraît offrir une réunion de faits que nous n'avons rencontrée dans aucun ouvrage du même genre. Ce serait un excellent modèle à proposer à l'administration pour les renseigemens à demander aux directeurs des prisons, des maisons de correction, des bagnes et en général de tous les établissemens publics de répression et de bienfaisance. J. DE P.

191. NOTES STATISTIQUES SUR DRESDE. — ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ. (*Allgem. Zeitung;* 17 janvier 1829.)

Si cette capitale a été pendant quelque temps arriérée sous le rapport de l'éclairage au gaz, elle peut être citée aujourd'hui comme ville modèle à cet égard. Profitant de l'expérience des autres villes où l'éclairage au gaz est introduit, elle a su éviter, au moyen d'une méthode ingénieuse, les inconvéniens qu'on rencontre presque partout ailleurs, et même en Angleterre. Cette nouvelle disposition est due à l'excellent mécanicien *Blochmann*, élève de *Reichenbach* et *Frauenhofer*.

— *Petite poste citadine*. Pour faciliter la communication épistolaire entre les habitans de cette capitale, Dresde compte depuis le 1er janvier 1829, 14 bureaux de petite poste. Les levées se font 3 fois par jour. — *Maison correctionnelle*. Dans un des faubourgs, une maison a été destinée à recevoir les enfans vagabonds, abandonnés de leurs pères et mères. On est occupé de l'organisation d'une école spéciale pour les enfans pauvres et abandonnés. Ces deux asiles philantropiques doivent leur orga-

nisation principalement à M. de Charpentier, président de police de Dresde. L. D. L.

192. Population divisée par professions a Leipzig, en 1718 et 1824.

La comparaison des recensemens de cette ville, pour les 2 années, présente un fait assez digne de remarque : dans l'intervalle de l'une à l'autre, le nombre des distillateurs et fabricans d'eau-de-vie a baissé de 40 à 38, celui des vitriers de 20 à 16, des couteliers de 7 à 2, des potiers d'étain de 8 à 2, des fourbisseurs de 20 à 12, et celui des tanneurs de 36 à 13; tandis que l'on trouve dans les professions suivantes un accroissement considérable : ainsi les cabaretiers ont augmenté de 30 à 72, les restaurateurs de 5 à 31, les aubergistes de 50 à 73, les merciers de 149 à 336, les négocians de 115 à 310, les libraires de 17 à 77, les facteurs d'instrumens de 3 à 29, les menuisiers de 30 à 56, les cordonniers de 108 à 382, et les tailleurs de 183 à 529. (*Allg. Handlungs Zeitung;* 28 nov. 1828).

193. Population de Spire.

D'après les nouveaux recensemens, on compte parmi les habitans de cette ville, 4,970 protestans, 10 mennonites, 2,922 catholiques et 198 juifs : Total, 8,100. (*Ibid.;* 1829, n° 87).

194. Topographie der Herzogthums Holstein, etc. — Topographie du duché de Holstein, de la principauté de Lubeck, du territoire des villes libres anséatiques de Hambourg et Lubeck, et du duché de Lauembourg, classée par ordre alphabétique; par Dörfer. 4me édit. corr. et augm. Schleswig, 1825. (*Hertha;* 1825, vol. 4, cah. 2, p. 360).

Cette 4me édition reparaît sous l'ancienne forme avec quelques légères corrections. Toutefois, elle reproduit la plupart des fautes qu'on avait remarquées dans l'édition de 1807, comme, par exemple, 153,3 milles carrés au lieu de 156,3, etc. On est étonné de ce que l'auteur ne s'est pas donné la peine de jeter un coup-d'œil sur les ouvrages à l'aide desquels il lui eût été facile de faire disparaître ces erreurs.

195. Distances des lieux situés sur le lac Léman.

Ces distances ont été mesurées sur une carte inédite très-

exacte, par le prof. Marc-Antoine Pictet, et publiées dans la *Bibliothèque universelle*, par ce savant, quelques années avant sa mort.

I. Rive septentrionale, ou du canton de Vaud, dès Genève à Villeneuve.

	Toises de France.
Du port de Genève à Coppet	6,650
De Coppet à Nyon	4,250
De Nyon à la pointe de Promentou	1,250
De la pointe de Promentou à Rolle	4,690
De Rolle à la pointe d'Allaman	2,700
De la pointe d'Allaman à St.-Prex	2,125
De St.-Prex à Morges	2,125
De Morges à Ouchy	5,080
D'Ouchy à Vevey	8,995
De Vevey à Villeneuve	4,600
Total	42,445

II. Rive méridionale, ou de Savoie, dès Villeneuve à Genève.

De Villeneuve au Bouveret	2,802
Du Bouveret à St.-Gingoulph	1,750
De St.-Gingoulph à Milleria	3,460
De Milleria à la Tour ronde	2,430
De la Tour ronde à Évian	2,840
D'Évian à Amphion	1,010
D'Amphion à la pointe des Drances	2,840
De la pointe des Drances à Thonon	1,540
De Thonon à Yvoire	6,000
D'Yvoire au château de Beauregard	3,680
De Beauregard à Hermance	1,760
D'Hermance à Bellerive	3,170
De Bellerive au port de Genève	3,580
	36,862
Tour entier du lac	79,307

Soit 34 3/4 lieues de 25 au degré.

III. Distances d'une rive à l'autre.

De la pointe de Genthod à Bellerive.....

De Coppet à Hermance.....

196. Suicides a Genève, comparés avec les résultats du même genre à Paris, de 1820 à 1826.

Tableau officiel des Suicides commis à Genève dans les 7 dernières années.

Années.	Au-dessous de 20 ans.		De 20 ans à 40 ans.		De 40 à 60 ans.		De 60 à 80 ans et au-delà.		Somme totale de chaque année.		Somme totale pour chaque année Total.
	hommes.	femmes.	hommes.	femmes.	hommes.	femmes.	hommes.	femmes.	hommes.	femmes.	
1820.....	....	....	1	1	10	....	2	2	13	3	16
1821.....	....	1	....	1	5	....	3	....	8	3	11
1822.....	....	....	2	2	8	1	3	1	13	4	17
1823.....	....	....	5	....	6	1	4	....	15	1	16
1824.....	2	....	3	1	4	1	1	1	10	3	13
1825....	1	....	3	....	4	1	....	1	8	2	10
1826.....	1	....	3	1	4	....	1	2	9	3	12
	4	1	17	7	41	4	14	7	76	19	95
Somme totale des 7 années.	5		24		45		21		95		

De ce tableau il résulte que, dans 7 années, il y a eu à Genève 95 suicides, ou 13 suicides ½ par an, ce qui, sur une population de 52,000 âmes pour Genève et la banlieue, donne un suicide par 2,400 habitans.

Que le rapport entre les hommes qui se sont suicidés et les femmes est de 4 à 1.

Que le nombre des suicides entre 40 et 60 ans égale presque la somme totale de tous les autres âges pris ensemble.

Voici les moyens de destruction : 36 individus ont péri dans l'eau, 34 se sont brûlé la cervelle, 16 se sont pendus, 5 sont morts empoisonnés, 2 ont péri par le poignard, 2 se sont précipités.

Ce serait un travail bien pénible que celui qui consisterait à rechercher les causes qui ont déterminé toutes ces catastrophes. Toutefois on peut affirmer que ce n'est que le petit nombre qui a été occasioné par l'amour ou par le jeu. La plupart proviennent du dégoût de la vie, ou du désir d'échapper à des douleurs physiques et morales.

Les recherches statistiques sur la ville de Paris, ouvrage officiel publié en 1826, par M. de Chabrol, préfet du départe-

ment de la Seine, donnent les rapports suivans à l'égard des suicides commis dans cette capitale.

1817, 351; 1818, 330; 1819, 376; 1820, 325; 1821, 348; 1822, 317; 1823, 390; 1824, 371; 1825, 396. Somme totale dans 9 ans 3,204 ou 360 annuellement. Ce chiffre réparti sur une population de 860,000 ames pour Paris et la banlieue, donne précisément le même rapport de 1 à 2,400 qu'à Genève.

En 1823, 262 hommes et 128 femmes se sont suicidés à Paris; somme totale 390. Sur ce nombre on comptait 286 individus mariés, et 104 non mariés.

La différence entre le chiffre des individus mariés et celui des célibataires est digne de remarque. Pourrait-on en tirer la conséquence qu'à Paris, les ménages ne sont pas les plus heureux du monde? (*Hertha;* août 1828. Gaz. géograph. p. 59.)

197. Population et instruction primaire, en Suisse. — 1) *Population de la Suisse en* 1827.

Il existe une grande incertitude sur la population précise de la Suisse. Toutefois il n'est pas douteux que les données qui forment la base de la fixation du contingent en argent et en hommes, dont sont tenus les divers cantons envers le trésor et l'armée du corps helvétique, manquent d'exactitude. L'évaluation de la population de la plupart des cantons est au-dessous de la réalité. D'après un document que nous avons sous les yeux, la population de la Suisse est évaluée de la manière suivante : (*Voir ci-contre*, p. 271, *le tableau n° I.*)

D'après les calculs les plus consciencieux, fondés en partie sur des actes et des documens authentiques, et en partie sur le progrès toujours croissant de la population, surtout dans les parties du pays qui ne sont pas encore très-avancées dans la carrière de la civilisation, déduction faite des années où les émigrations et la mortalité sont considérables, la population totale de la Suisse, considérée dans ses limites actuelles, s'élèverait, pour l'année 1827, à 2,013,100 habitans. (*Voir le tableau ci-contre*, p. 271, n° II.)

Le tableau suivant présente cette population par cantons.

Tableau n° I.

CANTONS.	Surface en lieues carrées.	Habitans.	Habitans par lieue carrée.	CONTINGENT en hommes.	CONTINGENT en argent évalué en france de Suisse.
Zurich	90	185,000	2055 5/9	3700	74,000
Berne	350	291,200	832	5824	104,080
Lucerne	72	86,700	1204 1/6	1734	26,010
Uri	48	11,800	245 5/6	236	1,180
Schwytz	44	30,100	684 1/11	602	3,010
Unterwald	24	19,100	795 5/6	382	1,910
Glarys	42	24,100	573 17/21	482	3,615
Zug	11	12,500	1136 4/11	250	1,250
Fribourg	70	62,000	885 5/7	1240	18,6 0
Soleure	26	45,200	1738 6/13	904	13,560
Bâle	24	45,900	1912 1/2	918	22,940
Schaffhouse	16	23,300	1456 1/4	466	9,320
Appenzell	20	48,600	2430	972	9,220
St.-Gall	80	131,500	1643 3/5	2630	39,450
Grisons	280	80,000	285 5/7	1600	12,000
Argovie	72	120,500	1673 11/18	2410	48,200
Thurgau	32	76,000	2375	1520	22,800
Tésin	106	36,200	850 50/53	1804	18,040
Vaud	140	148,200	1058 4/7	2964	59,280
Valais	184	64,000	347 19/23	1280	9,600
Neufchatel	30	48,000	1600	960	19,200
Genève	8	44,000	5500	880	22,000
	1765	1,687,900	954 $\frac{274}{1769}$ (1)	33,758	539,275

(1) Cette somme présente le terme moyen du nombre d'habitans par lieue carrée.

Tableau n° II.

CANTONS.	D'après nos calculs.	D'après les calculs de Bernoulli.
Zurich	221,370	218,000
Berne	357,710	350,000
Lucerne	118,560	116,000
Uri	14,240	13,000
Schwytz	36.170	32,000
Underwald	25,220	24,000
Glarys	27,660	28,000
Zug	14,800	14,500
Fribourg	83,700	84,000
Soleure	52,930	53,000
Bâle	54,380	54,000
Schaffhouse	32,140	30,000
Appenzell	54,360	52,500
St.-Gall	148,250	144,000
Grisons	87,900	88,000
Argovie	151,510	150,000
Thurgau	80,730	81,000
Tésin	101,000	102,000
Vaud	175,350	170,000
Valais	71,300	70,000
Neufchatel	51,880	51,500
Genève	51,940	52,500
	2,012,100	1,978,000

(*Hertha* ; août 1828 : Gaz. géograph., p. 58.)

198. Vallée des Dapes. (Lettre écrite de Lons-le-Saulnier). (*Courrier français*; 1er nov. 1828).

Cette vallée, que le gouvernement du canton de Vaud réclame aujourd'hui par l'organe d'un de ses membres député à Paris pour cet objet, n'est qu'un vallon d'une lieue carrée, situé sur le revers occidental du Jura, en dehors de notre première ligne de douanes. Il fut adjugé à la France en 1802. Ce petit coin de terre, couvert de neige pendant une grande partie de l'année, ne donne d'autres produits que des pâturages d'été, où les propriétaires vaudois continuent à envoyer leurs bestiaux sans éprouver aucune contrariété de la part des douanes françaises. Il n'a de prix pour la France qu'à raison de la route de première classe qui le traverse, et qui serait promptement hors de service si l'entretien sur ce point intermédiaire en était trop légèrement abandonné aux Vaudois, intéressés à favoriser le transit des Rousses à Genève par la route de Saint-Cergues et de Nyon, qui traverse sur un espace de 5 lieues leur territoire, et procure divers avantages à cette partie de leur canton. Toutes les difficultés pourraient être levées si les Vaudois, en rentrant en possession de la vallée des Dapes, s'engageaient à y entretenir soigneusement la route française, et à y prohiber les dépôts de marchandises de contrebande. A ces conditions seulement, la rétrocession réclamée pourra s'effectuer sans préjudice pour la France. »

199. Canton de Zug.

La population totale de ce canton s'élevait (en 1827) à 13,800 habitans, parmi lesquels on comptait 210 ecclésiastiques. D'après le tableau dressé en 1827, il se trouve dans ce petit canton 55 ecclésiastiques séculiers; 44 autres citoyens du canton exercent leur ministère ailleurs. Les ecclésiastiques réguliers se composent de 8 capucins, 32 moines de l'ordre de Citeaux, dans le couvent de Frauenthal, et 25 de l'ordre de Saint-François. En outre, 46 personnes des deux sexes, appartenant à ce canton, passent leur vie dans des couvens hors de leur pays. (*Revue Encycl.*; oct. 1827, p. 229.)

200. Instruction populaire d'Appenzell.

Le gouvernement d'Appenzell (Rhodes extérieures) vient de s'occuper de ce qui tient aux écoles, et statuera plus tard sur les mesures plus utiles à prendre à cet égard. Un tableau comparatif qui comprend les années 1804 à 1827, démontre leurs

progrès dans cet espace de temps. Il y a 23 ans que les 59 écoles de l'époque étaient visitées chaque jour par 2,109 enfans. Aujourd'hui 73 écoles répandent l'instruction parmi 3,502 élèves, ce qui dépasse de deux cinquièmes le nombre d'alors, et le porte au dixième de la population des Rhodes (elle est de 37,724 âmes.) Si (dit *la feuille mensuelle appenzelloise*), d'après M. Ch. Dupin, l'Angleterre ne voit dans ses écoles que la 16e partie de sa population, l'Autriche la 13e, la Hollande la 12e, la Bohême la 11e, la Prusse la 18e, la France la 30e, le Portugal la 80e de la leur, alors les Rhodes extérieures ne doivent pas trop avoir honte de leur 10e, et si l'on portait en compte les enfans qui suivent les répétitions, il en résulterait un écolier sur six habitans. (*Ibid.*; janvier 1828, p. 254.)

201. Travaux publics dans le canton de Bâle.

Le Grand-Conseil de Bâle a voté (en 1827) un emprunt de 50,000 fr., pour être employé aux travaux de la route de St.-Gothard. Il a en outre ratifié le décret de la diète pour la démonétisation du billon suisse, ainsi que la convention avec le Danemark pour l'abolition des droits d'aubaine. (*Monit. univ.*; 22 oct. 1827.)

202. Concordat pour l'organisation *de l'évêché de Bâle.*

Cet acte consiste en 15 articles, dont voici la substance : les cantons de Lucerne, de Berne, de Soleure, d'Argovie, de Bâle, de Zug et de Thurgovie, avec leur population catholique, forment l'évêché de Bâle. L'évêque réside dans la ville de Soleure; sa cathédrale est l'église de St. Ulric. Le chapître se compose de 91 chanoines. Les revenus de l'évêque sont fixés à 10,000 francs de Suisse, par an. L'évêque suffragant et les chanoines de Lucerne, de Berne et d'Argovie auront un revenu de 2,000 francs, outre le logement, etc. (*Galign. Messeng.*; 21 juin 1827.)

203. I. Discours sur le port d'Antium ancien et moderne, accompagné de diverses réflexions sur le système que les anciens avaient adopté pour la construction des ports de mer; par M. le chev. Linotte, membre de l'Académie *dei Lincei*, à Rome. (*Giornale Arcadico*; août 1824, p. 225; septemb., p. 293, et oct., p. 3).

204. II. Dismostrazione della necessita e facilita del resta-

BILIMENTO DELL' ANTICO PORTO NERONIANO D'ANZIO.—Démonstration de la nécessité et de la facilité du rétablissement de l'ancien port néronien d'Antium, et des inconvéniens et de l'inutilité du port moderne d'Innocent; par G. RASI. In-8°. Rome, 1825; Lino Contedini. (*Antologia, giorn. di scienze;* mars 1826, p. 143).

I. Quoique voisine de la mer, Antium, ville opulente des Volsques, n'avait pas de port. Les habitans plaçaient leurs vaisseaux dans le port de Cénone, pays voisin, de peu d'étendue, qui leur servait à la fois de place publique, de marché pour la vente de leurs produits, et de dépôt pour les déprédations qu'ils commettaient sur mer et sur terre. — Strabon appelle Antium *Urbs importuosa, saxis insita, distans ab Ostia CCCX stadiis.* Le témoignage de Strabon est confirmé par Denis d'Halycarnasse et Tite-Live.

Après la destruction de Cénone par Numicius, les Antiates rétablirent le port, construisirent des vaisseaux pour remplacer ceux qu'ils avaient perdus, et cherchèrent à réparer l'échec qu'ils avaient éprouvé. Mais Antium ayant été réduite en colonie romaine, L. Furius Camillus enleva aux habitans une partie de leurs vaisseaux qu'il transporta à Rome. Quelques-uns furent incendiés, et les becs dont ils étaient ornés servirent à l'embellissement de la tribune aux harangues. La ville d'Antium se maintint jusqu'au temps de Marius, qui la détruisit et en égorgea les citoyens pour se venger de leur adhésion au parti de Sylla.

Suivant les historiens, le port ne fut rétabli que sous le règne de Néron. Nous ignorons d'après quel procédé il fut construit, ainsi que la configuration qu'il reçut. Toutefois, Volpi qui a écrit en 1725 sur les antiquités du Latium, donne à ce sujet quelques renseignemens. Il place l'entrée du port au midi, et assure qu'il était construit en briques. Telle fut aussi l'opinion de M. Mareschal, qui en leva le plan en 1748.

Le port était formé de deux bras; l'un à droite, qui commençait à la pointe du cap d'Antium, se prolongeait dans la direction du sud-ouest, en traçant une ligne courbe, et revenait ensuite vers la terre par une ligne presque droite, dans la direction de l'est. L'autre à gauche, qui, partant de la terre, formait une ligne courbe et se terminait dans la direction du S.-S.-O. Une partie de ce bras forme actuellement un des côtés du

port moderne d'Antium, appelé port Innocent; l'autre partie est entièrement couverte de sable et occupée par la culture.

M. Rasi, consul général de Sardaigne dans les États romains, qui visita l'ancien port d'Antium dans l'année 1828, en proposa le rétablissement au moyen des fondemens qu'il avait trouvés non loin de l'entrée. Il crut aussi que ce port pourrait même, dans l'état actuel, offrir aux vaisseaux un abri sûr contre les tempêtes, parce que les vagues qui se brisent contre les moles détruits, en faciliteraient l'accès. Mais cette assertion est erronée, et le mode proposé n'atteindrait pas ce but.

L'auteur attribue la destruction presque totale du port ancien et du port moderne d'Antium, à des attérissemens dont la formation a été considérablement favorisée par la position même de ces ports dans le voisinage des deux embouchures du Tibre, dont les flots roulent à la mer une quantité prodigieuse de parcelles terreuses et aréneuses, qui, poussées vers le rivage, en sont ensuite arrachées par l'action des courans, et entraînées vers le cap d'Antium. Après avoir examiné et analysé les projets imaginés et les travaux exécutés, mais sans succès, pour le rétablissement du port moderne d'Antium, M. Linotte s'efforce de démontrer que les seuls moyens de préserver ce port d'une destruction complète, seraient de faire disparaître les attérissemens qui l'ont envahi, et de fermer deux ouvertures du port ancien, afin de diminuer la quantité de sable qui s'y introduit. Il pense que le rétablissement de l'ancien port présenterait de graves difficultés et entraînerait des dépenses énormes qui ne seraient point compensées par les avantages qu'on en tirerait, parce qu'on ne trouve plus à Antium que des forêts d'où le commerce tire du charbon et du bois de construction. Il expose finalement l'opinion de quelques ingénieurs qui ont prétendu que les Romains avaient établi les moles de quelques-uns de leurs ports par une suite d'arcades soutenues par des piles.

II. L'ouvrage de M. Rasi a pour objet: 1° de corroborer par de nouvelles preuves la démonstration qu'il a précédemment donnée de la nécessité, de l'utilité et de la facilité du rétablissement de l'ancien port néronien d'Antium; 2° d'indiquer le mode à suivre pour exécuter les travaux, et les frais qu'ils nécessiteraient. Son livre, dit l'*Antologia*, est rempli de vues judicieuses. On remarque dans une note, à la page 36 de cet

écrit, que les vues des anciens Romains sur le commerce maritime, se bornèrent toujours à tirer des grains de l'Égypte, de la Sicile et de la Sardaigne, *Panem et Circenses*. C'est dans cette sphère étroite que se trouvèrent toujours circonscrites leurs prévisions économiques. Les réglemens d'économie politique de Pie IV, de Clément VII, de Paul V, d'Urbain VIII, et même d'Innocent XI, ne s'étendirent guères au-delà.

Le premier pontife qui, inspiré par l'exemple récent de Cosme de Médicis, fondateur du port de Livourne, s'éleva à des vues d'économie politique plus généreuses et plus utiles, fut Clément XII : ce pape ordonna des travaux d'agrandissement au port d'Ancone, et fit construire le fameux Lazareth. Ce pontife sut aussi, par la célèbre ordonnance qui érigea en port franc le port de *Civita Vecchia*, réveiller le génie du commerce alors frappé de léthargie.

En terminant, l'*Antologia* fait observer que nonobstant l'extension et les progrès du commerce, la devise romaine, *panem et circenses*, a continué d'exercer une funeste influence sur l'industrie et sur les travaux utiles. C. R.

205. I. Notice sur la ville d'Aix en Savoie, et sur ses eaux thermales, avec un plan lithographié des Bains d'Aix ; par M. Francœur. (*Revue encyclop.;* mai 1825, p. 313.)

206. II. Observations concernant la Notice historique sur la ville d'Aix en Savoie et ses eaux thermales, par M. Francœur. (*Journal de Savoie;* 7 juillet 1826, p. 649; 28 *ibid.*, p. 734.)

I. La Notice de M. Francœur fait connaître la position avantageuse de la ville d'Aix en Savoie, la richesse des paysages qui l'entourent, la salubrité de l'air qu'on y respire, les qualités précieuses de ses eaux thermales, toutes les commodités et les aisances de la vie, les sociétés nombreuses qui viennent s'y réunir, et les agrémens recherchés que l'on y rencontre dans l'établissement connu sous le nom de Cercle.

Après les détails descriptifs sur cette ville, M. Francœur en décrit aussi les bains.

Il termine sa Notice en détaillant le régime des eaux et les dépenses qu'il occasione. Le nombre des visiteurs s'élève ordinairement jusqu'à 2,000 pendant l'année entière. Les vivres sont abondans et peu chers. On sait que les maladies auxquelles ces eaux conviennent sont les engorgemens scrofuleux, les

tumeurs indolentes et adypeuses, la chlorose, les dartres, les paralysies, les rhumatismes goutteux, les maladies de poitrine, etc.

II. L'auteur de la Notice attribue les constructions romaines d'Aix en Savoie à l'empereur Gratien. Mais il pourrait remonter plus haut, quant à l'usage des eaux thermales de cette ville; elles étaient connues des Allobroges et employées par eux, avant qu'ils eussent été subjugués par les Romains : c'est ce que démontrent les tuyaux quadrangulaires de briques dans lesquels s'élevaient les gaz au-dessus des réservoirs clos; de semblables tuyaux ont été retrouvés, ainsi que le fait observer le *Journal de Savoie* du 7 avril 1826, non-seulement à Lyon, ville où s'établirent les Allobroges, mais sur d'autres points, comme près de Montmélian, mais nulle part ailleurs que sur l'ancien territoire des Allobroges. Le nom latin d'Aix, *A. Allobrogum*, a été en usage jusqu'au XVIe siècle; l'époque du changement en celui de *A. Gratianæ*, était moderne, lorque Fantoni écrivait, au XVIIe siècle. Vers ce temps, Moréri avait admis cette substitution. A. M.

207. Coup d'oeil statistique sur les Mines aurifères d'Ossola. (*Annal. univ. di statist., etc.;* Vol. XIII, août 1827, p. 129.)

L'*Ossola* est une grande vallée qui forme une des provinces des États du roi de Sardaigne : on y entre à l'E. par la route du lac *Majeur*, au N. et au N. E. par la *Valesie* et la *Suisse*, et à l'O. comme au S. O. par les sentiers tracés sur le penchant des montagnes de la *Valesie*. Elle se divise en d'autres vallées secondaires et plus élevées, qui sont celles d'*Anzasca*, d'*Antrona* et de *Bugnanco*, qui courent presque de l'E. à l'O.; la vallée d'*Antigorio*, qui suit presque parfaitement une direction S. N., la vallée de *Vegezzo*, qui s'étend du S. O. au N. O., enfin la vallée de *Divedro*, presqu'à l'opposé de celle-ci, et qui conduit au Simplon.

Les hautes montagnes qui dominent ces vallées sont toutes riches en filons métalliques de diverse nature, notamment en sulfures de fer, dont quelques-uns sont aurifères; ceux-ci sont irréguliers dans leur cours; leur largeur n'excède jamais 3 mètres, leur hauteur 300, et leur longueur 100; c'est pourquoi on doit plutôt les nommer strates que filons.

Toutefois, la manière de les traiter pour en extraire l'or qui

s'y trouve accidentellement et en quantité inégale, forme une branche d'industrie particulière à quelques cantons de cette province.

C'est dans la vallée d'Anzasca, dans les communes de San Carlo et de Macugnaca, que se rencontrent les principales minières, et l'on prétend que plusieurs d'entr'elles, et spécialement celle dite di Cani, dans les montagnes de San Carlo, furent exploitées par les Romains, et, depuis le XVe siècle, par une famille Cani, à l'égard de laquelle il y a diverses opinions. Il se pourrait que Fazino-Cane, devenu directeur des travaux de la Lombardie et de plusieurs villes de la haute et basse Novarèse, fût celui qui aurait mis le premier la main à ces mines dans les mêmes excavations pratiquées par les Romains.

L'auteur prétend que les mines de San Carlo ont été jadis exploitées en grand, et que cette exploitation est démontrée par la quantité d'excavations qui existent dans les parties supérieures de la montagne.

Pour opérer les belles exploitations de ces divers sulfures aurifères et argentifères qu'offrent les excavations de ces montagnes, on pourrait, disent les *Annales Universelles*, employer les machines à vapeur, ne pouvant y appliquer l'eau, ainsi que cela se pratique à 3 lieues de là ; et, si l'on ne jugeait pas à propos de faire des fouilles nouvelles, on pourrait profiter des excavations qui existent déjà; certainement le bénéfice couvrirait la dépense. Mais on ne veut, ou l'on ne sait, on bien l'on ne pense pas à appliquer ces utiles machines aux opérations minéralogiques et métallurgiques.

L'auteur, après avoir donné la description du moulin d'amalgame et du mode d'opérer l'extraction de l'or dans la province d'Ossola, dont les minières le produisent au titre de 700 à 800 mill., nous apprend que ces minières produisent annuellement 119 kilogr. d'or évalués à 445,300 livres, qui ont coûté 374,475 ; il ne reste donc que 70,825 de bénéfice, dont il faut déduire 2,310 liv. qui se paient au comte Borromée, seigneur des mines d'or de la vallée d'Anzasca et d'Ossola inférieure. L'auteur conclut qu'il serait avantageux pour le gouvernement de Sardaigne que celui-ci partageât et facilitât l'exploitation de ces minières. T. D.

208. Population de Rome.

Elle s'est accrue par un mouvement constamment progressif

de 1819 jusqu'en 1828. Dans l'espace de ces 9 années, la population est montée de 134,161 âmes à 142,320 âmes. De 1827 à 1828, l'augmentation a été de 1,647 âmes. Les naissances sont à la population intérieure dans la proportion de 1 à 28 2/3, et les morts sont aux naissances comme 1 à 12/10. Il y a eu dans cette même année 166 mariages de moins qu'en 1827. Les mariages sont aux naissances comme 1 à 5. Le nombre des naissances a été, par mois, de 417,4/5, et par jour d'un peu moins de 14. Le nombre des décès a été par mois de 334,5/6, et par jour d'un peu moins de 11. (*Notizie del Giorno.* — *Courrier Franç.*, 26 janv. 1829.)

209. Relevé des naissances, mariages et décès a Rome pendant l'année finissant à Pâques 1828.

Baptisés, 4,744 enfans, dont 2,250 filles et 2,494 garçons; enterrés, 5,029 individus, dont 2,247 femmes et 2,782 hommes; mariés, 1,177 individus. Population totale de la ville, 140,673 habitans (826 individus de plus que l'année précédente), dont 67,439 femmes et 73,234 hommes. Dans ce nombre sont compris 11 évêques, 1,443 prêtres, 1,807 moines, 1,350 nonnes, 1,058 individus malades dans les différens hôpitaux, etc., 865 autres détenus dans les prisons, et 230 *infidèles*. Les Juifs, au nombre d'environ 4,000, ne sont point compris dans ce recensement. Sur 137,673 communians, 106,547 approchèrent du sacrement. Le nombre des familles était de 33,913. (*Galign. Messeng.*; Paris, 9 déc. 1828.)

210. Il Vaticano descritto ed illustrato. — Le Vatican décrit et expliqué par Érasme Pistolesi. (*Prospectus.*) Rome, 1828; Puccinelli. (*Nuovo Reccoglitore*; oct. 1828.)

L'auteur, déjà connu dans le monde littéraire, dit le Recueil que nous citons, annonce une description complète et exacte du Vatican. L'ouvrage sera accompagné de planches qui représenteront les travaux des peintres les plus fameux et des sculpteurs les plus célèbres. Le peintre Camille Guerra dirigera le travail.

Cet ouvrage, publié par souscription, paraîtra par cahiers, dont chacun contiendra environ 10 feuilles d'impression et 7 planches. Il y aura en tout 80 cahiers. Il en paraîtra 1 par mois.

211. Sur l'économie rurale de la Toscane. Discours lu dans

la séance de l'Académie des *Georgofili*, du 12 déc. 1824; par le Général Colletta. (*Antologia*; janv. 1825, p. 12.)

M. Colletta traite un sujet sur lequel nous avons déjà entendu plusieurs agronomes de la Toscane, la baisse des prix des grains. Il convient que l'agriculture s'étant perfectionnée, et les propriétés s'étant divisées, il en est résulté une plus grande production des fruits agricoles. M. Colletta cherche à prouver que les prohibitions et les restrictions commerciales n'y peuvent rien, et que ce n'est pas en gênant le commerce que l'on relève l'agriculture. Mais ce qui lui paraît urgent pour soulager la détresse de la classe agricole, c'est de reduire les impôts sur les propriétés rurales, de former des associations pour améliorer la fabrication des vins, des huiles, des soies, et de s'adonner davantage à la culture des pâturages et à l'entretien des bestiaux et troupeaux. D.

212 Mesure barométrique du Vésuve et du nouveau cône formé pendant l'éruption de février 1822; par le comte de Minto. (*Edinburgh Journal of science*; juillet 1827, p. 68.)

En février 1822, pendant une éruption volcanique, le Vésuve s'accrut d'un nouveau cône qui fut détruit par une autre éruption dans le mois d'octobre de la même année. Lord Minto se trouvant à Naples dans l'intervalle des 2 éruptions, mesura le Vésuve tel qu'il était alors. En 1817, il avait trouvé que le Palo, sommet du volcan, était élevé de 3,963 au-dessus du niveau de la mer; en mars et avril 1822, le Vésuve eut 4,165 d'élévation; il s'était donc accru de 202 p. en élévation. Il doit être revenu depuis à peu près à son ancien état. D.

213. Travaux aux routes en Espagne. — Chemins de traverse de la Galice.

I. Afin de lever le plan du terrain qui sépare la ville de Lugo de celle de Santiago, et pour donner au chemin la direction la plus avantageuse, le Dr D. D. Fontan, professeur de mathématiques, et M. Janez, de l'Académie royale de St-Ferdinand, ont mesuré, au mois de septembre dernier, une base de 6,000 varas, à la 17e mille de la route qui va de Lugo à la province de Castille et qui est communément appelée *del Corgo*, à cause de sa grande rectitude. (*Gazeta de Bayona*, 1828, n° 21.)

II. Il y a deux années que l'on a commencé à ouvrir le che-

min de communication entre les villes de Lugo et de Santiago, travail intéressant qui épargnerait un jour de route à ceux qui voyagent en voiture. La première année, on a entrepris la construction d'un chemin artificiel, à partir du pont du Miño, pour établir une communication entre ce pont et la ville. La direction donnée en premier lieu à ce chemin ayant été jugée vicieuse, elle a été changée. Suivant la première direction, le chemin devait passer par des terres appartenant à des propriétaires; mais on a préféré de le diriger le long du fleuve, qui a acquis ainsi une chaussée plus large, plus élevée et plus belle. (*Gazeta de Bayona*, 26 décemb. 1828.)

214. Nombre des procès civils et criminels en Espagne (1820). Audience royale de Cacerès.

Les procès sur lesquels il a été statué par la chambre civile de cette audience royale, dans le cours de l'année 1820, se sont élevés au nombre de 151. 16 sont encore entre les mains des rapporteurs. 722 affaires (*espedientes*) ont été écartées.

La chambre criminelle a prononcé sur 1,344 procès criminels. On y trouve 3,637 individus accusés de divers délits, dont 1,733 ont subi des peines, savoir, 8 la peine capitale, 364 les *presidcs*, et les autres des peines moindres; les 1,904 restant ont été graciés ou absous. 216 causes sont encore pendantes. 21,502 affaires (*espedientes*) ont été écartées par cette chambre. (*Gaceta de Bayona*, 6 févr. 1829.)

215. Exportations de blé et de farine, en 1828, par les ports de la province de Santander (Voir le *Bulletin* de févr. 1829, n° 299.)

	Fanègues de blé	Fan. de farine.
Santander.		
Pour la Péninsule.....	33,404	342,562 ½
Pour l'Amérique.....		658,153 ½
Pour l'Étranger.....	49,452	33,950
Suancès.		
Pour la Péninsule.....	222,512 ½	225,141
Pour l'Etranger.....	35,690	
Santoña.		

Pour la Péninsule.....	7,200	126
Pour l'Étranger.....	11,853	
Totaux	360,111 ½	1,259,933

L'exportation des farines s'élève à 169,646 barils de 186 livres environ. Presque toute l'exportation faite par le cabotage de la Péninsule a été destinée pour la Galice et la Catalogne, Valence, les îles Baléares et l'Andalousie. L'exportation pour l'Amérique s'est faite par la Havane, excepté 332 barils pour Porto Rico. L'exportation pour l'étranger comprend la France et l'Angleterre. Elle a commencé en novembre. (*Gaceta de Bayona*, 1829, n° 40.)

216. Population de l'Espagne. (*Hertha*; avril 1828. Gazette géogr.; p. 114).

D'après le *Censo de Frutos y manufacturas de España* de l'année 1803, la population de la péninsule hispanique, y compris les îles Baléares, était, au commencement du 13e siècle, de 10,351,075 habitans. Dans son ouvrage intitulé : *Elementos de la geographia, astronomica, natural, politica de España y Portugal, Antillon* porte à 10,538,324 habitans cette population, en y joignant les présides d'Afrique et des îles Canaries.

Il résulte de documens officiels qu'en 1826 la population de l'Espagne, en y comprenant celle des présides d'Afrique et des îles Canaries, s'élevait à 13,698,029 habitans, sans compter les membres des corps militaires et ecclésiastiques. La population des présides d'Afrique était alors du double comparativement au chiffre de l'année 1803, c'est-à-dire de 11,481 habitans, et les îles Canaries en avaient 196,517; si l'on déduit ces deux sommes du chiffre total de la population, elle s'élève à 13,490,031 habitans, non compris le clergé et les militaires. Le clergé est évalué à 127,345 individus, et les forces de terre et de mer à 114,796 hommes.

Ainsi, la population totale de l'Espagne, y compris les îles Baléares, était en 1826 de.....	13,732,172 habitans.
Sans compter la population des présides et des îles Canaries, au commencement du 19e siècle, elle était de.....	10,351,075
La population a par conséquent augmenté dans une période de 25 années, de	3,400,000

217. Mouvement maritime militaire et commercial du port de Cadix, en 1827. — Vaisseaux entrés dans ce port pendant l'année.

Vaisseaux espagnols de guerre de toute espèce	13	*Report*	832
» de sûreté	5	Vaisseaux de Maroc	4
» marchands d'Europe	668	» Français de guerre	46
» de guerre de la Havane	1	» Français de guerre, à vapeur	1
» de guerre de la Havane et de la Corogne	1	» Français marchands, y compris 1 de la Guagra, 1 de Santiago de Cuba, 1 d'Omoa de la Havane et de Gibraltar	438
» de la Havane porteurs de dépêch.	7	Vaisseaux Anglais de guerre	2
» marchands de la Havane	7	—de guerre, à vapeur	1
» de la Havane et de la Corogne	1	—paquebots de Falmouth	12
» de Puerto Rico	4	—paquebots de la Méditerranée retournant en Angleterre	9
» de Puerto Rico et de la Corogne	3	Vaisseaux marchands, y compris 2 de la Havane, 1 de Santiago de Cuba, 1 de Guagaguil, et 1 de Rio Janeiro	158
» de Matanzas et Vigo	1	» à vapeur, qui ont fait différens voyages	2
» de Nuevitas	1	» Américains, y compris 3 de la Havane, 1 de Lima et Guagaguil, 3 de Puerto Cabelle, 1 de la Havane et Norfolk, 2 de Santiago de Cuba, 1 de Puerto Cabello et Vigo, et 1 de Puerto Rico et Gibraltar	35
» de Matanzas	1	» de Jérusalem	1
» de Manille	3	» Napolitain	1
» des Canaries	6		
Vaisseaux Portugais	18		
» Danois	14		
» Hanovriens	3		
» Sardes, y compris 2 de la Havane, 1 de Santiago de Cuba, 1 de Puerto Rico, Santiago de Cuba, et de la Trinité	30		
» Suédois	10		
» Hollandais de guerre	1		
» marchands	16		
» Russes	18		
	832	Total	1542

Sans compter un nombre considérable d'embarcations espagnoles, en y comprenant quelques embarcations portugaises qui n'ont pas été mentionnées ci-dessus.

Vaisseaux *sortis du port de Cadix, se rendant en Asie ou en Amérique.*

Vaisseaux Espagnols de guerre pour la Havane	3	*Report*	31
» de guerre pour Manille	1	» Pour Saint Thomas et Puerto Rico	1
» pour la Havane, y compris 1 frégate d'Amérique, qui a porté des dépêches	7	» pour Nuevitas	2
Vaisseaux espagnols marchands, pour la Havane	14	» pour Saint-Thomas	1
» pour Puerto Rico	2	» pour Nuevitas et Puerto Rico	1
» pour Manille, y compris 1 de la Compagnie roy. des Philippin.	3	Vaisseaux Anglais pour la Havane	1
» pour Santiago de Cuba	1	Vaisseaux Américains pour id.	8
		» pour Matanzas	8
		» pour Santiago de Cuba et la Havane	1
		Vaisseaux Suédois pour la Havane	2
		» Sardes id.	1
	31	Total	57

S'il est entré dans le port de Cadix un si grand nombre de navires français marchands, c'est parce qu'ils y venaient pour at-

tendre une escorte afin de se rendre dans les ports de la Méditerranée et du Nord; plusieurs arrivaient de l'Amérique espagnole. Il est incontestable que la majeure partie des vaisseaux de cette nation sont venus à diverses reprises, tant pour le service sanitaire que pour celui des dépêches et des transports; mais on n'a compté que pour une seule entrée les voyages qu'ils ont faits consécutivement dans le cours de l'année. (*Gaceta de Bayona,* 19 janv. 1829.)

218. Nocôes historicas, economicas, administrativas sobré a producâo e manufacturas das jedas em Portugal. — Notions historiques, économiques et administratives sur les manufactures en Portugal, etc.; par José Accursio das Neves. In-18 de 410 p.; Lisbonne, 1827; Impr. roy. (*Revue encycl.;* avril 1828, p. 148.)

L'auteur fait voir que les efforts tendant à exciter l'esprit industriel en Portugal ont commencé avec le ministère de Pombal. Le temps et la persévérance, unis au zèle patriotique, avaient obtenu, avec de faibles moyens, ce que l'on n'a peut-être pas encore suffisamment apprécié, et ce qu'il était réservé à M. Accursio, Portugais d'un caractère honorable et d'un mérite supérieur, de faire connaître à ses concitoyens. Vingt ans d'efforts avaient été couronnés par des succès qui eussent fait faire à l'industrie des progrès remarquables, si le roi D. Joseph Ier, secondé par le marquis de Pombal, eût pu avoir comme Charlemagne un règne de 47 années. Malheureusement, ce prince mourut en 1777; la révolution française vint ensuite, et les invasions des armées de Napoléon, avec leurs funestes effets, détruisirent presqu'entièrement le bien qu'on avait obtenu.

Il serait à désirer que l'on reprît les mesures qui peuvent soustraire les Portugais aux divers tributs qu'ils paient aux étrangers; on n'y parviendra qu'en favorisant les entreprises nouvelles, en combattant l'esprit de monopole, en éclairant les peuples sur leurs véritables intérêts, en leur accordant cette portion de liberté qui, sagement combinée avec les droits de l'autorité royale et avec les besoins de l'ordre public, est si nécessaire au développement des facultés humaines et d'une industrie productive. Mais une décadence complète menace le Portugal, et une puissance irrésistible semble le pousser, mal-

gré les efforts de quelques esprits généreux, vers un abîme sans fond. Ces malheurs imminens et immenses pourraient encore être prévenus, et l'ouvrage très-patriotique de M. Accursio indique les moyens d'en garantir le pays, en ce qui concerne l'industrie.

219. Table de la valeur des monnaies d'or et d'argent du Portugal, depuis le règne de D. Édouard jusqu'à l'année 1806; par Jean Bell. (*Memor. da Academ. R. das sciencias de Lisboa;* Vol. III, supplém.)

En 5 tableaux, l'auteur fait voir les variations de la valeur des monnaies d'or et d'argent qui ont été frappées depuis 1433 jusqu'au XIXe siècle, telles que écus, cruzades, réaux. La plupart des monnaies de ces tableaux ont été frappées dans les 3 derniers siècles; il y en a très-peu des siècles antérieurs. Le titre et l'aloi sont indiqués à côté de la valeur légale de chaque monnaie. Dans une dernière colonne, l'auteur cite les livres où il est question des monnaies, tandis que la 1re colonne rappelle le règne et même la date de la loi ou ordonnance qui prescrit de frapper une monnaie nouvelle. D.

220. Notice sur le village de Longroiva en Portugal, et sur ses eaux minérales; par J. Pinto Rebello de Carvalho e Souto. *Ibid.;* Tom. VII, part. I, supplém.)

Longroiva est un pauvre village de la province de Beira, dans le district de Francozo, à 3 lieues et au sud du Douro; la rivière Pisco coule à peu de distance; son ancien château fort appartenait aux Templiers. Ce village, qui pourrait cultiver avec succès des vignes et des oliviers, est dans une profonde misère, à laquelle vient se joindre le fléau des fièvres intermittentes. Il est assis sur une roche de schiste micacé; le château était bâti sur un roc de granite. C'est du flanc de ce roc que jaillissent les eaux sulfureuses, qui paraissent contenir beaucoup de gaz hydrogène sulfuré, ainsi que de sulfate de magnésie; mais elles n'ont jamais été analysées chimiquement. Dans un fond, auprès de la rivière de Pisco, on voit jaillir aussi une source ferrugineuse, sortant d'une colline de schiste micacé. On pourrait tirer un bon parti des sources d'eau sulfureuse, si

le village offrait aux malades la commodité nécessaire; mais il n'y a ni médecin ni auberge; tout y manque; on est obligé d'apporter jusqu'au pain. D.

221. Division de la Grèce en 13 départemens.

D'après un décret de son président, la Grèce est divisée actuellement en 13 départemens. Le Continent en comprend 7; les îles de l'Archipel, qui forment une portion considérable de la république, comprennent les 6 autres. Les départemens du Continent sont : 1° l'Argolide, qui renferme les anciens cantons de Nauplia, Argos et Corinthe. Le chef-lieu est Nauplia, qui fut, pendant un certain temps, la capitale de toute la Grèce. Les autres villes considérables sont : Corinthe, Argos et Damala. 2° L'Achaie, formée des anciens cantons de Voistitza, Dotchsitché, Calavrita et Patras. Calavrita est le chef-lieu. Les autres villes importantes sont : Patras, Vasiliko, Pernitza, Voistitza et Triti. 3° L'Élide, formée des anciens cantons de Pyrgo et Hulomidji. Gastouni est le chef-lieu, et les autres villes importantes sont : Pyrgos, Lana et Leena. On y trouve le village de Miraca, bâti sur l'emplacement des anciens jeux olympiques. 4° La Haute-Messénie, qui comprend les anciens cantons d'Arcadia, Avarin et Navarin, de Modon et Coron. Chef-lieu, Arcadia. Les autres villes principales sont : Navarin, Koron et Modon. 5° Basse-Messénie comprenant les anciens cantons d'Andrussa, Leondari, Calamata, Borsnia et une partie de Caritène. Calamata, chef-lieu. Les autres villes principales sont : Mavromadi, Maina, Andrussa et Boronia. 6° La Laconie, qui est composée des anciens cantons de Mistra, Monembasia et Maina. Mistra est le chef-lieu; mais on croit que cette distinction sera transmise à la forteresse de Monembasia ou Napoli di Malvasia. Les autres villes principales sont : Coloeythia, Colochina, Vordonia, Geronthra, Ericho et Varusi. 7° L'Arcadie, qui comprend les anciens cantons de Tripolitza, Ajapetri ou Saint-Pierre, Fivina, Fanari et une grande partie de Caritène. Chef-lieu, Tripolitza. Les autres villes principales sont : Caritène, Fanari et Saint-Pierre. Ces 7 départemens ont une étendue territoriale de 6439 milles carrés de 60 au degré. Leur population s'élève au plus à 300,000 âmes. Mais il est vraisemblable qu'aussitôt que la paix et un gouvernement fixe auront

répandu une influence bienfaisante sur ces contrées, la population s'élèvera, en deux années de temps, à 6 ou 700,000 habitans. Cette contrée offrait, aux temps florissans de la Grèce, une population d'environ 2,200,000 habitans répartis dans 205 villes et villages.

Les 6 départemens maritimes sont :

1° Le département des Sporades du Nord comprenant les îles suivantes :

	Superficie en milles carrés de 60 au deg.	Population.
Skiato, Scopelo, Domi, Pelagnesi.	24	2400
Skiro	48	1800
Ipsara	20	2400
Total	72	6600

2° Le département des Sporades-Orientales, comprenant les îles suivantes :

Samos (Susam)	132	50,000
Icaria (Akhikria)	44	1,000
Pathmos (Batmos)	24	1,500
Calymna (Calmina)	18	300
Zero (Zerus)	29	2,000
Total	245	54,000

3° Le département des Sporades-Occidentales, comprenant les îles suivantes :

Hydra	29	20,000
Spezzia	24	8,000
Poro	14	3,000
Egina (Aina)	35	4,000
Salamis (Coluri)	24	5,000
Total	126	40,000

4° Le département des Cyclades-du-Nord, comprenant les îles suivantes :

Andros (Andra)	69	12,000
Tine (Istendil)	66	15,800
Mycone	34	6,000
Syra	35	1,000
Thermia	36	6,000
Zea (Morted)	53	5,000
Serfo	16	600
Total	308	46,400

5° Le département des Cyclades-Centrales, comprenant les îles de :

Naxos (Nakseha)	82	10,000
Paros (Bara)	77	2,000
Ios (Hio)	15	3,700
Sikina	13	300
Polikandro	15	200
Milo	48	3,800
Kimoli	19	200
Siphnos (Siphanta)	26	5,000
Total	376	25,200

6° Le département des Cyclades Méridionales, comprenant les îles de :

Amorgo	32	2,600
Stampalie (Stempalia)	38	1,500
Anaphie (Namphio)	19	800
Santorin (Degirmenlik)	56	12,000
Karpatos (Scarpanto)	60	2,800
Kasa	5	200
Total	212	19,900

Récapitulation.

1° Les 6 départemens des îles	1,339	196,000
2° Les 7 départemens du Continent	6,439	300,000
Total pour toute la Grèce	7,778	496,000

(*Allg. Zeitung;* mars 1829, n° 82).

222. Population d'Hydra, en 1828.

Afin que chaque citoyen puisse donner sa voix aux élections actuelles des Démogérontes, notre Commissaire extraordinaire a ordonné que la ville serait divisée en paroisses. On a compté dès-lors les maisons et les habitans, et on a trouvé qu'Hydra contenait 3,154 maisons, 12,915 indigènes et 3,177 étrangers, en tout 16,092 âmes. Les habitans se sont ainsi réunis à une époque déterminée, et ont choisi individuellement leurs Députés à l'élection des Démogérontes. (*Moniteur;* 15 nov. 1828.)

223. Coup-d'oeil sur l'état actuel des affaires des Grecs.— Examen de cette question : Comment l'intervention de l'Angleterre, de la Russie et de la France peut-elle être efficace,

et produire des résultats utiles à ce peuple et à toute l'Europe? (*Revue encycl.*; mai 1828, p. 311-326.)

L'éditeur du journal cité a fait précéder de quelques considérations générales cet article dû à la plume d'un homme justement célèbre, et qui mérite, dit-il, une entière confiance, mais qu'il regrette de ne pouvoir nommer ni même désigner. Dans ces considérations, il fait voir que, pour bien connaître la Grèce, envisagée sous le rapport de l'organisation politique dont elle est susceptible, il ne suffit point de l'avoir visitée en voyageur, ni même d'y avoir fait un séjour de quelque durée: « Il faut, ajoute-t-il, avoir mis ce peuple à l'épreuve dans tous ses élémens et dans tous les emplois dont l'ensemble compose un état; il faut avoir connu le soldat, l'officier, le général, les marins de tous les grades, les magistrats, les employés civils, les gouvernans; il faudrait même parler sa langue pour mieux comprendre son caractère. » Ces conditions, que nous jugerions nécessaires dans toute mission semblable à celle dont les ambasdeurs sont chargés auprès des puissances européennes, nous les regardons comme indispensables dans les rapports diplomatiques à établir avec un peuple tel que les Grecs modernes, si mal connu généralement, et qui n'a encore été jugé jusqu'ici qu'avec un esprit de prévention trop prononcé, ou pour ou contre lui, suivant l'opinion politique de ceux qui l'ont visité. L'auteur de l'article que nous avons sous les yeux nous paraît animé d'un meilleur esprit, et avoir envisagé les hommes et les choses avec plus de sangfroid et d'impartialité. Il n'est guère permis de douter, quand on l'a bien lu, qu'il ne soit un zélé partisan de la régénération de la Grèce; et cependant il peint les Grecs modernes sous des couleurs qui ne leur sont point favorables. Par cela même, nous pensons qu'il peut leur rendre des services plus réels que ceux qui persistent à les confondre avec les anciens Grecs, avec ces Grecs qui furent les premiers instituteurs des nations modernes, mais qui semblent n'avoir pas appelé leurs propres descendans au partage de cette gloire qu'ils ont léguée au monde entier. Le meilleur médecin est celui qui sait bien juger de l'état de son malade; lui seul sait aussi les remèdes qu'il convient de lui appliquer; voyons donc quelle est l'opinion de notre auteur.

« Les Grecs modernes, dit-il, sont une nation que l'on

ne peut comparer à aucune autre qui ait atteint le même degré de civilisation, ou que de longues infortunes aient forcée à rétrograder au même point : on ne trouvera nulle part ailleurs un pareil mélange d'ignorance, de misère et d'orgueil. Pleins du souvenir de l'ancienne illustration de leur patrie, ils s'en glorifient comme s'ils avaient su la conserver. Dans les hameaux comme dans les villes, au sein de l'indigence comme au milieu des richesses et du luxe, ce trait du caractère national est le premier qui frappe l'observateur....Le Grec moderne est persuadé qu'il surpasse en intelligence les hommes de toutes les nations dont son ancienne patrie fut l'institutrice. Ce vice d'orgueil en produit un autre des plus nuisibles ; il rend les hommes indociles, presque indisciplinables. » L'auteur en fournit des preuves, et cite Fabvier, qui n'a pu conserver tout au plus que le dixième des soldats qu'il avait enregimentés. « Ces obstacles à toute bonne organisation, ajoute-t-il, doivent être regardés comme actuellement insurmontables. » Ce qu'il avance ici au sujet de l'organisation militaire ou navale peut s'appliquer, mais avec quelques modifications, à l'organisation civile; « Le Grec, observe-t-il, n'a encore aucune notion du bonheur fondé sur la protection des lois ; mais il en a l'instinct et le besoin. » Quant au projet de donner à la Grèce une forme de gouvernement méditée à Londres, à Pétersbourg, ou à Paris, et d'organiser le nouvel état sous la protection d'une armée d'occupation, il en montre facilement l'impossibilité. Il pense donc qu'on ne peut employer avec succès à la régénération de la Grèce, ni les troupes grecques, ni celles des puissances pacificatrices, et qu'il ne reste qu'un seul moyen d'arriver à ce but, c'est de mettre le gouvernement grec en état d'avoir, pendant quelque temps, à sa solde un certain nombre d'étrangers. « Il ne s'agit point, poursuit-il, d'ajouter une surtaxe accablante aux impositions qui pèsent déjà sur les sujets des deux états (la France et l'Angleterre qu'il voudrait voir s'associer pour ce grand œuvre). *Cinq millions* de francs, dont la France et l'Angleterre paieraient, chacune la moitié, suffiraient aux besoins du gouvernement grec : ce serait à peu près un quart pour cent des revenus publics de chaque état. Avec un secours, aussi modique en apparence, la culture et l'industrie se ranimeront dans cette Grèce, jadis si florissante, et le commerce reparaîtra dans cet archipel dont les moindres états ont acquis une immor-

telle célébrité. » L'auteur suppose sans doute la Grèce affranchie du joug des Turcs, ce qui malheureusement n'est pas encore fait, et ce qu'on ne voit pas encore, d'une manière certaine, qui puisse être fait de long-temps; mais, ce point même obtenu, nous ne pensons pas qu'un secours pécuniaire aussi faible que celui qu'il propose pût suffire au grand but qu'il indique, surtout lorsqu'on s'est bien pénétré des obstacles qu'on rencontrerait dans le caractère des Grecs modernes, du moins tels qu'il nous les dépeint lui-même. Nous serions bien tentés aussi de lui demander quelles garanties il a pensé à trouver pour l'emploi rigoureux et sage de ce subside. Des exemples récens doivent nous tenir en garde contre le dévouement de certains philhellènes.

L'auteur termine son aperçu par quelques considérations sur le sort probable de la Grèce, affranchie du joug des Turcs : « Ou son territoire, dit-il, sera partagé en deux états, ou l'empire grec sortira de son tombeau. » Pour parvenir à l'un ou à l'autre de ces deux résultats, il ne voit qu'une association franche entre l'Angleterre et la France, qui déclareraient la guerre à la Turquie, et refouleraient cette puissance en Asie. Mais la Russie, mais l'Autriche, mais les autres puissances mêmes de l'Europe plus éloignées du théâtre des dissensions de la Grèce et de la Turquie, laisseraient-elles la France et l'Angleterre décider ainsi du sort de deux états en Europe? Cette question nous mènerait trop loin, et nous ne trouverions point de lumières satisfaisantes pour la résoudre dans l'article qui nous occupe et dont l'auteur nous paraît n'avoir fait qu'établir une utopie, impossible à réaliser. E. Héreau.

224. I. Observations sur la dernière campagne de Turquie (par un officier d'état-major russe). Broch. in-8° de 42 p. Paris, 1829; Anselin.

225. II. Réponse aux observations d'un officier d'état-major russe sur la dernière campagne de Turquie; par Victor Magnier, officier d'état-major français, chev. de la Légion-d'Honneur, ancien aide-de-camp des généraux Marion et Gengoult, et après attaché au maréchal Ney. Broch. in-8° de 35 p. Paris, 1829; le même.

226. III. Dix chapitres sur la guerre d'Orient. Broch. in-8° de 63 p. Paris, 15 février 1829; le même.

Les questions traitées dans ces 3 opuscules se rapportent presque toutes à la politique instante, à la politique du moment, que nous abordons rarement dans notre 6e section du *Bulletin*, consacrée particulièrement à l'exposition des principes et à l'observation des faits de statistique. Déjà elles ont été l'objet d'un article raisonné dans notre section des *Sciences militaires* (Voy. cahier de mars dernier, p. 171-174), du ressort de laquelle sont plus spécialement les événemens qui se préparent en ce moment dans l'Orient. Cependant nous n'avons pu passer entièrement sous silence des documens qui se rattachent à une guerre que nous avons envisagée sous le rapport de son influence morale, dans notre cahier de février dernier (voy. n°s 260 à 263), en rendant compte de quelques écrits statistiques sur le même sujet.

I. La 1re des 3 brochures que nous annonçons aujourd'hui n'est autre chose que la reproduction des *Observations sur la dernière campagne de Turquie*, lesquelles ont d'abord paru dans la *Gazette d'Augsbourg*, puis dans un journal français : le *Messager des Chambres*. Quelques personnes ont attribué cet écrit à l'empereur Nicolas lui-même; mieux informé, nous croyons pouvoir assurer que son auteur est le colonel Boutourlin, auquel on doit plusieurs ouvrages militaires remarquables, entr'autres l'*Histoire de la campagne de Russie en* 1812. (Voyez notre section des *Sciences militaires*, Tom. 1er, 1824, n° 100.)

La dernière campagne des Russes n'ayant pas répondu à l'opinion générale qu'on s'en était d'avance formée en Europe, l'auteur, quel qu'il soit, a entrepris de désabuser ceux qui, selon lui, avaient pris une très-fausse idée des projets du cabinet de St.-Pétersbourg, et de réfuter ceux qui ont induit des résultats de cette campagne « que la Russie était déchue de sa grandeur, que ses armées avaient dégénéré de leur ancienne bravoure, et que les Turcs enfin s'étaient montrés supérieurs dans la défense. » Les déclarations solennelles de l'empereur Nicolas auraient dû, ajoute-t-il, éclairer les uns et les autres sur ses véritables intentions. Bien loin de penser à la conquête de Cons-

tantinople, comme on l'a follement supposé, il ne voulait « qu'arriver à des résultats simples, naturels, qui ne pouvaient porter atteinte à l'équilibre de l'Europe, et qui favorisaient même les intérêts généraux du commerce, se venger de ses traités mis au néant, et obtenir la réparation d'outrages manifestes. » On comprend, en effet, que pour ce but, les 85,000 hommes qui ont passé le Pruth pouvaient être suffisans, tandis qu'il aurait fallu déployer bien d'autres forces pour un but que la politique de la Russie, nécessairement subordonnée à celle des autres puissances de l'Europe, ne pouvait lui permettre encore d'envisager.

II. Ces *Observations* n'ont paru nullement satisfaisantes à M. Magnier, qui semble n'avoir pris la plume que pour rabaisser la gloire des armes russes, tout-à-fait compromises, selon lui, dans la dernière campagne. Il ne veut point croire à cette modération des projets de la Russie, et persiste à lui reconnaître l'intention formelle d'envahir Constantinople, intention manifestée, dit-il, dans toutes les lettres qui arrivaient de Russie à l'ouverture de la campagne. Quant à la justice de cette guerre, « elle n'était, ajoute-t-il, sentie par personne »; et, quant à sa nécessité, il trouve « qu'il est *risible* d'en parler. »

Quelque opinion que l'on se forme de cette campagne, et à quelque nation d'ailleurs que l'on appartienne, nous croyons que l'on sera frappé, comme nous l'avons été nous-mêmes, du ton d'acrimonie qui règne dans cette brochure (1). Quelques notes jetées à la fin par son auteur seront peut-être une espèce de justification aux yeux de certaines personnes; elles n'ajoutent, selon nous, qu'un tort de plus à ses attaques. Il y a peu de générosité dans de pareilles récriminations, que l'on pourrait éterniser de part et d'autre, en opposant des faits à des faits; et cette opinion ne sera point suspecte sans doute dans notre bouche, nous qui avons peut-être plus souffert que M. Magnier du malheur des guerres, dans un pays où nous n'étions pas entré les armes à la main, mais où nous étions venu chercher une généreuse hospitalité.

Si la France et la Russie parviennent à s'entendre dans l'affaire de la délivrance de la Grèce, ce ne sera certes point la

(1) Le rédacteur de notre 8e section du *Bulletin* a porté le même jugement que nous à cet égard, ainsi que la *Revue encyclopédique* (Mars 1829, p. 772, et mai *id.*, p. 487.)

faute de M. Magnier, dont la prévention contre les Russes va jusqu'à souhaiter des succès à la puissance ottomane. « Tous les efforts, dit-il (p. 27), que fait le Sultan pour relever sa nation ne seront pas impuissans, et son règne sera à jamais célèbre dans les fastes de l'histoire par la manière énergique dont il a su donner à sa puissance intérieure la force qui lui manquait, et par la résistance victorieuse qu'il opposera, dans la campagne prochaine, à l'envahissement *injuste* des *ennemis de tous les peuples de l'Europe*. Le Sultan, loin de refuser le service des officiers européens, les reçoit et les traite avec la plus grande distinction. Ils jouissent d'avantages immenses; déjà beaucoup d'officiers anglais, français et allemands ont été demander du service à Sa Hautesse; d'autres suivront leur exemple, et *espérons qu'aidée de leurs lumières la Turquie triomphera.* » Souhaiter le triomphe de la Turquie, et le souhaiter par notre intervention, nous paraît une injure faite au caractère français. Nous ne savons point s'il est plus politique à nous de rechercher l'alliance des Russes que celle des Turcs, la délivrance de la Grèce que son asservissement éternel; nous ne savons même pas si l'intervention des puissances étrangères dans les affaires des autres peut s'appuyer sur le droit des nations ou sur le droit des gens; mais, à nos yeux, la noble profession des armes, si utile et si honorable quand il s'agit de défendre la patrie et le territoire contre une aggression ennemie, n'est plus qu'un métier périlleux pour celui qui consent à vendre ses services et son appui dans une cause à laquelle la gloire de son pays n'est point intéressée. M. Magnier n'a pas voulu sans doute que l'on tirât cette conclusion de son ouvrage; cependant elle en ressort si impérieusement que nous lui conseillons de se préparer à une explication franche et décisive dans une 2e édition, si sa *Réponse*, comme nous n'en doutons point, lui attire une réplique de la part des adversaires qu'il s'est faits. Nous n'aurions point parlé de son style, si lui-même n'attaquait celui de l'officier russe; mais, sur ce point encore, nous lui conseillerons de se borner à se tenir sur la défensive, ou nous craindrions fort pour lui qu'il ne nous donnât le spectacle très-peu agréable d'un Français battu par un Russe.

III. Les *Dix chapitres sur la guerre d'Orient* sont attribués à un autre Français, M. d'Aubignose, lequel, ayant séjourné quel-

que temps en Turquie et en Russie, a pu prendre une connaissance de ces pays suffisante pour offrir une garantie de ses lumières sur les matières qu'il a entrepris de traiter, mais qui n'en présente peut-être pas une aussi certaine de son indépendance. Nous n'en voudrions d'autre preuve que le bruit public qui attribue son ouvrage à un Russe, quoique cependant il n'en faille point tirer cette conséquence rigoureuse qu'un Français ne puisse être d'accord avec les Russes sur une question de politique, lors même qu'elle toucherait plus particulièrement aux intérêts de ces derniers. Ces intérêts peuvent être les nôtres, peuvent être ceux de l'Europe entière, si la guerre d'Orient a été entreprise, et surtout si elle se poursuit pour atteindre, non un but particulier de vengeance et d'ambition, mais un but plus noble, celui de forcer les Ottomans à sortir de leur état d'hostilité permanente contre la croyance et la civilisation du reste de l'Europe.

Déjà, au mois de mars de l'année dernière, l'auteur avait publié une autre brochure sous ce titre : *Serons-nous Russes ou serons-nous Anglais?* On se rappelle que plusieurs écrivains, entr'autres M. de Pradt, ont traité cette question, et nous voudrions qu'elle n'eût jamais été faite, pour l'honneur de la France appelée, par ses ressources intérieures et par ses institutions, à rester indépendante et à se faire respecter des autres nations de l'Europe, après les avoir long-temps fait trembler par le développement extérieur de ses forces. Le publiciste que nous venons de nommer se déclarait pour le protectorat de l'Angleterre ; les opinions que M. d'Aubignose énonce dans sa seconde brochure, nous donnent lieu de croire qu'il appelait le protectorat de la Russie dans ce premier écrit qui n'est point parvenu jusqu'à nous.

Celui que nous annonçons aujourd'hui est divisé en 10 chapitres ; dans le premier, l'auteur cite avec éloges les *Observations* dont nous avons parlé en commençant cet article. Il trouve dans ces *Observations* la raison du peu de succès obtenu par les armées russes en 1828, lequel s'explique en effet par le petit nombre de troupes qui ont passé le Pruth pendant cette première campagne. Nous pensons comme lui que des forces s'élevant seulement à 85,000 combattans (chap. 2e) étaient évidemment au-dessous des grandes vues qu'on prêtait au cabinet de Saint-Pétersbourg, et que leur peu

de développement tient aux inspirations d'une haute politique, qui craignait d'alarmer l'Europe sur ses projets, si elle agissait plus ouvertement. Il montre, dans son 3e chapitre, qu'il ne peut être question désormais d'accommodement entre la Russie et la Turquie, qu'une seconde campagne est inévitable, et qu'elle sera suivie d'une 3e; si l'expulsion des Turcs de l'Europe n'est point effectuée dans l'année 1829. Les chap. 4e et 5e sont consacrés à examiner dans quel état se montrent les Turcs et les Russes à la veille de cette 2e campagne; il établit, d'un côté, que l'esprit public est nul en Turquie, et qu'il ne reste au trésor, comme ressource pécuniaire, que les revenus du littoral de la mer de Marmara, ceux de l'Asie mineure et des pachaliks d'Alep, Saint-Jean-d'Acre et Damas; d'un autre, que toutes les voies de subsistances et d'approvisionnement pour Constantinople sont fermées; tandis qu'avec 200,000 hommes, les Russes, qui sont déjà maîtres de la rive gauche du Danube jusqu'à Silistrie et des deux rives de ce fleuve jusqu'à la mer; les Russes, dont les flottes couvrent sans partage la mer Noire, et qui comptent sur tous les points autant d'auxiliaires qu'il y a de Chrétiens, doivent rejeter les Turcs en Asie, aussitôt que la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg en aura décidé ainsi. La Russie a d'ailleurs un auxiliaire obligé dans la cause des Hellènes : « Dès que les Russes, dit l'auteur dans son chap. 6e, auront dépassé l'Hémus, rien ne pourra empêcher les Grecs d'unir leurs efforts à ceux de leurs libérateurs. » « Douter de dispositions pareilles de la part de tout ce qui n'est point Musulman, ajoute-t-il dans le chapitre suivant (le 7e), c'est ne point connaître le degré de l'abjection et de la tyrannie sous lesquelles sont courbés les Chrétiens en Orient. »

Mais si, jusqu'à présent, nous avons pu suivre l'auteur, sans trouver d'objections sérieuses à opposer à tous ses plans, dont la Russie nous paraît en état d'effectuer l'exécution, il ne saurait en être de même des chap. 8 et 9, dans lesquels il cherche à prouver, d'une part, que l'Europe n'a point lieu de redouter l'établissement des Russes sur les côtes de la mer de Marmara; de l'autre, que la France ne peut s'alarmer de l'établissement des Russes sur le Bosphore. Nous voulons bien croire personnellement et moralement à la raison qu'il nous donne (p. 50) d'une entière sécurité à cet égard, et qu'il fonde sur « la modération et la loyauté, caractères distincts et recon-

nus de la maison actuellement régnante en Russie »; mais de pareils motifs de sécurité ne peuvent avoir la même valeur aux yeux d'une sage et prudente politique, et il nous suffirait de voir l'auteur avouer lui-même que l'Angleterre et l'Autriche ont encore quelques raisons de s'inquiéter et de concevoir de l'ombrage des projets formés par la Russie, pour craindre un incendie général en Europe, si le cabinet de Saint-Pétersbourg persistait à marcher seul, et sans l'assentiment général des autres puissances, dans une carrière où dès-lors on ne pourrait mettre en doute qu'il ne fût entraîné par des raisons purement personnelles d'ambition et d'agrandissement.

Quant à la conclusion et au dénouement de ce grand drame politique, qui occupe en ce moment toute l'Europe, et que l'auteur cherche à faire pressentir comme devant être entièrement favorables à la Russie, ils sont encore renfermés dans les voies impénétrables de la Providence. Lui même avoue aujourd'hui qu'il s'est trompé, comme toute l'Europe, en présageant aux Russes, en 1828, des succès qu'ils n'ont obtenus qu'à moitié. Combien d'obstacles les Russes n'auront-ils pas encore à surmonter de la part de certaines puissances, pour affranchir la Grèce? Combien d'obstacles, plus grands encore, n'est-on pas fondé à prévoir pour eux, si leurs projets étaient réellement faits pour alarmer la politique européenne, et s'ils voulaient remplir entre les Turcs et les Hellènes un autre rôle que celui de conciliateurs? E. Hérbau.

P. S. Cet article, destiné à paraître dans notre cahier de mars, n'a pu y trouver place; nous avons reçu depuis, la brochure suivante, qui est une réfutation de celle de M. Magnier.

227. Réplique a la Réponse de M. Magnier aux *Observations d'un officier d'état-major russe*, sur la dernière campagne de Turquie; par J. Tolstoy, ancien officier d'état-major russe. Broch. in-8° de 37 p. Paris, 1829; Ledoyen.

Cette Réplique nous semblait avoir été rendue inévitable par le ton d'aigreur et d'acrimonie, disons plus, par l'injustice de l'attaque dirigée par M. Magnier contre les intentions du gouvernement russe, que nous aimons à croire animé d'un sentiment plus noble et plus généreux que celui d'une ambition particulière. M. Tolstoy, par le ton de modération et d'urbanité qui règne dans sa brochure, se conciliera certainement tous les suffrages que M. Magnier a dû s'aliéner par les défauts op-

posés à ces deux qualités. A cette phrase par laquelle débute son antagoniste : *Chacun prêche pour son saint*, il répond que M. Magnier prêche visiblement pour l'auteur du Koran (ce dont on a pu se convaincre en effet d'après ce que nous en avons rapporté plus haut); quant à lui, dit-il, il prêche pour *Sainte-vérité*. Il fait remarquer avec justesse que la plupart des allégations de son adversaire reposent sur des suppositions. Du reste, il avoue qu'il examinera sa *Réponse aux observations d'un officier d'état-major russe* moins sous le rapport analytique des événemens que sous celui du raisonnement; il est fâché, ajoute-t-il (p. 4), de ne pouvoir assez s'appuyer sur les détails des opérations militaires qui ont eu lieu pendant la campagne de 1828, détails auxquels M. Magnier est resté d'ailleurs aussi étranger que lui. Cette absence de faits concluans et positifs se fait remarquer, en effet, dans la *Réplique* de M. Tolstoy, que nous recommanderons surtout à nos lecteurs sous le rapport du raisonnement, et parce qu'il y exprime avec chaleur ce sentiment, si rassurant pour le repos de l'Europe entière, que « l'empereur de Russie a entrepris cette guerre pour une cause sacrée; qu'il a déclaré, à la face du monde, qu'il n'a point de projets d'envahissement, et que certes ce monarque ne voudra jamais enfreindre sa promesse, ni rompre avec le reste de l'Europe » (p. 8 et 9). Cette assurance est suivie d'un éloge de ce jeune empereur, qui n'est pas un simple hommage de convenance dans la bouche d'un sujet russe, mais qui nous paraît une justice acquise aux sentimens généreux dont il s'est montré constamment animé jusqu'à présent (1). E. H.

(1) Nous apprenons, en corrigeant les épreuves de cet article, que M. Magnier a répondu à la *Réplique* de M. Tolstoy. Sa nouvelle brochure, qui se trouve chez le libraire Pélicier, ne nous a point été adressée; mais nous l'avons eue un instant entre les mains, et nous ne sommes point de l'avis d'un journal (l'*Album national* du 20 juin), qui trouve cette réponse victorieuse, et dit, en rappelant une discussion qui eut lieu, il y a 4 ans, dans le *Courrier français*, entre M. Tolstoy et l'auteur du *Résumé de l'histoire de Russie* (Voy. ci-dessus, p. 239), que le premier, « après s'être vaillamment comporté, se retira pourtant quelque peu battu; » et qui ajoute, en parlant toujours de M. Tolstoy, que « plus dévoué que chanceux, sous prétexte de soutenir l'officier d'état-major, son compatriote, il est venu *se faire frotter* par le français. Quoique cet article soit signé de la lettre initiale R, nous ne pouvons penser qu'il soit de l'auteur du *Résumé* lui-même, premièrement parce que nous n'y avons pas retrouvé le style des articles qu'on lui attribue dans l'*Album* et que nous avons lus avec intérêt, secondement parce qu'il n'aurait pu se

228. Asie. — Ansichten ueber den Landhandel durch Asien nach Russland. — Coup-d'œil sur le commerce par terre entre l'Asie et la Russie. In-8° de 137 p. Berlin, 1828. (*Gœtting. gelehrte Anzeig.*; nov. 1828, n° 188.)

L'auteur de cet ouvrage, après avoir examiné comment il serait possible de transformer en commerce de terre le commerce maritime de l'Asie, ainsi que les moyens d'en priver l'Angleterre et de le diriger par la mer Noire, jette un coup-d'œil rapide sur les voies de communication par lesquelles ce commerce se faisait dans le moyen âge, alors qu'il était aux mains des Vénitiens et des Génois. Il compare cet état de choses à la position que la Russie occupe actuellement en Asie. Parmi les routes actuelles, on remarque d'abord celle qui va de Kiachta à la capitale de la Chine par la Mongolie; nous ne la connaissons d'une manière précise que depuis la publication de l'ouvrage de Timkovski. L'auteur donne des renseignemens curieux sur l'organisation de ce commerce et sur le marché de Kiachta : ce commerce consiste en échanges; la méfiance préside aux transactions. Le marchand chinois se rend d'abord au magasin russe à Kiachta; il y fait choix des marchandises dont il a besoin; puis il va trouver le propriétaire. Les parties fixent alors le prix en buvant une tasse de thé; le marché conclu, on retourne au magasin où les marchandises choisies sont scellées; puis on va au *Maimot-chin*, où le négociant russe choisit de son côté les marchandises dont il a besoin.

L'auteur parle ensuite d'Orenbourg, entrepôt du commerce

déclarer ainsi juge de sa propre cause, et dire positivement qu'il a battu son adversaire. Nous faisons cette remarque, parce que les personnes qui ont lu la 2e réponse de M. Magnier, et qui ont pu y voir l'éloge le plus pompeux du *Résumé de l'histoire de Russie*, pourraient penser qu'il y a réciprocité de procédés entre l'auteur de cet ouvrage et celui de la brochure.

Sans doute, M. Tolstoy ne voudra pas se regarder comme battu, (nous n'osons répéter l'expression du rédacteur de l'*Album*), et il répliquera de nouveau à son adversaire. Cette affaire deviendra ainsi une pure polémique où la science ne peut avoir rien à gagner, et dont nous ne voudrons point fatiguer nos lecteurs. Nous avons donné, en commençant notre article, les raisons qui nous ont fait aborder cette question. Nous espérons qu'on aura remarqué quelque indépendance dans notre manière de l'envisager, et que personne ne sera tenté de nous confondre, soit avec les partisans de sa hautesse, soit avec ceux que le rédacteur de l'*Album national* appelle les défenseurs *officiels* et *officieux* de la cause des Russes. Ce n'est pas sur un pareil terrain que les rédacteurs du *Bulletin* consentiront jamais à se placer : leur mission est plus élevée. E. H.

avec Chiva et la Bucharie, et de là avec le Tibet, Cachemire et les Indes. Il donne aussi des renseignemens curieux sur les marchandises et sur les monnaies. Ce sujet le conduit naturellement à examiner le commerce avec la Perse, ainsi que les routes commerciales qui, en traversant ces régions, conduisent à la mer Caspienne. Ces routes sont en grande partie continuées par celles qui, traversant les provinces turques et les provinces russes, aboutissent à la mer Noire et à Constantinople, les premières par Bagdad et l'Asie supérieure, les secondes par la Géorgie.

Nous pensons, comme l'auteur, qu'il est au pouvoir de la Russie de donner plus d'extension à son commerce avec l'Asie, mais nous sommes loin de partager les espérances brillantes qu'il a conçues, et d'approuver les conditions sous lesquelles ce projet devrait se réaliser; car si la Russie ne peut agrandir le cercle de ses opérations commerciales en Asie, qu'en dépouillant d'abord une autre puissance du commerce dans cette partie du monde, une guerre éclatera infailliblement, et la Russie y perdra plus qu'elle n'y gagnera. Peu importe à l'Europe d'acheter les produits de l'Inde à l'Angleterre ou à la Russie; mais deux raisons plausibles s'opposent à l'exécution du projet dont le but serait de transformer en commerce de terre toutes les branches du commerce maritime avec l'Asie et les Indes. D'abord la souveraineté des mers est la condition nécessaire de la possession et du commerce de l'Inde. Car, en supposant même qu'une puissance européenne pût en ce moment faire la conquête de l'Inde, quel avantage en tirerait-elle sans la domination sur mer? Quelles garanties de repos et de sécurité aurait-elle? Comment se maintiendrait le commerce intérieur de l'Inde, si important pour ce pays? En second lieu, les produits avec lesquels se fait ce commerce ne sont pas les mêmes qu'aux époques anciennes. C'étaient alors des marchandises d'un faible poids, des perles, des diamans, quelques étoffes, qui arrivaient en Europe en très-petite quantité, et que des bêtes de somme transportaient facilement. Comment serait-il possible d'appliquer aujourd'hui le même système de transport à des quantités prodigieuses de thé, de riz, de sucre et de salpêtre? Toutefois, il est impossible de faire une évaluation des prix de ces marchandises, ces prix dépendant en grande partie des droits de

douane auxquels elles sont soumises à leur passage par un grand nombre d'États.

Quant aux diverses routes commerciales, la Russie ne peut agir que médiatement sur celle qui traverse Kiachta, en diminuant les tarifs, et par d'autres mesures semblables; car aucune caravane russe ne se rend à Pékin; tandis que les Chinois apportent leurs marchandises à Kiachta, où les Russes sont obligés de les attendre. Le commerce avec la Bucharie, Chiva et Bukhara offre plus de ressources à la Russie, parce que les caravanes russes se rendent dans ces contrées. Mais elle n'en pourra profiter qu'après avoir détruit, à l'aide de la civilisation, l'amour du pillage dans les peuplades nomades de l'Asie centrale. La Russie pourra se procurer par cette voie des marchandises de l'Inde, mais en faible quantité seulement, parce que le commerce de ces places, borné à l'Inde septentrionale, est en outre hérissé de difficultés provenant des déprédations exercées continuellement par des peuples intermédiaires, tels que les Afgans et d'autres habitans des royaumes de Câboul. Le commerce avec la Perse est susceptible d'éprouver les modifications les plus importantes, si le dernier traité est suivi d'une paix durable, et si, par le résultat d'une navigation plus active, Astracan devient place d'entrepôt sur la mer Caspienne. Mais les destinées de la Perse exerceront une grande influence sur ces modifications. Le peu de progrès qu'a faits la ville de Téhéran, depuis que le Schah y a établi sa résidence, démontrent que de grands obstacles s'opposent à la création d'une nouvelle Ispahan; les guerres dévastatrices depuis Nadir-Schah, ont fait au pays des blessures profondes. Si l'on parvenait à fermer ces plaies, Tiflis deviendrait une place d'entrepôt très-importante, surtout pour le commerce des soieries, si la Russie obtenait un port sur la côte méridionale de la mer Noire. Mais il faudrait pour cela des conquêtes au préjudice de la Porte.

Nous pensons aussi, comme l'auteur, que la Russie pourrait se procurer un riche commerce de transit, en modifiant son système prohibitif. Nous ne parlerons pas des communications par les golfes Persique et Arabique; car elles sont hors de la portée de la Russie, à moins que l'on ne veuille supposer une perturbation totale dans les rapports politiques de l'Orient.

C. R.

229. Des causes des crimes dans les Indes, et des moyens de les prévenir.

On peut attribuer presque tous les grands crimes qui se commettent dans les Indes aux causes suivantes, savoir : le jeu, l'ivrognerie, et un système régulier de vol sur les grands chemins sous le patronage et la protection des Zemindars. Le sang est aussi quelquefois versé au sujet de disputes accidentelles provenant de contestations sur le fermage des propriétés; mais comme les réglemens du gouvernement sont de jour en jour mieux compris, et que les droits des individus sont plus clairement fixés, les crimes, qui proviennent de la dernière cause, cesseront peu à peu.

Le jeu et l'ivrognerie sont les vices qui dominent principalement dans les villes dont la population est nombreuse, et où abondent, des campagnes environnantes, dans l'espérance de gagner leur vie par des moyens plus faciles, ceux qui sont trop paresseux ou trop négligens pour devoir leur subsistance à des moyens plus honnêtes. Le jeu est leur première ressource; ce vice les conduit à l'usage des liqueurs fortes, aux débauches en tous genres, particulièrement avec les femmes, et enfin aux filouteries, aux vols et aux meurtres.

Une autre espèce de malfaiteurs naît et se propage dans les grandes villes; adonnés de bonne heure à la boisson et aux liqueurs enivrantes, ils s'attachent aux prostituées, qui les entraînent dans des dépenses au-delà de leurs moyens. Pour pouvoir soutenir ces habitudes extravagantes, ils se livrent au vol et au brigandage; ils se réunissent fréquemment en troupes de 10, 12, 15, et agissent de concert dans leurs déprédations. Ces troupes de voleurs s'entendent d'ordinaire pour obtenir la protection secrète de quelques employés de la police, qui, en retour du partage où ils sont admis dans leurs pillages, les préservent d'être arrêtés et punis.

Pour prévenir la continuité des délits dans les villes considérables et dans leurs environs, il paraît nécessaire, 1° de défendre sévèrement les jeux de toute espèce; 2° de prohiber la vente des liqueurs fortes quelconques, sous des peines graves. On pourrait espérer qu'au moyen de ces prohibitions, et avec la surveillance continuelle et rigoureuse de la police, on arrêterait en grande partie les crimes qui naissent du jeu, de l'ivrognerie et de la débauche.

Si les *daroghas* et autres naturels employés dans la police départementale, étaient choisis parmi les officiers du pays et les Cipayes transférés à l'établissement des Invalides, il est probable que les fonctions de ce département seraient ponctuellement remplies, avec plus de rapidité et des résultats plus heureux qu'à présent. Ces hommes, élevés dans des principes de subordination et d'obéissance, exécuteraient ces ordres, dès qu'ils leur seraient transmis par les magistrats, avec plus de promptitude, d'exactitude et d'énergie, que toute autre espèce d'agens qu'on pourrait employer. Ils ont à cœur, comme vieux soldats d'une fidélité à l'épreuve, l'orgueil de leur profession; et si, comme nous le croyons, l'on doit se fier à ce que l'on dit des naturels, ils ont certainement de justes droits à notre confiance. Ils se trouveraient payés convenablement, puisqu'ils auraient la moitié de la paie de leur rang en sus de la paie de la police. L'adoption de cette mesure augmenterait et consolidérait l'attachement et la fidélité de la classe militaire des naturels au gouvernement, en ouvrant une nouvelle source d'avantages et de bénéfices à ceux qui ne seraient plus capables de se livrer aux devoirs actifs de leur profession; ce serait un moyen de soulager le gouvernement d'une partie du pesant fardeau de l'établissement des Invalides.

L'autre classe du peuple qui trouble la paix du pays, sous la protection des Zemindars, prit son développement à une antique période de l'histoire de l'Hindoustan; car nous trouvons dans les réglemens du gouvernement mogol, rédigés par le grand Akbar, que les Zemindars étaient soumis à une responsabilité sévère pour tous les vols et brigandages commis dans leurs *zemindaries*. Depuis la chûte de l'empire mogol, presque tous les chefs et tous les Zemindars de quelque importance, ont, suivant leurs moyens et leurs relations, gardé à leur service un nombre d'hommes armés, dans le dessein de voler et de piller sur les grands chemins, et de partager avec eux le butin à l'amiable, d'après des règles établies. Les chefs des Marattes ont eu depuis peu leurs *pindaries*, leurs *grassuas* et leurs *bills*; et, en dernier lieu, Hyder Ally et le sultan Tippou avaient leurs rétributions pour permettre qu'on pillât et dévastât les pays circonvoisins. Pendant ce temps, les Zemindars du Douab avaient leurs mohwatties et autres espèces de voleurs à leurs ordres pour voler et piller sur les routes; ce système de brigandage n'a pas cessé

entièrement, quoique maintenant, pour le mettre à exécution, ils soient obligés à plus de réserve et de circonspection qu'autrefois.

Pour détruire les crimes produits par ces dispositions, il faudrait d'abord diminuer la puissance de quelques Zemindars demi-indépendans, dans le Douab les réduire au niveau des autres Zemindars et des habitans du pays, et les soumettre aux lois et aux réglemens du gouvernement comme les autres sujets; car jusqu'à ce qu'on ait pris cette mesure, les voleurs, les brigands trouveront toujours un refuge dans leurs forteresses, jusqu'à ce qu'ils puissent s'échapper, et quand leurs crimes seront oubliés, revenir se livrer aux mêmes déprédations.

Les principales villes qui maintenant offrent un asile aux voleurs et aux brigands sont Hattras, Moursan, Ayah et Sudhanna. Lorsque ces villes et quelques autres endroits dans le Douab étaient convenablement soumis à l'autorité des magistrats, un réglement rendait les Zemindars responsables de toute la valeur des propriétés spoliées dans leurs *zemindaries*, conformément aux institutions mogoles, lesquelles, si elles étaient exécutées à la lettre, mettraient un terme à tous les crimes de cette nature.

Ce réglement peut paraître dur à ceux qui ne sont qu'imparfaitement instruits des mœurs et des coutumes de ces peuples; mais on connaît très-bien ceux qui volent sur les grandes routes; ils ont des complices dans presque tous les villages aux environs desquels ils sont habitués à commettre leurs déprédations, où ils déposent le fruit de leurs rapines en cas de poursuites, et où il arrive souvent au Zemindar de se faire la part du lion. Comme il est de son intérêt de favoriser le brigandage tout le temps qu'on ne l'en rend pas responsable, il le protégera sans nul doute; mais faites-en peser sur lui la responsabilité, et vous changez entièrement sa situation; car alors il sera de son intérêt d'empêcher le brigandage et de découvrir les brigands; or, comme aucun étranger ne peut entrer dans un village de sa jurisdiction sans qu'il en soit instruit, l'arrestation des personnes suspectes, qui ne pourraient donner de renseignemens satisfaisans, mettrait fin d'un seul coup aux brigandages de toute espèce. (*Oriental Herald;* n° 63, mars 1829, p. 472.) Fr. L.

230. Positions géographiques de plusieurs localités dans l'Inde; par James Franklin, capit. de caval. (*Edinb. philos. Journ.*; juillet 1825, p. 39.)

Cette table comprend principalement des points situés dans le Bundelcund, entre les rivières de Jumna et de Nermadah.

Les latitudes ont été déterminées par des observations de hauteurs, soit du soleil, soit d'une ou de plusieurs étoiles prises avec un sextant de neuf pouces de rayon.

Les longitudes, si on en excepte les cas où il était essentiel de déterminer avec une rigoureuse exactitude les principaux points, tels que Calpie, Keitch, etc., furent prises par prolongation, de préférence aux approximations des observations actuelles, et ce, attendu qu'aux lieux mentionnés ci-dessus, les calculs furent faits avec une scrupuleuse exactitude, au moyen d'observations multipliées sur les éclipses des premier et second satellites de Jupiter, sur le commencement et la fin d'une éclipse solaire, sur les passages et les hauteurs méridionales de la lune et sur les distances lunaires.

Le caractère de ce mesurage consistait dans l'extension d'une série non interrompue de triangulations primaires et secondaires partant d'une base de 11 milles, 5 stades et 218 verges, qui fut mesurée avec le plus grand soin et la plus grande précision, réduite au niveau de la mer; et aboutissant à une base de vérification de 9 milles, 2 stades et 210 verges, mesurée avec la même exactitude. Dans les intervalles et suivant que les occasions s'en présentaient, on mesura des bases d'une moindre étendue. C'est de cette manière qu'à l'aide d'observations astronomiques journalières, une série de triangles complète fut conduite depuis les 81° 26′ 45″ de longitude orientale, et les 25° 8′ 30″ de latitude septentrionale, jusqu'aux 77° 51′ 25″ de long. or. et les 25° 39′ 5″ de lat. nord, y compris, en profondeur, les parallèles de 24° 5′ 0″ et de 26° 38′ 0″, et comprenant une aire de 18,000 milles carrés. L.

231. Culture de l'indigo, au Bengale.

Voici quelques renseignemens recueillis à Calcutta sur la production de cette teinture :

	Maunds (1).		Maunds.
En 1805—6.	85,380.	En 1817—18.	72,000.
1806—7.	51,244.	1818—19.	75,000.
1807—8.	103,955.	1819—20.	106,843.
1808—9.	94,539.	1820—21.	72,378.
1809—10.	43,012.	1821—22.	89,892.
1810—11.	78,719.	1822—23.	115,470.
1811—12.	69,872.	1823—24.	78,819.
1812—13.	72,976.	1824—25.	110,705.
1813—14.	74,505.	1825—26.	143,231.
1814—15.	108,000.	1826—27.	90,108.
1815—16.	115,000.	1827.	149,000.
1816—17.	83,000.		

De 1805 à 1821 (17 ans), récolte commune, 82,082 maunds; la plus faible récolte, pendant cette période, fut, en 1809, de 43,012 maunds, et la plus forte, en 1815, de 115,000 maunds.

De 1819 à 1827 (9 ans), récolte commune, 106,000 maunds; la plus faible, en 1820, 72,378 maunds, et la plus forte, en 1827, 149,600 maunds.

De 1824 à 1827 (4 ans), récolte commune, 123,000 maunds; la plus faible, en 1826, 90,108 maunds, et la plus forte, en 1827, 149,000 maunds. (*Journ. du Commerce*; 30 déc. 1828.)

232. Exportation de Singapore en 1826, 1827 et 1828.

NOMS DES VILLES.	1826—27.	1827—28.	Hausse.	Baisse.
	sicca roupies.	roupies.	roupies.	roupies.
à Calcutta	2,039,761 1/2	1,631,349 1/2	«	408,412
à Madras	278,928 1/2	1,138·099	859,170 1/2	»
à Bombay	526,188 1/4	188,012	»	338,176 1/4
en Angleterre	2,115,118	2,789,513 1/2	674,395 1/2	»
en Europe	574,157 1/2	272,230 3/4	»	302,226 3/4
à la Chine	2,464,815	1,519,897	»	944,918
à Malacca	438,356 3/4	480,556	42,199 1/4	»
à Penang	369,777 1/4	646,122 3/4	276,315 1/2	»
à Java	826,955 3/4	1,026,379	199,413 1/4	»
à l'île Maurice	59,900 1/4	119,122 3/4	59,222 1/2	»
à Siam	341,333 1/4	457,713 1/4	116,380	»
à la Cochinchine	289,856 1/4	85,576	»	204,280 3/4
Achem	26,219 3/4	»	»	26,219 3/4
Autres ports nationaux	3,531,384	3,517,438 1/2	»	13,945 1/2
	sicca roup. 13,883,062	roupies. 13,872,010	roupies. 2,227,126 1/2	roupies. 2,238,178 1/2

Montant du total de la baisse des exportations, 11,052 sicca roupies.

(*Singapore Chronicle*; 25 sept. 1828.)

(1) Le maund équivaut à 33,905 kilogr.

233. Description des ruines de Buddha-gaya dans l'Inde; par le Dr Franc. Buchanan Hamilton. (*Transact. of the roy. Asiat. Society;* Vol. II, part. 1.)

Les ruines de Buddha-gaya sont situées dans une grande plaine du Béhar méridional, à quelque distance de la rivière Nitajan : elles consistent en deux grandes masses, dont l'une située au nord et la plus considérable des deux, était autrefois entourée d'un rempart et d'un fossé, et a dû être un palais, tandis que l'autre masse a été un temple, ayant une grande terrasse, sur laquelle on voit maintenant deux pagodes modernes. En creusant dans l'amas de décombres provenant de l'ancien temple, on a mis à découvert une caverne sépulcrale, dans laquelle on a trouvé des ossemens. Au sud de la terrasse il y a eu une longue file de bâtimens qui depuis long-temps sont tombés en ruines; on a même enlevé les débris, et il ne reste sur place que quelques amas de fragmens de briques et d'images. Le sanctuaire de l'ancien temple ou le grand *mandir* est encore debout. Pour y arriver, on passe auprès de plusieurs chapelles avec des images de Buddha; on voit aussi une pierre avec l'empreinte du pied de la prétendue divinité. Le sanctuaire est pratiqué dans une pyramide dont le sommet est brisé, et qui est entourée de trois côtés par la grande terrasse dont il vient d'être parlé. Une grande image de Buddha, grossièrement taillée, occupe le fond du sanctuaire; une foule de petites images ont été placées dans des niches autour de la pyramide. D'après une tradition du pays, le temple avait autrefois une statue de Buddha en or; ce n'est qu'après avoir été enlevée par les Musulmans, qu'elle a été remplacée par une mauvaise statue en plâtre. Sur la terrasse derrière le temple, il y a un grand arbre pippal, auquel les Bramistes rendent un culte, comme ayant été planté par Brahma, tandis que les adorateurs de Buddha ou Gautama prétendent que cet arbre marque le centre de la terre, et a été planté par un roi de Ceylan, 125 ans avant la construction du temple. On a récemment formé autour de cet arbre un enclos où l'on a placé une quantité d'idoles tirées des ruines. De pareilles images sont répandues avec profusion dans les environs; ces idoles se font remarquer par la longueur des oreilles qu'on a données à Buddha.

Anciennement Buddha-gaya paraît avoir été un lieu très-sa-

cré pour les sectateurs du culte de cette divinité. Il vient encore des pélerins pour faire leurs dévotions sur les ruines du temple. L'auteur de la description a déposé au Musée de la Compagnie des Indes les dessins qu'il a faits sur les lieux. D.

234. État agricole et financier du village de Pudu-vayal dans le Carnatic (Inde); par John Hodgson. (*Transact. of the roy. Asiat. Society*; Vol. II, part. 1.)

En prenant pour exemple un village du Carnatic appartenant à la Compagnie des Indes, l'auteur a voulu faire connaître l'état féodal des villages indiens. Il faut savoir que, selon toutes les apparences, les souverains de l'Inde ont toujours disposé arbitrairement des revenus des villages : c'est ainsi qu'en ont agi les rajahs hindous, les princes musulmans, et la Compagnie anglaise n'a pas fait autrement. Ainsi le village de Pudu-vayal fut donné, en 1784, à un serviteur de sir Eyre Coote : on ne nous dit pas quels titres un domestique européen pouvait avoir à la propriété d'un village hindou; apparemment il n'en avait aucun. L'Inde était un pays conquis; sir Eyre Coote avait le pouvoir en mains; il en usa pour gratifier son domestique d'un village; Pudu-vayal fut donc inféodé à ce nouveau maître dont on n'a pas daigné nous transmettre le nom : mais en sa qualité de vassal de la Compagnie, le domestique obtint son cadeau à la charge de payer tous les ans à cette Compagnie, sa suzeraine, une somme de 300 pagodes ou environ 120 liv. sterl. à prendre sur les revenus du village. Ces revenus consistent uniquement dans le produit des terres, et varient nécessairement selon la fertilité du sol dans les bonnes et les mauvaises années. Quelquefois le droit féodal de la Compagnie absorbe tous les revenus et au-delà; d'autres fois il laisse au vassal un assez grand bénéfice. Le vassal doté ne possède pas un pouce de terre dans le village : il peut même se dispenser d'y paraître jamais; il suffit qu'il lève le droit de coutume sur le produit des terres; il est assez indifférent aussi pour les villageois que ce soit le gouvernement, ou un particulier qui perçoive le revenu; d'anciennes coutumes ont fixé la taxe à percevoir, et le village ne paie pas plus au domestique de sir Eyre Coote qu'il ne payait à ses rajahs ou aux princes musulmans. Cette taxe est de 57 $\frac{1}{2}$ pour % du produit des terres : il reste donc aux paysans 42 $\frac{1}{2}$,

c'est-à-dire moins de la moitié. Cela paraît être très-peu, mais ils ont des avantages qui les indemnisent : ainsi le brahme ou prêtre, le forgeron, le blanchisseur, le barbier, le gardien de troupeaux, le garde des champs, le distributeur des eaux d'irrigation travaillent pour tout le village, et ne coûtent presque rien aux paysans, étant défrayés par des terres qui leur sont allouées en leur qualité de fonctionnaires publics. Les paysans ne paient d'ailleurs aucune autre taxe; ils ont la jouissance d'un jardin exempt de droit, ainsi que des pâtures communes.

Le sol labourable du village appartient en masse à un certain nombre de familles anciennement établies dans le village. Ces terres sont divisées en lots, et chaque année les familles villageoises qui ont un droit de propriété tirent au sort les divers lots, pour savoir quelle est la portion que chacune d'elles pourra cultiver. Au bout de l'année, les terres rentrent dans la masse commune, et l'année suivante le sort en fait une nouvelle repartition. Toute famille propriétaire peut vendre, louer ou échanger son droit. On ne comprend point dans la répartition annuelle les terres réservées pour les fonctionnaires publics, ainsi que les pâtures communes. Les propriétaires du sol font cultiver leurs lots par des esclaves attachés à la glèbe, par des paysans sans propriété, qui ont vendu leur temps et leur travail, et par des mercenaires.

Un village hindou, dans le genre de Pudu-vayal, nous présente donc d'abord une classe de propriétaires héréditaires, puis un feudataire, enfin le souverain. Le feudataire est l'intermédiaire entre le gouvernement et les paysans qui n'ont affaire qu'à cet individu. D—G.

235. Aperçu statistique sur la Chine, tiré de documens originaux; par M. Klaproth. (*Extr. du Voyage* de Timkowski, Trad. française : *Atlas*, p. 3.)

A. Ching King, au Pays des Mandchoux.

Ching King, en mandchou *Moukden*, est la capitale des vastes contrés situées au nord du *Phou haï*, ou golfe de Pe-king, et du royaume de Corée, qui en est séparé par la chaîne des hautes montagnes neigeuses, appelées en chinois *Tchhang pe-chan*, et en mandchou *Golmin chang an alin*. Cette ville est située à l'est-nord-est, à une distance de 1,470 li de Pe-king.

Son territoire comprend la province de *Liao toung*, et l'ancien pays des Mandchoux; il est traversé par le grand fleuve *Sakhalian oula*, ou *Amour*, et ses affluens. A l'est, il s'étend jusqu'à la mer; au nord, il le sépare de la Sibérie par la haute chaîne de Khinggan; à l'ouest il a les steppes des Khalkha et des Mongols; au sud-est, il ne s'étend que jusqu'aux monts Khikata, qui le séparent de la mer orientale, dont les bords ne sont pas habités dans ces parages.

Tout ce pays est divisé en quatre départemens et un district. Les revenus du territoire de Ching king ne sont pas très-considérables. Ce pays a son gouvernement particulier et ses propres tribunaux. On ne doit donc pas compter la province de Ching king parmi celles de la Chine proprement dite. Cet empire se compose actuellement de dix-huit et non de dix-neuf provinces.

B. Chine proprement dite.

I. Province de Tchy li. *Pe-king*, ou *Chun thian fou*, est la capitale de cette province et de tout l'empire; la seconde capitale de la province est *Pao ting fou*. Le Tchy li a, dans sa plus grande étendue de l'est à l'ouest, 1,228 li, et du sud au nord 1,628; à l'orient, il a le golfe de Pe-king et le Chan-toung; il est séparé, au nord, de la Mongolie et du Ching king, par la grande muraille. Pour se rendre dans cette dernière province, on traverse la muraille par la porte du fort de Chan hai kouan. A l'occident, le Tchy-li est borné par le Chan-si et le Ho-nan, et au sud par cette province et celle de Chan-toung. Il se divise en 17 départemens.

Revenus:

Impôts levés à Pe-king ou Chun-thian-fou...	154,173 liang (1).
Impôt foncier, etc., levé par le trésorier de la province.....	2,334,475
Produits de la houille.....	32,420
Patente des prêteurs sur gage et autres impôts.....	42,093
Produit des salines.....	437,949
— de la douane de Chan-hai-kouan..	28,200
— de Tchang-kia-khéou ou Khalgan dans la muraille.....	10,000
— de la douane de Thian-tsin.....	40,460
Total.....	3,079,770

(1) Le liang ou tale vaut 8 fr. 24 c.

II et III. Provinces de Kiang-su et de Ngan-hoei, formant ensemble l'ancien *Kiang-nan*. La capitale du Kiang-su est *Kiang-ning-fou* ou Nan-king, à 2,400 li au sud-est de Pe-king. Celle du Ngan-hoei est *Ngan-khing-fou*, à 2,700 li. de Pe-king. La province de Kiang-nan a une étendue de 1,630 li. de l'est à l'ouest et 1,700 du sud au nord. A l'orient elle a le Houang-hai, ou la *mer Jaune;* au sud, le *Tche-kiang* et le *Kiang-si;* à l'occident, le *Ho-nan*, et au nord le *Chan-toung*. Les deux provinces qui la composent sont subdivisées ainsi : dans le Kiang-su, 11 départemens; dans le Ngan-hoei, 13 départemens.

IV. Province de Kiang-si. Sa capitale est *Nan-tchhang-fou*, à 2,850 li au sud de Pe-king. Cette province a dans sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, 970 li, et du sud au nord, 1,800. A l'orient, elle confine avec le Fou-Kian; au sud, avec le Kouang-toung; à l'ouest, avec le Hou-nan, et au nord, avec le Hou-pe et le Ngan-hoei. Le Kiang-si est divisé en 14 départemens. Le gouvernement entretient 14 bâtimens pour le transport des grains qu'il reçoit dans cette province.

V. Province de Tche-kiang. La capitale, *Hang-tchéou-fou*, est à 3,300 li au sud-sud-est de Pe-king : cette province a, de l'est à l'ouest, 860 li, et du sud au nord, 1,280 li; à l'orient, elle a le Toung-hai, ou la mer Orientale; au sud, le Fou-kian; à l'ouest, le Kiang-si, et au nord, le Kiang-su; elle est divisée en 12 départemens. 24 navires pour le transport de grains.

VI. Province de Fou-kian. Sa capitale est *Fou-tchéou-fou*, à 6,130 li au sud-sud-est de Pe-king. Cette province a, dans sa plus grande étendue, de l'est à l'ouest, 950 li, et du sud au nord, 980. A l'est, elle est bornée par la mer Orientale et le canal de Formose; au sud, par le Kouang-toung; à l'est, par le Kiang-si; au nord par le Tche-kiang. Elle est divisée en 12 départemens.

VII. Province de Hou-pe. Sa capitale est *Vou-tchhang-fou*, à 3,115 li de Pe-king. La plus grande étendue de cette province, de l'est à l'ouest, est de 2,440 li, et du sud au nord, 680. A l'orient, elle a celles de Ngan-hoei et de Kiang-si; au sud, le Hou-nan; à l'ouest, le Szu-tchhouan et Chen-si, et au nord, la province de Honan. Elle est divisée en 11 départemens. 12 bâtimens pour le transport des grains.

VIII. Province de Hou-nan. Sa capitale est *Tchhang-cha-fou*, à 4,550 li au sud-ouest de Pe-king. La plus grande étendue de cette province est, de l'est à l'ouest, de 1,420 li, et 1,150 du sud au nord. A l'orient, elle a le Kiang-si; au sud, le Kouang-toung et le Kouan-si; à l'ouest, le Kouei-tchéou et le Szu-tchhouan, et au nord, le Hou-pe; elle est divisée en 13 départemens.

IX. Province de Ho-nan. Sa capitale est *Khai-fung-fou*, à 1,540 li au sud-ouest de Pe-king. Sa plus grande étendue, de l'est à l'ouest, est de 1,120 li, et du sud au nord, 1,290 li; à l'est, elle confine avec le Tchy-li et le Ngan-hoei; au sud, elle a le Hou-pe; à l'ouest, le Chen-si et le Chan-si; enfin, au nord, elle est bornée par cette dernière province et celles de Tchy-li et de Chan-toung; elle est divisée en 13 départemens.

X. Province de Chan-toung. Sa capitale, *Tsi-nan-fou*, est à plus de 800 li au sud de Pe-king. Cette province a, dans sa plus grande étendue, de l'est à l'ouest, 1,640 li, et du sud au nord, 800 li; à l'est, elle a le Houang-haï, ou la mer Jaune; au sud, elle confine avec Kiang-su, le Ngan-hoei et le Ho-nan; à l'ouest, elle a le Tchy-li, et sa partie septentrionale est baignée par le golfe de Pe-king et la mer Jaune. Elle se divise en 12 départemens. 12 bâtimens impériaux transportent à Pe-king les grains qui reviennent au gouvernement.

XI. Province de Chan-si. Sa capitale, *Thai-yuan-fou*, est à 1,200 li au sud-ouest de Pe-king. Sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, est de 880 li, et du sud au nord, 1,620 li; à l'orient, elle est bornée par le Tchy-li et le Ho-nan; au sud, cette dernière province; à l'occident, le Houang-ho, ou fleuve Jaune, la sépare du Chen-si, et au nord, elle est défendue par la grande muraille, qui fait sa frontière avec la Mongolie. On compte, dans cette province, 19 départemens.

XII. Province de Chen-si. Sa capitale, *Si-Ngan-fou*, est à 2,650 li au sud-ouest de Pe-king. La plus grande étendue de cette province, de l'est à l'ouest, est de 935 li, et du sud au nord, 2,426 li; à l'est, elle a le Houang-ho, qui la sépare du Chan-si; plus au nord, le Ho-nan; le Szu-tchhouan la borne du côté du midi; à l'ouest, elle confine avec le Kan-su, et au nord, la grande muraille la sépare du pays des Mongols d'Ordos, nommé en Chinois Ho-thao. Elle se divise en 12 départemens,

XIII. Province de Kan-su. La capitale, *Lan-tchéou-fou*, est à 4,040 li de Pe-king. La plus grande largeur de cette province est, de l'est à l'ouest, de 2,120 li, et du sud au nord, de 2,400 li. Elle comprend à présent les anciens pays de Cha-tchéou, de Bar-koul et d'Ouroumtsi, au nord de la petite Boukharie. A l'est, elle a le Chen-si; au sud, le *Szu-tchhouan* et le mont Boura, dans le pays des Si-fan; à l'ouest, elle a le pays des Mongols du lac Khoukou-noor et la petite Boukharie et le gouvernement d'Illi; au nord, le pays des Eleuts du mont Alachan, le désert de Gobi, le pays des Khalkha et le gouvernement Kour-kara-oussou. Elle est divisée en 15 départemens.

XIV. Province de Szu-tchhouan. Sa capitale est *Tchhing-tou-fou*, à 5,700 li au sud-ouest de Pe-king. La plus grande étendue du Szu-tchhouan, de l'est à l'ouest, est de 3,000 li, et du sud au nord, 3,200 li. A l'est, elle confine avec le Hou-nan et le Hou-pe; au sud, avec le Kouei-tchéou et le Yun-nan; à l'ouest, avec les tubétains sauvages nommés Maorké, et au sud-ouest, avec le pays d'*Ari-goungdan*, appartenant au Tubet. Au nord, elle est bornée par le Chen-si, le Kan-si et le pays des Si-fan, ou Tubétains orientaux. Elle se divise en 20 départemens.

XV. Province de Kouang-toung. La capitale, *Kouang-toung-fou* ou Canton, est à 7,570 li au sud-ouest de Pe-king. A l'est cette province confine au Fou-kian et au *Nan-hai*, ou mer Méridionale; au sud, à cette même mer et au royaume d'*An-nam* ou Tonquin; à l'ouest, au Kouang-si; au nord, à la même province et à celles de Hou-nan, Kiang-si et Fou-kian. Elle se divise en 13 départemens.

XVI. Province de Kouang-si. Sa capitale est *Kouei-lin-fou*, à 7,460 li au sud-ouest de Pe-king. La plus grande largeur de cette province, de l'est à l'ouest, est de 2,800 li, et du sud au nord, 960 li. A l'est, elle a le Kouang-toung et le Hou-nan; au sud, le Kouang-toung et le royaume d'*An-nam* ou Touquin; à l'ouest, ce même royaume et le Yun-nan; au nord, les provinces de Kouei-tchéou et Hou-nan. Elle est divisée en 13 départemens.

XVII. Province de Yun-nan. Sa capitale, *Y-un-nan-fou*, est à 8,200 li sud-ouest de Pe-king. La plus grande étendue de cette province, de l'est à l'ouest, est de 2,510 li, celle du sud

au nord de 1,150 li. A l'est, elle a le Kouang-si, le Kouei-tchéou et le Szu-tchhouan; au sud, les royaumes d'*An-nam* ou Tonquin, de *Lao-tchoua* ou Laos, et de Mian ou Ava; à l'ouest, elle confine avec ce dernier royaume et avec les pays des barbares Ly-sou et Nou-i; au nord, avec celui des Lamas tubétains de Moung-fang, et avec le Szu-tchhouan. Elle est divisée en 21 départemens.

XVIII. Province de Kouei-tchéou. Sa capitale, *Kouei-yang-fou*, est à 7,640 li sud-ouest de Pe-king. La plus grande étendue de cette province, de l'est à l'ouest, est de 1,900 li et du sud au nord 770. A l'est, elle a le Hou-nan; au sud, le Kouang-si, à l'ouest, le Yun-nan; au nord, le Szu-tchouan. Elle se divise en 14 départemens.

REVENUS DE LA CHINE.

NOMS des PROVINCES.	LIANG OU ONCES D'ARGENT.	RIZ, GRAINS, etc. envoyés annuellement à Péking.	GRAINS ET RIZ que l'on conserve dans les magasins de chaque province.	
			GRAINS.	RIZ.
Ching king....	38,780	111,673 chy.	156,810 chy.	139,504 chy.
Tchy li.....	3,079,770	.....	869,192	91,077
Kiang su.....	6,048,012	1,431,283	1,466,000	1,048,602
Ngan hoei....			864,110	155,053
Kiang si.....	2,108,653	775,063 (1)	1,139,689	787,454
Tche kiang....	3,507,830	678,320	1,503,605	615,063
Fou kian.....	1,258,358	.....	1,778,867	232,547
Hou pe.....	1,243,534	96,934	465,627	96,848
Hou nan.....	927,155	96,214	1,435,958	72,462
Ho nan.....	3,177,408	221,342	2,221,300	221,941
Chan toung...	3,574,415	353,965	966,500	478,690
Chan si.....	3,539,722	.....	1,306,987	
Chen si.....	1,658,700	.....	2,697,620	636,523
Kan su.....	320,102	218,550	3,080,000	402,246
Szu tchhouan..	651,614	.....	1,045,179	9,840
Kouang toung.	1,415,224	.....	2,585,000	
Kouang si....	489,429	.....	990,471	127,175
Yun nan.....	209,581	227,626	750,411	
Kouei tchéou..	122,548	.....	157,818	
	33,350,835	4,210,958 chy.	25,481,194 chy.	5,115,625 chy.

(1) L'almanach impérial de 1795 met 795,063 chy; celui de 1820 n'en met que 775,063. C'est le dernier qu'on a suivi ici.

TOTALITÉ DES REVENUS DE L'EMPIRE.

Impôts et Taxes des différentes provinces de la Chine.... 33,350,835 liang.
Valeur des 4,210,958 chy de riz qu'on envoie annuellement à Péking, à un *liang* et demi le chy..... 6,316,437

TOTAL.... 39,667,272 liang.

Les dépenses du gouvernement égalent presque les revenus; c'est pour cette raison qu'il se trouve souvent gêné dans ses opérations.

POPULATION DE LA CHINE.

Nous ne possédons des documens authentiques que sur la population de la Chine proprement dite; ils sont conservés dans la nouvelle édition de 1790 de la grande géographie impériale. On ne peut rien dire de précis sur le nombre des habitans des autres provinces de l'empire, telles que l'ancien pays des Mandchoux, la Mongolie, la petite Boukharie, le pays des Dzoungar et le Tubet. Approximativement on peut estimer la population de tous ces pays à douze millions d'âmes.

Population de la Chine proprement dite, avec celle de la province de Ching ou Liao Toung, en 1790.

		Report...	97,343,074
Ching king.....	486,643	Chan toung.....	25,447,633
Péking et Tchy li.....	3,504,038	Chan si.....	1,860,816
Kiang su.....	28,967,235	Chen si.....	257,764
Ngan hoei.....	1,438,023	Kan su.....	340,086
Kiang si.....	5,922,160	Szû tchhouan.....	7,789,782
Tche kiang.....	18,975,099	Kouang toung.....	1,491,271
Fou kian.....	1,648,528	Kouang si.....	2,569,518
Hou pe.....	24,604,369	Yun nan.....	2,255,459
Hou nan.....	9,098,010	Kouei tchéou.....	2,941,391
Ho nan.....	2,862,969		
	97,343,074	TOTAL...	142,326,734

Après avoir donné la population de la Chine d'après le dénombrement de 1790, je crois devoir faire suivre celui des *paysans contribuables*, dressé après la conquête de la Chine par les Mandchoux, en 1644. Il faut se rappeler qu'alors cet empire était dévasté par de longues et cruelles guerres civiles; et que les habitans des villes, qui n'appartiennent pas à la classe des cultivateurs, n'entrent pas dans ce dénombrement. Son résultat est, pour toutes les provinces de la Chine, y compris le Liao toung, environ *vingt-six millions*. Si l'on compte encore *onze millions* pour les habitans des villes non agriculteurs, on aurait en tout *trente-sept millions* d'habitans pour toute la Chine. La population de cet empire a donc pu se *quadrupler* pendant *cent quarante ans* d'une paix profonde.

Dénombrement des agriculteurs chinois vers le milieu du XVIIe siècle.

		Report. ...	15,875,280
Ching king.....	47,124	Chan toung.....	2,431,936
Pe king et Tchy li.....	3,340,544	Chen si.....	1,799,895
Kiang su.....	4,256,712	Chen si.....	2,262,438
Ngan hoei..		Kan su.....	451,693
Kiang si.....	337,069	Szu tchhouan.....	650 208
Tche kiang..	3,124,796	Kouang toung.....	1,201,320
Fou kian.....	1,528,607	Kouang si..... .	.220,690
Hou pe.....	752,970	Yun nan.....	237,965
Hou nan.....		Konei tchéou.....	41,089
Ho nan.....	2,527,456		
	15,875,280	Total.....	26,122,514

Armée Chinoise.

M. Timkowski dit (vol. II, p. 10) que les Anglais regardent l'empire chinois à travers un microscope, quand ils évaluent le nombre de ses soldats à un million d'hommes d'infanterie et huit cent mille de cavalerie. Cette estimation est, en effet, trop forte; cependant on verra que, d'après des documens authentiques, l'armée chinoise doit se composer de 1,358,000 hommes, tant infanterie que cavalerie. Mais il faut observer que le nombre des troupes chinoises n'est pas aussi considérable qu'il devrait être, parce que chaque officier réserve à son profit presque le tiers de la paie des soldats; les officiers ont une suite nombreuse de domestiques, qui les servent à bon compte; leurs gages se paient sur ce qu'ils retiennent de la paie des soldats. Ils passent en revue ces domestiques pour tromper les inspecteurs-généraux, et faire paraître leurs compagnies complètes; non contens de cela, ils retiennent encore deux ou trois sous par mois sur la solde de chaque homme. Ces tours de bâton ont été en usage presque de tout temps parmi les grands et petits employés du gouvernement chinois. Ainsi, on peut réduire d'un tiers la somme de 1,358,000 hommes, dont l'armée chinoise est censée être composée. En voici le calcul au grand complet.

A Chine.

		Report.....	659,000
Péking.....	90,000	Chan toung.....	35,000
Tchy li.....	151,000	Chan si.....	35,000
Kiang su.....	132,000	Chen si.....	104,000
Ngan hoei.....		Kan su.....	123,000
Kiang si.....	39,000	Szu tchhouan.....	86,000
Tchè kiang,.....	59,000	Kouang toung.....	99,000
Fou kian.....	76,000	Kouang si.....	42,000
Hou pe..	37,000	Yun nan.....	53,000
Hou nan.....	51,000	Kouei tchéou.....	70,000
Ho nan.....	24,000		
	659,000	Total.....	1,232,000

B Autres provinces de l'empire.

Ching king ou Liao toung.....	4,000
Pays des Mandchoux.....	10,000
Mongolie.....	30,000
Dans l'ancien pays des Dzoungar et dans la petite Boukharie.....	45,000
au Tibet	6,000
Total.....	95,000

C Marine.

Troupes et matelots.....	31,000

Récapitulation.

En Chine.....	1,232,000
Dans les autres provinces de l'empire.....	95,000
Marine.....	31,000
Total.....	1,358,000

La Population de tout l'Empire Chinois serait donc :

Population de la Chine proprement dite, et du Liao toung.....	142,326,734
Population des autres pays soumis au sceptre de l'empereur.....	12,000,000
Officiers civils.	9,611
Officiers militaires.....	7,552
Effectif des troupes de terre et de mer.....	906,000
TOTAL.....	155,249,897

236. Des mariages en Chine; extrait du Dictionnaire chinois de Morrison. (*Asiatic Journal*; oct. 1827, p. 438).

Comme tout est minutieusement réglé par des lois en Chine, le mariage est aussi l'objet d'un grand nombre de réglemens et de coutumes; il est rangé sous le *Hoo* ou le second titre du code chinois, traitant des affaires domestiques en général.

Le traité *Tseuen jin keu hwo*, c'est-à-dire devoir entier de l'homme, admet l'âge de 16 ans pour les promesses de mariages

des hommes, et l'âge de 14 ans pour les filles. Les riches, en effet, font leurs fiançailles à cet âge; les pauvres les font plus tard. Quand une fille est fiancée, et se marie ensuite à un autre, celui-ci encourt, selon les lois chinoises, la peine de 100 coups de bambou; il en est de même de ses parens ou tuteurs s'ils ont consenti à ce mariage. Le célibat n'est obligatoire que pour les bonzes de la secte de Bouddha, et pour les instituteurs de la secte de Tao; s'ils veulent se marier ou prendre des concubines, ils sont obligés de sortir de leur caste, sous peine de 80 coups. La polygamie, maintenant commune en Chine, est prohibée par les lois anciennes. Le *Ta-tsing-leuh-la* menace les bigames de 90 coups, et de la séparation d'avec la seconde femme. Autrefois on déposait chez le magistrat le contrat dressé pendant les fiançailles, et appelé *hwan-chou*; sans cette formalité, l'alliance était censée être un arrangement clandestin, un *sze-yo*; maintenant c'est l'entremetteur *Chó* ou *Mei*, personnage nécessaire dans les mariages, qui dresse le contrat. Une fiancée s'appelle *Yin*, mot composé de ceux de femme et de grande, avec un carré qui signifie *à cause de*. Le futur s'appelle *Hwan*, mot qui s'exprime par les caractères de femme et crépuscule, parce que, dit-on, suivant la coutume chinoise, le fiancé venait au crépuscule pour recevoir la fiancée. *Hwan-iny* exprime le mariage, la noce; *ts'heu* se marier, est formé des caractères *prendre* et *une femme*. Chaque mariage doit être précédé de 6 cérémonies, sans lesquelles il est contre les formes, c'est-à-dire contre les lois. D'abord, quand le jeune homme qui veut se marier a appris par l'entremetteur le nom et les jour et heure de la naissance de celle qu'il désire épouser, ou que son père et son frère aîné veulent lui faire épouser, il faut que le devin soit consulté pour savoir si le mariage sera heureux ou non; dans le dernier cas, le projet doit être abandonné. 2° Dans le premier cas, l'entremetteur doit faire la demande aux parens de la femme, ce qu'on appelle en chinois *nakeih*, c'est-à-dire porter d'heureuses nouvelles. 3° Les amis et parens du jeune homme doivent envoyer et demander aux parens de la jeune femme une promesse de mariage par écrit. 4° Cette promesse étant obtenue, le futur envoie aux amis de la fiancée des présens, consistant en or, argent, brebis, vins, fruits, etc. C'est ce qu'on appelle *na-pe*. 5° Un messager est envoyé par les amis du futur à la famille de la femme pour demander la fixation du jour

du mariage; cette formalité s'appelle *Tsing-ke*. Enfin, 6° le futur se rend en personne chez la fiancée pour la conduire chez lui; c'est l'action *Tsin-ying* ou *Ying-tseu*. Cependant on réduit ordinairement ces formalités à 3, le *wanting* ou les fiançailles écrites, le *kwole* ou l'envoi des présens de noce, et le *tseu* ou le mariage même.

Une foule de circonstances peut rendre le mariage illégal: par exemple lorsqu'on se marie étant en deuil à cause de la perte des parens, lequel deuil dure 3 ans, ou pendant que le père est en jugement pour un délit capital. La violation d'une promesse de mariage est punie de 50 coups de bambou. Un maître qui empêche ses esclaves du sexe féminin de se marier, peut être poursuivi en justice. On ne permet point aux sujets chinois de la frontière du sud-ouest, de contracter des liens de mariage avec des étrangers de la lisière, et les Chinois des plaines ne peuvent s'unir aux Meaoutsze ou montagnards du sud-ouest de la province Queit-Chou, tribu ancienne encore indépendante, et qui naguère était en armes contre le gouvernement impérial.

En Chine, le fils avec sa femme demeure dans la maison paternelle; aussi les livres de morale chinois recommandent-ils à la bru une grande soumission envers le beau-père et la belle-mère. Le *Leking* contient une liste des divers degrés de mérite que peut acquérir une femme. Les deux époux gagnent un degré pour chaque dizaine de jours qu'il vivent d'accord. Il y a aussi des degrés de *démérite;* trois degrés pour l'ivresse d'une femme, et 5 pour avoir joué aux cartes. Le manque de propreté et la fréquentation des spectacles pendant les jours de fêtes chinoises, lui ôte 3 à 10 degrés de mérite. L'adultère est puni très-sévèrement: les sévices du mari envers la femme ne sont point poursuivis; mais la loi punit de cent coups la femme ou la concubine qui bat le mari. Au total, dit l'auteur de l'article, le sort des femmes en Chine, quoique de beaucoup préférable à celui des femmes d'autres contrées de l'Orient, ne paraît pas être extrêmement heureux. D.

237. Afrique.—État des esclaves au Cap de Bonne-Espérance. —Imprimé par ordre de la chambre des communes, en 1827. (*Asiatic Journ.*; juill. 1827.)

Nous avons cru devoir extraire les résultats de ce document officiel, comme propres à donner une idée exacte de la situation de la population esclave dans l'une des plus importantes colonies britanniques.

Nombre des Manumissions faites par rachat, legs ou autrement, depuis le 1er janvier 1821 jusques au 31 décembre 1825 : en tout 227 individus, dont 100 du sexe masculin et 127 du sexe féminin.

Nombre des Mariages entre esclaves célébrés légalement pendant le même intervalle, 14.

Nombre d'Esclaves saisis et vendus pour dettes, par autorité de justice, dans le même espace de temps : en tout 872 individus, dont 528 esclaves du sexe masculin, et 344 du sexe féminin.

État de la Population des noirs libres et des noirs esclaves, depuis le 1er janvier 1821, jusques au 31 décembre 1824.

Années.	Noirs libres du sexe		Hottentots du sexe		Nègres apprentis du sexe		Esclaves du sexe		Totaux du sexe		Total général.
	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.	
1821	899	972	14.395	14,628	1045	526	19,327	13,075	35,666	29,201	64,867
1822	913	983	14,487	14,314	1029	532	19,222	13,310	35,651	29,139	64,790
1823	891	1098	15,336	15,213	1118	652	19,786	13,412	37,131	30,375	67,506
1824	1411	1481	15,487	15 662	918	534	18,418	13,326	36,228	31,003	67,236

État du nombre des Naissances et des Décès qui eurent lieu parmi la population des noirs libres et des noirs esclaves, depuis le 1er décembre 1821, jusqu'au 31 décembre 1824.

Années	Noirs libres.				Esclaves.				Total des	
	Naissances du sexe		Décès du sexe		Naissances du sexe		Décès du sexe			
	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.	masculin.	féminin	naissanc.	décès.
1821	427	401	181	107	388	406	335	134	1621	757
1822	516	458	265	165	369	361	445	144	1702	1019
1823	327	328	173	147	573	580	436	237	1808	993
1824	546	463	433	341	482	544	397	248	2035	1459

238. Amérique. — Colonies françaises. — I. Ordonnance du Roi sur le mode de procéder devant les conseils privés des colonies. In-4° de 84 p. Paris, 1828; Imprim. royale.

239. II. *Id.* concernant l'organisation de l'ordre judiciaire, et l'administration de la justice, aux îles de la Martinique et de la Guadeloupe, etc. In-8° de 83 p. *Ibid.*

240. III. *Id.* portant application du Code d'instruction criminelle aux mêmes îles. In-4° de 159 p. *Ibid.*

241. IV. *Id.* concernant le gouvernement de la Guyane française. In-4° de 79 p. *Ibid.*

242. V. *Id.* sur l'organisation de l'ordre judiciaire, etc., et l'application du Code pénal à l'île de Bourbon. In-4° de 110-17 p. *Ibid.*

On sait que la Charte attribue au gouvernement le pouvoir de régir les colonies, en leur appliquant les lois de la métropole, sauf les modifications qu'il juge convenables.

Les titres des ordonnances royales que nous venons d'énumérer, suffisent pour indiquer les objets qu'elles servent à régler, et l'indication des dispositions de détail, puisées d'ailleurs pour la plupart dans notre législation, est hors du cadre du *Bulletin*. Nous ne pouvons que les signaler.

Nous nous bornons à noter plus spécialement l'ordonnance n° IV; quoiqu'elle concerne particulièrement la Guyane, elle s'applique, pour la majeure partie, aux autres colonies, dans les dispositions qu'elle prescrit. On y voit que le gouvernement y est exercé: 1° par un gouverneur représentant le Roi, et ayant le commandement général, et la haute administration de la colonie; 2° par 3 chefs d'administration, savoir: 1 ordonnateur, 1 directeur de l'intérieur et 1 procureur-général du Roi, dirigeant, sous les ordres du gouverneur, les différentes parties du service; 3° par un contrôleur colonial, chargé de veiller à la régularité du service administratif, et de requérir à cet effet l'exécution des lois, ordonnances et réglemens; 4° un conseil privé, placé près du gouverneur, éclaire ses décisions, ou participe à ses actes dans les cas déterminés; 5° un conseil général donne annuellement son avis sur les budgets et les comptes des recettes et des dépenses coloniales et municipales; il fait

aussi connaître les besoins et les vœux de la colonie. C'est dans l'ordonnance même qu'il faut chercher les dispositions spéciales destinées à fixer l'organisation de ces fonctions diverses, les attributions des fonctionnaires et le mode d'exercice de leur autorité.

Il n'est pas besoin de rappeler à nos lecteurs la plaie envenimée de presque toutes les colonies européennes, la présence de 2 populations que leur situation respective rend ennemies, la scission des habitans en maîtres et en esclaves, en blancs et en noirs ou hommes de couleur. On regrette de ne trouver dans les ordonnances que nous signalons, et notamment dans celle qui concerne la Guyane, aucune mesure préparatoire à l'abolition graduelle d'un système dont aucun intérêt matériel ne pourra jamais même pallier le maintien indéfini, ni aucune disposition propre à rendre moins révoltant et moins arbitraire le régime actuel, en donnant aux affranchis et aux esclaves des tuteurs réellement intéressés à les protéger et à les défendre. Une institution qui créerait pour ces classes malheureuses une sorte de représentation auprès du gouvernement colonial et de la métropole, ne serait cependant pas absolument incompatible même avec un mode de colonisation essentiellement vicieux. On doit toutefois applaudir aux dispositions de l'art. 28, § 2, chap. 23, qui confient au gouverneur le soin de signaler au Ministre de la marine, comme dignes de la bienveillance royale, les habitans qui s'occupent avec le plus de succès de répandre l'instruction religieuse parmi les esclaves, qui encouragent et facilitent entre eux les unions légitimes, et qui pourvoient avec le plus de soin à la nourriture, à l'habillement et au bien-être de leurs ateliers. Le § 54 de l'article 108, qui attribue au directeur de l'administration intérieure l'exécution des ordonnances et réglemens concernant le régime des esclaves, et les propositions relatives à l'amélioration de ce régime, annonce aussi des intentions bienfaisantes, auxquelles il est bien à désirer que les fonctionnaires à qui le sort des classes soumises au joug colonial est remis, s'empressent de répondre.

243. Améliorations intérieures aux États-Unis. — Vœux des États méridionaux.

1° *Message du Président des États-Unis*, transmettant les

renseignemens requis relativement aux dépenses d'amélioration intérieure pendant les années 1824 et 1825. (3 avril 1826).

2° *Lettre du Secrétaire de la guerre,* transmettant des renseignemens sur le mesurage des routes et des canaux, et sur leur importance relative. (19 fév. 1827).

3° *Documens joints au message du Président du Congrès,* adressé au commencement de la première session du 20e congrès.

4° *Lettre du Secrétaire de la guerre,* transmettant les renseignemens requis au sujet du montant des sommes jugées nécessaires pour l'exécution et l'achèvement de chacun des travaux d'amélioration intérieure spécifiés dans le rapport fait le 4 mars 1828. (29 avril 1828).

5° *Discours de l'hon. William Smith,* de la Caroline méridionale, sur le bill contenant des allocations pour les améliorations intérieures, prononcé dans la Chambre du Sénat des États-Unis, le 11 avril 1828. (*Southern Review;* novem. 1828, pag. 470).

L'auteur de l'article que nous empruntons à la Revue méridionale américaine, n'a pas donné, des divers documens qui faisaient le sujet de son travail, une analyse capable de nous en faire connaître l'importance. Malheureusement, éloignés comme nous le sommes, des lieux et des intérêts de l'Amérique, privés de matériaux, il nous est impossible de rectifier ce qui peut être erroné, de compléter ce qui est insuffisant : toutefois nous devons dire l'impression qu'a faite sur nous la lecture de cet article.

Il nous a semblé que l'auteur n'avait vu et recherché dans ces divers documens que les faits à l'aide desquels les États du midi de l'Union pouvaient accuser publiquement le pouvoir exécutif d'*usurpation*, de *partialité*, d'*injustice* et d'*incapacité*.

D'usurpation, pour avoir créé et s'être attribué le pouvoir de disposer des sommes destinées aux améliorations intérieures; de partialité, pour avoir constamment, dans la distribution de ces sommes, sacrifié les États du midi de l'Union aux États du nord, les villes éloignées du siège du gouvernement à celles qui en étaient voisines; d'injustice, pour n'avoir pas fait profiter chacun des États des améliorations intérieures dans la proportion de sa part d'impôts; enfin d'incapacité, comme n'ayant ja-

mais suivi, dans l'application et l'économie de ces dépenses, de système bien ordonné et bien entendu.

Nous exposerons, aussi brièvement que possible, cette opinion et les faits qu'on a produits à l'appui, sans néanmoins nous faire juges de son mérite. Qu'elle soit exagérée, injuste ou fondée, elle aura toujours pour des Français l'avantage d'être l'expression des sentimens des États du midi, de nous montrer cette opinion comme une cause présente d'irritation entre ces États et ceux du Nord, irritation que le temps semblerait devoir accroître.

Nous devons remarquer, dit l'auteur, que toutes les fois que la Constitution investit le gouvernement d'un pouvoir, elle désigne ce pouvoir en des termes clairs et précis (1). Les auteurs de la Constitution n'ont cessé de répéter qu'il n'y avait de pouvoir que celui qui était littéralement écrit; malgré ce témoignage, chaque jour voit naître un pouvoir nouveau, et la Constitution, on peut le dire, n'est plus depuis long-temps qu'une lettre morte.

C'est ainsi que le pouvoir exécutif interprétant l'expression de *welfare* (bien-être général), y a vu le droit de régler à sa convenance les travaux d'embellissement et d'utilité que réclamaient tous les États de l'Union. Cette interprétation admise, il restait à faire l'application de ce droit nouveau avec une impartialité telle, que les sommes fussent distribuées à chaque État, non d'après l'urgence de ses besoins, mais d'après sa part de contribution; en agissant ainsi, le gouvernement ne se réservait que l'indication et la surveillance des travaux qu'il avait jugés utiles au bien-être général. Mais cette marche si simple, si conforme à la lettre de la Constitution, et, on peut le dire,

(1) Pour mettre ici le lecteur à même de juger, il n'est sans doute pas inutile de donner (ce que l'auteur de l'article n'a pas fait) les deux dispositions de la Constitution, auxquelles on fait allusion.

Section VIII, art. 1er de la Constitution.

Le Congrès aura le pouvoir d'établir et de faire percevoir des taxes, impôts et excises; de payer les dettes publiques et de pourvoir à la défense commune et *au bien-être général* des États-Unis; mais les droits, impôts et excises *doivent être les mêmes dans tous les États.*

Art. 7.

D'établir des bureaux et des routes de poste.

à l'essence même d'un gouvernement fédératif, n'a jamais été suivie.

Si nous avions le loisir et les matériaux nécessaires pour faire ici la revue historique da la conduite de notre gouvernement au sujet des améliorations intérieures, jamais champ plus vaste n'aurait été ouvert à nos réflexions et à nos critiques. On verrait quelle a été l'influence non d'un parti, mais de principes désorganisateurs, qui ont tendu sans cesse, et qui sans cesse ont réussi à scinder des intérêts qui devaient rester communs entre tous les États, à attribuer au Nord tous les établissemens d'utilité publique, chantiers de marine, arsenaux, écoles militaires, ports, etc. C'est avec cet esprit que ces établissemens ont été placés à des intervalles très-rapprochés, de Norfolk à Potomac, tandis qu'il n'en existe pas un seul le long de la grande ligne du midi, de *Norfolk* à *Pensacola :* si, dans cette dernière ville, on a créé, depuis l'acquisition de la Floride, un chantier de marine, c'est le seul existant; car il est certain que l'on ne rencontre pas, le long de cette côte si étendue, un port où un vaisseau puisse s'abriter, s'approvisionner, ou se réparer. On dirait que le gouvernement, pour se soustraire à la nécessité de construire près les lieux où s'exploitent les bois de marine, a mieux aimé faire transporter ces bois à grands frais des points les plus éloignés.

Il semblerait, en vérité, que les États du midi ne sont convenables à aucun établissement national, et que tous, de nécessité absolue, doivent être placés au Nord.

Quand la guerre avec l'Angleterre fut terminée, on alloua différentes sommes pour fortifier les côtes, et pour donner plus d'extension à notre marine. Le même esprit de partialité présida à ces allocations. Des fortifications protégèrent le Nord, et, si quelques dispositions semblables ont été faites à la Nouvelle-Orléans, il faut bien reconnaître qu'elles ne l'ont été que parce que la partie occidentale Nord-Ouest de l'Ohio était fortement intéressée par sa position à la défense de cette contrée.

Les derniers rapports fournis par le départ. de la guerre et les documens joints au message du Président au Congrès, le 4 décembre 1827, démontrent encore avec plus de force combien certains intérêts de localité ont acquis d'empire.

Les ouvrages militaires proposés par le corps des ingénieurs,

et qui n'ont point été commencés, se divisent en 3 classes.

1re classe. *Travaux à commencer aussitôt que possible.*

Au nord de Potomac pour la somme de... 4,494,062 doll.
Au midi de Potomac..... 77,810

2e classe. *Travaux à effectuer plus tard.*

Au nord de Potomac..... 4,721,702
Sur Potomac. 205,602
Sur le midi de Potomac..... 429,872

Nous ne parlerons pas des travaux de la 3e classe : ils sont projetés pour une époque si éloignée, qu'avant que ce moment soit venu, d'autres sujets de dépenses auront changé les calculs et les proportions ci-dessus.

Quant aux sommes dépensées pour les améliorations intérieures dans les années 1824-1825, elles sont ainsi réparties :

Nord de Potomac..... 323,603
Midi *Id*..... 27,398
Dépenses communes aux deux sections.... 33,713

Dans le rapport fait sur le mesurage des routes et leur importance relative, on a indiqué en première ligne celles qu'il fallait entreprendre, en seconde ligne celles qu'il fallait ajourner.

Nord de Potomac..... 13
Midi *Id*..... 6

Nous lisons dans le discours remarquable de M. Smith, discours auquel on n'a pas accordé toute l'attention qu'il méritait, que le mesurage effectué tant des routes que des canaux, rivières, etc., a donné le résultat suivant.

Nord de Potomac..... 54
Midi *Id*..... 12
Mesurage commun aux deux sections..... 3

Le rapport fait à la Chambre des Représentans, le 28 avril 1828, contient une liste des divers travaux d'améliorations intérieures entrepris ou projetés par le gouvernement fédératif, de 1824 à 1828, dans les différens états et territoires; on y indique les lignes que doivent parcourir les routes, les canaux, etc.; les fleuves, les lacs, les rivières dont on améliorera la navigation. Voici le montant des sommes qu'on serait dans l'intention et dans la nécessité d'y consacrer.

Nombre de travaux au nord de Potomac..... 68
..... au midi..... 19

On va voir que la préférence est toujours accordée aux ouvrages destinés au nord de Potomac.

Pour le canal de l'Ohio et Chesapeake avec lequel le midi n'a rien à faire.	22,375,427	69
Pour les ouvrages du N. de Potomac.	10,291,069	96
..... du midi	33,500	»

Telle sera toujours, si nous raisonnons d'après le passé, la conduite du gouvernement, jusqu'à ce que des principes fixes viennent régler ces dépenses, jusqu'à ce que des voix s'élèvent en faveur de la Constitution, pour en assurer le triomphe.

Mais comment limiter et restreindre ces mesures aux objets nationaux? quels sont ils? qui les définira?

La Constitution a tracé la route à suivre; la répartition doit se faire entre les États sur la même base et dans la même proportion que l'impôt.

Avec ce système, il est vrai, le siège du gouvernement et le centre des États ne profiteraient plus autant de ces projets dispendieux et magnifiques dont ils ont été favorisés jusqu'à ce jour; mais chaque extrémité obtiendrait l'attention qui lui est due; tous les États jouiraient à la fois de la munificence nationale, et prospéreraient sous le bienfait de la distribution uniforme de la richesse nationale.

On abandonnerait peut-être le système ruineux des routes aux entreprises particulières. Veut-on savoir ce que leur construction coûte aux gouvernemens, et ce qu'elles valent? nous allons mettre le lecteur à portée d'en juger.

Suivant le rapport du département du Trésor, 6 janvier 1827, relatif aux frais de la route de Cumberland, il est établi que cette route a coûté, de Cumberland à Weeling, distance de 130 milles, seulement 1,710,298 d. 93. Ce qui revient par mille à 13,163 d. 83. La somme payée aux commissaires et sur-intendans pour ces 130 milles, est de 78,430 d. 47, c.-à-d. 604 d. 31 par mille pour l'inspection seule, somme suffisante pour faire une bonne route.

M. Weawer, le sur-intendant de cette route, estime, dans son rapport officiel du 27 mai 1827 à l'ingénieur en chef, à 328,983 d. les réparations indispensables à faire à ces 130 milles, ce qui donnera par chaque mille, 2,522 d. 95 pour les seules réparations.

M. Weawer, dans un autre rapport officiel (16 novem. 1827) à l'ingénieur en chef, dit qu'il serait d'une grande importance d'adopter un système qui assurât les réparations, avec régularité, du grand monument de la sagesse et de la magnificence des États; il ajoute que la route était devenue trop mauvaise pour être raccommodée, et qu'il fallait, sur un grand espace, la refaire de nouveau. Plus loin, il ajoute: encore sans de constantes réparations, on ne pourra voyager!

Ces faits sur les dépenses de cette route sont tellement incroyables, qu'il est nécessaire de prouver au Sénat, par ses propres documens officiels, la vérité de ses propres actes. Ces faits sont si extravagans, que sans une preuve positive on les prendrait pour un rêve pénible. Quoi! une route a coûté au gouvernement 13,156 par mille pour sa construction, et 2,522 par mille pour la réparation, et avant que l'année soit expirée, elle est impraticable au point qu'il faut réparer de nouveau.

Ceci est un avant-goût de ce qu'il faut attendre du système.

La conduite du pouvoir exécutif excite partout des soupçons. Aujourd'hui s'il se fait un arpentage, on craint que ce travail ne cache quelque projet de parti; rencontre-t-on une brigade d'ingénieurs? on suppose à sa marche un but politique. Si le corps entier est employé dans un ou deux États, il est, à n'en pas douter, destiné à produire quelque révolution dans l'esprit public. Quel moyen cependant d'écarter ces soupçons? Le corps des ingénieurs est sous la direction du Président. Les mouvemens de ces fonctionnaires sont surveillés avec inquiétude, et naturellement leurs opérations sont recommandées à la faveur du pouvoir exécutif. Ajoutez à ceci que, non-seulement les gazettes, mais encore les membres et les candidats du Congrès vont publiant les promesses de travaux particuliers, ou le nom des districts qui ont attiré ou attireront l'attention du gouvernement; des hérauts s'en vont proclamant à leur tour les merveilles que les améliorations intérieures doivent enfanter pour certains États: les imaginations voient déjà plusieurs montagnes aplanies, les vallées abaissées et unies; plus d'un fol espoir est éveillé, et plus d'une voix s'élève au milieu du pays, malheureusement contre les restrictions et les entraves que la Constitution impose au gouvernement; ce grand acte lui-même est sacrifié aux espérances insensées, aux attentes prolongées, aux calculs irréfléchis d'une cupidité qu'on a exaltée.

Quelle est la demande que le pays est en droit de faire à ce sujet ?

En 1er lieu, que la Constitution ne soit pas faite de manière à sanctionner les abus qui auront inévitablement lieu tant que ce système sera vaguement appliqué; en 2e lieu, que si des objets importants, si le bien-être général du pays exige que le gouvernement fédératif soit investi de ce pouvoir, il le tienne de l'amendement qu'il faudra faire à la Constitution, et dans lequel, ce pouvoir une fois concédé, on définira les principes qui en régleront l'exercice de manière à ce qu'il ne soit plus abandonné à des influences personnelles et désorganisatrices. A. D.

244. Dépenses de l'Union américaine du nord, comparées a celles de la Grande-Bretagne.

Les dépenses des États-Unis d'Amérique, pour l'année 1828, montent à environ 25 millions de dollars, qui, à 4 s. 6 d. le dollar, font à peu près 5 ½ millions de notre argent. Nos dépenses, pour le même exercice, se sont élevées à près de 25 millions de livres sterling, ou dix fois autant que les leurs. (*British Traveller.— Galign. Messeng.;* 15 janv. 1828).

245. A List of Patents, etc.—État des Patentes (*Brevets d'invention*) délivrées aux États-Unis, pour l'encouragement des arts et des sciences, par ordre alphabétique, de 1790 à 1820, avec des supplémens jusqu'à 1826, contenant les noms des impétrans, les lieux de leur résidence, la date des brevets, etc. Washington, impr. aux frais de S. Alfred Elliot. (*North americ. Review;* octobre 1826, p. 295).

Ainsi que le demandait, dans son message à la dernière session, le Président des ÉtatsUnis, les lois relatives aux patentes accordées aux découvertes et aux inventions méritent l'attention du législateur et appellent une réforme. Celles qui sont en vigueur en France et en Angleterre ne sont pas non plus en harmonie avec l'importance de leur objet, et malheureusement laissent dans une fâcheuse incertitude, et ceux qui les obtiennent, et ceux qui veulent se livrer à de nouvelles recherches dans ce genre.

La 1re loi sur les patentes, aux États-Unis, fut proposée et adoptée sous la présidence de Washington, en 1793; elle n'admet

à en jouir que les sujets des États. L'embarras du législateur se fait remarquer dans chaque disposition : l'article 1er veut qu'aucune *application n'ait encore eu lieu*, tandis que l'art. deuxième permet de faire d'après une machine patentée une autre machine, pourvu qu'il y ait simple perfectionnement (*a mere improvement*).

Le nombre des patentes accordées, de 1790 à 1820, est d'environ 4,000. Elles concernent des machines industrielles, des bâtimens de diverses formes, des instrumens aratoires, etc. Mille à peine paraissent de quelqu'intérêt à l'auteur de l'article, qu'il termine en donnant le chiffre du nombre de patentes accordées de 1821 à 1825.

1821	153
1822	201
1823	164
1824	204
1825	301
	1023

Et comme chaque patente coûte 30 dollars, et que le salaire des employés du bureau du *Patent office* a été de 10,000 dollars, donc, sur les 30,690 dollars, le Trésor en a perçu 20,690.

BERTHEVIN.

246. LETTERS TO THE HON. WILLIAM PRESCOTT, etc.— Lettres à l'honor. Will. PRESCOTT sur les écoles libres de la Nouvelle-Angleterre, avec des remarques sur les principes de l'instruction ; par James G. CARTER. In-8° de 123 pag. Boston, 1824; Cumming et comp. (*North-americ. Review*; Tom. X, oct. 1824, p. 448.)

Ces lettres et l'article de la *Revue américaine* qui en rend compte, exposent l'état actuel des écoles de la Nouvelle-Angleterre, et l'espoir qui a présidé à leur établissement. On voit qu'une nation débutant dans la carrière de la civilisation, a donné une grande leçon aux vieilles nations de l'Europe. L'expression que nous venons d'appliquer à la nouvelle Angleterre n'est pas impropre; car elle s'occupa de procurer une éducation gratuite aux siens, alors que, soumise encore à l'Angleterre, elle commençait à se former; et, dès 1647, sa législature adopta le

plan d'écoles dont nous allons essayer d'offrir une idée à nos lecteurs.

Dans la Nouvelle-Angleterre, on pense que l'éducation est due à *tous*, et doit leur être donnée aux dépens de *tous*. Selon les hommes d'état de cette contrée, non seulement l'instruction accroît la capacité et la jouissance intellectuelle de ceux qui la reçoivent; mais elle leur inspire un certain respect d'eux-mêmes, qui peut prévenir l'immoralité et le crime. Un sentiment moral produit par l'éducation agit où la loi ne peut agir, et peut-être est souvent plus efficace que la loi.

La Nouvelle-Angleterre est partagée en *townships* de cinq ou six milles carrés, et chacune d'elles, sous le rapport de l'éducation, est encore divisée en plusieurs petits districts ayant une école, de sorte que les enfans en trouvent une, pour ainsi dire, à leur porte.

Pour laisser aux enfans les moyens d'aider leurs parens dans leurs travaux, les écoles ne sont ouvertes que pendant une partie de l'hiver et une partie de l'été.

Dans les mois d'hiver, les écoles, qui reçoivent chacune de 30 à 40 enfans des deux sexes, sont tenues par une institutrice. Elle enseigne à lire et les principes de la grammaire. Dans l'intervalle des leçons, les petites filles apprennent à se servir de l'aiguille. Dans les mois d'été, l'instruction est plus étendue, et un instituteur donne aux enfans déjà un peu plus avancés en âge, des leçons d'écriture, d'arithmétique et de géographie. On ne se borne pas à cette instruction; on cherche à mettre dans l'esprit des enfans des notions d'ordre, de décence et de bonne conduite; on les habitue à être attentifs; on éveille leur intelligence; on excite leur industrie.

Ces écoles coûtent peu; les dépenses en sont acquittées à l'aide d'une taxe légère et proportionnelle sur les propriétés.

Aux termes de la loi, chaque township de cent familles devait avoir une école dite de grammaire, où l'on préparait les enfans à entrer dans une université. Depuis un acte de la législature, de 1824, il n'y a plus que les cités de cinq mille habitans qui soient soumises à cette obligation. Ainsi, dans la Nouvelle-Angleterre, cinq ou six villes seulement doivent avoir des écoles de grammaire.

M. Carter et l'auteur de l'article s'élèvent contre cette nou-

velle disposition de la loi. Ils observent qu'un père pauvre ne peut envoyer ses enfans à une université, et que, de cette manière, ceux-ci seront privés de l'éducation qui rend apte aux hauts emplois, lesquels deviendront le partage exclusif des individus fortunés. Ces idées, sans doute, sont grandes et généreuses; mais nous n'oserions affirmer qu'elles soient parfaitement justes. La législature s'est décidée par le motif que voici : les écoles de grammaire étaient, comme les autres, soutenues par des taxes auxquelles les classes pauvres contribuaient; et il était rare que leurs enfans s'y rendissent. C'était donc en quelque sorte une charge gratuite imposée à ces classes. Nous ne pouvons avoir d'avis dans l'ignorance où nous sommes de l'instruction qui était donnée dans les écoles de grammaire. Si elle se bornait aux élémens des langues mortes, leur suppression ne doit point inspirer de regret. Il est peu important pour une nation que tous ses membres, ou le plus grand nombre sachent le latin et le grec. On peut ne pas avoir appris ces langues, et n'en pas moins exercer dignement les plus grandes fonctions: c'était le cas de Sully, de Colbert et de Frédéric II. Et peut-être le moment n'est pas éloigné, au moins nous l'espérons, où l'étude des langues mortes ne fera plus partie essentielle de l'éducation publique; elle sera une étude spéciale réservée à ceux qui voudront s'y livrer. HENRI LAS.....

247. NOTES STATISTIQUES SUR L'AMÉRIQUE DU SUD, CI-DEVANT ESPAGNOLE. — Pérou. — Province de Cercada.

Le *Mercurio peruano* du 19 septembre dernier contient la notice suivante sur la province de Cercada, dans laquelle se trouve située la capitale du Pérou. «Cette province a 13 lieues de long, sur, en général, environ 8 de large. elle est bornée au Nord par le district de Chancay, au N.-E. par Canta, à l'Est par Huarchira, au Sud par Canete, et à l'Ouest par la mer du Sud. Son climat est tempéré : on n'y éprouve ni des chaleurs excessives, ni de grands froids; mais, au total, ce pays est un peu malsain. Il est exempt d'ouragans et de tempêtes; mais il est exposé à de fréquens et parfois violens tremblemens de terre. Il n'y tombe de la pluie qu'en hiver, et encore n'est-ce qu'en forme d'une espèce de brume épaisse, que les indigènes appellent *garva*. C'est par cette raison que les habitations ne sont

jamais couvertes en tuiles, et que les toits sont enduits d'une sorte de plâtre fait de chaux. Ce pays, très-fertile de sa nature, abonde en fruits et en différentes sortes de grains. On y cultive surtout la luzerne. Il existe aussi dans cette province nombre de plantations de cannes à sucre dont les indigènes font du miel et une espèce de liqueur appelée *huerapo*, qui ressemble à celle que l'on extrait du maïs, nommé chicha, dont les habitans font généralement usage. Les rivières qui traversent cette province sont la Lima et une autre rivière qui prend sa source dans le district d'Huarschira, et le Carabillo qui vient du Canta. Ces 3 rivières ont très-peu d'eau, excepté dans les mois de décembre, de janvier et de février, époques auxquelles les pluies qui tombent dans les montagnes font enfler les rivières.

La population de cette province est évaluée ainsi qu'il suit :

Celle de Lima, intra muros, y compris les esclaves, à.	50,000
Celle des indigènes dans les faubourgs, à.....	2,549
Celle des différentes tribus composées d'Espagnols, de créoles, etc., habitant les faubourgs, à.....	698
Tribus occupant des fermes.....	477
Esclaves employés dans les fermes.....	4,632
Total...	53,326

En 1793, celui de la population était de 61,910; par conséquent, la population a diminué dans le cours des trente-six dernières années; mais elle eût été plus considérable si le tremblement de terre et l'inondation de Callao n'avaient pas détruit de fond en comble cette ville, et fait périr ses habitans, avec une partie des faubourgs de Lima, l'inondation s'étant étendue jusqu'à un quart de lieue de la capitale. » (*London and Paris Observ.*; 8 févr. 1829.)

248. Extrait d'un mémoire sur la décadence des mines d'or de la capitainie de Minas-Geraes au Brésil; par le Baron d'Eschwege. (*Memor. da Acad. R. das sciencias de Lisboa*; vol. IV, part. 2.)

Ce mémoire date de l'an 1815; M. d'Eschwege, nommé directeur ou capitaine des mines de la riche province de Minas-Geraes, rappelle les travaux qui ont été faits autrefois, et ceux qu'il a entrepris pour améliorer l'exploitation des mines d'or. Selon M. d'Eschwege, on ne connaît pas au monde de pays plus riche

en fers que celui de Minas-Geraes; des montagnes et des chaînes de collines entières, dit-il, sont couvertes de fer micacé, magnétique, spéculaire et rouge. L'auteur signale aussi les localités où il y a des gîtes de platine, plomb, étain, bismuth, cobalt, cuivre, manganèse et zinc.

249. Balance commerciale de la Havane et du port de Matanzas, en 1828, 1er semestre.

L'intendant de la Havane, D. Claudio Pinillos a envoyé au gouvernement espagnol la balance commerciale des 6 premiers mois de l'année 1828 : il en résulte que les valeurs importées pendant ce laps de temps, dans le port, se sont élevées à 8,406,863 pesos, et les valeurs exportées à 5,612,328 p. ; d'où il suit que le mouvement général du commerce a atteint 14,019,191. Ce résultat, comparé à celui de l'année précédente, présente une augmentation de 1,794,536 pesos. Le même intendant a envoyé un autre document semblable en ce qui concerne le port de Matanzas; on y a importé, l'année dernière, des produits pour la valeur de 1,387,500 pesos. L'exportation a été de 1,717,347 pes. ; d'où il résulte que le mouvement général du commerce a atteint dans ce port 3,104,847 pesos. (*Gazeta de Bayona ;* 14 nov. 1828.)

250. Aanteckingen betrekkelijk de kolonie Surinam. — Notice sur la colonie de Surinam. Avec 2 cartes; gr. in-8°; IV et 131 pag. ; prix, 1 flor. 25 c. Arnhem, 1826; Thieme.

Suriman, l'unique colonie qui reste aujourd'hui au royaume des Pays-Bas sur le continent de l'Amérique du Sud, a 60 milles des côtes, sur une longueur indéterminée. Elle possède un sol d'une fertilité extraordinaire, et une étendue de terre arable à peu près égale à la surface du royaume des Pays-Bas, en Europe. Ce pays mérite d'être plus connu qu'il ne l'a été jusqu'à présent parmi nous. L'ouvrage que nous annonçons, écrit, en général, autant que nous sommes à même d'en juger, avec connaissance de cause, une grande impartialité et dans des vues sincères de bien public, contient à ce sujet d'intéressans renseignemens compris sous les titres suivans :

1° *Gouvernement.* Contre l'esprit de la Constitution fondamentale de la mère-patrie, cette dénomination comprend en un

seul corps, sous le titre spécial de cour de *police*, les trois pouvoirs distincts connus sous les noms de pouvoir législatif, pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire.

2° *Finances.* La colonie pourvoit entièrement à ses propres dépenses et, en outre, au traitement du gouverneur et des autres fonctionnaires publics, lesquels sont de même à la charge de la caisse coloniale; mais la situation de cette partie du service reste toujours enveloppée d'un certaine obscurité; car, dans ce pays-là, on ne sait ce que c'est que la responsabilité en matière d'administration publique. D'ailleurs, il règne à cet égard beaucoup d'irrégularité et de désordre dans la colonie.

3° *Nikeri.* C'est le nom d'une rivière et d'un district contigu de la partie occidentale du pays, et séparé par la nature même de l'ancienne colonie située sur la rivière de Surinam et ses affluens. Il règne dans cette colonie de grandes préventions contre le district de *Nikeri*, qui, pourtant, loin d'être une charge pour la caisse coloniale, y verse annuellement plus de 100,000 f., tandis qu'elle n'en tire que 17,000 f. Le district de *Nikeri* se compose des $\frac{2}{5}$ du sol de la Guyane hollandaise. Ses planteurs sont la plupart Anglais ou Écossais. On y fait nombre de 50 plantations exploitées par 4,000 nègres esclaves. Ce district est entièrement ouvert et sans défense.

4° *Saramakha.* Cette rivière et les plantations situées sur ses bords communiquent par le canal de Waneka avec Surinam et Paramaribo, sa capitale; mais ce canal, mal situé et trop étroit, manque de profondeur.

5° Les nègres-marrons paraissent être devenus beaucoup moins à craindre dans cette colonie : leur nombre est d'environ 15,000 individus, dont 2,500 sont en état de porter les armes. La civilisation fait parmi eux peu de progrès; mais il serait avantageux, tant pour la colonie que pour eux-mêmes, qu'on leur accordât la liberté du commerce du bois, ainsi que la faculté de s'établir à Paramaribo, cette dernière, toutefois, sous la condition qu'ils se livrassent aux travaux de l'agriculture.

6° *Les Nègres.* Leur nombre (celui des esclaves) est, à Surinam, de 60,000; dans la colonie de Demerary, présentement possession anglaise, on en compte 77,000. Malgré cette faible différence dans le nombre des travailleurs, la masse des exportations de Demerary est quatre fois plus considérable que celles

qui ont lieu de Surinam; disproportion résultant en majeure partie de l'emploi des bateaux à vapeur, lequel est beaucoup plus généralement adopté à Demerary qu'à Surinam. L'auteur estime que ce qui nuit le plus aux progrès de la culture et à la prospérité de Surinam, c'est que presque tous les propriétaires fonciers résident en Europe; et il prévoit qu'à moins que ces propriétaires, du moins en grande partie, ne viennent s'établir de leur personne à Surinam, cette colonie, par la suite du temps, sera inévitablement perdue pour la métropole. Pour que Surinam devienne un des plus florissans pays de la terre, il ne lui manque que des hommes qui travaillent *pour eux-mêmes*. Nous ne pouvons consigner, dans les limites de cet article succinct, les propositions de l'auteur touchant ce dernier objet. Quant à la condition des esclaves à Surinam, beaucoup plus supportable qu'on ne l'a parfois représentée, et même meilleure qu'autrefois, elle est cependant déplorable, surtout celle des esclaves pris à bord des bâtimens condamnés pour fait de contravention aux lois sur la traite.

7° Et enfin, l'*instruction publique* est, à Surinam, totalement négligée. La loi de 1806 sur l'établissement des écoles, paraît y être absolument inconnue. L'instruction religieuse n'est point dans un meilleur état. (*De Recensent*; part. XX, n° 2, p. 76.)

L.

251. I. Océanie. — Mémoire sur les Papous, les Tasmaniens, les Alfourous et les Australiens; par MM. Lesson et Garnot. Broch. de 34 p. in-8°. Paris, 1827; Crochard. (Extrait des *Annales des sciences naturelles*; janv. 1827.)

Ce Mémoire est un résumé succinct des observations recueillies par MM. Lesson et Garnot, pendant le séjour de la corvette *la Coquille* au milieu des Archipels des Papous dans la Nouvelle-Guinée. Ces deux savans y ont joint quelques détails sur les Tasmaniens, de l'île avoisinant la terre de Van Diémen, sur les Alfourous de l'intérieur de la Nouvelle-Guinée, et sur les Australiens proprement dits. Nous caractériserons ces différentes peuplades, qui semblent avoir la même origine, par quelques traits pris dans ce même Mémoire.

Sous le nom de *Papous*, on connaît en France des peuples

dont la couleur noire varie en intensité, et dont la chevelure n'est point lisse de sa nature, mais n'est pas laineuse non plus. Ces hommes habitent proprement le littoral des îles de Waigiou, de Salwaty, de Gammen et de Batenta, ainsi que toute la partie nord de la Nouvelle-Guinée, depuis la pointe Sabelo jusqu'au cap de Dory; ils constituent une espèce hybride provenant des Papouas et des Malais qui se sont établis sur ces terres, et qui y forment à peu près la masse de la population. Ces *Négro-Malais* ont emprunté aux deux races les habitudes qui les distinguent; voilà pourquoi plusieurs ont embrassé le mahométisme, et d'autres ont conservé des Papouas le fétichisme avec la manière de vivre de ces derniers. Ces insulaires forment une sorte de peuple métis placé naturellement tant sur les frontières des îles Malaies et des terres des Papouas, que sur le littoral d'un petit nombre d'îles agglomérées sous l'équateur. La masse de ces Papous hybrides présente des hommes d'une constitution grêle et peu vigoureuse; la teinte de leur peau est très-claire; mais le plus souvent elle est recouverte d'une lèpre, commune aux peuplades de race noire de la mer du Sud. Leurs traits ont de la délicatesse; leur taille est petite; leur caractère timide. On retrouve ces Papouas ou Papous dans les îles de la Louisiade, de la Nouvelle-Bretagne, de la Nouvelle-Irlande, de Bouka, de Santa-Crux, de Salomon, etc. Les habitans de la Nouvelle-Guinée se désignent par le nom de *Papouas*, en réservant celui d'*Endamènes* aux nègres à cheveux droits et rudes, de l'intérieur. Les femmes des Papous, généralement laides, sont chargées des travaux les plus rudes. Les deux sexes vont nus, ont la chevelure frisée, fine et épaisse; ils aiment à se couvrir la tête de poussière d'ocre, unie à de la graisse; ils emploient peu le tatouage; tous recherchent les ornemens, de quelque nature qu'ils soient; ils mâchent du bétel, portent des amulettes façonnées en idoles, et grillent leurs alimens sur des charbons ardens. Quant à leur gouvernement, les vieillards le constituent. MM. Lesson et Garnot expliquent la manière dont ces naturels construisent leurs cabanes et leurs pirogues. Leurs armes sont l'arc, les flèches et les longues javelines. Ils ont aussi le *tamtam*. Leur langage, guttural et barbare, paraît se refuser à tout examen.

Les *Tasmaniens*, sorte de *Cafro-Madécasses*, sont une race

d'hommes d'un noir foncé, ayant le crâne déprimé, les cheveux courts, laineux, recoquillés, le nez écrasé et l'angle facial médiocrement aigu. Ils se couvrent les cheveux d'argile ferrugineuse très-rouge, se font des mamelons ou des cicatrices en relief sur la peau, cuisent leurs alimens sur des charbons incandescens, couchent sur la terre, près de grands feux, comme les Papous, et sont polygames. Ils ne se construisent point de cabanes, mais seulement des abris temporaires.

Les *Alfourous* Endamènes, ou les peuplades intérieures de la Nouvelle-Guinée, vivent de la manière la plus sauvage et la plus misérable. Toujours en guerre avec leurs voisins, ils ne sont occupés que des moyens de se préserver de leurs embûches et d'échapper aux pièges qu'on leur tend sans cesse. Les Papouas leur attribuent un caractère féroce, cruel et sombre. Ils n'ont aucun art; leur vie s'écoule dans la recherche de leur subsistance au milieu des forêts; mais les Papouas sont leurs ennemis; ce tableau est donc probablement exagéré. Toutefois, les Alfourous paraissent être d'une profonde stupidité. Ces nègres, dont la peau est d'un noir brun sale assez foncé, vont nus; ils se font des incisions sur les bras et sur la poitrine; ils portent dans la cloison du nez un bâtonnet long de près de 6 pouces.

Enfin, les *Australiens*, ou nègres de l'Australie, ont toujours montré une profonde ignorance, une grande misère et une sorte d'abrutissement moral : ils sont réunis par tribus peu nombreuses, qui n'ont point de communications entr'elles; d'où résulte l'état de barbarie profond dans lequel elles croupissent, et dont rien ne semble devoir les retirer. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, ils sont disséminés par familles sur le bord des rivières, ou sur les baies peu nombreuses qui morcellent les côtes orientales de la Nouvelle-Hollande. La peuplade qui vit au milieu des buissons et des rochers des alentours de Sidney-Cove, s'est constamment refusée à l'adoption des premières idées de civilisation et des habitudes sociales que lui ont apportées les Européens, elle n'en a pris que des vices dégoûtans et un goût désordonné pour les liqueurs spiritueuses. Au milieu d'une colonie européenne très-policée, elle continue à aller nue, sans même voiler les parties naturelles. La taille des Australiens est médiocre; leur chevelure n'est point laineuse, elle est dure, noire et flottante; leur face est aplatie, le nez très-élargi; leur couleur

noirâtre fuligineuse. Les mariages se font par la voie du rapt; les hommes s'arrachent une dent incisive, et les femmes se coupent une phalange. Les deux sexes se couvrent la tête de matières colorantes rouges; ils se peignent le nez et les joues avec ces fards grossiers. Ces peuplades sont très-superstitieuses, et cependant punissent les sortiléges. Leurs armes sont la sagaie, sorte de javeline effilée, et le sabre. Les soins qu'ils prennent de leurs tombeaux annoncent qu'ils ont l'idée d'une autre vie. Ils brûlent leurs morts, après avoir enlevé la peau des cadavres. Leur industrie se réduit à la fabrication des filets pour la chasse et la pêche. Les femmes préparent la racine de fougère qui leur sert d'aliment, et dont les hommes ne mangent que dans les momens de disette. Le chant des Australiens n'est qu'une modification informe de leur langage; celui-ci diffère de tribu à tribu; leur danse se borne à des mouvemens lourds qui imitent les sauts du Kangourou. A. M.

252. II. Observations sur l'origine de la vie sociale et de la forme du gouvernement dans les îles de la mer du Sud, et particulièrement dans l'île de Noukahivah (une des îles Washington) et chez les Papous; par D. Tilesius, conseiller-privé de l'empereur de Russie. (*Jahrbüch. der Geschichte und Staatskunst.* Leipzig; fév. 1828, p. 156; et mai 1828, p. 131.)

L'auteur de ce Mémoire est préoccupé de l'idée que la vie sociale parcourt les mêmes degrés que la vie physique, et que l'on remarque chez les sauvages le germe de la première, de même que l'on aperçoit dans le polype la première forme de la vie animale. Aussi donne-t-il à cette comparaison toute l'extension possible. Il pense que les développemens de l'organisation politique sont déterminés par les mêmes lois que ceux de l'organisation physique; c. à d. que l'organisation politique est, comme l'organisation physique, un résultat de l'activité du principe vital. Il examine ensuite les obstacles qui empêchent qu'on ne découvre chez un peuple sauvage les traces de l'organisation politique dans ses premiers linéamens. Si l'on considère, dit-il, le court séjour que les navigateurs font ordinairement parmi les insulaires de la mer du Sud, on se convaincra aisément qu'ils ne peuvent acquérir une connaissance assez profonde de leurs mœurs et de leurs usages, pour parvenir à la découverte de

traces d'une organisation politique chez ces peuples. Si nous n'avions pas eu le bonheur de trouver parmi ces navigateurs deux Européens, dont l'un a vécu 7 années et l'autre 14 années chez eux, nous ne posséderions pas même le petit nombre de renseignemens qu'ils nous ont transmis à leur égard. Je suppose que mes lecteurs connaissent déjà la description remarquable que MM. de Krusenstern et de Langsdorf ont faite des Noukahiviens, dans la relation de leurs voyages. Langsdorf a même écrit un Traité sur le sens et le procédé technique du tatouage dont ce peuple se sert pour orner sa peau. Il pense, ainsi que Krusenstern, que le tatouage des Noukahiviens n'est qu'un objet de luxe. Bien qu'il ait indiqué le véritable sens des figures symboliques dont le tatouage se compose, nous ferons remarquer que le nombre de ces figures et leurs combinaisons infiniment variées autorisent à croire qu'elles renferment un sens plus profond. Cook, Forster, et d'autres navigateurs, qui ont visité les insulaires de la mer du Sud, pensent aussi que le tatouage n'est qu'un objet de luxe. Qui aurait pu imaginer que des symboles renfermaient les actes, les transactions et les conventions d'une société naissante, et cela chez un peuple qui ne connaissait pas l'écriture? Cependant, d'après M. Tilesius, c'est un fait certain. Il croit pouvoir le démontrer par la comparaison entre les diverses figures tracées sur leurs pirogues, leurs massues, leurs échasses, leurs rames, leurs tombeaux, leurs armes et leur peau. Le sens de ces figures lui paraît s'accorder parfaitement avec leurs mœurs et leurs usages. Il n'est arrivé à cette découverte que par un nouvel examen et une nouvelle comparaison des matériaux qu'il avait recueillis sur ce sujet. Il en a augmenté le nombre par des copies de leurs tambours, de leurs rames, de corps tatoués, etc.

C'est avec raison, à son avis, que Krusenstern a appelé l'État des Noukahiviens une république, où les représentans du peuple sont tantôt en paix, tantôt en guerre. Chaque traité de paix est suivi de fêtes et de banquets solennels. Le tatoueur grave alors sur la peau des chefs la plante du poivrier, ou tout autre symbole des engagemens réciproques contractés à cette occasion. Quoique ces chefs ne jouissent point d'un pouvoir absolu sur les habitans de leurs vallons, ils l'étendent quelquefois au moyen de leurs possessions, qui, en cas de famine, mettent dans

leur dépendance leurs concitoyens privés de moyens de subsistance; aussi, M. Krusenstern dit-il avec infiniment de raison, que le despotisme trouve fréquemment l'occasion de s'établir. Voici quelle est la marche ordinaire des relations politiques. Après le laps de quelques années, le nombre des rois des vallons diminue, et le plus puissant d'entr'eux, qui n'est alors que le citoyen le plus riche de cette république sauvage, et qui n'a pas la moindre autorité sur le plus pauvre des habitans de son vallon, devient aussi despote que le roi d'Owaihi. M. Tilesius examine les rapports politiques de ces insulaires, ensuite compare ces rapports à ceux qui sont établis dans les états européens.

S'il est vrai que la justice et la prospérité sont les deux conditions suprêmes de l'ordre social, on ne saurait admettre que les sauvages de Noukahivah vivent conformément aux règles d'une véritable organisation politique. Ces antropophages ne sont que trop éloignés de cet idéal; car ils ne reconnaissent l'empire du droit qu'à l'égard d'un petit nombre d'objets, et l'idée du devoir ne saurait s'appliquer à des hommes qui ne se déterminent à agir que par l'absolue nécessité, c. à d. par la faim et par la crainte de la mort, ou d'autres maux graves.

Toutefois, on remarque déjà parmi eux les élémens d'une société naissante, comme, par exemple, les principales espèces de contrats, le contrat de mariage, le contrat de louage, l'échange, la vente, les conventions qui déterminent les formes du gouvernement, et dont la sanction réside dans les idées religieuses de ces peuples. Mais si l'on considère sous le point de vue politique les vallons de Noukahivah, on n'y trouvera ni garantie, ni institutions propres à favoriser la prospérité générale; on n'y verra point un système dont toutes les parties étroitement liées seraient susceptibles de conduire progressivement au plus haut degré de perfection sociale. On n'y reconnaîtra, comme le dit avec raison M. de Krusenstern, qu'une espèce de république municipale sauvage, qui se maintient par une organisation très-simple, produit de la nécessité. Les Noukahiviens ressemblent à des enfans mal élevés qui n'apprennent à user raisonnablement de leurs forces et de leur liberté que par les conséquences fâcheuses de l'abus qu'ils en font : la crainte et la superstition les déterminent seules à l'obéissance.

Hiérarchie et détermination plus précise de la forme du gouvernement.

On pourrait voir dans ce gouvernement naissant une espèce de théocratie, à cause de la prépondérance marquée de la caste des prêtres, sous un chef qui n'exerce ni l'autorité royale, ni le pouvoir judiciaire, si ce chef suprême était tiré de la caste sacerdotale; mais ce n'est qu'un citoyen opulent qui représente un seul vallon : son autorité n'y est reconnue par ses compagnons de table et par les prêtres qui gouvernent en son nom par leurs *Etua's*, *Tabouh's*, et nœuds magiques, qu'afin qu'il puisse conclure des traités de paix au nom des habitans de son vallon avec les autres chefs de l'île. Il n'exerce dans toute sa plénitude ni le pouvoir législatif, ni le pouvoir exécutif, et sa puissance n'est tempérée ni par des lois, ni par une constitution formelle.

La forme du gouvernement des Noukahiviens n'est ni une monarchie, ni une république; c'est une confédération formée par des peuplades qui vivent en bonne intelligence. Les associations ont communément lieu après de longues guerres, après une famine, à l'occasion de mariages entre les fils et les filles des chefs des vallons, des prêtres ou des citoyens riches; on les célèbre par des banquets, des exercices gymnastiques et des danses nocturnes. Les conventions qui se font, ainsi que les résolutions prises dans ces solennités, sont consacrées par des symboles, au moyen du tatouage. Les banquets, ainsi que les sociétés qui se forment pour prendre des repas en commun pendant la durée d'une famine, ne sont point une création de la bienveillance, de la politesse et de la générosité; chacun des membres qui y prennent part est obligé de contracter un engagement, et il faut auparavant qu'il fasse graver sur sa peau les figures symboliques destinées à en conserver le souvenir, afin qu'il ne puisse jamais dénier sa dette; c'est par cette raison qu'il faut qu'un maître tatoueur, remplissant dans ces circonstances les fonctions de notaire public, soit présent à la convention.

Vestiges des lois et des contrats dans les symboles tracés sur la peau et sur les armes des Noukahiviens.

L'objet principal dans l'histoire du tatouage, objet qui a échap-

pé à M. de Langsdorf, consiste dans le sens symbolique des figures *Kake's* et *Apogo's*, tracées transversalement au-dessus de l'œil, sur le bras et sur les reins. Ces images, de même que les figures *Mata Toitoe* et *Mata epo*, signifient les obligations contractées par les membres des associations fondées par les rois, par les prêtres ou par des citoyens opulens, pour prendre des repas en commun. La figure *Miha piata* est le signe de l'obligation de plonger dans la mer pour prendre des requins; celle de l'*Enata u-o* engage au premier combat; celle des *Tehous* et *Cukake's*, est un signe magique qui, tracé sur les massues, les bras, les rames, indique les devoirs envers les prêtres; enfin, les *Oka's* et les *Uma oka's* dont sont couverts les bras et les cuisses des prêtres et des rois, sont les signes de leur majesté. *Uma* signifie le soleil, et les prêtres entonnent des *Evanahnas*, ou chants funèbres, auprès du corps d'un défunt, ou, comme ils disent, auprès de son âme, qui n'a pas encore quitté son corps. Le chant du soleil termine la cérémonie : il est accompagné par les tambours et par 2 flûtes faites avec des bambous. Il est appelé *uma-uma*. La figure *Teioehinenau*, que M. de Langsdorf appelle le signe de l'amour, et qu'il a fait graver sur son bras, est le symbole d'un repas de noces. La figure *Mihe piata*, qui consiste dans deux rangs de dents de requins joints l'un à l'autre, est le titre qui établit l'obligation de plonger, de prendre des requins ou de fournir le repas de noces. Les *Wehaka* et *Tapubai-Kake* dénotent l'obligation de coopérer à l'établissement de nouvelles places de danse et de nouveaux théâtres destinés à la célébration de fêtes et de réjouissances solennelles à l'occasion d'un traité de paix. Dans ces circonstances, les Noukahiviens étalent un luxe d'architecture vraiment remarquable. Ceux qui prennent la plus grande part à ces fêtes s'obligent, par la figure de l'*Area gymnastica* (*Tapubai Kake* ou *Weha Kake*), qu'ils font graver sur leur peau, à coopérer aux prochains travaux de construction; les danseurs y ajoutent encore l'*obumoha*, pour désigner leur coopération aux réjouissances et à la danse.

Enata Kake, *Mata Toitoe* et *Mata Epo* dénotent les lois de la guerre, ainsi que *Tehou Kake* et *Cou Kake*, qui sont gravées non-seulement sur la peau, mais encore sur des massues et sur des rames. *Kake*, ou le carré sur la poitrine, est le signe de l'obligation de faire le service à la guerre.

Les symboles des obligations réciproques tracés sur les bras des hommes et sur la main des femmes, ont trait à la construction des maisons, et aux devoirs de l'union conjugale et du ménage. Dans l'un et l'autre cas, ces symboles sont exprimés par des cercles concentriques qui se réunissent dans une croix, ou par des arcs qui se croisent et sont appuyés chacun sur un rang de maisons. Toutes ces figures pleines de sens m'ont convaincu que le tatouage chez les Noukahiviens était plus qu'un objet de luxe et d'ornement.

Quoique ces peuples ignorent l'écriture, leurs contrats indiqués par des symboles ont autant d'efficacité que s'ils étaient écrits : jamais un Noukahivien ne sera tenté de dénier la dette dont il porte la preuve sur son front, sur son œil, ou sur sa poitrine. Les symboles du tatouage dénotent par conséquent un état social naissant et une forme de gouvernement encore imparfaite.

Il existe plusieurs de ces contrats, non-seulement entre le roi et ses sujets, mais aussi entre ces derniers et les prêtres. Ceux-ci font ordinairement confirmer leurs contrats par le tatoueur, qui grave sur leur peau leurs nœuds magiques, objet d'effroi pour le peuple. Les prêtres jouissent d'une influence si grande, qu'ils gouvernent réellement par le ministère des chefs des vallons. Lorsqu'un grand-prêtre meurt, il faut que trois victimes humaines lui soient offertes en sacrifice.

La loi *Étua*, qui sert de fondement à la loi *Tabouh*, a un caractère purement religieux. C'est en vertu de cette loi que les prêtres exercent leur domination au nom du roi. Elle est fondée sur une idée vague et mystérieuse de la divinité, de l'immortalité des âmes, ainsi que des symboles, ou monumens que les hommes leur ont consacrés. Elle inspire à ces peuples superstitieux une profonde vénération pour la loi *Tabouh ;* Étua, c'est Dieu ou la pierre tumulaire sur les *Moraïs*, lieux destinés aux sépultures. Ils nomment *Etuas* des baguettes disposées transversalement : les vivans en entourent la tombe de leurs parens décédés. Enfin, *Etua* signifie aussi les deux figures humaines renfermées dans un cercle de nœuds magiques tracé sur les cuisses des prêtres pour représenter Dieu dans le soleil.

La loi Tabouh, qui résulte de la loi Etua, a aussi ses symboles particuliers, qui sont une figure humaine, des pierres entassées et disposées en plate forme sur laquelle on construit une cabane

de bambous et de branches de cocotier. Quiconque tue un ennemi sous un cocotier reçoit la mort au premier combat, et est ensuite mangé. La loi Tabouh garantit la paix, la sûreté personnelle, le droit de propriété. Les prêtres ont seuls le droit d'établir un Tabouh général; mais chacun a le droit de prononcer un *Tabouh* sur sa propriété, et voici comment: lorsque l'on veut mettre sa maison, sa récolte et ses plantations de cocos à l'abri de la rapine et de la destruction, on déclare que l'âme d'un père, du roi ou de toute autre personne y repose: personne alors n'a la témérité de porter la main sur un pareil objet: celui qui serait convaincu d'avoir violé un *Tabouh*, est appelé *kikino*, et les kikino's sont toujours les premiers mangés par les ennemis.

Après avoir tracé le tableau de la vie sociale des Noukahiviens, l'auteur examine sous le même point de vue les Papous. Il donne d'abord une analyse de la description physique et morale que MM. Quoy et Gaimard, médecins de l'expédition du capitaine Freycinet, ont faite de ces peuples; puis il conclut de leurs observations que les Papous, peu favorisés de la nature et placés sur un sol ingrat, ont fait moins de progrès dans la vie sociale que les Noukahiviens qu'il prétend avoir justement appréciés.

Cependant, dit-il, nonobstant cette infériorité des Papous, leurs villages et les *himalaha's*, ou chefs qui y commandent dénotent un ordre social où règne une certaine régularité. L'organisation sociale de ces peuples s'étend progressivement des rives de la mer à l'intérieur des îles. Leur respect pour les morts est un signe non équivoque de leurs sentimens religieux, et si l'on considère qu'ils reconnaissent le droit de propriété, même dans ceux qui ne sont plus, on ne balancera pas à penser qu'ils sont appelés à faire des progrès dans la carrière de la civilisation. C. R.

253. Importation de la laine, des moutons et des agneaux dans la Grande-Bretagne, des terres de la Nouvelle-Galles et de celles de Van Diémen.

1814	32,971	165 sacs de 2 quint. chaque.	1821	175,433	878 sacs de 2 quint. chaque.
1815	73,171	366	1822	138,498	693
1816	13,611	68	1823	477,261	2387
1817			1824	382,907	1964
1818	86,525	433	1825	323,996	1620
1819	74,284	372	1826	1,106,302	5531
1820	99,415	497			

(*Sydney Gazette*; 7 juillet 1828.)

254. Notice sur l'île Pulo-Nias auprès de Sumatra. (*Magaz. voor wis en natuurk. Wetensch.*; 1re année, n° 4, p. 186.) (Voir le *Bulletin* de 1825, Tom. IV, n° 184.)

Cette île, peu connue des Européens, est cependant l'une des plus peuplées de l'archipel qui se termine à l'ouest de Sumatra. Sa longueur est d'environ 70 milles du sud-est au nord-ouest. Le sol est inégal et entrecoupé de plusieurs grandes rivières navigables pour des vaisseaux de différentes grandeurs. Elle a, au nord et au sud, une bonne rade; les bâtimens peuvent mettre à l'ancre sur toute la partie orientale de la côte. Son aspect est généralement agréable; des collines couvertes de cocotiers et d'une riche verdure bordent le rivage. On n'en découvre la beauté que lorsqu'on est parvenu à leur sommet. On voit alors une suite non interrompue de champs bien cultivés; des groupes d'arbres répandent leur ombre sur tous les villages. Le terrain, très-fertile, produit du riz en abondance jusque dans les parties les plus élevées des coteaux.

La population est de 200,000 âmes environ, nombre très-considérable pour la petite étendue de l'île; ses habitans sont une race d'hommes forts et vifs, d'une physionomie plus jolie que les Malais. Le nez est d'une forme grecque; ils ont de beaux yeux et une expression de figure agréable; les femmes surtout sont regardées comme les plus belles de l'archipel. C'est à tort que l'on a dit que ses habitans étaient sujets à la gale; on n'aperçoit parmi eux aucune maladie de cette nature; ils sont au contraire très-sains; leurs esclaves seuls en sont quelquefois affligés. On trouve dans chaque village deux places destinées aux bains et entourées de murailles; l'une de ces places pour les femmes, l'autre pour les hommes. La plupart des villages sont situés dane la partie la plus élevée des coteaux, dans l'intérêt d'une plus facile défense. La raison en est que ces insulaires, divisés en un grand nombre de tribus, sont presque toujours en guerre; aussi, ne quittent-ils jamais leurs habitations sans être armés d'une sagaie et d'un poignard à la façon des Malayes. Ils sont en outre revêtus d'épaisses cuirasses, et portent, dans certaines occasions, un casque avec un bouclier de bois. Aussi, la rencontre d'un guerrier de Nias a-t-elle quelque chose d'effrayant. Les gens de la basse condition portent une espèce de camisole que l'on nomme *baju*, avec un morceau d'étoffe qui couvre leurs hanches et passe entre les cuisses. Les

vêtemens des principaux habitans et des chefs sont en général riches et d'un bon goût. Leur couleur favorite est le rouge, et ils portent quantité d'ornemens d'or, tels que des boucles d'oreilles et des colliers d'un poids considérable. Leur parure principale est une couronne d'or massif, dont la forme singulière se termine en pointe, comme les bonnets des Persans. Les femmes ont en outre des pendans d'oreilles si pesans, qu'ils font descendre le bout de l'oreille très-bas; leur coiffure consiste en broderies, galons et petits réseaux en or de différentes façons, ou bien leurs cheveux sont liés sur le sommet de la tête avec une boucle d'or. La coiffure qu'elles préfèrent se compose de roses de Syrie qu'elles placent avec art dans leurs cheveux. Elles portent, depuis la ceinture jusqu'aux genoux, un morceau d'étoffe supporté par une boucle d'or, ou bien elles vont entièrement nues. On n'a pas à Nias, comme dans la plupart des pays mahométans, la coutume de renfermer les femmes; les étrangers en sont accueillis avec beaucoup d'amabilité. Le mariage est une espèce de marché appelé *jugur;* le prix de l'épouse est communément payé en or, et monte à 50, 60, 500 dollars, suivant la condition des partis. Les lois sur l'adultère sont très-sévères : elles prononcent la peine de mort, de même que pour le meurtre et le vol. Le coupable ne peut se racheter que moyennant une somme de 120 dollars. Chaque habitant peut avoir autant de femmes qu'il veut; mais, excepté les principaux, la plupart n'en ont qu'une. Lorsqu'un Rajah meurt, le rang et la fortune appartiennent aux enfans de la femme pour laquelle on a payé le plus fort jugur. Cet usage provient sans doute de ce que ce marché n'est fixé d'après la condition de la femme que pour assurer aux principales familles une existence sortable. La traite se pratique encore, surtout dans la partie méridionale de l'île; elle est beaucoup moins fréquente dans la partie septentrionale. On n'évalue pas à moins de 1,500 le nombre des esclaves que l'on fait annuellement; ce honteux trafic est alimenté par l'espoir d'un gain considérable.

252. État moral des îles de la Société, particulièrement d'Otahiti. (*Asiatic Journal*, oct. 1827, p. 517.)

C'est d'après une gazette de Sidney, dans la Nouvelle-Hollande, que le Journal Asiatique de Londres reproduit ce tableau

hideux d'un archipel où naguère l'imagination des poètes plaçait le siége de l'innocence et de toutes les vertus sociales. M. de Chateaubriand représente dans un de ses ouvrages l'abord enchanteur de ces îles, où les jeunes filles viennent folâtrer en nageant autour des vaisseaux européens, sans se douter de la puissance de leurs charmes. Ces jeunes filles, hélas! sont, suivant la gazette de Sidney, attaquées maintenant, pour la plupart, de maladies syphilitiques et rongées d'ulcères. « Ce serait peut-être trop affirmer que de dire que sur 6 jeunes femmes, il y en a une exempte de ce mal. » Les Tahitiens paient cher leurs relations avec les Européens. On a cherché à les convertir; mais il ne paraît pas que la religion ait pris racine dans cet archipel. Le goût immodéré des plaisirs porte toujours les femmes de Tahiti à une débauche effrénée. L'auteur écrit qu'il y a plus de ressource dans le caractère des Sauvages de la Nouvelle-Zélande que dans le caractère mou et efféminé des Tahitiens.

A cet article, un ancien missionnaire, qui a résidé, à ce qu'il assure, 10 ans dans les îles de la Société, a ajouté quelques notes. Il attribue la démoralisation des insulaires de l'archipel au grand nombre de vaisseaux européens qui y abordent actuellement et qui ont inspiré aux insulaires un goût très-vif pour les marchandises d'Europe; aux boissons spiritueuses que leur donnent les capitaines, en échange des vivres; au séjour des matelots déserteurs qui ouvrent dans ces îles des tavernes et des maisons de débauche; le missionnaire fait observer que dans des endroits où les Européens ne viennent pas, il y a plus de moralité et plus d'esprit religieux; quelques îles, telles que Aitutake, Maute, Rarotonga et Rimatara, ont été jusqu'à présent à l'abri de la contagion morale et physique. D.

256. Commerce des îles Sandwich à l'époque de 1828.

La Gazette officielle de Berlin contient l'extrait suivant d'une lettre écrite, en date du 4 mars 1828, du port Honoluno, dans l'île Oahu, l'une des Sandwich.

Les navires marchands qui se rendent de la côte d'Amérique aux Indes Orientales trouvent toujours à placer ici, plus ou moins avantageusement, pour 20 à 30,000 piastres de leur cargaison, tant en verreries qu'en draps, étoffes de laine et

autres articles. La civilisation et le commerce ont fait de grands progrès dans ces îles depuis quelques années. Jusqu'à présent, le bois de sandal indigène, qui a été le principal article d'échange, a suffi aux achats d'importation; mais cette source est sur le point de se tarir par la trop grande activité avec laquelle on y puise, ce qui obligera les naturels à cultiver le coton, le tabac, le sucre et autres productions semblables, qui sont parfaitement appropriées à la nature du climat et du sol. En juin 1827, les importations s'élevaient à 220,000 piastres, et les exportations à 180,000. Le numéraire en circulation dans ces îles est estimé à peu près à 200,000 piastres qui ne s'exportent pas, parce que le bois de sandal offre plus d'avantages. Il est entré ici cette année 100 à 120 grands navires de commerce. (*Allg. Handl. Zeitung;* 16 nov. 1828.)

PLANS ET CARTES.

257. Universæ Græciæ antiquæ tabula geographica cum adumbratione adjacentum regionum Illiryæ, Macedoniæ, Thraciæ et Asiæ Minoris, hodiernis locorum nominibus passim additis, secundum optimos tam veteres quam recentiores auctores diligenter exarata; à D. T. Kruse. Leipzig, 1823; Klein. (*Leipzig. Liter. Zeitung;* nov. 1828, n° 289.)

M. Kruse a mérité, selon le journal de Leipzig, la reconnaissance de tous les hommes qui se vouent à l'étude de l'antiquité; car il a non-seulement indiqué d'une manière précise et complète la situation des lieux, des fleuves, des montagnes, etc., mais il a aussi ajouté aux dénominations anciennes les dénominations modernes. Les ruines de plusieurs villes et de plusieurs temples, des temples mêmes, des rochers, des défilés de montagnes, sont aussi dessinés sur cette carte. A la grande, sont jointes deux petites, l'une de la plaine de Troie, l'autre de l'île de Crète. Cette carte mérite aussi des éloges sous le rapport de la gravure.

Les mêmes observations s'appliquent à la carte suivante de l'ancienne Allemagne. Celle-ci se présente même sous un aspect plus agréable que la précédente, parce qu'elle ne contient pas la description de tant de montagnes.

258. Germania Magna ausser der Cimbrischen Halbinsel. — Germania Magna, à l'exception de la presqu'île Cimbrique; avec les principales routes romaines et leurs noms modernes; par Kruse. Leipzig, 1822; Klein.

259. Atlas universel de Géographie physique, politique, ancienne et moderne, contenant les cartes générales et particulières de toutes les parties du monde; rédigé conformément aux progrès de la science, pour servir à l'intelligence de l'histoire, de la géographie et des voyages; approuvé et recommandé par le Conseil général de l'instruction publique, et adopté par l'École roy. polytechnique pour l'instruction des élèves. 2e édition, composée de 65 feuilles; par A. Brué, géographe du Roi; prix, 183 fr., et relié, 190 fr. Paris, 1828; chez l'auteur, rue des Maçons-Sorbonne, n° 9, et chez les principaux marchands de cartes géographiques.

Nous nous bornerons, pour l'instant, à indiquer les titres des 65 cartes dont se compose ce magnifique ouvrage, que nous ferons connaître incessamment d'une manière plus détaillée :

Géographie des Hébreux ou Tableau de la dispersion des enfans de Noé et des principaux peuples dont ils sont la souche. — Monde connu des anciens. — Empire d'Alexandre. — Égypte ancienne, Palestine et Arabie Pétrée. — Palestine sous la domination romaine. — Grèce ancienne, Archipel, Macédoine, Thrace, etc. — Asie Mineure, Arménie, Syrie, Mésopotamie, etc. — Italie ancienne, plan de Rome et de ses environs. — Les Gaules. — Espagne ancienne. — Iles Britanniques et Germanie anciennes, *deux cartes sur une feuille.* — Dacie, Pannonie, Illyrie et Moesie. — Empire romain sous Constantin. — Europe sous Charlemagne et carte du démembrement de cet empire, *deux cartes sur une feuille.* — Mappemonde sur la projection de Mercator. — Mappemonde en deux hémisphères. — Mappemondes, la 1re sur la projection horizontale, la 2e sur la projection polaire. — Europe en 1789, pour servir à la lecture de l'histoire, depuis la fin du IXe siècle jusqu'en 1789. — Europe en 1813, pour servir *idem*, de 1789 jusqu'en 1813. — Europe actuelle (carte générale). — Suède, Norvége et Danemark, avec supplémens pour l'Islande, les îles Faroer, et des détails sur le Danemark. — Russie d'Europe. — Russie

occidentale et Royaume de Pologne. — Iles Britanniques ou Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande. — Angleterre et partie méridionale de l'Écosse — Royaume des Pays-Bas. — France en 1789, indiquant les divisions comparatives des anciennes provinces et des départemens actuels. — Carte routière et détaillée de la France actuelle, *deux feuilles réunies.* — Carte physique et routière de la Confédération Suisse. — Allemagne en 1789, avec les royaumes de Hongrie, de Galicie, de Prusse, etc. — Allemagne actuelle ou carte générale de l'empire d'Autriche, de la monarchie prussienne et de la Confédération Germanique. — Allemagne occidentale, comprenant les États actuels de la Confédération Germanique, excepté une partie des monarchies autrichienne et prussienne.—Monarchie prussienne. — Empire d'Autriche. — Espagne et Portugal. — Italie (carte générale). — Italie, Suisse, etc. Carte routière et détaillée en 2 feuilles qui peuvent être réunies. — Turquie d'Europe. — Grèce moderne, Archipel, Albanie, Macédoine, Romélie, etc. — Asie (carte générale). Russie d'Asie. — Turquie d'Asie, Perse, Arabie, Caboul, Beloutchistan, etc. — Indes en-deçà et au-delà du Gange. — Empire chinois et Japon. — Océanie (carte générale). — Archipel d'Asie ou îles des Indes Orientales (partie N. O. de l'Océanie). — Australie (partie S. O. de l'Océanie) avec un supplément pour les détails de la Nouvelle-Galles méridionale. — Polynésie (parties orientale et septentrionale de l'Océanie). — Afrique (carte générale) — Afrique et îles qui en dépendent : 1° partie nord et supplément puor les détails de l'Abyssinie; 2° partie sud et supplément pour les détails de l'extrémité sud (ces deux feuilles peuvent se réunir). — États du nord de l'Afrique (Barbarie), Égypte et Méditerranée. — Égypte et Arabie Pétrée. — Sénégambie, Soudan et Guinée septentrionale, avec un supplément pour le pays de Oualo. — Amérique septentrionale (carte générale). — États-Unis et Canada. — États-Unis mexicains et Provinces-Unies de l'Amérique centrale (deux cartes sur une feuille). — Golfe du Mexique et îles Antilles. — Iles Antilles, ou Indes occidentales, avec trois supplémens pour la Guadeloupe, la Martinique et les îles Vierges. — Amérique méridionale et îles qui en dépendent. — Colombie et Guyanes française, hollandaise et anglaise. — Bas-Pérou, Haut-Pérou, ou Bolivia, Chili, États-

Unis de Rio de la Plata et Paraguay. — Brésil et partie des pays adjacens.

Ces 65 feuilles donnent 69 cartes, ou 66, en ne comptant que pour une, chacune de celles en deux feuilles de la France, de l'Italie et de l'Afrique : on trouve 25 supplémens qui, le plus souvent, tiennent lieu, par les détails qu'ils présentent, d'autant de cartes particulières.

Pour faciliter l'acquisition des cartes les plus nécessaires, on a fait, en 1828, une seconde édition, revue et corrigée, de l'atlas en 36 feuilles publié en 1822 : les feuilles qui le composent sont marquées d'un (*) près des numéros des cartes ci-dessus ; chaque carte se vend séparément.

260. Atlante descrittivo di Geografia moderna, etc.— Atlas descriptif de Géographie moderne, dressé par G. B. M. A., d'après les œuvres des meilleurs géographes. (*Prospectus.*)

En annonçant, d'après le Recueil italien, la publication de l'Atlas dont il y est question, nous n'avons pas sous les yeux les cahiers qui ont dû suivre le 1er publié.

Le but de cette entreprise est de réunir en un certain nombre de tableaux, d'après une méthode plus facile, plus claire et plus économique, les connaissances les plus étendues et en même temps les plus nécessaires en géographie.

L'atlas que l'on annonce sera divisé en tableaux formés de plusieurs feuilles. En voici l'indication :

La terre ou aspect géographique de notre globe.

Eaux { *salées*, ou aspect de toutes les mers, golfes, etc.
douces, ou aspect des fleuves, lacs, etc.

Iles. — Distribuées d'après les Océans respectifs.

Montagnes. — Distribuées d'après les chaînes respectives.

Langues. — Divisées en familles.

Hommes. — Classés d'après les divisions des races et des familles du genre humain.

Les trois règnes de la nature, c'est-à-dire le

Règne animal divisé selon les genres.

— Végétal *idem.*

— Minéral *idem.*

On donnera ensuite, pour chaque état, un tableau géographique spécial, dans lequel seront décrites avec le plus grand détail toutes les particularités, les raretés naturelles, et généralement tout ce qu'il est utile et agréable de savoir.

Enfin un tableau (qui sera gratuit pour tous ceux qui auront souscrit avant la publication du 2e cahier) exposera le système planétaire, les distances, les grandeurs, etc. de toutes les planètes et de leurs satellites.

Aussitôt que l'on aura réuni un nombre suffisant de souscripteurs, on publiera le 2e cahier, et successivement 1 chaque mois, jusqu'à la fin de l'ouvrage, qui ne comprendra pas plus de 65 tableaux. Chaque cahier sera composé de 4, 5 ou 6 tableaux, au prix de 60 cent. chacun. On souscrit chez Stella, à Milan.

261. Carte spéciale des postes de France, indiquant les divers établissemens de cette administration et les routes desservies par tous les courriers de la Poste aux lettres, présentée à M. le Conseiller-d'État, Directeur général des postes, et publiée d'après son autorisation; par C. Viard, attaché à la Direction générale des Postes (Division du Départ); le plan gravé par P. Tardieu, la lettre par Hacq, graveur du Dépôt de la Guerre; prix, coloriée par départemens, et avec la taxe pour les 1380 bureaux de poste, 6 fr. Paris, 1829; l'auteur, rue Saint-Antoine, n° 145; Goujon et Andriveau, Picquet, etc.

Le service des Postes a reçu, depuis plusieurs années, de nombreuses et notables améliorations, entr'autres par la loi du 15 mars 1827, qui a établi un service plus prompt et à la fois plus régulier, en multipliant partout les points de correspondance. Le moment était donc favorable pour publier une carte spécialement destinée à faire connaître tous les établissemens de poste et les services au moyen desquels ces divers établissemens se transmettent réciproquement leurs correspondances.

Celle que nous annonçons vient satisfaire à ce besoin : Bureaux de poste aux lettres, Distributions, Relais, Routes desservies par les Malles de 1re et de 2e section, par les courriers d'entreprise, etc., tout s'y trouve retracé. Elle est disposée de manière que l'on peut, à volonté, y représenter les taxes d'une ville quelconque pour tous les bureaux de poste du royaume. On y a rappelé la progression des taxes en raison des distances et en raison du poids, determinées par la loi que nous avons mentionnée ci-dessus, de sorte que les banquiers, les négo-

cians, les capitalistes, et généralement toutes les personnes qui ont une nombreuse correspondance, pourront se rendre compte des diverses opérations de la poste, et rectifier les erreurs qu'on pourrait commettre à leur préjudice.

Les circonscriptions sont marquées sur cette carte par des cercles tracés légèrement et coloriées en bleu; et, pour ne point trop la charger, l'auteur y a remplacé par des chiffres les noms des départemens, en donnant en marge une nomenclature de ces derniers, par ordre alphabétique, avec le numéro qui correspond à chacun d'eux, et qui est le même que celui qui est porté sur le timbre d'origine des lettres. En un mot, ce travail, qui présente un aspect agréable à l'œil, joint à l'avantage d'atteindre un but d'utilité spéciale et réelle le mérite d'offrir une excellente carte de France. E. H.

262. Carte de la partie méridionale de la Suède et de la Norvége, dressée par ordre du roi; par C. de Forsell. Stockholm, 1815—1826. (*Éphémérides géograph. de Weimar;* 1827, vol. XXIII, cah. 11, p. 336.) (Voir le *Bulletin* d'avril 1829, Tom. XVIII, n° 98.)

Les cartes générales de la Scandinavie, par *Akrell Hallström* et *Hagelstam*, ont sans doute beaucoup de mérite, disent les *Éphémérides;* mais elles ne répondent pas au besoin d'une carte chorographique et topographique plus spéciale. Le roi actuel de Suède ayant vivement senti cette lacune, chargea de ce travail le colonel de Forsell, qui y a employé 8 ans, secondé toutefois par plusieurs officiers de mérite, et nommément par le général Aubert, chef du corps du génie en Norvége. Cette nouvelle carte se compose de 8 grandes feuilles, sur une échelle de $\frac{1}{500000}$ de la grandeur véritable. Elle n'embrasse point toute la presqu'île scandinave, ne s'étendant au nord que jusqu'au 64e degré de lat. L'auteur, dans ses remarques, fait connaître par quels motifs ce travail n'a pas été continué; le principal est le manque de matériaux pour une carte d'une échelle aussi considérable. Les notes explicatives sont très-satisfaisantes. Voici le tableau statistique joint à cette carte : il présente, en milles carrés de Suède, l'*area* de la presqu'île scandinave, et la population d'après le dénombrement de 1825.

I. SUÈDE.

NOMS DES FIEFS (en Suède).	MILLES CARRÉS DE SUÈDE. sol.	lacs et marais	TOTAL.	POPULATION.
Le fief d'Upsala	43,78	3,71	47,49	89,996
—Stockholm avec la ville de Stockh	62,39	3,78	66,26	177,512
—Skaraborg, ou de Marienstadt	66,41	9,02	65,43	160,533
—Kronoborg, ou Wexio	73,14	13,00	86,14	101,901
—Wassmanland, ou Westeras	53,50	6,97	60,47	87.666
—Jonkoping	85,52	12,13	97,65	129,116
—Oestergothland, ou Linkoping	83,05	13,70	96,75	1800,775
—Sodermanland, ou Nykoping	84,63	8,39	57,02	106,789
—d'Elfsborg, ou Wenesborg	103,30	11,20	114,50	185,252
—Kalmar avec Oeland	69,60	7,20	96,80	159,335
—Koparberg, ou Falu	347,39	31,37	278,76	128,225
—d'Oerebro	62,92	11,30	74,22	108,800
—Warmeland, ou Karlstadt	133,19	24,70	157,89	161,116
—Gefleborg, ou Gelfe	151,69	19,49	171,18	96,040
—Waster Norrland, ou Hernosand	193,78	22,22	216,00	71,341
—Wasterbotten, ou Umea	600,89	67,11	668,00	45,110
—Gottland, ou Wisby	24,55	3,36	27,91	38.072
—Malmoehus, ou Malmo	37,85	2,70	40,55	191,333
—Kristianstadt	46,95	8,40	55,35	143,511
—Blekinge, ou Karlskrona	23,80	2,00	25,80	85,065
—Halland, ou Halmstadt	38,98	4,26	43,24	85,956
—Gotheborg et Bohus, ou Gotteborg	40,98	2,33	43,31	147,426
—Jamtland, ou Oestersund	383,40	51,60	435,00	38.940
—Norrbotten, ou Pitea	674,50	76,50	751,00	40,842
Wenern 47,93; Wettern 17,10; Malaren 12,16; Hjelmarn 4,25	.....	81,44	81,44	
TOTAL, pour la Suède	3,370,19	497,97	3,868,16	2.751,582

II. NORVÉGE.

NOMS DES BAILLIAGES (en Norvége).	MILLES CARRÉS DE SUÈDE. sole.	lacs et marais	TOTAL.	POPULATION.
Le bailliage de Smaalehnen	32,27	2,74	35,71	
—Aggershuus	48,21	2,94	43,15	
—Hedemarken	205,36	21,51	226,87	
—Kristiania	206,50	8,14	214,64	
—Buskerut	104,77	4,32	109,09	
—Grevskabern ou les Comtés	19,00	0,52	19,09	
—Bradberg	122,01	4,71	126,72	
—Nedenae	94,38	2,62	97,00	
—Mandal	45,60	0,93	46,53	
—Stavanger	85,00	1,72	86,72	
—Sondre Bergenhuus	141,53	1,70	143,23	
—Nordre Bergenhuus	167,97	3,29	171,26	
—Romsdal	134,04	1,20	135,24	
—Sondre Trondhjem	152,93	8,73	161,66	
—Nordre Trondhjem	186,35	11,20	197,55	
—Norland	338,0	20,30	358,30	
—Finmarken	572,0	34,20	606,20	
TOTAL, pour la Norvége	2,648,62	130,77	2,779,39	1,031,550
RÉCAPITULATION.				
SUÈDE	3,370,19	497,97	3,868,16	2,751,582
NORVÉGE	2,648,62	130,77	2,779,39	1,031,550
TOTAL, pour toute la presqu'île scandinave	6,018,81	628,74	6,647,55	3,783,132

263. Revue de cartes géographiques. (*Biblioteca ital.*; n^os cxxi et cxxii; janv. et fév. 1826, p. 220).

Le rédacteur de l'article que nous citons nous apprend que, sur les données des triangulations et des travaux topographiques dont il avait précédemment entretenu ses lecteurs, s'étaient construites ou se construisaient en 1826, les cartes de diverses provinces d'Italie. Entre ces cartes se distingue, à son avis, par la grandeur de l'échelle, par l'exactitude du dessin et par la finesse de l'exécution, l'*Atlas de la mer Adriatique, dessiné et gravé par l'Institut géographico-militaire de Milan.* Cet atlas est composé, 1° *de la carte hydrographique générale*, en deux feuilles, qui représente l'étendue entière de l'Adriatique dans la proportion d'1 à 500,000. Le long des côtes et autour des îles et des écueils, on a marqué les sondes jusqu'à la profondeur nécessaire à la navigation des plus grands vaisseaux; 2° *de la carte de cabotage*, en 30 feuilles, et sur l'échelle d'1 à 175,000, dans laquelle les accidens des côtes sont plus minutieusement représentés et les sondes plus nombreuses; 3° *du recueil d'une centaine de vues*, en 7 feuilles, dans chacune desquelles sont indiqués les objets les plus propres à faire reconnaître de loin le site qu'elles représentent; 4° *d'un cahier de notes*, contenant les remarques les plus importantes relatives aux vents, aux marées, aux courans, et autres sujets qui intéressent la navigation. D'autres cartes sont sorties du même établissement, et entr'autres celle des environs de Milan, en 4 feuilles, qu'un journal allemand dit, avec raison, pouvoir servir de modèle aux travaux de ce genre.

Les étrangers qui visitent la superbe route ouverte à travers les sommets du Splugen et du Stelvio, ou ceux qui en lisent la description publiée par les éditeurs des Classiques italiens (*Descrizione della Valteline*, etc. — Description de la Valteline et des grandes routes de Stelvio et de Splugen; Milan, 1823, in-8°), se serviront utilement de la Carte topographique de la Valteline que vient de faire paraître l'ingénieur Joseph Cusi; ils y trouveront désignés, d'après une échelle d'1 cent millième, les communes, les villages, les routes, les sentiers, les rivières, les torrens; et, sur une échelle 10 fois plus grande, les élévations des principaux pays, des gorges et des cîmes des montagnes au-dessus du niveau de la mer.

Un assez grand nombre de cartes géographiques générales ont été publiées en Italie d'après les meilleurs géographes étrangers. Ces cartes; dit la *Bibliothèque italienne*, peuvent, par la beauté de leur exécution, soutenir la comparaison avec les originaux desquels elles sont tirées; il reste seulement à désirer que nos artistes essaient de produire des cartes autographes, évitant ainsi le risque de copier les erreurs d'autrui et de répéter les altérations que subissent toujours les feuilles soumises à l'impression; et, pour que l'originalité de leurs productions fût garantie au public, il faudrait indiquer à la marge des cartes le système de projection adopté, la longitude et la latitude géographique des points fondamentaux, et le choix spécial des matériaux et des chorographies employés à la formation de leurs atlas. Les marges mêmes et les autres vides des cartes pourraient être utilement remplis par l'échelle des hauteurs des montagnes et par des notes physiques, historiques et statistiques, susceptibles de rendre l'étude de la géographie toujours plus intéressante et plus instructive.

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

264. Memorie di pubblica economia. — Mémoires sur l'économie publique; par Saverio Scrofani. Nouv. édit. in-8° de 211 p. Pise, 1826; Capurro. (*Bibliot. ital.*; déc. 1826, p. 395, et *Nuovo giornale de' Letter.*; n° 31, 1827, p. 61).

Ces Mémoires sont au nombre de quatre. Le premier traite de la liberté du commerce des grains pour la Sicile, et le second est relatif au même sujet, appuyé de faits empruntés à l'état toscan. Le 3e expose d'abord le système des impôts établis en France, tant anciennement que dans les temps modernes. L'auteur passe ensuite en Hollande pour informer le lecteur qu'en 1742 on établit dans ce pays un système d'impositions, qui avait assez d'analogie avec celui qui s'introduisit dans Athènes après que Solon y eut aboli les dettes. De la Hollande il passe à Milan, pour y examiner le système des impôts établis par l'empereur Charles-Quint; ce système dura 217 ans, exigea le travail de 6,000 employés et coûta 2 millions et demi. Le 6e chapitre du Mémoire expose le cadastre de la Catalogne, com-

mencé en 1538; il s'est maintenu jusqu'à ce jour, a été achevé au bout de deux ans et demi, et n'a coûté que 130,000 piastres, quoiqu'il s'appliquât à un pays presqu'aussi étendu que la Lombardie autrichienne. On avait adopté pour ce cadastre les bases suivantes : les terres étaient divisées en deux classes, savoir : les terres arables pour le *minimam*, et les vignobles et les oliviers pour le *maximum*. A l'expiration de chaque période de 20 années, les contribuables devaient déclarer leurs noms, le titre en vertu duquel ils possédaient la culture et l'étendue de leurs terres, ainsi que leur produit annuel, pour servir de base à l'impôt. M. Scrofani déclare que les avantages de ce système sont un mystère pour lui, et cependant il voudrait que la France l'adoptât, en le modifiant d'après sa superficie, sa position et ses divers modes de culture. Il faudrait, dit-il, pour réaliser ce système en France, que les propriétaires fissent leurs déclarations aux curés de paroisse et aux notaires.

Le 4e Mémoire renferme des considérations sur les manufactures de l'Italie. L'auteur, après avoir rappelé les longues controverses qui se sont élevées entre les économistes et les hommes d'état, sur la préférence à donner à l'agriculture, ou aux manufactures, pose en principe qu'il faut que les citoyens se nourrissent d'abord des productions naturelles de leur sol, et en épuisent les forces productives avant de faire un pas vers les manufactures; il prétend que l'agriculture est la base fondamentale de toute société civilisée, et que les arts et le commerce ne peuvent fleurir qu'autant que l'agriculture est dans un état prospère. Son but est de prouver qu'en Italie des encouragemens doivent être donnés à l'agriculture, et non aux manufactures; mais il aurait dû préalablement examiner si le genie industriel des Italiens ne les porte pas plutôt vers les manufactures que vers l'agriculture. Enfin, après avoir tracé l'historique de l'agriculture en Italie du temps des Romains, M. Scrofani établit un parallèle intéressant entre ce pays et la France. Il termine son Mémoire par des considérations sur les importations et les exportations des objets de luxe entre l'Italie et la France, suivies de la désignation des fabriques italiennes, qui ont quelqu'importance. C. R.

265. Collection des constitutions, chartes et lois fondamentales des peuples de l'Europe et des deux Amériques; par

MM. P. A. Dufau, Duvergier et J. Guadet. Tom. Ier. In-8° de 29 feuilles 3/8 ; prix, 45 fr. Paris et Rouen, 1828 ; Béchet aîné.

266. Collection de lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle ; par J. M. Pardessus. Tom. Ier. In-4° de 77 feuilles. Paris, 1828 ; Impr. royale.

267. Traité des principes généraux du droit et de la législation ; par Joseph Rey. In-8° de 400 p. ; prix, 6 fr. Paris, 1828 ; Alex. Gobelet.

Ce traité est divisé en deux parties.

Dans l'introduction qui les précède, l'auteur s'attache à démontrer que l'homme qui se voue à l'étude de la législation, doit non-seulement connaître les principes généraux qui dominent toutes les parties du droit, mais encore remonter aux principes qui sont communs à toutes nos connaissances, parce qu'il est impossible de poser avec certitude les premiers principes du droit et de la législation, lorsque l'on ignore les véritables élémens des diverses sciences qui traitent de l'homme, soit isolé, soit en contact avec ses semblables ; la législation étant l'art de bien diriger les pensées, les sentimens et les actions de l'homme, on ne peut offrir un système général sur la science du droit, sans indiquer la liaison qui existe entre cette science et celle de l'homme intellectuel et moral. Les causes principales du retard dans le perfectionnement de l'étude du droit et des études philosophiques préalables, sont, 1° l'absence d'une base assez large et d'un ordre convenable ; 2° l'influence que les préjugés religieux et les intérêts de la puissance ont exercé de tout temps sur le domaine de la pensée. La méthode que l'auteur veut suivre consiste à présenter scrupuleusement les faits, leurs causes et leurs conséquences, à signaler les vérités générales, qui dominent toute la science, à indiquer les devoirs qui résultent de ces principes, et les règles de direction à suivre pour les remplir. Mais avant de déterminer en quoi consistent les idées du droit et de la législation, l'auteur commence par exposer les principes de l'idéologie, ceux de la morale, et enfin ceux de l'économie publique, avec lesquels les premiers principes du droit ont, selon lui, des rapports intimes et inséparables.

L'auteur ne voulant pas entreprendre des traités particuliers sur ces diverses sciences, se borne à présenter une série de propositions relatives à son sujet; il les emprunte à M. Destutt de Tracy; il croit pouvoir les considérer comme de véritables axiômes, dont il se sert pour répondre aux objections élevées contre la doctrine de l'école idéologique.

Le premier chapitre de la 1re partie est consacré spécialement à l'idéologie.

Le second chapitre traite de la science morale.

Dans le chapitre troisième, l'auteur s'occupe de l'économie sociale.

Dans le quatrième chapitre, après avoir fait ressortir les rapports qui existent entre les principes du droit et ceux de l'idéologie, de la science morale, et de l'économie, l'auteur développe la 1re de ces sciences; il signale la cause de la confusion que les moralistes et les publicistes ont jetée sur l'idée du *droit*, et qui a conduit de bons esprits à en repousser jusqu'à la notion même, ainsi que celle du devoir qui lui est corrélative, parce qu'on ne leur en donnait pas une idée assez juste; M. Rey analyse aussi clairement qu'il lui est possible la notion primitive du droit; puis il examine quelques-uns des points de vue particuliers sous lesquels les jurisconsultes l'ont généralement envisagée.

La 2e partie est consacrée aux principes de la science législative dont le but est de donner au droit la sanction de l'autorité publique.

Le 1er chapitre traite des pouvoirs sociaux et de leurs principales espèces; le second et le troisième, des dispositions qui doivent animer le législateur, du but qu'il doit se proposer; il renferme l'examen des objections contre la possibilité d'atteindre ce but; le quatrième, de l'influence des climats sur la législation. L'auteur pense que, malgré la différence des circonstances physiques, la législation ne peut jamais varier dans son but, qui doit être éternellement le même pour tous les peuples; que les moyens d'y parvenir ne peuvent eux-mêmes varier que par des nuances, et jamais dans leur direction essentielle, qui doit être invariable.

Dans le 5e chapitre, l'auteur examine, 1° l'influence de certaines époques sur l'opportunité de faire certaines lois, ou un corps complet de lois; 2° jusqu'à quel point les meilleures lois

possibles pour un certain temps, seraient bonnes pour un autre temps; d'après lui, les révisions générales produisent de grands avantages; elles seules peuvent faire voir sous leurs divers rapports les objets multipliés de la législation, la liaison, l'analogie ou la différence des principes; l'exemple de la France et de l'Angleterre suffisent pour démontrer la supériorité des statuts généraux sur les statuts partiels.

Le 6e chapitre a pour objet de donner une idée précise des actes du législateur, des lois; il adopte comme justes et complètes les notions fournies par M. de Tracy, qui n'admet pas à cet égard les idées exposées par Montesquieu dans son *Esprit des Lois*; il recommande de se tenir en garde contre des distinctions qui font naître des idées fausses; telle est la division des lois en lois *divines*, et en lois *humaines*, en lois *immuables*, et en lois *arbitraires*.

Après avoir présenté les considérations caractéristiques des lois, les règles à observer dans leur composition, traité de leur émission, de l'application d'un système de lois aux diverses parties d'un même état, de la cessation de l'empire de la loi, l'auteur consacre son chapitre 12e et dernier à la classification des objets du droit, c'est-à-dire des branches diverses de la législation.

Ce travail est résumé dans un tableau général que l'auteur a joint à son Traité, et qui permet de saisir d'un coup-d'œil l'ensemble et l'enchaînement des diverses ramifications de cette science.

Dans une appendice, M. Rey présente ses vues sur l'ordre et le mode de travail qu'il lui paraît utile d'adopter dans les traités ultérieurs qui correspondraient aux différentes branches de la législation.

M. Rey, connu déjà avec avantage par l'ouvrage qu'il a publié sur les *Institutions d'Angleterre comparées avec celles de la France*, a rendu un nouveau service à la science du droit, en recherchant et en simplifiant les hautes études qui la précèdent et qui s'y rattachent; ce que ses idées peuvent offrir d'abstrait et de métaphysique ne saurait rebuter le lecteur, qui voit clairement le but que l'auteur veut atteindre, et qui suit avec un intérêt soutenu la route qui lui est tracée. C. Tardif, avocat.

268. I. Traité des assurances terrestres, suivi de deux Traités traduits de l'anglais; le premier, de l'assurance contre l'incendie, et le second, de l'assurance sur la vie des hommes; par M. Quenault, docteur en droit, avocat à la Cour royale de Paris. In-8° de xxxij et 512 p.; prix, 7 fr. 50 c. Paris, 1828; Warée.

269. II. Traité des assurances terrestres et de l'assurance sur la vie des hommes, suivi d'une appendice renfermant les statuts des principales Compagnies françaises d'assurance, et les polices des principales Compagnies françaises et étrangères; par MM. Grun et Jolyot, avocats à la Cour royale de Paris. In-8° de 36 feuill. 1/2; prix, 7 fr. Paris, 1828; chez les auteurs, rue des Petites-Écuries, n° 38.

270. III. Traité des assurances d'Émérigon, conféré avec le nouveau Code du commerce; par M. Boulay-Paty. 2 vol. in-4°; prix, 36 fr. Paris, 1827; Béchet.

271. IV. Traité des principes d'indemnité en matière d'assurances maritimes; par W. Benecke, de la soc. Lloyd's; traduit par Dubernard. 2 vol. in-8° de 1,300 p.; prix, 15 fr. Paris, 1825; Renard.

272. V. A Treatise on the law of insurance, etc. — Traité des lois de l'assurance; par Willard Phillips. In-8° de 550 p. Boston, 1823. (*North american Review;* janvier 1825, pag. 47).

273. VI. Sur les Compagnies d'assurance. (*Monthly Magaz.;* avril, 1825, p. 219).

274. VII. A comparative view of the various institutions of the assurance of lives, etc. — Coup-d'œil comparatif des différens établissemens d'assurance à vie; par Ch. Babbage, Esq. In-8°. Londres, 1826; Mawman. (*Quarterly Review;* déc. 1826, p. 1re. — *Edinb. Review;* mars 1827, p. 482, et *Revue Britann.;* juin, 1827, p. 194).

275. VIII. Notice sur les assurances de toute espèce, et particulièrement sur les assurances qui se rapportent à la vie de l'homme. (*Revue Encyclop.;* février 1827, p. 343).

L'ouvrage de M. Quenault est purement pratique; il se con-

tente de rechercher les règles du contrat des assurances terrestres et d'en exposer les applications nombreuses. Son excellent ouvrage mérite des éloges; il eût été à désirer, cependant, qu'il approfondît davantage son sujet, et qu'au lieu de s'en tenir à la question du droit, il portât la critique jusqu'à l'examen de la loi elle-même. La science a encore quelques pas à faire sous ce rapport. Dans les importantes conséquences qui résultent pour la Société des assurances terrestres et maritimes, l'utilité publique devrait servir de base à la loi; l'expérience d'un grand nombre de faits éclairerait mieux la nature du contrat, par rapport à son action sur la société, que les principes abstraits qui le renferment dans les limites tracées par la loi positive. Cependant M. Quenault ne sort jamais du cercle du commentaire. Les dispositions de la loi en vigueur lui servent toujours de point de départ. Il ne remonte jamais au-delà.

MM. Grun et Jolyot, dans leur *Traité des assurances terrestres et de l'assurance de la vie des hommes*, reconnaissent la nécessité d'une loi, qui règle d'une manière fixe les contestations suscitées par un contrat, de nos jours devenu si fréquent. « Dans le silence de la législation, disent-ils, les assurances sont obligées de régler, par chaque police, les obligations et les droits des assurés; elle insèrent dans les clauses générales les principes qui devraient être écrits dans la loi. Mais ils ne peuvent tout prévoir. Les arbitres appelés à décider la plupart des contestations qui s'élèvent entre les assurés et les assureurs, s'égarent souvent, faute de règles certaines et de lois positives. » Le but de ce dernier ouvrage est le même que celui de M. Quenault, celui de faire connaître la véritable nature des assurances, de fixer les rapports naturels entre les assureurs et les assurés, enfin de poser les principes qui doivent dominer la formation et l'exécution de ce contrat. Cependant, malgré le succès d'un livre dont la 1re édition a été rapidement épuisée, peut-on assurer qu'ils ont bien compris les principes de l'assurance maritime, quand ils déclarent répudier les dispositions fondées uniquement sur les usages et les besoins du commerce, comme contraires à la nature de l'assurance et aux maximes du droit commun? Ainsi, un négociant à Paris reçoit avis de son correspondant à New-York, que celui-ci a chargé à ses frais un vaisseau, qui doit mettre à la voile quelques jours après la date de la lettre. Le

vaisseau fait naufrage : le négociant, ignorant cet événement, fait assurer à Paris les marchandises qui n'existent plus. MM. Grun et Jolyot rejetteraient la demande du négociant, s'appuyant sur ce principe du droit commun, qui exige comme condition essentielle de toute obligation conventionnelle, l'existence des choses qui en sont l'objet. Il nous semble que le Code de commerce en a décidé autrement (art. 365, 366 et 367).

M. Boulay-Paty a traité le même sujet. Dans les trois ouvrages que nous indiquons, on trouvera des aperçus dignes de la considération d'un jurisconsulte; on y trouvera de l'érudition, des recherches. Mais il faudra chercher dans l'ouvrage de Benecke, directeur de Lloyd's, cette intime connaissance que donnent les faits, ces conclusions pratiques qui frappent également par leur simplicité et par leur force. M. Dubernard, suivant la marche de l'auteur anglais, indique en quoi les résultats pratiques diffèrent de notre législation, et en quoi ils peuvent fournir des améliorations évidentes. Ces conclusions tirées des faits doivent offrir le plus vif intérêt aux jurisconsultes; car la science du droit s'agrandit à mesure que les faits se multiplient; et l'accroissement rapide que prend le commerce en France, les lumières que jetera sur ce sujet une plus longue expérience, parviendront bientôt à faire sentir la nécessité de mettre la loi en harmonie avec l'utilité des grandes spéculations commerciales.

Mais il est une autre espèce d'assurances qui ne méritent pas moins l'attention du spéculateur et du jurisconsulte; je veux parler des assurances sur la vie.

Les assurances *sur la vie* des hommes n'ont pas occupé les esprits en France comme les assurances commerciales; ce qu'il faut attribuer plutôt aux commotions politiques qu'à la prétendue insouciance du caractère français. En effet, des institutions fixes peuvent seules favoriser l'établissement des Compagnies d'assurances sur la vie. Le père de famille qui voudrait appliquer les petites économies de son travail à l'avantage de sa veuve, de ses enfans, doit surtout avoir la conviction que la guerre du dehors, que les troubles du dedans ne viendront pas arrêter la source de son travail ou engloutir les épargnes qu'il aurait déjà faites. La solidité de nos institutions et l'attitude imposante que prend la France parmi les nations de l'Eu-

rope, nous paraissent propres à écarter toute crainte à cet égard. L'Angleterre, mise à l'abri des convulsions politiques qui ont bouleversé le reste du monde, par sa position géographique et peut-être aussi par la nature même de ses institutions, a vu croître rapidement le nombre des Compagnies des assurances à vie. Elle peut donc aider à éclairer l'opinion publique sur le caractère et la marche de ces établissemens (1).

L'assurance sur la vie est un contrat par lequel des assureurs s'engagent à payer un capital ou des annuités équivalentes, moyennant un capital moindre ou une prime payable à époques fixes et calculées de manière à ce que la somme ou la prime placée à intérêt accumulés, ait, d'après la probabilité de la durée de la vie humaine, produit la somme promise. La probabilité de la durée de la vie humaine a été calculée d'après les observations faites à Northampton et Carlisle, en Angleterre, dans tout le royaume de Suède et dans différentes parties de la France. Le célèbre Demoivre a annoncé la probabilité de l'existence humaine à un âge donné, comme étant égale à la moitié du complètement de cet âge à 86. Ainsi, la durée probable de la vie d'un homme de 20 ans serait de 33 ans.

Les compagnies des assurances à vie se forment de trois manières différentes, 1° des Compagnies *propriétaires* ou à primes; 2° des Compagnies mutuelles; 3° des compagnies mixtes. Dans les premières, un nombre de personnes forme une compagnie, avance des capitaux, comme garant du paiement des polices contractées. Ce genre de société offre une sécurité plus apparente aux assurés. Les Compagnies établies en Angleterre sur ce plan, sont : *L'Albion*, *British commercial*, *Eagle*, *Globe*,

(1) L'Angleterre ne peut pas cependant réclamer l'honneur d'avoir conçu la première l'idée d'une entreprise aussi utile. *Van Hudden* fut le premier qui traita ce sujet. En 1671, le célèbre Jean de Witt publia en Hollande son ouvrage intitulé : *De vardye van de lifrenten.* Struyck écrivit en 1740, et Kirseboin en 1748. En France, De Parcieux aîné et De Parcieux jeune, St.-Cyran et Duvillard se suivirent de 1746 à 1786. En Allemagne, Euler, Süssmilch et Wargentin s'occupèrent du même sujet.

La première Compagnie établie en Angleterre fut l'*Amicable*, en 1706. Le *Royal Exchange* et la *London Assurance* reçurent leurs chartes en 1720, et l'*Equitable* fut établie en 1762. Depuis l'année 1762 jusqu'à 1792, il ne se forma aucune nouvelle Compagnie : de 1792 à 1807 il y en eut douze d'établies.

London Assurance, Pelican, Royal Exchange, Sun, West of England, Westminister.

Dans les secondes, tous les assurés, pendant toute la durée de leur vie, sont mutuellement responsables. Ils partagent les profits, et ils doivent contribuer, chacun pour sa part, à faire face à toute perte arrivée à la Société. Cette responsabilité cependant est purement nominale, puisque des fonds considérables doivent s'amasser en cas qu'il soit nécessaire de rembourser les polices contractées. Les Compagnies ainsi organisées sont : l'*Amicable*, *Equitable*, *London life Assurance* et *Norwich Life*. Les Compagnies *mixtes* réunissent les avantages des deux autres. Les actionnaires avancent des fonds, garantissent les assurés de toute perte ou responsabilité; ils s'approprient une partie des profits (ordinairement un tiers) pour payer l'intérêt du capital, et divisent le reste à des époques fixées entre les assurés. Le *Rock*, *Alliance guardian*, *Palladium*, etc., sont établis sur ce principe. Les Compagnies d'assurance mutuelle et les Compagnies mixtes jouissent de plus de faveur que les Compagnies à prime. Celles-ci ne paient que la somme assurée, tandis que l'*Equitable* a ajouté aux polices de 20 ans de durée, 77 pour cent, à celles de 30 ans, 161 pour cent, à celles de 40 ans, 280 pour cent, à celles de 50 ans, 401 pour cent. Cette Compagnie, établie depuis 60 ans, a augmenté son capital de 10,000,000 de monnaie anglaise.

M. Babbage donne dans son excellent ouvrage une vue comparée des différentes institutions des assurances à vie, et rapporte des faits extrêmement curieux sur ces institutions. D'après la table donnée par M. Morgan, directeur de l'*Equitable*, et calculée sur plus de 150,000 assurés, M. Babbage regarde 47 ans comme l'âge moyen où l'on se fait assurer en Angleterre. Les profits pour cent demandés par les différentes Compagnies sont les suivans :

Compagnies.	£ sterling	shillings	Compagnies.	£ sterling	shillings
	monnaie anglaise.			monnaie anglaise.	
Alliance	30	2	London Assurance	26	7
Amicable	25	5	Medico Clerical	29	7
British Commercial	16	6	Norwich Union	19	3
Crown	25	5	Sun	30	9
Economic	16	2	United Empire	21	9
Equitable	29	2	University	23	2
European	21	5	West of England	16	2
Guardian	25	1			

Voici maintenant la liste des Compagnies existantes en Angleterre, donnée par M. Babbage; elle n'est pas complète.

NOMS des COMPAGNIES.	Incendie et Vie.	GENRE de COMPAGNIES.	CAPITAL NOMINAL.	CAPITAL PAYÉ.	PROPORTION des profits donnés aux assurés.	ÉPOQUE de DIVISION.
			£			
Agis.....	I et V.	à primes.	1,000,000			
Albion.....	I. V..	à primes.	1,000,000	100,000		
Alliance.....	I. V..	mixte...	5,000,000	500,000		
Amicable.....	V....	mixte...	.....	.....	7/8	tous les ans.
Atlas.....	I. V..	mixte...	1,200,000	120,000	inconnu.	tous les 7 ans.
Asylum.....	V....	.....	240,000	60,000	inconnu.	5 ans.
British commercial.....	V....	à primes.	1,000,000	100,000		
Crown.....	V....	mixte...	1,500,000	150,000 10 pour cent.	2/3	
Eagle.....	I. V..	à primes.	1,000,000	100,000		
Economic.....	V....	mixte...	200,000	50,000	3/4	
Equitable.....	V....	mixte...	.....	.....	inconnu.	10 ans.
European.....	V....	mixte...	1,000,000	100,000	inconnu.	7 ans.
Exchange.....	I. V..	à primes.	745,000			
Globe.....	I. V.	à primes.	1,000,000	1,000,000		
Guardian.....	I. V.	mixte...	2,000,000	200,000	inconnu.	7 ans.
Hope.....	I. V.	mixte...	1,000,000	100,000	inconnu.	inconnu.
Imperial.....	V....	mixte...	750,000	75,000	2/3	inconnu.
Law life.....	V....	mixte...	1,000,000	100,000 10 pour cent.	4/5	inconnu.
London Assurance	I. V..	à primes.				
London life Association.....	V....	mixte...	.....	.....	1/5	
Medico Clerical..	V....	mixte...	.....	.....	.....	5 ou 7 ans.
Norwich Union..	I. V..	mixte...	.....	.....	.....	7 ans.
Palladium.....	I. V..	mixte...	2,000,000	80,000	4/5	7 ans.
Pelican.....	V.....	à primes.	.....			
Provident.....	V....	mixte...	250,000	25,000	inconnu.	7 ans.
Rock.....	V....	mixte...	2,000,000	200,000 50 pour cent.	2/3	7 ans.
Sun.....	I. V.	à primes.				
University.....	V....	mixte...	600,000	60,000	4/5	5 ans.
Union.....	I. V.	mixte...	310.000	30,000	inconnu.	7 ans.
United Empire...	V....	à primes.	.....	.....	2/5	5 ans.
West of England	I. V.	à primes.	600,000	.....	inconnu.	
Westminster.....	V....					

Ce nombre considérable des Compagnies d'assurances à vie, et les grands capitaux acquis à chacune d'elles, montrent à quel point l'usage d'assurer sa vie est devenu général en Angleterre. Cependant on y ignore des détails qui exigent en effet une intime connaissance des calculs mathématiques et un examen approfondi des principes des assurances. M. Babbage prouve jusqu'à l'évidence que les primes fixées par les différentes Compagnies d'assurances, sont plus d'un tiers trop grandes. De là l'accumulation de ces énormes capitaux, de là

aussi l'idée des Compagnies mixtes. Il signale encore un autre abus, celui d'un capital pour commencer, quand l'expérience en a démontré l'inutilité. Supposons, en effet, deux Compagnies qui prennent l'engagement de rendre la moitié des profits aux assurés, et qu'une d'elles ait un capital de 100,000 livres sterling; si l'on paie l'intérêt du capital aux assureurs avant la division, le résultat sera bien différent dans l'un et dans l'autre cas, quand même les profits seraient nominalement les mêmes.

	fr.
Que les profits rapportent en 7 ans.....	100,000
Intérêt de 200,000 fr. capital, à 5 p. %, pour 7 ans, accordé aux assureurs.....	70,000
Le profit net est donc de.....	30,000
Moitié aux assurés.....	15,000
Moitié ajoutée à l'intérêt des assureurs.....	15,000
Plus, pour le capital de 200,000 fr.	70,000
Profit total.....	1,00,000
Si l'on n'accorde pas d'intérêt.	
Moitié des profits aux assureurs.....	50,000
Moitié aux assurés.....	50,000
	100,000

Dans le premier cas, les assurés partageront entre eux 15,000, dans le second 50,000, et cependant la proportion accordée est nominalement la même.

Il importerait beaucoup que ce système d'assurance fût mieux apprécié en France et que ses avantages fussent plus généralement sentis. En améliorant le sort de la classe moyenne de la société, en donnant de la stabilité à l'incertitude des choses humaines, on parviendrait à établir un projet avantageux sur une base vraiment sociale, celle de l'utilité publique.

MAURON, ancien avocat aux conseils.

276. ENSAYO HISTORICO CRITICO SOBRE LA LEGISLACION DE NAVARRA. — Essai historique et critique sur la législation de la Navarre. 3e partie, livre 1er. St-Sébastien, 1828; impr. de Barroja.

277. I. DE LA RÉDUCTION DU DROIT SUR LE SEL, et des moyens de le remplacer. Considérations présentées aux Sociétés d'a-

griculture par M. J. Milleret, membre du Conseil-général des manufactures. Br. In-8°. Paris, 1829; Ladvocat.

278. II. De l'impôt sur le sel, et de la nécessité de le réduire; par M. Locard-Denoel (*Bulletin industriel de la Société d'agriculture de St-Étienne;* n° 1, janv. 1829.)

Le premier de ces écrits est fort substantiel; c'est un mémoire à consulter qui ne pouvait paraître dans un moment plus opportun que celui où le vote législatif peut modifier ce que l'impôt sur le sel a de trop exagéré, et celui où les embarras bien connus de la Compagnie des mines de l'Est vont donner lieu, dit-on, à une transaction nouvelle entre cette Compagnie et le Gouvernement.

Le second écrit ne s'attache qu'à démontrer (ce qui est établi d'une manière plus complète par M. Milleret) l'utilité que l'agriculture retirerait de l'emploi du sel, si l'élévation des droits sur cette matière ne lui en interdisait entièrement l'usage. On sait que le sel est pour beaucoup de terrains maigres un bon amendement; que mêlé à la nourriture des bestiaux, il a pour effet de prévenir quelques-unes des maladies auxquelles les expose la trop grande sécheresse ou la trop grande humidité de l'air et des fourrages; qu'il donne aux bestiaux de la force, contribue à les engraisser, et rend leur toison plus fine et mieux fournie.

M. Milleret, en demandant la réduction du droit sur les sels, indique au Gouvernement les moyens de remplacer le déficit que cette réduction occasionerait dans ses recettes.

Selon cet auteur, la répartition des contributions personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres, est faite d'une manière si incomplète et si inexacte, qu'il s'en faut de 33 millions environ qu'elle rende à l'État ce qu'elle devrait lui procurer; c'est donc à une répartition plus exacte et plus étendue qu'il faut demander le déficit qu'entraînerait la réduction proposée.

Les droits sur les sels rendent annuellement de 50 à 60 millions; avec la réduction telle que la propose M. Milleret, ils ne rendraient guère au-delà de 27 à 28 millions. C'est donc 33 millions que devra produire la répartition nouvelle des deux contributions personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres;

bien que cette dernière somme paraisse élevée, M. Milleret ne doute pas qu'on ne l'obtienne au moyen d'une assiette nouvelle, qui y soumettrait, dans la proportion de leur fortune, tous les contribuables non indigens : il faut songer, dit l'auteur, que d'après un travail exécuté en 1822 par l'Administration des contributions directes, il a été constaté que, dans quelques départemens, plus du tiers des ouvertures existantes ne figurait pas dans les tableaux de recensemens. On sait combien, depuis cette époque, a augmenté et la population et le nombre des constructions sur tous les points de la France; nous ne suivrons pas l'auteur dans l'exposition de quelques faits qu'il invoque à l'appui de son système de réduction : nous nous bornerons à présenter les résultats qu'il en donne.

Produit du sel, la réduction opérée.....	27,510,000.
Augmentation des produits, contributions personnelle et mobilière.....	25,000,000.
Idem. des portes et fenêtres.....	8,368,000.
Total supérieur au produit actuel des sels.	60,878,000.

Nous avons dû nous attacher dans cette analyse à faire pressentir que les intérêts du trésor ne seront pas sacrifiés, et que dès-lors les agriculteurs et la classe indigente, qui souffrent le plus du droit sur les sels, peuvent concevoir, dans un avenir éloigné, la pensée non d'un degrèvement, mais d'un *déclassement* d'impôt. La conséquence immédiate de cette réduction serait d'en rendre la consommation beaucoup plus grande dans les villes et dans les campagnes : ainsi, au lieu de 2,144,000 quintaux métriques, M. Milleret estime que la France en consommerait un 6e de plus, c'est-à-dire 2,501,000, sur lesquels les droits frapperaient selon la nature et la qualité. En conséquence l'auteur propose une classification adoptée et sanctionnée par le temps et l'expérience chez l'étranger.

La 1re classe, comprenant le sel de mer blanc et mi-blanc, paierait un droit fixe de 15 fr. par quintal métrique.

La 2e classe, comprenant le sel de mer gris et le sel gemme, paierait un droit fixe de 10 fr. Ce droit est encore élevé, quand on pense que le quintal métrique dans les marais salans se vend 90 c. et 1 fr., et cependant il paie aujourd'hui avant, d'arriver dans les mains du consommateur, un impôt net de 28 fr. 50 c.

L'auteur termine en désirant que le Gouvernement français adopte une mesure que le Gouvernement belge propose en ce moment dans l'intérêt de l'agrioulteur, elle mérite de trouver place ici.

L'article 4 du projet de la loi des finances pour 1830, soumis aux États-généraux des Pays-Bas, porte ce qui suit :

« Il sera accordé une exemption de l'accise sur le sel destiné « à l'usage de l'agriculture, ou à la nourriture des bestiaux, « pourvû que le sel soit mélangé de manière à ne pouvoir ser- « vir à la nourriture des hommes. « A. D.

VOYAGES.

279. A TOUR THROUGH PARTS OF THE NETHERLANDS, HOLLAND, GERMANY, SWITZERLAND, SAVOY AND FRANCE, etc. — Voyage dans les Pays-Bas, la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, la Savoie et la France, pendant les années 1821 et 1822; par CH. TENNANT. 2 vol. grand-in-8°. Londres, 1824; Longman. (*Journ. des voyages;* juill. 1825, p. 100.)

Ce voyage, que nous n'avons pas sous les yeux, est signalé comme un livre extrêmement frivole, et ne renfermant aucun détail scientifique propre à mériter une mention. A. M.

280. A GUIDE TO FRANCE, etc.— Guide du voyageur en France, avec une carte de Calais; par Francis COGHLAN. In-8°. Londres, 1828; Onwhyn.

Ce petit manuel, dit la feuille que nous citons, mériterait plutôt le titre de *Guide du voyageur à Calais*; il contient quelques renseignemens utiles; mais il est remarquable, quant au style, par son anglais qui est mauvais, et par son français qui l'est encore davantage. (*Liter. Chronicle;* 26 avril 1828.)

281. VOYAGE AU BROCKEN. (*Nouv. Annal. des Voy.;* fév. 1827, p. 220.)

Le *Brocken* ou *Blocksberg* est l'objet de la curiosité des voyageurs. Il est situé par 51° 48′ 29″ de latit. N. et 8° 16′ 20″ de long. E. de Paris, dans la régence de Magdebourg, près de la ville de Wernigerode.

La *Bode*, la *Holsemme*, l'*Isle*, l'*Ecker* et l'*Ocker* y prennent leur source.

L'élévation du Brocken est de 3,590 pieds de France au-dessus de la mer Méditerranée et de 3,489 au-dessus de la mer Baltique, la neige reste souvent sur la cime depuis octobre jusqu'à la fin de juin. Sa base a une étendue d'une lieue trois quarts en longueur et d'une lieue en largeur.

Au milieu du Brocken est une maisonnette. Les murs en sont épais, il y a au centre un foyer et des bancs le long des parois. C'était là qu'autrefois se reposaient les voyageurs qui passaient la nuit sur la montagne, avant que l'auberge de *Heinrichhoehe* fût bâtie par les soins du Comte de Wernigerode.

Vers l'Est, par un temps serein, l'on distingue çà et là sur la terre des taches qui brillent comme de l'or, et une longue raie dorée. Les premières sont les étangs des provinces de Halberstadt et de Magdebourg; la raie dorée est l'Elbe.

Le plus haut sommet du Brocken a 1/2 lieue de tour; au centre on a élevé une pierre pour indiquer le point culminant. L'étendue du pays que l'on aperçoit près de là a près de 30 milles de diamètre. On découvre tout le Hartz, le duché de Magdebourg, la principauté d'Halberstadt, les principautés d'Anhalt, les comtés de Stolberg et de Wernigerode, l'Eichsfeld, le duché de Brunswick, une partie du Hanovre et de la Thuringe.

On peut très-bien voir à l'œil nu ce qui est à un distance de trois milles; mais, pour les objets plus éloignés, il faut avoir recours à un télescope. D'un côté la vue peut porter jusqu'à Pétersberg près Halle, de l'autre au Winterkasten près de Cassel; on aperçoit aussi Magdebourg, et dans la partie opposée, les montagnes de la Thuringe.

Sur le sommet on trouve l'*autel des sorcières* et la *chaire du diable*, deux grandes piles de pierres énormes, les unes plates, les autres longues, entassées sans ordre.

282. Relazione del prof. Alessandro Volta di un suo viaggio letterario nella Svizzera. — Relation d'un voyage littéraire fait en Suisse par M. le prof. Alex. Volta; publié pour la première fois. In-8° pp. VII et 47. Belle édition qui ne sera tirée qu'au nombre de six exemplaires sur papier azuré,

et de soixante-dix *dito* sur papier vélin. Milan 1827; Société typogr. des classiques italiens.

M. Zardetti, dit le recueil que nous citons, travaillait depuis un an à la rédaction d'un catalogue raisonné de la bibliothèque de Reina. C'est lui qui vient de publier la relation que nous annonçons ici; on la regarde comme une petite mais précieuse partie des manuscrits inédits dont cet établissement est enrichi. Tout ce qui est sorti de la plume d'Alex. Volta doit être recherché avec avidité, surtout par les amateurs de la physique. Ce gracieux opuscule est adressé au Comte de Firmian, ministre plénipotentiaire d'Autriche en Lombardie. Le voyage fut fait dans le courant de l'automne de 1777; mais la relation n'en fut présentée que deux ans après. L'auteur y décrit particulièrement le mont St-Gothard et le lac de Lucerne; il joint à ces descriptions des observations barométriques et géologiques. Il parle fort au long du célèbre Pfiffer, voyageur entreprenant et actif, qui explora tous les sommets et tous les abymes de la Suisse, dont il rapporta un plan en relief presque achevé; véritable prodige de patience et d'exactitude. (*Bibliot. ital.*; sept. 1827, p. 451.) L.

283. Monogrammen aus und ueber Venedig. — Notes sur Venise; par Émile *** 49 p. in-18. Vienne, 1826.

Pour traduire le titre littéralement, il faudrait *monogrammes de Venise et sur Venise*, ce qui ne serait guère intelligible. Cette petite brochure se compose de notes détachées sur Venise par un voyageur autrichien qui parle à peine de la décadence rapide de cette ville jadis si florissante. Ses notes portent principalement sur les palais, les églises et les places de Venise. D.

284. Journal of a Voyage up the Mediterranean. — Journal d'un voyage dans la partie supérieure de la méditerranée; par le Révérend Charles Swan. 2 vol. in-8°; pr. 1 liv. sterl. 1 sh. Londres, 1826; Rivington. (*Monthly Review*; juill. 1826, p. 261.)

Il serait, d'après le critique anglais, difficile à un voyageur d'étaler plus de prétention, de vanité et de frivolité que M. Swan ne l'a fait dans ses deux volumes. Il se vante et les vante avec emphase, et cependant il ne dit rien qui n'ait déjà été dit vingt fois par d'autres voya-

geurs. Son livre ne contient aucun fait nouveau; c'est une sorte de gazette, dans laquelle il rapporte, jour par jour, des batailles sur terre et sur mer, en y joignant quelques observations superficielles ou inexactes sur les caractères et les mœurs des peuples qu'il a visités. Il parle beaucoup de la Grèce; mais tout ce qu'il en cite est connu. Sa visite au fils du Pacha d'Égypte, dans son camp, mérite à peine d'être mentionnée. En un mot, cet ouvrage n'est point susceptible d'une analyse utile et substantielle. A. M.

285. I. Viaggi di Marco-Polo illustrati, etc.—Les Voyages de Marco-Polo, expliqués et commentés par J. M. Baldelli, précédés de l'histoire des rapports respectifs de l'Europe et de l'Asie. IV Vol. in-4°, avec un atlas de deux grandes cartes géographiques; prix 70 lir. ital. Florence, 1827-28; Pagani. (*Nuovo Giornal. de Letter.*, mars et avril 1827, p. 160; *Biblioth. ital.*, avril 1828, p. 115; *Antolog. Giorn. di Scienze*; mai 1828, p. 111.)

286. II. Lettre de M. de Hammer sur Marco-Polo. (*Bulletin de la Société de Géogr.*; Tom III, n°s 21 et 22, p. 115.)

Les deux premiers recueils, cités en tête du 1er des 2 titres qui précèdent, ne donnant qu'une idée très-imparfaite de la publication du Comte Baldelli, nous empruntons à l'*Antologie* une notice plus détaillée et plus exacte.

Nous annonçons à nos lecteurs, dit l'*Antologie*, un ouvrage que l'on attend impatiemment depuis plusieurs années. L'auteur a fait preuve d'érudition.

A une biographie exacte de Marco-Polo succède l'histoire importante de son voyage, auquel l'Italie a donné le nom de *milione*. L'auteur juge avec beaucoup de sagacité les diverses éditions de ce livre: il recherche dans quelle langue il a d'abord été écrit. Il analyse les jugemens qui en ont été portés, à différentes époques, soit en Italie, soit dans les pays étrangers. Il indique les voyages qui ont confirmé les récits de Polo, et énumère les travaux qui ont été faits pour les éclaircir.

Vient ensuite un exposé rapide de la tenture du salon du bouclier dans l'ancien palais du Sénat de Venise, sur laquelle sont décrits les voyages de Polo.

La description de l'atlas chinois appartenant à la bibliothèque

de Magliabechi, la brillante notice des manuscrits du voyage, un discours curieux sur la porcelaine, un mémoire savant sur les découvertes des Génois dans la mer Atlantique, sont suivis d'un catalogue des mots du Milione, que l'Académie de la Crusca a cités et de ceux qu'elle citera encore. Parmi ces derniers, il en est qui sont tellement estropiés et si bizarres, que ne pouvant être utiles que pour les recherches d'érudition sur la langue, ils seront probablement, non pas insérés dans le dictionnaire que l'Académie prépare, mais relégués dans l'appendice des mots tombés en désuétude.

Cette partie de l'ouvrage est suivie du *Milione* d'après le texte de l'académie de la Crusca. L'auteur n'y a ajouté que les notes indispensables pour l'intelligence de cette version, et a réservé la plupart de ses riches commentaires pour celle de Ramusio.

Il savait que l'édition de Ramusio est la plus correcte de toutes, tant pour l'exactitude de certains noms que pour la précision de plusieurs notices. Il en a par conséquent fait la base de ses commentaires. Elle occupe le tome 2, et le livre premier est précédé d'une investigation ingénieuse, qui a pour objet de donner des éclaircissemens sur les routes qu'ont suivies les Polo, en allant en Chine et, à leur retour. Car, dans le voyage, l'ordre de la narration est si obscur, que si l'on n'examine attentivement le texte, on ne peut ressaisir ni le fil du récit, ni celui des voyages. Il est facile de sentir combien ce travail répand de clarté sur l'ouvrage entier.

Le livre 2 est expliqué par deux courtes notices sur les ambassades de Marco-Polo et sur la langue chinoise.

Nous ne parlerons pas des savantes notes de l'auteur; nous nous bornerons à dire qu'il a su éclaircir avec beaucoup d'art l'histoire et la géographie l'une par l'autre, qu'il a rétabli d'une manière très-heureuse une foule de mots défigurés dans le texte, et qu'il a fortifié les récits de Polo de témoignages dignes de foi, tant anciens que modernes. Son ouvrage peut être considéré comme un monument de la civilisation italienne de ce siècle. Il expose les causes qui, dans les siècles postérieurs à Marc-Polo, ont contribué au perfectionnement de la civilisation européenne, et peut servir de point de comparaison entre les mœurs actuelles des peuples de l'Asie, et leurs mœurs anciennes; il répand aussi une vive lumière sur les événemens historiques mémorables.

C. R.

Ayant eu occasion de voir l'ouvrage du comte Baldelli, nous éprouvons le regret de ne pouvoir ratifier entièrement les pompeux éloges des journaux italiens. M. Baldelli a fait un commentaire utile; mais il n'a pas comparé tous les textes de Marco Polo; le travail de la Société de géographie à Paris lui est resté inconnu, ainsi que d'autres travaux faits en France. Les archives de l'Italie auraient dû lui fournir des documens inconnus sur les relations de l'Europe avec l'Asie au moyen âge; M. Baldelli ne paraît guère les avoir consultés.

II. La lettre de M. de Hammer ne contient, quant à Marco-Polo, que l'expression du regret qu'éprouve M. de Hammer de n'avoir pas trouvé dans les auteurs orientaux d'éclaircissemens bien utiles sur divers passages de ce voyageur. Le reste est consacré à des observations sur l'histoire de Wassaf; 2° sur l'histoire des vizirs de Mirkond, où l'on trouve quelques détails dont on peut se servir; 3° au *dictionnaire des homonymes géographiques de Yakouti*, connu sous le nom de *Mouch-Terek*.

287. Voyage dans les montagnes d'Youmah, par le Lieutenant Trant; et Notice sur la géographie du pays d'Assam, par le cap. Neufville; lus à la Société asiat. de Calcutta. (*Asiat. journ.*; janv. 1827, p. 61.)

Les montagnes d'Youmah séparent le royaume d'Ava de celui d'Arracan. Les tribus de Kicaan ou de Kyayn habitent ces montagnes. Ces peuplades sont, sur la lisière des hauteurs, soumises à l'empire Birman; dans les districts moins accessibles, elles ont conservé leur indépendance. Suivant leurs propres traditions, elles sont aborigènes du pays Birman, et elles en furent expulsées par la race actuelle, d'origine tatare. Elles diffèrent considérablement du côté des mœurs et de la conformation extérieure, des Birmans, qui leur sont supérieurs quant aux formes et aux traits physiques. Elles ne reconnaissent point de chef; mais, dans leurs différends entr'elles, elles prennent pour arbitre un prêtre, qui passe pour un descendant du pontife suprême, connu sous le nom de *Passine*: ce prêtre est à la fois prophète, médecin et législateur. Elles n'ont point d'annales écrites. Leur culte extérieur est très-grossier: leur principal hommage religieux s'adresse à une certaine espèce d'arbre, sous lequel elles s'assemblent à de certaines époques, et lui offrent en sacrifice du bétail dont elles font ensuite un festin. Un autre

objet de leur adoration, c'est l'aërolite qu'elles recherchent avec soin après un orage, et qu'elles remettent à leur prêtre, qui la conserve et l'emploie comme une panacée universelle contre toute espèce de maladies. Au nombre de leurs notions intellectuelles, on remarque celle qui leur fait juger du mérite personnel suivant le plus ou le moins d'appétit animal; ensorte que, dans leur manière de voir à cet égard, l'homme le plus vertueux est celui qui se nourrit le mieux et qui boit le plus. Considérées sous le rapport de l'histoire ancienne de ces régions, les tribus montagnardes sont très-intéressantes.

On a lu aussi à la Société de Calcutta un mémoire du Capitaine Neufville sur la *géographie* et la *population d'Assam*. Ce mémoire indique le progrès des recherches et les nouvelles acquisitions scientifiques qui ont été faites dans ce pays. Le cours du Brahmapoutra s'y trouve décrit à une très-grande distance à l'Est de Seddece : on n'a pas encore remonté cette rivière jusqu'à sa source. La grande largeur du Dihong, qui en forme l'embranchement septentrional, et plusieurs circonstances relatives à son cours et à son passage, en la rapprochant de l'origine septentrionale du Brahmapoutra, donnent à cette rivière un caractère du plus haut intérêt. Le Lohit, ou embranchement proprement dit de la dernière, prend, dit-on, naissance à l'intérieur des montagnes du Brahma Kund; et, dans ce cas, il ne saurait avoir aucune communication avec la Sanpou, ou rivière de Tibet; mais on prétend que la Dihong vient d'une grande rivière appelée le Sri-Lohit, qui coule derrière les montagnes; ce qui nous donne, par conséquent, par approximation, le site de Sanpou, de la carte des Jésuites. On assure que cette rivière a sa source dans l'un des sommets supérieurs et inaccessibles du Brahma Kund. Ce qui semblerait confirmer sa connexion avec la Dihong, c'est l'élargissement subit que prit le dernier, il y environ cinquante ans, alors que le pays fut inondé, et qu'un grand nombre d'habitans et de bestiaux furent emportés par les eaux. Cette inondation dura environ quinze jours, et, dans cet intervalle de temps, elle causa d'incalculables dégâts de toute espèce dans le pays : ces événemens se rapportent au Koalthahs ou Kolitas, nation puissante et indépendante qui existe, dit-on, entre les montagnes qui séparent le pays d'Assam de celui du Grand Lama.

Les districts septentrionaux et orientaux d'Assam furent en-

levés, il y a quelques années, à leurs possesseurs primitifs, par des tribus belliqueuses et barbares, parmi lesquelles on distingue les Sinhphos, qui en occupent les contrées orientales. Suivant leurs propres traditions, ils descendent du Ciel. Le fait est qu'il y a environ de quatre à cinq cents ans, leurs ancêtres émigrèrent d'une région montagneuse, située sur les frontières de la Chine, pénétrèrent peu à peu jusqu'aux montagnes qui confinent à Assam, puis, dans le cours des quarante dernières années, se fixèrent définitivement dans les plaines que ces peuples occupent encore aujourd'hui. Ils n'ont point de système de gouvernement, proprement dit, si ce n'est qu'ils sont divisés en tribus, sous différens chefs ou Gaums égaux en rang et en pouvoir. Leur religion est celle de Bouddha, mais entremêlée de pratiques superstitieuses, restes probablement de leurs anciens rites. Ils offrent une sorte de culte aux esprits des guerriers morts dans les combats, aux élémens et aux nuages. Les Sinhphos s'adonnent principalement au métier des armes, et laissent les occupations domestiques et la culture des terres à leurs esclaves assamois, dont ils font annuellement de grandes captures, ce qui tend à dépeupler peu à peu le pays. (*Calcutta Govern. Gazette.*)

288. Second voyage dans l'intérieur de l'Afrique, depuis le golfe de Benin jusqu'à Sackatou; par le capitaine Clapperton; pendant les années 1825, 1826 et 1827; suivi du voyage de Richard Lander, de Kano à la côte maritime, traduits de l'Anglais par MM. Eyriès et de la Renaudière, avec le portrait de Clapperton et 2 cartes grav. par A. Tardieu. 2 vol. in-8°; prix, 14 fr.; par la poste 17 fr.; Paris, 1829; Arth. Bertrand (1).

289. Voyage de M. Elphinstone, ci-devant gouverneur de Bombay, de Cosseir, jusqu'au Nil. (*Orient. Herald*, n° 59, nov. 1828, p. 374).

Le Hérault de l'Orient donne ce document comme un récit authentique du voyage de M. Elphinstone, depuis Cosseir, sur la mer Rouge, à travers le désert, jusqu'au Nil; il l'a emprunté au *Bengal Hurkaru* du 17 mai. Nous en extrairons quelques détails qui ne sont pas sans intérêt.

(1) On trouve aux mêmes adresses, le premier voyage, 3 vol. in-8°, gros atlas, 33 fr., par la poste 38 fr.

Le *Palinure* quitta Moka le 3 décembre. La traversée jusqu'à Cosseir fut plus longue que de coutume; heureusement pourtant les voyageurs ne furent point assaillis par les tempêtes dans la mer Rouge; ils atteignirent Cosseir le 26 décembre. L'Effendi se montra très-obligeant; il dit à M. Elphinstone qu'il était vraiment dans un désert et qu'il ne pouvait lui fournir que peu de secours. Les tentes de la caravane furent dressées près de la ville, entourées de carcasses de chameaux, d'ânes, de chiens et d'autres objets dégoûtans; les dispositions pour le départ ne furent terminées que le 28 décembre. La cavalcade était composée de 96 chameaux, sans compter les ânes. M. Lushington procura par bonheur deux chameaux très-doux pour une litière (*tukht-rowann*), faite à Bombay, avec les harnais nécessaires, mais qui, après les deux premiers jours, lorsque le mouvement opposé des chameaux eut produit son effet, fut fort désagréable. Il serait puéril de parler de la fatigue du voyage pour un homme; une dame, d'une santé ordinaire, peut l'exécuter facilement en litière ou sur un âne. Cette dernière manière est la meilleure peut-être, et cause très-peu de fatigue. On dit que le climat du désert rend vigoureux et gai au-delà de toute expression. Le 2 janvier, le thermomètre était à 35 degrés au lever du soleil, à 58 à 10 heures, et à 70 dans le moment le plus chaud du jour.

Les nuits, dans le désert, sont extrêmement froides, et elles le paraissent d'autant plus que le soleil est très ardent pendant le jour, quoiqu'il ne soit pas malfaisant. Cependant le 2 janvier fut un jour très-nuageux, et qui faisait exception. Luxor, où se termine le voyage du désert, est près des rives du Nil.

La caravane fut extrêmement allarmée à son arrivée à Cosseir, par des bruits confus sur l'affaire de Navarin; elle continua sa marche, incertaine si les Turcs ne la retiendraient pas; mais ces inquiétudes cessèrent en arrivant à Thèbes; on se proposait d'en partir aussitôt que l'on se serait procuré des barques, celles qu'on avait louées ayant été prises pour envoyer des troupes en Syrie.

La caravane avait rendu visite à M. Picconini, résidant depuis quelques années en Égypte, où il est employé par le Consul de Suède à recueillir des antiquités. M. Picconini a une habitation sur une des montagnes de Gournou. La maison consiste

en une chambre élevée de quelques pas. Cette chambre a environ 20 pieds sur 12, et contient le lit du maître, ses armes, très-peu de meubles et sa collection de dessins et de curiosités. Il n'y a, pour asseoir ceux qui viennent la visiter, qu'un siège à jour. Les volets étaient faits de planches de cercueils de momies, peintes de figures hiéroglyphiques datant peut-être de 4,000 ans. Les visiteurs descendirent à la cuisine, dont les tablettes étaient aussi faites de vieux cercueils, et de là dans un tombeau où reposait la plus magnifique momie, que l'on supposait être les restes de quelque grand prêtre; le sarcophage venait d'en être ouvert par M. Picconini. Elle était posée dans une niche de pierre; on en avait enlevé la tête, et elle était couverte d'une robe très-artistement façonnée avec des ornemens en or. La tête était couverte d'un masque d'or, assez bien conservée, toute la figure avait l'air de n'être préparée que depuis quelques mois. M. Picconini espérait vendre à Alexandrie cette momie 1,000 dollars.

Rien ne semble avoir autant étonné la caravane que la parfaite sécurité avec laquelle elle voyageait. Elle ne fut nullement inquiétée dans le désert, quoiqu'elle rencontrât tous les jours de nombreuses troupes d'Arabes avec leurs chameaux. Ces Arabes lui offrirent des œufs durs, des dattes, des raisins et du blé. « Vous n'avez pas besoin, dit l'un d'entre eux, de vous inquiéter de vos bagages; car les chameaux sont très-abondans et à bon marché, et je vous invite à avoir au moins deux ou trois domestiques, de plus qu'on peut vous renvoyer de Luxor pour dresser les tentes. L'erreur des premiers voyageurs, comme ce fut la nôtre, a été de marcher avec trop peu de domestiques, d'effets et de moyens de jouir de quelques agrémens.

La correspondance d'où nous tirons les détails ci-dessus, est datée des 7 et 8 janvier; mais elle n'indique pas avec exactitude combien de temps la caravane mit dans son voyage entre Cosseir et le Nil. Le colonel Fitzclarence traversa le désert en trois jours. Fr. L.

290. Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson et des parties latérales de l'Amérique du nord, d'après les dessins originaux et les documens recueillis sur les lieux; par J. Milbert, anc. professeur de dessin à l'école roy. des mines, correspondant du Jardin du Roi, etc., etc. 2 vol. in-4°, avec treize

livraisons de planches in-folio. Paris, 1827-1829, H. Gaugain, éditeur, rue de Vaugirard, n° 34. (Premier volume du texte.) (*Voy. le Bullet.*; T. XVII, janv. 1829, n° 185).

Au moment où le second volume de cet important ouvrage entièrement terminé, vient de paraître, nous nous hâtons, pour ne pas demeurer en retard, d'annoncer le premier. Nous annoncerons aussi la 13e et dernière livraison de l'atlas, dont la plupart des planches méritent les plus grands éloges. Elle contient une vue de la vallée de Schooley, par M. Deroy; une machine à vapeur sur la rivière Schuylkill, froidement rendue; une machine pour élever les fardeaux sur les rapides de la Susquehanna, lithogr. par M. Sabatier; une fonderie sur la rivière Jone's près Baltimore, et enfin le fameux pont naturel de la Virginie; ces deux dernières planches par M. Bichebois. Ainsi voilà ce bel ouvrage complètement terminé, et nous appelons sur MM. Gaugain toute la reconnaissance des amateurs pour les soins et le zèle qu'ils ont apportés dans l'exécution d'une entreprise longue et dispendieuse, dont ils se sont tirés avec un rare succès. Le titre modeste d'itinéraire ne semblait présager qu'une revue rapide des contrées parcourues par l'auteur, et tout au plus de succinctes descriptions destinées à rehausser l'intérêt des sites qu'il a reproduits; cependant on se tromperait fort si l'on jugeait tout l'ouvrage d'après ce premier aperçu. En effet, l'auteur possédant des connaissances étendues en histoire naturelle, voyageant même en qualité de naturaliste du gouvernement français, et d'ailleurs observateur exact et judicieux des mœurs et de l'industrie, a considéré sous un grand nombre de points de vue variés, les contrées qu'il a explorées; ainsi, à la peinture des grandes scènes pittoresques, aux observations curieuses d'histoire naturelle, aux recherches approfondies sur la géologie, on trouve joints dans son ouvrage la description des principaux monumens des arts ou de l'industrie, l'explication des procédés mécaniques peu connus, et enfin un grand nombre d'aperçus neufs et intéressans sur les mœurs, les usages, le commerce, les loix, les religions diverses, et l'esprit public de la population de cette magnifique partie des États-Unis.

Les excursions de l'auteur sur le Continent américain n'embrassent, ainsi que le titre l'indique, qu'une partie des États

de l'Union; et, quoique les contrées qu'il décrit soient incontestablement les plus riches, les plus peuplées et les plus intéressantes sous tous les rapports, on doit regretter cependant que la nature de ses recherches ou les instructions qu'il avait reçues aient limité le cours de ses explorations. Néanmoins, quoique incomplet par sa forme même d'itinéraire de quelques provinces des États-Unis, cet ouvrage n'en doit pas moins être considéré comme le tableau pittoresque, industriel et moral le plus étendu que nous ayons encore pour servir à nous faire connaître le florissant état de New-York, et les sept ou huit états qui le bornent, ou l'avoisinent.

Dans une introduction placée en tête du volume qui nous occupe, M. Milbert s'est proposé de réunir quelques observations générales qui, à cause de leur étendue, n'auraient pu facilement trouver place dans le cours de l'ouvrage; ainsi, portant d'abord ses vues sur l'état physique du pays, il examine les modifications importantes que paraissent devoir apporter au climat ainsi qu'au sol de l'Amérique les défrichemens immenses que nécessite, ou qu'occasione l'accroissement rapide de la population; il se prononce fortement contre cette dévastation inconsidérée des forêts, et il justifie ses plaintes à ce sujet par des exemples tirés de l'examen des localités. Passant en suite à des considérations sur le commerce des États-Unis, il trace le tableau de l'industrie américaine, des objets sur lesquels elle s'est jusqu'à présent exercée et de ceux dans la fabrication desquels elle paraît devoir acquérir une certaine supériorité. Dans ce résumé d'un grand intérêt, l'auteur, que son zèle pour la gloire et l'utilité de sa patrie animent toujours, a eu soin d'indiquer à la France quelles étaient les chances avantageuses de commerce qui restaient encore à tenter avec la nation dont il s'agit, et surtout de désabuser les Français d'une foule de préjugés qu'ils conservent encore sur cette branche de relations extérieures.

Le 1er volume est entièrement consacré à la description de l'état de New-York, l'un des plus vastes et des plus florissans de toute l'Union, et le plus remarquable peut-être sous le point de vue de ses établissemens industriels et commerciaux. L'auteur partant de New-York, qui est toujours le centre de ses voyages, remonte le fleuve Hudson, et exécute à droite et à

à gauche un grand nombre d'excursions au moyen desquelles on apprend à connaître tout l'intérieur du pays. Ainsi l'on passe successivement en revue les villes importantes d'Hudson, d'Albany, de Troie, de Waterford et de Sandy-Hill; les établissemens thermaux de Saratoga et de Ballston; les lacs George, Champlain, et cette foule de lacs secondaires qui occupent le nord de l'état de New-York; on assiste aux grandes scènes pittoresques que présentent les rives de l'Hudson, celles de la Mohauk, les chutes de Bakers, de Gleen, de Canada-Creek, et surtout la formidable cataracte du Niagara, l'une des plus étonnantes merveilles de la nature.

Ces descriptions géographiques ou pittoresques sont entrecoupées par une foule de digressions curieuses et variées. Tantôt, à l'occasion de la rencontre d'un camp de Sauvages, l'auteur décrit leurs costumes et leurs mœurs; dans un autre endroit il fait l'histoire abrégée des peuplades indigènes qui ont habité cette contrée, avant et depuis l'occupation européenne; plus loin il introduit le lecteur au milieu de quelques-unes de ces sectes religieuses qu'on sait être si diversifiées dans ce pays de tolérance universelle; ici ce sont les Trembleurs (*Shakers*), dont il fait connaître le culte et les habitudes singulièrement curieuses; ailleurs ce sont les Anabaptistes dont il retrace les baptêmes cruels, et dont il peint les émigrations périodiques au sein des vastes forêts où ils vont célébrer leurs cérémonies religieuses. L'auteur ne néglige jamais de mentionner ou de décrire tous les objets naturels intéressans, animaux, végétaux et minéraux, que dans ses excursions multipliées il recueille presque à chaque pas; il étudie en outre avec soin la nature des terrains, les produits du sol et les procédés de culture. Les savans liront avec intérêt les recherches approfondies, auxquelles il se livre sur la géologie des contrées qu'il parcourt, ses observations sur les délaissemens des fleuves et des lacs, sur le mécanisme des cataractes, et ses suppositions ingénieuses sur les révolutions naturelles et l'état ancien de quelques parties de ce pays. Enfin, l'auteur qui s'est constamment proposé d'être utile à ses compatriotes, a surtout pris à tâche de faire connaître, dans les plus grands détails, les établissemens d'industrie et les monumens d'utilité publique les plus remarquables sous le point de vue de l'originalité des projets et des particularités

de la construction; ainsi, après avoir passé en revue un grand nombre d'usines et de fabriques, s'être étendu sur les bateaux à vapeur et les ponts en fer, si multipliés dans ce pays, il termine le volume par la description complète du fameux canal de l'état de New-York, le plus considérable, sans contredit, qui ait encore été exécuté, puisque sa longueur, sur une seule ligne, est de 363 milles, qu'il traverse dans son cours 83 écluses bâties en pierre, deux ponts-aqueducs de 1,800 pieds de longueur et que le mouvement total de ses niveaux est de plus de 200 mètres. L'admiration qu'excite naturellement la seule annonce d'un ouvrage aussi prodigieux est encore augmentée lorsqu'on compare, dans l'ouvrage de M. Milbert, d'un côté la rapidité d'exécution des travaux avec les difficultés effrayantes qu'il fallait surmonter, et de l'autre les résultats immenses de cette entreprise dont les bénéfices auront, en un petit nombre d'années, remboursé les avances, avec l'économie qui préside à son achèvement, et les modiques capitaux dont elle a nécessité l'emploi. A. P.

291. Excursion de Cincinnati a New-York, et de là aux lacs de l'intérieur des États-Unis d'Amérique, en 1828. (*Western monthly Review*; Vol. II, n°s 4 et 5, sept. et octob. 1828).

Nous tirons ce petit voyage de la *Revue mensuelle* de Cincinnati, rédigée par Timothée Flint, auteur d'un voyage sur le Mississipi et d'une géographie du bassin de ce fleuve. Il est probable que l'excursion à New-York et aux lacs est du même auteur, qui prend une place marquante dans la littérature géographique des États-Unis.

L'auteur s'embarqua, en juillet 1828, sur un bateau à vapeur pour remonter l'Ohio jusqu'à Wheeling. Le paysage offre, dans cet espace, des aspects très-pittoresques. Les blufs ou rochers, en partie nus et en partie recouverts de bois, varient les sites; des maisons bien ou mal bâties sont disséminées sur ces chaînes de roches; près du bord du fleuve on voit prospérer le peuplier blanc et l'asclepias ou roseau soyeux. Au reste, ce pays n'est ni riche ni bien cultivé. Il semblerait qu'arrosé par un fleuve comme l'Ohio, il devrait prospérer; on voit régner néanmoins l'indolence et la pauvreté. Toutefois, on rencontre sur l'Ohio des villages considérables, tels que Maysville, Augusta,

Marietta, Portsmouth, Galliopolis, Charlestown et Wellsberg. A Wheeling, l'auteur quitta le fleuve pour se rendre par terre à Baltimore; Wheeling a une seule grande rue; ce village, situé sur le fleuve et sur la grande route entre l'est et l'ouest des États-Unis, dans une contrée fertile et qui se peuple de plus en plus, a tous les élémens de prospérité; sans doute il en profitera. La diligence qui va de Wheeling à Baltimore emploie à ce voyage 3 jours et quelques heures, et ne s'arrête que pour les repas. Jusqu'à Cumberland, la route traversant les montagnes qui ferment le bassin de l'Ohio est charmante; on voit des maisons bien bâties, en pierre ou en briques, entourées de vergers et de pâturages. La petite ville de Washington, avec son collège et des champs bien cultivés, présente un aspect agréable; la Monongahela arrose Brownsville dans une jolie vallée. A Cumberland, située sur une élévation, le terrain est moins fertile; mais on a de cette ville un beau coup d'œil sur le bassin de l'Ohio; elle est située sur le Wills-Creek, un des affluens du Potomac. La route descend de là vers Hagarstown, jolie petite ville située dans la grande et fertile vallée du Conegocheague en Maryland: la ville se fait remarquer par sa propreté; ses habitans paraissent être en grande partie d'origine allemande.

A Frederictown, que le peuple appelle *Frederic*, la route se divise en 2 branches; l'une se dirige sur Baltimore, l'autre sur Washington; celle-ci est moins fréquentée et moins bonne. Washington, capitale de la Confédération, ou plutôt ville fédérale, comme on l'appelle aux États-Unis, s'embellit et s'agrandit de plus en plus; cependant une grande partie de la ville contraste, par son extrême simplicité, avec les édifices imposans élevés aux frais de la Confédération. Le Capitole, bâti sur une légère éminence, domine tout à l'entour; après ce monument, on cite l'hôtel du Président. L'auteur nomme encore le cabinet des machines brévetées, qu'un Suisse lui montra en disant: De toutes ces machines quelques-unes ont été bonnes à quelque chose, et d'autres n'ont été bonnes à rien. Entre Washington et Baltimore, la route passe sur un sol sablonneux et aride; mais en approchant de Baltimore on voit plus de bois qu'on ne s'attendrait à en trouver auprès d'une grande ville. Baltimore est au nombre des plus belles villes d'Amérique; il n'y

en a point qui ait plus de beaux monumens; l'auteur ne cite pourtant que la cathédrale catholique et l'athénée. Il ne dit aussi que quelques mots sur Philadelphie et New-York, parce-qu'il suppose apparemment ces villes assez connues des Américains pour lesquels il écrit.

Un immense bateau à vapeur, sur lequel s'embarquèrent 400 passagers, remonta la rivière d'Hudson jusqu'à Albany. A Schenetady, au-delà d'Albany, l'auteur prit un bateau du canal pour se rendre à la chûte du Niagara. Sur un espace d'une centaine de milles, le canal longe le cours du Mohawk : l'auteur prédit que dans 30 ans les bords du canal ne formeront, pour ainsi dire, qu'un seul village. La ville d'Utica augmente sans cesse; de tous côtés on aperçoit de nouveaux hôtels et de nouvelles églises; elle est entourée de belles fermes et de maisons de campagne. A 8 milles au-delà d'Utica, le canal entre dans une plaine immense; aussi, sur un espace de 69 milles, il n'a pas besoin d'une seule écluse. A l'extrémité de cette plaine, on trouve le village de Syracuse qui s'embellit de grandes auberges. Ses salines, ainsi que celles du village de Salina, fournissent environ un demi-million de boisseaux par an. Le canal traverse ensuite Rochester; naguère son emplacement était un désert; aujourd'hui il y a une grande ville, peuplée de plus de 12,000 âmes, et munie de grandes auberges; elle a ses journaux, ses concerts, des assemblées brillantes, enfin, dit l'auteur, tous les avantages et tous les fléaux des grandes villes. Jamais ville ne s'est formée aussi promptement que Rochester, qui ne compte que 12 ans d'existence. Le canal traverse, sur un aqueduc, le Genessée qui passe par la ville, en y faisant une chûte ou *rapide*, dont on a profité pour un grand nombre de moulins et de fabriques. Par un canal latéral, Rochester communique avec le lac Ontario. C'est à Lockport que les bateaux sont, pour ainsi dire, hissés, dans quelques minutes, par les écluses, à la hauteur d'une centaine de pieds. A Blackrock, le canal aboutit au Niagara, et à Buffalo il s'unit au lac Erié. Ce lieu aussi était un désert il y a peu d'années; maintenant, de beaux équipages roulent dans les rues; une foule de beau monde vient ici, des grands ports, pour visiter la chûte du Niagara.

L'auteur fait une description intéressante de cette chûte, dont beaucoup d'autres voyageurs ont parlé; il pense que

l'on n'en a pas évalué assez juste la hauteur, à cause de la masse d'eau qui rejaillit du fond de l'abîme, et cache une partie de la nappe qui tombe. Le fleuve fait ensuite des chûtes moins frappantes, ou des *rapids* qui, par eux-mêmes, seraient une curiosité.

L'auteur s'embarqua sur le lac Erié, pour le petit port de ce nom, où il y a un village peu considérable ; de là une voiture publique se rend à Pittsburgh, par une très-mauvaise route, longue de 120 milles. Il est question de creuser un canal de Pittsburgh jusqu'au lac, et comme on travaille au grand canal qui doit unir Pittsburgh à la ville de Philadelphie, on pourra, un jour, voyager par eau depuis la Delaware, c'est-à-dire depuis l'Océan jusqu'au lac. Pittsburgh n'est qu'à peu de distance de l'Ohio, et l'on peut revenir par les bateaux à vapeur jusqu'à Cincinnati, lieu de départ de l'auteur. D-c.

MÉLANGES.

292. Journal des sourds-muets et des aveugles ; par M. Bébian, directeur de l'Institution spéciale des sourds-muets (1).

M. Bébian, auquel ses écrits et ses succès dans l'enseignement des sourds-muets, ont acquis une réputation justement méritée, poursuit avec activité l'œuvre difficile qu'il a commencée. Nous avons sous les yeux le 7e numéro de son journal des sourds-muets et des aveugles. Ce recueil, dont il paraît tous les mois un numéro de 48 à 60 pages, renferme les observations les plus intéressantes que fournissent ces deux classes infortunées de la société, un examen comparatif des diverses méthodes, l'analyse des ouvrages qui traitent de cette institution, des notices historiques sur les écoles des sourds-muets et

(1) On souscrit à l'*institution spéciale des Sourds-Muets*, boulevard Mont-Parnasse, n° 24 (bis); chez Hachette, libraire, et chez Treuttel et Würtz.

Prix de l'abonnement :

Pour un an ou 12 cahiers, Paris	24 fr.
— dans les départemens	16
Pour six mois ou six cahiers, Paris	13
— dans les départemens	14

des aveugles, ainsi que sur leurs instituteurs les plus célèbres, un exposé des procédés d'enseignement pratique les plus avantageux; enfin tout ce qui a rapport à cette matière, qui touche aux questions les plus importantes de la philosophie, de la morale et de la législation. Ce journal ne peut manquer d'éveiller l'intérêt public: il contribuera puissamment à perfectionner et à propager la pratique d'un art qui doit rendre des milliers d'infortunés à la vie sociale, à l'industrie et à la religion. J....T.

293. SULAMITH. — Sulamith, journal destiné à favoriser les progrès des connaissances humaines et de la morale parmi les Israélites; par DAVID FRÆNKEL. 5e année, 1er et 2e Tom. — 6e année, 1er et 2e Tom. Gr. in-8°. Dessau, 1828; au bureau de la rédaction; et Leipzig, chez Schmidt. (*Jenaische Allg. Literat. Zeitung;* décembre 1828, p. 386, n° 229; et p. 393, n° 230.)

On a remarqué dans les premiers tomes de ce journal, qui répond parfaitement aux besoins moraux des Israélites, plusieurs articles remarquables sur des sujets moraux et religieux; des traductions de l'hébreu, des notices sur les mœurs, coutumes et usages de divers peuples, et particulièrement des israélites; des dissertations technologiques; des poésies, etc. Nous indiquerons quelques articles importans et qui rentrent plus ou moins dans le cadre du *Bulletin.*

2e cahier. *Les Israélites, et leurs prétentions légitimes contre les états chrétiens*, article destiné à modifier les préjugés qui pèsent sur la nation juive. Extrait d'un écrit de M. KRÆMER, bibliothécaire à Ratisbonne.

4e cahier. *Notes pour servir à l'histoire des Israélites;* par J. FRITTELES. Tableau effrayant du sort des Juifs en Espagne, même vers la fin du 17e siècle. 500 personnes, accusées de favoriser secrètement le judaïsme, furent brûlées dans un *auto da fé.*

5e cahier. *Lettre adressée à l'éditeur de la Sulamith sur les Juifs polonais;* par le Dr EWALD DIETRICH. C'est un témoignage honorable pour les Juifs polonais.

7e cahier. *Adresse d'un vétéran dans l'enseignement à ses jeunes collègues*; par G. BEER, prof. de morale à Prague.

8e cahier. *L'administration de la justice à Tripoli;* par M. FISCHER, *d'après le latin de Molina.*

11e cahier. *Décisions du sénat de la ville libre de Francfort*, concernant l'organisation des écoles des juifs.

12. cahier. *Réflexions sur l'instruction religieuse, appendices à l'introduction de la confirmation parmi les Israélites.* Depuis 17 ans, la confirmation a lieu parmi les Juifs de Dessau, où réside l'éditeur de la Sulamith. Elle fut introduite à Cassel pendant l'interrègne de Westphalie, et la Sulamith donne l'acte public qui fut rédigé à cette occasion. A Strelitz et à Hambourg, la première confirmation a eu lieu en 1818.

6e année, 1er cahier. *De l'état des Israélites en France.* Le nombre des Juifs allemands, italiens, espagnols et portugais résidant en France est de 80,000. — Paris seul en contient de 5 à 6000. — D'après les documens officiels du Consistoire central des Israélites, il y avait, en 1809, parmi les Israélites, 1232 propriétaires d'immeubles, 797 militaires, 2360 ouvriers, et 250 fabricans. *De la notion de la liberté morale*; par M. Fulda. On remarque dans les mélanges un extrait du voyage en Orient du comte de Forbin, qui trace le tableau de la situation actuelle de la ville de Jérusalem, et de la destinée des malheureux Israélites qui l'habitent.

2e cahier. Ce cahier commence par un article digne d'intérêt sur les prénoms et noms de famille des Israélites. — Observations sur la position sociale des Israélites dans l'Amérique septentrionale.

3e cahier. *Essai sur l'avenir des Juifs dans les états de la Confédération germanique.*

4 cahiers du tome 7 ont déjà paru. C. R.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE CAHIER.

Géographie et Statistique.

Géographie moderne universelle; J. G. Masselin..... 193
Europe. — France. Idée des finances de la France..... *ib.*
Histoire de la navigation intérieure de la France; J. Dutens..... 203
Code de la pêche fluviale; Baudrillart..... 205
Nouveau manuel des Maires; J. Ch. Paul..... *ib.*
Instruction théorique et pratique sur les brevets d'invention..... 206
Rapports généraux sur les travaux du conseil de salubrité; 1826 et 1827..... 206
Statistique du départ. des Bouches-du-Rhône; Tom. II: le Comte de Villeneuve. — *Géographie ancienne*..... 207 212

Annuaire de la Corse, pour 1829..... 222
Pays-Bas. — Navires entrés dans les principaux ports..... 228
Importations de céréales à Roterdam et Amsterdam, en 1828..... ib.
Statistique de l'Université de Louvain, 1817 à 1827..... ib.
Industrie typographique des Pays-Bas, en 1827..... 229
Grande-Bretagne. — De l'émigration considérée comme un débouché ouvert aux pauvres..... ib.
Ideen ueber die Auswanderung, etc. Idées sur l'émigration pour l'Amérique; Brauns..... 235
Universités anglaises..... 236
Nombre des voyageurs à Margate..... ib.
Population de l'île de Thanet, en 1827..... 237
Projet d'une communication régulière de l'Angleterre avec les Indes orientales..... ib.
Russie. — Géographie de l'empire de Russie; R. Rabbe..... 239
I. La Russie et les Polonais en 1829. — II. La Turquie et les Grecs en 1829..... 241
Longévité dans l'empire russe. — Mouvement de la population grecque en Russie (1827). — Instruction publique. — Églises et écoles à Archangel. — Maison pour les Invalides à Kostroma. — Hospice pour les pauvres libres à Romèna. — Commerce de Moscou en 1828. — Commerce des trois ports russes de Théodosie, Eupatosie et Balaklawa. — Foire de Makariaff, à Nijni-Novogorod..... 242
Rybinsk, port de l'intérieur de la Russie..... 247
Sur le village d'Ivanovo; Boïarkine..... 250
Lettres sur la Sibérie, en 1826..... 251
Allemagne. — Mesures comparées des hauteurs les plus remarquables..... 255
Hauteur absolue de Gotha; Berghaus et Hoff..... 256
Hœhen Messungen einiger Orte, etc. Mesures barométriques de quelques lieux entre Gotha et Cobourg; X. E. A. De Hoff..... 257
Notes statistiq. sur la Prusse. — I. Étendue et population. — Soieries. — Exploitation des houillères. — Compagnie prussienne des Indes orientales. — *Id.* rhénane pour les Indes orientales. — Suicides... 258
Notes statistiques sur Berlin..... 260
Historisch-statistische Beschreibung, etc. Descript. historiq. et statist. de la maison de travail de Brauweiler; Ristelhueber..... 261
Notes statistiq. sur Dresde. — Éclairage au gaz..... 266
Population de Leipzig, par professions. — Population de Spire.... 267
Topographie des Herzogthums Holstein. Topographie du duché de Holstein, etc.; Doerfer..... ib.
Suisse. — Distances des lieux situés sur le lac Léman..... ib.
Suicides à Genève comparés avec Paris, de 1820 à 1826..... 269
Population et instruction primaire en Suisse..... 270
Vallée des Dapes. — Canton de Zug. — Instruction populaire d'Appenzell..... 272
Travaux publics dans le canton de Bâle. — Concordat pour l'évêché de *id.*..... 275
Italie. — I. Discours sur le port d'*Antium* ancien et moderne; Linotte. — II. *Dismostrazione della necessita et facilita del ristabilmiento*, etc. Nécessité et facilité du rétablissement de l'ancien port néronien d'Antium: etc.; G. Rasi..... ib.
I. Notice sur Aix en Savoie, etc.; Francœur. — II. Observations sur cette Notice..... 276

Coup-d'œil statistique sur les mines aurifères d'Ossola..... 277
Population de Rome (1828).— Relevé des naissances, etc., à Rome, même année..... 278
Il Vaticano descritto. Le Vatican décrit et expliqué; Érasme Pistolesi. 279
Sur l'économie rurale de la Toscane; Colletta..... *ib.*
Mesure barométrique du Vésuve; Minto..... 280
Espagne.— Travaux aux routes.— Nombre des procès civils et criminels.— Exportation du Santander, blé et farine; 1828..... *ib.*
Population de l'Espagne..... 282
Mouvement du Port de Cadix en 1827..... 283
Portugal. — *Nocões historicas*, etc. Notions historiq., économiq. et administrat. sur les manufactures; José Accursio das Neves... 284
Table de la valeur des monnaies du Portugal..... 285
Notice sur le village de Longroiva; J. Pinto Rebello de Carvalho e Souto..... *ib.*
Division de la Grèce et population..... 286
Population d'Hydra en 1828. — Coup-d'œil sur l'état actuel des affaires des Grecs..... 288
I. Observations sur la dernière campagne de Turquie.— II. Réponse à ces observations; V. Magnier.— III. Dix chapitres sur la guerre d'Orient..... 294
Réplique à la réponse de M. Magnier; J. Tolstoy..... 297
Asie.— *Ansichten ueber den Landhandel durch Asien nach Russland.* Coup-d'œil sur le commerce par terre entre l'Asie et la Russie.... 298
Des causes des crimes dans les Indes, et des moyens de les prévenir. 301
Sur l'éducation des jeunes gens destinés à des emplois civils dans l'Inde..... 304
Positions géograph. de plusieurs localités dans l'Inde; J. Franklin. 305
Culture de l'indigo au Bengale..... *ib.*
Exportations de Singapore en 1826, 27 et 28..... 306
Description des ruines de Buddha-Gaya; Fr. Buchanan Hamilton.. 307
État agricole et financier du village de Puda-Vayal; J. Hodgson... 308
Chine.— Aperçu statistique sur la Chine; Klaproth..... 309
Des mariages en Chine..... 317
Afrique.— État des esclaves au cap de Bonne-Espérance..... 319
Amérique. — Colonies françaises. — I. Ordonnance du Roi sur les conseils privés des colonies. — II. *Id.* pour l'ordre judiciaire à la Martinique, etc. — III. *Id.* pour l'application du Code d'instruction criminelle. — IV. *Id.* pour le gouvernement de la Guyane française. — V. *Id.* sur l'organisation de l'ordre judiciaire à l'île Bourbon..... 321
Améliorations intérieures aux États-Unis..... 322
Dépenses des États-Unis et de l'Angleterre comparées..... 329
List of Patents, etc. État des patentes délivrées aux États-Unis..... 322
Letters to the Will. Prescott, etc. Lettres à M. W. Prescott, sur les écoles libres de la Nouvelle-Angleterre; J. G. Carter..... 330
Notes statist. sur le Pérou..... 332
Extrait d'un mémoire sur la décadence des mines d'or de Minas-Geraes, au Brésil; D'Eschwége..... 333
Balance commerciale de la Havane et de Matanzas..... 334
Aanteekingen betrekelijk de kolonie Surinam. Notice sur la colonie de Surinam..... *ib.*
Océanie — Mémoire sur les Lapons, les Tasmaniens, etc.; Lesson et Garnot..... 336
Observations sur l'origine de la vie sociale dans les îles de la mer du

Sud, et à Noukakivah; D. Tilesius..... 339
Importation de la laine, etc., de la Nouv.-Galles et de Van-Diémen, en Angleterre..... 345
Notice sur l'île Pulo-Nias..... 346
État moral des îles de la Société et surtout de Taïti..... 347
Commerce des îles Sandwich (1828)..... 348

Plans et Cartes.

Universa Græciæ antiquæ Tabula geographica, etc.; D. T. Kruse.. 349
Atlas universel de géographie, physique, etc.; A. Brué..... 350
Atlante descrittivo, etc. Atlas descriptif de géographie moderne.... 352
Carte spéciale des postes de France; C. Viard..... 353
Carte de la partie méridionale de la Suède et de la Norvège; Forsell..... 354
Revue de Cartes géographiques..... 356

Économie publique.

Memorie di pubblica Economia. Mémoires sur l'Économie publique; Saverio Scrofani..... 357
Traité des principes généraux du droit et de la législation; Jos. Rey. 359
I. *Id.* des assurances terrestres; Quénault. — II. Autre sous le même titre; Grun et Jolyot. — III. Traité des assurances d'Émerigon conféré avec le nouv. code du commerce; Boulay-Paty. — IV. Traité des principes d'indemnités en matières d'assurances maritimes; W. Benecke. — V. *A treatise on the law of insurance*, etc. Traité des lois de l'assurance; Willard Phillips. — VI. Sur les Compagnies d'assurance. — VII. *A comparative view*, etc. Coup-d'œil comparatif sur les différens établissemens d'assurance à vie; Ch. Babbage. — VIII. Notice sur les assurances de toute espèce, etc.... 362
I. De la réduction du droit sur le sel, etc.; J. Milleret. — II. De l'impôt sur le sel; Locard-Denoël..... 368

Voyages.

Voyage au Brocken..... 371
Relazione del prof. Alessandro Volta, etc. Relation d'un voyage littéraire en Suisse; Volta..... 372
Monogrammen uns und ueber Venedig. — Notes sur Venise. — *Journal of a Voyage*, etc. Journal d'un Voyage dans la Méditerranée, etc.; Ch. Swan..... 373
I. *I Viaggi di Marco-Polo*, etc. Les Voyages de Marco-Polo expliqués et commentés; J. M. Baldelli. — II. Lettre de M. De Hammer sur Marco-Polo..... 374
Voyage aux montagnes d'Youmah; Trant..... 376
Id. de Cosséir au Nil; Elphinstone..... 378
Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson; J. Milbert..... 380
Excursion de Cincinnati à New-York..... 384

Mélanges.

Journal des sourds-muets et des aveugles; Bibian..... 387
Sulamith. La Sulamith journal; D. Frænkel..... 388

ERRATA.

Tom. XVIII, p. 320, dernière ligne du 1er tableau, *au lieu de* 67,236, *lises* 67,231; et ligne 1re du 2e tableau, *au lieu de* 1621, *lisez* 1622.

Avril 1829, Tom. XVIII, p. 21, la ligne supérieure devait être la 1re de la page suivante. *Les souscripteurs recevront un carton avec le cahier présent.*

PARIS. — IMPRIMERIE DE A. FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.

BULLETIN

DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES.

ÉCONOMIE PUBLIQUE; VOYAGES.

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

294. GEOGRAPHIE DES TRANSALPINISCHEN GALLIENS. — Géographie de la Gaule transalpine, d'après les commentaires de JULES-CÉSAR *de bello gallico*, avec une explication des autres noms géographiques qui se trouvent dans cet auteur, à l'usage des gymnases; par le Dr Franç. TIEDLER. In-8° de VIII et 72 p., av. 1 carte; prix, 8 gr. Essen, 1828; Bædeker.

Ce livre est moins une géographie complète de l'ancienne Gaule qu'un ouvrage destiné à procurer aux élèves les connaissances nécessaires pour l'intelligence de la partie géographique de la conquête des Gaules par Jules César, et propre, en même temps, à épargner aux maîtres des recherches pour l'explication des noms géographiques. La table des noms de lieux est précédée d'un précis historique sur les Celtes, les Galates, les Gaulois, et sur les conquêtes des Romains dans la Gaule transalpine, etc. La carte est bien dressée et n'est pas trop surchargée de noms de lieux. (*Leipzig. Liter. Zeitung*; janvier 1829, p. 144).

295. TABLEAU GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LA FRANCE avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1827. In-fol. de 57 p. Paris, 1828; imprim. roy. (Voy. le *Bulletin*; août 1824, p. 137; août 1825, p. 361, janv. 1828, p. 60).

Ce recueil de tableaux publié par la Direction générale des Douanes, et distribué aux 2 Chambres, fait suite à ceux que la même administration a antérieurement publiés, et dont il a été rendu compte dans le *Bulletin*.

Rédigés dans l'ordre qui a été adopté pour les années 1825 et 1826, ces tableaux fournissent :

1° L'état détaillé de la navigation par port ou direction maritime.

2° La situation des entrepôts à la fin de l'année.

3° La distinction des objets importés qui ont été reçus à l'entrepôt, d'avec ceux qui ont été livrés à la consommation et ont acquitté les droits.

4° La distinction des produits naturels ou manufacturés exportés de l'intérieur du royaume, d'avec ceux qui ont été réexportés ou expédiés en transit.

5° Enfin la valeur de toutes les marchandises exportées et importées, établie d'après le tarif annexé à l'ordonnance royale du 29 mars 1827.

Les tableaux ci-après sont destinés à présenter aux lecteurs du *Bulletin* le résumé des faits qui sont contenus dans cette publication.

MOUVEMENT GÉNÉRAL *du commerce de la France avec le dehors, année* 1827.

IMPORTATIONS.				EXPORTATIONS.			
Nombre des navires.	Indication du pavillon.	Jaugeage. Nombre des tonneaux.	Valeur des cargaisons.	Nombre des navires.	Indication du pavillon.	Jaugeage. Nombre des tonneaux.	Valeur des cargaisons.
			fr.				fr.
3350	Français....	353,102	230,140,295	3522	Français....	346,370	235,129,660
3959	Des pays d'origine.....	408,873	111,626,559	4141	Des pays d'origine.....	346,733	167,728,165
480	Tiers.....	66,636	24,415,448	1180	Tiers.....	93,109	42,776,385
7789	Navires.....	829,611	366,182,302	8843	Navires.....	786,212	445,634,210
	Par terre...	.....	199,621,926		Par terre...	.....	156,767,066
	Total...	.....	565,804,228		Total...	.....	602,401,276

Différence en faveur des exportations..... 36,597,048 fr.

Nota. A l'égard du commerce fait avec les colonies françaises et les comptoirs français de l'Inde,

les importations s'élèvent à 61,791,339 f.
les exportations *id.* à 56,551,480 } 5,239,859 f., différ°. en fav. des importations.

TABLEAU DES PRINCIPAUX OBJETS QUI ONT ÉTÉ IMPORTÉS EN FRANCE, ET EXPORTÉS DU ROYAUME, EN 1827.

IMPORTATIONS. Quantités admises pour la consommation avec paiemens de droits.	DÉSIGNATION des OBJETS DE COMMERCE.	EXPORTATIONS. Quantités exportées de l'intérieur du Royaume.
millions.		millions.
8,70	Peaux brutes et préparées	5,54
0,01	Id. ouvrées	12,82
3,47	Pelleteries	0,59
0,00	Id. ouvrées	0,05
11,14	Laines	0,32
0,19	Crins	0,03
0,00	Cheveux	0,11
6,60	Poils	0,13
1,58	Plumes	1,66
32,27	Soies	3,18
0,79	Cire	0,12
0,00	Id. ouvrée	0,30
2,50	Graisse suif	0,19
0,00	Chandelles	1,29
0,16	Blanc de baleine	0,00
0,00	Id. ouvré	0,01
1,65	Rogues de morue	0,00
0,62	Colle	0,03
0,63	Fanons de baleine	0,00
0,99	Perles	0,82
0,27	Engrais	0,15
1,00	Sangsues	0,00
0,31	Éponges	0,01
0,45	Ivoire	0,00
0,38	Écaille	0,00
0,29	Nacre de perle	0,00
0,05	Corail brut	0,08
0,39	Os et cornes	0,00
1,22	Fruits à ensemencer	3,13
0,00	Fruits divers	0,11
7,65	Tabac en feuilles	0,11
2,27	Sucs végétaux divers	0,95
21,42	Huiles non comestibles	4,95
2,13	Espèces médicinales	0,46
12,88	Bois de construction	3,35
0,73	Id. feuillard	0,35
3,44	Id. merrain	0,00
0,22	Id. liége en planches	0,22
1,80	Id. de teinture	0,05
1,10	Id. d'ébénisterie	0,02
0,67	Joncs et roseaux	0,06
4,21	Chanvre	0,13
0,56	Lin	0,92
51,91	Coton	0,05
2,49	Paille tresses grossières	0,20
0,28	Id. id. fines	0,09
0,68	Houblon	0,01

IMPORTATIONS. Quantités admises pour la consommation avec paiemens de droits.	DÉSIGNATION des OBJETS DE COMMERCE.	EXPORTATIONS. Quantités exportées de l'intérieur du Royaume.
millions.		millions.
4,66	Teinture et tannin	8,30
0,01	Chardons cardiers	0,32
0,01	Tourteaux de graines oléagineuses	0,69
8,20	Pierres gemmes	2,12
0,05	Albâtre sculpté	0,18
0,01	Id. brut	0,00
0,35	Marbres	0,01
1,47	Plâtre, ardoise, matériaux	1,04
0,00	Pierres à feu	0,20
0,12	Autres utiles aux arts et métiers	0,20
1,29	Soufre	0,25
8,08	Houille	0,08
0,01	Marnes et cendres de houille	0,52
1,17	Fonte	0,51
2,45	Fer en barres	0,15
0,00	Id. de tréfilerie	0,26
0,22	Tôle et ferblanc	0,03
0,00	Id. travaillée	1,92
0,85	Acier	0,00
0,19	Id. fondu	0,04
9,04	Cuivre pur	0,46
0,07	Id. allié	0,14
0,00	Id. travaillé	1,32
0,00	Or battu	1,85
0,00	Or fil sur soie	0,36
2,13	Étain brut	0,01
0,00	Id. travaillé	0,19
0,47	Plomb sulfuré	0,02
5,80	Id. brut	0,00
0,00	Id. travaillé	0,19
0,00	Argent battu, tiré, filé	0,03
0,55	Zinc	0,01
0,26	Cobalt	0,00
0,41	Mercure	0,00
0,00	Sel	2,90
3,42	Potasse	0,02
0,29	Soude et natron	0,08
0,72	Nitrate de potasse	0,00
0,00	Acétates divers	1,16
0,25	Sulfates divers	0,70
0,10	Acides divers	0,30
0,37	Tartrate acide de potasse	0,83
0,77	Carbonate de plomb céruse	0,00
0,13	Teintures préparées	0,38
0,38	Couleurs et crayons	1,21
1,05	Cochenille	0,00
0,00	Savon	1,66
14,88	Indigo	0,00
8,00	Fils de lin ou de chanvre	1,03
0,00	Id. de coton	0,50
0,00	Id. de laine	0,44
0,22	Id. de poils de chèvre	0,01
3,36	Chevaux	1,29
0,19	Mules et mulets	4,84

IMPORTATIONS. Quantités admises pour la consommation avec paiemens de droits.	DÉSIGNATION des OBJETS DE COMMERCE.	EXPORTATIONS. Quantités exportées de l'intérieur du Royaume.
millions.		millions.
3,40	Moutons	1,42
6,33	Bêtes à corne	2,52
1,66	Porcs	0,87
0,03	Viandes fraîches	0,12
0,03	Id. salées	1,28
0,00	Id. apprêtées	0.10
0,06	Gibier et volaille	0,36
3,14	Fromages	0,33
1,74	Beurre	1,96
0,29	Œufs	3,83
0,00	Miel	0,31
0,25	Poisson et coquillages	0,54
0,94	Céréales et farine	7,15
0,06	Légumes verts	0,10
2,52	Riz	0,01
0,16	Légumes secs et leurs farines	0,96
0,09	Pâtes	0,17
3,55	Citrons et oranges	0,44
0,00	Truffes	0,10
0,78	Fruits secs	3,70
15,51	Fruits oléagineux	1,72
3,87	Huile d'olive comestible	1,93
0,00	Sucre raffiné	4,55
36,95	Id. brut et terré	0,00
0,02	Mélasse	1,72
10,99	Café	0,00
0,04	Confitures et bonbons	0,32
2,63	Poivre et piment	0,02
1,00	Thé	0,00
0,79	Vanille	0,45
0,66	Cacao	0,00
0,08	Bière et cidre	0,35
0.02	Vins ordinaires	41,51
0,42	Id. de liqueur	5,72
0,01	Vinaigre	0,64
0,00	Eau-de-vie de vin et de graine	22.97
0,36	Id. de mélasse	0,00
0,03	Liqueurs	0,74
0,00	Médicaments composés	1,34
0,94	Linge ouvré	0,52
0,17	Meules à aiguiser	0,20
0,07	Pierres ouvrées	0,20
4,55	Chapeaux de paille fins et gros	2,09
0,12	Briques, tuiles et carreaux	0,53
0,05	Poterie	0,38
0,00	Faïence	0,24
0,01	Porcelaine	3,68
0,26	Miroirs petits	0,17
0,09	Id. grands	0,58
0,00	Verrerie	2,60
0,23	Vitrification, grains percés	0,12
0,01	Bouteilles pleines	2,66
0,00	Id. vides	0,34
0,45	Livres, langues mortes ou étrangères	0,38

IMPORTATIONS. Quantités admises pour la consommation avec paiemens de droits.	DÉSIGNATION des OBJETS DE COMMERCE.	EXPORTATIONS. Quantités exportées de l'intérieur du Royaume.
millions.		millions.
0,00	Livres, langue française	3,14
0,09	Musique	0,22
0,01	Carton	0'29
0,05	Papier	3,96
0,09	Gravures et lithographies	1,84
0,02	Parfumerie	5,39
15,88	Tissus de lin ou de chanvre	17,37
0,01	Batiste et linon	16,58
0,28	Linge de table	0,28
0,00	Tulles	8,48
1,13	Dentelles	0,85
0,80	Passementerie de fil	0,49
1,02	Tissus de laine	26,92
0,00	Id. de poil cachemire et autres	0,50
0,06	Id. de crin	0,27
0,66	Id. de soie unis et façonnés	90,86
1,08	Id. rubans	24,38
0,05	Id. fleuret	0,05
0,03	Id. de coton	46,02
0,00	Feutres	3,54
0,36	Cordages	0,80
0,98	Instrumens aratoires	0,48
0,92	Limes	0,01
0,65	Outils	0,40
0,02	Bijouterie	1,85
0,02	Orfévrerie	0,90
0,04	Corail taillé	0,41
0,01	Plaqué	3,17
0,00	Caractères d'imprimerie	0,11
1,04	Machines et mécaniques	1,32
0,49	Armes	1,44
0,00	Coutellerie	1,22
0,29	Horloges en bois	0,00
0,00	Horlogerie	4,24
0,61	Voitures	0,14
0,00	Sellerie	0,46
0,11	Embarcation	1,09
0,15	Ancres	0,04
0,00	Tabletterie	3,79
0,18	Bimbloterie	0,33
2,17	Mercerie	6,88
0,00	Modes	2,30
0,21	Meubles	1,31
0,00	Parapluies	0,82
0,56	Objets de collection	1,00
0,32	Bois ouvrés	0,32
0,07	Instrumens de musique	0,87
0,00	Id. d'arts libéraux	0,17
0,10	Linge et habillemens	6,48
0,00	Articles divers d'industrie parisienne	5,69

TABLEAU DES PRIMES D'EXPORTATION PAYÉES AU COMMERCE DE FRANCE.

ANNÉE 1827.		ANNÉES ANTÉRIEURES A 1827.	
Marchandises exportées.	Sommes.	Désignation des années.	Montant total des primes payées chaque année.
Tissus de pur coton. . .	765,358 f.	1820.	971,218 f.
Cotons filés.	32,493	1821.	3,165,761
Tissus de laine.	2,101,901	1822.	3,625,015
Meubles d'acajou.	631	1823.	2,133,173
Savons	870,442	1824.	5,662,599
Sucres raffinés.	5,487,296	1825.	9,307,063
Mélasse.	636,361	1826.	9,437,223
Soufre raffiné.	21,595		
Acides.	23,079		
Chapeaux de paille. . . .	150,884		
Peaux	43,448		
Cuivre, ...	2,772		
Plomb.	13,173		
TOTAL.	10,149,433 f.		

COMMERCE SPÉCIAL DE TOUS LES OBJETS QUE LA FRANCE A REÇUS POUR LA CONSOMMATION, ET DE CEUX QUI ONT ÉTÉ EXTRAITS DE SON INTÉRIEUR POUR L'ÉTRANGER ET LES COLONIES.

ANNÉE 1827.

IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
Matières nécessaires à l'industrie.	276,380,167	Produits naturels. . .	158,197,142
Objets de consommation { naturels.	99,593,935	Objets manufacturés.	348,626,595
Objets de consommation { fabriqués.	38,162,899	TOTAL.	506,823,737
TOTAL.	414,137,001		
Différence en faveur des exportations.	92,686,736		
	506,823,737		506,823,737
Numéraire entré.	68,869,918	Numéraire sorti. . . .	31,471,931

TABLEAU DE LA NAVIGATION COMMERCIALE DE LA FRANCE (Pêche et Cabotage non compris). — ANNÉE 1827.

Sur 1,000 tonneaux pris moyennement dans le tonnage de la navigation commerciale, on compte pour chacune des grandes divisions du tableau.		DÉSIGNATION DES PAYS avec lesquels le Commerce a lieu.		TONNAGE DES NAVIRES qui ont été employés à la navigation.		PROPORTIONS dans lesquelles se trouve le tonnage des Navires français et étrangers qui ont pris part à la navigation.			
						Entrée.		Sortie.	
Entrée.	Sortie.			Entrée.	Sortie.	français.	étrangers.	français.	étrangers.
				tonn.	tonn.				
		Europe	Angleterre (paquebots compris)	138,120	177,689	0,28	0,72	0,34	0,66
			Suède et Norvége	100,655	47,570	0,005	0,995	0,005	0,995
			Danemark	1,935	8,290	0,000	1,000	0,009	0,991
			Pays-Bas	17,067	60,689	0,48	0,52	0,12	0,88
			Villes Anséatiques (Hanovre)	9,596	23,979	0,23	0,77	0,07	0,83
			Russie, mers Baltique, Blanche, Noire	30,843	19,742	0,25	0,75	0,30	0,70
0,630	0,630		Prusse	37,424	7,955	0,03	0,97	0,04	0,96
			Autriche	6,429	7,466	0,08	0,92	0,13	0,87
			Sardaigne	38,313	36,065	0,64	0,36	0,51	0,49
			Toscane et États Romains	34,206	24,804	0,31	0,69	0,23	0,77
			Naples et Sicile	37,530	25,011	0,21	0,79	0,16	0,84
			Espagne	55,373	40,103	0,49	0,51	0,33	0,67
			Portugal	6,900	3,681	0,80	0,20	0,58	0,42
			Turquie	10,760	13,054	0,88	0,12	0,75	0,25
0,040	0,040	Afrique	Égypte et États barbaresques	34,160	27,004	0,92	0,08	0,82	0,18
		Amérique	Septentrionale. Antilles	32.505	34,399	0,79	0,21	0,81	0,19
			Septentrionale. États-Unis	92,214	53,925	0,14	0,86	0,79	0,21
0,180	0,160		Septentrionale. Mexique	5,294	9,501	0,82	0,18	0,79	0,21
			Méridionale... Brésil	13,543	16,874	0,86	0,14	0,85	0,15
			Méridionale... États indépendans	6,541	10,891	0,91	0,09	0,84	0,16
		Asie	Ile Maurice	4,601	80,293	0,83	0,07	0,33	0,67
			Chine et Cochinchine	1,139	521	1,00	0,00	1,00	0,00
0,020	0,020		Possessions Anglaises	4,448	1,315	1,00	0,00	0,91	0,09
			Id. Françaises	1,022	1,551	1,00	0,00	1,00	0,00
			Id. Portugaises, Hollandaises et Espagnoles	40,65	1,672	0,77	0,23	0,52	0,48
0,130	0,150		Colonies Françaises	103,928	119,438	1,00	0,00	1,00	0,00
1,000	1,000		Totaux	828,611	786,212	0,43	0,57	0,44	0,56

TABLEAU GÉNÉRAL *de la navigation française, année* 1827.

DESTINATION des NAVIRES.		ENTRÉE. Nombre des navires.	ENTRÉE. Tonnage.	SORTIE. Nombre des navires.	SORTIE. Tonnage.
			tonn.		tonn.
Commerce avec le dehors.....		7,789	828,611	8,843	786,912
Pêche...	Morue.....	375	42,695	261	44,446
	Baleine.....	7	2,395	6	2,123
	Petite pêche.....	4,882	52,761	5,867	78,096
Cabotage.	dans la même mer..	50,343	1,647,348	46,854	1,529,204
	d'une mer à l'autre.	836	116,905	996	141,655
	navigat. intérieure..	15,309	345,158	15,790	347,182
Totaux.....		79,541	3,035,873	78,717	2,928,918

Part *que chaque direction maritime de France a prise dans la navigation générale. (Année* 1827.*)*

DÉSIGNATION des DIRECTIONS MARITIMES DES DOUANES.		ENTRÉE. Navigation générale, 79,541 navires jaugeant ensemble 3,035,873 tonneaux. Dans ce nombre on compte par direction maritime sur 1000 tonneaux.	SORTIE. Navigation générale, 78,717 navires jaugeant ensemble 2,928,918 tonneaux. Dans ce nombre on compte par direction maritime sur 1000 tonneaux.
Bordeaux.	Bayonne.....	7	10
	Bordeaux.....	69	81
	Autres ports de la direction.	24	24
	La Rochelle.....	130	140
Nantes....	Nantes.....	49	45
	Autres ports de la direction.	52	57
Rouen.....	Lorient.....	56	49
	Brest.....	39	41
	Saint-Malo.....	23	25
	Cherbourg.....	34	35
	Rouen.....	51	53
	Le Havre.....	94	70
	Autres ports de la direction.	28	25
Marseille.	Abbeville.....	29	26
	Boulogne.....	27	25
	Dunkerque.....	27	29
	Toulon.....	39	35
	Marseille.....	42	141
	Autres ports de la direction.	36	38
	Montpellier.....	20	27
	Perpignan.....	9	10
	Bastia.....	15	14
		1000	1000

F. Villot.

296. Ponts et Chaussées.— Rapport au Roi par S. E. le ministre de l'Intérieur, et Ordonnance du Roi sur diverses dispositions relatives aux travaux dépendant de l'administration des Ponts et Chaussées. In-4° de 23 p. Paris, juin 1829; imprim. roy.

Une commission composée de fonctionnaires recommandables par leurs lumières et leur expérience a été formée, lors de la clôture des Chambres en 1828, pour rechercher les moyens les plus prompts et les plus économiques d'assurer l'achèvement, la restauration et l'entretien des routes. Les discussions des importantes questions qui se sont élevées au sein de cette Commission ont été rendues publiques, et le *Journal du Génie* civil a reproduit en entier les opinions des différens membres.

Après s'être fait rendre un compte exact de la situation des routes, de leurs besoins et de leurs ressources, la Commission s'est occupée de rechercher les vices qui pouvaient se rencontrer dans leur administration, les causes de leur défectuosité, et les moyens de porter au mal un remède actif et assuré.

La statistique des routes royales publiée en 1824 par l'administration des ponts et chaussées, ne pouvait servir de base aux calculs de la Commission : des renseignemens plus précis, recueillis à la fin de 1828, ont été mis sous ses yeux.

Il en résulte : que la longueur totale des routes royales est aujourd'hui d'environ 8,631 lieues $\frac{3}{4}$ (la lieue supposée de 4 kilom.); que sur cette longueur 4,205 lieues seulement sont arrivées à l'état d'entretien; que 3,166 lieues $\frac{1}{2}$ sont a réparer, 814 lieues $\frac{1}{4}$ à terminer et 446 à ouvrir.

Les routes à réparer donneraient lieu à une dépense de	61,000,000
Id. à terminer	43,400,000
Id. à ouvrir	35,000,000
Pour réparer, terminer, ou construire l'ensemble des ouvrages d'art, il faudrait environ	59,000,000
Total	199,000,000

La Commission d'enquête a pensé, qu'au moyen de quelques taxes destinées à couvrir les frais d'établissement des communications les plus urgentes réclamées par différens points, le capital un peu exagéré de 199 millions pourrait être réduit à 120.

Tout en proposant diverses combinaisons financières qu'il serait possible d'employer pour subvenir à ces dépenses, elle n'a exprimé aucun vœu particulier pour aucune. Mais plusieurs questions relatives à la marche de l'administration et aux moyens de la rendre plus active et plus surveillante, ont été résolues.

L'ordonnance royale du 10 mai n'a pour but que d'approuver les mesures administratives proposées par la Commission, et qui ont été jugées susceptibles d'une prompte approbation.

Cette ordonnance établit dans chaque chef-lieu un conseil départemental chargé de proposer la sous-répartition des fonds destinés à l'entretien des travaux dépendant de l'administration des ponts et chaussées. — Le titre Ier est relatif à la distribution des fonds affectés : 1° aux routes et ponts; 2° à la navigation, aux bacs, canaux et quais; 3° aux ports maritimes de commerce. Le titre II s'applique aux projets et à l'exécution des travaux, et le titre III aux formes à suivre dans l'adjudication.

Réserver à l'autorité centrale ce qu'elle peut projeter, entreprendre ou terminer avec succès; confier aux autorités locales des détails que seules elles peuvent saisir et embrasser, tels sont les principes sur lesquels repose l'ordonnance du Roi.

Les bornes de cet article ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur les causes qui ont motivé le Rapport au Roi du ministre de l'Intérieur; qu'il nous suffise de dire que la mesure qu'il a provoquée amène une heureuse modification dans une des branches les plus importantes du service public, et de renvoyer nos lecteurs au texte même de l'ordonnance du Roi du 10 mai 1829, insérée au Bulletin des Lois.

ERN. GRANGEZ.

297. CAISSE CENTRALE DE PENSIONS POUR LES VEUVES, rue Gaillon, n° 11, à Paris, établie les 3 et 6 mai 1828, constituée le 16 avril 1829. *Statuts et Prospectus.* Broch. in-8° de 16 p.

« Cet utile établissement, formé spécialement en faveur des femmes, donne les moyens à tout homme marié, français ou étranger, s'il n'est pas militaire ou marin en activité de service, âgé de 21 ans à 60 exclusivement, de laisser à sa veuve une pension annuelle et viagère à dater du jour du décès de son mari.

« La Société est divisée en quatre classes.

« Les cotisations annuelles à payer par les Sociétaires et les pensions allouées à leurs veuves sont fixées d'après ces quatre classes.

Cotisation annuelle à payer par les Sociétaires.		*Pensions annuelles allouées aux Veuves des Sociétaires.*	
De la 1re Classe.....	36 fr.	De la 1re Classe.....	300 fr.
De la 2e Classe.....	72	De la 2e Classe.....	600
De la 3e Classe.....	108	De la 3e Classe.....	900
De la 4e Classe.....	144	De la 4e Classe.....	1200

« La cotisation est toujours due à dater du 1er janvier qui précède l'inscription du Sociétaire, et, au bout d'un an et un jour de son admission, sa veuve a droit à la pension.

« Une économie de 3, 6, 9, ou 12 fr. par mois, suffira donc pour assurer un sort honnête à sa veuve, et, malheureusement trop souvent, pour arracher à la misère une famille nombreuse privée subitement de son soutien.

« Les fonds provenant des cotisations sont convertis par l'Administration en rentes 5 p. °/₀ aussitôt qu'il se trouve 5,000 fr. en caisse. Il est énoncé sur chaque inscription qu'elle est achetée au nom de la Société, et qu'elle ne peut être vendue sans l'autorisation du conseil de surveillance, dans lequel siègent douze Sociétaires. Ces dites inscriptions, formant le fonds social de Pensions pour les Veuves, sont déposées, dans le jour de leur achat, à la Banque de France (art. 20 des Statuts).

« Le Directeur et le Caissier fournissent, pour garantie de leur gestion, un cautionnement de 100,000 fr. (1).

« Pour devenir Sociétaire, on doit produire un extrait de son acte civil de mariage, et un certificat de médecin constatant que l'on n'est atteint d'aucune maladie chronique. »

Telles sont les clauses principales, et réciproquement obligatoires, du contrat que la *Caisse centrale de pensions pour les Veuves* propose à ses commettans; elles sont développées dans une série de XXV articles, dont l'interprétation est assez facile. Cette institution, dont l'utilité ne peut être mise en doute, et que nous croyons appelée à exercer la plus heureuse influence sur les mœurs publiques, en même temps qu'il peut en ressortir des avantages très grands pour le bien-être de plusieurs classes

(1) Ce cautionnement a été accepté par le Conseil les 4 et 17 juillet dernier.

de la société, comptait déjà des modèles dans les autres pays, entre autres en Hollande, où une Société du même genre, fondée en 1821, a reçu son acte constitutif en 1824, c'est-à-dire depuis 5 années, et se montre dans un état assez prospère pour faire bien augurer de celle qui vient de se former en France (1).

Une chose que nous avons vainement cherchée dans les Statuts de cette Société, et qui nous semblait cependant indispensable pour leur examen, ce sont les termes qui ont servi de base aux calculs des fondateurs (2), et qu'ils ont dû tirer surtout des chances de probabilité pour la durée de la vie humaine. Nous avons essayé, pour assurer notre conviction et pour la faire partager à nos lecteurs, de faire nous-mêmes les calculs qui ont dû servir d'opération première aux fondateurs, et nous avons eu la satisfaction de les voir coïncider avec les renseignemens ultérieurs que nous avons obtenus d'eux-mêmes.

Une première opération bien simple avait suffi d'abord pour nous donner la certitude des avantages que présente l'institution; la voici : la vie moyenne du mari, selon la table de Duvilard, étant estimée être,

A 20 ans, de.....	34 ans	3 mois
25.....	31	4
30.....	28	6
35.....	25	9
40.....	22	10
45.....	20	«
50.....	17	3
55.....	14	6
60.....	11	11

les sommes versées par chaque actionnaire, en supposant qu'elles le seront pendant toutes les années de la vie moyenne, donneront :

(1) En 1826, la *Société* hollandaise *de pension pour les Veuves*, fondée à Amsterdam, avait déjà réuni plus de 3,000 participans. Son *Réglement*, que nous avons sous les yeux, et qui se compose de 23 articles, offre avec les Statuts de la *Caisse centrale* de Paris quelques différences que nous signalerons dans le cours de cet article.

(2) La Société de Hollande a observé la même réserve dans son Réglement.

	1re classe.	2e classe.	3e classe.	4e classe.
Depuis 20 ans...	1,233 fr.	2,466	3,699	4,932
25.....	1,128	2,256	3,384	4,512
30.....	1,026	2,052	3,078	4,104
35.....	927	1,854	2,781	3,708
40.....	822	1,644	2,466	3,288
45.....	720	1,440	2,160	2,880
50.....	621	1,242	1,863	2,484
55.....	522	1,044	1,566	2,088
60.....	429	858	1,287	1,716

On voit donc que la plus forte somme que puisse payer un sociétaire, dans chacune de ces quatre classes, est bien loin d'être en proportion avec le capital qui serait nécessaire pour constituer la pension à laquelle sa veuve aura droit (1).

Maintenant prenons pour bases de nos calculs sur la mortalité les tables de Duvilard et l'examen du chiffre des décès, en France, en 1827. Sur une population de 900,000 âmes, nous trouvons 25,000 décès, et par conséquent un peu moins de 3 p. % de la totalité, ou 1 sur 36; mais ce calcul comprend tous les âges, et dans l'espèce nous n'avons qu'à chercher le terme moyen de l'âge auquel on peut être admis dans la Société. Ce terme est de 40 ans, et la table de Duvilard établit pour cet âge un décès sur 53 individus. Mais la table de Duvilard a été calculée sur des élémens recueillis avant l'époque où l'introduction de la vaccine est venue diminuer les chances de mortalité, et l'on ne compte plus guères aujourd'hui qu'un décès sur 62 individus de l'âge de 40 ans, comme on estime que la durée de la vie moyenne est de 31 ans $\frac{1}{2}$ (2), au lieu de 28 $\frac{1}{2}$, terme de l'estimation de Duvilard; ce qui doit ajouter aux chances heureuses de toutes les Sociétés d'assurance sur la vie qui ont fondé leurs calculs sur les anciennes bases de probabilité.

Dès-lors on peut établir ainsi les avantages qui résultent pour la masse des intéressés des dispositions indiquées dans les Statuts de la *Caisse des Veuves*. Deux années de cotisation, payées par chaque sociétaire avant que la veuve puisse avoir droit à la pension (article IX), formeront un capital de réserve

(1) Nous avons calculé que le terme moyen du temps pendant lequel la Caisse aura probablement à payer une pension à chaque veuve sera de 10 ans.

(2) *Annuaire du Bureau des longitudes*, pour l'an 1829, p. 104.

dont les intérêts se cumuleront à l'infini, celui de la 3e année est consacré au service des pensions; mais, en partant de la base des 200 sociétaires qui étaient réunis lors de la constitution définitive de la Société, et des chances de probabilité que nous avons établies, le chiffre nous donnera 3 pensions au plus à payer en 1830, et peut fort bien même n'en donner que 2. La cotisation de 200 souscripteurs, au terme moyen des quatre classes, étant de 79 fr. 50 c., donnera 15,900 fr.; le terme moyen des 4 classes de pensions, à 750 fr., sera, pour le chiffre le plus haut, de 2,250 fr.; il y aura donc un excédant de 13,650 fr., qui sera réuni au capital des 2 premières années, et produira un intérêt qui augmentera graduellement (1). Ce capital s'accroîtra aussi des fonds qui deviendront libres au fur et à mesure des extinctions ayant lieu par le décès des veuves (art. XXIII).

Voilà donc le fonds des pensions bien assuré, et la crainte que l'on pouvait avoir, au premier abord, que le taux de ces pensions n'eût été porté trop haut cesse aussitôt que l'on réfléchit au capital immense qui peut résulter du versement et des intérêts cumulés d'un certain nombre de cotisations, dans chaque classe, pendant un laps de temps considérable, au bout duquel, la femme du sociétaire venant à décéder la première, ce capital et les intérêts profiteraient à la masse, puisque le mari n'aurait rien à répéter contre la Société, et ne pourrait conserver ses droits autrement qu'en se remariant (2).

(1) Nous avons calculé les recettes et les dépenses pour le service des pensions pendant 10 ans, au terme des 200 sociétaires que la Société comptait au moment de sa constitution, et en supposant (chose impossible) que ce nombre n'augmente pas, chaque année, jusqu'à la 11e inclusivement, verra s'accroître le fonds social de l'excédant des recettes sur les dépenses. Les recettes de la 12e année seront de 21,394 et les dépenses de 22,500. Il y aura donc, à compter de cette année seulement, un excédant de dépenses sur les recettes de 1,106 fr.; mais, à cette époque, le fonds social sera de 108,780 fr., et suffirait pendant plusieurs années encore à couvrir l'excédant de dépenses, quand bien même la Société resterait dans un état stationnaire.

(2) Aux termes de l'article XIV, le Sociétaire qui perd sa femme peut rester membre de la Société en se remariant, et sa seconde femme entre en possession des avantages qui étaient assurés à la première. — Il en est de même dans la Société hollandaise, dont néanmoins tout actionnaire

Cette considération d'une perte totale de toutes ses avances par le sociétaire qui aurait payé sa cotisation pendant plusieurs années et qui survivrait à sa femme, sans avoir la possibilité de contracter un second mariage, a même engagé les fondateurs à modifier l'article dont nous venons de parler, et, dans un nouveau tirage de leurs Statuts, ils ont ajouté cette clause, que « le Conseil de surveillance statuera sur l'indemnité qui sera allouée à chaque sociétaire devenu veuf après dix ans d'inscription dans la Société, et qui *voudrait* cesser d'en faire partie. » Cette décision ne sera prise sans doute que lorsque le cas écherra, c'est-à-dire dans dix ans d'ici, et ce laps de temps suffira pour mettre le Conseil à portée de statuer sur des bases fixes et fournies par l'expérience (1).

Comme il n'est point question, dans l'institution, de prime accordée à la survivance entre les sociétaires, et que les avantages sont tous stipulés dans l'intérêt des veuves, on conçoit qu'on n'ait eu besoin que de former une seule série pour tous, quelque soit l'âge où ils entrent dans la Société, c'est-à-dire de 21 ans à 60 (2). Il suffit que l'âge de la femme soit en propor-

peut continuer à faire partie même en ne se remariant pas; mais, par une disposition qui nous semble injuste et contraire même aux bonnes mœurs, la veuve qui se remarie perd ses droits à la pension, et ne reçoit plus en indemnité qu'une prime de 200 florins une fois payés.

(1) En Hollande, un sociétaire a le droit de renoncer à la Société à la mort de sa femme, et dans ce cas il obtient la restitution de la mise primitive qu'il a dû verser. S'il vient à mourir veuf, il est compté par la Société à ses enfans ou à ses héritiers une prime de 250 florins une fois payés. — Nous proposerions à la *Caisse centrale* de suivre un autre mode, et d'accorder au survivant une pension proportionnée à celle qui aurait été allouée à sa veuve.

(2) La Société hollandaise admet, selon l'âge, 8 classes différentes de sociétaires, soumis à une cotisation différente; mais nous ne voyons point dans l'espèce l'avantage réel de cette distinction, qui ne sert qu'à compliquer la comptabilité, en faisant changer la cotisation de chaque sociétaire au fur et à mesure que l'âge le fait avancer d'une classe dans une autre. D'un autre côté, elle n'admet qu'une seule classe de pensions, dont le montant, pour chaque veuve, a été fixé à 250 florins; mais on peut prendre 2 actions, au lieu d'une, et doubler ainsi la pension. La Société a déclaré aussi que le taux des pensions pourrait être élevé si la situation de la caisse venait à le permettre; mais elles ne pourront, dans aucun cas, excéder le chiffre de 500 florins pour une action.

tion avec celui du mari. L'article VII des Statuts fixe le supplément de cotisation que devra payer tout sociétaire qui aurait une femme plus jeune que lui de 10 ans, et ce supplément de cotisation augmente de 5 en 5 ans jusqu'à 25, terme d'exclusion.

Du reste, les fondateurs n'ont exclu du bénéfice de leur association, où ils ont même admis les étrangers, que les militaires et les marins en activité de service (1). Parmi les conditions d'admission stipulées dans l'article II, se trouve la présentation d'un certificat, délivré par un médecin nommé par l'administration, et constatant que le sociétaire est d'une bonne constitution et n'est atteint d'aucune maladie chronique (2). Ils ont voulu éviter par cette mesure qu'un individu pût entrer dans la Société avec d'autres chances que celles qui résultent des probabilités ordinaires de la vie humaine. Une fois admis dans la Société, le non-paiement de la cotisation (3) peut seul constituer une cause de déchéance (art. VIII). On n'a pas prévu le suicide; ce ne sera donc point une cause de déchéance (4); et, sans doute, lors même que dans un cas d'exception fort rare, le suicide pourrait paraître à un sociétaire un moyen de procurer à sa femme les moyens de soutenir une existence qui lui serait devenue à charge à lui-même, une pareille résolution serait déjà un trop grand malheur pour la veuve, sans qu'elle eût à perdre tout à la fois, avec son protecteur et son soutien, la perspective du sort que celui-ci avait voulu lui assurer après lui, en entrant dans la Société (5).

Nous aurions désiré cependant voir admettre cette exception, parce qu'alors on aurait pu considérer le duel comme un suicide, le ranger dans la même classe, et que la *Caisse centrale des Veuves* aurait ainsi contribué peut-être à opposer un remède efficace à cet usage barbare que nos lois n'ont pu encore parvenir à extirper. Ce faux point d'honneur, si puissant chez nous, et le ridicule, non moins puissant dans nos mœurs, qui s'attache à celui qui cherche à repousser une provocation, auraient peut-

(1) La Société hollandaise a établi la même exclusion.

(2, 3 et 4) Mêmes dispositions dans la Société hollandaise.

(5) Si l'infortuné Richebraque, dont les journaux viennent de nous apprendre le suicide, avait connu cette Société, sa veuve et ses enfans auraient au moins aujourd'hui un morceau de pain, qu'ils attendent maintenant de la pitié publique.

être cédé devant la raison que tout homme provoqué en duel aurait pu donner de son refus (1).

Revenant au point de vue principal de l'institution, nous trouvons une nouvelle garantie de son succès et de la bonne gestion des administrateurs dans l'article x des Statuts, qui réserve sur la cotisation de chaque sociétaire et sur le chiffre de chacune des pensions, selon leur classe, une somme de 6, 9, 12 ou 15 fr. par an, dont il ne sera tenu aucun compte aux sociétaires, et au moyen desquels se trouveront soldés tous les frais de gestion, sans exception aucune (2). On voit que cette retenue peut produire de très-fortes sommes, et offrir par la suite de très-beaux avantages aux fondateurs et à leurs délégués; mais, nous le répétons, c'est une garantie de plus pour les sociétaires, qui, dans toute entreprise de cette nature, doivent désirer que les gérans, pour bien faire les affaires de la Société, trouvent aussi à faire les leurs. D'ailleurs, il ressort un très-grand bien de cette clause et de la distinction établie par les fondateurs entre le fonds administratif composé des sommes allouées par l'article dont nous venons de parler, et dont l'administration peut disposer comme bon lui semble, et le fonds social proprement dit, dont elle est seulement la gérante. Dans tout état de choses elle devra toujours être prête à représenter au Conseil de surveillance la balance du grand livre attaché au dit fonds, en inscriptions de rentes, avec le solde en caisse jusqu'à un nouvel achat d'inscriptions.

Ce conseil est composé de 3 membres honoraires, M. le Cte de Moncabrié, contre-amiral, M. le marquis de la Suze, pair de France, et M. Griois, ancien notaire à Paris, et de 12 commissaires-sociétaires qui ont été choisis, *pour la première fois*

(1) La Société, nous le répétons, pourrait faire ici plus que les lois; mais l'hypocrisie de mœurs s'y opposera longtemps. Qu'attendre, en effet, d'une société qui déclare seule *déshonorée* la jeune fille qui a cédé à l'impulsion de la nature, ou qui est tombée dans un piége, *déshonoré* celui qui a le courage de se mettre au-dessus de l'injure, et qui les pousse tous deux au crime par l'espoir d'échapper au blâme; tandis qu'elle pourrait atteindre les véritables auteurs du mal, en déclarant *infâme* celui qui, après avoir abusé d'une femme, refuserait de reconnaître le fruit de la faiblesse et de la séduction; *infâme* celui qui, pour laver une légère injure, ne balance pas à tremper ses mains dans le sang de son semblable?

(2) L'administration de la Société hollandaise prélève pour ses frais une somme de 5 florins par action et de 8 florins par deux actions, plus 50 c. pour le timbre de l'acte d'inscription.

seulement (art. XVIII), par l'administration, mais qui, chaque année, devront être nommés par le conseil, dans l'assemblée qui aura lieu pour la reddition des comptes, conformément à l'article XXI (1). En outre, par l'article XXIV des Statuts, tout sociétaire a le droit de requérir l'exécution de ceux-ci auprès du conseil de surveillance.

Il eût été sans doute à désirer qu'une institution aussi utile et aussi éminemment philantropique que la *Caisse centrale des Veuves* eût obtenu du gouvernement une autorisation royale, et la nomination d'un commissaire pour veiller aux intérêts des sociétaires. Les renseignemens que nous avons pris nous ont fait connaître que les fondateurs ont soumis leur premier projet au ministre de l'Intérieur, le 22 mars 1827; le 18 juillet de la même année, il leur a été répondu que leur Société n'étant point du genre des Sociétés anonymes, n'exigeait point la sanction d'une ordonnance royale; mais que, si les fondateurs voulaient donner suite à leur plan, il n'avaient qu'à prendre la marche tracée par les Sociétés de morale et de bienfaisance ayant pour but spécial d'assurer, soit des secours mutuels, soit des pensions à leurs actionnaires. En conséquence de cette décision, qui peut être considérée du reste comme un assentiment tacite de la part du gouvernement, les Statuts, soumis aux autorités compétentes, améliorés par la discussion et par le résultat d'une correspondance avec le ministre de l'Intérieur, ont été arrêtés définitivement par actes des 3 et 6 mai 1828, et la Société s'est formée *en participation* d'après les articles 47 et suiv. du Code de Commerce (2).

L'auteur de cet article croit avoir apporté à l'examen des Statuts de la *Caisse centrale des Veuves* toute la conscience et

(1) La *Caisse centrale* est du reste administrée par un Directeur (M. de Corny) soumis à un cautionnement de 50,000 fr., ainsi que le Caissier (M. Guyot), et 2 autres administrateurs (MM. Charles et Eugène Perrin). — La Société hollandaise est administrée par un Directeur (M. Heye) fournissant un cautionnement de 10,000 florins, (21,000 fr.) et 5 commissaires nommés par l'assemblée générale. On voit qu'indépendamment de sa responsabilité morale, la *Caisse centrale des Veuves* présente, par la valeur du cautionnement, des garanties encore plus grandes que la Société de Hollande.

(2) La Société hollandaise s'est établie de la même manière, et ses statuts ont été approuvés par le Roi, sous la date du 12 septembre 1824 (n° 42), sans désignation de Commissaire du gouvernement.

tout le soin dont il était capable, en cherchant à s'éclairer de toutes les lumières qu'il a pu avoir à sa disposition. Persuadé de l'importance d'une institution appelée, selon lui, à procurer les plus grands avantages à la société, il voudrait avoir fait naître dans l'esprit des lecteurs la conviction et la confiance qu'il a acquises pour lui-même, et avoir préparé tous ceux qui se trouvent dans une position semblable à la sienne à l'accomplissement d'un acte qu'il regarde comme un devoir sacré. S'il n'ose se flatter que ses paroles aient quelque autorité, il espère que son exemple sera plus déterminant. Edme Héreau.

298. Almanach de l'Université royale de France, année 1829. In-18 de 15 feuilles ½. Paris, 1829; Brunot-Labbe.

299. Clergé de la France en 1828.

D'après l'almanach du clergé, on compte 5 cardinaux, 20 pairs de France, 1 ministre à département, 4 membres du Conseil privé du Roi, 14 archevêques, 66 évêques, 5 cordons bleus de l'ordre du Saint-Esprit, 468 vicaires généraux, 684 chanoines titulaires, 1788 chanoines honoraires, 3083 curés, 22,475 desservans, 5,765 vicaires, 439 chapelains, 839 aumôniers, 1,976 prêtres habitués des paroisses, ou autorisés pour la prédication ou la confession, 1,044 prêtres directeurs et professeurs des séminaires.

Le nombre des prêtres jugés nécessaires par les évêques s'élève à 52,457 (ce qui, d'après la population actuelle de la France et déduction faite des cultes dissidens, donnerait un prêtre par 550 ames).

Le total des prêtres en activité de service est de 36,649. — Il s'en faut, par conséquent, de 15,808 que le nombre demandé par les chefs du clergé soit au complet.

On compte 13,493 prêtres employés qui ont plus de 60 ans d'âge, et 2,328 que leur âge et leurs infirmités empêchent d'être employés. Le nombre des prêtres morts en 1827, dans l'exercice de leurs fonctions, est de 1,149. — Les ordinations se sont élevées en 1827 :

Pour la prêtrise, à 1852. Pour le diaconat, à 1584. Pour le sous-diaconat, à 1823.	5,259 ordinations.

Le nombre des élèves ecclésiastiques est de 44,224. 9,285

théologiens, 3,725 philosophes, 21,118 dans les séminaires, 7,761 dans les colléges, 2,355 chez les curés.

Le total des religieuses est de 19,340, parmi lesquelles on compte les sœurs de la Croix, les religieuses du Saint-Sacrement, les sœurs de la Présentation, de Ste-Claire, de Notre-Dame, des sacrés cœurs de Jésus et de Marie, de sainte Marie de Fontevrault, les Annonciades, les Bénédictines de l'adoration perpétuelle, les Clarisses, les Hospitalières, les Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire, les filles de la Retraite, dites de la Société de Ste.-Marie, les sœurs de St.-Joseph, les Augustines, les Ursulines, les sœurs de St.-Dominique, les Hospitalières de St.-Augustin, les religieuses du bon Sauveur, les sœurs de Marie Thérèse, ou servantes de Jésus-Christ, les sœurs de St.-Joseph de Cluny, du saint enfant Jésus, dites de Saint-Maur, de Ste.-Claire, de la Visitation, de Ste.-Agnès, les Pénitentes, les anciennes religieuses de Flines, les Franciscaines, les sœurs de la paix de Jésus, les dames de la Providence, de Sainte-Thérèse, les Carmélites, les Bernardines, les dames de la Providence du bon Pasteur, de la Miséricorde, de Nazareth, des Écoles chrétiennes de l'immaculée Conception, de la Ste.-Famille, de Notre-Dame auxiliatrice, de la Ste.-Trinité, les dames Chartreuses, les sœurs du Verbe incarné, de la Nativité, les filles de la Croix, les sœurs de l'Union chrétienne, de St.-Charles, les dames de Port-Royal, les filles de la Croix de St.-André, les sœurs de St.-Dominique, du tiers-ordre de St.-Dominique, les filles de la Retraite, les dames de la Société de Marie, les sœurs de l'enfance de Jésus et de Marie, du saint nom de Jésus, les sœurs maîtresses d'écoles et autres.

De droit ou de fait, il existe 3,024 établissemens de religieuses, savoir : 1,983 autorisés définitivement et 1,041 en expectative.

L'Université compte dans son sein, sans parler des institutions primaires et des frères des Écoles chrétiennes, 673 ecclésiastiques (1). L'Institut en compte 5, dont un archevêque, un évêque, un pair ecclésiastique et 2 abbés. (*Nouv. journal de Paris*; 29 fév. 1828).

(1) En 1829, on en a compté 627 et 94 aumôniers, d'après l'*Almanach de l'Université* et la *Gazette de l'Instruction publique*; 1829, n° 12.

300. MANUFACTURES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ESPAGNOLES COMPARÉES. (*Morning-Chronicle. — Galign. Mess.*; 9 oct. 1827.) (Voir le *Bulletin* d'avril 1829, n°s 13, 14, 15 et 16).

Nous insérons cet article comme servant à compléter l'idée qu'on peut se faire, en France, de la manière dont nos voisins d'outre-mer envisagent aujourd'hui leur industrie, en la comparant avec la nôtre et avec celle de quelques autres nations.

D'après le *Morning-Chronicle*, les détails publiés dans les papiers-nouvelles anglais sur les diverses manufactures, sont en contradiction entr'eux, non pas, dit le rédacteur, qu'il soit difficile d'obtenir des informations exactes sur l'état des fabriques, mais parce qu'un injuste esprit d'opposition au principe de la liberté du commerce que protège M. Huskisson, porte les rédacteurs de ces feuilles à supprimer, ou altérer les faits qui viennent à leur connaissance. Demandez, par exemple, aux principaux marchands de Londres, comment va le commerce à Macclesfield; ils répondront que toute la population est occupée, que les salaires sont doubles de ce qu'ils étaient pendant la crise, et qu'il y a beaucoup d'ordres qui ne sont pas encore remplis. Lisez les nouvelles de Macclesfield; vous y verrez un sombre tableau. On ne peut nier qu'il n'y ait beaucoup d'ouvriers occupés; mais alors, comme compensation, l'on nous dit qu'ils ne sont occupés que par des ordres de l'intérieur qui seront promptement satisfaits; que nonobstant que les ouvriers gagnent le double de ce qu'ils gagnaient l'année dernière, cependant ces ordres sont si limités pour le prix, que les manufacturiers n'y trouvent pas de bénéfice. Il est donc difficile que le public, privé de meilleures sources de renseignemens, puisse se former une opinion sur la situation des manufactures. La vérité est, que les manufactures de soieries sont réellement très-actives, mais que les commandes viennent principalement du commerce de l'intérieur, et qu'au moyen de la perfection actuelle des machines, elles seront promptement exécutées; presque tous les bons ouvriers sont employés; ils gagnent 30 sh. par semaine, salaire considérable, comparé à celui qu'ils recevaient l'année dernière, mais faible, comparé à celui qui leur était alloué dans les temps de prospérité. Dans les objets de fantaisie, quelques-uns gagnent jusqu'à 8 et 10 sh. par jour; les femmes

et les enfans, qui, l'année dernière, mouraient de faim, gagnent à présent de 4 à 8 sh. par semaine. Les diverses manufactures de Manchester, de Blackburn et de Bolton ont assez d'activité; les meilleurs ouvriers y gagnent chacun de 15 à 30 sh. Des ouvriers pressés par l'impôt et la cherté des denrées, voudraient que l'on revînt aux anciens prix, quoique dans l'état actuel, les chefs se plaignent de retirer à peine leurs déboursés. A Glasgow, et autres lieux d'Écosse, où se trouvent des manufactures, on dit que les progrès sont remarquables; on assure que les classes industrieuses en ont retiré de grands avantages. Cependant les manufactures du second rang se plaignent que quelques maisons importantes, en travaillant à 10 et même à 20 pour cent au-dessous des prix établis, exercent un monopole. Les demandes se bornent presque maintenant à celles de l'intérieur; mais celles du coton pour l'Allemagne et la France sont plus fortes qu'on n'avait osé l'espérer. Pendant la dernière quinzaine, des batistes aux marques de France ont été exportées et sont arrivées, par la voix de contrebande, à bon port à Rouen et dans la Normandie, qui est une espèce de foire pour ce genre de commerce. Notre supériorité dans cette branche d'industrie est si grande que les manufactures d'Angleterre donnent 15 pour cent de plus à l'exportation que les articles de France d'une qualité semblable. Il est juste cependant d'ajouter que depuis cette différence dans les prix, le bénéfice de l'exportation a varié. Depuis six ans le bénéfice proportionnel sur les marchandises anglaises exportées était de 25 à 40 pour cent; maintenant les marchandises françaises ont fait tant de progrès qu'au lieu de les vendre au rabais de 15 pour cent, le capitaine fait un sacrifice de 7 ½ pour cent sur ses gains passés; l'exportateur en fait à peu près autant, et *l'on a tout lieu de penser que si le gouvernement francais se montrait plus libéral envers le commerce de son pays, les manufactures arriveraient à une grande prospérité.* Maintenant, le dégoût des capitalistes est si grand pour s'embarquer dans des spéculations manufacturières, qu'il se fabrique peu de mécaniques, et que des ordres pour des machines à vapeur, qui avaient été envoyés de Paris, ont été contremandés. Il est étonnant combien la conduite des gouvernemens influe sur le pays. Voyez l'Espagne. Les plus belles manufactures du monde pour le drap de grande dimension, se

trouvent dans cette contrée; mais le placement des capitaux dans les entreprises industrielles y est regardé comme si peu sûr que le trafic de cet article est livré à un insolent monopole, et à 2 ou 3 manufactures protégées par la Cour. D'après les dernières lettres de Madrid, des draps fins, supérieurs en solidité, et presque, sinon tout-à-fait égaux pour la beauté du tissu aux vrais draps de Saxe, qu'on ne peut avoir à moins de 35 à 38 sh. l'aune, ne se vendaient dans cette capitale de l'Espagne que 3 ou 4 dollars l'aune. Pour revenir à nos propres manufactures, il a été reconnu, la semaine dernière, que le peu de vente qui s'est fait, l'a été principalement pour l'Allemagne, le Brésil et l'Amérique du Nord, mais que les demandes étaient en baisse. Il paraît cependant qu'il y a encore quelques demandes de l'Amérique du Nord, mais non de la part des maisons dans lesquelles on pourrait avoir toute confiance. Il arrive rarement de voir une telle stagnation et de ne plus recevoir de demandes des Américains. Durant la dernière crise on avait reçu presque autant de commissions des États-Unis que dans les temps les plus prospères; mais on peut garantir, d'après le dire de deux des manufacturiers les plus recommandables de Manchester, qu'on n'en exécuta pas une sur cent, la plupart de ceux qui les avaient reçues, ne voulant pas, d'après l'état commercial du globe, courir les risques de ne pas recevoir les avances nécessaires pour entreprendre ces fabrications. Depuis peu, la confiance s'étant presque entièrement rétablie, des ordres, que les circonstances fâcheuses avaient suspendus, ont été exécutés, mais, il faut l'avouer, avec de grands risques. Quant aux négocians et manufacturiers qui ont armé pour le Brésil, la plupart sont si dégoûtés de l'improbité et du mauvais succès qu'ils ont éprouvés, qu'ils parlent tous de renoncer au commerce avec l'étranger. On a fait quelques affaires avec le Portugal, principalement en faïence commune et en papeterie qui sont reçues dans ce pays d'après un tarif plus favorable que celui qui a lieu pour les mêmes articles des manufactures françaises. Mais ceux qui les ont exportées se plaignent beaucoup des retours, et surtout de la mauvaise foi des marchands portugais. Presque toutes les marchandises en coton envoyées d'ici en Portugal, avaient été fabriquées à Elvas, où se rendent les contrebandiers espagnols, qui font d'immenses acquisitions qu'ils

débitent en Espagne. Les détails sur les dentelles qui nous viennent des factoreries d'Écosse et du comté de Buckingham, sont assez favorables. Il y a quelques demandes; mais les ouvriers se plaignent que l'on n'ait point élevé leur salaire dans une juste proportion. Certes, d'après ce que les ouvriers en dentelle anglaise gagnent en France, il paraît qu'ils ont raison de se plaindre. Fr. L.

301. Mémoire sur le transit général, adressé par MM. les délégués des principales Chambres de commerce de France. Br. in-4° de 15 pages. Paris, 1829; imp. de Selligue.

Nous ne traiterons pas ici l'importante question d'économie politique sur le transit; le gouvernement semble avoir compris quels avantages la France devait recueillir de son extension; car, ainsi que l'a dit M. de St.-Cricq, dans l'exposé des motifs et projet de loi qu'il a présentés à la Chambre des députés le 21 mai 1829, « une des mesures les plus importantes est sans contredit celle par laquelle, en affranchissant le transit, par la suppression d'une taxe égale au vingtième des droits d'entrée, imposée au grand nombre des marchandises, nous étendons notablement sa sphère. Nulle faculté n'a été plus généralement demandée. Quelques préoccupations l'avaient jusqu'ici beaucoup restreinte; l'intérêt de nos armemens, l'activité de nos transports, un besoin général de multiplier et d'étendre nos rapports extérieurs, de hautes considérations de bon voisinage, réclament son développement; la force, la bonne direction de nos douanes le permettent. » Cette mesure du Gouvernement, pour n'être pas générale, n'en est pas moins utile à la France, surtout en réfléchissant à sa position géographique. D'une part, la moitié de ses frontières est baignée par les deux mers; de l'autre, elle touche par une longue ligne aux pays les plus industrieux de l'Europe. Une nation ainsi placée, disent les auteurs du mémoire, ne peut manquer de devenir nécessairement le lien de tous les peuples, et le point central d'où doivent se distribuer en tous sens les richesses du monde entier.

Le mémoire que nous annonçons est rédigé dans un bon esprit, et il faut croire qu'il n'a pas été sans influence dans la détermination si récemment prise par le Gouvernement. Les Chambres appelées à sanctionner la loi des douanes qui leur est présentée, liront ce mémoire avec intérêt. A. D.

302. Société des méthodes d'enseignement. *Fondation d'une école spéciale d'externes, autorisée par le Ministre de l'Instruction publique.* —(Prospectus).

D'après ce *prospectus,* le but de la Société est de prouver, par l'évidence des faits, le perfectionnement dont l'enseignement est susceptible, la possibilité d'abréger de beaucoup la durée commune de l'instruction, enfin, l'étendue et la variété des connaissances utiles qui peuvent facilement être données aux jeunes gens dans un petit nombre d'années.

La Société fera enseigner dans son école, d'après les méthodes jugées les plus parfaites, toutes les connaissances appropriées aux divers besoins sociaux : lecture, écriture, arithmétique, les divers genres de dessin, musique, géographie, histoire, langues mortes et vivantes, mathématiques, logique, art d'écrire, sciences commerciales, histoire naturelle, physique, chimie, anatomie, hygiène, etc.

Les parens y trouveront donc les différens genres et les différens degrés d'instruction qui conviendront à leurs enfans, d'après leur position sociale, leurs goûts et leur destination.

Dans le cas même où, par des circonstances quelconques, les parens seraient contraints de faire cesser à leurs enfans le cours des études, ceux-ci auront acquis une masse de connaissances plus ou moins étendue, il est vrai, mais qui leur sera toujours utile, et ils n'auront pas perdu leur temps.

Pour être compté parmi les fondateurs de l'école, il suffit de donner une somme de *mille francs*, ou même de *cinq cents francs.* Dans le premier cas, on aura le droit d'envoyer un élève à l'établissement pour tout le temps de son éducation complète, évalué à 6 ans; dans le second cas, on aura le droit, pour le même temps, à une demi-bourse.

Les personnes qui voudront bien concourir pour une somme quelconque aux dépenses de premier établissement d'une institution qui doit apporter des améliorations notables dans le système d'éducation et d'instruction, sont priées d'en informer par écrit *M. Cassin, agent de la Société des méthodes, rue Taranne,* n° 12, auprès duquel elles pourront prendre de plus grands renseignemens à ce sujet.

Des personnes recommandables, parmi lesquelles on compte MM. Andrès, les ducs de Broglie et Decases, Casimir Périer,

Delessert, le général Lafayette, Laffitte, Alexis de Noailles, Ternaux, Growan anglais, etc., se sont déjà empressées de concourir, par le don de sommes plus ou moins fortes, à cet établissement dont ils ont reconnu l'importance.

303. Reconstruction de la ville de Salins.

La partie incendiée offre à présent, sur une longueur de 660 mètres, une rue principale de 14 mètres de largeur, parfaitement régulière, et avec des trottoirs. A l'exception de sept emplacemens qui étaient assurés, les deux côtés sont garnis de maisons bien bâties et déjà presque toutes habitées. Les rues latérales, quoique moins larges, offrent aussi un coup-d'œil satisfaisant, et sont également avancées dans leur construction. L'administration municipale a fait marcher ses établissemens de front avec les édifices particuliers. Les places publiques sont ornées de fontaines simples, mais de bon goût, dues aux soins de l'architecte de l'arrondissement; des dépôts pour les pompes ont été construits dans différens quartiers; leur matériel a été considérablement augmenté. Enfin, deux compagnies de pompiers, formées de jeunes gens de la ville, pleins d'intelligence et de zèle, offrent aux Salinois des motifs de sécurité dont l'expérience a déjà démontré le juste fondement. (*Courrier Franç.*; 21 nov. 1828.)

304. État de la librairie dans les Pays-Bas. (Extrait des *Recherches statistiques* de M. Quételet).

Le nombre des ouvrages indigènes imprimés dans ce pays, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, a été de 2183, sans y comprendre les journaux et les recueils périodiques (1). On peut évaluer le nombre des feuilles imprimées à

(1) Le journal hollandais *Algemeene Konst en Letterbode*, 1829, n° 20, fait remarquer à ce sujet, que si M. Quételet a fondé son calcul sur les annonces de livres dans la *Revue bibliograph. des Pays-Bas*, ce calcul doit être fort au-dessous de la vérité, attendu que cette Revue ne fait connaître de la littérature hollandaise que quelques brochures, et passe sous silence tout le reste. Le même journal pense que l'état florissant de l'imprimerie à Bruxelles ne prouve rien en faveur de l'état des lettres dans cette ville, vû qu'un grand nombre d'imprimeurs de Bruxelles ne font que réimprimer les ouvrages publiés en France, et vivent par conséquent aux dépens de la littérature française. D.

13,098,000, en supposant que les ouvrages se composaient, terme moyen, de 10 feuilles, et étaient tirés à 600 exemplaires, ce qui donnerait annuellement 4,366,000. M. *Daru* comptait que la France, en 1815, avait produit 128 millions de feuilles imprimées (Voy. *Bull.*, Tom. X et XI, n° 9), c'est-à-dire cinq à six fois plus que chez nous, en ayant égard à l'inégalité de population. Mais, nous le répétons, ces calculs ne peuvent faire connaître l'état relatif de l'imprimerie dans les deux pays.

Pour le montrer, examinons ce que la seule ville de Bruxelles a produit, d'après les documens que nous avons recueillis, et à l'exactitude desquels nous croyons pouvoir nous fier : cette ville possède actuellement 40 imprimeries, qui ont 84 presses en activité. Or, chaque presse peut donner 1000 et même 1200 feuilles imprimées par jour ; et si l'on n'en compte, terme moyen, que 500, et 300 jours de travail par an, on trouve que Bruxelles seule imprime actuellement 12,600,000 feuilles par an, le dixième de ce qu'imprimait toute la France en 1825. Le tableau suivant donnera une idée du développement qu'a pris l'imprimerie depuis notre séparation de la France.

Années.	Fondéaires.	Fondeurs.	Imprimeries.	Presses.	Feuilles imprimées.
1815	2	7	20	27	4,050,000
1816	3	10	20	27	4,050,000
1817	2	14	22	31	4,650,000
1818	3	20	25	36	5,400,000
1819	3	24	29	39	5,850,000
1820	3	33	31	43	6,450,000
1821	3	37	33	47	7,050,000
1822	3	37	35	52	7,800,000
1823	3	43	36	55	8,250,000
1824	3	43	36	57	8,550,000
1825	4	52	37	64	9,600,000
1826	4	65	41	74	1,110,000
1827	5	76	40	83	12,450,000
1828	5	66	40	84	12,600,000
moyennes..	3	38	32	52	7,800,000

Revue bibliographique des Pays-Bas ; 30 avril 1829, p. 175.

305. Aperçu du produit net du revenu public de la Grande-Bretagne, dans les années et quartiers échus le 5 avril 1828 et 1829. (*Galignani's Messenger*; 13 avril 1829).

	Années finies au 5 avril.		Accroissemens.	Diminution
	1828.	1829.		
Droits de douane.....	16,569,029	15,842,897		726,132
Droits sur les boissons.	17,224,318	18,499,253	1,274,935	
Timbre.....	6,479,880	6,641,590	161,710	
Poste.....	1,389,000	1,386,000		3,000
Impositions sur les boissons.....	4,785,683	4,849,208	63,525	
Taxes diverses.....	734,906	539,462		195,444
	47,182,819	47,758,410	1,500,170	924,576
	Déduction de la diminution..		924,576	
	Accroissement dans l'année....		575,594	

	Quartiers échus au 5 avril.		Accroissemens.	Diminutions
	1828.	1829.		
Droits de douane.....	3,719,743	3,437,522		282,221
Droits sur les boissons.	3,698,779	3,497,659		201,120
Timbre.....	1,652,732	1,627,959		24,77
Poste.....	357,000	343,000		4,000
Impositions sur les boissons.....	368,398	368,304		94
Taxes diverses.....	101,709	77,005		24,704

Revenus et charges des fonds consolidés pour les quartiers qui ont fini le 5 avril 1828 et 1829.

Revenus.	1828. liv. sterl.	1829. liv. sterl.
Droits de douanes	3,298,559	3,232,895
Droits sur les boissons	3,698,779	3,497,659
Timbre	1,652,732	1,627,959
Poste	357,000	343,000
Impositions	368,398	368,304
Taxes diverses	101,711	77,005
	9,477,179	9,146,822
Porté à caisse à ce total des voies et moyens pour replacer la même somme provenant du produit croissant des fonds consolidés en Irlande pour les services publics	252,759	9,496,841

Charges.	1828. liv. sterl.	1829. liv. sterl.
Annuités de l'échiquier	21,255	21,255
Compagnie de la mer du Sud	86,900	86,900
A la banque sur son capital	89,125	89,125
Dividendes	4,637,940	4,637,796
Dette nationale	1,212,600	524,909
Commissaires pour le paiement des pensions navales et militaires	1,400,000	292,870
Liste civile	212,500	212,500
Pensions	94,748	98,367
Autres charges	116,071	136,278
	7,871,139	6,100,000
Excédant	1,858,799	3,396,841
	9,729,938	9,496,841
Les bons de l'échiquier provenant des fonds consolidés au 5 janvier 1829 et acquittés du produit de l'accroissement dudit fonds au quartier finissant au 5 avril 1829	.....	5,345,333

Excédant au 5 avril 1829	3,396,841	
provenant des fonds consolidés sur le montant des supplémens accordés pour le service de l'année 1828	3,722,064	
Total au 5 avril 1829 pour y être pourvu par une émission des billets de l'échiquier sur le produit croissant du produit des fonds consolidés pour le quartier qui finit le 5 juillet 1829		326,223
		5,671,556

(*Galignani's Messenger*; 13 avril 1829). Fr. L.

306. Paquebot de poste à vapeur, se rendant aux Indes par le cap de Bonne-Espérance. (Tiré du *South African Advertiser*, du 20 déc. 1828.) (Voir le *Bulletin* de mai 1829, Tom. XVIII, p. 237).

Il paraît, comme nous l'avions annoncé, que M. Waghorn a réuni, en faveur de son projet, les suffrages des personnes les plus éclairées, dans les diverses présidences du gouvernement de l'Inde anglaise, à Calcutta, à Madras, à l'île Maurice, etc.; que des souscriptions ont été ouvertes partout, pour assurer l'exécution de ce projet, et que les tarifs pour le transport des lettres ont été fixés d'avance par les autorités locales, à raison de la durée présumée et plus ou moins longue du voyage.

On pourra juger de son plan par l'extrait suivant de sa lettre aux souscripteurs du fonds de navigation par la vapeur à Calcutta : — « Le plan du voyage, dit-il, sera, d'après mes vues actuelles, comme suit : le vaisseau mettra à la voile de Falmouth, avec les dépêches pour Madère, l'Ile-de-France et les Indes : point de passagers, point de frêt, mais simplement des lettres et paquets. On paiera, pour chaque lettre, 4 shelling et le même prix par chaque once pour les paquets; je demanderai à chaque autorité respective l'autorisation de ce tarif.

« Je place les dépôts de houille ainsi qu'il suit : à Madère, au Cap et à l'Ile-de-France, en touchant à Trinquemale et à Madras, dans les moussons de S. O., pour délivrer les lettres, mais sans toucher terre, s'il est possible. Je ne crois pas nécessaire d'avoir un plus grand nombre de dépôts de houille entre l'Ile-de-France et les Indes; car je sais que je pourrais toujours

m'en procurer suffisamment à Trinquemale, pour me rendre à Calcutta.

« Dans la mousson N. E., nous toucherions à Trinquemale, pour remettre à terre les paquets pour Ceylan, Bombay et Madras, à cause des vents violens et contraires et des courans de la côte de Coromandel; nous entrerons dans la baie du Bengale par le côté oriental en vue des îles, où les vents sont doux et légers, et les courans presqu'insensibles. Nous ne resterons à Calcutta que dix jours pour les dépêches, nous arrêtant à Madras à notre retour pendant quelques heures.

« Quant à l'exécution de mon plan, Messieurs, je ne puis que vous dire que ma propre conviction, fondée sur mon expérience de la navigation et sur de longues réflexions, a été renforcée par l'opinion de toutes les personnes avec qui j'en ai causé en Angleterre, et qui ont les connaissances nécessaires pour en juger. Parmi ceux qui y ont pris le plus vif intérêt, je citerai particulièrement Hugues Lindsay, le capitaine Ross, de la marine royale, qui commandait l'expédition au pôle Nord, M. Maudsley, qui est universellement connu pour sa science et son habileté comme ingénieur militaire, et M. Gurney, l'inventeur du coche à vapeur. » (*Oriental Herald*; n° 64, avril 1829, p. 183.) Fr. L.

307. Pêcheries des îles Shetland.

Indépendamment de la pêche qui se fait par les propriétaires et leurs fermiers, et par de simples bateaux, il existe maintenant (en 1826), pour les pêcheries de Shetland, 57 bâtimens pêcheurs pontés, qui occupent près de 600 marins; en tout, le nombre des individus employés à la pêche est de 1500 à 1600. Les bâtimens sont, chacun, de la valeur de 200 à 500 liv. sterl.; achetés du produit de l'industrie des pêcheurs, ils leur appartiennent en général. Cette branche de commerce a produit un capital de tonnage de près de 20,000 liv. st., parmi les pêcheurs shetlandais. D'après le réglement, tout le poisson pris devra être salé dans l'intervalle des 24 heures suivantes. (*Glasgow Chronicle*. — *Galign. Messeng.*; Paris, 21 juin 1826.) L.

308. L'empire russe comparé aux principaux États du monde, ou Essai sur la statistique de la Russie, considérée sous les

rapports géographique, moral et politique, précédé de la Série chronologique de ses souverains, de ses agrandissemens, et des époques les plus remarquables de son histoire, etc.; par Adr. Balbi, etc. (Voir le *Bulletin* de mai 1829, n° 163; voir, en même temps, pour les ouvrages analogues du même auteur, le *Bulletin* de mai 1828, Tom. XIII, n° 1, et celui de janv. 1829, Tom. XVII, n° 9.)

En attendant la mise au jour du 2e volume de son *Atlas ethnographique du globe*, M. Balbi continue de publier, sous un même format et sous le titre modeste d'*Esquisses*, des tableaux statistiques présentant, sous tous les rapports importans, la situation de chacun des États les plus considérables, comparé avec les autres États principaux du monde. Sa *Balance politique du globe* a ouvert cette série de statistiques résumées et comparées. Il nous a donné ensuite la France; c'est la Russie qu'il nous offre aujourd'hui.

L'ordonnance de ce nouveau Tableau est à peu près la même que pour les précédens; il est aussi divisé en 3 parties, en tête desquelles sont placées des *Observations préliminaires*. M. Balbi, dans ce préambule, rend compte de la marche qu'il s'est prescrite, de la manière dont il a procédé, des sources qu'il a consultées, des moyens qu'il a employés pour atteindre à la plus grande exactitude possible dans ses évaluations. MM. Héreau, Klaproth, Hassel, de Storch, Hermann, Frédéric Adelung, Schnitzler, de Tolstoy, etc., lui ont fourni, ou un grand nombre d'élémens de son travail, ou des moyens de vérification. Des documens procurés par d'aussi bons garans et mis en œuvre par la sagacité consciencieuse de l'auteur, ne pouvaient que le conduire à des résultats satisfaisans pour lui-même, et, par conséquent, pour ses lecteurs.

La 1re partie, qui occupe le milieu du Tableau, présente une *Esquisse de la statistique historique, physique, morale et politique de l'empire russe*. Cette portion du Tableau comprend, sous 4 colonnes principales, 1° une Chronologie des souverains russes, aux 4 époques de son histoire, avec un Tableau des principaux agrandissemens de l'empire. 2° Les noms des divisions administratives, avec la superficie de leurs territoires, leur population absolue et relative, le produit des impôts, celui de la récolte des grains, la somme des capitaux employés

au commerce, le nombre des fabriques et manufactures, celui des écoliers et étudians en 1824; enfin, celui des causes criminelles en 1826. 3° La Topographie de ces divisions, avec l'indication des chefs-lieux et de leur population respective, des siéges des évêchés et archevêchés, des universités, des ports de mer et des places d'armes. 4° Et enfin la classification ethnographique des habitans.

La 2e partie occupe la moitié supérieure de la première colonne, à gauche; elle offre le parallèle entre l'empire russe et les principaux États du monde, rangés d'après leur étendue. C'est l'extrait de la *Balance politique du globe*. Neuf colonnes principales indiquent le nom et le titre, l'étendue en milles carrés, la population absolue et relative, au commencement de 1827, le revenu et la dette publique en Francs, les forces de terre et de mer, enfin, la capitale de chaque État, avec la population. Tous ces États, y compris l'empire russe, sont au nombre de 40.

La 3e partie occupe la moitié inférieure de la grande colonne à gauche, et toute la grande colonne à droite. Elle offre, sous le titre de *Résumés statistiques comparés*, subdivisés en 16 articles, plusieurs importantes comparaisons entre l'empire russe et les autres États. Les résultats comparés sont classés ainsi qu'il suit: 1° Inégalités dans l'étendue des divisions administratives. Le *maximum*, pour la Russie, est de 728,420 milles carrés, quant à la division de Jénisséïsk, de 2,981 pour la France, département de la Gironde, et de 6,480 pour la Prusse, quant à la régence de Kœnigsberg. — 2° Produits du règne minéral. — 3° Partage du sol, quant aux produits principaux du règne végétal. — 4° Nombre des animaux domestiques. — 5° Inégalités dans la population absolue des divisions administratives. *Maximum* pour la Russie. Poltava; 1,878,000 habitans: pour la France, département de la Seine, 1,013,000: pour la Prusse; Breslau, 925,000. — 6° Inégalités dans la fertilité, la richesse et l'industrie de l'empire russe. — 7° *Importations et exportations*. Terme moyen des années 1825, 26 et 27, en francs. Empire russe; *importations:* 180,633,000; France: 554,718,000; Royaume-Uni ou Grande-Bretagne et Irlande: 1,056,522,000; *exportations:* Russie: 217,095,000; France: 610,068,000; Royaume-Uni: 1,411,768,000. — 8°

Division ethnographique, ou partage de la population d'après les langues; comparaison entre la Russie, l'empire ottoman et la Perse. — 9° Navigation de la Russie, de la France et du Royaume-Uni. — 10° Inégalités comparées de la population relative dans les divisions administratives. — 11° Population relative des environs des capitales. — 12° Partage de la population, relativement au séjour et aux occupations. — 13° Classification des habitans d'après les religions, en Russie, dans l'empire ottoman et en Perse. M. Balbi ne la donne que comme approximative. — 14° Rapports des forces et des ressources des principaux États à leur population respective, c'est-à-dire quant au revenu, à la dette, à l'armée et à la flotte. — 15° Rapport des écoliers des 2 sexes à la population. — 16° Et enfin, rapport des causes criminelles à la population, en 1826, dans les différentes divisions de la Russie. On y voit qu'à St-Pétersbourg, il y a un accusé sur 139 hommes; à Moscou, un sur 832, et à Kalouga, 1 seulement sur 2,734.

Ces indications suffiraient pour faire comprendre tout l'intérêt des résultats présentés par M. Balbi, et tout le travail qu'ont dû lui coûter des recherches dont le produit est resserré dans un espace aussi étroit. C'est ce que l'on comprendra bien mieux à la lecture de ses *Observations préliminaires* et des notes qui remplissent l'avant-dernière colonne et la portion inférieure de la grande colonne à la droite de son Tableau. Si ce statisticien scrupuleux autant qu'habile continue, comme nous l'espérons, la série si bien commencée de ses Tableaux statistiques, il aura réussi, à la fin de ses travaux, à renfermer dans des cadres très-resserrés toutes les notions les plus importantes et les plus exactes que l'on puisse désirer sur les principaux États du monde. Ce sera un service signalé rendu à la science.

A. D. V.

309. Communication, au moyen de la vapeur, entre la Prusse et la Russie, de Greifswald à St-Pétersbourg.

Deux bateaux à vapeur, partent, le 1er de Greifswald (Poméranie ci-devant suédoise), les 1er et 16 de chaque mois, à compter de juin jusqu'à octobre inclus, pour se rendre à Roenne dans l'île de Bornholm. Aussitôt débarqués, les passagers montent sur un autre bateau qui les transporte directe-

ment à St-Pétersbourg. Ce dernier part de St-Pétersbourg les 8 et 23 de chaque mois, à compter également de juin jusqu'à octobre compris. (*Allg. Zeitung ;* mai 1829, n° 153.)

310. Académie royale de Münster.

Le nombre des étudians à cette Académie s'élevait, pendant le second semestre de 1828, à 381, dont 93 étudians en philosophie et 288 en théologie. Ce nombre se composait de 261 nationaux et 120 étrangers. On comptait, à la même époque, 429 élèves au gymnase de cette ville. (*Leipzig. Liter. Zeitung ;* févr. 1829, p. 309.)

311. Université de Breslau.

Il y a actuellement, à l'Université de cette ville, 1,112 jeunes gens, plus 106 étudians, fréquentant l'institut médico-chirurgical de la même ville, ce qui fait en tout 1,218. L'année dernière, on n'en comptait à la même époque que 1,094. (*Ibid.;* mars 1829, p. 503.)

312. Die Haupt-und Residenz-Stadt München und ihre Umgebungen. — Munich et ses environs, ou Guide des étrangers et nationaux dans cette capitale et résidence des rois de Bavière; par Destouches. Gr. in-12 de xx et 474 p.; avec des vues et 2 cartes. Munich, 1827; Michaelis. (*Leipzig. Liter. Zeitung ;* janv. 1829, p. 198.)

Il est peu de villes de l'Allemagne qui se soient agrandies et embellies en aussi peu de temps que Munich, malgré l'ingratitude de son climat et du sol de ses environs. Depuis 7 ans cette ville n'est plus reconnaissable, et c'est surtout aujourd'hui que l'on peut dire avec Gustave-Adolphe « Munich est une selle dorée sur le dos d'un mauvais cheval. « Cependant on peut ajouter que le luxe de la selle est relevé aujourd'hui par une housse magnifique; car les environs de cette capitale ont été bien embellis depuis 200 ans. Aussi les anciennes descriptions, même les plus estimées, étaient devenues insuffisantes. Celle-ci, l'une des plus complettes qui aient été publiées, est digne d'être recommandée aux étrangers et même aux nationaux. Les litho-gr. sont bien exécutées.

313. Lehrbuch des oesterreichischen Handelsrechts, etc. — Manuel du droit commercial autrichien; par F. Fischer. 1 vol. in-8°. Prague, 1828; Kronberger et Weber. (*Allg. Handl. Zeitung;* avril, 1829, p. 201.)

Le code civil de 1812, qui régit tous les États héréditaires de la monarchie autrichienne, renferme des dispositions sur les matières les plus importantes du droit commercial en général; mais ce n'est que dans des ordonnances particulières que l'on trouve les détails et les spécialités des diverses matières que règle la législation commerciale. L'auteur de l'ouvrage que nous annonçons a combiné ces diverses dispositions. Son livre est par conséquent un véritable code de commerce autrichien, qui, présentant l'ensemble des lois commerciales de la monarchie, et s'appliquant à chacune de ses parties, leur sert d'introduction.

M. Fischer traite du droit de faire le commerce, et des priviléges du commerce en gros et en détail, des obligations des commerçans, des autorités qui leur délivrent des patentes, du commerce en gros avec la Turquie, du commerce de la librairie ancienne et moderne, des sociétés de commerce, des personnes par l'entremise desquelles se fait le commerce, des établissemens publics qui ont pour objet de le favoriser, comme, par exemple, les bourses de commerce, les foires, les banques nationales, etc. Il s'occupe ensuite des contrats commerciaux, des livres de commerce, de l'extinction des obligations commerciales.

Le style de l'ouvrage est remarquable par sa clarté et sa concision; il est par conséquent accessible à toutes les classes de lecteurs, avantage que n'ont pas toujours les ouvrages de jurisprudence. C. R.

314. Population du royaume de Bohême en 1827. (*Monatschrift der Gesellschaft des vaterländ. Museums in Böhmen;* décemb. 1827, p. 4.; *Revue encyclop.;* décemb. 1825, p. 955.)

Nous avons donné l'état de la population de Bohême d'après le recensement général fait en 1826. Voici les résultats du recensement de 1827.

La population de Bohême s'élevait à 3,783,630 habitans; elle s'était par conséquent accrue, depuis l'année précédente, de

51,569 âmes ; savoir, de 29,880 naturels mâles, 1092 mâles étrangers, et 20,597 individus du sexe féminin en général.

Cette somme était le produit des données particulières suivantes, sur l'ensemble des cercles du royaume.

Le Beraun comptait 165,956 naturels, 1,527 étrangers, ensemble 167,483 habitans.

Bertchow	241,493 naturels.	2,645 étrangers. =	244,138
Budweis	196,885	4,163	201,048
Bunzlau	380,695	2,741	383,436
Chrudim	287,558	809	288,367
Czaslau	231,185	1,243	232,428
Elnbogen	223,230	1,434	224,664
Kaurzem	184,640	1,282	185,922
Klattau	167,963	1,267	169,230
Kœniggratz	313,211	2,229	315,440
Leutmeritz	336,517	1,959	338,476
Pilsen	192,006	1,285	193,291
Prachiz	248,872	1,805	250,677
Rakonitz	162,570	2,159	164,729
Sautz	129,052	896	139,048
Tabor	186,817	3,329	190,146
Prague	88,180	16,017	104,197
	3,736,840 naturels.	46,790	3,783,630

Dans cette somme totale le nombre des femmes s'élève à 1,972,898 individus; ainsi il dépasse celui des hommes de 162,166 âmes.

Le nombre des villes, des faubourgs et des bourgs est demeuré le même que l'année précédente; par contre, le cercle de Prachiz compte, dans l'année 1827, un village de moins que la même année, où tous les villages du royaume réunis s'élevaient à 11,946. Le nombre des maisons (547,605) s'est accru de 2,354 ; celui des habitans (873,264) de 12728.

D'après la *Revue encyclopédique*, la ville de Prague comptait, en 1823, un total de 107,325 individus, dont 86,494 chrétiens, 7,308 juifs, 1,085 habitans de l'ancienne citadelle, et 12,350 militaires. La Bibliothèque de l'Université renfermait 13,000 volumes. Si le relevé de la population donné par ce recueil était exact, au lieu d'un accroissement, il y aurait eu à Prague, dans l'espace de 4 ans, une diminution de 3,128 âmes.

Si l'on divise toute la population de la Bohême de cette année, par les 956 milles carrés qui forment la surface du pays, on obtient en général une population de 3,957 individus par mille carré.

C. R.

315. Population de Turin a la fin de 1828. Publiée par l'administration de cette ville.

Au 31 décembre 1826 la population de Turin était de 113,990 habitans, dont 55,287 mâles, et 58,703 femmes. Total 113,990.

Population au 31 *décembre* 1828.

	Mâles.	Femmes.	TOTAUX.
Dans la ville	44,582	46,709	91,291
Dans les faubourgs	7,934	7,910	15,844
Sur le territoire	7,124	7,522	14,646
	59,640	62,141	121,781

121781
7791
129572

Augmentation dans les années 1827 et 1828, 4,353 mâles, 3,438 femmes. Total 7,791 habitans.

Individus de conditions diverses.

	Mâles.	Femmes	Totaux.
Individus de conditions diverses	42,670	47,809	90,479
Ouvriers	8,930	4,912	13,842
Prêtres et Clercs	889	.....	889
Domestiques	3,751	5,737	9,488
Juifs	773	783	1,556
Dans les couvens, monastères, lieux de retraite, séminaires, colléges, académie militaire	1,074	.....	1,074
Dans les hôpitaux	1,168	1,745	2,913
	59,640	62,141	121,781

L'administrasion, dit le Recueil italien que nous citons, mérite des éloges pour le zèle avec lequel elle publie chaque année le tableau de la population; mais pour que ces tableaux fussent plus utiles, il faudrait qu'ils continssent l'indication du nombre des naissances, tant légitimes qu'illégitimes, des mariages et des décès; il faudrait aussi substituer à la division en majeurs et mineurs, une énumération des enfans au-dessous de 7 ans, une autre des enfans ou adolescens de 7 à 15 ans, et une dernière qui comprendrait les individus au-dessus de cet âge; car on ne range d'ordinaire dans la classe des mineurs que les jeunes gens, depuis l'âge de 15 ans au moins, jusqu'à la majorité légale. (*Annali univ. di statistica;* mars, 1829, p. 301.)

C. R.

316. Codes nouveaux de commerce, pénal et de procédure civile, annoncés pour l'Espagne.

La Commission chargée de la rédaction du Code de commerce a terminé ses travaux plus promptement qu'on ne s'y attendait, et ce code si important sera soumis incessamment à la sanction royale. On parle, en général, avec beaucoup d'éloges, des personnes qui composent cette Commission. Ce sont MM. Porcel, ancien ministre; Pellegrin, conseiller des finances; Ballarino, membre du conseil des Indes; Saez, vice président du consulat de Madrid, avocat à Séville et secrétaire de la Commission. A juger de ce code par les connaissances étendues des membres de la Commission, et par la grande quantité de matériaux qu'ils ont à leur disposition, on peut s'attendre à un ouvrage remarquable. On en est surtout redevable à M. Ballesteros, ministre des finances, qui a dû triompher d'une foule d'obstacles pour introduire ce changement dans la législation du pays.

Une autre Commission, chargée de la rédaction d'un code pénal, qui soit en harmonie avec les lumières et les besoins du siècle, commencera ses travaux aussitôt après la promulgation du code de commerce.

On entreprendra ensuite la rédaction d'un code de procédure civile. M. de Calomarde a déjà soumis à une Commission tous les actes et matériaux qui ont été recueillis depuis 1815. M. Andino est chargé de faire souvent des rapports au roi sur la marche des travaux. (*Allgem. Zeitung*; juin, 1829, n° 164.)

317. Population des établissemens anglais dans l'Inde.

PROVINCES.	Etendue territoriale en milles carrés anglais.	Nombre d'habitans.
Bengale	328,000	57,500,000
Madras	154,000	15,000,000
Bomboy	71,000	10,500,000
Territoire des vassaux	550,000	40,000,000
Arracan	11,000	100,000
Tavay, Tenasserim, Mergui et Yé	21,000	51,000
Assam et Garrow	45,000	150,000
Malacca	800	22,000
Singapore	210	14,719
Ile du Prince de Galles	160	51,207
	1,181,170	123,388,926

Ainsi la Compagnie des Indes possède plus de 55,000 milles carrés d'Allemagne, sur lesquels une population de plus de 123 millions d'individus. Les Anglais s'élèvent à 40,000, dont 2,000 attachés à l'administration, 300 à la justice, 7,000 marchands et marins; le reste est soldat et forme le noyau d'une armée composée en grande partie d'indigènes, et dont l'effectif est de 300,000 hommes. Les revenus du Bengale, de Madras et Bombay s'élevaient, en 1822, à plus de 213 millions de florins. (*East India Gazetteer, London,* 1828; 2 vol.)

318. Sur l'éducation des jeunes gens destinés a des emplois civils dans l'Inde. (*Oriental Herald;* Vol. IV, mars 1825, p. 365.)

L'auteur regarde comme absurde et devant être changé l'article des statuts d'Haileybury qui dit : « Chaque étudiant, son parent, tuteur ou garant, devra, préalablement à son admission au Collége, faire une déclaration que c'est avec le libre consentement de l'étudiant qu'il entre dans le Collége et avec le dessein de se destiner pour l'Inde. » Et comme les étudians peuvent être admis à 16, 18 et même 22 ans, l'auteur conclut que les certificats exigés sont absurdes; on demande une attestation de bonne conduite habituelle, mais à 16 ans une espiéglerie est très-pardonnable, à 18 ans elle serait un léger tort, à 22 ans elle doit être une cause d'inadmission.

Poursuivant ses remarques, il blâme l'omission d'un professeur de bengali, qui est la langue commune et usuelle; aussi arrive-t-il que les étudians, lorsqu'ils sont munis de leurs emplois, doivent refaire, s'ils veulent s'avancer, leurs études. Tout ce qu'il dit sur ce sujet est fondé sur l'expérience et nous a paru très-raisonnablement conçu. B.

319. I. Suttées, ou sacrifices volontaires des veuves dans l'Inde. (*Friend of India;* mars, 1826, p. 449.)

II. — Sur les Suttées, ou Suicides des veuves hindoues. (*Asiat. Journ.;* déc. 1825, p. 653; *id.* sept. 1827, p. 276.)

III. — *Id.* — Opinions des anciens a cet égard. (*Même recueil;* mai, 1827, p. 621.)

IV. — *Id.* — (*Orient. Herald;* janvier, 1826, p. 1.)

V. — Empiétemens modernes sur les anciens droits des femmes hindoues; par le bramine Ram-Mohun-Roy. (*Même Recueil;* août 1826, p. 251).

VI. — Résolution de la Compagnie anglaise des Indes-Orientales, sur les Suttées, etc. (*Journ. des missions évangél.*; 1re année n° 4, 1827, 354.) (Voir le *Bulletin* de 1824, Tom. II, n° 237, *id.* de 1826, Tom. VI, n° 48, *id.* de 1828, Tom. XV, n° 28.)

Nous avons les premiers signalé à la France et à nos lecteurs des autres pays, les révélations des écrivains anglais sur l'horrible pratique des sacrifices humains, dont le scandale se prolonge depuis trop long-temps dans l'Inde Britannique. Les premiers, nous avons réclamé l'abolition de cette odieuse coutume avec toute la force dont nous étions capables. Tel était spécialement le but de l'article ci-dessus cité du *Bulletin* de 1824. Nous nous sommes aussi empressés d'ajouter, autant qu'il était en notre pouvoir de le faire, à la publicité de la résolution adoptée le 23 mars 1827, par la Compagnie anglaise des Indes Orientales, sur l'honorable proposition de M. Poynder, l'un des actionnaires, et par laquelle la Compagnie, déclarant que le devoir d'un gouvernement paternel est de s'interposer pour faire cesser des rites ou cérémonies religieuses qui entraîneraient la mort des individus, a invité la Cour des Directeurs à transmettre à ses agens dans l'Inde les instructions les plus propres à atteindre ce but. A la vérité, M. Poynder et la Compagnie, en adoptant la proposition, y ont ajouté la condition de ménager, *autant que possible*, les idées, les habitudes et les sentimens des naturels. Mais il faut espérer que cette clause, introduite sans doute dans une décision favorable aux droits de l'humanité, uniquement par un reste de ménagement pour des esprits prévenus, n'aura pas pour résultat d'annuller une mesure déjà bien tardive.

Des écrivains qui habitent l'Inde depuis long-temps, et à qui les habitudes et les dispositions des Hindous doivent être bien connues, ont, depuis la publication de notre 1er article sur ce sujet si important pour la civilisation, accumulé de nouvelles preuves dans l'intérêt des malheureuses veuves hindoues. Ils ont démontré de nouveau combien est peu fondée la crainte de blesser, par l'abolition de leur supplice, les préjugés religieux des Indigènes. Cette opinion est aussi celle d'un vénérable ecclésiastique, M. l'abbé Dubois, à qui son caractère, ses lumières et un long séjour dans l'Inde, donnent toute autorité en cette circonstance. En résumant les observations nouvelles que nous

avons recueillies, pour achever de convaincre ceux qui pourraient encore conserver quelque doute, nous emprunterons la voix éloquente du digne missionnaire dont nous venons d'invoquer le témoignage. Il a bien voulu se charger d'analyser les nouvelles réclamations du *Friend of India*, dans l'article suivant. A. D. V.

I. — Depuis long-temps, l'Europe entière n'a cessé de pousser des cris d'indignation contre la pratique barbare qui oblige les veuves de l'Inde à se laisser brûler vivantes sur le bûcher sur lequel sont consumés les restes inanimés de leurs époux défunts. Le gouvernement européen, qui exerce à présent l'empire sur ce vaste pays, a été accusé de la plus coupable lâcheté, ou de la plus criminelle indifférence, en négligeant d'employer une intervention efficace pour arrêter ces sacrifices barbares, dont l'existence laisse une tache indélébile sur le pouvoir qui, ayant en main la force pour les prévenir, les tolère, ou n'emploie pour les faire cesser que de demi-mesures, ou des voies dictées par la timidité, qui tendent plutôt à les encourager qu'à en diminuer le nombre : car c'est un fait constant que, durant ces trente années dernières, ces horribles sacrifices ont été plus fréquens qu'ils ne l'étaient même lorsque le pays était gouverné par des princes indigènes. Cependant la nation sous l'empire de laquelle cette exécrable pratique existe, a la prétention de vouloir passer pour celle qui occupe le premier rang sur le tableau des peuples civilisés, d'être regardée comme celle que toutes les autres devraient prendre pour modèle, comme celle qui les surpasse toutes en civilisation, en science et en vertu, ainsi que par son humanité, sa bienfaisance et sa philantropie universelle. Quant on voit la pratique dont il est ici question, ouvertement tolérée dans un pays, sous son contrôle absolu, et à laquelle elle est accusée de conniver, que doit-on penser d'un langage si hautain ?

Si le vaste empire de l'Inde était offert à une nation professant le christianisme, je ne dis pas à condition qu'elle tolérerait, mais seulement qu'elle n'userait pas de tous ses efforts pour abolir tout-à-fait ces abominables sacrifices de victimes humaines, il n'en est aucune qui ne dût rejeter avec les sentimens de la plus vive indignation l'offre à des conditions si iniques.

Si tant de voix se sont élevées avec raison contre les *auto-da-fé* des tribunaux de l'inquisition, établis durant des âges d'ignorance, dans la seule vue de conserver l'unité de la foi et la paix des états contre les attaques des Albigeois, des Lollards et autres sectaires dont les dogmes, accusés d'être immoraux et antisociaux, étaient signalés comme ne tendant à rien moins qu'à la révolte contre les souverains légitimes et à la plus flagrante dépravation des mœurs; si le commerce en chair humaine, nom dont on a justement flétri la traite des nègres, auquel la cupidité et l'avarice des nations européennes a donné naissance, et qui a été continué sans pitié et sans exciter aucun remords durant trois siècles, a enfin soulevé un cri général d'horreur dans tout le monde chrétien, aucune voix ne s'élevera-t-elle contre l'abus non moins révoltant, non moins criminel, dont il est ici question, ou se contentera-t-on, comme on l'a fait jusqu'à présent, de gémir en secret sur cette pratique barbare, et de la déplorer en particulier, sans que ceux qui ont le pouvoir en main, et les moyens irrésistibles de la faire cesser tout d'un coup, veuillent rien entreprendre pour obtenir cet heureux résultat, et tandis qu'au contraire, écoutant les conseils de la plus lâche timidité, ils osent à peine la blâmer ouvertement?

Personne n'admire plus que nous la sagesse d'un gouvernement qui cherche à se concilier l'amour, l'estime et la confiance des peuples qu'il s'est soumis, en respectant leur religion, leurs lois, leurs coutumes, leurs usages, lorsqu'ils ne contiennent rien de contraire aux droits d'autrui, ou rien qui heurte de front les sentimens naturels communs à tous les peuples civilisés de la terre, ainsi que le fait la pratique dont il est ici question. On craint, dit-on, d'exposer la tranquillité publique, et même de risquer la sûreté et la stabilité du gouvernement, en employant la force pour mettre fin à ces abominables sacrifices. Quand même cette crainte serait aussi bien fondée qu'elle est vaine, nous doutons qu'un pareil motif fût suffisant pour justifier l'apathie et l'indifférence apparente d'un gouvernement se disant chrétien, ou pour empêcher de faire au moins la tentative de les abolir, ne fût-ce que pour se justifier aux yeux du monde civilisé, indigné de sa coupable négligence. Quoi! une nation exerçant l'empire sur un peuple dont la nonchalance, la timidité et la mollesse sont devenues proverbiales,

une nation qui n'a besoin que d'un signe pour se faire obéir par un pareil peuple, une nation dont le nom seul inspire la terreur, craint de compromettre la sûreté de son empire, en interposant son autorité pour abolir tout d'un coup un usage barbare, qui n'a jamais été mis au nombre de ceux qui forment les bases de la civilisation indienne, et auxquels on ne pourrait pas toucher sans danger; usage qui n'est pas même au rang des coutumes anciennes et généralement reçues dans le pays, mais qui est plutôt une coutume confinée à certaines familles, uniquement fondée sur un faux point d'honneur, nulle part impérativement prescrite dans aucun ancien *Pourana*, et regardée avec la plus grande indifférence par la généralité des Hindous? — La nation qui a en main un pouvoir physique, qui ne fut possédé dans aucun temps par aucune autre nation européenne, sera-t-elle la seule à excuser la tolérance d'un usage aussi barbare, par le prétexte de la crainte de compromettre la sûreté de son empire, en interposant son autorité pour l'abolir? Les Portugais, les Français et les Hollandais ont aussi exercé leur domination dans l'Inde. Les premiers surtout établirent jadis leur puissance dans une grande étendue du pays; mais c'est un fait bien avéré que jamais aucune de ces nations ne toléra sur ses territoires l'immolation des veuves sur le bûcher de leurs maris défunts, et on n'a pas ouï dire que leur intervention pour prévenir ces sacrifices barbares eût jamais excité le moindre trouble dans les pays soumis à leur contrôle.

C'est aussi un fait certain que ces abominables pratiques ont été constamment prohibées dans les pays soumis à des princes mahométans, quoique, de temps, à autre des fanatiques obtinssent sous main et à prix d'argent, auprès des agens subalternes du gouvernement, la permission de les suivre : et cependant l'intervention des Musulmans pour arrêter ces détestables sacrifices n'a jamais excité d'insurrection, ni de troubles parmi leurs sujets hindous. Faut-il qu'il soit dit qu'une nation chrétienne se laisse surpasser en sentimens d'humanité, de compassion et de philantropie par les disciples de Mahomet?

L'auteur de l'article du *Friend of India*, qui a donné lieu à nos réflexions, exprime aussi son indignation sur le même sujet dans des termes bien plus énergiques que les nôtres. Il réfute avec habileté les prétextes sur lesquels s'appuient les avocats de cette pratique barbare.

« On a fait, dit-il, deux principales objections sur l'abolition de ces détestables sacrifices. La première, c'est la crainte de violer les principes de la tolérance religieuse ; la seconde, celle d'intervenir dans les préjugés des Hindous. »

Quant à la première de ces objections, nous croyons pouvoir dire que, si nos ancêtres ont été peut-être justement accusés d'avoir mis des limites trop étroites à la liberté religieuse, leurs descendans paraissent disposés à l'étendre beaucoup trop loin, en lui donnant une latitude qui va jusqu'à la tolérance des crimes, et même des meurtres; et n'est-il pas incroyable que le brûlement des veuves ait été défendu et soutenu d'après les principes de la liberté religieuse? Peut-il y avoir un plus flagrant abus de ces principes sacrés que celui de s'en servir pour sanctionner le meurtre? N'est-ce pas un devoir envers ces principes sacrés, ainsi qu'envers la saine raison, de les venger de toute participation à ces crimes détestables?...

Ces principes sur la liberté religieuse n'autorisent la profession et la propagation des opinions religieuses, qu'autant qu'elles ne renferment la commission d'aucun crime, et qu'elles n'occasionent aucun dommage à la société. Du moment que des notions religieuses deviennent injurieuses au genre humain, ou sont la source d'actions évidemment criminelles, c'est le devoir du magistrat de les arrêter, puisqu'il est chargé de prévenir tout ce qui pourrait porter préjudice à la société, soit que l'acte provienne de la malice de celui qui le commet, ou d'un esprit de vengeance, ou d'un excès de zèle religieux, ou enfin de tout autre motif quelconque. Or le mal occasioné par les préjugés religieux des Hindous est palpable; il ne peut être nié de personne : ces préjugés occasionent la perte de milliers de vies; ils réduisent au malheur des milliers de familles; ils exposent des milliers d'orphelins à un état d'abandon, de besoin et de désolation. Ce sont là certainement des cas qui demandent l'intervention des personnes en autorité; aucun principe de tolérance religieuse ne peut l'arrêter, ou la prévenir; car, quelque respectables que soient ces principes, la conservation de la vie, la première loi de nature, leur est antérieure, et doit avoir la préférence. S'il plaît à quelqu'un de s'imaginer qu'il se rendra agréable au Tout-Puissant en faisant tort à une autre personne, ou en coopérant au meurtre d'un de ses semblables, il est clair

qu'il entretient des notions erronnées, et même criminelles, et c'est le devoir du magistrat de protéger la société contre les conséquences d'une erreur si monstrueuse ! ! etc., etc.

L'auteur passe ensuite à la réfutation de la seconde objection, celle qui a rapport aux dangers de toute intervention dans les préjugés des Hindous, et de risquer ainsi la paix et la sûreté du pays. Il est décidément d'avis que ces craintes sont illusoires.

« La continuation de cette détestable pratique, s'écrie-t-il, est-elle si entièrement liée avec nos intérêts politiques dans l'Inde, que l'un et l'autre doivent exister, ou périr ensemble ? La stabilité de l'empire britannique dans ce pays dépend-elle du suicide de milliers de veuves, qui se font brûler vivantes, chaque année, dans la frénésie de la douleur ? Si le pouvoir britannique n'est pas ainsi cimenté tous les ans de sang humain, croulera-t-il en pièces ? Au lieu de nier tout simplement ces questions, nous les déciderons par analogie et par expérience. Nous avons fait un assez long séjour dans l'Inde pour connaître les sentimens des habitans, et nous avons vu que leurs préjugés les plus chers et les plus invétérés pouvaient être violés (non pas, à la vérité, par caprice et sans des causes justes) avec impunité, et sans s'exposer à compromettre la sûreté du pays.

« Nous avons été depuis long-temps dans l'habitude de faire pendre les Brahmes qui se rendaient coupables de crimes qui méritaient la mort. Cependant il n'y a pas dans les *Sastras* et dans les *Pouranas* d'injonction et de préceptes plus clairs et plus obligatoires que ceux qui défendent d'ôter la vie à un Brahme, quelque criminel qu'il puisse être. Cette caste privilégiée est partout regardée comme au-dessus des dieux mêmes. Leurs honneurs, leurs dignités et leur inviolabilité absolue sont l'âme de l'Hindouïsme; le respect qu'on a pour eux est toujours le même; il n'a souffert aucune altération par le laps du temps. Si nous avions appréhendé une insurrection populaire, en heurtant les préjugés des Hindous concernant l'inviolabilité de la personne sacrée des Brahmes, nous nous serions conformés à des règles sanctionnées par un usage immémorial, et nous aurions fermé les yeux sur leurs plus grands crimes. Cependant, quelle a été notre conduite envers cette race sacrée, réputée inviolable, et qui reçoit les adorations des autres castes ? Nous avons traîné dans nos cours de justice les individus qui la com-

posent; nous les avons accusés comme les autres criminels; nous avons jeté leurs priviléges au vent; nous les avons condamnés comme félons; nous les avons exposés au carcan; nous les avons fait fouetter publiquement dans les rues. Quoi! la cause de la justice et de l'équité nous a rendus si hardis que nous les avons fait pendre comme les autre malfaiteurs, que nous les avons fait pendre sur les grandes routes, et même dans l'enceinte de la ville sainte de Bénarès, avec leur triple cordon sur leurs épaules et entourés d'une foule de leurs adorateurs, qui, levant les mains vers eux, leur demandaient leur dernier *Assirvahdam* (ou bénédiction). Il ne s'est pas passé d'année que nous n'ayons eu ce genre de peine à infliger à des Brahmes dans toutes les provinces de l'Inde; nous l'avons fait cependant avec la plus grande impunité, et sans que la stabilité de notre empire ait été ébranlée par cette démarche hardie. »

A cet exemple et à quelques autres non moins frappans cités par l'auteur, nous pourrions en ajouter un qu'il ne mentionne pas et qui mérite d'être rappelé; c'est celui des enfans nés sous des constellations malheureuses, qui étaient irrévocablement condamnés, aussitôt après leur naissance, à être noyés dans des rivières, ou exposés dans des forêts, pour être dévorés par les bêtes féroces. Ceci était une pratique commune à toutes les castes, et généralement suivie dans tout le pays. Lorsque le marquis Wellesley prit les rênes du gouvernement général de l'Inde, voulant mettre, par des mesures vigoureuses, fin à cette exécrable coutume, qui avait été lâchement tolérée par tous ses prédécesseurs, il fut publiquement résolu dans son Conseil que les personnes, qui se rendraient désormais coupables de pareils attentats, seraient livrées aux tribunaux et jugées selon toute la sévérité des lois, comme coupables de meurtre délibéré. Cette conduite ferme produisit l'effet désiré, presque sans exciter un murmure, et sans apparence de trouble, quoique cette décision du gouverneur dans son Conseil sapât dans ses fondemens un des usages les plus anciens et les plus universellement suivis.

Il y aurait certainement à craindre pour la stabilité du gouvernement si on attaquait de front quelqu'un des usages religieux ou politiques, qui forment les bases de la civilisation indienne, ou si l'on voulait leur imposer violemment des pratiques religieuses ou civiles, qu'ils considèrent avec une sorte

d'horreur; si l'on entreprenait, par exemple, de fermer leurs temples, de faire publiquement un sujet de mépris des objets de leur culte, d'abolir la division des castes parmi eux, de les obliger de renoncer aux notions qui leur sont propres concernant la souillure et la propreté, ou d'agir contrairement à quelqu'un de ces usages fondamentaux, antiques, et universellement suivis dans tout le pays, qui forment le lien qui les unit les uns aux autres, et qu'ils croient ne pas pouvoir rompre, sans s'exposer à tomber dans un état de barbarie; mais prétendre qu'on ne peut pas arrêter le brûlement des veuves hindoues sur le bûcher de leurs maris, sans compromettre la sûreté du pays, et sans s'exposer à un soulèvement, c'est se faire illusion à soi-même; c'est abuser de la crédulité du public; c'est suivre les conseils timides de la plus criminelle lâcheté; c'est enfin répondre aux cris de l'Europe, indignée de la tolérance d'un crime si révoltant, par les prétextes les plus vains et les plus frivoles. Car, nous le répétons avec une entière conviction, la pratique atroce dont il est ici question n'entrant ni dans les réglemens généraux de la société, ni dans les réglemens particuliers d'aucune caste, mais étant uniquement une espèce de point d'honneur pour certaines familles, et son existence étant considérée avec la plus parfaite indifférence par la masse des Hindous, nous sommes dans la ferme persuasion qu'avec tant soit peu de fermeté de la part du gouvernement, elle pourrait être abolie tout d'un coup sans le moindre danger. J. B. D.

II. — Le *Journal asiatique* anglais puise quelques faits nouveaux dans le recueil de documens sur les *Suttées*, soumis au Parlement pendant la session antérieure à la publication de son article, en y ajoutant quelques réflexions.

Ce qui frappe d'abord, dit le rédacteur, en examinant la liste des victimes de cette cruelle coutume, c'est que la plupart sont des femmes âgées; nombre d'entre elles ont passé 80 ans. Dans la division de Calcutta, le nombre des Suttées fut, dans l'année 1823, de 309; et sur ce nombre de victimes, 187 étaient âgées de 50 ans et au-dessus, et 54, seulement, de 40 ans et au-dessus. Un autre fait remarquable, c'est que la majeure partie de ces victimes appartenait à la plus basse caste. L'extrait suivant du nombre des Suttées consommées dans la présidence du Bengale, pendant l'année 1823, confirme l'exactitude de ces deux observations :

Castes.	Au-dessous de 20 ans.	Entre 20 et 40.	Entre 40 et 60.	Au-dessus de 60.	Total.
Brahmin.....	7	86	97	45	234
Khytree.....	6	11	11	6	35
Byse.....	2	7	3	2	14
Soudur.....	17	104	115	56	292
Totaux...	32	208	226	109	575

Une autre remarque importante, c'est que la coutume des Suttées règne dans certains districts plus impérieusement que dans d'autres, ce qui lui donne un caractère local qui permet de la considérer comme un rite que les Hindous ne regardent point, en général, comme obligatoire pour tous, et qui tire toute son autorité spéciale de préjugés locaux, des effets contagieux de l'exemple, et de l'ascendant de personnes intéressées à la consommation du sacrifice.

Le Zillah de Sahabad, dans la division de Patna, paraît être du nombre de ces districts. La Cour de Nizaurut Adawlut, dans ses états statistiques de 1821 et 1822, fait observer que « la coutume (des *Suttées*) paraît avoir jeté de profondes racines dans ce district. » Toutefois il paraît que l'on a employé la violence pour consommer ces *Suttées*, et que, sur 11 sacrifices annoncés, un seul a été exécuté avec une apparence de liberté; dans les dix autres cas, les veuves avaient été dissuadées, ou empêchées de commettre le suicide; ce qui prouve assez l'efficacité d'une intervention officielle dans ces sortes de conjonctures.

Au nombre des sacrifices volontaires, on cite celui d'une jeune veuve âgée de *onze* ans, dont le mari n'en avait que *quinze*. Malgré les exhortations de ses parens et amis, elle persista dans la résolution de s'immoler, et se précipita, dit-on, de son propre mouvement, sur le bûcher qui déjà consumait le corps de son époux.

Dans le Zillah de Mourshedabad, une femme de la caste de Kaet, âgée de 26 ans, sourde aux avis des magistrats, avait résolu de se brûler. Placée sur le bûcher funéraire, elle s'y maintint tant que les flammes n'atteignirent que les extrémités inférieures de son corps; mais dès qu'elles furent parvenues à son sein et à son visage, elle s'élança brusquement de dessus

le bûcher, et alla tomber aux pieds des magistrats qui, de nouveau, l'engagèrent, mais inutilement, à renoncer à sa funeste résolution. S'arrachant de leurs bras, et à l'aide de ses parens et amis, dont elle invoquait à grands cris l'assistance, cette femme remonta sur le bûcher enflammé, où bientôt elle fut réduite en cendres.

Voici l'état du nombre des Suttées qui ont eu lieu sur les territoires de l'Inde anglaise, pendant les années qui ont pris fin au 31 décembre 1823 :

Présidences.	1819	1820	1821	1822	1823
Bengale.....	650	597	654	583	575
Madras.....					
Terme moyen par année.....	61	61	61	61	61
Bombay.....	42	67	50	48	...
Totaux.....	753	725	765	692	636

Total général pour les 5 années, 3,571 victimes.

Dans le second article, cité n° 11, l'*Asiatic Journal* donne ainsi qu'il suit le relevé officiel des *Suttées*, dans la présidence de Bombay, en 1824.

Nombre des victimes par castes:	Au-dessous de 20 ans.	Entre 20 et 40 ans.	Entre 40 et 60 ans.	Au-dessus de 60 ans.	Total
Brahmines.....	11	108	102	35	254
Autres castes.....	13	115	132	61	321
En tout....	24	223	234	96	575

Les victimes immolées, la même année 1824, dans la présidence du fort William, s'élèvent au même total de 572. La division de Calcutta entre dans ce nombre pour 348, Benarès, pour 93. On remarque, quant à la présidence de Bombay, que le nombre de ces victimes s'est beaucoup accru dans la caste des Brahmines, et surtout parmi les jeunes femmes; et l'on a horreur d'apprendre que, dans le nombre de celles-ci, 3 n'étaient âgées, l'une que de 13, une autre, que de 11, et une

dernière, que de 9 ans; ces actes de barbarie commis sur un âge aussi tendre prouvent évidemment l'oppression exercée par le fanatisme et la cupidité.

On n'a pas eu de documens, pour la même année, quant à la présidence du fort St.-Georges.

Nos lecteurs trouveront dans les autres détails que contient cet article de l'*Asiatic Journal*, de nouveaux motifs d'indignation contre l'abominable pratique des *Suttées*, et contre l'apathie révoltante qui les tolère.

III. — La lettre adressée à l'*Asiatic Journal* a pour objet de rappeler ce que les écrivains grecs et romains ont dit des sacrifices humains en usage chez divers peuples de l'antiquité, et particulièrement du suicide des veuves de l'Inde, à la mort de leurs époux. On cite les passages d'Hérodote, de Cicéron, de Diodore de Sicile, de Strabon, etc., qui ont trait à cette coutume atroce. Le fragment de Diodore est le plus étendu. Il attribue l'origine de cette coutume à une loi dont le but aurait été de prévenir, et dont l'exécution aurait en effet prévenu les empoisonnemens fréquens des maris par leurs jeunes femmes, qui se multipliaient dans l'Inde, antérieurement à cette loi. L'auteur de la lettre adopte le récit et l'explication de Diodore. Strabon, moins facile, ne croit ni à la loi, ni à la coutume. Au reste, presque tous les écrivains anciens présentent cet odieux usage comme particulier à quelques contrées de l'Inde, et même à celle qu'ils désignent sous le nom de Καθαιων, ou Καθαρων, aujourd'hui, à ce que l'on croit, le pays des Rajpouts. Quoiqu'il en soit, l'antiquité et les prétextes d'un pareil usage n'en diminuent point la barbarie, et n'atténuent en rien ni l'obligation de le détruire, ni les faits qui prouvent que l'on peut le faire, aujourd'hui, sans exciter une révolte parmi les Hindous.

IV. — L'auteur de cet article combat avec force les argumens déjà réfutés des partisans de la non-intervention du gouvernement de la Compagnie, relativement aux *Suttées*. Il s'appuie sur les faits rappelés dans nos précédens articles, ainsi que dans la notice de notre respectable collaborateur, donnée plus haut, n° I. Il invoque aussi le témoignage du Brahmine Ram-Mohun-Roy, qui a prouvé que les *Suttées* non-seulement n'étaient point prescrites, mais qu'elles étaient repoussées par le Code religieux et par les anciennes lois des Hindous.

V. — Cet article est l'extrait dn petit traité de Ram-Mohun-Roy. Le but de son écrit est de comparer le sort légal des femmes, tel que l'avait établi l'ancienne législation de l'Inde, avec leur sort actuel. Le savant Brahmine fait voir qu'on les a successivement dépouillées des droits que leur assuraient les lois primitives. Il résulte de celles qu'il cite, que loin de les condamner à la mort après la perte de leurs époux, les anciens législateurs leur avaient attribué une part égale à celle des enfans dans l'héritage des maris défunts. Mais les lois et la jurisprudence modernes ont privé les veuves de ces avantages, en restreignant leur droit au cas de partage de la succession du défunt entre ses fils, et en laissant à ceux-ci la faculté de vivre en commun, et de priver ainsi la veuve de la part qui lui reviendrait, si les biens étaient partagés. La jouissance commune en famille est, en conséquence, d'un usage fréquent que la polygamie, poussée à l'excès, rend fatal aux veuves. Il est aisé d'imaginer tout ce qu'elles ont à souffrir, dans cette vie commune, de leur belle-mère, ainsi que de leurs beaux-frères et belles-sœurs, des femmes de leurs enfans, etc. C'est le malheur de cette situation, rendue intolérable par l'abus de la polygamie, qui leur inspire le dégoût de la vie, et les porte à s'immoler sur les bûchers, sacrifice auquel elles sont encore poussées par la barbare cupidité de leur famille. C'est aussi à l'abus excessif de la polygamie dans le Bengale que Ram-Mohun-Roy attribue la fréquence des *Suttées* dans cette contrée, où l'on en compte 10 pour 1 qui a lieu dans les autres provinces de l'Inde Britannique.

VI. — La résolution qui fait l'objet de cet article a été signalée en tête de cette série, ainsi que dans le Tom. XV du *Bulletin*, 1828, n° 28.

On peut, au surplus, se faire une idée des résultats de l'horrible coutume des *Suttées*, d'après le seul fait énoncé dans son voyage par les respectable Réginald Héber, dernier évêque de Calcutta. Ce prélat, dont on regrettera long-temps la perte, évalue le nombre des victimes, depuis 1815 jusqu'à 1824, c'est-à-dire dans un espace de neuf années seulement, à 5,997.

Peut-être aussi la multiplicité récente de ces affreux sacrifices est-elle une réaction de l'animosité des Hindous contre leurs oppresseurs : car les opprimés s'attachent aux superstitions les plus funestes pour eux, en raison de la haine qu'ils portent à

leurs tyrans, cherchant ainsi une triste vengeance dans le maintien d'usages qu'ils savent leur être odieux. AUBERT-DE-VITRY.

320. SUR LE PORT D'AMOY, en Chine.

Peut-être nombre de nos lecteurs ignorent-ils que, tandis que le commerce portugais avec la Chine se trouve confiné à Macao, et celui d'autres nations étrangères à Canton, les Espagnols ont le singulier avantage d'avoir accès à ces deux ports, indépendamment du privilége exclusif de trafiquer au port d'*Amoy* (en français, *Emouy;* en dialecte du Chinois Mandarin, *Hae-Mun;* en dialecte de Canton, *Hamoun*). Ce port est situé dans la province de Fo-Kien, par les 24° 20′ de lat. N. et les 118° 45′ de long. E. Il offre un bon mouillage; mais, faute de grandes rivières dans son voisinage, et de facilités pour les communications intérieures avec le reste de la Chine, il ne deviendra probablement jamais le centre d'un vaste commerce avec l'étranger. La capitale de la province de Fo-Chou Fou est située, par le 26° de lat. N., sur une rivière considérable qui coule du sein des monts *Bohea;* ce qui, sous un point de vue commercial, lui donne un grand avantage sur *Amoy*. Le district dans lequel ce port est situé, fournit, suivant les géographes chinois, des soies indigènes, du drap, du fer, du sel, du thé, du *Leiche* (espèce de fruit), des *Lungans*, des oranges et des drogues. Un officier militaire et un magistrat député (*Fou*) résident à *Amoy*. Il se trouve un autre officier militaire aux îles appelées *Pang-Hou*, et situées entre la côte de Chine et l'île de Formose.

Il est à regretter que le privilége des Espagnols doive tomber en désuétude, par suite des exactions arbitraires que se permettent les Mandarins, qui, depuis environ 20 ans, ont éloigné de ce port toute espèce de vaisseau de cette nation. On nous a fait part de quelques détails sur l'une des dernières expéditions. Il paraît qu'il n'existait point alors de taux fixe pour la perception des droits tant d'importation que d'exportation. Lorsqu'un vaisseau arrivait dans le port, le capitaine ou consignataire faisait avec les Mandarins une convention spéciale quant aux droits que la cargaison devait payer. Dans le cas dont il s'agit, le bâtiment, apparemment d'un faible tonnage, paya 750 dollars pour droit de jaugeage, et la totalité du capital importé, soit en numéraire, soit en d'autres objets, fut soumis à une contribution de 5 $\frac{3}{4}$ pour 100; indépendam-

ment de ceci, le corps des marchands chinois préleva un impôt tant sur la cargaison importée, que sur celle qui fut prise en retour. Il arriva parfois que lorsque les Mandarins se montraient par trop exigeans, le capitaine savait les amener à composition en levant l'ancre, et en faisant des démonstrations de départ, jusqu'à ce qu'ils se fussent montrés plus raisonnables.

C'est ce qui arriva à un vaisseau espagnol qui, en 1823, aborda fortuitement dans ce port, sans avoir l'intention d'y trafiquer. A son départ, les Mandarins le suivirent dans une embarcation jusqu'à une très-grande distance, toujours en suppliant le capitaine de retourner au mouillage. Ils refusèrent de transiger au sujet des droits, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu des instructions à cet égard du vice-roi qui résidait à quelque distance de là. Les Mandarins se montrèrent, en général, extrêmement affables; il en fut de même de la plus grande partie des habitans dont plusieurs, lorsque les étrangers venaient à passer, les invitaient à prendre le thé et à fumer avec eux. Quelques-uns d'entr'eux parlaient espagnol, pour avoir commercé dans des jonques avec Manille, et professé la religion catholique romaine, (ainsi qu'y sont assujettis tous les Chinois qui résident à Manille), *indépendamment de la leur propre*, dont le culte est licite.

Il était permis à ces étrangers de circuler dans toutes les directions, mais non toutefois, en général, autrement que sous la surveillance de la police; mesure qui néanmoins était représentée comme purement temporaire, jusqu'à ce que l'on eût reçu l'autorisation sollicitée du vice-roi, après quoi les étrangers jouissaient de beaucoup de liberté.

Durant un court séjour de 3 ou 4 jours, pendant lesquels les communications furent très-restreintes, ces derniers ne purent obtenir que peu de notions locales. Le commerce était représenté comme ne se trouvant point dans un état florissant, quoique la forêt de mâts des jonques mouillées dans le port, semblât démentir une telle assertion. Ce hâvre était d'un accès facile et parfaitement bien abrité et commode.

Toute tentative de faire revivre le commerce sur ce point devrait nécessairement être faite sur la plus petite échelle possible, attendu que, par suite de la longue interruption de ce commerce, les habitans ne seront point préparés à acheter des marchandise étrangères au-delà du montant des besoins locaux

très-limités, et auxquels il est ordinairement pourvu par les jonques chinoises.

Généralement parlant, les étrangers recevaient sur les côtes de Chine, toutes les fois qu'ils y abordaient dans les occasions dont on vient de parler, une réception hospitalière, et on leur donnait toutes les facilités nécessaires pour se ravitailler par le moyen d'interprètes chinois.

Les Anglais avaient, en 1676, à Amoy, une factorerie qui, pendant les guerres civiles, fut détruite par les Tatares: ceux-ci chassèrent les Chinois et forcèrent les résidens anglais à se réfugier à Tonquin et à Bantam. Cette factorerie, rétablie en l'année 1686, continua à subsister jusqu'à ce que, par un édit impérial, le siége du commerce étranger fut transféré à Canton.

Il y a quelques années, on voyait encore dans l'ancien cimetière de la factorerie anglaise les tombeaux de ceux de ses membres qui étaient morts à Amoy, et dont les restes mortels y avaient été déposés. (*Canton Regist.* — *Singapore Chron.*; 28 févr. 1828.) L.

321. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — POPULATION en 1825.

Le total de la population de ce qu'on appelle les états libres, savoir : Massachussetts (y compris le Maine), New-Hampshire, Rhode-Island, Connecticut, Vermont, New-York, New-Jersey, Pensylvanie et Delamare, était, en 1790, de 2,027,248 âmes.

Sur quoi, si on déduit le nombre des esclaves qui se trouvaient alors dans ces états, et qui s'élevait à..... 49,254

Il restera pour le nombre des habitans libres existant en 1790 dans ces états..... 1,977,994

La population des mêmes états, en y comprenant celle des nouveaux états libres de l'Ohio, d'Indiana, des Illinois, du Maine et du territoire de Michigan, était, en 1820, de 5,225,107 habitans.

Total probable de la population des états libres, en 1830..... 7,250,000

Nombre fédéral requis pour l'élection des représentans au congrès, passé 1820, *Idem*.

La population des états où subsiste l'esclavage des Noirs, savoir : Maryland, Virginie, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud, la Géorgie, la Kentucky et le Tennessee, était de 1,893,078 âmes.

Si de ce nombre on déduit celui des esclaves, qui était de..... 648,437

On aura pour le total de la population libre, en 1790..... 1,244,641

Population des mêmes états, en 1820, y compris celle des nouveaux états où subsiste l'esclavage des Noirs; états qui sont ceux de la Louisiane, du Mississipi, d'Alabama, du Missouri et du territoire d'Arkansas..... 4,367,588 âmes.

A déduire le nombre des esclaves, qui était de..... 1,528,452

Reste pour le total de la population libre, en 1820..... 2,839,136

Total probable de la population des états où subsiste l'esclavage, en 1830..... 5,500,000 dont presque la moitié sera composée d'esclaves.

Nombre fédéral requis pour l'élection des représentans au congrès, passé l'année 1830, 4,700,000.

Ainsi l'excédant total de la population dans les états libres n'a été, en l'année 1790, que de 134,170.

Cet excédant fut, en 1820, de 857,519.

En 1830, il sera probablement de 1,750,000.

En 1790, l'excédant de la population libre fut, dans les états libres, de 733,353.

En 1820, cet excédant s'éleva à 2,388,000.

En 1830, il sera probablement de 3,600,000.

Majorité des nombres fédéraux dans les états libres, en 1790, 375,000.

Idem, en 1820, 1,470,000.

Majorité probable en 1830, 2,500,000.

Voyons maintenant l'accroissement de puissance survenu, sous le rapport de la représentation nationale, dans chacune de ces différentes classes d'états :

Recensement de	Nombre total des membres du congrès.	Nombre de députés fournis		Majorité en faveur des états libres.
		Par les états libres.	Par les états non libres.	
1790	105	52	47	5
1800	142	78	64	14
1810	186	106	80	26
1820	212	123	89	34
1820	225	136	89	45

Quant à la prépondérance des divers états dans le sénat, en voici le tableau : Les états libres sont les états de Maine, de New-Hampshire, de Massachussetts, de Rhode-Island, de Connecticut, de Vermont, de New-York, de New-Jersey, de Pensylvanie, de Delaware, de l'Ohio, de l'Indiana et des Illinois; en tout, treize états, ce qui présente une majorité de deux états. Avant l'année 1830, le territoire de Michigan sera probablement ajouté à cette classe d'états; ceux d'Arkansas et des Florides pourront faire cause commune avec les autres. Passé cela, le nombre des états où subsiste l'esclavage des Noirs, ne pourra augmenter; et on peut s'attendre à voir s'élever, dans un petit nombre d'années, plusieurs nouveaux états libres sur l'une et l'autre rives du Mississipi, au nord de l'Illinois et du Missouri.

La plupart des esclaves sont maintenant transportés dans les états du Sud; voici l'état comparatif de ce transport, pris à trois époques différentes :

États.	Nombre d'esclaves existant		
	En 1790.	En 1800.	En 1820.
Maryland	103,036	107,707	107,398
Virginie	292,627	346,968	425,153
Caroline septentrionale	100,572	133,196	205,117
Totaux	496,235	587,871	737,668
Caroline méridionale	107,091	146,151	251,783
Georgie	29,264	59,699	149,656
Alabama	.....	.....	41,879
Louisiane	.....	.....	69,064
Mississipi	.....	3,489	32,841
Totaux	136,355	209,339	545,223

La 1re classe d'états peut être considérée comme celle dans laquelle domine la culture du tabac et du riz, quoique, vers ces derniers temps, on ait récolté une grande quantité de coton dans la Caroline du Nord et dans la Virginie.

La 2e classe d'états se compose de ceux où l'on cultive principalement le cotonnier et la canne à sucre. Dans cette classe, la population esclave est considérable.

En 1790, la population esclave dans les 3 premières classes se composait des 5 *septièmes* de la population totale; en 1820, la proportion était moindre de moitié; en 1790, la dernière de ces 3 classes ne comptait guère qu'un 6e de la population générale; en 1820, cette proportion était de plus d'un tiers en faveur de la population esclave; en 1830, la proportion sera probablement d'environ d'un demi à un entier.

Il existe aussi bon nombre d'esclaves dans le Kentucky et le Tennessée. Il s'en trouvait dans ces deux états, savoir: en 1810, 125,000, et en 1826, 206,000. Le prochain recensement, s'il n'annonce pas un accroissement de la population esclave dans le Kentucky, en signalera une considérable dans le Tennessée, accroissement occasioné par celui de la culture du cotonnier dans ce dernier état.

Il est bon de remarquer ici que, dans le cours des 30 dernières années, l'exportation totale du tabac a diminué au lieu d'augmenter. Le fait est que, dans les années 1791 et 1792, cette exportation fut de 213,700 barriques, et qu'en 1823 et 1824, elle ne fut que de 176,892; et cependant le tableau des deux dernières années annonce une exportation, supérieure de plusieurs milliers de barriques, à celle qui eut lieu dans le cours des 20 années précédentes.

Voici l'état comparatif de la population libre des états de Maryland et de Virginie, prise dans les années 1790 et 1820.

	En 1790.	En 1820.
Maryland	208,649	260,022
Virginie	442,117	602,974
	650,766	862,996
Déduction faite de ces		650,776
Il résulte une augmentation de population libre, en 30 années, de		212,230

ce qui est à raison d'un peu plus de 30 pour 100, en 30 ans, tandis que, dans toute l'étendue des États-Unis, en général, cet accroissement a été, pendant la même période, de plus de 150 pour 100. En 1790, les états de Maryland et de Virginie possédaient à eux seuls 1/5 de la population libre de la république; mais, en 1820, cette proportion se trouvait réduite à 1/9. On ne remarque, dans la population de l'état de Virginie, dans cet intervalle de 30 années, qu'un accroissement de 160,000 habitans libres; mais même l'état très-populeux de Massachusetts avait, malgré les grandes émigrations qui avaient eu lieu de cet état, dont le territoire est resserré, le sol maigre et le climat dur, acquis un accroissement de 150,000 âmes. Cependant, au total, l'augmentation de population libre, dans cet état, ne fut que de 373,000 âmes, tandis qu'elle s'éleva, dans celui de Virginie, à 442,000 individus; en sorte que, proportion gardée, l'état de Massachusetts a, sous ce rapport, fait des progrès plus rapides que celui de Virginie. (*Niles' Register*; 6 août 1825.)

322. The present state of Hayti. — Sur l'état actuel de Haïti, avec des remarques sur l'agriculture, le commerce, les lois, la religion, les finances et la population de ce pays; par James Franklin. In-8° de 420 p. Londres 1828; Murray. (*Orient. Herald*; mai 1828, p. 316, et *Liter. Chronicle*; 29 déc. 1827.)

Une race de noirs, signalée par le Européens comme des êtres inférieurs, se sont élevés par leur courage au rang des peuples libres. Leur pavillon flotte dans la mer des Antilles, et leur ancienne métropole elle-même a été forcée de reconnaître leur indépendance. Cette race est celle qui occupe maintenant l'île d'Haïti, et d'après laquelle, nous avons à décider s'il est vrai que le Créateur voulut imprimer sur le front de l'Africain le sceau de l'esclavage et de la dégradation.

Les 270 pages qui composent l'Essai historique sur Saint-Domingue ne vont pas au delà de 1789, date des premiers mouvemens insurrectionnels des planteurs de Saint-Domingue contre l'autorité de la France.

Les Ygneres furent les premiers habitans connus d'Haïti. Les Caraïbes, par la suite, firent la conquête de l'île, s'y établirent et épousèrent les filles des vaincus. Ils formaient une nation pai-

sible, lorsque les Espagnols débarquèrent au milieu d'eux, les massacrèrent sans pitié, et rétablirent la population par l'importation des nègres esclaves des côtes d'Afrique. Enfin, des pirates, pour la plupart Français, et connus dans l'histoire de l'Amérique sous le nom de *Boucaniers*, ayant échappé aux ravages de la guerre, s'établirent dans la partie occidentale de l'île. Ils eurent recours à la mère-patrie pour des lois et pour des femmes, tandis que leur nombre s'augmentait par les prostituées et les condamnés que les lois vouaient à l'exil et à l'ignominie. Sous ces hommes immoraux, cruels et misérables, la colonie fut couverte d'esclaves, et le commerce des nègres s'étendit en proportion de la soif des richesses.

Les premiers planteurs établis dans un pays qui, d'après les calculs de M. Franklin, a au moins 400 milles en longueur, et 160 en largeur, purent aisément se rendre maîtres de possessions très vastes. Ils divisèrent tout le sol entr'eux, de manière à ne pas laisser de petites propriétés. De là l'orgueil qui amena la distinction des rangs; la population de Saint-Domingue fut subdivisée en *blancs* de 1re classe, ou riches propriétaires, en *blancs* de classe inférieure, composée des avocats, des commerçans, des commis, des ouvriers, etc., en *hommes de couleur* et en *esclaves*, tous se détestant les uns les autres, et imposant tout ce qui pouvait être vexatoire et désagréable à la classe immédiatement au-dessous d'eux.

Lorsqu'éclata la révolution de France, les blancs les plus riches en adoptèrent les principes avec enthousiasme; opprimés par la métropole, ils saisirent l'occasion de recouvrer leurs droits, et rebutés par les refus de la mère-patrie, ils se révoltèrent. L'indépendance était l'objet de leurs vœux, mais seulement pour leur propre avantage; car ils exclurent les blancs de classe inférieure des avantages auxquels ils aspiraient. Les créoles aussi désiraient la liberté; mais ils furent assez imprudens pour se séparer des hommes de couleur, qui, à leur tour, non moins avides de droits politiques, pensaient que c'était déroger que de les partager avec les noirs libres; et ceux-ci, aussi égoïstes que les mulâtres et les blancs, ne pensèrent point pendant quelque temps à faire jouir leurs premiers compagnons de douleurs, des bienfaits de la liberté. La population esclave formait en 1789 environ 480,000 âmes, nombre double de la population libre.

Le commencement de la révolution de Haïti fait frémir; elle forme une succession non interrompue de crimes épouvantables, de massacres, d'incendies et de représailles qu'il serait odieux de détailler. Ce n'est qu'après l'avénement de Toussaint Louverture que la révolution fut organisée, et ce n'est que quand nous arrivons à cette période, que l'ouvrage de M. Franklin, confus et embarrassé dans ses premiers chapitres, présente de l'ordre, de la clarté et de l'intérêt, en offrant de temps en temps trop de partialité pour les blancs, et trop de sévérité contre les noirs.

Toussaint dont en vain M. Franklin veut rabaisser la gloire, mit fin aux dévastations et à l'effusion du sang dans sa patrie; les blancs furent rappelés, et l'ordre fut rétabli; il gouvernait paisiblement les nègres et les préparait à la liberté, lorsque Napoléon fit la conquête de St.-Domingue, vainquit Toussaint, et redonna le pouvoir aux blancs. Les nègres résistèrent avec courage aux soldats d'Europe envoyés contre eux, et le général Leclerc ne pouvant les soumettre, fit avec eux un traité, lorsqu'à sa honte, à la honte éternelle de Napoléon, violant la foi jurée, il arrêta Toussaint, et l'envoya en France, où il finit ses jours entre les murs d'une prison.

L'arrestation de Toussaint devint le signal d'une nouvelle guerre. Les noirs coururent de nouveau aux armes; les hommes de couleur s'unirent avec eux. Le belliqueux Dessalines s'empara du commandement; et l'armée française fut entièrement détruite.

Dessalines fut assassiné par ses propres soldats. Haïti fut divisée. La partie du sud se constitua en république sous l'autorité du président Pétion, tandis que la partie du nord adoptant la forme monarchique, élut Christophe pour roi. Christophe, dont M. Franklin loue avec chaleur le système coercitif, cherchant en même temps à justifier son odieuse tyrannie, mourut assassiné, et son royaume de courte durée fut réuni à la république sous le successeur de Pétion, M. Boyer, dont l'auteur ne fait pas un portrait flatteur.

Jean Pierre Boyer, qui succéda au président Pétion et qui en conséquence devint le chef des pays régis par son prédécesseur et de ceux que gouvernait Christophe, est né au Port-au-Prince et est âgé de 48 à 50 ans. Il est mulâtre, mais un peu plus noir

que les gens de cette classe; son père, homme bien famé et d'une honnête aisance, était magasinier et tailleur dans cette ville. Sa mère était une négresse du Congo dans l'Afrique, et avait été esclave dans les environs. Il épousa les intérêts des commissaires Santhonax et Polverel, avec lesquels il se retira, après l'arrivée des Anglais, à Jacmel; il y joignit le général Rigaud, qu'il accompagna en France, après la soumission de la partie du Sud à l'autorité de Toussaint. En s'y rendant il fut pris par les Américains pendant la courte altercation entre la France et les États-Unis, et après l'arrangement entre ces deux puissances il fut remis en liberté. Après avoir résidé quelque temps en France, il se joignit, ainsi que quelques hommes de couleur, à l'expédition de Leclerc et suivit cette expédition dont le but était de soumettre la colonie. Mais à la mort de ce général, il se rendit près de Pétion, qui en fit successivement son aide-de-camp, son secrétaire intime, chef de ses commandemens, général de l'arrondissement du Port-au-Prince, et finalement le nomma son successeur à la présidence.

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Franklin donne un tableau de la condition morale, intellectuelle et politique de la population de Haïti. Dans 140 pages qu'il a consacrées à ce sujet, il signale particulièrement sa partialité et son injustice à l'égard des citoyens de la république naissante; il peint avec les couleurs les plus révoltantes l'ignorance et la paresse, la débauche et la corruption, qui, si nous devons le croire, dominent généralement à Saint-Domingue, et assure qu'il n'y a eu aucune amélioration parmi ce, peuple depuis son émancipation.

Il est avéré que la liberté accordée à la population noire amena la ruine du pays et ne produisit point les avantages que l'on en espérait en Europe. Les noirs ne sont plus esclaves, il est vrai; mais ils souffrent, suivant M. Franklin, d'un manque absolu de ce dont, esclaves, la jouissance leur était assurée, comme le vêtement, la nourriture et des soins dans leurs maladies. Le cultivateur libre à Haïti, d'après son indolence naturelle et son état d'ignorance, obtient à peine de quoi vivre. Il s'inquiète peu d'être vêtu, et ne peut obtenir de secours, s'il tombe malade; il est ainsi réduit à un état qui le rabaisse à l'égal de la brute. Je ne me suis jamais aperçu, dit cet écrivain, qu'à Haïti les noirs, depuis leur liberté, aient fait les progrès extraordinaires qu'on leur attribue.

Ignorant les bienfaits de l'éducation, les planteurs ont pris peu de soin de l'éducation de leurs esclaves. Les troubles qui ont suivi la révolution ont empêché les progrès des connaissances; mais il n'est pas vrai que le gouvernement désire maintenir le peuple dans l'ignorance. Haïti a quelques écoles publiques, quelques imprimeries, et des écrivains nés dans l'île et de quelque réputation dans plus d'une branche de la littérature. On accuse les noirs de paresse; mais ils doivent ce vice à leurs premiers maîtres. L'homme échappé à l'esclavage a naturellement horreur du travail, parce que la tâche à laquelle il fut condamné était la source de tous ses tourmens, et aussi, parce que voyant ses maîtres plongés dans l'indolence, il s'était persuadé que le suprême bonheur était dans cet état de repos. Nous ne pouvons convenir avec M. Franklin que l'agriculture ne puisse s'améliorer à Haïti, sans employer des moyens coercitifs. Il paraît prouvé, d'après les calculs même de cet auteur, que les produits de cette île sont déjà augmentés d'un tiers, depuis 1821 et 1823. M. Franklin reproche en outre aux Haïtiens le vol et la débauche; mais les autres nations de l'Europe en sont-elles exemptes? Tout en admettant que ces vices soient plus communs à Saint-Domingue, serait-il déraisonnable de croire qu'ils sont les effets passagers des événemens qui viennent d'y avoir lieu, et qu'ils sont indépendans du caractère national?

Nous nous sommes efforcés, dans cette rapide analyse, de signaler le fond et le but de l'ouvrage de M. Franklin. Il contient certainement des recherches utiles; mais il est évidemment hostile contre la race noire de Saint-Domingue. Il exagère les défauts des Nègres tandis qu'il passe sous silence toutes leurs bonnes qualités, même leur valeur et leur amour de la liberté, que d'autres écrivains s'accordent à reconnaître. Pour nous, après avoir parcouru ce volume, nous persistons à croire qu'avant qu'un demi-siècle se soit écoulé, l'éducation et la liberté placeront le peuple noir d'Haïti au niveau des habitans de l'Europe. Fr. L.

323. Commerce de Manille. (*Iles Philippines*).

Suivant des états officiels imprimés par ordre du gouvernement de Manille, la valeur des importations et des exportations de cette ville, pendant l'année 1827, fut ainsi qu'il suit:

	Importé.	Exporté.
En marchandises. Doll. d'Esp. . . .	938,233	937,701
En espèces. *id*.	110,399	156,078
Totaux.	1,048,632	1,093,779

	Importé.	Exporté.
Valeur des cargaisons des vaisseaux Espagnols, en dol. d'Esp.	250,501	385,080
— Anglais.	106,011	90,933
— Français.	49,752	132,928
— Américains.	127,372	196,657
— Brésiliens.	26,645	5,050
— Hollandais.	5,132	21,711
— Hambourgeois.	33,765	8,150
— Danois.	. . . . .	30,306

Le nombre des vaisseaux entrés dans le port de Manille, en 1827, fut, y compris les jonques, de 83, dont, entr'autres, 34 espagnols, 7 anglais, 7 français, 13 américains, deux desquels avaient fait, l'un deux, l'autre trois voyages; 1 brésilien, 2 hollandais, 1 hambourgeois, 2 portugais.

Voici, à l'exception de quelques articles de peu d'importance que nous avons omis pour plus de brièveté, l'état officiel et détaillé des exportations qui ont eu lieu de Manille en 1827. Les importations ne s'y trouvant point spécifiées, nous n'avons pu en indiquer que la valeur sommaire, ainsi que nous l'avons fait ci-dessus :

Indigo de la 1re qualité.	169,875	285,684	piculs.
— 2e —	79,677		
— 3e —	36,132		
— moite, 1re qualité.	1,106	5,066	*id.*
— — 2e —	2,816		
— — 3e —	1,144		
Sucre. Rafinés	68	28,359	*id.*
— non rafinés. 1re qualité.	25,400		
— — 2e —	2,800		
— — 3e —	91		

Chanvre. Non ouvré	5,062	5,365	*id.*
— En cordes	303		
Coton. Nétoyé		1,785	*id.*
Soufre. Purifié		1,087	*id.*
Nageoires de requins		13,765	catties.
Bicho de mar. 1re qualité	74,455	248,778	*id.*
— 2e —	95,169		
— 3e —	78,804		
— 4e —	650		
Rottans		250	piculs.
Dammer. Purifié		174	quint.
Écailles de tortue. 1re qualité	2,515	7,484	catties.
— 2e —	3,844		
— 3e —	1,125		
Café		2,336	piculs.
Cire d'abeille. Brute	110	1,310	liv.
— En chandelles	1,200		
Cuirs. De vache	3,252	24,325	cuirs.
— bufle	21,053		
— daim	20		
Cuirs tannés		6,300	*id.*
Cornes. De buffle		3,808	catties.
Draps. Du pays		24,983	pièces.
Savon. Du pays		1,043	piculs.
Canevas. Du pays		111	pièces.
Miel. Du pays		2,145	catties.
Nids d'oiseaux beaux. 1re qualité	263	855	*id.*
— 2e —	402		
— 3e —	190		
Ordinaires. 1re qualité	173	6,319	*id.*
— 2e —	3,669		
— 3e —	2,477		
Nerfs. De buffle	4,616	11,493	*id.*
— vache	3,412		
— daim	3,458		
Oiseaux du paradis		40	
Poivre		13,464	catties.
Nattes		16,031	pièces.
Peaux de chauve-souris		50	
Rhum. Du pays		1,031	
Chapeaux. De paille	976	6,653	
— Rattan	5,677		
Suif		2,190	catties.
Bois de sapan		48,535	piculs.
Cheroots		1,889	arobes.

Chairs séchées. De daim	7,595	39,724 catties.
— vache	2,325	
— buffle	29,804	
Colle de poisson		519 piculs.
Riz. Nétoyé	8,512	14,359 cavanes
— en épis	5,847	
Huile de noix de coco		1,875 tinajas.
Limaçons. Séchés		1,659 cavanes
Cocos		161 *id.*
Ébène. 2e qualité	4,015	13,411 piculs.
— tortueux	9,326	

(*Singapore Chron.*; 13 mars 1828).

PLANS ET CARTES.

324. Leipzig und seine Umgebungen. — Leipzig et ses environs; par C. Oertschel. In-12 de xiv et 320 p.; Leipzig. (sans milles.) Fleischer. (*Leipzig. Liter. Zeitung*; janv. 1829, p. 189.)

Cette élégante petite topographie de Leipzig contient des vues des plus beaux édifices et des principaux établissemens de cette ville; un plan de la ville et une carte des environs. Tout y est réuni pour l'agrément et l'utilité du voyageur.

325. Sur l'Atlas maritime turc de Piri-Reis; par M. de Hammer. (*Hertha*; 1826, seconde année, vol. V., cah. 2, p. 99.)

Le *Bharjé* ou *Description de la Mer*, c'est-à-dire l'atlas maritime du Capitaine de vaisseau *Piri-Reis*, est sans doute, après la *Dchihannuma* (ou Tableau du monde, c'est-à-dire la géographie de *Katib Tchelebi* ou *Hadchi Khalfa*), l'ouvrage géographique le plus important qui ait paru dans l'empire ottoman. Ce travail, confectionné sans le secours d'autres ouvrages, n'offre absolument que les observations de l'auteur, résultat de ses nombreux voyages. *Piri-Reis* était le neveu du fameux corsaire *Kemal-Reis* que les puissances maritimes d'Europe ont tant redouté dans la méditerranée vers la fin du 15e et dans le commencement du 16e siècle, et que *Spandugino Cantacuscino* (Cantacuzène), dans son histoire de Turquie (Florence 1551, p. 79),

appelle *Camali valorosissimo capitano di Turchi.* L'auteur composa son atlas à Gallipoli, par ordre du Sultan Soliman, dans les premières années de son règne 927 (1520). Cet ouvrage est jusqu'à ce jour le seul atlas maritime qui existe en Turquie. On en trouve un exemplaire incomplet à la bibliothèque royale de Berlin, et une copie manuscrite, également incomplète, à la bibliothèque royale de Dresde. La première feuille de cette dernière offre la note suivante : *Msc. Or.* 43. *Descriptio maris Mediterranei Muhamed Reis Naucratoris navis Capudan dicta. Anni Aegiræ* 961 *scriptus;* et sur la couverture : *Nr.* 18. *Codex insignis pretii, continens descriptionem Insularum maris Mediterranei.* C'est d'après ce manuscrit que M. de Hammer a fait ses extraits. Un troisième exemplaire se trouve à la bibliothèque du Vatican, et deux autres à la bibliothèque de l'Institut de Bologne. Un sixième enfin, que M. de Hammer vient de recevoir de Constantinople, par un de ses amis, est aussi complet que celui de Dresde et de Bologne, mieux écrit et mieux conservé. La première édition du Bahrjé est celle que l'auteur présenta au Sultan Sélim I pendant son séjour au Caire; et la seconde, beaucoup plus détaillée, celle qu'il composa en 1520 par ordre du Sultan Soliman. Cette dernière est un parfait périple de la *Mer Blanche :* c'est sous ce nom que la géographie turque désigne l'Archipel et la Méditerranée. L'auteur commence la description par le château des Dardanelles en Europe, suit les côtes occidentales et les îles de l'Archipel, la côte de l'Épire jusqu'à Valone, la côte occidentale de l'Italie, celle de la France et de l'Espagne jusqu'à Gibraltar; de là il passe en Afrique, suit la côte jusqu'à l'Asie Mineure et termine au château des Dardanelles en Asie. Nous allons en donner un extrait, autant que notre Recueil peut le permettre, non seulement pour offrir un aperçu du Bahrjé, mais aussi pour donner la circonférence des îles ainsi que leurs noms en turc, qui ne se trouvent encore cités dans aucune géographie européenne.

I. Ténédos, *Bosdcha adassi*, 30 milles de circonférence.

II. Imbros, *Imrus*, 46 milles de circonf. Après la conquête de Négrepont, sous Mahomet II, cette île envoya ses clefs au Grand-Visir Mahmud-Bacha.

III. Samothraki, *Semendrek*, 45 milles de circonf.

IV. Lemnos, *Ilmili*, 120 milles de circonf.

V. Thasos, *Tachus*, 60 m. de circ.

VI. Description de la côte d'Ainarsie, *Ainrus* (Αγκυρος). Des 360 couvens qu'on trouvait autrefois dans cette presqu'île, il n'en restait plus que 60 à l'époque de l'auteur. A l'extrémité de la langue de terre, *Indchir Kerfusi*, se trouve la petite île *Tauk adassi*, c'est-à-dire l'île aux poules. Les moines d'Athos y nourrissaient leurs poules.

VII. La côte de Salonique. Le conquérant Sultan Murad I y fit construire un sérail. Le port de Salonique peut recevoir 300 vaisseaux.

VIII. Négrepont, *Egribos*, de 366 milles de circonf. Cette île a été détachée du continent.

IX. Mytilène, *Midillu*, 160 milles de circonf.

X. La côte de Phocia, *Fotcha*. L'ancien Phocia a été bâti par les Vénitiens, et le nouveau par les Génois. Dans le golfe de Smyrne se trouvent les îles de *Pernarlu ada*, *Kilissélu ada*, les deux îlots *Karadcha ada*, *Késten ada*, *Gheiklu ada*, *Saïb ada* et *Yumru ada*.

XI. La côte de *Tchechmé* en face de Scio. Entre Scio et l'île de *Taprak adassi* se trouvent plusieurs bas-fonds, dont le dernier est à 10 milles des îles noires *Kara ada*.

XII. Scios, *Sakis*, 120 milles de circonf. Cette île a pris son nom turc du mastic qu'on y récolte.

XIII, Ipsara, *Ibsara*, 25 milles de circonf.

XIV. Description des ports d'Aladjian, *Aladchat*, et de Seïde, *Saildche*.

XVI. Samos, *Sussam*, 85 m. de circ.

XVII. Les îles de Cavalina et Mindrias, *Himar adaleri*, c'est-à-dire les îles aux ânes, parce qu'on y trouvait autrefois des ânes sauvages. Les moines de Patmos y ont leurs métairies.

XVIII. Nicari, *Chorchid*, l'île du soleil, et Lipso, *Kornas*.

XIX. *Ketchi adassi*, c'est-à-dire l'île aux chèvres, autrefois appelée *Filimari* par les rayas.

XX. Icarie ou Nicarie, *Ahikéri*, 70 m. de circ.

XXI. Patmos, *Batnos*, 20 m. de circ. Les moines y adorent une momie. (C'est le corps de St-Jean.)

XXII. La côte asiatique de *Mente cha* et *Balat*. Les ports *Goekliman*, *Kara Agadchliman*, *Lidosliman*, *Asinliman*.

XXIII. L'île de *Ghumich adassi*, c'est-à-dire l'île d'argent. L'île de *Hadchi adassi*, l'île des pélerins, et *Tchatal adassi*, l'île à fourchon.

XXIV. Leros, *Iliras*, de 38 milles de circonf.

XXV. L'île de *Kara ada*, c'est-à-dire l'île noire.

XXVI. Calymne ou Calamine, *Ghelmes adassi*, offre de hautes montagnes noires de 40 milles de circonf.

XXVII. Stanco, *Istankoï*, 70 m. de circ.

XXVIII. Symnos, *Sunbeki*, 25 m. de circ.

XXIX. Rhodes, 154 m. de circ.

XXX. *Chalke Hereke* (Narki), 20 m. de circonf.

XXXI. Piscopia Telos, *Iliki*, 35 m. de circonf.

XXXII. Nisari, *Indchirli*, 20 m. de circ.

XXXIII. Stampalie, *Istambolia*.

XXXIV. Santorin, *Kotch papas*, ainsi nommé à cause du couvent de St-George.

XXXV. Amorgo, *Jumrughi*, 80 milles de circonf., avec trois châteaux et autant de ports.

XXXVI. Nio, *Auia*, 40 milles de circ., avec un château et un port.

XXXVII. Les îles de Caprie (Kabrada), *Odunlidche*, Chero (Kiro), *Jassidche*, Héraclie (Radklidcha), *Kinal*, les 2 îles Sicinosa, *Eskinusa* et Cosinusa, *Faguza*.

XXXVIII. Naxos, 90 milles de circonf.

XXXIX. Paros, *Bara*.

XL. Syra.

XLI. Les deux îles de Délos, *Sighirdchikler*, c'est à-dire les *étourneaux*. Elles sont couvertes de ruines.

XLII. Micon, *Mokene*, 35 milles de circonf.

XLIII. Tiène, *Istendil*, 70 m. de circ.

XLIV. Andros, *Andra*, anciennement Colomaco, 90 milles de circonférence.

XLV. La côte d'Athènes.

XLVI. La côte de Napoli, *Anaboli*.

XLVII. Napoli de Romanie, *Anaboli*. Les Vénitiens ont destiné les revenus de Napoli à l'entretien de l'église de Jérusalem; mais, s'il plaît à Dieu, ils seront un jour employés à l'entretien de la Caaba (1).

XLVIII. Malvasia, *Benefche*. L'île de Cerigo, *Tchoha adassi*, c'est-à-dire l'île au drap, en est à 10 milles.

(1) Caaba est le nom de la maison où naquit Mahomet à la Mecque. Le trad. fr.

XLIX. La côte de Malvasia.

L. La côte de Modon, *Metun. Kimal-Reis* avait l'habitude de dire que Modon était l'œil gauche et Corfou l'œil droit des Vénitiens. Après la conquête de Modon, le Sultan Bajésid (Bajazet), y fit construire une tour afin d'empêcher le passage des vaisseaux ennemis.

LI. Zante, *Sakhise*, 18 milles de circonf.

LII. Céphalonie, *Kefalonia*, 150 milles de circonf.

LIII. La côte de Lépante, *Ainabachti*.

LIV. Paxos, *Pakchou*, 30 milles de circonf.

LV. Corfou, *Korfous*. La ville a 1,800 maisons, non compris la forteresse. La forteresse a 2 milles de circonférence et l'île 90.

LVI. La côte de Chimera jusqu'à Avlovia. Chimera, *Chimar*, est un château fort construit sur une hauteur, à 2 milles de la côte.

LVII. Durazzo, *Duradche*.

LVIII. La côte de Raguse, *Dobra Venedik*.

LIX. Les îles du golfe de Raguse. Elles appartenaient autrefois aux Hongrois et aux Vénitiens.

LX. La côte de Tratsé (Tarasina?) dans le golfe de Venise.

LXI. Palestrine, *Prantza*.

LXII. La côte d'Ancône.

LXIII. La côte de Viesti, *Pestidcha*.

LXIV. Côte de la Pouille, de Brindisi, *Prindis*.

LXV. Sicile, *Dchidchilia*, 700 milles de circonférence. Elle a 700 châteaux forts dont j'ai vu 30.

LXVI. Malte, 100 milles de circonférence. Sidi Ibn Mansour, après en avoir fait la conquête, la peupla d'Arabes, dont la langue s'y est conservée jusqu'à ce jour.

LXVII. La côte de Naples.

LXVIII. La côte romaine.

LXIX. La côte de Piombino, *Pinpin*, avec l'île d'Elbe. Elle est riche en fer et en aimant.

LXX. Le golfe de Gênes, *Dchenevis*.

LXXI. Sardaigne, 700 milles de circonférence.

LXXII. La Corse, 450 milles de circonf.

LXXIII. Caprera, *Gheckliada*, c'est-à-dire l'île aux chèvreuils.

LXXIV. Minorca, 120 milles de circonf. *Kemal-Reis* avait l'habitude de se cacher derrière cette île pendant la nuit.

LXXV. Majorque, 210 milles de circonf.

LXXVI. Iviça, *Babise* ou *Javise*, 99 milles de circonf.

LXXVII. La côte de Gênes.

LXXVIII. La côte de Marseille. Il y a trois petites îles devant Marseille, appelées *Pommo rosso*, c'est-à-dire *pomme rouge*. On donne aussi ce nom à la ville de Rome. Lorsque *Dchem Sultan*, frère de Bajésid, se réfugia en France, le roi de ce pays fut charmé de ce que Dchem avait fait la prière et fait paître son cheval dans une de ces petites îles; car, selon une ancienne prophétie, les Osmanlis devaient un jour faire la conquête de la Pomme rouge. Le roi de France a cru que cette circonstance sauverait la ville de Rome.

LXXIX. La côte de Catalogne.

LXXX. La côte de l'Andalousie, de Carthagène.

LXXXI. Le détroit de Ceuta. Il a 18 milles de largeur. Le château s'appelle Ceuta, *Sette*; il se trouve en face de Gibraltar, *Dchebeltara*. Il y a 80 ans que les Portugais ont pris ce château sur les Arabes, d'après la prédiction du saint *Sidi Abul Hassan*, habitant de Ceuta.

LXXXII. La côte de Mélilla. La ville d'Oran appartient au roi d'Espagne depuis 910 (1504). *Kemal-Reis* qui, à cette époque se trouva sur cette côte, raconte que les Espagnols ont pris cette ville au moyen d'une ruse de guerre, s'en étant approchés dans des tonneaux.

LXXXIII. La côte de Badchaba, *Budcheïa*. Les environs de la ville de Budcheïa ne sont habités que par des singes.

LXXXIV. La côte d'Annab.

LXXXV La côte de Biserta.

LXXXVI. Les ports à la proximité de Tunis. La ville de Kaïravan est remarquable par sa beauté, sa civilisation, le tombeau du barbier du prophète, et par un fragment de l'arche de Noé.

LXXXVII. La côte de Mahadia.

LXXXVIII. L'île de Dcerbe. Le Sultan Osman réunit cette île avec le continent au moyen d'un pont de 9 milles de longueur.

LXXXIX. La côte de Tripoli.

XC. La côte de Barca.

XCI. La côte d'Oran.

XCII. La côte du promontoire de Settin.

XCIII. Le port de Tumruk, *Trabuko*.
XCIV. Alexandrie.
XCV. Alexandria, belle ville, fortifiée.
XCVI. Les bords du Nil.
XCVII. Rosette, *Rechid*.
XCVIII. La côte de Tine.
IC. La côte de Tyr, Sour. Le meilleur port de la Syrie.
C. Tripoli de Syrie.
CI La côte de Lasikie (Laodicea).
CII. La côte de Selefkhé (Séleucie).
CIII. L'île de Chypre, *Kibris*, 600 milles de circonférence.
CIV. La côte d'Alajé.
CV. La côte de Gekova (Cacova). Ile très-élevée et escarpée.
CVI. L'île de Mésin, autrefois *Kilimari*; c'est la seconde île de Rhode des corsaires.
CVII. La côte de Saïdalie.
CVIII. La côte de Mégrie (plus généralement nommée Maeri), l'ancien Telmissas.
CIX. L'île de Kerpé, avec 3 châteaux forts.
CX. L'île de Candie, *Kirid*, 700 milles de circonférence.
CXI. L'île de Stampalie, *Istapalia*.
CXII. L'île de Nanfio, *Anafia*.
CXIII. L'île de Santorin.
CXIV. L'île de Policandre.
CXV. L'île de Thermia.
CXVI. L'île de Siphno, *Javousdche*, de 4 milles de circ. Elle est à 10 milles de l'île de Serphanto, *Serfenc* ou *Koujounlidche*.
CXVII. L'île de Serphanto, *Koujounlidche*.
CXVIII. L'île de Milo, *Déjir menlik adassi*, c'est-à-dire l'île aux moulins, à cause de la grande quantité de meules de moulin qu'on trouve dans cette île.
CXIX. L'île de Zéa, *Mertat*, 50 milles de circonférence.
CXX. L'île de Skyro, *Iskri*.
CXXI. L'île de Skyathos, 15 milles de circonf.
CXXII. Les îles Schamlidche, c'est-à-dire les îles aux pins.
CXXIII. L'île aux chèvres, *Ketchi adassi*, 40 milles de circ
CXXIV. L'embouchure de l'Hellespont.
CXXV. Le golfe de Panormo, *Bandarma*.
CXXVI. L'île de Marmora, 60 milles de circonf.

CXXVII. L'île d'Emirali, 18 milles de circonférence, à 60 milles de Constantinople.

CXXVIII. *Kisil ada*, c'est-à-dire l'île rouge. L. D. L.

326. Geographische darstellung der halbinsel Morea. — Description géographique de la peninsule de Morée, avec carte et 14 vues lithographiées de villes. In-8°. Vienne, 1828.

Les vues représentent : Athènes, le château Tornesa, Cérigo, Corinthe, Coron, Malvasia, S. Maura, Modon, Misitra; Napoli di Romania, Navarin, Patras et Zarnata. La carte est celle de la Morée; elle est dessinée par le lieutenant-colonel Wanick, et fort détaillée.

327. General Chart from England to China, etc. — Carte marine générale d'Angleterre à la Chine, renfermant les mers des Indes; publ. par Parbury, Allen et Ce; dessinée par John Walker, à grand point. 1829.

Cette carte marine comprend l'espace renfermé entre les méridiens du 50° ouest, et du 160° est de Greenwich, entre les paralléles du 50° sud et 60° nord de l'équateur; elle offre donc une très-grande partie du globe. La route des navires est indiquée de chaque présidence différente tant d'Angleterre en Chine, que de Chine en Angleterre, en traçant les routes diverses selon les diverses moussons, et les passes nombreuses de l'inextricable archipel oriental. Cette carte marine indique aussi la route d'Angleterre à l'Amérique du sud; et de là au cap et dans l'Inde, celle de Sainte-Hélène, et de Saint-Thomas sur la côte d'Afrique; les détroits de la mer Rouge et du golfe persique; les voyages entre les diverses présidences, etc.

Sur cette carte sont tracées les nouvelles découvertes des capitaines Owen et Vidal sur les côtes d'Afrique, et celles du capitaine King dans l'Australie. (*Asiatic Journal;* n° 160, avril 1829, p. 449).

328. An exact Chart of the Florida Reef, etc. — Carte exacte du récif de la Floride, qui présente les bancs de sable, les passages, les positions, les sondes, d'après des observations particulières; par Charl. Johnson. New-York; Sawyer.

329. A NEW CHART OF THE SOUTHERN COAST OF THE UNITED STATES, etc.—Nouvelle carte de la côte du sud des États-Unis, depuis New-York jusqu'à St-Augustin, en 4 grandes feuilles. New-York; Blunt.

330. THE TOURIST'S MAP OF THE STATE OF NEW-YORK, etc.—Carte des voyageurs dans l'etat de New-York, dressée d'après les meilleurs géographes; par WILL. WILLIAMS. Utique, 1827.

Cette carte est sur un nouveau plan et très-utile à quiconque voyage dans les États-Unis. Outre les divisions géographiques ordinaires, tracées avec netteté, elle contient des tables des distances, une indication des diligences, des bâteaux à vapeur et des paquebots sur les canaux, et tous les autres renseignemens utiles aux voyageurs; le tout réduit dans un format convenable.

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

331. TABLEAU HISTORIQUE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE; par J. ODOLANT DESNOS. In-32 de 300 p. Paris, 1829; au bureau de l'*Encyclopédie portative*.

Le volume que nous annonçons fait partie de l'intéressante et jolie collection publiée sous la direction de M. Bailly de Merlieux; c'est un résumé très-succinct et néanmoins très-satisfaisant, où sont inscrits, dans un ordre chronologique, les découvertes et les procédés qui ont créé et développé l'agriculture, les arts et les sciences; le nom des hommes qui en ont été les plus illustres fondateurs et propagateurs. Tout ce qui, dans les arts et dans les institutions des peuples, a contribué à rendre le commerce plus étendu, plus rapide et plus facile, y est également exposé avec concision.

L'auteur, après avoir tracé l'histoire de l'agriculture et des arts, et jeté un coup-d'œil rapide sur la situation des différens pays, a donné à la fin de son écrit, le tableau comparatif des importations et exportations de la France en 1789 et 1827.

Le soin qui a présidé à la rédaction de ce résumé ne nous

permet pas de douter de l'exactitude des chiffres qu'il contient; nous croyons les estimations qui s'y trouvent vraies et empruntées à de bonnes sources. Nous allons donner, d'après notre auteur, la production des céréales en France.

Froment	62,500,200 hect.	137,877,369 hect.
Seigle et méteil...	42,290,161	
Maïs.....	7,302,316	
Sarrazin	9,409,473	
Orge	14,676,603	
Légumes secs.....	1,798,616	
Avoine.....	35,066.587	42,369,133
Menus grains.....	7,303,177	
Total...		180,247,133

On regrettera sans doute de ne pas voir figurer parmi ces substances alimentaires, la pomme de terre, qui, sur plusieurs points de la France, dans des temps de disette et de cherté, entre pour un 12e dans la consommation.

La production moyenne en France est, pour les céréales, de 16 hectolitres par hectare, ce qui donne, pour les 11,250,000 hect. ensemencés, un total de..... 180,000,000 *hect.*

La consommation a lieu comme il suit.

A raison de 3 h. $\frac{1}{8}$ par tête, sur une population de 31,800,000 (1).	111,300,000	176,050,000
Semences à raison de 2 h. $\frac{1}{2}$ par hectare.....	28,750,000	
Bestiaux et autres animaux.	34,000,000	
Brasseries et distilleries...	2,000,000	
Il reste, année ordinaire, un excédant de		3,950,000

On trouve, au chapitre intitulé *Aspect commercial et industriel de la France*, d'où nous avons tiré l'extrait précédent, les évaluations de nos produits agricoles en vins, laines, soie, lin, chanvre, chevaux, bœufs, vaches, volailles, etc.; celle de nos produits manufacturiers en lainage, draperie, cotonnerie, imprimerie, etc. C'est, on le voit, une statistique abrégée.

Enfin M. Odolant Desnoz voulant mettre le lecteur à portée de recourir aux ouvrages où l'histoire du commerce et de l'industrie est traitée avec plus de détail, a donné, de ces ouvrages et de leurs auteurs, un catalogue et une biographie raisonnée.

A. D.

(1) On ne comprend pas, à tort cependant, les étrangers dont le nombre va sans cesse en croissant sur tous les points de la France.

332 Livre de raison, ou Nouvelle méthode théorique et pratique de la tenue des livres, etc.; par J. S. Quiney. 1817. In-8° de 318 p. (y compris plusieurs supplémens dont le dernier est de 1829.) Paris; l'auteur, rue de la Michodière, n° 8.

On sent l'importance, pour le commerce et pour toute espèce de comptabilité, d'une bonne méthode de tenue des livres. M. Quiney paraît s'être dévoué à la réforme des anciennes méthodes, dont l'étude et l'application présentent beaucoup de difficultés et de longueurs. Son ouvrage, dédié à M. Laffitte, tel qu'il parut en 1817, était composé de trois parties, plus un premier supplément rédigé pendant l'impression. La 1re partie comprend une explication, en forme de dictionnaire, des abréviations et des termes en usage dans le commerce, et employés dans cette méthode; une instruction préliminaire sur la manière de l'étudier, et la théorie de la tenue des livres, à parties double et simple. La 2e donne l'explication de 8 des nouveaux registres de cette méthode et des exemples d'opérations commerciales qui s'y rapportent. La 3e contient, entre autres objets, l'explication du Mémorial et du Livre de Raison à partie simple; des règles, tableaux et exemples sur la formation des comptes d'intérêt par le calcul des nombres; et les modèles des nouveaux registres de cette méthode. Quelques-unes des notions ne sont peut-être pas coordonnées sur un plan parfaitement correct; mais toutes sont traitées avec beaucoup de concision et de clarté: on peut remarquer surtout l'article important du débit et du crédit, très-court et très-facile à concevoir. Pour donner une idée plus exacte des avantages annoncés, et l'on peut dire réalisés par l'auteur, nous emprunterons quelques lignes à son résumé général (p. 266): « Cet ouvrage renferme une année complète d'opérations commerciales et quelques autres. On y voit comment les registres se commencent, se continuent, se terminent et se renouvellent. Les moyens de contrôle, ou les points de comparaison qui existent entre ceux dont se compose cette nouvelle méthode, peuvent le faire regarder comme infaillible; d'autant mieux que le principal de ces registres, le Livre de Raison, en contient à lui seul plus qu'il ne faut pour faire éviter, ou reconnaître et rectifier toutes les er-

reurs; que ce registre peut, à la rigueur, remplacer tous les autres; et que ses auxiliaires ne sont établis que pour lui donner plus de développement. Avec lui seul on peut, en toute sécurité, conduire les travaux les plus nombreux, les plus difficiles, sous tous les rapports de la tenue des livres, etc. »

Le 1er supplément (p. 273 à 276) offre l'explication de trois colonnes ajoutées au Livre de Raison, pour la balance générale et pour la solde des quantités nominales et matérielles, et le développement du compte général de fabrique. On y trouve aussi deux notes, dont l'une expose la manière de faire succéder cette nouvelle méthode à l'ancienne, et l'autre rectifie une erreur échappée dans le modèle d'inventaire. La 1re commence par une assertion qu'un scrupuleux examen nous empêche de mettre au rang des hyperboles du charlatanisme. « Le passage de l'ancienne méthode à celle-ci ne présente pas plus de difficulté que celui d'une année à l'autre, ou d'une balance à nouveau. »

Quelque temps après, parut le deuxième supplément (p. 277 à 284.) Il renferme une méthode pour dispenser de l'inventaire annuel des objets restant en magasin ou en portefeuille; un tableau indicateur des jours d'intérêts, et l'explication détaillée de ce tableau. Dans cet état, l'ouvrage et les registres analogues obtinrent les suffrages du jury de l'exposition publique, à laquelle ils furent admis; et, sur le rapport entièrement approbatif de M. Francœur, l'auteur (en 1821) reçut une médaille de la Société des méthodes d'enseignement. Ses registres, signalés par ces distinctions, furent employés par un assez grand nombre de comptables. Quand ils furent épuisés, au lieu de se contenter d'une simple réimpression, encouragé par le succès, il y introduisit des perfectionnemens dont la description occasiona d'autres supplémens successifs.

Le 3e, le plus ample (p. 285 à 300), embrasse beaucoup d'objets, parmi lesquels nous indiquerons seulement l'explication d'un nouveau Mémorial, celle d'un nouveau Répertoire grand-livre, une remarque relative au placement des mots *Doit* et *Avoir*, et une autre sur l'expression *partie simple*.

Ensuite furent ajoutées deux pages (301 et 302), pour quelques améliorations dont la mention nous paraît suffire.

Enfin, cette année, a paru le dernier supplément (p. 303 à

318), le plus remarquable de tous. Après quelques additions aux raisonnemens antérieurs sur le compte de capital, il présente le modèle du Comptable général (nouveau Livre de Raison, étendu et perfectionné), précédé et suivi d'explications. Ce titre de *Comptable général* marque mieux l'extension de l'utilité du livre principal de cette méthode, applicable à toute espèce de comptabilité. Là, se montrent aussi, mis en pratique, plusieurs perfectionnemens précédemment indiqués : les dénominations d'*écriture simple* et d'*écriture double*, le placement plus rationnel des mots *avoir* et *doit*, etc. Ce supplément est terminé par un résumé des résultats prouvés que l'on obtient à chaque page du Comptable général : ces résultats sont au nombre de 21; parmi lesquels se trouve la situation générale du négociant envers tous ses comptes par le *solde final*, que l'on établit à volonté, en peu d'instans, avec 8 comptes en 8 lignes au plus, et souvent moins de 6. » Nous regrettons que l'auteur, qui, dans le cours de son ouvrage, emploie fréquemment les mots réguliers *débit* et *crédit*, n'ait pas osé, dans ses colonnes, les substituer aux expressions bizarres *doit* et *avoir*.

M. Quiney, dit-on, prépare une deuxieme édition de sa méthode. Nous lui conseillons de presser ce travail, qui amènerait une refonte totale devenue indispensable : car la dissémination actuelle de ses excellens matériaux doit embarrasser un peu les personnes qui ne sont pas familiarisées avec la tenue des livres. Rédigée comme elle peut l'être, sa théorie ne saurait manquer de devenir le meilleur manuel pour l'étude de cet art, qui mérite désormais d'entrer dans un système complet d'instruction.

A.-D. Lourmand.

333. I. Rapport sur la police du roulage, adressé au directeur-général des Ponts-et-Chaussées et des Mines, au nom d'une Commission d'ingénieurs; par M. Brisson. (Mai 1828.) (*Journal du génie civil;* p. 436 à 529.)

334. II. Rapport fait par M. le marquis d'Escayrac-Lautur, sur la police du roulage (10 janvier 1829.) In-4°. Paris, impr. royale.

L'influence que doivent avoir sur le bien-être d'un pays des voies de communication nombreuses et faciles, est depuis long-

temps reconnue. Il y a bien des années qu'en France particulièrement, la question des routes et des canaux appelle l'attention de tous ceux qui s'occupent de haute administration, ou d'économie politique. Chacun a dû examiner sous tous les points de vue, l'état matériel de nos routes et la législation qui les régit. On sent en effet que beaucoup de problèmes importans qui, à diverses époques, ont provoqué l'examen de l'autorité, se seraient trouvés résolus, si nous avions eu des routes et des canaux en plus grand nombre. Ainsi, il serait possible que la question des fers, par exemple, eût pris une toute autre direction, eût présenté un résultat tout différent si, depuis longtemps, les transports s'effectuaient dans le royaume avec facilité et à bas prix. On conçoit également combien tout ce qui touche à la réserve des céréales serait simplifié, si la circulation des grains ne rencontrait pas d'obstacles dans le mauvais état des chemins, ou dans les difficultés de la navigation intérieure. Malheureusement, les améliorations que réclame la France, sous ce rapport, ne s'improvisent pas; elles exigent du temps, du repos, des capitaux considérables. Toutefois *le gouvernement* a prouvé qu'il sentait la nécessité de remédier à *l'état actuel des* choses. Une Commission a été nommée dans le but de présenter ses vues, et les moyens qu'elle croit les plus convenables pour doter la France d'un système de communication qui fût en rapport avec ses progrès industriels, et qui servît en même temps de véhicule à de nouveaux progrès. Nous n'avons sous les yeux qu'une partie des travaux de cette Commission, celle qui est relative à la police du roulage. Nous allons essayer d'en donner une idée succincte à nos lecteurs, sans nous arrêter à faire remarquer l'importance de cette branche de la législation. Tout le monde comprend, en effet, « qu'après avoir construit des routes, il est indispensable de les maintenir en bon état de viabilité. »

Le marquis d'Escayrac-Lautur, rapporteur du travail que nous annonçons, fait observer qu'une Commission du conseil-général des Ponts-et-Chaussées a publié un rapport sur la même question dans le courant de 1828. C'est celui dont nous avons donné le titre au commencement de cet article. En indiquant les points principaux sur lesquels ont porté les investigations des deux Commissions, on verra en quoi leurs avis se rapprochent, ou diffèrent.

Le marquis d'Escayrac examine successivement cinq questions principales, qui lui paraissent comprendre tout ce qui se rattache à la police du roulage.

La première, qu'on peut considérer comme une introduction, n'est qu'un simple rappel des lois et ordonnances qui ont anciennement régi la police du roulage, et de celles qui sont actuellement en vigueur. Il ne peut entrer dans nos vues de reproduire cet historique; il suffit de dire que ce qui existe est généralement reconnu comme vicieux : que l'on fasse seulement dix lieues aux environs de Paris, et l'on en sera convaincu. Mais quels changemens est-il nécessaire d'apporter aux règles actuellement existantes? Tel est l'objet de la seconde question. Évidemment le poids des chargemens des voitures de roulage est la principale cause de la dégradation de nos routes. Les divers actes d'administration qui ont réglé ce poids, et spécialement le décret du mois de juin 1806 qui, pour encourager l'usage des roues à jantes larges, a autorisé des chargemens considérables pour les voitures à deux roues, ont aujourd'hui besoin d'être revus complètement. Les dégâts, effet du roulage actuel, sont, en quelque sorte, effrayans. On peut en juger par cet exemple : M. Cordier a fait constater le dommage occasioné en un jour par une voiture pesant dix-neuf milliers, il a été évalué à 500 fr. Cependant ce chargement est au-dessous de celui qui a été fixé, comme *maximum*, par les ordonnances! Les deux Commissions proposent donc de réduire considérablement ce poids, tant pour les rouliers proprement dits, que pour les messageries portant à la fois des voyageurs et des marchandises, et qui fatiguent beaucoup plus les routes que les voitures marchant au pas. M. d'Escayrac penche, à l'égard des messageries, pour des réductions un peu plus considérables que celles que propose la Commission des ingénieurs; mais les deux Commissions se réunissent pour demander que les voitures de roulage, à jantes de 17 centimètres, ne puissent pas porter plus de 1500 kil. par roue, avec une diminution de poids durant l'hiver, tandis qu'aujourd'hui une charrette à deux roues peut porter 8200 kil., et une à quatre roues 9600.

On pourrait croire, au premier aperçu, que les modifications proposées menaceraient d'apporter de grands changemens dans le prix du roulage; mais la Commission qui, dans sa troisième

question, a cherché à évaluer à quelle somme pourra s'élever la charge qui en résultera pour les agriculteurs, les commerçans et les consommateurs, affirme, d'après le rapport des ingénieurs, que cette augmentation ne dépassera pas 4 p. %, et qu'elle ne produira, à son origine, aucun effet sur le commerce, puisque les variations habituelles et, pour ainsi dire, subites, dans le prix des transports par le roulage, sont souvent de 50 et de 60 p. % « On citera, pour exemple, les prix de Bordeaux à Paris, qui ont long-temps varié entre un minimum de 6 fr. et un maximum de 12 fr. » D'ailleurs cette augmentation fût-elle plus forte, il ne faut pas perdre de vue qu'outre les nombreux avantages qui résulteront du nouvel ordre de choses, ce que l'on paiera de plus en frais de transport, on le paiera de moins en frais d'entretien et de réparations des chemins, ce qui résulte clairement des deux rapports, et principalement de celui des ingénieurs, dont les recherches sont empreintes de cet esprit d'investigation consciencieuse qu'on ne peut trop recommander dans ce genre de travail.

Nous arrivons à une question fort grave sur laquelle les deux Commissions sont d'avis opposé : il s'agit de savoir *quel est le mode que l'on doit employer pour limiter les chargemens? Les ponts à bascules seront-ils le moyen de vérification? Limitera-t-on les chargemens d'après le nombre des chevaux attelés?*

M. d'Escayrac se prononce pour cette dernière opinion. Le service généralement mal fait des ponts à bascules, la corruption facile des agens préposés à la vérification, la distance à laquelle les ponts seraient les uns des autres, distance de 18 lieues, en moyenne, lors même que le nombre de ces ponts serait augmenté de 400, ainsi que le propose la Commission (1); l'insuffisance et la difficulté des moyens de contrôle, l'impossibilité d'appliquer le mode vérificateur aux routes départementales que le grand roulage ne suit qu'accidentellement, il est vrai, mais qui n'en ont pas moins à supporter des poids énormes, aux époques de l'année où les routes sont en général le plus dégradées, les autorités imposantes d'ingénieurs anglais et français, tels que MM. Edgeworth et Dutens, d'administrateurs éclairés, tels que MM. Molé et Savoie-Rollin; tous ces motifs

(1) Il en existe aujourd'hui 146 seulement pour tout le royaume.

paraissent concluans à M. d'Escayrac, et il propose d'établir *que le poids des voitures soit déterminé par le nombre des chevaux*, que les ponts à bascules soient supprimés en principe; et que, si l'on conserve ceux qui existent, ce soit, non comme moyen légal de vérification, mais afin de connaître par la pratique si l'appréciation du poids déterminé par le nombre des chevaux est telle que tout donne lieu de le supposer.

La Commission des ingénieurs, au contraire, pense que la vérification par le nombre des chevaux est accompagnée d'inconvéniens sérieux, quoiqu'elle paraisse fort simple au premier coup-d'œil. Le principal de ces inconvéniens provient de l'inégalité de force entre les différentes races de chevaux employés. « Si le tarif, disent les ingénieurs, est calculé dans l'hypothèse où l'on se servirait de faibles chevaux, on risquerait de voir circuler des poids énormes sur les routes; s'il est calculé dans l'hypothèse contraire, on proscrit l'emploi des chevaux inférieurs, et on impose par cette mesure une perte notable à l'industrie qui en tire parti actuellement. » Cette objection provenant de la force différente des chevaux, nous paraît d'autant plus puissante, que les opinions les plus divergentes existent à cet égard. Ainsi, le rapport des ingénieurs établit qu'un bon cheval peut traîner, en été, 12 à 1500 kil., y compris le poids de la voiture; et M. d'Escayrac, *d'après les renseignemens recueillis de toutes parts*, pense qu'habituellement un cheval ne peut pas traîner plus de 1000 kil. Cependant nous avons sous les yeux un relevé fait avec le plus grand soin, et auquel nous croyons pouvoir accorder une pleine confiance, duquel il résulte que, dans le département de Seine et Oise, il a été constaté que le poids que tirait un cheval de roulier était de 1540 kil. en hiver, et de 1616 en été. Des différences considérables existent également à l'égard des chevaux des messageries. Nous savons en outre que, dans le départ. de la Seine, on est arrivé par une suite d'expériences à un poids moyen de 1350 kil. par cheval. A quoi s'arrêter au milieu d'avis si divers? Si, comme on le propose, on fixe à 1500 kil. le poids à supporter par chaque roue, il suivrait de l'opinion de M. d'Escayrac, que l'on pourrait mettre trois chevaux aux charrettes à deux roues, tandis que le maximum ne serait que de deux, si l'on devait s'arrêter aux expériences que nous venons de

mentionner. Ajoutons que ce dernier parti contrarierait singulièrement les habitudes anciennement prises tant par le roulage que par l'agriculture. Il semble donc qu'il y aurait lieu à ne pas adopter le réglement sur le nombre des chevaux. Les inconvéniens qu'il présente nous paraissent en quelque sorte inévitables, tandis, peut-être, qu'il n'y aurait pas impossibilité de remédier aux vices de l'institution des ponts à bascules, soit en changeant fréquemment de résidence les préposés, soit en leur abandonnant la totalité de l'amende encourue pour les contraventions; soit enfin en chargeant alternativement les conducteurs et piqueurs des ponts-et-chaussées du service spécial de ces ponts. Le peu de séjour de ces employés dans la même station les mettrait dans l'impossibilité de faire des arrangemens avec les contrevenans, et il s'établirait un contrôle entre leur gestion et celle de leurs prédécesseurs ou successeurs. Ce dernier moyen, mis à diverses reprises en usage dans le départ. de Seine et Oise, a constamment produit les meilleurs résultats. Au reste, des essais d'un nouvel instrument de pesage sont tentés, dans le moment où nous écrivons, aux barrières de Paris. Peut-être leur réussite viendra-t-elle terminer la contestation des ponts à bascules et du réglement sur le nombre des chevaux.

En attendant, nous croyons qu'il serait sage d'adopter le système mixte proposé par quelques personnes, c'est-à-dire qu'on pourrait à la fois se servir des ponts à bascules existans, et régler le nombre des chevaux d'après les bases indiquées par M. d'Escayrac, qui, si elles n'atteignent pas rigoureusement le but qu'on se propose, de ne faire porter que 1500 kil. à chaque roue, doivent cependant amener une grande réforme, puisqu'elles réduiraient, de 5 et 6, à 3 chevaux seulement, les attelages des voitures de roulage à deux roues, de 17 centimètres de largeur.

Quel que soit, au reste, le mode de vérification définitivement adopté, il y a lieu encore de rechercher par qui les contraventions seront constatées, quelle sera la peine encourue par les délinquans, enfin quels seront les juges appelés à prononcer sur ce genre de délits. Il est généralement admis que le nombre des individus appelés à constater les contraventions ne saurait être trop considérable. M. le marquis d'Escayrac propose d'admettre les maires et les adjoints, les ingénieurs des ponts et

chaussées, les commissaires de police, les constructeurs des ponts et chaussées, les juges de paix, les gardes champêtres et forestiers, les gendarmes, les cantonniers qui seraient assermentés à cet effet. Les amendes adoptées par la Commission sont modérées et paraissent bien graduées; il ne faut pas en effet qu'une peine trop grave puisse amener du relâchement dans la poursuite. Les voituriers en général se sont habitués à une sorte d'impunité. Ils ont besoin, parce que l'intérêt public le réclame, d'être tenus sévèrement. Il n'est personne, ayant un peu voyagé, qui ne se soit aperçu qu'ils n'obéissent guère à aucun des réglemens qui leur sont prescrits, et que, non seulement ils nuisent à l'entretien des chemins, mais encore que leur insouciance fait souvent courir de grands risques aux voyageurs.

Quant à la jurisdiction de la police de la voirie, M. d'Escayrac croit devoir la conserver aux conseils de préfecture; il fait remarquer que depuis près d'un siècle elle est dans les attributions de l'autorité administrative, et que si, pendant les temps orageux de la révolution, elle a été dévolue aux tribunaux, au retour de l'ordre on a senti que les formes de la procédure ordinaire seraient trop onéreuses, et apporteraient trop de lenteur à frapper un genre de délit dont la répression, pour être efficace, doit surtout être prompte. Peut-être y aurait-il à se demander si les Conseils de préfecture n'ont pas apporté de la faiblesse et de l'insouciance dans cette partie de leurs fonctions; si, ainsi que le fait observer la Commission des ingénieurs, lorsque des intérêts de localité se sont trouvés en opposition avec l'intérêt général, le dernier n'a pas été trop souvent sacrifié? Nous pensons toutefois qu'il n'est pas impossible de remédier à ces inconvéniens; espérons que l'esprit public, dont nous entendons chaque jour vanter le développement, se portera enfin sur des objets d'utilité pratique. En Angleterre, chacun prend un intérêt, en quelque sorte personnel, à la bonne viabilité des routes de son comté; lorsqu'il en sera de même en France, les tribunaux chargés de poursuivre les contraventions, qui dégradent les routes, deviendront fermes et feront leur devoir.

Nous sommes loin, sans doute, d'avoir fait connaître les deux rapports que nous annonçons. Celui des ingénieurs contient

des recherches et des calculs que nous avons dû négliger; et, bien que nous ayons suivi pas à pas celui de M. d'Escayrac, nous ne pouvons nous flatter d'avoir donné une juste idée de la clarté parfaite et de la lumineuse concision qui distinguent son travail. V. F.

535. Du commerce des vins. — Pétition des propriétaires de vignes dans le département de la Gironde, adressée aux Chambres, et Mémoire à l'appui. In-8° de x-75 p. Bordeaux, 1828. (*Foreign quarterly Review;* n° 6, janvier 1829, p. 636.)

Quoique l'objet de cette pétition semble particulier à la France, nous avons cru devoir le traiter ici comme question générale d'économie publique; il ne s'agit pas, en effet, de se borner à recueillir des documens sur la culture, les produits et le commerce des vins du royaume; il s'agit d'examiner l'influence des tarifs sur la culture des vignobles et le commerce des vins, ainsi que sur les autres branches de l'industrie et du commerce d'une nation, en prenant pour exemple les tarifs et les vins de notre pays, le premier de tous dans ce genre de production.

Nous présenterons bientôt dans le *Bulletin* les résultats de l'enquête à laquelle a donné lieu en France cette question importante. Nous avons cru utile, en attendant, de signaler le point de vue sous lequel on l'a envisagée en Angleterre.

On va voir comment s'explique à cet égard la *Revue trimestrielle étrangère.*

« Voici d'importans documens qui méritent non-seulement l'attention de la France, mais encore celle de l'Angleterre; outre qu'ils jettent une vive lumière sur la position de l'une des plus grandes branches d'industrie chez nos voisins, ils montrent encore les fâcheuses conséquences du système prohibitif adopté par la France depuis la restauration, système qui n'a que trop souvent trouvé d'ignorans prôneurs des deux côtés de la Manche. Il n'y a pas moins de 12,563 noms inscrits sur cette pétition; ils appartiennent principalement aux grands propriétaires et cultivateurs de vignes de la Gironde et aussi aux premiers négocians de Bordeaux.

Les pétitionnaires effleurent à peine la question d'économie politique; ils se bornent à l'exposé clair et incontestable des

faits. Certes on n'a rien publié qui fasse mieux voir l'indignité du système prohibitif, rien qui démontre plus fortement que si une ou plusieurs branches d'industrie peuvent retirer de la prohibition quelques avantages, ces avantages n'étant obtenus qu'au préjudice des industries naturelles au pays et partant plus profitables, ils sont dès-lors achetés par des pertes qui les rendent nuls et souvent beaucoup plus chers. Ce principe a été, il est vrai, très-souvent répété, même jusqu'à satiété; mais il a rarement été appuyé du témoignage d'hommes pratiques, et rarement nous avons pu donner des preuves de ses effets qui fussent aussi irrécusables, aussi convaincantes que celles qui sont accumulées dans le mémoire dont il s'agit.

Ce serait perdre notre temps que de chercher à prouver, par des argumens, les avantages qui résultent pour la France de la culture de la vigne. Cette plante est aussi propre et naturelle à son sol que celle de la canne à sucre l'est à la Jamaïque, celle de l'arbre à thé à la Chine. La supériorité de plusieurs espèces de vins français est connue; partout ils sont demandés, et telle est la nature du sol sur plusieurs points du midi de la France, qu'il ne pourrait être appliqué avec avantage à une culture autre que la vigne. Il n'est donc point étonnant qu'elle se soit étendue au loin le long des départemens méridionaux. On estime, d'après les témoignages des autorités les plus compétentes, que la quantité de vins produite en France, année commune, est d'environ 40 millions d'hectolitres; que sa valeur n'est pas moindre de 800 à mille millions de francs, ou de 32 à 40 millions sterl.; de plus, 3 millions d'individus sont employés à cette culture.

La population vignoble du département de la Gironde, sans parler de la ville populeuse et commerciale de Bordeaux, s'élève à 432,829 individus. On ne compte pas moins de 226,000 individus intéressés directement à la culture de la vigne. Il y a donc dans ce département une branche d'industrie naturelle à son sol et au climat, une industrie dans laquelle, il faut le dire, la France est sans rivale. Cette branche de commerce, qui actuellement encore occupe à peu près la 4e partie de la population entière de la France, est cependant susceptible d'augmentation; elle offre aux étrangers un article d'exportation qu'ils demandent toujours, qui à lui seul balancerait presque les plus

ortes importations faites à la faveur du système de la liberté illimitée du commerce.

A une époque déjà loin de nous, l'exportation des vins de France, et particulièrement de Bordeaux, avait une grande importance. Dans les dernières années de 1725, on estima la valeur des exportations d'eau-de-vie, de vins et de vinaigre, année commune, à 26,767,500 francs; en 1778, pendant la guerre d'Amérique, la valeur de ces mêmes articles fut estimée à 29,029,631 fr.

Quand Pitt, par une mesure sage et politique, eut réduit les droits dont les vins avaient été frappés avant lui, la consommation s'en augmenta rapidement en Angleterre; la même augmentation eut lieu dans les demandes de la Russie, en Amérique et en d'autres contrées; l'exportation s'accrut donc considérablement; il paraît, d'après des rapports officiels, que la valeur des vins sortis de France pendant les trois dernières années, finissant avec 1790, s'éleva à 32,368,500 fr., et celle des eaux-de-vie et vinaigre à 18,627,600 fr., environ 51 millions de francs. L'augmentation sur la *quantité exportée en 1778* a donc été de 22 millions. Il n'est pas sans importance de remarquer que cet accroissement de l'exportation a été occasioné par la culture plus étendue et plus soignée de la vigne, par le goût plus répandu de ses produits en Angleterre, parmi les peuples voisins de la Baltique et en d'autres contrées. Ce ne fut l'effet ni des réglemens intérieurs, ni des primes, ni des *drawback;* au contraire, nous voyons dans l'ouvrage de M. Chaptal, intitulé: *Le Parfait Vigneron,* que les produits des droits sur les vins exportés à l'étranger montaient, avant la révolution, à 2,500,000 fr.

Bordeaux entrait pour beaucoup dans ce brillant commerce. Le total des exportations a été, avons-nous dit plus haut, de 29,029,631 en 1778; Bordeaux seul y entrait pour 17,037,189 fr. Plus tard, son commerce augmente dans la proportion des débouchés nouveaux et des demandes plus nombreuses, qui ont favorisé l'exportation des vins avant la révolution.

On établit dans le mémoire qui nous occupe, qu'à cette époque, 1,200 à 1,400 vaisseaux du nord entraient annuellement à Bordeaux; ils y versaient les produits variés de leur sol et de leur industrie, et en emportaient en échange 100,000 tonneaux

de vin, 10,000 pièces d'eau-de-vie, 5,000 pièces de vinaigre, et en outre une grande quantité de soieries et d'autres marchandises provenant de la France ou de ses colonies, montant en tout à 300,000 tonneaux. Il était rare que l'on comptât moins de 100 voiles étrangères dans le port: leur nombre s'élevait à 500 dans les temps de foire (*fairs*).

Tel était l'état florissant du commerce de Bordeaux, et conséquemment du commerce des vins de France avant la révolution; cette grande catastrophe, qui jeta la France dans des luttes longues et sanglantes, durant lesquelles les marines de l'état et du commerce furent détruites presqu'en entier, interrompit ou diminua les rapports que la France avait entretenus précédemment par mer avec les nations étrangères. Ce dommage fut néanmoins compensé, en quelque sorte, par la grande extension qu'elle prit sous Napoléon. Ce dernier ouvrit à ses produits exempts de tous droits les marchés de la Belgique, de l'Italie et de la meilleure partie de l'Allemagne. Quand, au retour de la paix, la France rentra dans ses anciennes limites de 1789, ses produits, loin de paraître sur les marchés étrangers exempts de droits, en furent expulsés, ou fortement chargés. Mais ce que la France avait perdu dans ces changemens, elle avait pu le réparer par les relations qu'elle renouvela avec ces mêmes états, dont les vaisseaux avaient autrefois couvert ses ports, et acheté une si grande quantité de ses produits. Ce commerce n'a pas été de nature cependant à réparer ses pertes, et, bien que cela doive paraître singulier, il est certain qu'elle a rencontré des obstacles, non pas de la part des nations étrangères, mais de la part des Français eux-mêmes. La France n'a jamais eu dans ses conseils de Huskisson ni de Grant; longtemps elle a été, et nous craignons bien qu'elle ne soit encore, sous la direction d'un esprit mercantile. Napoléon et Louis, les ultra et les libéraux, semblent ne s'être entendus qu'en ceci: que le meilleur système pour le développement de l'industrie en France, c'était de repousser, autant que possible, les productions étrangères des marchés français. Le système prohibitif a donc été poussé à toute extrémité: nous pouvons lire dans les résultats qu'il a produits chez nos voisins quelle eût été notre destinée, si nous n'avions sagement adopté un système politique plus large et plus libéral.

Durant la guerre et la cessation qu'elle a causé au commerce avec l'étranger, plusieurs branches d'industrie ont grandi en France, ou du moins ont pris un grand développement, quoique, dans les circonstances ordinaires, la guerre ne soit pas favorable à leur heureuse extension. Le commerce du fer est un de ceux que nous pouvons citer. La demande extraordinaire des armes de guerre fut un vif encouragement pour cette industrie; aussi, au retour de la paix, ceux qui s'étaient livrés à ce commerce se trouvèrent nécessairement en de graves difficultés. Quelques sérieuses qu'elles aient été dans le premier moment, elles n'étaient pas de nature à durer long-temps. Si l'on avait eu recours à un moyen autre que celui dont on a fait usage, les manufacturiers auraient changé peu à peu le genre de leurs productions, et, au lieu de mousquets et de canons, ils se seraient appliqués à fabriquer les instrumens propres à l'agriculture et à l'industrie manufacturière inconnus en France, ou importés. Mais les choses n'étaient pas préparées pour s'arranger ainsi. Les maîtres de forges représentèrent au gouvernement qu'ils étaient dans la plus grande détresse, que cette détresse était causée par l'importation du fer étranger, et non par la transition de la guerre à la paix. Le gouvernement prêta à ces doléances une oreille trop crédule et trop complaisante. On ne peut pas supposer cependant qu'en agissant ainsi, il crût adopter une règle de conduite qui pouvait être contraire au commerce et à l'industrie de la France, lui qui désirait, sans aucun doute, le voir prospérer : mais savait-il ce que c'est que le commerce? Il pensa que les difficultés pouvaient cesser, que l'exportation des produits français était susceptible d'une grande augmentation, malgré les obstacles nouveaux qu'on créait à l'importation des produits étrangers en France. En conséquence, la taxe sur le fer étranger, qui était, en 1790, de 2 fr. 20 c. le kilog., fut portée en 1814 à 15 fr. On ne trouva pas encore cette taxe suffisante; les maîtres de forges firent de nouvelles réclamations, et, en 1822, les taxes furent élevées de 15 à 25 le kilog., ce qui faisait en tout une augmentation de 1136 pour 100 dans l'espace de 8 ans!

Ainsi que les maîtres de forges, les fabricans de toiles prospérèrent en France durant les dernières guerres, et surtout pendant la durée du système continental. Ceux-ci éprouvèrent

aussi, au retour de la paix, des embarras, et le gouvernement leur porta secours en prohibant, par des taxes élevées, plusieurs sortes de toiles étrangères. Un grand nombre d'autres industries ont éprouvé le même sort.

Si les ennemis de la France avaient concerté des mesures pour affaiblir l'industrie commerciale de leur pays, ils en auraient trouvé peu qui fussent mieux calculées que celles que nous avons indiquées plus haut. Non-seulement le ministère s'était opposé à tout principe sage; mais il avait sacrifié l'intérêt général du peuple à celui d'un petit nombre de purs spéculateurs. Il faudrait observer aussi, pour prouver à quel point le ministère français était imbu de tous les préjugés du système prohibitif, à quel point ce système aveugle ceux qui l'embrassent, et s'oppose à ce que les documens les plus clairs et les plus convaincans les éclairent, encore que ces hommes soient intelligens et pénétrans, il faudrait observer, dis-je, que les mesures dont nous avons parlé ont été adoptées au milieu des plus fortes représentations de Bordeaux, de plusieurs villes commerciales et des départemens agricoles. De nombreux pétitionnaires s'élevèrent contre ces mesures; ils signalèrent le préjudice qu'en éprouveraient les industries commerciale, agricole et manufacturière de la France. Les pétitionnaires représentaient que tout commerce était fondé sur un principe de réciprocité, c'est-à-dire, que c'était pure illusion d'essayer de vendre aux étrangers sans acheter d'eux. Le fer et les toiles étaient les principaux équivalens que les étrangers, dans le nord de l'Europe, pouvaient donner en échange des vins français, des eaux-de-vie, des soieries, etc., qu'ils achetaient en très-grande quantité; il devait donc arriver nécessairement que, par l'exclusion de ces articles, le commerce avec les étrangers diminuerait proportionnellement; on portait un coup mortel, non-seulement au commerce en lui-même, mais à toutes les branches d'industrie cultivées en France. On ne fit aucune réponse à ces sages représentations, parce que l'on ne pouvait pas en faire. Elles ne firent nulle impression sur le gouvernement, qui a continué, avec une persévérance qui ferait honneur à une meilleure cause, à se plonger de plus en plus avant dans l'abîme des restrictions et des prohibitions, comme si elles étaient une source de richesses.

Nous sommes satisfait cependant de prévoir que l'on ne tar-

dera pas certainement à recourir à un système plus libéral; il est impossible, en effet, qu'aucun gouvernement, bien que beaucoup y soient disposés, et qu'aucun peuple puissent tolérer plus long-temps un système, qui a déjà et qui doit continuer d'avoir, quand on y persévère, les conséquences les plus funestes. Chacun des faits énoncés dans les pétitions adressées à la Chambre des Députés, en 1814 et depuis, ont été plus que vérifiés. Peuchet, dans sa Statistique élémentaire, p. 138, confirme, d'accord avec le mémoire que nous analysons, qu'avant la révolution, l'exportation annuelle des vins de Bordeaux s'élevait, année commune, à 100,000 tonneaux environ. Mais, malgré l'aisance aujourd'hui si répandue, malgré le goût plus général des vins français en Russie et en d'autres pays du nord de l'Europe, malgré les demandes nouvelles qui en ont été faites en Amérique, et la consommation qui s'en est accrue en Angleterre, depuis la réduction des droits en 1824, telle a été l'influence du système prohibitif, ou de l'exclusion des articles que l'étranger échangeait contre les vins français, que leur exportation est aujourd'hui réduite à plus de la moitié de ce qu'elle était en 1790.

Ce qui suit est un état de l'exportation des vins de Bordeaux depuis 1820.

1820	61,110 tonn.	1824	39,625 tonn.
1821	63,244	1825	46,314
1822	39,955	1826	48,464
1823	51,529	1827	54,492 (1)

On établit aussi dans le *Mémoire*, p. 33, qu'une grande partie de ces exportations a été faite comme objet de spéculation, et que les marchés de Russie, des Pays-Bas, de Hambourg, etc, sont encombrés de vins français pour lesquels il n'est pas fait de demande.

Quelques faits intéressans consignés dans ce mémoire démontrent plus en détail à quel point les demandes de l'étranger ont été réduites. Ainsi on y voit que Dantzig qui autrefois tirait de Bordeaux seul, 6,000 tonneaux de vin, eaux-de-vie, etc., par an, n'en tire de ce port et de tous les autres ports de

(1) Il est singulier qu'avec cet état devant les yeux, M. de Saint-Cricq ait affirmé à la Chambre des Députés en 1822, que les exportations du vin de France excédaient aujourd'hui celles de 1789.

France, que de 4 à 500 tonneaux : en Prusse, l'importation des vins français y est descendue de 1,5000 tonneaux à 4,000 : en Hollande on observe la même proportion : Hambourg, Brème et Lubeck en importaient autrefois 40,000, tandis qu'elles n'en importent plus maintenant que 15,000 : en Suède, les importations étaient de 7,000 tonneaux ; mais comme le prix en était payé entièrement par le fer qu'elle envoyait en France, ses demandes ont cessé avec l'exclusion de son fer, de sorte qu'actuellement l'importation se réduit à 100 tonneaux pour la consommation de la Cour. En Danemark, en Norvége, les importations ont été réduites de 5,000 tonneaux à 1000 ; celles de Russie sont tombées de 12,000 a 4,000 tonneaux.

Cette diminution extraordinaire dans les demandes de l'étranger a produit un encombrement sur les marchés de l'intérieur, un avilissement considérable des prix et la ruine d'un grand nombre de négocians et d'agriculteurs. On estimait qu'il y avait en avril dernier, dans le départ. de la Gironde, 600,000 tonneaux de vin pour lesquels on ne trouvait aucun écoulement, et l'on disait que la même surabondance existait dans les autres départemens avec la même proportion. Quand les choses en sont venues à ce point, on ne s'étonne ni de l'avilissement du prix des vignobles, dont la plus grande partie ne peuvent se vendre, ni du dommage immense causé à l'agriculture dans tout le midi de la France.

Tel est le préjudice causé par le système prohibitif à l'une des branches d'industrie les plus importantes de celles que l'on cultive en France, branche qui occupe, comme on l'a déjà vu, la 10e partie de la population entière du royaume, qui devient le principal moyen à l'aide duquel il entretient un commerce étranger, lucratif et très-étendu, et dont le produit annuel a été estimé bien bas, lorsqu'on l'a porté à cette somme immense de 32 à 40 millions sterling. Voyons quelle sorte d'avantage les restrictions de 1814, et celles qu'on y a ajoutées depuis, ont produit, pour contrebalancer le tort, et la ruine immense qu'on a fait peser sur les producteurs et les négocians.

Les droits énormes établis sur les fers étrangers, en 1814 et 1822, ont, comme nous l'avons déjà remarqué, été particulièment préjudiciables au commerce du vin. Quel était, dira-t-on,

l'étendue du commerce des fers en France? où étaient les Birmingham et les Sheffields, dont les réclamations poussaient les ministres à protéger leurs intérêts par l'adoption de mesures qui causaient le mal le plus grave à une branche d'industrie par laquelle 3 millions d'individus étaient alimentés? Il vaudrait autant se demander dans quelle partie de la Grande-Bretagne sont situées nos vignes? Cependant, le monopole que la France a réservé à ses marchés, le nombre d'individus engagés dans la production du fer n'excède pas 60 à 80,000, ce qui est environ la 4e partie de ceux qu'occupent la culture de la vigne, et le commerce de son produit. Telle est l'étendue pitoyable de cette branche d'industrie, à laquelle le gouvernement français n'a pas eu honte de sacrifier le commerce de vins. Que notre gouvernement n'essaie-t-il d'encourager la fabrication des cachets de montres (*watch-seals*), aux dépens du commerce de coton? il fera preuve d'un égal bon sens, et d'un discernement aussi profond.

Ceci n'est pas tout. Il est certain, quoique MM. Dupin et Henri de Villefosse aient dit le contraire, qu'aucune sorte d'encouragement ne pourra jamais établir en France le commerce du fer sur des bases solides. C'est une industrie pour les progrès de laquelle elle ne possède aucuns avantages, ni naturels, ni acquis. Les mines de charbon y sont inférieures à celles de l'Angleterre, le bois de charpente est infiniment plus rare et plus cher qu'en Russie et en Suède; elle sacrifie donc une branche considérable et fort importante d'industrie, ou du moins elle y porte un préjudice matériel, tandis qu'elle a pour elle les plus grandes facilités qu'aucun autre pays ne peut lui disputer, et pourquoi? pour élever une industrie nulle, insignifiante, et qui n'aura jamais d'importance réelle en France. Il est inutile d'ajouter que la quantité de fer en barre produite dans ce pays, a doublé depuis 1820. Cela prouve-t-il que cette extension est d'une utilité effective pour le royaume? bien loin de là. Tout ce qui en résulte, c'est que le système des restrictions a produit son effet, que le boulevard des prohibitions a été assez fort pour empêcher l'importation des fers étrangers, et que le prix des fers français s'est trouvé en conséquence porté à un taux à-la-fois artificiel et oppressif. Était-il raisonnable de faire gagner les maîtres de forges au moyen de prohibitions aussi onéreuses

rapses? Les voilà donc bien avertis que si les droits étaient ramenés au taux de 1814, ou même à 10 fr. le kilog., tous les fourneaux qui ont été mis en activité depuis cette époque seraient aussitôt détruits.

Les conséquences de ce misérable système sont : que lorsque le prix de la quincaillerie en France est de deux ou trois fois ce qu'il est en Angleterre, la qualité du plus grand nombre des articles est d'une mauvaise qualité. Ce n'est cependant qu'en mettant les productions intérieures en présence des productions étrangères, que toute industrie peut se perfectionner; loin de là : l'on protège les fabricans de quincaillerie française contre une semblable concurrence. Quelque dispendieux et mal fabriqués que soient les articles qu'ils produisent, grâce au monopole, ils sont assurés du débit. L'invention, en outre, étant de peu d'utilité, la routine usurpe sa place. Un écrivain, fort au fait de ces matières, dans la *Revue trimestrielle* (française, n° 11, p. 437), sans être aucunement enclin à déprécier l'industrie de ses compatriotes, a posé en fait que la forme et la construction des fourneaux en France étaient pitoyables; qu'ils étaient promptement abimés, hors d'état de servir, et qu'ils ne donnaient pas, quand ils travaillaient, le tiers du fer que donne un fourneau anglais.

Il n'y a peut-être rien qui s'oppose plus aux progrès de l'industrie agricole et manufacturière en France, que le haut prix et la mauvaise qualité des outils et des machines qu'on y emploie; un gouvernement intelligent et jaloux de favoriser les progrès de l'industrie, ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour remédier à ce déficit capital. Il se serait appliqué à lever les obstacles qui gênent l'importation des instrumens perfectionnés et à bas prix en usage chez les étrangers, afin que ses sujets puissent ainsi avoir les moyens d'entrer, avec des avantages à peu près égaux, dans la carrière de l'industrie, et d'y soutenir la lutte contre les étrangers. Mais le gouvernement français, voué à l'esprit mercantile, a suivi précisément une ligne de conduite opposée. Les conséquences ont été telles qu'elles avaient pu être prévues dès le principe. Les droits prohibitifs sur les fers étrangers et la quincaillerie ont non-seulement exclu les instrumens et les machines perfectionnées à l'étranger, des marchés français; mais ils ont encore fait renchérir

les outils grossiers et mal confectionnés que la France fabrique chez elle. Il faut rendre aux maîtres de forges la justice qui leur est due : ils ont eu la candeur de reconnaître que les taxes sur les fers étrangers, en 1814, augmenteraient de 50 fr. le prix des charrues ! Très-certainement, une telle augmentation, lors même qu'il n'y aurait eu aucune autre raison pour la repousser, devait empêcher le gouvernement de rien ajouter à ces taxes : on les accrut, au contraire, de 10 fr. en 1822. Supposer que les manufacturiers français pourraient jamais, à la faveur d'un tel système, atteindre à un état satisfaisant, durable, et qui les mît à même de lutter contre le libre concours des étrangers, même une seule année, est à peine une idée moins bizarre que l'hypothèse du succès des cultivateurs de la *marche de Brandebourg* ou de *Kent*, s'ils imaginaient de faire entrer le *Claret* de fabrique allemande ou anglaise, en concurrence avec le Laffitte et le Château-Margot.

En admettant même que les droits sur l'importation des fers étrangers et de la quincaillerie en France, ne produisent aucunes conséquences fâcheuses pour la culture des vignes, ou pour le commerce extérieur de la France, ils seraient encore à un haut degré préjudiciables, si l'on réfléchit qu'ils créent un obstacle formidable, et, disons-le, invincible aux progrès des industries agricole et manufacturière de ce pays. Mais dans la question qui nous occupe, les efforts faits pour encourager d'une manière à-la-fois artificielle et irréfléchie une branche d'industrie tout-à-fait insignifiante, ont gravement compromis l'agriculture et les manufactures; ils ont de plus paralysé le commerce d'un vaste royaume.

L'augmentation des droits sur la toile, qui eut lieu en 1822, lorsqu'ils étaient à-peu-près prohibitifs, a été également très-préjudiciable au commerce français, et en particulier au commerce du lin. C'est surtout des Pays-Bas, de la Prusse et de l'Allemagne, que sont importées les toiles; elles forment les objets principaux d'échange contre les vins, les eaux-de-vie et les soies de France. Aussi leur exclusion a-t-elle nécessairement causé cette baisse extraordinaire dans l'exportation des vins pour ces pays, baisse dont nous avons déjà donné un aperçu à nos lecteurs. Il n'est pas moins important d'observer que cette prohibition n'a servi en rien les manufacturiers de toiles fran-

çaises. Le haut prix de ces toiles, comparé aux prix étrangers, ne permettait pas de les appliquer aux mêmes usages, et du moment où les marchés français ont été fermés aux toiles étrangères, les consommateurs ont cherché, autant qu'ils l'ont pu, à les remplacer par des cotons. Observons que cette mesure fut encore indirectement nuisible au commerce français. Les marchands avaient depuis long-temps l'habitude de réexporter une grande partie des toiles d'Allemagne et autres, dans la Péninsule, dans les deux Amériques et les Indes occidentales, etc. La prohibition a fait tomber cette branche de commerce, et les ports de France ont cessé d'être les *entrepôts* des toiles étrangères; en sorte que, de toute manière, l'élévation des droits, en 1822, a privé la France du commerce direct, étendu et très-avantageux avec la Prusse, les Pays-Bas et la Germanie, et d'un commerce indirect et fort étendu avec d'autres contrées, sans avoir produit un seul avantage capable de balancer d'aussi grandes pertes.

Passons du commerce extérieur au commerce intérieur des vins français, en regrettant de ne pas quitter un système étroit de restrictions et de gênes pour un système plus large et plus libéral. En considérant l'étendue de la France et son immense population, la gêne qu'éprouve le commerce extérieur paraîtrait moins oppressive et moins nuisible, sans doute, si l'état de son commerce intérieur offrait un aspect plus heureux : mais quelques justes que soient les plaintes des commerçans en vins, de Bordeaux, Nantes et Marseille, contre le gouvernement, ils ne peuvent avec raison l'accuser de les avoir placés dans une condition pire que celle des autres commerçans, qui se livrent au négoce intérieur. Bien au contraire, la position de ces derniers semble, s'il est possible, encore plus fâcheuse; et si l'on examine les réglemens du fisc sur le commerce intérieur, dont les dispositions vexatoires sont si variées, on sera presque tenté de penser que le gouvernement aurait mieux aimé que le commerce intérieur de vins fût entièrement supprimé.

John Bull est toujours prêt à supposer qu'il est le seul qui ne puisse se livrer à quelque industrie que ce soit, sans être soumis à la surveillance du fisc; mais la supériorité qu'il réclame en ce genre ne lui est pas aussi bien assurée qu'il se l'imagine. Nos brasseurs, nos distillateurs sont vraiment dans un état de

liberté, si on les compare à l'état des propriétaires de vignobles en France. Du moment où le jus est sorti de la grappe, il est soumis à l'inspection des employés des droits réunis; il ne peut être transporté d'un cellier à un autre, appartenant au même établissement, sans le permis d'un employé supérieur, et sans payer de droit; il ne peut même servir à la consommation des cultivateurs qu'en acquittant un droit énorme. Ceci est cependant encore le moindre mal. Quand le vin doit être transporté d'un lieu à un autre, il faut en donner avis à une administration; il est sujet à un droit de départ, et avant qu'il ne soit entré dans une ville de 1500 habitans, il paiera encore un droit d'octroi à la barrière. Ce droit qui varie selon la population de la ville, est toujours très-fort: pesant à Bordeaux, et dans les autres grandes villes, il est oppressif à Paris; souvent même la rapacité du fisc ne s'arrête pas là; car si le vin entré dans une ville, doit y être vendu en détail, les détaillans paient, outre la patente qui les autorise à faire leur commerce, un droit de 15 p. % calculé sur la valeur d'un vin qui a déjà satisfait à tous les droits prévus, l'octroi compris. « *C'est ainsi*, dit l'auteur du mémoire, *que se créant à lui-même un aliment, l'impôt trouve dans les énormes droits qu'il a perçus le moyen de percevoir de nouveaux droits encore, et que sa fiscalité se trouve entée sur sa fiscalité même.* »

A l'appui de ce que nous avons avancé, nous dirons qu'un tonneau de vin qui coûte 60 fr. au producteur, la barrique non comprise, sera, s'il entre à Bordeaux, passible d'un droit de 97 fr. 79 c., ou 161 p. %, et si le même vin devait entrer à Paris, il n'y paierait pas moins de 220 fr. pour tous les droits, c'est-à-dire 366 p. % !!! (p. 42).

Il n'est pas facile d'imaginer un système à-la-fois plus impolitique, plus absurde et plus oppressif. Non-seulement les droits sont énormes, comparés au prix réel des vins; mais ils sont imposés de la manière la plus vexatoire, et varient perpétuellement d'une ville à une autre; ainsi, au lieu d'un prix général pour tout le royaume, les taux sont différens entr'eux de 100 fr. au moins. Avec un tel système de revenus, il faut une armée entière d'employés, et l'on crée les fraudes et les condamnations à l'infini.

Tous les inconvéniens d'un tel système n'ont point encore été

expliqués. Nos lecteurs, qui ont si souvent entendu parler du bon marché et de l'excellence des vins français, ne seront peut-être pas peu surpris d'apprendre qu'il est moins difficile de se procurer à Paris, et dans les autres grandes villes de France, qu'il le serait à Londres, un vin naturel. Tel est cependant le fait que nous tenons de l'autorité irrécusable des documens qui nous occupent. L'altération des vins est aussi usitée en France qu'en Angleterre. Les auteurs du mémoire établissent que les commerçans de l'intérieur ne demandent que des vins communs et forts en couleur, qu'ils mélangent d'alcool, de teinture de campèche, d'oxide de plomb, etc. Ils portent à 6 millions d'hectolitres environ la quantité de ce mauvais mélange, qui se consomme annuellement en France, au préjudice du fisc, de la santé et de la morale du peuple.

Avec quelle sagacité heureuse n'a-t-il pas remarqué qu'il y a dans les choses de ce monde un point d'abaissement qui, lorsqu'il est atteint une fois, tend de sa nature à se relever! Nous pensons que cette remarque s'applique malheureusement au cas du commerce de vin en France. La position des cultivateurs de vignes et des commerçans est si difficile, leur nombre est si grand, l'influence de cette position si grave, que nous ne pouvons douter que le gouvernement ne tente bientôt quelque effort pour venir à leur secours. Nous disions, dans un article précédent, qu'une Commission avait été nommée pour s'enquérir du commerce intérieur de la France, et l'on sait que le commerce des vins a été en grande partie l'objet de son attention. Que des projets irréfléchis et mal digérés soient proposés pour venir au secours des cultivateurs et des commerçans, par ceux-là même qui sont intéressés à la continuité du système prohibitif, on n'en doute pas. Mais les mémoires que nous analysons font parfaitement connaître les causes de cette détresse actuelle; leurs auteurs paraissent avoir la confiance que leurs renseignemens et l'expérience des 14 dernières années ne peuvent manquer de réunir à leur opinion les membres de ces Commissions, et nous pensons que ces derniers rejetteront les remèdes d'empirique, pour s'en tenir aux mesures conseillées par des hommes pratiques, les seules qui puissent avoir d'utiles résultats. Il est raisonnable d'attendre que le gouvernement, maintenant que les causes du mal sont si clairement désignées, revien-

dra sur ses pas, que d'abord il réduira de beaucoup les droits sur les fers, les toiles, etc., de manière à rendre aux étrangers l'entrée des marchés français possible, en offrant en échange ses vins et ses eaux-de-vie, etc. En second lieu, il réduira, sans doute, les droits qui pèsent sur le commerce des vins à l'intérieur, et il s'efforcera de simplifier, comme de rendre uniforme, l'assiette de ces droits. Ce sont les seules mesures qu'il soit possible d'adopter, les seules qui puissent procurer quelque soulagement efficace et durable. L'expérience a prouvé qu'il y a contradiction et absurdité à croire que l'on peut vendre aux étrangers, sans acheter d'eux en même temps, et l'on a démontré plus haut qu'une armée d'employés, soutenue même par la force des lois fiscales, serait insuffisante pour anéantir la fraude et la contrebande, aussi long-temps que les droits resteraient trop élevés.

Quant à ceux qui sont engagés dans les fonderies ou dans d'autres branches d'industrie élevées à la faveur du système prohibitif, ils souffriront sans doute des modifications qui y seront apportées; mais ce n'est pas une raison pour que l'on y persiste plus long-temps. On sait que les rapports commerciaux, quelques différens que puissent être leurs effets, doivent se proposer pour but principal le bien général. Si les maîtres de forges démontraient que ce n'est pas à eux seulement que profitaient les droits prohibitifs, ils seraient fondés à réclamer contre leur suppression ou diminution; mais comme il leur est impossible d'administrer la preuve de ce fait, et qu'il a été démontré, au contraire, que l'élévation des droits a été on ne peut plus préjudiciable à l'intérêt public, qu'alléguerait-ils de raisonnable pour les défendre?

Ceux dont l'industrie est protégée par des restrictions ont intérêt à demander que ces restrictions ne soient pas soudainement levées, qu'il leur soit accordé un temps raisonnable pour se retirer des affaires, ou pour se préparer à soutenir la concurrence étrangère, à l'abri d'un système de droits modérés imposés dans le seul intérêt du fisc. C'est tout ce qu'ils ont raison de réclamer et ce qu'ils ont droit d'obtenir. Mais si on leur accorde davantage, les intérêts de la grande majorité, qui profitent toujours d'un système libre et libéral, seront sacrifiés à une faible portion de monopoleurs, qui continueront de vivre, non pas

avec le secours de leur propre industrie, mais aux dépens de leurs concitoyens.

Avant de terminer, nous sommes conduits à remarquer que la pétition et le mémoire dont nous avons rendu compte, sont une des preuves les plus satisfaisantes qui puissent venir à l'appui de notre observation sur les progrès d'une bonne enquête en France. Ces documens sont rédigés avec beaucoup de jugement. Les circonstances qui ont amené l'immense détresse du commerce actuel y sont habilement développées, le remède qui peut seul y être apporté est très-distinctement désigné. Les pétitionnaires qui, nous devons le faire observer, sont tous des hommes pratiques, repoussent le misérable secours des primes et des prohibitions. Ils prouvent que l'origine de leur détresse est due aux restrictions qui ont frappé l'importation des produits en France, et aux sur-taxes; ils demandent en conséquence et avec chaleur, que les unes soient levées et les autres modifiées. Le succès ne peut être douteux, quand des hommes pratiques, quand des agriculteurs et des commerçans d'un pays se réunissent pour stigmatiser le système prohibitif du nom de *déplorable erreur*, de *contradiction* et d'absurdité; sa ruine est imminente. V. F.

336. Vorlesungen ueber die Gefængniss-Kunde, etc. — Leçons sur la science des prisons, ou de l'amélioration des prisons et de l'amendement des détenus; par le docteur Julius. In-8° de CLXVIII et 368 p., avec 4 planches. Berlin, 1828; Stahr. (Voy. *le Bulletin;* sept. 1828, p. 116.)

Après avoir recueilli en Angleterre d'intéressantes notions sur le régime des prisons, M. Julius, rempli d'admiration pour les institutions pénitentiaires, et voulant les introduire dans sa patrie, completta et ordonna ses matériaux; il exposa, devant un auditoire choisi, les résultats de ses recherches et de ses méditations; puis, encouragé par d'honorables suffrages, il livra son travail à l'impression. Ses leçons, au nombre de douze, sont précédées d'une introduction destinée à faire connaître le nombre des condamnés, les causes des crimes et l'état des prisons dans les principaux états de l'Europe. Si cette partie est très-incomplète, ce n'est pas la faute du laborieux auteur. Certains gouvernemens ne publient rien et ne permettent de

rien publier; ailleurs, les renseignemens sont épars, incohérens, incertains; l'Angleterre, la France (et récemment les Pays-Bas), sont les seuls états qui aient publié des documens officiels et détaillés sur les prisons et la justice criminelle.

Dans cette revue statistique, les pays sont rangés suivant qu'ils admettent plus ou moins *les principes*, dit M. Julius, *plus cosmopolites que chrétiens qui prévalent de nos jours.*

Écosse. Population en 1811, 1,805,688; en 1821, 2,033,156. De 1768 à 1780, 41 exécutions, ou 1 par an sur 500,000 âmes.

Pendant les années	1821,	1822,	1823.
accusés...	270	282	269.
acquittés..	20	43	41.
condamnés.	250	239	228.
Dans le nombre de condamnations, il y en a eu à la peine de mort.	12	9	28.
Ont été exécutées.....	9	6	13.

Ce qui donne une exécution sur 220,000 habitans.

Le nombre des accusés était en 1827 de 661.

Ici, comme à l'égard d'autres contrées, l'auteur attribue l'augmentation du nombre des délits aux progrès du commerce et de la richesse, qui rapprochent les hommes, compliquent les relations, excitent les désirs et multiplient les occasions de céder aux tentations.

Angleterre et Pays de Galles. De 1730 à 1821 la population s'est élevée de 5,796,000 à 11,978,870; et celle de la capitale de 700,000 à 1,300,000.

Mais les condamnations ont suivi une progression plus rapide: elles ont été en 1805, 1812, 1824, 1825, 1826, 1827 (1).
de 2,703. 3,913. 9,425. 9,664. 11,095. 12,564.

Les six années de 1810 à 1816 donnent 29,361 condamnations, dans lesquelles Londres, avec ses dépendances, compte pour les six années 1819 à 1825. 63,418.
Londres. 11,624.

D'où il suit que, dans cette ville, grâces à l'amélioration de sa police, les infractions ne se sont pas multipliées autant que dans les autres provinces.

(1) Voir pour les autres années le Bulletin; Tom. V, p. 25. T. VII, p. 159. T. IX, p. 374. T. X, p. 85. T. XII, p. 137 et 138. T. XIII, p. 49 et suivantes. T. XIV, p. 82.

Irlande. Population, en 1812 : 5,937,856; en 1821 : 6,801,827.

Condamnations en 1815 — 2,319.
1816 — 4,490.
1817 — 4,620.
1818 — 5,377.
1819 — 4,735.
1820 — 5,118.
1823 — 5997 (1).

L'auteur fait cette remarque, que les crimes de parjure ont été, de 1815 à 1818, dans l'Irlande catholique, de 1 sur 83,947 habitans, et dans l'Angleterre protestante, de 1 sur 1,018,185.

Détenus pour dettes dans les 3 royaumes au 19 avril 1826.

Angleterre.....	2,864, ou 1 sur 4,189 habitans.	
Galles.....	73,	10,411.
Écosse.....	216,	10,185.
Irlande.....	663,	11,011.
	3,816 (2).	

France. Pour les années 1813 à 1821 inclusivement, nous avons donné des relevés plus exacts et plus étendus que ceux de M. Julius (3).

Pour les années 1825 et 1826, il puise dans les comptes rendus par le ministre de la justice; mais nous doutons qu'il les ait eus à sa disposition. En effet, il prend dans l'ouvrage de M. Lucas le nombre des infanticides des deux années, et, remarquant une erreur de chiffres, il avoue qu'il est hors d'état de la redresser, ce qui lui eût été facile s'il avait consulté le travail du ministre. Il aurait appris par le même moyen, que les condamnations à la réclusion et à un an et plus d'emprisonnement n'ont pas pu s'élever à 19,400 en 1825. Il offre à

(1) Comparer pour 1823, *Bulletin*, Tom. VII, p. 161.

(2) En France, où l'on s'occupe de la contrainte par corps comme privant de la liberté tant de personnes, il n'y a eu, dans ces derniers temps (1er janvier 1827) que 694 détenus pour dettes envers des particuliers, et 300 pour dettes envers l'état. Comparer les articles insérés au *Bulletin*, Tom. XII, p. 136, et avril 1829, p. 56.

(3) Voy. Tom. VIII, p. 5, Tom. IX, p. 337, et septembre 1828, p. 21. Ces deux derniers articles et celui qui est inséré Tom. X, p. 378, présentent les résultats des trois comptes publiés pour les années 1824, 1826, 1827.

ses lecteurs, comme faisant partie du compte officiel, un tableau qui ne s'y trouve pas, et qui a été composé pour le *Bulletin* (1); mais il n'a pas honoré ce recueil d'une citation.

Si l'on devait juger de l'exactitude des renseignemens sur les autres pays, d'après le mérite de ceux qui concernent la France, on en concevrait une opinion peu favorable. L'auteur place dans Paris la maison centrale de Gaillon qui est dans le département de l'Eure; il dit que, de 1813 à 1820 inclus, 36,650 individus ont été condamnés aux travaux forcés; *leur nombre a été de* 16,315; qu'en 1824 les tribunaux ont condamné à un an ou plus de détention (emprisonnement et réclusion) 18,000 individus, et, en 1825, 19,400. *Ces nombres expriment la totalité des condamnés de cette catégorie existant dans les prisons, quelle que fût l'époque de leur condamnation, et encore le dernier est-il trop fort de* 1,000 (2); qu'en 1818, le total des condamnés était de 44,480 dans toutes les prisons et les bagnes du royaume : *ce nombre comprend les prévenus, les débiteurs et d'autres individus non condamnés, ensemble* 10,331 (3). Il trouve en 1823 un total de 41,306, d'où il déduit le rapport de 1 coupable sur 778 habitans : *dans cette population sont compris* 9,259 *prévenus, débiteurs*, etc. (4).

Pays-Bas. Nous avons donné, sur les dépôts de mendicité et les prisons de ce royaume, des détails qui nous dispensent d'extraire ceux qu'a recueillis M. Julius, lesquels d'ailleurs sont moins complets (5).

Les Rédacteurs du *Bulletin* ont puisé à différentes sources, citées aussi par l'auteur, des renseignemens sur les états prussiens (6); mais ceux qui sont contenus dans l'ouvrage étant plus développés, nous croyons devoir en faire un extrait de quelque étendue.

(1) Voy. Tom. X, p. 381.

(2) C'était au 1er janvier 1824, 18,055; au 1er janvier 1825, 18,416; et au 1er janvier 1826, 19,118.

(3) Rapport au Roi du 25 novembre 1818.

(4) Voy. *Bulletin*; Tom. I, p. 278.

(5) *Bulletin* d'avril 1829, p. 72 et suivantes. Voyez aussi pour le Wurtemberg, Tom. IV, p. 196; pour la Bavière, Tom. VI, p. 54; pour Guanaxuato, Tom. IX, p. 335; pour l'Autriche, Tom. X, p. 95; pour la Russie, Tom. XII, p. 195.

(6) Voy. *Bulletin*; Tom. X, p. 91; Tom. XIII, p. 66 et 68; novembre 1828, p. 275; février 1829, p. 451.

NOMBRE DES CRIMES EN 1816 ET 1817.

PROVINCES.	1816. Contre les personnes.	1816. Contre les propriétés.	1816. Total.	1817. Contre les personnes.	1817. Contre les propriétés.	1817. Total.	Les crimes de 1817 sont à la population comme 1 est à
Brandebourg....	138	757	895	196	1,053	1,249	953
Poméranie.....	46	253	299	45	399	444	1,495
Prusse.....	84	540	624	110	1,043	1,153	1,214
Posen.....	54	150	204	63	300	363	2,107
Silésie.....	159	1,063	1,222	223	1,574	1,797	1,121
Saxe.....	79	775	854	130	2,137	2,267	506
Westphalie.....	42	723	765	60	1,542	1,602	639
Pays du Rhin...	88	1,402	1,490	110	3,307	3,417	543

PROVINCES.	RELEVÉ DES INFRACTIONS POURSUIVIES DEVANT LA JUSTICE PENDANT LES ANNÉES 1819.	1820.	1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	1826.
Brandebourg	3,906	3,893	2,545	3,349	3,021	3,282	3,205	3,587
Poméranie.....	1,029	1,071	946	988	1,019	792	901	910
Prusse.....	5,619	5,273	4,744	5,362	5,366	5,130	4,242	5,248
Posen	2,940	3,213	2,157	1,889	2,295	1,993	2,122	1,976
Silésie	3,800	3,868	3,971	4,185	4,766	3,921	3,925	5,065
Saxe	3,787	3,748	2,387	2,635	2,804	2,553	2,973	4,189
Westphalie.....	6,837	6,353	5,984	3,356	3,217	2,343	2,257	2,195
Totaux.....	27,918	27,419	22,734	21,764	22,488	20,014	19,625	23,170

La population de ces provinces, qui est portée à 9,003,415 en 1819, s'est élevée, en 1826, à 10,384,000. Les infractions poursuivies pendant cette année se divisent ainsi:

PROVINCES.	POPULATION.	NOMBRE des INFRACTIONS. contre les personnes.	NOMBRE des INFRACTIONS. contre les choses.	Sur 100 infractions, il y en a eu, contre les personnes.	Sur 100 infractions, il y en a eu, contre les choses.	Une infraction sur habitans.
Brandebourg	1,525,000	888	2,699	25	75	425
Poméranie	862,000	284	626	34	76	947
Prusse.....	2,030,000	1,272	3,976	25	75	387
Posen	1,067,000	737	1,239	37	68	540
Silésie.....	2,322,000	1,780	3,285	35	65	458
Saxe	1,378,000	1,610	2,579	38	62	329
Westphalie.....	1,200,000	675	1,520	31	69	547

L'auteur regrette de n'avoir pu se procurer d'informations que sur le nombre des accusations, et d'être hors d'état d'indiquer celui des condamnations, des acquittemens, l'âge et le sexe des coupables, etc.; toutefois il en a obtenu sur les condamnations à mort qui ont été prononcées pendant les années 1818 à 1827 inclusivement.

PROVINCES.	CONDAMNATIONS A MORT PENDANT 10 ANS.		
	prononcées.	confirmées.	non confirmées.
Brandebourg	32	18	14
Poméranie	7	6	1
Prusse	33	18	15
Posen	17	9	8
Silésie	27	15	12
Saxe	14	7	7
Westphalie	10	4	6
Rhin	70	10	60
TOTAUX	210	87	123

Si les pays du Rhin qui contiennent le sixième de la population de la monarchie prussienne entrent pour un tiers dans le nombre total des condamnations, c'est parce que le code pénal français, dont la sévérité est extrême, y est resté en vigueur. Le droit de grace y a modéré ses effets, en adoucissant les six septièmes des condamnations. Cette différence, dans la législation pénale et dans la procédure, a déterminé l'auteur à traiter séparément des provinces rhénanes. Voici les résultats des poursuites exercées pendant cinq ans.

ANNÉES.	ACCUSATIONS devant LES COURS D'ASSISES.		AFFAIRES CORRECTIONNELLES.		AFFAIRES DE POLICE SIMPLE.	
	dans l'année.	1 sur habitans.	dans l'année.	1 sur habitans.	dans l'année.	1 sur habitans.
1822	350	5,805	5,782	355	30,577	66
1823	356	5,787	8,358	246	40,378	51
1824	315	6,629	8,741	239	40,697	51
1825	294	7,203	8,348	254	47,370	45
1826	272	7,906	7,549	284	53,352	43

JUSTICE MILITAIRE DE 1817 à 1826.

Armée permanente.	Délits militaires.....	10,488	14,184	16,172.
	Délits ordinaires.....	3,696		
Landwehr.	Délits militaires.....	972	2,288	
	Délits ordinaires.....	1,316		

Le dixième de ces nombres représente la moyenne annuelle, tant pour les 12,500 hommes de la ligne, que pour les 90,000 de la Landwehr, qui ne sont de service qu'un mois au plus par an.

A la fin de 1826, les prisons de 27 forteresses contenaient 1,124 condamnés de la ligne et 724 de la Landwehr.

Suisse, Hanovre, Danemark. — Renseignemens qui offrent peu d'intérêt.

Norvége. — Crimes et délits en 1821, 737, dont les 9/10 contre les propriétés. Dans les treize années 1814 à 1826, le nombre des coupables a été de 9,740; ce qui, sur une population de 1,051,318, donne le rapport de 1 à 1,403. Le nombre moyen des condamnés enfermés dans les maisons de répression a été de 774; il était moindre en 1821, et se composait ainsi :

	Condamnés à vie.		Condamnés à terme.		
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Total.
Maisons de force..	3.....	46.....	93.....	101.	243.
Forteresses.....	261.....	».....	189.....	»	450.
	264	46	282	101.	693.

A la fin de 1826, les maisons de force contenaient 289 individus, et les forteresses 577.

Suède. — En 1824, le nombre des condamnés n'excédait pas 1,500, dont 800 pour crimes et 700 pour délits, ce qui, sur une population de 2,400,000, donne le rapport de 1 à 1,600.

Russie. — Point de notions détaillées (1).

Espagne. — Les tribunaux espagnols ont jugé, en 1826, 14,274 procès criminels.

On n'a de détails que sur les crimes et délits commis dans les provinces de Léon, Grenade, Navarre, Asturies, Estramadure, Catalogne.

Les infractions jugées sont :

(1) Voy. *Bulletin*; novembre 1828, Tom. XV, p. 178.

Homicide	1,233	*Report*	3,610
Infanticide	13	Blasphème	27
Empoisonnement	5	Incendie	56
Antropophagie	1	Vol	1,620
Suicide	16	Fausse monnaie	10
Duel	4	Faux	43
Blessures	1,773	Concussion, infidélité	640
Viol et inceste	52	Corruption	10
Violation du jeûne	144	Délits divers	2,782
Injures	369		8,798
	3,610		

Les condamnations prononcées dans toutes les provinces sont:

A la peine de mort		167
Au fouet		55
Travaux forcés		4,260
Détention et bannissement		1,217
Enrôlement dans les troupes		479
Suspension ou destitution		46
Amende		7,038
		13,262
Graciés		194
Acquittés		1,552
TOTAL		15,008 (2).

États-Unis d'Amérique. L'auteur estime à 12,000 le nombre des condamnés de toute espèce. Mais il n'a pu se procurer de renseignemens que sur une partie des états. Il y avait en 1824 et 25, dans les huit maisons de détention de Newhampshire, Vermont, Massachusets, New-Jersey, New-York, Pensylvanie, Maryland et Virginie, 2,510 condamnés. Sur cent infractions, il y en a 13 contre les personnes et 83 contre les propriétés. Les condamnés âgés de moins de 21 ans forment 1/6 du total.

Cette proportion est, en France, pour les coupables au-des-

(2) Nous avons expliqué, Tom. IX, p. 378, et Tom. XII, p. 357, pourquoi le nombre des condamnations n'est pas une mesure certaine de l'état moral des peuples comparés entre eux. Dans certains cas leur petit nombre atteste l'insuffisance de la police judiciaire, et leur grand nombre la corruption et la cruauté des gouvernans.

sous de 16 ans, criminels..... 1/60.
correctionnels..... 1/35.
Dans les Pays-Bas, sans distinction..... 1/34.
En Prusse, *Idem*..... 1/35 (1).

Pour diminuer le nombre des crimes, il faut, dit l'auteur, combattre à la fois l'ignorance et l'immoralité. L'Écosse, qui compte peu de condamnations, a 176,000 enfans dans les écoles primaires. En Angleterre, où l'on a remarqué que la disposition au crime est en raison inverse de l'instruction, les écoles élémentaires ne reçoivent encore que 666,000 enfans ou 1/17 de la population. Quant à l'Irlande, elle était fort arriérée; mais dans ces derniers temps, on y a formé des écoles qui déjà ont 569,000 élèves, et bientôt, sans doute, l'utilité de ces établissemens se fera sentir.

En France, les provinces croupissent dans l'ignorance; la moitié des habitans ne sait ni lire ni écrire. (L'état de l'instruction et la proportion des délits sont extraits de l'ouvrage de M. Ch. Dupin). Tandis que ce pays n'a que 62 écoles sur 100 communes, les Pays-Bas en ont 89 terme moyen. La Prusse avait, en 1816, 18,986 écoles où l'on instruisait 570,000 garçons et 530,000 filles. En 1825, il y avait 20,887 écoles primaires et 736 écoles secondaires; le nombre des élèves était,

dans les premières, de.....	822,077 garçons.	
et.....	755,922 filles.	
	1,577,999	
Dans les écoles secondaires, de.....	49,169 garçons.	
et.....	37,050 filles.	
	86,219.	
Ensemble...	1,664,218.	

Toutefois, si l'on fait abstraction des autres circonstances qui peuvent influer sur le nombre des délits, pour ne considérer que les degrés de l'instruction élémentaire, on trouve que les provinces où il y a le plus de lumières, sont aussi celles qui fournissent le plus de coupables, d'où il suit que ce qu'on appelle la civilisation, tend à multiplier plutôt qu'à diminuer les infractions; mais il faut reconnaître aussi que, si les délits

(1) Pour la ville de Londres, voy. *Bulletin*; Tom. XIII, p. 80.

et particulièrement les vols deviennent plus fréquens, les crimes atroces, les attentats contre les personnes deviennent plus rares (1).

La misère conduisant souvent au crime, le nombre des délits doit augmenter en raison de celui des pauvres.

En 1818, la population de l'Angleterre était à celle de l'Écosse comme 6 : 1.

Les pauvres	46 : 1.
Les criminels	27 : 1.

Les indigens sont à la population en Angleterre comme

	16 : 100.
En France	7 : 100.
Pays-Bas	14 : 100.
Danemark	3 1/2 : 100.

Enfin, les causes du désordre sont le développement inégal sous le rapport des croyances, du savoir et des richesses; le défaut d'harmonie entre l'église, l'école et l'administration; les coteries, les spectacles, l'insuffisance de l'éducation et le relâchement des liens de famille. M. Julius s'en prend aussi à la cranologie, à l'invention des soupes à la Rumford, à la bienfaisance organisée en remplacement des aumônes prescrites par l'évangile, à l'industrie, à la liberté produite par l'abolition des corps de métiers, et à l'enseignement mutuel, né dans l'Orient sous l'influence du despotisme, qui ne convient, suivant lui, qu'aux gouvernemens absolus, et qui, n'ayant pour ressort que l'émulation, ne procure qu'une éducation superficielle!

Dans la troisième partie de l'introduction, l'auteur examine l'état des prisons. L'*Écosse* en a 100, dont 23 seulement comportent des classifications encore très imparfaites. L'*Angleterre* offre 418 lieux de détention, dont 86 sont soumis au régime amélioré, prescrit par la loi de 1823; les 332 autres sont aban-

(1) La densité de la population doit être comptée pour beaucoup; on tombe nécessairement dans l'erreur quand on prétend mettre en parallèle deux populations dont l'une est resserrée dans les villes et leurs environs, tandis que l'autre est disséminée dans les campagnes. Voir sur cette question le *Bulletin*, Tom. VI, p. 102; Tom. IX, p. 379; Tom. XII, p. 295 et 357; sept 1828, p. 106; avril 1829, p. 6; et sur l'état de l'enseignement en Allemagne, nov. 1828, p. 270, 271, 276; à Lausanne, avril 1829, p. 102.

donnés aux soins des autorités locales. Beaucoup de prisons manquent de divisions et de travail. L'usage des fers et des coups de fouet n'est pas encore généralement aboli. 29 prisons renfermaient des insensés en 1826 (1). L'*Irlande* aura 160 prisons lorsque les constructions projetées seront achevées. Dans les trois royaumes il existe des établissemens disposés, d'après le nouveau système, en cercle ou en rayons. L'auteur n'a pu donner, pour la *France*, que l'extrait d'un discours de M. de Martignac (*Moniteur* du 28 janvier 1828) (2). Dans les *Pays-Bas* : maisons d'arrêt 54, de justice 9, de correction 3, de force 26, de dépôt 4. On connaît les grands établissemens de Gand, de Vilvorde et Anvers (3), qui peuvent contenir 4,300 condamnés. Deux autres maisons de force, Bois-le-Duc et Leuwarden, ont chacune 800 places. En *Prusse*, à l'exception des provinces rhénanes, les maisons d'arrêt et de justice sont sous l'administration des tribunaux : leur nombre et leur population ne sont pas indiqués. Il y a 20 prisons pour peines, dont la capacité est de 6,199 places, et qui contenaient, en 1827, environ 5,300 condamnés (4). Il existe aussi 14 dépôts de mendicité, appellés maisons de correction, qui peuvent recevoir 3,550 prisonniers. La population effective de ces établissemens n'est pas connue. On voit que l'auteur n'a que des informations imparfaites sur son propre pays : à plus forte raison est-il excusable d'en donner de peu satisfaisantes sur la Suisse, le Hanovre, la Suède, le Danemark et la Russie.

Nous voici arrivés aux leçons. La première, consacrée à l'histoire des prisons, commence par des généralités sur le libre

(1) V. *Bulletin*, Tom. XIV, p. 78.

(2) Ce discours fait connaître que 159 prisons ont été réparées ou mieux disposées, et qu'il existe des projets pour 25 autres. Mais une amélioration immense résulte de ce que les prisons départementales qui, au 1er juillet 1818, avaient une population totale de 23,861, dont 9,378 condamnés à 1 an et plus, ne contenaient plus en juillet 1826, qu'environ 15,800 individus, dont 2,650 condamnés à la réclusion ou à un an et plus d'emprisonnement, le surplus de ceux-ci (16,500) ayant pu être admis dans les maisons centrales.

(3) V. *Bulletin*; Tom. III, p. 236, et février 1829, p. 300.

(4) Pour certaines prisons, le nombre donné est une évaluation approximative; pour d'autres, au défaut de documens, on a porté le chiffre de la capacité.

arbitre et le droit de punir (1). L'auteur semble incliner vers l'opinion qui considère les crimes comme des péchés; mais il ne pousse pas jusqu'à cette conséquence admise dans des pays catholiques, qu'il faut punir les péchés comme des crimes. Il admire le zèle des premiers Chrétiens qui corrompaient les geoliers pour aider leurs frères prisonniers, et il paie un tribut d'éloges à Constantin, qui, en permettant à la religion de déployer sa pompe dans le culte, et sa puissance dans l'état, a introduit dans les lois la douceur évangélique. De l'an 340 jusqu'en 529, les empereurs prescrivirent maintes fois la célérité dans les instructions, la séparation des sexes, la suppression des fers, la répression des actes arbitraires des geoliers; ils chargèrent les juges de visiter les détenus tous les dimanches, et les prêtres de se rendre dans les prisons les vendredis pour découvrir les abus, guérir les malades, nourrir les pauvres et consoler les affligés. De ce que ces recommandations furent si souvent renouvelées, on est autorisé à induire qu'elles ne s'observaient pas. Aux 11e et 12e siècles, les villes d'Italie prennent quelques mesures semblables. Gênes avait en 1601 des personnes qualifiées de protecteurs des pauvres prisonniers. Une congrégation pour le même objet existait à Milan, dès le 16e siècle, et le clergé s'associait à ses bonnes œuvres. En 1535, François Ier ordonna aux magistrats de visiter et d'interroger les détenus; Henri II (1549) renouvela cette disposition et défendit de faire des prisons au-dessous du sol; Louis XIV suivit l'exemple de ses prédécesseurs. En Allemagne, des statuts de 1507 et 1516 ont accordé aux détenus des alimens pour une somme déterminée par chaque jour et qui était payée au geolier.

Une nouvelle ère commence au temps de Howard. Les 2, 3 et 4es leçons traitent spécialement des moyens de punition employés en Angleterre, savoir: la déportation, les travaux forcés avec détention sur les pontons, la réclusion pénitentiaire.

Déportation. En suivant l'auteur dans ce qu'il dit au sujet de la colonie de condamnés formée à la Nouvelle-Hollande, nous ne ferions que répéter ce que contient le Bulletin de septembre 1828, page 123 (2).

(1) Voy. *Bulletin*; janv. 1829, p. 114 et suiv.

(2) Voy. en outre Tom. VI, p. 80; Tom. IX, p. 156, 218; Tom. II, p. 18, 30, 161, 170, et avril 1829, p. 53.

Pontons. (1) Les détenus y ont été longtemps livrés à tous les vices et à tous les maux. Une effrayante mortalité, qui allait jusqu'à 24 sur 100 par année, régnait parmi eux. Ils fabriquaient de fausses clés et de fausse monnaie. Depuis 1822 la mortalité n'est plus que de 2 1/3 pour 100, les jeunes gens sont séparés, ils apprennent des métiers, la lecture, l'écriture, le calcul; une partie de leur temps est consacrée à l'instruction morale et religieuse. Dix pontons, contenant 3,748 condamnés, sont répartis entre 8 ports de l'Angleterre; un autre, de 350 places, stationne près de Dublin, et 700 condamnés, partagés entre deux pontons, travaillent aux fortifications dans les îles Bermudes. La dépense de chaque individu excède annuellement de 3 liv. ster. la valeur du travail (1)

Réclusion pénitentiaire. Pour éviter d'inutiles répétitions, nous renvoyons au Bulletin, Tom. 8, p. 296, et T. 14, p. 75 et suivantes.

La 3e leçon se termine par un exposé des améliorations opérées dans la législation pénale de l'Angleterre. La 4e fait connaître l'origine en même temps que les procédés de diverses associations formées par les Quakers pour le soulagement et l'amendement des prisonniers; on y trouve l'indication des Sociétés qui se sont établies ensuite sur le Continent et en Amérique (3).

Les 5e, 6e et 7e leçons traitent des conditions auxquelles une bonne prison doit satisfaire, et du régime qu'il convient d'y faire observer. Il faut que le bâtiment soit disposé de manière à rassurer sur la sûreté et la salubrité, à comporter le renouvellement de l'air, à rendre la surveillance facile et à favoriser la séparation des détenus en différentes classes. Le régime physique comprend la nourriture, le vêtement, le coucher, la propreté, le traitement des maladies, l'exercice et le travail. Le régime moral consiste dans la discipline et dans l'instruction.

On trouve dans la 8e leçon l'histoire des perfectionnemens successifs du système de construction des maisons de détention.

(1) V. *Bulletin*; sept. 1828, p. 124.

(2) Voy. le *Bulletin*, Tom. XIV, p. 74, d'autres renseignemens sur ce genre de châtiment.

(3) V. *Bulletin*, Tom. XII, p. 84 et 214; Tom. XIV, p. 82; fév. 1829, p. 451, avril 1829, p. 85.

Jadis les prisons seigneuriales étaient dans des souterrains infects, et les prisons des villes étaient placées dans quelque partie de leurs fortifications. Pourvu que l'évasion fût difficile la prison était réputée bonne. Beccaria et Howard ayant appelé l'attention sur les souffrances des détenus, on eut égard à la salubrité, et on essaya d'introduire le travail. Plus tard on reconnut l'utilité de la classification, et tout récemment on s'occupa d'y ajouter l'inspection constante des surveillans et l'instruction. Avant Howard, les prisons les mieux construites formaient un carré avec une cour au centre; disposition peu favorable au renouvellement de l'air; et qui permettait aux détenus de communiquer ensemble (1). Howard proposa de n'élever de constructions que sur trois côtés, d'avoir des dortoirs et des chambres où les détenus pussent rester pendant le jour, de destiner aux malades un local particulier; il demanda des préaux et proposa un commencement de classification. Exeter donna le premier exemple de ce mode de construction. A la même époque (1788), on commença à Shrewsbury à élever des bâtimens séparés. Dès lors Blakburn eut l'idée de former une enceinte carrée, de placer l'administration au centre, et, dans la direction des diagonales, quatre bâtimens à l'usage des détenus. Ce sont là les types fondamentaux des plans diversement modifiés, qui ont été exécutés dans les derniers temps. Le carré conduisit au polygone; le carré à trois côtés pleins, au fer-à-cheval ou à la demi-lune, et le carré coupé diagonalement, au plan en étoile ou en rayons. La demi-lune adoptée pour la prison de Horsemongerlane, fit concevoir le panoptique construit, mais imparfaitement, à Édimbourg en 1791. Toutefois le cercle et le polygone prévalurent jusqu'en 1819, que l'architecte Ainslie donna le projet d'une prison composée de six rayons détachés du bâtiment central. Ce système modifié suivant les besoins, est maintenant considéré comme le meilleur, et il a reçu de nombreuses applications. Pour 50 prisonniers, on a fait 3 rayons à York; pour 200, 4 rayons à Knutsford et Glascow; on multiplie et on étend les rayons en raison de la population.

(1) L'auteur ne sait comment s'expliquer que la Société des prisons de France ait couronné un ouvrage dans lequel on propose de construire trois bâtimens formant des carrés inscrits.

La 9e leçon comprend la description de plusieurs prisons récemment construites en Angleterre. Les architectes pourront lire avec intérêt ces détails qui nous entraîneraient trop loin, et qui seraient peu intelligibles au défaut de dessins. Cependant nous ne passerons pas entièrement sous silence ce que l'auteur rapporte de l'essai coûteux et peu satisfaisant où l'on s'est laissé aller en construisant la fameuse maison d'expiation de Milbank à Londres. Cet établissement occupe 16 acres de terrain; il se compose d'un bâtiment central à six faces, dont chacune correspond à un pentagone servant de prison. Quatre pentagones sont affectés aux hommes et contiennent, les deux premiers, 140 cellules chacun, les deux autres 144; les deux pentagones des femmes offrent ensemble 400 places, total 928. Cette prison a coûté 783,000 liv. ster., non compris les changemens et améliorations que l'on exécuta de 1823 à 1825 pour prévenir le retour de l'épidémie qui s'y était manisfestée (1). En février 1827, la population de Milbank s'élevait à 452 hommes et 105 femmes. Si l'on répartit par tête le prix de l'édifice, on trouve que le logement coûte en capital plus de 35,000 francs par individu, et, la maison fût-elle au complet, chaque détenu coûterait encore à loger plus de 21,000 francs (2).

L'auteur décrit ensuite la maison pénitentiaire de Genève, destinée à recevoir 56 individus (42 hommes et 14 femmes) condamnés à six semaines ou plus de détention. Il ne manque, dit-il, à cet établissement que quelques roues à marcher (3).

La réforme morale fait la matière des dernières leçons. Il ne faut pas se flatter de ramener à la vertu des criminels endurcis, ni de modifier profondément les idées et les habitudes des délinquans qui ont encouru des peines de courte durée : l'expérience ne doit être tentée que sur des sujets dont la détention dure plusieurs années. Les moyens extérieurs d'agir sur les condamnés, sont 1° le moulin à marcher, 2° le silence, 3° la solitude : l'influence intellectuelle et morale s'exerce par l'instruction.

Le *moulin* paraît être pour l'auteur un objet de prédilection :

(1) V. *Bulletin*, Tom. XIV, p. 77.

(2) V. *Bulletin*, Tom. XIII, p. 53.

(3) Voy. la description, Tom. V, p. 192 du *Bulletin*, et pour la maison de Lausanne, *Bulletin* de nov. 1828, p. 266.

Après en avoir parlé souvent dans les précédentes leçons, il y consacre encore ici près de vingt pages. Un tableau indique qu'on met sur les roues de 4 à 52 marcheurs. D'autres tableaux font connaître 1° que ceux qui travaillent sont à ceux qui se reposent dans un rapport qui varie de 7 à 1 jusqu'à 4 à 3, et que la moyenne est 3 à 2; 2° que la durée du travail est de 7 jusqu'à 10 heures suivant la saison; 3° que l'on compte ordinairement 48 pas ou 2 tours de roue par minute; 4° que 14,000 pas sont réputés travail très-dur, 12,800 travail pénible, 9,600 travail ordinaire et 6,400 simple exercice pour les hommes, dans une journée de 10 heures; le *maximum* pour les femmes est de 9,600 et le *minimum* de 4,800; toutefois la tâche ordinaire peut être plus forte en hiver; 5° que le diamètre de la plupart des roues est de 5 pieds, mais qu'il s'élève jusqu'à 7 pieds 8 pouces; 6° que le nombre des marches varie de 24 à 30; 7° que le nombre des pas, qui est communément de 48 à la minute, va dans certaines prisons jusqu'à 60, 70 et même 87. L'auteur pense qu'il ne faut pas mettre les détenus à la roue, quand le thermomètre de Réaumur ne marque pas au moins 4 degrés au-dessus de zéro, ni quand il fait du vent, ni quand l'air est chargé d'humidité. Il avoue aussi que le travailleur n'apprend rien, qu'on l'abrutit plutôt qu'on ne le réforme, et que cette occupation convient mieux comme punition passagère que comme moyen d'employer utilement les condamnés pendant une longue détention (1). En recommandant le *silence*, M. Julius rapporte, comme preuve de son utilité, que, dans la maison de correction de Plassenburg (où le silence est prescrit pour tout ce qui ne concerne pas le travail, et où l'on n'enferme que des condamnés dont la détention est de quatre mois), sur 302 individus libérés en 1823, 108 seulement ont été repris pour récidive, 136 se sont bien conduits et 58 n'ont mérité ni blâme ni éloge. Assurément cet exemple n'est pas concluant. La *solitude*, dit l'auteur, a été, de tout temps, considérée par les sages, comme un puissant moyen de conversion : c'est cette opinion qui a produit les anachorètes et les moines voués à la vie contemplative; mais, tant qu'un condamné n'est pas revenu

(1) Voy. l'opinion exprimée à cet égard par M. Barbé-Marbois, Tom. V, p. 155; par M. Hippisley, Tom. XIV, p. 81. Voy. aussi le 6e rapport de la Société, Tom. VII, p. 29 et suiv.

à Dieu, au lieu de l'abandonner à lui-même, il faut l'appliquer à un travail assidu, et remplir ses heures de repos par l'instruction et la prière. Toutefois l'auteur rapporte des exemples qui prouvent que la solitude prolongée est une véritable torture, et qu'elle peut rendre imbécille ou insensé (1); il pense que, pour éviter ces tristes résultats, il faut que la direction de l'établissement observe bien les sujets et proportionne le traitement à leurs forces et à leur caractère Il approuve le directeur de la maison de Gloucester, qui, lorsqu'un individu ne doit garder prison que pendant un mois, le laisse toujours seul, ne lui accorde la soupe aux pois que deux fois la semaine, et le réduit, les autres jours, au pain et à l'eau. Heureux alors ceux qui ont fait une faute plus grave, et encouru une peine qui dure quelques jours de plus !

L'instruction contre laquelle on a supposé que M. Julius s'était prononcé (2), occupe au contraire une place élevée dans son système : il veut qu'elle soit à la fois industrielle, élémentaire, religieuse et morale. Ainsi on donnera aux condamnés le goût du travail et l'adresse nécessaire pour l'exercer avec fruit; on leur enseignera la lecture, l'écriture et le calcul, le catéchisme et le plain-chant. Ils assisteront aux offices et entendront des sermons. Enfin les admissions et les libérations se feront avec appareil, et les sortans seront confessés et communiés. Bien entendu que ces soins minutieux et attentifs sont réservés pour les maisons pénitentiaires, où n'entreront que les condamnés choisis avec impartialité et discernement comme donnant de justes espérances de leur retour à la vertu. Cette élite des coupables devra former trois classes distinguées par leurs vêtemens, et complètement séparées : dans la première, où les détenus ne resteront pas moins d'un an, on les astreindra au silence et à la solitude; dans la 2e ils pourront se parler quelquefois en présence des gardiens; dans la 3e ils travailleront deux ou trois dans la même chambre, et auront la liberté de la parole. Il est réservé à l'administration de faire avancer ou reculer d'une classe à une autre, et même d'exclure les mauvais sujets pour les faire passer dans les maisons de force.

Afin de ne rien omettre de ce qui tient à son sujet, M. Julius

(1) V. l'opinion de M. Roscoe, *Bulletin*, Tom. XIV, p. 80.

(2) V. *Bulletin*, avril 1829, p. 9.

clot son cours par des considérations sur les condamnés libérés (1). L'homme qui voit approcher le terme de sa détention éprouve une agitation extrême, et telle qu'elle altère quelquefois sa santé ou sa raison. Rendu à la liberté, il sort plein de joie; mais, objet de crainte ou de mépris, il ne trouve de sympathie nulle part. C'est au moment où il aurait le plus besoin d'être aidé et dirigé, qu'il se trouve abandonné et hors d'état de communiquer avec d'autres que ses pareils. Il est donc nécessaire, pour diminuer le nombre des récidives, de ménager une transition entre la détention et le moment où les condamnés sont livrés à leurs propres ressources. De là les associations formées en Angleterre, la première en 1805, pour ouvrir à Londres un refuge aux personnes des deux sexes graciées, libérées, acquittées, et aux jeunes gens qui, sans avoir été poursuivis, se trouvent repoussés de la société à cause de leur inconduite (2). D'autres asyles semblables ont été ouverts, en 1823 pour Westminster, et en 1825 pour le quartier de Surrey. Depuis 1821, il existe à Dublin un refuge pour 36 filles ou femmes sortant de prison, et l'on se dispose à en ouvrir un pour les hommes. D'autres Sociétés prennent soin des jeunes délinquans et des enfans délaissés par les condamnés. La plus ancienne, date de 1788, elle élève 200 enfans. Westminster forma la seconde en 1824, et, la même année, une Société de dames ouvrit une maison à Chelsea pour les enfans du sexe féminin négligés ou vicieux. Dans tous ces établissemens on donne l'instruction élémentaire, industrielle et morale. Ces exemples ont été imités par plusieurs villes d'Europe et d'Amérique. Comme la prostitution publique conduit souvent au crime, l'auteur a cru devoir mentionner les institutions qui ont pour but de ramener aux bonnes mœurs les jeunes filles livrées à la débauche. Loin de se montrer partisan de l'ignorance, il consacre les dernières pages de son livre à l'éloge des associations qui s'occupent de répandre l'instruction dans toutes les parties de l'Angleterre. Ce sont d'ignorans Irlandais, dit-il, qui peuplent les manufactures de Glasgow et de

(1) V. sur cette matière, *Bulletin*, Tom. II, p. 23, et sept. 1828, p. 117, 126, 129.

(2) V. sur cette institution, *Bulletin*, Tom. II, p. 75; et sur le nombre des enfans dressés au vice et au crime dans Londres, *Bulletin*, avril 1829, n° 45, p. 56.

Manchester, et c'est aussi dans les prisons de ces villes, comme à Newgate, que l'on a constaté combien est grand le nombre des criminels qui ne savent pas lire. V—D.

VOYAGES.

337. Travels in Norway, Sweden, Denmark, Hanover, etc. — Voyages en Norvége, en Suède, en Danemark, en Hanovre, en Allemagne, dans les Pays-Bas, etc.; par W. Rae Wilson, écuy., auteur des voyages en Égypte et dans la Terre-Sainte. In-8°, p. 659. Londres, 1826; Longman et comp. (*Monthly Review;* mai, 1826, p. 59.—*London and Paris Observer;* 28 mai 1826.)

La Norvége et la Suède ont plus d'attrait qu'on ne pense généralement pour le voyageur qui aime les scènes pittoresques et diversifiées. Les montagnes, les forêts et les eaux forment partout des aspects qu'on n'a nulle part ailleurs; et les routes en général sont bien entretenues. Ajoutons que dans ces deux royaumes, le voyageur n'a pas à craindre les voleurs, comme en Italie, en Portugal et en Espagne. Les paysans sont tous industrieux, hospitaliers, civils et attentifs envers les étrangers. Les dépenses de voyage sont peu considérables, en comparaison de ce qu'elles sont dans le midi de l'Europe. Enfin les postes sont bien servies. Il n'y a que les hôtels qui ne sont pas aussi élégans, ni aussi propres, ni aussi commodes que dans le sud; mais en revanche tout y est plein d'une prévenance sincère.

Nous ne suivrons par M. Wilson dans les détails de ses descriptions minutieuses; ces descriptions, si nous nous en rapportons à la *Monthly Review*, ne sont pas nouvelles, quoiqu'il les offre comme si aucun voyageur n'avait été en Suède et en Norvége avant lui. Il a, d'un autre côté, une telle propension à disserter souvent sur des riens, qu'on est rebuté à chaque pas, en parcourant son livre. Il est en outre hérissé de citations en vers, et ces citations nombreuses sont presque toutes sans mérite ou hors de propos; il semble, en ce genre, préférer ce qu'il trouve de plus médiocre. Il cite également la Bible à tout propos, dans le seul but de montrer qu'il la connaît, et les pas-

sages qu'il en rapporte n'ont très-souvent aucune analogie avec le sujet qu'il traite. Il décrit les principales villes de la Norvége et de la Suède, sans oublier une seule église, une seule rue; mais ses descriptions ne donnent aucune lumière nouvelle.

A. M.

338. Expédition de la corvette la Bayadere, dans l'archipel de la Grèce, en Syrie et en Égypte, dans le courant de l'année 1828; par Bignon, chirurgien-major de la corvette, etc. (*Journal des voyages;* nov. 1828, n° 97.)

« Le 20 octobre, au point du jour, on leva l'ancre et bientôt nous n'eûmes plus de la belle ville de Naples, que des souvenirs et le regret de nous éloigner de ce charmant pays..... Pourquoi faut-il qu'une terre aussi fertile, que tant d'avantages attachés au plus riant climat, aient été prodigués à des hommes incapables de les apprécier? Qu'est devenue cette énergie des anciens habitans du Latium, des aïeux de tant d'hommes dégénérés?

« Rome a donc tout entraîné dans sa ruine. On retrouve encore à la vérité cette belle physionomie, ces têtes, ce port de ses anciens citoyens, mais ce n'est plus qu'une enveloppe trompeuse. Partout on foule une terre de feu, on marche sur des volcans ou sur la lave; on est environné de grands souvenirs. Partout on retrouve les traits et les monumens d'une grandeur passée, et cependant l'imagination est éteinte au milieu de tant de sujets propres à l'exalter. L'apathie, la pusillanimité ont remplacé la valeur et le génie, les beaux-arts ont fui de ces lieux comme d'une terre d'exil. La belle campagne de Rome est même devenue un séjour d'aversion, on s'empresse de la traverser et de la fuir; l'air qu'on y respire est vicié et funeste.... Je fus bientôt enlevé à mes réflexions par la vue de l'île de Caprée que nous longeâmes d'assez près, ancien lieu de délices où Tibère établit le théâtre de ses débauches. Les bosquets de mirthe, de lauriers, les orangers, les oliviers, les amandiers qu'on y trouve encore en rendent le séjour très-agréable: aussi assure-t-on que plus d'un souverain des temps modernes est venu y sacrifier à Cypris. Le temple qu'on y avait consacré à cette déesse n'était rien moins qu'un sérail dont les jeunes odalisques avaient fait, dit-on, de l'île entière, une nouvelle Cythérée. La belle côte qui borde le golfe se confondit

bientôt avec les nuages, au-dessus desquels le fort St.-Elme et le Vésuve s'élevaient encore; une brise favorable nous poussait vers la Sicile. Adieu donc, m'écriai-je, terre de délices, berceau des arts et du génie, adieu froids monumens et cendres de tant de héros, je crois voir encore errer sur vos rivages vos ombres gigantesques; il me semble que je vous entends gémir sur l'avilissement où est tombée votre patrie, jadis si brillante et si glorieuse. »

Un vent violent força la corvette de courir au large toute la nuit; le 5 novembre, dans la nuit, elle mouilla devant Palerme, bâtie au fond d'une très-belle baie richement cultivée. La Sicile où venait d'aborder M. Bignon, lui offrait encore des souvenirs.... « A combien de révolutions n'a-t-elle pas été en proie cette île, que sa richesse et sa fertilité faisaient convoiter par tous ses voisins! Il fallut bien succomber enfin, mais la vengeance couvait sourdement dans le cœur des habitans qui ne pardonnèrent jamais aux Romains d'en avoir fait le grenier de leur république. Envahis par les Vandales, vaincus par Bélisaire, soumis tour-à-tour au joug des Sarrasins et à celui des Français-Normands, ils ne tardèrent pas à donner un exemple terrible de cet esprit de vengeance qui les dominait; les Vêpres Siciliennes rappellent avec horreur l'époque de la plus épouvantable réaction. »

L'auteur fait une description générale et animée de la Sicile, puis il jette un coup-d'œil sur Catane, Messine et Syracuse. Après une première croisière, la corvette revint à Toulon, qu'elle quitta pour la seconde fois, le 11 décembre, après avoir resté deux mois en rade; elle dirigea sa course vers Alger pour y déposer deux missionnaires, MM. Soliniac et Marc, frères de St.-Lazare; le 19 à midi elle mouilla dans la rade d'Alger. « La baie est asssez étendue; sur la droite en entrant on aperçoit la ville, amas immense de maisons blanches surmontées de terrasses et disposées en amphithéâtre sur le penchant d'une montagne élevée. Des mosquées et des minarets dominent ces nombreux édifices, dont l'ensemble offre un singulier coup-d'œil. Sur plusieurs d'entr'eux flotte l'étendard du Croissant; de belles fortifications protègent la cité barbaresque et la rendent, à ce qu'on assure, presque imprenable. Je n'ai pas encore vu de ville, ajoute l'auteur, qui offrît une pareille physio-

nomie; mais l'intérieur en est sombre et triste; on n'y trouve que des rues sales et étroites.... On leva l'ancre et la corvette fit voile pour Tunis où un vent favorable la fit séjourner peu de temps sur cette rade dangereuse, et exposée au vent du nord. Longeant la côte d'Afrique, l'équipage était, le 21, en vue de la Sardaigne; le 22, on avait pris connaissance de Gatita et de Porto-Farino. Le cap de Carthage apparaît.... « Que sont devenues ces flottes phéniciennes dont la mer était jadis couverte? L'onde a cessé de gémir sous la rame des galères romaines! Carthage n'est plus, l'émule de Tyr, la rivale de Rome est anéantie... » A quelques milles plus loin des ruines de Carthage, Tunis fait flotter ses pavillons. L'auteur aborde les lieux où fut Carthage, il en visite les ruines, et la description qu'il en fait ne peut que donner à ses lecteurs l'idée de ces lieux célèbres. Nous regrettons d'être forcé de passer rapidement sur tous les charmans détails de cette citation. De Tripoli, la corvette arrive à l'île de Milo, devenue le lieu de refuge d'une foule de malheureux Grecs qui sont parvenus à se soustraire à la rage de leurs oppresseurs. Des fouilles y ont été faites à différentes reprises. M. Brost, consul français, qui commença le premier les fouilles, a découvert une pierre de marbre qui fermait un tombeau et qui portait l'inscription suivante : *Ici sont déposés les restes de Menesthée, roi d'Athènes, mort à Milos à son retour du siège de Troie.* Sous la pierre, était un casque et une armure qui appartenaient à ce guerrier, etc. Le 8 février, l'équipage quitta la baie de Milo et gagna la rade de Syra. Un grand nombre de corsaires sans aveu exercent leurs pirateries dans l'Archipel, où ils ne respectent aucune nation. Ces désordres se sont accrus depuis quelque temps au point que les bâtimens de commerce n'osent plus naviguer sans escorte. En reprenant la route de Smyrne, Scio et Ipsara viennent s'offrir à la vue : « Que d'horreurs le soleil de ces beaux climats a éclairées, l'air a retenti au loin des cris du désespoir et de la rage, des flots de sang innocent se sont mêlés aux flots amers qui baignent ces tristes rivages; ils ont servi de sépulture à des milliers de victimes..... Ipsara, mes yeux se couvrent de pleurs en approchant de tes bords; en contemplant tes ruines encore fumantes; j'admire la fin héroïque de tes habitans qui préférèrent une mort glorieuse à la honte et à l'esclavage, et qui, semblables au fier Hébreu,

s'ensevelirent sous la forteresse qui les renfermait, en entraînant dans leur perte leurs infâmes oppresseurs. Gloire soit rendue à votre dévouement sublime, mânes de tant de héros !... »

« Les côtes de l'Asie mineure se découvrent, nous passons dans le canal de Scio, entre l'île de ce nom et la côte de Natolie. Je parcourus Scio, cette ville souillée de meurtres; ces rives, jadis fleuries, sont dévastées, le silence de la mort et des tombeaux a succédé aux gémissemens des victimes expirantes. La beauté, la touchante et innocente beauté, n'a pu trouver grâce devant l'impitoyable Musulman.... Scio n'est plus qu'un squelette; ses édifices dévastés, ses monumens détruits; le morne silence qui y règne; ces minarets qui sortent du sein des ruines; ces milliers de tombeaux élevés sur la colline, tout cela forme un tableau lugubre qui contraste avec le riant aspect des campagnes environnantes. »

Après s'être arrêtée 3 jours aux îles Dourlack, la corvette appareilla pour Smyrne où elle jeta l'ancre le 27 février au soir.

Smyrne, selon M. Bignon, n'offre rien d'attrayant, « J'admire, dit-il, l'effronterie des voyageurs qui en font des descriptions si merveilleuses. Au fond du golfe, auquel Smyrne a donné son nom, se voit le long d'une côte abritée par de hautes montagnes, une série de maisons que borne un quai prolongé, c'est le quartier de France. Au-dessus, s'élève, en amphithéâtre, une autre ville dont les maisons paraissent entassées, et du milieu desquelles s'élancent les flèches ou minarets des mosquées; c'est la ville turque, résidence du Pacha. On y rencontre les habitans de toutes les parties du monde, c'est la tour de Babel pour le mélange ou la confusion des langues. »

M. Bignon donne dans cette relation, qui se lit avec un intérêt toujours croissant, des détails topographiques, d'hydrographie, de navigation et de commerce sur les ports où il a séjourné; il fait connaître les productions variées, la population comparée à différentes époques, et la géologie générale des diverses îles qu'il a parcourues; le caractère et les costumes des habitans. Ses tableaux de mœurs sont ceux d'un observateur qui a saisi la nature même dans ses contrastes et qui en a fait l'objet de rapprochemens piquans. Ses esquisses morales sur Smyrne seront une fortune pour nos faiseurs de dictionnaires, qui ne puisent pas toujours aux meilleures sources.

SYLVA MERLIN.

339. Voyages de M. Bélenger dans l'Inde.

MM. Desbassyns et Bélenger arrivèrent à Pondichéry à la mi-avril 1826, 15 mois environ après leur départ de Paris, et après avoir éprouvé la plus grande partie des maux auxquels un voyageur peut être en proie. Malgré des obstacles et des difficultés de tous les genres, M. Bélenger avait en sa possession une grande quantité de graines, un herbier de Perse de 7 à 800 plantes, plusieurs centaines de plantes de la côte de Malabar, des poissons du même pays, un assez grand nombre d'autres animaux; enfin, un journal très-détaillé contenant des observations sur les différens objets qui peuvent attirer l'attention d'un voyageur éclairé.

Le gouvernement avait désigné le local destiné à former le jardin botanique de naturalisation. Ce terrain se compose de 36 arpens, dont 28 devaient être consacrés aux cultures, et le reste à un jardin anglais, formé toutefois principalement d'arbres et d'arbrisseaux qui peuvent être d'une utilité quelconque. Le Vicomte Desbassyns ordonna les travaux nécessaires pour atteindre le but, et le premier soin de M. Bélenger fut d'établir une sous-division selon les différentes cultures, et de faire planter et semer tous les objets qu'il put se procurer dans le pays.

Le reste de l'année 1826 fut rempli par les occupations que nous venons de mentionner, par la mise en ordre de ses collections, la rédaction de son journal, ses rapports officiels à l'administrateur général, une comptabilité assez étendue; enfin, par les soins que nécessita son affection au foie, qui avait pris de nouveau un grand développement.

Au mois de janvier 1827, il fut chargé par le Vicomte Desbassyns d'aller recueillir des plantes pour le jardin, dans les montagnes de Gengée et de Tirnomallé.

Plusieurs observateurs avaient pensé que la diminution progressive des palmiers, en raison de l'éloignement de la mer, puis leur cessation complète, étaient dues à la diminution et à l'absence du sel marin qu'on disait nécessaire à la végétation de cet arbre. M. Bélenger a observé aussi le même effet; mais il l'attribue, avec plus de raison, au changement progressif du sol, qui, de sablonneux, devient plus argileux et pierreux, à mesure qu'on s'avance dans l'intérieur.

La vallée de Gengée présente en points de vue et en végéta-

tion un des spectacles les plus rians et les plus pittoresques. A l'ouest, s'élèvent des montagnes; au nord, sont des étangs immenses, couverts en grande partie par les feuilles larges et les fleurs variées du *Nelumbo*. Une grande partie de la vallée est occupée par les différentes cultures des Indiens, celles du *Sorgho* du *Warragou* (*Paspalum pilosum*, Roxb.); de l'*Hibiscus cannabinus*, non moins utile que le chanvre, et alternant par sillons avec le *pois* d'Angole (*Citisus cajan*); et les champs sont entourés de haies formées par des acacias épineux, renforcées par des touffes d'*Achyranthes obtusifolia*, et ornées des fleurs variées des liserons, Dolichos, etc. Qu'on ajoute à ces objets de grands troupeaux de bestiaux parqués sur les terres nouvellement moissonnées, enfin de nombreux villages épars dans la vallée, et l'on aura l'idée de la magnificence de ce tableau. Nous aimerions à présenter, d'après M. Bélenger, celui des montagnes, des différens étages de la végétation dont elles sont recouvertes, et l'immense variété des végétaux qui la composent et des animaux dont elles sont peuplées. Parmi les plantes utiles qu'il recueillit, se distinguent le *Plumbago zeylanica*, dont la racine est réputée vésicante; l'*Asclepias vomitoria*, qui remplace l'ipécacuanha pour les Malabars; le *Justicia paniculata*, si renommé pour ses propriétés stomachiques; le *Cissampelos pareiroides*, dont les vertus amères et apéritives sont connues; une espèce de Jujubier, dont les fruits sont excellens; le *Gardenia latifolia*, dont le bois d'un beau grain peut être employé dans la menuiserie; le *Nerium tinctorium*, qui fournit une belle matière colorante aux teinturiers; il faut y ajouter des acacias propres à former des allées; enfin une grande quantité d'autres arbres et des arbrisseaux peu connus, et pouvant servir d'ornement.

Au delà de Gengée, dans les forêts d'Allammouthy, M. Bélenger recueillit entr'autres l'*Euphorbia antiquorum*, estimé comme purgatif; le *Strychnos nux vomica*, qui, pour l'excellence de son bois et les propriétés médicales de ses fruits, mérite d'être naturalisé dans nos colonies; la *Gmelina asiatica*, dont le fruit acide est estimé des Indiens. Il fit recueillir quelques pieds du premier et beaucoup de graines du second.

Tirnomallé, ville bien bâtie et fort singulière, renferme un grand nombre de Brahmes, dont plus de 200 sont journelle-

ment employés au service d'une Pagode de 160 pieds de hauteur. La montagne qui l'avoisine a environ 800 pieds d'élévation. Elle est terminée par un pied d'*Euphorbia antiquorum*. M. Bélenger rapporta de cette contrée un *Bignonia*; un *Gardenia*, un acacia, qui fournissent de bons bois de charpente ou de menuiserie; une térébintacée, dont le beau bois jaune ferait de beaux meubles; le *Santalum album*, qui donne le bois de ce nom; l'*Excœcaria agallocha*, qui fournit le bois d'aloës, etc.

Dans le grand nombre de plantes utiles que lui fournirent les environs de Vettavalum, nous ferons surtout mention de deux ignames inconnues à la côte de Coromandel et d'une qualité supérieure, et de l'Euphorbia neriifolia, qui acquiert une élévation de 40 pieds avec un diamètre de dix pouces, et dont le suc, mêlé avec une huile, sert comme purgatif.

Ce fut dans ce voyage que M. Bélenger tua lui-même un Boa de 10 pieds de longueur et d'un pied de tour, qu'il a envoyé à Paris à un de ses amis. Il revint à Pondichéry, au bout de 23 jours, rapportant 130 espèces de plantes vivantes et 100 en graines, dont 40 sont utiles en médecine ou dans les arts, et les autres sont des végétaux d'ornement. Au mois de juin suivant, il fut envoyé à Madras pour y recueillir aussi des plantes destinées à enrichir le jardin de Pondichéry. Recommandé particulièrement par le vicomte Desbassyns et par le gouverneur de Bombay à sir Thomas Munro, gouverneur de la présidence de Madras, il fut reçu de la manière la plus distinguée par les autorités anglaises, et il put examiner à loisir et avec fruit tous leurs établissemens utiles et remplir l'objet principal de sa mission. Il s'occupa également des intérêts de la Société asiatique, qui, à la sollicitation d'un de ses amis, lui avait fait parvenir, par l'entremise de son secrétaire, M. Abel Remusat, des instructions fort détaillées sur les services qu'il pouvait lui rendre dans les pays qu'il était appelé à visiter. Le voyage suivant de M. Bélenger offre sous tous les rapports le plus grand intérêt. Le 1er octobre 1822, il reçut l'ordre de s'embarquer sur la gabarre *la Chevrette*, que l'administrateur-général mettait à sa disposition, pour aller faire des collections botaniques et explorer le Pégou dans les diverses branches d'histoire naturelle. Madras fut déjà marqué par des conquêtes, telles que celles de boutures de Baobab et de graines

d'autres arbres utiles pour la plantation des routes, et surtout pour quelques propriétés particulières.

Il nous est impossible de suivre notre voyageur dans les détails de son séjour à Calcutta. Nous nous contenterons d'offrir les principaux résultats sous le rapport de l'histoire naturelle. Parmi les renseignemens les plus intéressans, nous citerons ceux qu'il donne sur la lacque, l'insecte qui la produit, et les arbres sur lesquels elle se trouve. Ceux-ci sont beaucoup plus nombreux que ceux qui ont été cités par les auteurs, c'est ce qu'il a reconnu sur les *Ficus religiosa*, *indica*, *benghalensis* et *laccifera*, le *Croton lacciferum*, quelques espèces de *Rhamnoïdes* et d'*Hibiscus*. Quant à l'animal qui porte la lacque, James Kerr et Roxburgh en avaient déjà indiqué chacun un différent, croissant sur le *Ficus religiosa*, l'autre sur le *croton lacciferum*; et M. Bélenger s'est assuré qu'il varie suivant les arbres. Il publiera plus tard ses observations sur ces divers points, ainsi que sur les lacques des différens pays, leurs qualités et prix respectifs, etc.

Après avoir disposé ses collections pour être embarquées sur le premier bâtiment qui partirait pour Pondichéry, M. Bélenger quitta Calcutta le 2 décembre pour se rendre au Pégou. Les dix-huit jours qu'il passa au Pégou furent employés par lui à rechercher des objets d'histoire naturelle, et à les disposer dans des caisses pour le transport; ses nuits étaient consacrées en grande partie à consigner dans son Journal les renseignemens qui lui étaient fournis par les natifs. Ses collections consistaient en 250 espèces de plantes vivantes, 50 de graines, environ 250 animaux, des échantillons des différens terrains, les modèles d'instrumens dont nous avons parlé, des matières colorantes et beaucoup d'objets d'arts. Si nous récapitulons les produits de ce voyage, nous trouvons que les collections de M. Bélenger se composent de 5 à 600 plantes vivantes, environ 200 espèces de graines, 4,000 pieds de cannes du Bengale pour être cultivées dans notre colonie, 250 objets de zoologie; et de ceux que nous avons mentionnés ci-dessus. Nous y joindrons l'acquisition d'ouvrages précieux, tels que le Théâtre hindou, le premier volume du Catalogue raisonné des manuscrits écrits dans toutes les langues de l'Inde, la collection des petits Traités de médecine et de chirurgie publiés en sanscrit, en ben-

gali et en indoustani, un assez grand nombre de manuscrits birmans, enfin beaucoup de curiosités de différens genres. (*Moniteur univ.*; 29 novembre 1828.)

340. Mission to the east coast of Sumatra. — Mission à la côte-est de Sumatra en 1823; par John Anderson. In-8°. Londres, 1826. (*Quarterly Review*; n° 67, juin 1826.)

Il a été rendu compte, par l'un de nos plus laborieux collaborateurs, dans le n° d'avril dernier du *Bulletin*, vol. XVIII, p. 168, d'un rapport sur un voyage dans le pays des Bataks, île de Sumatra. Ce que nous avons à dire aujourd'hui de cette île ne peut que mettre nos lecteurs plus à même de juger de son importance. Nous dirons aussi quelque chose de la question souvent élevée de savoir si les Bataks sont un peuple féroce et cannibale. L'auteur de l'article que nous analysons s'est fait le champion de la réputation des Bataks; il s'efforce de prouver que s'ils mangent de la chair humaine, du moins ils y sont autorisés par les lois et les usages, et que d'ailleurs cette barbare coutume n'atteint que des ennemis et des concitoyens qui ont encouru la peine capitale, comme si la circonstance d'hostilité ou de vindicte publique changeait la nature de l'action en elle-même; elle pourrait, tout au plus, diminuer, mais jamais détruire la juste horreur que cette coutume inspire.

Nous doutons, dit l'auteur de l'article de la *Quarterly Review*, qu'il existe sur la face du globe deux îles plus belles et plus fertiles (l'Angleterre exceptée) que celles de Java et Sumatra; elles ont donné lieu à deux excellens ouvrages : on doit le premier, sur Java, à sir Stamford Raffles, et le second, sur Sumatra, à Marsden. Le dernier de ces écrits est un modèle parfait de topographie et de description. Mais, malheureusement, à l'époque où M. Marsden entreprit son voyage dans l'île de Sumatra, l'Angleterre n'avait que peu ou point de rapports avec la partie nord-est de la côte de cette île, et la Hollande, sa rivale, qui craignait d'être troublée dans son système de monopole et de rapine, se gardait bien de rien publier de ce qu'elle en connaissait. Lorsque la guerre eut mis en la puissance des Anglais tous les établissemens de la Hollande, les nouveaux possesseurs n'avaient pas jugé la côte nord de Sumatra digne

de la moindre attention. Ce ne fut que lorsqu'on rendit à la Hollande ses anciens établissemens, que les autorités de Pinang pensèrent utile d'envoyer un agent qui parcourrait tout le pays compris entre *Diamond* et *Siaek*, dans le but, en devançant les Hollandais, de lier et de maintenir avec les chefs de cette côte et plusieurs des petits états du nord et de l'intérieur, des communications et des rapports commerciaux, qui devaient tourner au profit de l'île de Pinang.

Suivant M. Anderson, l'est de la côte de Sumatra, situé à l'ouest de Malacca et s'étendant à 600 milles géograph. de *Padzo*, lat. 5° 35′ nord, à Lucepara, lat. 3° 15′ sud, est en général un bas-fonds, marécageux, garni d'une ligne continue de mangliers, qui croissent si près de l'eau que leurs racines s'y plongent. Cette vallée présente en quelques endroits 50 milles d'étendue, en d'autres 140 milles. Elle s'arrête au pied d'une chaîne de montagnes primitives qui coupe le milieu de cette île presque dans toute sa longueur. Ces montagnes donnent naissance à une quantité innombrable de sources qui, après avoir parcouru ce pays plat en tous sens, vont se perdre dans le détroit de Malacca, à travers différens canaux, dont quelques-uns, tels que le Reccan et le Siaek, sont d'une magnifique grandeur. Une quantité considérable de sable et de limon, débris des montagnes, est entraînée par la rivière, qui la dépose le long de la côte, où elle forme des bancs de sable et des bas-fonds qui, sur plusieurs points, n'ont pas moins de 10 milles en avant du détroit, ce qui rend la navigation très-dangereuse, même aux embarcations les plus basses. On a reconnu que, sur d'autres points, pendant les deux derniers siècles, le sol de la mer avait été envahi de 15 à 30 milles; en sorte, dit notre auteur, qu'on pourrait presque prévoir dans combien d'années le détroit de Malacca cessera d'être navigable.

On imagine facilement qu'un pays placé sous la ligne équinoxiale, recouvert d'un sol profond d'alluvion, doive être singulièrement fertile. Mais, ce que nous ne pouvons nous imaginer facilement, nous qui habitons un climat plus tempéré, c'est la hauteur prodigieuse où atteignent quelques productions. Sans doute plusieurs de nos vieux chênes et de nos vieux ifs peuvent le disputer d'élévation avec les plus grands arbres des forêts de Sumatra; mais vainement nous chercherions ailleurs que sous

les tropiques une fleur présentant trois pieds de diamètre comme la *Rafflesia* parasite (1); une racine tuberculeuse et alimentaire du poids de 400 liv.; des melons, des potirons ou toute autre plante de la famille des Cucurbitacées qui égalassent, celles-ci en moitié de grosseur; enfin, un poisson à coquilles qui valût (*Dutchman's cockle*) le Pétoncle de Hollande (*Chama gigas*); un seul suffit au souper de 24 personnes en appétit.

Mais si, dans ces contrées, les plantes et les animaux sont remarquables par leur beauté et leur force, l'homme y est dégénéré; sa stature est petite, son corps énervé et sans vigueur. On ne peut attribuer au climat ce défaut d'énergie; il faudrait, suivant M. Anderson, en accuser l'usage immodéré de l'opium. J'ai observé, dit notre voyageur, que là où la consommation de cette substance enivrante est plus générale, les enfans sont plus faibles qu'en tout autre lieu, les habitans moins sobres et plus mal vêtus.

Les Malais ne manquent pas d'une certaine instruction; tous leurs enfans apprennent à lire et à réciter l'Alcoran; M. Anderson a vu et entendu l'un d'eux lire à haute voix, au milieu d'un cercle de 200 auditeurs, les exploits du grand Alexandre. Il assure qu'ils possèdent un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire, la biographie, les lois et la religion, et qu'ils aiment passionément la musique et les chansons.

Les Malais sont peut-être les plus grands joueurs de la terre; quand ils ont perdu plus qu'ils ne peuvent payer, ils se vendent au gagnant. On sait que l'esclavage existe en ces pays; le plus grand nombre des esclaves se compose de femmes et d'enfans de l'un et de l'autre sexe; ils ont souvent été vendus par leurs parens, qui cherchent dans ce trafic contre nature un moyen de plus de jouer, ou de s'enivrer d'opium. Nous ne dirons rien ici des opinions de l'auteur sur les avantages que l'Angleterre a retirés et qu'elle retirerait encore de la traite, pour ses établissemens de Pinang; cette question nous conduirait trop loin.

Les voyages ne s'exécutent qu'avec une fatigue et une peine extrême. Nous éprouvâmes, c'est l'auteur qui parle, en parcourant

(1) Plante découverte en 1818 par le docteur Arnold, dédiée à Sir Stamford Raffles. Cette fleur entière est du poids de 15 livres. *Note du traducteur.*

les bois, de grands obstacles à raison de l'immense quantité de petits insectes qui, en tombant des branches des arbres, pénétraient à travers nos vêtemens, et leurs morsures ne tardèrent pas à ensanglanter nos jambes. Ces bois étaient, en outre, remplis d'un arbrisseau appelé *Jellatang*, qui croît en abondance le long des sentiers; sa feuille ressemble beaucoup à celle du tabac; il faut l'éviter avec le plus grand soin, car aussitôt qu'il touche la peau, on est tourmenté par la demangeaison la plus incommode, et cette demangeaison est toujours accompagnée d'une éruption vive et de douleurs insupportables; elle dure quelquefois un mois entier.

Nous avons dit que M. Anderson avait été envoyé comme l'agent des autorités de Pinang. Un des points principaux de la mission de notre auteur avait été de faire naître chez les Insulaires le goût des marchandises de l'Inde et de l'Angleterre. Son voyage a parfaitement réussi sous ce rapport; il les a trouvés très-disposés à échanger avec Pinang les mousselines, les toiles d'Irlande, les batistes, les draps écarlates, et une grande quantité de diverses autres marchandises anglaises contre les productions indigènes de l'île, qui consistent en or, camphre, ivoire, cire, soufre, tabac, benjoin, cannelle, ébène, bois de construction, riz et poivre; ce dernier article est celui qu'ils produisent en qualité et quantité supérieures.

Au nombre des objets principaux que notre auteur devait encore examiner, ses instructions lui prescrivaient de rechercher si le cannibalisme existait, en quel endroit de l'île, et jusqu'où il pouvait s'étendre. M. Anderson, il faut l'avouer, n'a rien négligé sur ce point. Un jour qu'il aperçut dans les rangs des soldats du sultan de Belli un homme d'une physionomie singulièrement féroce, il chercha l'occasion de lui parler; il y réussit. L'insulaire lui apprit qu'il avait plusieurs fois mangé de la chair humaine; il indiqua même les parties du corps qui avaient le plus de saveur; deux ou trois autres Bataks, également au service du sultan, firent le même aveu, en ajoutant que l'espoir de manger de la chair humaine avait été le motif principal de leur engagement dans la milice de Belli.

On lit plus loin : « Le Raja de Tanah Jawa, le plus puissant et le plus indépendant des chefs des Bataks, est tellement accoutumé à prendre de la chair humaine pour nourriture, qu'il ne

peut s'en passer, ou en supporter une autre. Quand on n'a pu se procurer ni un ennemi ni un criminel, on ordonne à un de ses esclaves de s'éloigner à quelque distance et de tuer le premier venu. Un cadavre doit servir à plus d'un repas; il est coupé en plusieurs morceaux qu'on enveloppe de feuilles de bambous et qu'on dépose par terre quelque temps pour qu'il s'y attendrisse. Les pieds, les mains, les oreilles, le nombril, les lèvres, la langue et les yeux sont ordinairement les parties que préfèrent ces exécrables épicuriens.

Ailleurs, M. Anderson apprend d'un Batak au regard fier et farouche, que les enfans ont la chair molle et aqueuse, mais que celle des hommes qui commencent à grisonner offre un mets vraiment agréable et délicat.

A l'occasion de ces récits où respire la confiance de l'interrogateur, et sur le mérite desquels nous ne voulons pas prononcer, le critique de la *Quarterly Review* dit qu'il ne peut s'empêcher de croire que les Malais, peuple rusé, et les chefs des Bataks, qui ne manquent pas non plus d'intelligence, se seront joué de l'anxiété et de la curiosité de M. Anderson, qu'ils auront pris plaisir à lui conter toutes les affreuses histoires que nous avons rapportées, et d'autres encore qui ornent le récit de son voyage.

J'aurais pu voir, continue M. Anderson, cet horrible festin, si j'eusse consenti à suivre le Raja jusqu'au fort qu'il se proposait d'attaquer; mais je me refusais à ce spectacle, pensant qu'il ne serait pas impossible que l'on me sacrifiât quelque pauvre diable. Ces mêmes Bataks lui montrèrent la tête d'une victime, qu'ils venaient, *disaient-ils*, de dévorer. Voilà le dire que M. Anderson nous donne comme la grande preuve du cannibalisme de ce peuple.

Un Batak qui verrait à Londres une tête nouvellement exposée au Temple-Bar, serait tout aussi fondé que M. Anderson à en conclure que le peuple de Londres est cannibale. Sur la question qui nous occupe, M. Anderson ne sait et ne connaît rien que par ouï-dire; c'est un fait à noter.

Après avoir loué la beauté des villages, la conduite honnête et tranquille des hommes, la modestie et la timidité des femmes, la propreté des maisons, les façons à la fois libres et aisées des Bataks, la grâce et l'enjouement des jeunes garçons et des jeunes filles entr'eux, la fertilité d'un pays qui abon-

de en superbes chevaux, en nombreux troupeaux de bœufs, cochons, chèvres, volaille, en champs bien cultivés, comment M. Anderson ne s'est-il pas dit, en présence de toutes ces marques d'une abondance et d'une prospérité non équivoques : Il est au moins étrange qu'un peuple aussi bien pourvu de bestiaux et de légumes soit tenté de s'entre-dévorer, un peuple qui est non-seulement industrieux chez lui, mais qui porte les fruits de son industrie dans les lieux qu'habitent différentes races d'hommes, un peuple qui a une langue écrite et un code de lois régulier ?

Ils mangent de la chair humaine ; le fait est vrai ; mais les lois, dit-on, les y autorisent. Ils sont donc, à ce compte, légalement cannibales. Consultons M. Marsden ; cet auteur est fort explicite ; son récit a d'ailleurs été depuis confirmé par S. Stamford Raffles. Nous le transcrirons presque littéralement.

« Ils (les Bataks) ne mangent pas de la chair humaine pour apaiser les cris de leur faim ; ils ne la recherchent pas davantage comme mets délicat ; ils la mangent avec une sorte de solennité, pour prouver, en s'imposant cette affreuse punition, l'horreur que leur inspirent certains crimes, et quelquefois, mais très-rarement, comme l'expression de la vengeance et de l'insulte réservées à leurs malheureux ennemis ; ceux qui servent à ces horribles festins sont les prisonniers de guerre, surtout les blessés, et les citoyens qui ont encouru la peine de mort, particulièrement des adultères. S'agit-il d'une adultère ? aussitôt après le prononcé du jugement sur la place publique, elle est livrée vivante aux mains de l'offensé, on l'attache à un poteau, le mari et la famille la frappent à coups de lance jusqu'à ce que mort s'ensuive, son cadavre est alors coupé en morceaux, on les trempe dans du sel, du poivre rouge et du jus de citron, on les grille imparfaitement au feu qu'on a préparé à l'avance, et ces lambeaux de chair humaine sont dévorés avec un degré d'enthousiasme sauvage difficile à décrire.

A ce témoignage d'un auteur qu'il estime, le critique de la *Quarterly Review* n'oppose aucune dénégation : on voit cependant qu'il n'est pas entièrement convaincu, et que, dans son opinion, les Bataks sont calomniés. Il déclare néanmoins que s'il comprend la barbarie de ce peuple, c'est en se reportant à ce qui s'est fait d'horrible pendant la révolution française. Il est